This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 437531 DUPL

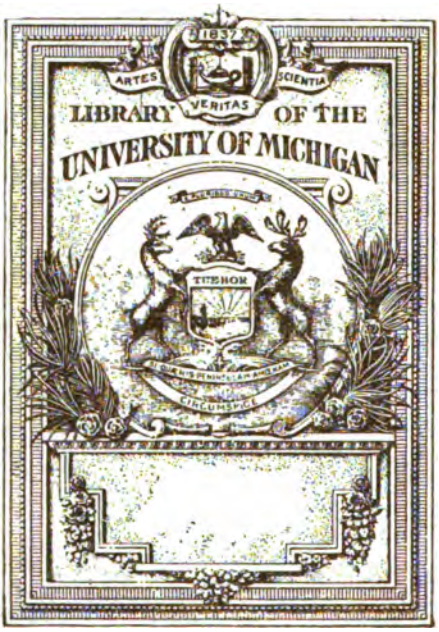
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TIBHOH
CIRCUMSPICE

HT
401
M58

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

ou

ARCHIVES

des Arts et de la Bibliographie

DE BELGIQUE.

Recueil publié par MM. A. Van Lokeren, Avocat et Archiviste honoraire de la ville, et le Bon Kervyn de Volkaersbeke, Membre de la Chambre des Représentants, à Gand.

Année 1872.

GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE LEONARD HEBBELYNCK,

Rue des Baguettes.

1872.

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

OU

ARCHIVES

des Arts et de la Bibliographie

DE BELGIQUE.

Recueil publié par MM. A. Van Lokeren, Avocat et Archiviste honoraire de la ville; le Bon Kervyn de Volkaersbeke, Membre de la Chambre des Représentants, et Emile Varenbergh, à Gand.

ANNÉE 1872. — 4e Livraison.

GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE LEONARD HEBBELYNCK,

Rue des Baguettes.

1872.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. Bernaerts, avocat, à Malines.
R. Chalon, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.
E. de Barthelémy, conseiller général, à Courmelon (France).
Émile de Borchgrave, secrétaire de légation, à Bruxelles.
L'Abbé Hyacinthe De Bruyn, à Bruxelles.
Chevalier L. de Burbure, membre de l'Académie de Belgique, à Anvers.
Edm. De Busscher, membre de l'Académie de Belgique, à Gand.
E. De Coussemaker, correspondant de l'Institut de France, à Lille.
A. Dejardin, capitaine du génie, à Liége.
Baron Mcn de Ring, antiquaire, à Strasbourg.
Le Chan. J. J. De Smet, membre de la Comm. royale d'hist., à Gand.
L. Devillers, conservateur-adjoint des Archives de l'État, à Mons.
A. Du Bois, avocat et conseiller communal, à Gand.
B. C. Du Mortier, membre de la Chambre des Représentants, à Tournay.
J. Felsenhart, docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.
L. Galesloot, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles.
P. Génard, archiviste de la ville d'Anvers.
H. Helbig, bibliographe, à Liége.
H. Hymans, attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.
L'Abbé J. B. Lavaut, directeur des Sœurs de Notre-Dame, à Zele.
S. Le Grand de Reulandt, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Archéologie, à Anvers.
Emm. Neeffs, docteur en sciences politiques et administratives, à Malines.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
Alex. Pinchart, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles.
J. J. E. Proost, docteur en sciences politiq. et administ., à Bruxelles.
Ch. Rahlenbeek, consul de Saxe-Weimar, à Bruxelles.
F. J. Raymaekers, chanoine de l'abbaye de Parc, près de Louvain.
J. E. G. Roulez, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.
A. Siret, membre de l'Académie de Belgique, à St-Nicolas.
J. Van de Velde, archiviste, à Audenarde.
C. Van der Elst, à Roux.
Edw. Van Even, archiviste de la ville de Louvain.
Le R. P. Waldack, de l'ordre des Jésuites, à Gand.
W. H. James Weale, archéologue, à Bruges.

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

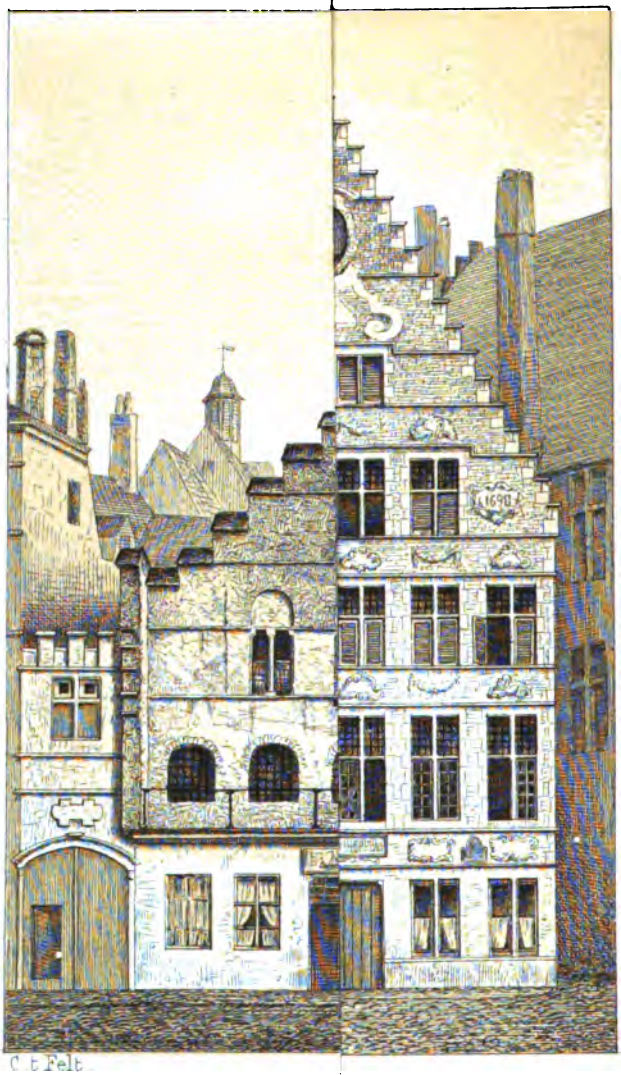

C. t Felt

L'Eta

SOUVENIRS ARCHÉOLOGIQUES

DE

LA VILLE DE GAND.

III.

La Maison de l'Etape

(HET STAEPELHUUS).

Les trois antiques constructions que reproduit la gravure ci-jointe, existent encore à Gand; elles sont situées quai aux Herbes; la première, celle marquée A, est l'ancien bâtiment de l'étape des grains; la seconde, marquée B, est celui où se tenait le bureau du tonlieu de l'étape; et la troisième, marquée C, la maison des mesureurs de grains.

Le bâtiment de l'Étape des grains est un des plus anciens de l'ancienne ville de Gand; il était nommé *Coerenstaepelhuus*, simplement *Staepelhuus*, ou encore *Tolhuus van den coerne*, ou même et plus rarement *Coeren aerd*, marché des grains. L'ancien mot flamand *aert* ou *aerd* signifiait marché situé à proximité d'une rivière. Ce mot de *Coeren aerde* était spécialement affecté à la place appelée encore aujourd'hui Marché aux Grains, et la rue de l'Etoile s'appelait jadis *Coerenaertstege*.

Il existait précédemment, à l'endroit occupé par l'Étape, un magasin de grains, *Aerthuus* ou *Spyker*, qui appartenait à l'hôpital de Saint-Jean aux Enragés (*S^t Jans ten Dullen*),

460425

quand les échevins décidèrent, en 1323, de faire abattre cet édifice et de le remplacer par un autre qu'ils affectèrent au produit de l'étape des blés. En dédommagement de cette expropriation pour cause d'utilité publique, car rien ne nous prouve qu'il y ait eu entente ou pourparlers au sujet de la cession de ce magasin, l'hôpital reçut de la part de la ville les produits du tonlieu établi aux écluses du *Pasbrugge*, du Trou aux Crapauds et de la *Ketelpoorte* (1) : « Den welcken spikere de stede van Ghent dede afbreken omme ter oirboire ende prouffite der stede een haerde te maeckene staepels bouf van den coerne ende een ghewat (terrain en pente douce jusqu'à l'eau pour décharger plus facilement) te maeckene dies naer seer behoevende bi der veebrugghe (2). »

Ce monument présente un singulier spécimen architectonique : de prime abord, on le croirait de style roman byzantin. Plus large que haut, construit en moellons, à large pignon triangulaire, couronné d'espèces de marches couvertes en tuiles plates, à double versant, ce bâtiment se compose de quatre étages, bâtis en retraite sur le rez-de-chaussée, ce qui a permis d'y ménager une galerie, pour faciliter l'accès aux étages. Les baies des fenêtres du rez-de-chaussée sont de forme carrée, ainsi que celles des deux étages supérieurs. Celles du premier étage, au nombre de sept, sont à plein-cintre, sans aucun ornement, garnies d'un simple treillage en fer. Les six fenêtres du second ont la même forme, mais plus caractérisée : le tympan en est plein et soutenu par une colonnette ou pilier central, de forme décagone, avec tailloir et base, servant de battée aux portes ou volets, qui s'y trouvaient placés pour éventer les grains. Les cintres n'ont pas d'archivolte et sont

(1) Diericx, *Mém. sur la ville de Gand*, III, p. 156.
(2) *Archives de la ville de Gand*. Acte reproduit par Diericx.

formés d'un simple assemblage de claveaux, ou construction à plate-bande; ces cintres sont légèrement surbaissés. La dernière fenêtre à droite de cet étage est placée en dehors du pignon; elle est surmontée et flanquée de deux meurtrières; du côté opposé, le bâtiment est terminé par un mur de refend, qui empêche l'accès à la galerie et monte jusqu'au quatrième étage. Ces fenêtres s'appuient sur un cordon saillant, et à la hauteur du pied-droit, elles sont reliées également par un cordon, qui se répète aussi aux étages supérieurs.

Si l'on mettait ce bâtiment en parallèle avec l'église de Saint-Nicolas de cette ville, construite à l'époque de transition, ou avec celle de Saint-Jacques, de construction romane (soumise aujourd'hui à une restauration hybride), on dirait, croyons-nous, que l'Étape fut élevée à la même époque que celle-ci, dont les fenêtres sont à plein-cintre, à plate-bande et à colonnettes. Or, d'après une chronique de l'abbaye de Saint-Pierre, publiée par M. l'abbé Van de Putte (p. 11), l'église de Saint-Jacques fut commencée en 1093 et achevée successivement. Cependant on ne peut tirer aucune conséquence de cette similitude, pour en déduire ou déterminer l'époque de la construction du bâtiment de l'Étape, car l'acte authentique, émané du collége échevinal, que nous venons de mentionner, constate qu'il fut reconstruit à nouveau en 1323; les termes de cet acte sont indiscutables. Voilà donc une construction de forme plein-cintre élevée au milieu du XIV^{e} siècle, à l'époque où le style ogival était dans sa splendeur et servait de type à toutes les constructions! A quelle cause peut-on attribuer cette déviation du genre d'architecture suivi exclusivement à cette époque? Le magistrat de l'opulente cité de Gand aurait-il reculé devant les dépenses qu'une bâtisse en tiers-point aurait entraînées, pour adopter un genre de construction déjà abandonné, mais moins dispendieux?

Les fenêtres ogivales, beaucoup plus élancées que celles de l'ancien style, convenaient-elles moins à des étages, qui, pour leur destination, ne devaient avoir que peu de hauteur? Peut-être, et ceci nous paraît le plus probable, le maître de l'œuvre a-t-il suivi la forme de l'étape primitive? Peut-être même a-t-on conservé l'ancienne façade et n'a-t-on restauré ou rebâti à neuf que l'intérieur du local? Ces hypothèses sont toutes plus ou moins admissibles, pour motiver la construction d'un bâtiment d'utilité publique dans un style opposé à celui suivi généralement à cette époque dans toute l'Europe.

Disons maintenant quelques mots touchant la destination de cet édifice :

L'étape constituait un privilége : bien des villes en jouissaient, mais presque toutes pour un objet différent; en outre, chacune possédait à ce sujet des priviléges plus ou moins étendus.

Bruges posséda longtemps l'étape des laines d'Angleterre, de même que celle des autres marchandises anglaises. Middelbourg, en Zélande, avait l'étape des vins arrivant par mer; Arras, celle des vins venus par terre; Anvers, celle du poisson, du sel, de l'avoine et des blés.

Le mot *étape* a donné lieu à bien des définitions qui ne concordent pas entre elles; nous croyons que dans ce cas, la plus simple est la meilleure : « L'étape, disions-nous dans notre *Histoire des relations entre la Flandre et l'Angleterre* (1), constituait un privilége en vertu duquel les habitants d'une ville pouvaient détourner de leur route les marchandises étrangères, afin de les exposer en vente chez eux, à moins que les marchands n'aimassent mieux retourner sur leurs pas. » C'était donc un véritable monopole

(1) Liv. II, ch. VII, p. 165. — Une suite de fragments de cet ouvrage ont paru dans le *Messager des Sciences*. Voir les années 1869, 1870, 1871.

et une grande source de richesse pour la ville et le pays qui possédait ce droit.

Outre Gand, l'étape des blés existait dans les Pays-Bas, à Amsterdam pour la Hollande et la Zélande, à Anvers pour le Brabant, à Douai, pour le Hainaut et l'Artois.

Le privilége des Gantois consistait en ce que tout bateau, chargé de blé, naviguant sur l'Escaut ou la Lys, devait s'arrêter à Gand et y déposer une partie de sa cargaison. L'endroit destiné à cette station était situé sur la Lys, entre les ponts, *tusschen brugghen*, c'est-à-dire entre le pont aux Herbes, appelé anciennement pont au Bétail, *Veebrugghe*, et le pont Saint-Michel. Aujourd'hui, c'est encore là, sans doute pour se conformer à la tradition, que s'arrêtent la plupart des bâteaux en déchargement, bien que les règlements sur cette matière n'existent plus.

C'est là aussi que s'acquittait le droit prescrit par les règlements de l'étape, *staepel* ou *uptegh van graenen*

En vertu de ce droit, les Gantois étaient autorisés à prélever le quart de tous les blés qui arrivaient par l'Escaut et la Lys, et à les déposer dans le bâtiment de l'étape; ces blés, ensuite, étaient vendus pour compte de qui il appartenait.

Cette mesure, qui tenait les grains à bas prix à Gand, avait pour but d'empêcher la famine, en faisant en sorte que la ville se trouvât toujours approvisionnée. Tous les blés faisant partie de l'étape, devaient être exposés en vente, et cela sur le marché appelé *Coeren aerde*.

Les grains seuls qui servaient à la nourriture de l'homme, comme le seigle et le froment, étaient soumis à l'étape; quant à l'épeautre, les droits s'en percevaient au profit du comte; l'orge, qui servait à brasser la bière, était exempte; les brasseurs, afin de se procurer cette denrée à des prix plus avantageux, voulurent exiger qu'elle fût soumise à l'étape; en 1436, les échevins firent droit à cette de-

mande, mais en 1478, sur les réclamations incessantes des marchands, l'orge put de nouveau circuler en franchise de droits.

Déterminer l'époque à laquelle l'étape fut instituée a Gand est chose impossible; il faut croire que ce privilége remonte bien haut, puisque nous n'avons aucune pièce qui nous l'indique, et que les chroniques sont également muettes à ce sujet. Ce droit concédé par le souverain fut souvent renouvelé et modifié (1).

Dans le principe, la quantité que le marchand de grains était obligé de laisser prélever par l'étape, pour être exposée en vente à Gand, était fixée au quart de toute les cargaisons descendant l'Escaut ou la Lys, et au sixième de celles remontant les deux rivières.

Plus tard, c'était en 1419, ceux d'Ypres ayant approfondi l'Yperlée, engagèrent les marchands de blé à prendre cette route pour aller à Nieuport par l'Yzer canalisé, et faire de là leurs expéditions à l'étranger.

Les Gantois, voyant qu'une bonne partie des revenus de leur étape allait leur échapper par ce changement à l'itinéraire habituel des bateaux, consentirent à n'exiger dorénavant que le sixième des blés arrivant par les eaux de la Lys.

C'était le propre des villes possédant un privilége d'étape d'en être fort jalouses; aussi, cet espèce de détournement de la part de ceux d'Ypres était-il loin de plaire aux Gantois. Au siècle suivant, en 1514, ils obtinrent des lettres patentes de Charles-Quint, non pas confirmatives de leurs anciens priviléges, mais sous forme de privilége nouveau, *by vorme van nieuwe privilegie*, leur accordant le droit

(1) Voir au sujet de l'étape un article de Mr V. Gaillard, intitulé : *Privilége d'étape, l'Étape des grains à Gand.* (*Messager des Sciences*, année 1849, p. 232). On y trouvera bien des détails que nous croyons inutile de répéter ici.

d'étape sur tous les grains venant de Béthune, Arras, Lille et tous les autres endroits le long de la Lys, et conduits par cette rivière jusqu'à Warneton. Il était expressément dit dans l'acte que ces blés ne pouvaient pas être expédiés par l'Yperlée, mais devaient être transportés à Gand « comme à leur droit estaple. » Des peines considérables menaçaient les contrevenants. A l'effet d'assurer l'exécution de leur droit, les Gantois établirent à Warneton un poste d'agents chargés d'y veiller.

L'étape de Gand était confiée à la direction de trois gardiens, appelés seigneurs de l'étape ou *stapelheeren*, nommés tous trois par les échevins pour le terme d'un an.

En 1566, l'écrivain Marcus Van Vaernewyck occupa le poste de seigneur de l'étape; dans son *Historie van Belgis*, il se plaint que les bâtiments de la *Staepelhuus* avaient en partie été abandonnés aux marchands de grains, comme magasins ou entrepôts, ce qui les détournait de leur destination primitive, qui était exclusivement de contenir les grains prélevés au profit de l'étape.

Ces greniers, dit encore Marcus, pouvaient contenir quatre mille muids, en supposant chaque espèce de grains placée séparément (1).

L'acquit du droit d'étape ne dispensait pas du paiement des tonlieux; ainsi au tonlieu des châtelains de Gand, chaque bateau à gouvernail, chargé de blé, payait six deniers; un batelet sans gouvernail n'en payait que deux. Au tonlieu des abbés de Saint-Pierre, chaque bateau jaugeant trente muids, payait quatre deniers; ceux jaugeant moins en payaient deux (2).

Outre cela, les gardes de l'étape étaient autorisés à prélever six gros par bateau plat qui sortait de la ville chargé

(1) *Historie van Belgis*, t. II, p. 200.
(2) Diericx, *Mém. sur les lois des Gantois*, t. I, pp. 167 et 170.

de blé, un gros par *seijie* ou petit bateau et deux gros par *lievelast* ou bateau naviguant sur la Lieve. Le délit de concussion de leur part était puni d'une amende de 50 livres parisis.

A côté du bâtiment de l'étape se trouve une maison fort petite, qui servait, croyons-nous, de bureau et peut-être parfois même de logement aux gardes de l'étape; elle était anciennement désignée sous le nom de *Steenen huus*, maison en pierre, probablement parce qu'à cette époque la plupart des habitations étaient construites en bois, et que celle-là, par exception, étant bâtie en pierres, portait habituellement la désignation de cette qualité exceptionnelle.

La *Steenen huus* qui tenait d'un côté à la *Coeren stapelhuus*, était contigue de l'autre côté à la maison des mesureurs de blés, *Coerenmetershuus*.

Ce dernier édifice, comme les deux autres, existe encore, et notre dessin le reproduit dans son état actuel.

Les mesureurs de blé, *coerenmeters*, formaient une corporation, dont le blason était de gueules à deux pelles d'or placées en sautoir; ils achetèrent leur local le 29 avril 1376, pour 70 livres de gros, d'un certain messire Achten, prêtre. Ce bâtiment est peut-être aussi ancien que celui de l'étape, mais, contrairement à celui-ci, il paraît avoir subi des transformations, surtout dans l'architecture de sa façade, qui est ornementée et chargée, sous les fenêtres, de bas-reliefs représentant des sujets de fantaisie et des guirlandes de fleurs.

La corporation des mesureurs de blé possédait un règlement qui lui était donné par les échevins de la Keure. De même que celui de la plupart des corporations, ce règlement fut renouvelé de temps à autre, et parfois modifié, comme en 1541, à la suite de la concession Caroline de 1540.

Nous possédons l'original de ce règlement aux archives

de la ville de Gand, et une copie dans un manuscrit de la Bibliothèque de Gand, portant le n° 58.

Chaque année les échevins choisissaient trois jurés parmi les membres de la corporation.

Il est à remarquer qu'en général, dans l'organisation des corporations et autres affaires d'administration, on avait en Flandre une préférence marquée pour le nombre trois, ou un nombre divisible par trois.

Les trois jurés prêtaient serment entre les mains des échevins de la Keure et étaient chargés de faire exécuter sévèrement tous les points du règlement.

Entre autres articles de détail, il était défendu à tous les suppôts ou membres de la corporation de jurer, de s'injurier, de mentir, de faire mentir, sous peine d'une amende de 10 gros.

Au bout de l'année, les amendes étaient divisées en trois parts : la première était pour les chefs de la corporation, la seconde pour les pauvres, et la troisième était versée dans la caisse de la corporation.

La plus grande partie du bâtiment des mesureurs de blé était composée, comme celui de l'étape, de greniers servant à déposer les grains; seulement celui des mesureurs de blé était un entrepôt ou magasin, tandis que l'autre, affecté au service de l'étape, n'avait reçu qu'abusivement une destination différente.

Il y avait encore d'autres édifices servant à déposer les blés : ainsi, au Marché au Foin, *Hooyaert*, s'élevait une maison à pignon, qui existe encore et porte le n° 4, située entre la Grande Boucherie et le Pont aux herbes; c'était un entrepôt ou *spyker*.

Outre les mesureurs de blé, il y avait encore une autre corporation employée dans cet article : c'était celle des *pynders* ou hommes de peine, portefaix; leur blason était burelé d'or et d'argent, au lion de gueules, lampassé et

armé de sable brochant sur le tout. Ils avaient également leur local, qui était situé au Marché aux Grains, à l'endroit occupé aujourd'hui par la maison n° 33, au coin de l'ancienne *Wandastege*, rebaptisée sous le nom de rue du Lévrier. Cette maison, qu'on appelait la maison au toit d'ardoises, *het huus met den scaillien dack*, fut acquise par la corporation le 2 août 1450, d'un certain Josse Van den Branden; elle lui appartint jusqu'en 1714, époque à laquelle les échevins l'achetèrent.

Le règlement modifié des *pynders* date, comme celui des mesureurs de blé, de 1541.

Ces deux corporations étaient en quelque sorte subordonnées pour l'exercice de leurs fonctions aux gardiens de l'étape. Ainsi il était défendu à tout mesureur de blé et à tout portefaix de travailler à des grains qui n'avaient pas acquitté le droit d'étape, et cela sous peine de trois livres parisis d'amende.

Les blés arrivés par bateaux et non vendus devaient être déposés dans un des entrepôts ou *spykers;* défense était faite aux mesureurs comme aux portefaix d'y travailler.

Les mesureurs et portefaix n'avaient le droit de travailler aux grains déposés, que sur la délivrance d'une autorisation signée par le garde de l'étape.

Les mesureurs et portefaix étaient obligés d'expédier promptement les blés achetés, de la manière indiquée par le règlement de l'étape, à tour de rôle, sans que l'un cherchât à obtenir plus d'ouvrage que l'autre, ou sans qu'il demandât comme pourboire rien au-dessus du salaire accoutumé et ce sous peine d'une amende de 20 livres parisis (1).

EMILE VARENBERGH.

(1) Consultez en outre DIERICX, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, pp. 122, 126, 152, 155, 175. — DE VIGNE, *Recherches historiques sur les corporations*.

Rectification.

Une erreur qne nous sommes heureux de trouver l'occasion de rectifier, s'est glissée dans notre notice sur la Cour de Tronchiennes : nous y avons attribué erronément à Luc Van der Vynckt les « Recherches sur les anciennes magistratures du pays de Waes et leurs titulaires, » publiées par le chevalier Schoutheete de Tervarent, en 1867. L'auteur de cet ouvrage est Emmanuel Marie Jean Van der Vynckt, neveu de Luc et de Bernard, ainsi que nous a fait observer l'éditeur des « Recherches. »

Quant aux ferrures de la porte, dont nous avons donné le dessin, et dont nous ignorions le sort, elles ont été récemment déposées à l'hôtel-de-ville de Gand.

LA PEINTURE ET LA SCULPTURE A MALINES.

LA GILDE DE SAINT-LUC
ET L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

II.
L'Académie des Beaux-Arts.

1771-1830.

Sommaire : Situation des arts à Malines à l'époque de l'établissement de l'Académie. — G. J. F. Herreyns vient de fixer à Malines. — Il ouvre une école de dessin. — Ancien projet d'académie. — Académie provisoire. — Souscription. — Charles de Lorraine prend l'Académie provisoire sous sa protection. — Concours annuels. — Sceaux de l'Académie. — Jubilé de 1775. — Transfert de l'Académie au collége des Jésuites. — Érection en Académie royale. — Départ de G. Herreyns. — Abandon de l'Académie pendant la révolution française. — Son rétablissement en 1801. — Transfert des cours au Vieux-Palais. — Organisation sous le régime hollandais. — Formation du Musée. — Révolution belge. — Annexe : Concours 1774-1829.

Vers la fin du XVIII^e^ siècle, le régime des corporations était usé. La constitution des métiers en corps séparés s'effaçait chaque jour davantage, car les nouveaux apprentis négligeaient de se faire inscrire sous les vieilles bannières de leur profession. L'effet immédiat de cette tendance vers l'émancipation, fut une décadence simultanée dans toutes les branches de l'industrie et des arts. L'ouvrier et l'artiste particulièrement, affranchis désormais de l'apprentissage, embrassaient chacun leur carrière,

sans en posséder les notions fondamentales. Ceux qui pratiquaient l'art furent les premières victimes de leur innovation : d'une part, ils dédaignaient les conseils et la direction des francs-maîtres, d'autre part, il n'y avait point d'école, où ils pussent acquérir les principes nécessaires.

Telle était la situation de Malines vers 1770. L'antique cité, jadis si féconde en bons maîtres, n'en possédait plus un seul. Elle montrait avec orgueil et regret les œuvres de ses deux derniers artistes : les productions du sculpteur Théodore Verhaegen (1) et les peintures de Égide Joseph Smeyers (2), qui tous deux venaient de descendre dans la tombe.

A cette époque, un peintre anversois, Guillaume Jacques François Herreyns, vint se fixer à Malines. De brillants antécédents favorisèrent l'établissement du jeune artiste dans notre ville. La valeur de son talent était connue et attestée par les lauriers qu'il avait remportés dans les classes de dessin et d'architecture de l'Académie d'Anvers.

Peu après son arrivée, Herreyns ouvrit à Malines une école de perspective et d'architecture. Ses premiers efforts furent couronnés de succès; les élèves affluèrent à ses leçons, et le zèle du maître grandissait à mesure qu'il voyait prospérer son entreprise.

Le nombre sans cesse croissant de ceux qui suivaient les cours que Herreyns avait établis dans sa demeure, lui suggérèrent la pensée d'ériger à Malines une Académie de dessin, à l'instar de celle qui existait à Anvers.

Le projet de créer à Malines une Académie de peinture et de sculpture n'était point une idée neuve. Dès la fin du XVII[e] siècle, la pensée que nourrissait Herreyns avait flatté l'espoir d'un grand maître, Luc Fayd'herbe.

(1) Mort en 1759.
(2) Mort en 1771.

L'éminent sculpteur, appuyé d'un grand nombre d'artistes, présenta, le 5 juin 1684, une requête à l'autorité communale pour qu'elle voulût établir une distinction entre les peintres et les sculpteurs d'un côté, et d'un autre côté entre les ouvriers maniant la brosse, les fabricants de jouets, qui jouissaient des franchises de Saint-Luc aux mêmes degrés que les artistes dignes de ce nom. Les signataires de la pièce firent en même temps entrevoir à la régence que, s'il était fait droit à leur supplique, une Académie des beaux-arts pourrait être installée à Malines, telle qu'elle existait déjà à Anvers et à Bruxelles.

Malheureusement cette demande, si digne d'être prise en considération, fut rejetée (1).

(1) Baron du Trieu de Terdonck, *Notice sur la vie et les œuvres de Luc Faydherbe*. Malines, 1858.

« Aen myne Eerw. Heeren Wethouderen dezer stadt Mechelen, in Policey camer vergadert,

» Verthoonen met behoorlyke reverentie de onderschrevene constschilders en belthouwers deser stadt, hoe dat hunne respective consten en wetenscap van allen oude tyden zyn gehouden geweest voor liberael, ende geen gemeyns hebbende met mechanicque hantheringe of ambachten; hoedaenichlyck dat de zelve by allen edelieden mogen worden geexerceert sonder eenige derogatie aen hun qualiteyt, ter contrarie syn door de selve consten verschyde uytmuntende meesters, als onder andere by desen tyden Petrus Paulus Rubens, Antonis van Dyck ende meer andere by de princen, soo van dese en andere landen gepromoveert geweest, selfs tot den staet van ridderschap, ende in den selven het exercitie van hunne conste blyven continueren. Het is nu zoo dat binnen dese stadt evenwel gene distinctie en wordt gemaeckt tusschen het mechanicque en liberael schilderen ende belthouwen, maer dat de dekens van het schildersambacht indifferentelyk opt pretext van hunnen rolle praemen, selfs allen uytschyenende meesters om te comen onder voorse mechanicqueambacht, synde gecompozeert van stoffeerders, popmakers, cladders en ander winckelhoudende persoonen, directelyk tegen de natuer van remonstranten liberale conste. Ende waer door den luyster van selve comt te verdwynen, ende wyt dese als nu florissante stadt gehouden worden verscheyde treffelyke constenaers, aen de welke elders geen het minste obstacle en worde gemaeckt in het exercitie van hunne conste en de welke anderssins alhier souden worden getrokken, ende dat meer is die ondergse vertrouwen vastelyck dat sy het voors. obstacle geweest synde, sullen

Le 22 mai 1771, Herreyns adressa une lettre au Magistrat de Malines. Il exposa dans cette missive le plan qu'il

komen te wegen brengen van alhier op te rechten eene treffelycke Academie als tot Antwerpen, Brussel en elders, omme in de selve by de liefhebbers nuer het leven te worden geteeckend, waer door oock veele vremde alhier souden worden aengelockt en by faute van welke alsnu de ingesetene deser stadt om te comen tot perfectie de selve Academie elders moeten opsoeken, synde sulckx oock seer wel geconsidereert geworden by de Heeren wethouderen van Antwerpen, hebbende in hunner stadt gesepareert de mechanique van de liberaele meesters, hebbende de lesten genoegh met de camer van Rhetoryeque ofte poesye aldaer, ende de eerste gelaten onder hun voorigh ambacht, sulx is oock gebeurt verleden jaer in die vermaerde republieque van Venetien, naer luydt van het extract uyt de « Relations véritables » van 23 january 1683, het extract ten desen annex synde in de selve republieque gemaeckt voor het toecomende eene destinatie tusschen de ghene professie doende van voors. conste by hun gedeclareert liberael ende exempt van lasten, de welke moeten draegen de gene exereeerende de mechanieque, sulex dat (onder ootmoedige correctie) voor het gemeyn beste soude convenieren dat dusdaenigh onderscheyden ende distinctie oock alhier, wierde oock om voordere redenen by de remonstranten in cas van noode UE. mondelinge naerder te representeren, oorsaeke waerom sy keeren tot UE., ootmoedelyck biddende de selve gelieven gedient te syn de supplianten en allen anderen die hun binnen dese stadt in liberale consten van schilderen en belthouwen sonder het houden van winkel en diergelyke mechanieque functien sullen comen te exerceeren, te verclaren exempt van voors. ambachte en lasten daer toe staende, de supplianten vormende een particulier corpus, t'sy onder den naem van academiaels binnen Parys, Londen, etc., t'sy met vervoeging aen de camer van Rhetoryeque binnen dese stadt, op den voet van Antwerpen ofte daer inne andersints soodaenighlyk te voorsien als de selve naer de gelegentheid van de saecke en voor het gemeyn recht sullen vinden te behooren, twelke doende, etc. »

En marge :

« Gesteld in handen van de H. Policeymeesters, 8 mey 1684.

» J. van den Venne. »

Was onderteekent :

Philippe de Grave,
van den Steen,
in den naem van meer anderen.

En marge :

« Sy gestelt in handen van de dekens van de schilders en stoffeerders, om hierop mondelinchs te commen segghen.

» Actum 5 juny 1684,

» J. van den Venne. »

Le 13 juin 1634, la corporation des peintres adressa au Magistrat la résolution suivante :

« Memorie

van de gene die de Academie sullen beginnen te stabuleren en de naemen

avait conçu pour l'érection d'une école des beaux-arts. La ville ne rejeta point complétement la pétition de l'artiste; elle appréciait le mérite du projet, mais elle n'osait encore l'approuver sans réserves. Elle commença, par mesure de bienveillance et d'encouragement, par accorder au peintre anversois la dispense du service militaire des serments et l'exemption de l'impôt sur les denrées alimentaires.

Heureusement qu'il se trouvait dans le collége échevinal un homme éclairé, qui comprenait l'avantage que le nouveau projet offrirait à la ville. C'était le commune-maître Jean-Baptiste van den Venne. Ce magistrat développa devant ses collègues, en séance du 23 mars 1772, toute l'utilité que présentait la proposition Herreyns. Il leur mit sous les yeux le peu de difficulté que rencontrerait la réalisation de cette idée, puisque Herreyns s'engageait à enseigner gratis les éléments de la géométrie et de la perspective tous les dimanches et les jours fériés, de dix heures

van de gene die dese requeste hebben doen stellen ende ootmoedelyck syn versoekende geweest van myne Eerw. Heeren van het magistraet, ende alsnu in handen gestelt van myne Heeren policeymeesters, om daerin te doene tgene naer reden is versocht geweest en verhopende syn eenen goeden uytval ende eene vierige protexie om deze vrye liberaele schilders conste in haeren eersten staet van libertyt te herstellen, etc. Mr Lucas Fayd'herbe, den ouden, Mr Jan Fayd'herbe, den jonghen, Mr Jan van den Steen, Mr F. Boucxtuyns, Mr Eloy Bonnejonne, Mr Huysmans, vremde, Mr Sonnemans, vremde, Mr Sebastiaen van Aken, Philips de Grave, Jan de Coxie en Mr Ferdinand Saeijes, vremde.

» Mitsgaders eenige qualiteyt van jonghe aencomelinge, die alreeds beginnen al wat fraeis te doen ende in weinige tyt al fraeye meesters sullen worden, vermits dese Academie nieuw ingestelt haren voortgang sal creygen.

» Wy ondergescr. supposten van het schilderambacht alhier, verclaeren aent versoeck met deze memorie gedaen nochte oock met requeste by eenige supposten gepresenteert over het selve versoeck niet te willen houden, maer verclaren dat wy ons syn houdende aen de rolle van den ambachte.

» Actum 14 juny 1684.

» (Signé) Francis Boekstuyns,

» Peeter Sonnemans. »

du matin à midi. Pendant la semaine, il s'obligeait à donner chaque jour une leçon de dessin, depuis six heures à huit heures du soir, à partir du 1er octobre jusqu'au Carnaval.

Des ouvertures aussi généreuses, inspirées par la seule passion de l'art, subjuguèrent l'autorité; le Magistrat décida de faire un essai provisoire, et en cas de réussite, de solliciter l'appui du gouvernement.

En conséquence, la ville autorisa l'artiste à se rendre à Anvers, à l'effet d'y acheter des modèles de plâtre, jusqu'à concurrence de la somme de trois ou quatre pistoles. En même temps, on formula rapidement un règlement destiné à maintenir l'ordre parmi les élèves. La chambre de police apposa son approbation à cette pièce, le 12 octobre de la même année.

L'agrément de la régence étant acquis au fondateur de l'Académie, la ville ne négligea rien pour entretenir et encourager l'entreprise de Herreyns. L'administration communale adjoignit au peintre un ouvrier, qu'elle entretenait à ses frais, à raison de 25 florins par an; elle prit en même temps sur elle toutes les dépenses de feu et de lumière.

A défaut de local suffisant, on affecta aux leçons la salle à côté de la porte principale des Halles. Cet endroit servait antérieurement à l'expertise des draps. Cependant cette place était peu étendue et malsaine, à cause du peu d'élévation des étages. Dès le 2 novembre suivant, le Magistrat considérant que dans le court espace de quelques semaines, le nombre des élèves s'élevait déjà à près de cent, résolut d'établir les classes de dessin à l'hôtel-de-ville. Les trésoriers furent autorisés en conséquence à faire les dépenses nécessaires pour préparer deux salles : l'une devait servir aux cours, l'autre était destinée à la conservation des modèles.

L'Académie était à peu près organisée. Le concours de la ville ne lui avait pas fait défaut; il ne manquait plus pour

sa constitution que l'octroi du souverain, par lequel ce dernier prendrait le nouvel établissement sous sa protection.

Une question capitale restait néanmoins à résoudre, c'était celle des ressources pécuniaires. Sur la proposition du commune-maître van den Venne, il fut résolu, le 30 mars 1773, que l'un des bourgmestres de la ville, accompagné du conseiller pensionnaire Thys, se rendraient à la demeure du procureur-général du Grand Conseil, afin d'informer ce dignitaire des progrès rapides que faisait l'école de dessin et des dépenses qui incombaient à son directeur. Ils étaient chargés de prier le fonctionnaire impérial de vouloir prêter son concours à l'Académie et d'émettre un avis favorable au cas où le gouvernement prendrait les renseignements du fisc par rapport au traitement du directeur.

D'après le rapport des mandataires, lu le 5 avril suivant devant le collége, les dispositions du procureur-général étaient des plus favorables à l'institution. Il résultait d'une entrevue avec Herreyns, que celui-ci, outre une indemnité pour les dépenses, se serait contenté d'un traitement annuel de 200 florins. Le Magistrat décida, après cet exposé, d'adresser au gouvernement une demande de confirmation pour cette école jusqu'ici provisoire, de pouvoir la placer sous le patronage de son Altesse impériale et de prendre sur la caisse communale les 200 florins en question.

Au mois d'octobre, Herreyns ouvrit de nouveau ses cours. Cette fois l'affluence des récipiendaires fut telle, qu'à défaut de place, il dut en refuser plusieurs.

Le 25 du même mois, le Conseil approuva une proposition que fit le directeur à l'effet de pouvoir, dans l'intérêt des élèves nouvellement admis, recommencer chaque année les leçons d'architecture et de perspective. Cette décision fut publiée par la *Gazette d'Anvers*.

Le commune-maître J. B. van den Venne et l'échevin

A. C. G. Deudon avaient été dès le principe les plus ardents défenseurs de l'école des arts. Le zèle de ces magistrats, joint aux succès de l'Académie, contribuèrent puissamment à acquérir à l'institution la bienveillance de l'autorité toute entière. Chacun des membres du Conseil s'engagea à la soutenir pécuniairement, par une rétribution d'au moins 3 florins et 3 sous par an. Toutes les notabilités de la ville suivirent l'exemple du Magistrat et s'engagèrent de concourir de la même manière à la fondation de l'Académie.

Il sera intéressant de rapporter ici les noms de ces amis de l'art (1) :

Jean-Henri, archevêque de Malines. — G. de Navarro, gouverneur. — Le baron van der Hemm, écoutète. — F. G. A. Brénart, conseiller ecclésiastique. — H. de Partz, ibid. — G. Tackoen. — H. Diu, conseiller, procureur-général. — La comtesse douairière de Respani. — Le comte de Respani. — Van der Fosse. — Le comte de Wonsheim. — de Celles, baron d'Hove. — Baron d'Hovorst-Pellenberg. — de Vicq, baron de Cumptich. — G. G. de Ruysschen, comte d'Elissem. — L. Deudon. — Pierre P. X. de Brouchoven, comte de Bergeyck. — Le baron de Saint-Vaast de Denterghem. — E. J. de Perceval, conseiller, r^r^ qual. et lieutenant de la cour féodale de S. M. — Joseph de Brouchoven de Bergeyck. — J. F. Douglas dit Schott. — Le baron de Moriensart. — J. H. Haenen, doyen. — J. J. van Dyck, curé. — P. de Meester. — P. Dens, præses seminarii. — J. van Caster, prieur d'Hanswyck et vicaire-général. — P. comte de Romrée. —Van Beeck. — J. van Aken d'Heysbroeck. — B. F. J. van den Wiele. — C. J. van Meerbeeck. — J. B. van Velde

(1) Il est à remarquer que cette liste de souscription resta ouverte pendant de longues années.

de Melroy. — J. B. F. van den Wiele. — R. J. van Rymenam, canonicus. — M. A. Keller, ibid. — P. A. Deschamps, ibid. — G. Husmans. — C. G. J. de Behaigne, can. z. recept. sem. arch. — Mme Papeians de Morchoven. — J. F. Rouvoet. — Johan Oostdyck. — Henri Jacques Parduyns. — Mr Snoy. — Mme Snoy, née vander Gracht. — G. Spenner, capitaine. — M. Buydens, secrétaire de Keerberghen et Boort-Meerbeeck. — Joan. Carol. Fayd'herbe. — J. B. F. van Slabbeeck, dec. et past. B. M. S. V. D. — P. P. van Kiel, kerckmr O. L. V. — Henri van den Nieuwenhuysen. — N. Franç. Walravens, 1774. — G. J. van Meldert, chan. grad. — Dirix de Bodimont, conseiller et receveur général de S. M. I. A. — P. F. van Paesschen. — H. J. de Villers. — de Nélis. — Marci. — de Créquy-Hannicart. — Crabeels de Corbeeck over Dyle. — Crabeels de Corbeeck d'Opvelp. — De Crane de Buerstede. — J. A. van Everbroeck. — J. F. Vellemans. — A. Husmans de Merbois. — M. E. Pansius, secrétaire. — E. J. A. de Jongh. — Gualterus Schouten, M. D. — De Beelen-Bertholf. = G. de Quertenmont, 1774. — O. A. Bertrand. — H. de Schooff. — M. van Velsen. — B. du Sart. — D. G. Rousseau. — G. F. Verhoeven. — J. L. J. Pouppez. — Rombaut Neeffs. — Constant Joseph van den Nieuwenhuysen. — J. A. Vleminex, meyer van 't district van Mechelen. — J. P. M. van Diepenbeeck. — J. C. Ryckaert, drossart de Bonheyden, 1774. — J. A. Blyckaerts, juge des domaines de S. M. au département de la ville de Malines. — G. de Burlet. — Jacobus Bono. — J. Ghison. — R. Bournons, lieutenant et ingénieur. — J. R. van Goorlaecken. — A. S. de Vylder. — J. E. Morissens. — C. Peeters. — M. F. van den Zype. — de Fierlant. — J. Fr. Peppé. — J. G. Huleu, can. S. Rumoldi. — Le comte de Liedekerke. — Mr de Fierlant. — La douairière Snoy, née de T'Sestich. — J. F. Versluysen. — Joseph

Vincent Menu, 1776. — C. Fiocco. — Mar. Sigenitz, capitaine d'artillerie. — Diez. — J. A. Megners, capitaine d'artillerie. — J. B. van den Venne, borgmstr. — J. Pansius, ibid. — F. van der Laen. — M. Hettema. — H. F. van Meldert, schepenen. — A. C. G. Deudon, échev. — C. J. Cailloux, conseiller, pensionnaire actuel. — J. C. Thys, conseiller pensionnaire. — F. Franco y Feo de Briez de Contich, m^tre de police. — J. du Trieu, ibid. — J. A. van der Linden, secrétaire. — J. F. de Cock, ibid., 1774. — J. F. Keyaerts, greffier. — G. J. van Ham, surint^d du Mont de Piété. — J. B. Leyniers, can. S. Rumold. Mechl. — J. Lambrechts, koningh van den edelen jonghen kruysboghe. — J. Ph. Seresia. — Jos. Jongelinckx, dienende deken der zelve gilde. — François Mairin. — Mathys H. P. Bos. — G. A. de Meester. — P. D. van Velsen, 1782. — H. A. Tackoen, échevin. — van Volxem. — J. F. Scheppers, l'aîné. — J. F. Scheppers, au nom de la société patriotique, 1786, laquelle contribue annuellement un Louis. — J. H. de Lantsheere, président du séminaire de Steenhault. — Baronne de Beer de Meulebecque. — La douairière van der Varent, née de Waepenaert. — F. J. de Meester. — J. J. Wirix. — P. J. J. de Meester. — De Proppez du Hun. — D. Baujoz. — R. S. de Brouwer. — Van Brée. — La douairière d'Oosterlinck. — Wirix de Tercam. — Van der Gracht. — G. J. Piré, chan. de Soignies. — C. M. F. du Trieu, m^re de Police. — J. B. Crabeels, conseiller pensionnaire. — J. F. de Cocq, m^re de police. — De Spenraey. — Van Grootven de Merbeck. — J. Ponthieure de Berlaere, can. S. Rum. — G. F. J. du Trieu, ibid. — J. de Cannart d'Hamale, l'aîné. — Van den Branden de Reeth. — Em. Goubau. — La douairière Goubau, née de Villegas-Pellenberg. — Goubau. — Th. de Briez. — P. de Waepenaert. — de Villers du Fourneau. — G. J. J. Verlinden, greffier. — J. B. Pan-

sius, schouteth. — Bartho Gyseleers-Thys. — La douairière de Spenraey, née Snoy. — J. B. J. Verhaghen. — E. S. Poullet. — J. Quirini. — E. J. de Bors. — Leclercq. — Della Faille d'Elsbroeck. — Peytier, heere van Merchtem. — F. d'Hoop. — La douairière van Alstein, née d'Hoop. — † J. A., arch. de Malines. — de Wargny, sous-préfet. — Van Provyn. — C. de Plaine, maire. — P. A. Pierets, adjoint. — A. J. Reyntiens. — J. de Rycke. — Gustave van Velsen. — Lambelin, greffier.

Le produit de la souscription annuelle était affecté en partie à couvrir l'achat des prix à distribuer après le concours; le surplus devait être employé aux frais généraux de l'école.

Cependant, il manquait jusqu'ici à Herreyns, qui offrait si généreusement le concours de son talent à la ville, quelques pièces essentielles à l'exécution de ses désirs. Il avait disposé pour l'instruction de ses élèves, des modèles qui lui appartenaient personnellement ou de ceux que des amis bienveillants n'avaient pas hésité à mettre à sa disposition. Le 15 octobre 1773, fut présenté au collége échevinal, une demande du sieur Herreyns, par laquelle il déclara avoir l'occasion d'acquérir à un prix avantageux plusieurs figures de plâtre, qui seraient de première utilité pour l'Académie. Malheureusement, les finances communales ne pouvaient guère s'engager dans de nouvelles dépenses. Les défenseurs de l'école, MM. van den Venne et Deudon, tous deux membres du collége, furent les premiers à reconnaître la difficulté. Sur l'initiative de ces magistrats, il fut résolu que chacun des membres de la régence donnerait une demi-couronne, pour l'achat des statues et des figures en question.

Dans la même séance, le conseil s'occupa des mesures qu'il y avait à prendre pour obtenir du gouvernement qu'il érigeât l'institution de Herreyns en académie, selon qu'il

avait été résolu déjà le 5 avril précédent. Les efforts de la ville furent couronnées de succès; un décret du gouverneur Charles Alexandre de Lorraine, daté du 13 novembre 1773, apporta pleine satisfaction à ses aspirations. Le prince déclara prendre sous sa protection l'Académie de Malines; il autorisa le Magistrat à gratifier le directeur Herreyns, d'un pension annuelle de 200 florins, à prendre sur la caisse communale, et à accorder à ce dernier franchise des taxes à prélever sur les denrées alimentaires, pour lui et pour sa famille.

Voici le texte de l'octroi du gouverneur des Pays-Bas :

« Charles Alexandre, administrateur de la grande maîtrise en Prusse, grand maître de l'ordre Teutonique en Allemagne et Italie, duc de Lorraine et de Baar, maréchal des armées du Saint Empire romain et de celles de Sa Majesté l'impératrice douairière, reine apostolique de Hongrie et de Bohème, etc., etc., son lieutenant et capitaine général de ses Pays-Bas, etc., etc., etc.

» Chers et bien amés, sur le raport qui nous a été fait de votre requête par la quelle après avoir porté à notre connaissance, que dans la vue de faire renaitre les arts libéraux dans la ville de Malines, vous y avez établi l'année derniere une académie de peinture, de sculpture, d'architecture et de perspective, vous nous suppliez de la prendre sous notre protection immédiate, et au surplus de vous authoriser d'accorder au directeur de cette académie, qui y enseigne gratis, un gage annuel de deux cens florins, ainsique les pleines franchises pour la consomption de son ménage, nous vous faisons la présente pour vous dire que nous voyons avec satisfaction les mesures, que vous avez prises pour faire revivre à Malines les arts aussi intéressans, que nous avons pris et prenons sous notre protection spéciale et immédiate votre nouvelle académie, et que nous vous avons autorisé et autorisons d'accorder au directeur

de cette académie, qui y enseigne gratis, un gage annuel de deux cens florins, ainsique les pleines franchises pour la consommation de son ménage, notre intention étant néanmoins, que les franchises ne lui soient accordées que provisoirement et jusqu'à ce que nous trouverons convenir d'en statuer autrement. A tant, chers et bien amés, Dieu vous ait en sa sainte garde.

» De Bruxelles, le 13 novembre 1773.

» Paraphé N^e V^t.

» (*Signé*) CHARLES DE LORRAINE.

» Plus bas :

» Par ordre de Son Altesse roiale,

» (*Contresigné*) DE REUL f. f. »

La lettre du Prince était accompagnée du « règlement de S. M. I. concernant la peinture, sculpture, gravure et architecture. »

Quelques jours après la réception de l'octroi du Gouverneur, le conseil de la ville décida de faire ériger au-dessus de la porte de la salle de dessin les armoiries de S. A. R., avec l'inscription : *Académie sous la protection spéciale et médiate de Son Altesse royale.*

Le placement du blason impérial eut lieu avec solennité. Le carillon de Saint-Rombaut annonça le moment où les élèves se disposaient à parcourir les rues en cortége. Plus de cent cavaliers figurant les sciences et les arts, ouvraient la marche; après eux s'avancait un char de l'*Ommegang*, chargé de sujets emblématiques de circonstance. La famille des géants, accompagnée du fifre et du tambour traditionnels, fermaient le défilé. Le soir, la salle d'étude fut brillamment illuminée; trois tonneaux de goudron, placés devant l'hôtel-de-ville, répandaient leurs lumières sur la Grand' Place.

Le général-major de Beaulieu, gouverneur intérimaire de Malines, envoya le 31 janvier 1774, sur la demande des

autorités communales, le portrait en buste du royal protecteur de l'institut.

Le 14 février 1774, fut approuvée la proposition du commune-maître van den Venne, tendant à obtenir l'établissement d'un concours entre les élèves et une distribution de récompenses aux lauréats, comme il était d'usage de le pratiquer dans les autres villes. Le premier prix devait consister, d'après le projet, en une médaille de vermeil, portant d'un côté le buste de Charles de Lorraine, de l'autre côté les attributs académiques. Le second prix, semblable au premier, était simplement en argent. Pour couvrir les frais de ces dernières dépenses, il fut convenu que l'on recueillerait dans un registre spécial les signatures des membres honoraires, qui s'engageraient chacun à verser annuellement au moins une couronne royale.

Tel fut le succès de l'Académie que bientôt la salle de l'hôtel-de-ville devint trop étroite pour contenir les élèves; en outre, le besoin d'avoir plus d'un professeur devint imminent. Le commune-maître van de Venne et l'échevin Deudon proposèrent au collége, le 5 avril 1774, de choisir deux membres parmi le Magistrat comme administrateurs suprêmes de l'Académie. Ces délégués auraient dans leurs attributions le devoir de convoquer les membres honoraires, à l'effet d'élire parmi ceux-ci deux co-directeurs et un secrétaire. Ces cinq délégués seraient préposés à la direction générale des affaires de l'Académie. Van den Venne et Deudon furent désignés à l'unanimité par la régence comme administrateurs. Ces derniers réunirent, le 25 suivant, les souscripteurs à l'Académie. L'assemblée nomma membres du comité, le comte de Respani et le comte Coloma, baron de Leeuw-Saint-Pierre. Le sieur G. F. Verhoeven, négociant, fut appelé aux fonctions de secrétaire (1).

(1) G. Verhoeven est l'auteur d'un mémoire, couronné en 1777, sur l'état du commerce au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle aux Pays-Bas.

Le premier concours entre les élèves eut lieu peu après. Le jury était composé de P. J. Verhaegen, peintre de S. M., de J. Verhaegen, frère du précédent, et de Herman Gillis; tous trois peintres habitant Louvain. Ces artistes s'étaient réunis sous la présidence du directeur Herreyns, en présence des commissaires de l'Académie.

La distribution des prix fut fixée au 25 avril, à trois heures de relevée. Le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, décerna les récompenses. Après la cérémonie, un des élèves lut un discours dans lequel il fit l'éloge des beaux-arts. La *Gazette d'Anvers*, du 3 mai 1774, donna une compte-rendu détaillé de cette fête.

Le premier prix d'architecture fut dévolu à André Michiels, menuiser, né à Tessenderloo. Le second prix échut à Jean Antoine de Cocq, menuisier, né à Malines. Le troisième fut remporté par Jean van Reeth, menuisier, né à Turnhout, et le quatrième, par Egide G. van Buscom, sculpteur, né à Malines.

Dans la classe de dessin d'après le plâtre (antique), le résultat fut le suivant : Premier prix, François van Thulden, peintre, né à Anvers. — Second prix, Henri Jos. van den Nieuwenhuizen, né à Malines. — Troisième prix, Jean Du Sart, né à Malines.

Dans la classe de dessin, principes. Huit concurrents. — Premier prix, Jean Fr. van Geel, sculpteur, né à Malines. — Deuxième prix, Guillaume Maes, orfévre, né à Malines. — Troisième prix, Egide G. van Buscom, sculpteur, né à Malines.

Dans la classe de dessin, ornements et feuillages. Soixante-huit concurrents. — Premier prix, Guillaume Maes, nommé ci-dessus. — Deuxième prix, Jean de Moor, orfévre, né à Malines. — Troisième prix, Jean Smets, orfévre, né à Malines. — Quatrième prix, Egide G. van Buscom, nommé ci-dessus. — Cinquième prix, Jacques de Raedt, né à Malines.

Le nombre des élèves ayant pris part au concours, s'élevait dans les trois classes à deux cent dix, sans y comprendre ceux qui dessinaient d'après le plâtre.

Les attestations et les actes émanant de l'Académie portaient l'empreinte d'un sceau, sur lequel on remarquait un laurier, aux branches duquel pendaient des couronnes, et l'inscription *crescrit ad coronas*. Plus tard, le scel fut changé; cette fois on y lisait : *Sigillum Academiæ liberalium artium Mechl.* Les armoiries de Malines se détachaient au centre de cette devise.

Le Magistrat s'occupait avec sollicitude de son école des arts; il prit dans diverses réunions un grand nombre de décisions disciplinaires. Dans une séance tenue le 28 avril 1774, l'administrateur Deudon et le secrétaire présentèrent à la commission directrice un projet de règlement, dont les principaux articles étaient puisés dans les règlements académiques des villes de Lille, de Tournai et d'Anvers. Le collége donna son approbation à la pièce, le 2 mai; puis le règlement fut imprimé et chaque membre souscripteur de l'institut en reçut un exemplaire.

L'approche de l'année 1775 apporta à l'Académie de Malines une immense occasion de progrès et de développement. La vieille cité se préparait à célébrer avec éclat le jubilé millénaire de son apôtre et patron, saint Rombaut. Depuis plusieurs mois l'entrain et l'agitation étaient à leur comble : c'était à qui ferait le plus frais pour donner à la ville un air de triomphe et de joie. Une rivalité générale s'était emparée de cette commune d'une quiétude proverbiale. Les corps de métiers se disposaient à renouveler ou à restaurer les façades de leurs locaux de réunion. Les bourgeois firent de leur côté subir bien de changements à leurs demeures; bon nombre d'entre eux abattirent leurs vieilles maisons de bois pour en édifier d'autres d'après la mode du jour. Bref, le mouvement fut tel qu'en quelques mois, l'aspect de la ville fut complétement modernisé.

Le Magistrat eut l'heureuse idée dans cette circonstance d'obliger chaque constructeur à soumettre le plan de ses travaux de façade au bon goût de Guillaume Herreyns, qui s'occupait déjà à dessiner les modèles des chars de triomphe destinés à la cavalcade.

Cette renovation de la ville fut nécessairement très-avantageuse aux élèves de l'Académie. Elle leur procura mille moyens d'exercer leurs talents; elle stimula leur ardeur au travail, et excita leur émulation. Mais à côté de ces avantages, que de pertes l'art n'a-t-il pas à déplorer? Que de monuments ont disparu? que de gracieux pignons, que de sveltes tourelles ont cédé la place à des corniches? Les trois âges du gothique, la « renaissance, » voire même peut-être le roman, tous les styles ont dû plier sous l'étreinte du rococo. C'est en 1775 que l'on a vu tomber ces vieilles constructions, narratrices jusqu'à sept fois séculaires de l'histoire locale. Ainsi les souvenirs qu'avaient épargnés le temps, les révolutions et les guerres, disparurent par le fait des restaurateurs et embellisseurs!

Nous avons vu que le local de l'hôtel-de-ville était devenu trop restreint pour les besoins de l'enseignement; d'ailleurs, la ville réclamait le même salon pour son usage pendant les fêtes jubilaires qui devaient être célébrées l'année suivante; le collége adressa donc, le 13 juin 1774, une requête au gouvernement pour obtenir le transport des cours de dessin dans les classes et au théâtre de l'ancien collége des Jésuites. Quant aux classes, le gouvernement en avait déjà disposé pour y loger des invalides. Il ne restait de vacant que l'église, le théâtre, la Sodalité et la sacristie. Après bien des difficultés et des pourparlers, un décret du 1er mai 1775 permit à la ville d'user du théâtre et de la chapelle de la Sodalité pour y enseigner les principes de l'art. Pendant les fêtes du jubilé, l'administration de l'Académie loua la salle du théâtre au sieur Vitztumb, entrepreneur de spec-

tacle à Bruxelles, qui donna une série de représentations dramatiques.

Cette année, la distribution des prix fut mise au 8 août. Le peintre Verhaegen fit encore partie du jury d'examen.

Le 16 septembre 1776, le Magistrat de Malines fut officiellement informé qu'un décret du 14 courant élevait l'école de dessin et d'architecture de cette ville au rang d'Académie royale de dessin, de peinture et d'architecture; que cette nouvelle institution jouirait des mêmes avantages que ceux que S. M. accordait aux académies de Bruxelles, d'Anvers, de Bruges et de Gand (1).

L'Académie royale de Malines étant définitivement établie, le comité directeur s'occupa avec plus d'ardeur des travaux nécessaires pour l'installation des classes dans le couvent des Jésuites. Une lettre du 14 août 1777, émanant du Gouverneur des Pays-Bas, mit l'institution en possession de la chapelle, dite de la Sodalité, de la sacristie et du théâtre, à charge pour elle de prendre à son compte propre

(1) Sa Majesté voulant favoriser l'établissement d'une académie de dessin peinture et architecture dans la ville de Malines et encourager les beaux-arts, qui en sont l'objet, elle a, de l'avis des chefs et président et gens de son conseil privé, et à la délibération du Sérénissime duc Charles-Alexandre de Lorraine et de Bar, son lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Païs-Bas, déclaré et déclare :

1° Qu'elle veut bien prendre ladite Académie sous la roïale protection et lui accorder sa bienveillance.

2° Que cette Académie pourra s'intituler en conséquence Académie roïale de dessin, peinture et architecture.

3° Que les présidents et directeurs de la même Académie pourront faire graver et emploier pour les actes et dépêches qui la concerneront, un sceau particulier, portant pour légende : *Sigillum Acad. pict. et architect.*

4° Qu'elle veut bien assurer aux élèves qui se distingueront dans cette Académie, le même nombre et la même espèce de prix qu'elle a trouvé bon d'accorder à pareilles académies érigées dans les villes de Bruxelles, Anvers, Bruges et Gand.

5° Que les président et directeurs pourront faire frapper à l'hôtel des monnoies de Sa Majesté en cette ville de Bruxelles, aux frais de l'Académie,

les dépenses utiles. Ces frais leur seraient restitués jusqu'à concurrence de la somme de 2,232 florins, argent courant de Brabant, au cas où l'établissement viendrait à quitter ce local. Pour faire face au prix de ces aménagements et des restaurations, les directeurs levèrent à l'hospice des Saints Pierre et Paul une somme de 1200 florins, au taux annuel de 3 1/2 p. %. Cette dette fut remboursée le 31 janvier 1783.

Le 5 juillet 1779, l'Académie participa aux fêtes que la ville célébra à l'occasion du retour de l'archevêque de Franckenberg, qui venait d'obtenir du Saint-Siége le chapeau cardinalice.

Jusqu'ici l'administration de l'Académie avait chaque année fait une distribution de prix; mais le 3 mai 1780, il fut résolu par le Magistrat que ces solennités n'auraient dorénavant lieu que tous les deux ans. Le directeur Herreyns avait provoqué cette mesure, par un rapport dans lequel il démontrait que bien souvent les élèves qui avaient

les médailles dont ils pourroient avoir besoin pour la distribution des prix ultérieurs.

Finalement, que cette Académie sera de tout chef soumise à la police et à la surintendance du magistrat de Malines.

Et sera copie de la présente envoyée à ceux du même magistrat pour leur information et direction.

Fait à Bruxelles sous le cachet secret de Sa Majesté, le 14 septembre 1776. Paraphé Ne Vt.

Signé : Th. de Reul.

Accordé à son original.

Au Magistrat de Malines,

L'Impératrice douairière et reine.

Chers et bien amés, nous vous remettons ci-joint pour votre information et direction, l'acte portant établissement d'une Académie de dessin, peinture et architecture dans notre ville de Malines. A tant, chers et bien amés, Dieu vous ait en sa ste garde.

De Bruxelles, le 14 septembre 1776. Paraphé Ne Vt.

Par ordre de Sa Majesté, signé : Th. de Reul.

Accordé à son original,

J. F. de Cock.

été couronnés à l'un des concours précédents se considéraient comme suffisamment instruits et qu'ils désertaient les leçons.

Le succès de l'Académie de Malines et le zèle que déployait son directeur, faillirent être les motifs qui compromirent l'existence du jeune institut. Plusieurs hauts personnages, avertis des progrès de notre école, tentèrent d'engager Herreyns à abandonner Malines et à venir se fixer à Bruxelles, pour y prendre la direction de l'Académie. Cette dernière ville offrait à l'artiste un traitement de 1800 florins par année. Le Magistrat de Malines fit savoir, par résolution arrêtée en chambre de police le 20 octobre 1783, que le sieur Herreyns n'abandonnerait point l'Académie; qu'il lui serait alloué un supplément annuel de traitement de 350 florins; qu'enfin sa besogne serait allégée par l'adjonction de deux professeurs auxiliaires, pour l'enseignement des premiers éléments; ces professeurs seraient choisis parmi les candidats présentés par Herreyns lui-même. De ce chef, la ville lui accordait 50 florins par an. Les honoraires du directeur s'élevaient donc à 700 florins. De son côté, celui-ci s'engageait à donner hebdomadairement une leçon pendant l'été, pour tenir les élèves au courant. Le 4 novembre, Herreyns désigna comme professeurs adjoints, deux de ses élèves, le sculpteur J. F. van Geel et Jacques de Raedt, graveur et peintre de portraits; ces deux artistes malinois avaient chacun remporté le premier prix d'après nature, l'un en 1779, l'autre en 1781.

L'accroissement du nombre des élèves obligea la direction de décider qu'un étage serait construit sur l'ancienne chapelle de la Sodalité (3 octobre 1784).

Le 2 juin 1791, le secrétaire de l'Académie, Verhoeven, adressa sa démission à la commission directrice; antérieurement déjà, en 1786, l'Académie avait perdu un de ses membres fondateurs, l'échevin Deudon, qui quitta Malines.

La mesure que Herreyns avait fait prendre à la ville, de n'ouvrir des concours qu'après un terme de deux ans, n'eut point l'effet qu'on en attendait; on constata qu'en l'absence de ce stimulant, le zèle et l'application des élèves s'étaient considérablement refroidis; on décida donc le 11 mars 1792 que l'ancien état des choses serait rétabli.

En 1792, le gouvernement accorda à l'Académie pleine propriété du local qu'elle occupait depuis quelques années, mais des difficultés s'étant élevées au sujet du paiement, la décision du gouvernement resta sans effet. Ce ne fut que le 3 septembre 1793 que l'empereur François II transporta à l'Académie la propriété absolue du collége des Jésuites. « Cette cession, est-il dit dans l'octroi, a lieu aussi » pour procurer à la ville une salle de spectacle; elle est » faite à la charge pour les directeurs de l'Académie de » payer à la recette générale des Finances 4000 florins » courant de Brabant : savoir 2469 fl. 9 sols et 3 deniers » en espèces et de renoncer au remboursement de 1530 fl. » 10 sols 9 deniers, que la commission a déboursés en » réparations et qui doivent être refournis en vertu du » décret du 14 août 1777. »

Le 1er juin 1794, le sieur van Velsen fut nommé co-directeur, en remplacement du comte de Respani, décédé. L'année 1795 fut calamiteuse de toutes les manières. Le 31 octobre, il fut décidé que vu l'extrême cherté du chauffage et de l'éclairage, les leçons seraient restreintes à trois par semaine pour les classes des principes, des ornements et de l'architecture, et à une par mois pour le cours de dessin d'après nature et le plâtre.

Les événements politiques ne laissèrent pas de donner quelques inquiétudes sur le sort réservé à l'Académie. Heureusement que l'un des directeurs, van Velsen, qui était également président de la municipalité, usa de son influence, pour défendre cette institution florissante. Il

s'attacha à prouver que l'Académie n'était rien moins qu'un établissement public, qu'elle n'avait non plus aucune affinité avec les corporations, mais qu'elle était un institut et une co-propriété privée. Il parvint à faire donner une déclaration en ce sens, le 13 octobre 1796. Cet acte sauva l'Académie de la suppression.

Peu de temps après cet événement, Guillaume Jacques Herreyns accepta la place de professeur à l'Académie d'Anvers. Il quitta Malines, pour ainsi dire, clandestinement et sans en donner avis à la commission de l'Académie, sans aussi avoir pourvu à son remplacement. Il en résulta que certains élèves étaient sans professeur : les directeurs se réunirent aussitôt et prièrent les deux professeurs adjoints de vouloir prendre sur eux l'enseignement.

Pendant la période révolutionnaire, la confusion seule était à l'ordre du jour. L'Académie, quoique si bien organisée, ne put résister au courant destructeur de cette époque de bouleversement. Après l'hiver de 1796, l'Académie des beaux-arts sembla oubliée; l'administration communale ne s'en occupa plus et les leçons cessèrent. Cet état se maintint tant que dura l'agitation politique. Ce n'est que vers le commencement du siècle, quand le calme sembla renaître, que l'on commença à regretter ce que l'on n'avait plus; on déplora la perte de l'Académie, et la réorganisation de cette école utile fut mise en question.

Le 23 octobre 1801, le citoyen de Wargny, maire de Malines, réunit les anciens directeurs, à cinq heures du soir, à l'hôtel-de-ville. Il leur exposa la nécessité de rétablir l'Académie, laquelle, à défaut de moyens par suite des circonstances politiques, s'était trouvée dans l'impossibilité de se soutenir. Après le discours du fonctionnaire, l'on se rendit, en compagnie du commandant militaire, au son des cloches et du carillon, à l'ancien local de l'école de dessin, où les élèves étaient réunis.

Le secrétaire de la mairie y lut la pièce suivante :

ARRÊTÉ.

« Le Maire de la ville de Malines,

» Vu la pétition de quelques artistes et artisans de cette ville exposive, que le cours annuel des leçons de l'académie de dessin et d'architecture, établie en cette commune, est interrompue depuis quatre ou cinq ans par le manque absolu des objets nécessaires à cet établissement, et demandons, que ces objets et les moyens pécuniaires soient fournis comme ci-devant par cette administration, afin que l'instruction publique et gratuite soit de rechef continuée aux jeunes élèves, tant des arts libéraux que méchaniques(*sic*);

» Considérant qu'il est de notoriété publique, que cette institution a toujours été très-avantageuse sur tous les rapports à la jeunesse de cette ville, principalement à la classe des ouvriers, qui y trouve les moyens de s'instruire après avoir vaqué aux travaux nécessaires pour se procurer les subsistances;

» Considérant qu'encourager le progrès des beaux-arts, c'est seconder les vues bienfaisantes du gouvernement;

» Considérant que le rétablissement de cette académie et sa mise en activité remplissent ce but salutaire;

» Vu le rapport du commissaire du deuxième bureau, première section;

» De l'avis de ses adjoints, arrête :

ART. 1. L'Académie de dessin et d'architecture de cette ville est rétablie, les leçons seront données dans l'ancien local selon le règlement du 2 mai 1774 (v. s.), publiquement et gratis comme du passé.

» ART. 2. Le citoyen Herreyns, directeur de l'Académie d'Anvers, est nommé professeur honoraire.

» ART. 3. Les professeurs pour le modèle, la bosse en draperies, les ornements, les principes, la sculpture, l'architecture, la perspective et la science des édifices civils,

sont les citoyens Jacques de Raedt et J. F. van Geel, sculpteur.

» Art. 4. Les citoyens Du Sart, inspecteur de la mairie, et Pierets, commissaire du 2e bureau, 1re section, sont nommés inspecteurs honoraires de cet établissement; la place de concierge sera remplie par le citoyen Adrien Peeters.

» Art. 5. Les deux professeurs jouiront chaque d'un émolument annuel de quatre cent dix francs, à payer par trimestre par cette administration, le concierge, d'un traitement annuel de quatre-vingt-dix francs.

» Art. 6. Le cours d'hiver commencera cette année le 1er nivôse et finira le 29 germinal; les leçons se donneront journellement le soir, depuis six heures jusqu'à huit, à l'exception des décadis et fêtes nationales.

» Art. 7. Le cours d'été commencera le 1er floréal et finira le 9 vendémiaire.

» Art. 8. Les professeurs se concerteront avec les inspecteurs et les quatre chefs directeurs de l'Académie, afin de prendre des mesures pour que l'ordre et la décence règnent dans cette institution.

» Art. 9. Il sera pourvu par cette administration aux objets nécessaires, comme feu, lumière, etc.; quant au modèle, la direction de l'Académie est chargée d'y pourvoir comme du passé.

» Art. 10. Il sera donné à la diligence du commissaire du 2e bureau, 1re section, un plan particulier d'instruction aux professeurs, qui, selon les circonstances, pourra être augmenté, changé, modifié, diminué, etc.

» Fait en séance de la mairie, le 28 frimaire an X.

» Présents les citoyens de Wargny, maire;
Pierets, Du Sart et de Plaines, adjoints;
Gambier, secrétaire.

» Pour copie conforme pour le maire de la ville de Malines,

» Signé : J. A. Gambier, Sre. »

Après lecture de ce document, le Maire prononça en langue française une allocution relative à la circonstance. Le secrétaire de l'Académie, G. J. J. Verlinden, répondit aux paroles du fonctionnaire. Puis un souper clôtura la fête.

En 1802, le musée de l'Académie s'enrichit de diverses figures de plâtre, parmi lesquelles nous citerons le Germanicus, le groupe de Castor et Pollux, l'Apollon du Belvedère et d'autres.

Le comité de l'Académie se composait alors de MM. J. B. van den Venne, comte Coloma, J. de Meester, F. D. van Velsen, et G. J. J. Verlinden, secrétaire.

En 1804, A. Pierets fut choisi comme membre directeur, à la place de M. van den Venne, décédé. En 1806, M. Franco y Feo de Briez remplaça le commissaire M. van Velsen, qui venait de mourir peu de temps avant.

Le 1er février 1807, un avis du maire, M. de Plaines, informa les élèves de l'Académie, que le 26 janvier précédent, le professeur adjoint Jean François van Geel avait été nommé professeur en chef, et que Pierre François de Noter était désigné comme professeur d'architecture et de perspective.

Cependant quelques difficultés s'étant élevées au sujet des dernières nominations, le collége revint sur sa décision; de Noter fut maintenu dans sa nouvelle position, mais la place de professeur en chef fut supprimée, et l'on invita Jacques de Raedt à vouloir reprendre ses anciennes fonctions.

De nouveaux changements survinrent dans l'administration académique en 1810; le secrétaire Verlinden s'étant retiré, M. Gustave J. M. van Velsen, l'un des secrétaires de la mairie, fut nommé en son lieu.

Le 19 novembre 1811, l'Académie abandonna son ancien

local; les cours furent transférés au *Vieux-Palais* (1). Ce changement donna lieu à quelques réjouissances, suivies d'un bal.

L'ancien taux des traitements des professeurs ayant occasionné des réclamations fondées, la régence de Malines fit droit aux observations des membres de l'institut, et elle porta les honoraires du corps enseignant au montant uniforme de 500 francs par an.

Depuis cette époque, notre école des arts ne subit guère de changements; mais en 1818, elle perdit un membre distingué, J. F. van Geel, que S. M. le roi des Pays-Bas appela à donner un cours à l'Académie d'Anvers. En séance du 30 janvier, présidée par le bourgmestre de Bors, M. Jean Vervloet, de Malines, élève de l'Académie, fut désigné pour le remplacement de son ancien maître. Dans cette même réunion, le bourgmestre communiqua au comité-directeur les dispositions que le gouvernement avait arrêtées pour l'organisation définitive de l'Académie de cette ville. Le magistrat donna lecture :

1° De l'arrêté royal du 13 avril 1817, relatif à l'enseignement des beaux-arts dans les diverses villes du royaume.

2° Du règlement pour l'Académie, approuvé en exécution de l'arrêté royal précité, par S. Exc. le commissaire général pour l'instruction, les arts et les sciences.

3° De l'arrêté du même commissaire général, du 5 décembre 1817, par lequel il accordait à notre établissement le titre d'Académie, autorisant de substituer cette dénomination dans le règlement à celle d'école, qui s'y était trouvée en premier lieu. Le bourgmestre déclara ensuite que l'Académie serait à l'avenir organisée conformément aux nouvelles dispositions réglementaires du pouvoir. L'intro-

(1) L'Académie usa de ce local jusqu'en 1844; elle fut ensuite établie aux Halles.

duction des mesures prises fut suivie de quelques changements dans le conseil administratif de l'Académie. M. de Briez se retira, et le secrétaire van Velsen fut appelé à le remplacer. Le comte Coloma fut nommé directeur dans le sens du nouveau règlement. L'échevin Estrix prit place parmi les administrateurs et M. Charles du Trieu fut nommé secrétaire.

Pour mieux faire comprendre la portée des nominations qui venaient d'être faites, nous dirons qu'en vertu de l'article I du règlement du roi Guillaume, cette école devait être administrée par un directeur, quatre conseillers, un secrétaire et trois professeurs. Le bourgmestre était de fait président du comité. Les fonctions de directeur et celles de professeur étaient incompatibles.

Ce nouveau règlement, contenu en quarante-trois articles, se divisait en trois chapitres. 1° Administration; 2° enseignement; 3° distribution des prix. Ce fut le 11 février 1818 que la commission fut installée.

Le 7 mai suivant, les professeurs présentèrent à la direction trois professeurs adjoints : Louis Royer, François Vervloet et Antoine Pluys. Le conseil accepta les candidats du corps professoral : Louis Royer fut adjoint à J. de Raedt pour l'enseignement de la 2me classe et pour celle d'après la nature. François Vervloet partagea avec son frère, Jean Vervloet, les cours de la première classe. A. Pluys fut chargé de la troisième classe, à laquelle était préposé P. de Noter.

Cette même année, nous constatons de nouvelles mutations dans la commission. Après le décès de M. de Bors, M. Estrix devint bourgmestre de Malines. La présidence du conseil lui fut donc dévolue. M. du Trieu remplaça M. Estrix. M. Constantin de Meester reprit les fonctions laissées vacantes par M. Jean de Meester. M. Ch. Hofmans remplit la charge de secrétaire.

En 1821, M. de Meester donna sa démission et M. G. J. Scheppers fut invité à lui succéder.

La bonne organisation de l'Académie, jointe au devoûment et aux talents des maîtres, réagit sur les progrès des élèves. Plusieurs d'entre eux fournirent une brillante carrière et s'acquirent une renommée dans le monde des arts. Parmi ceux-ci, Joseph Jean de Bay, de Malines, fut l'un de ses enfants les plus reconnaissants. Le 20 octobre 1822, cet éminent artiste offrit à sa première école sa statue de *Mercure* (1). Le conseil lui vota en retour une médaille d'honneur.

Les professeurs de l'Académie, hommes de talent, comprenaient qu'il fallait, dans l'intérêt de leur avenir, un plus vaste théâtre que l'école de Malines pour développer les dons qu'ils tenaient de la nature. Malgré leur attachement à l'Académie, il savaient qu'ils étaient débiteurs de l'art et qu'ils avaient le devoir de cultiver leurs heureuses dispositions. Louis Royer et Fr. Vervloet étaient de ce nombre; leur progrès les appelait à l'étude des chefs-d'œuvre de l'Italie. Tous deux quittèrent Malines en 1823.

L'Académie dut pourvoir à leur remplacement; Pierre Jean Tambuyser, sculpteur, de Malines, fut nommé professeur-adjoint de la classe des principes.

L'année suivante, le conseiller Scheppers proposa à la commission d'ajouter aux cours existants, une classe de modelage et d'en confier la direction au professeur Tambuyser, qui toucherait de ce chef un supplément de 25 florins d'honoraires. Le 8 décembre 1824, le conseil approuva sans réserve la proposition de M. Scheppers.

Le 10 octobre 1825, M. de Raedt ayant renoncé aux fonctions de professeur, qu'il occupait depuis de longues années, le conseil crut devoir informer les professeurs-ad-

(1) Catalogue du Musée de Malines, 1869. Sculptures, n° 2.

joints Royer et Vervloet, absents, de la vacature, les engageant à venir reprendre leur position Malheureusement, les études auxquelles ces artistes se livraient, ne leur permettaient guère de revenir dans la patrie. Le conseil pria donc MM. Bernaerts et Fris de vouloir se charger de l'interim, en attendant que l'on eût pris une décision. Le comité exposa encore à la régence la nécessité qu'il y avait de nommer un professeur supplémentaire, au traitement de 100 florins, pour la classe des principes; l'affluence des élèves étant telle que les professeurs ne pouvaient suffire aux besoins de leur cours.

Cette même année, l'Académie eut à déplorer la perte de son directeur, le comte Coloma, un ami éclairé des arts. Cette dignité resta vacante pendant plusieurs années; mais M. André J. Petit prit place dans le conseil.

L'Académie conservait avec soins quelques tableaux, pièces qui devinrent le noyau du musée actuel de Malines; elle veillait à la conservation de ces anciennes œuvres, et elle vota, en 1825, un crédit de 50 florins, destiné à la restauration de deux toiles, l'une de Luc Franchoys, le Jeune; l'autre de E. Quellyn.

La direction de l'Académie avait déjà fait diverses tentatives pour réunir quelques œuvres d'art et pour se former ainsi un musée : elle voulait exciter l'activité des élèves en leur mettant sous les yeux, les souvenirs de leurs devanciers dans la carrière. Elle s'était adressée dans ce but au musée d'Anvers. Les efforts des membres ne furent, du reste, point stériles : un arrêté royal du 3 janvier 1826 accorda à notre institution une œuvre de premier mérite, *le Christ en croix*, de P. P. Rubens; ce tableau avait jadis orné le couvent des Oratoriens de Malines (1).

Le dernier jour de l'année 1825, la régence nomma

(1) Catalogne du Musée de Malines, 1859. Tableaux, n° 89.

M. Jacques Fris, de Grammont, professeur, et MM. Bernaerts et Tambuyser, professeurs-adjoints. Ce dernier était chargé de l'école de modelage. Cependant, le professeur P. De Noter avançait en âge; le conseil comprenait l'urgence qu'il y avait de lui adjoindre un professeur, afin que les élèves pussent continuer à recevoir un enseignement régulier. M. de Verneuil, architecte, présenta ses services à la ville; l'administration communale, sans accepter entièrement ses offres, le pria néanmoins de vouloir de temps en temps visiter la classe d'architecture et de l'encourager de ses conseils. Elle désigna le professeur-adjoint, A. Pluys, pour donner temporairement les leçons de M. De Noter.

Depuis son absence, Louis Royer avait avancé à grands pas dans la pratique de l'art; il s'était établi en Hollande, où il s'acquit une juste célébrité. L'ancien élève, puis professeur-adjoint, n'oublia point ce qu'il devait à l'Académie de sa ville natale. Mu par la gratitude, il offrit à l'institution, le 10 novembre 1827, sa statue : *Mercure transportant le jeune Bacchus chez les nymphes* (1). La ville lui envoya en témoignage d'estime une médaille d'or, sur laquelle on lisait : *Lud. Royer - Mechliniensi - statuario insigni ob statuam Mercurii / Romæ sculptam et patriæ oblatam - grata Academia* - 1828.

La place de directeur de l'Académie était restée ouverte depuis la mort du comte Coloma; ce ne fut qu'en 1828 qu'un nouveau titulaire fut nommé à cette position. Le choix de la ville tomba sur M. Pierets de Croonenburgh. M. Petit étant décédé depuis peu, Mr Jos. A. Diercxens, juge au tribunal, fut élu à sa place.

L'Académie était florissante, elle avait produit de brillants sujets, et le nombre de ses élèves s'accroissait sans cesse. Le dernier acte que nous avons à enregistrer avant 1830,

(1) Catalogue du Musée de Malines. Sculptures, nº 30.

fut une disposition par laquelle, vu le grand nombre d'élèves, on fixa à neuf ans, au lieu de huit ans, l'âge d'admission des enfants à la classe inférieure.

Nous voici en présence de l'histoire contemporaine; notre tâche est achevée. La Révolution de 1830, affranchissant la Belgique, renforça le sentiment de patriotisme. L'esprit national s'attacha depuis cette époque à faire fleurir les sciences et arts : l'Académie de Malines ne fut pas étrangère à cette inspiration généreuse, elle contribua de toutes ses forces à entretenir et à développer les gloires artistiques de notre patrie.

EMM. NEEFFS.

Annexe.

RÉSULTAT DES CONCOURS DE L'ACADÉMIE DE MALINES.

1774-1829.

Parmi les concurrents, nommés dans les distributions de prix, nous nous bornerons à citer les élèves qui se distinguèrent dans la carrière artistique.

1774.

Distribution des prix sous la présidence de l'archevêque J. H. de Franckenberg.

Architecture et perspective.

4e Egide Guillaume van Buscom, sculpteur, de Malines.

Dessin d'après plâtre.

1er François van Thulden, peintre, d'Anvers.

2e Henri Joseph van den Nieuwenhuysen, peintre, de Malines.

Dessin. Principes.

1er Jean François van Geel, statuaire, de Malines.

2e E. G. van Buscom.

Ornements.

4e E. G. van Buscom.
5e Jacques de Raedt, peintre, de Malines.

1775.

Présidence de Goswin de Fierlant, président du Grand-Conseil.

Architecture et perspective.

1er François de Noter, de Rumpst.
2e H. J. van den Nieuwenhuysen.
3e J. F. van Geel.
4e E. G. van Buscom.

Dessin d'après plâtre.

1er H. G. van den Nieuwenhuysen.
4e J. F. van Geel.

Dessin. Principes.

3e J. de Raedt.

Ornements.

1er J. de Raedt.

1776.

Présidence du général de Navarro, gouverneur de Malines.

Architecture et perspective.

2e H. J. van den Nieuwenhuysen.

Dessin d'après plâtre.

2e J. de Raedt.
3e E. G. van Buscom.

Dessin. Principes.

6e François Laurant, statuaire, de Malines.

Ornements.

2e E. G. van Buscom.

1777.

Présidence du baron van der Hemm, écoutète de Malines.

Dessin d'après nature.

2e H. J. van den Nieuwenhuysen.
5e J. de Raedt.

Dessin. Principes.

1er Rombaut Grootaers, sculpteur, de Malines.

1778.

Présidence de J. B. van den Venne, premier commune-maître.

Dessin d'après nature.

1er H. J. van den Nieuwenhuysen.
5e J. de Raedt.

Modelage.

1er J. F. van Geel.
2e Jean Turner, sculpteur, de Malines.
3e E. G. van Buscom.

Dessin d'après plâtre.

2e R. Grootaers.

Dessin. Principes.

1er F. Laurant.

1779.

Présidence du cardinal de Franckenberg.

Dessin d'après nature.

1er J. de Raedt.

Architecture, 1re classe.

1er E. G. van Buscom.

1781.

Présidence du général de Navarro.

Dessin d'après nature.

1er J. F. van Geel.
2e Corneille van Spaendonck, peintre.

1783.

Président de G. de Fierlant.

Dessin d'après nature.

2e C. van Spaendonck.
4e F. Laurant.
5e R. Grootaers.

1785.

Présidence du cardinal de Franckenberg.

Dessin d'après nature.

2e C. van Spaendonck,
3e F. Laurant.

1789.

Présidence du président de Fierlant.

Dessin d'après nature.

3e F. Laurant.

Dessin d'après plâtre.

1er Henri Bernaerts, peintre, de Malines.

3e Jean Pierre de Ley, sculpteur, de Malines.

Ornements.

1er J. P. de Ley.

Dessin. Principes.

4e Pierre Verhulst, peintre, de Malines.

1803.

Présidence de l'archevêque A. de Roquelaure.

Dessin d'après nature.

1er Jacques Fris, peintre, de Grammont.

Dessin d'après plâtre.

1er Louis van Geel, statuaire, de Malines.

1806.

Présidence de l'archevêque A. de Roquelaure.

Dessin d'après nature.

1er L. van Geel.

Dessin. Principes.

1er Rombaut van Geel, sculpteur, de Malines.

1810.

Dessin d'après nature.

1er Louis Royer, statuaire, de Malines.

2e Jean Vervloet, peintre, de Malines.

3e R. van Geel.

Dessin. Principes.

1er François Vervloet, peintre, de Malines.

Ornements.

9e Fr. Vervloet.

10e Charles Brias, peintre, de Malines.

1818.

Dessin d'après nature.

1er Ch. Brias.

2e Fr. Vervloet.

3e H. Bernaerts.

Dessin d'après plâtre, figure entière.

1er Pierre Jean Tambuyser, sculpteur, de Malines.

Fleurs.

1er François Jos. Luckx, peintre, de Malines.

1819.

Dessin d'après nature.

3e P. J. Tambuyser.

Dessin d'après le plâtre. Buste.

1er Fr. Luckx.

1821.

Dessin d'après nature.

2e Fr. Luckx.

4e P. J. Tambuyser.

Dessin d'après plâtre, figure entière.

2e Pierre Morissens, peintre, de Malines.

Dessin. Principes, 2e section.

3e Charles van Bevereu, peintre. de Malines.

1823.

Dessin d'après nature.

1er Fr. Luckx.

2e P. J. Tambuyser.

3e Guillaume Jos. van Buscom, de Malines.

4e P. Morissens.

Dessin. Principes, 1re section.

2e Ch. van Beveren.

1825.

Dessin d'après nature.

1er P. Morissens.

2e G. van Buscom.

Dessin d'après plâtre, figure entière.

1er Ch. van Beveren.

Dessin d'après plâtre. Buste.

2e Joseph Ignace van Hoey, peintre, de Malines.

Dessin. Principes, 2e section.

2e Joseph Tuerlinckx, statuaire, de Malines.

1827.

Dessin d'après nature.

1er Ch. van Beveren.

2e G. van Buscom.

Dessin d'après plâtre, figure entière.

1er J. Tuerlinckx.

Dessin d'après plâtre. Buste.

2e Charles Wauters, peintre, de Boom.

1829.

Dessin d'après nature.

1er Ch. Wauters.

Dessin d'après plâtre, figure entière.

2e Jean Jos. Wustenbergh, peintre, de Malines.

Dessin d'après plâtre. Buste.

1er Louis Hunin, peintre, de Malines.

Dessin. Principes, 1re section.

Edouard Lenoir, peintre, de Waelhem.

Architecture, 4e section.

1er Jean François Pluys, peintre-verrier, de Malines.

Notices

SUR

DES LIVRES RARES DU XVI^e^ SIÈCLE.

XLI.

Propugnaculum fidei christi/ane Victoris de Carben primum judei Rabi et legisperiti. nunc christi/ani sacerdotis. instar dyalogi christianum et judeum disputatores intro/ ducens : in quo quod Jesus nazarenus verus Messias verus deus et homo/ totiusque humani generis salvator sit : quoque ejusdem sup. benedicta mater/ Mater omnium fideliuu auxiliatrix, virgo imaculata et perpetua permanserit :/ ex lege et prophetis luculenter ostendit et comprobatur./ Cunctis diebus quibus nunc milito : expectio donec veniat imutatio mea. Job decimo quarto capitulo ..

Sans lieu ni date (Cologne, vers 1504), in-4° goth. à longues lignes (38 par page) de 18 feuillets non chiffrés, signat. B1—Diij. La première feuille n'a pas de signature.

Sous le titre ci-dessus, dont les trois premiers mots sont imprimés en caractères plus grands, se trouve une grossière gravure sur bois, représentant Marie, Joseph et l'enfant Jésus, gravure entourée d'encadrements.

Le verso du titre, ainsi que le verso du dernier feuillet, contiennent des phrases en caractères hébraïques, avec traduction latine. Le *Prohemium* commence au recto du second feuillet, pour finir au milieu du verso du même

feuillet. Puis vient le dialogue, divisé en quatorze chapitres. A la fin, au bas du recto du dernier feuillet, on lit: *Sit nomen domini benedictum in secula. Amen.*

En-dessous du titre de mon exemplaire, une main du temps a inscrit la date de 1514, en chiffres gothiques.

C'est sans doute ici la première édition du premier opuscule publié par ce Juif converti; elle doit être d'une bien grande rareté, puisque beaucoup d'anciens bibliographes en parlent assez vaguement, en avouant ne l'avoir jamais rencontrée, mais en supposant qu'elle parut en 1504. Cet opuscule doit avoir fait sensation, car il fut bien souvent réimprimé et traduit, augmenté d'autres traités du même auteur.

Victor de Carben, l'auteur de ce petit ouvrage, né en 1423, fut d'abord Rabbin et très-zélé pour le judaïsme; il ne fut converti à la religion catholique que dans sa cinquantième année, en 1472. Il entra bientôt après dans les ordres sacrés et mourut à Cologne, en 1515, dans la 92e année de son âge. Il y fut inhumé dans l'église de Saint-Martin majeur. On peut lire son épitaphe dans la *Bibliotheca Coloniensis* du P. Hartzheim, p. 313.

Sur les autres ouvrages de Victor de Carben, on peut consulter : Riederer, *Nachrichten zur Kirchen-Gelehrten- und Bücher-Geschicte, Altdorf*, 1764, t. I, p. 34-48. — Panzer, *Annalen der deutsch. Litteratur*, t. I, p. 291-292. J'ajouterai seulement que Joecher, dans son *Gelerhten-Lexicon*, t. I, Ve col., 1577, cite une tradnction allemande du *Propugnaculum Fidei*, Strasbourg, 1519, in-4°, dont le savant Panzer ne fait aucune mention.

XLII.

Vonn zutrinken Laster vnnd myszbrauch/ dye schendlichen daraus erfolgen, damit jetz/ dye gantz Teusch Nation

beflecht (sic) *ist.* Anno M. D. x. x. iiij (1524). Petit in-4° de 4 feuillets.

Le titre se trouve au-dessus d'une gravure sur bois, représentant un groupe de buveurs. Autour d'une table, on voit trois hommes, chacun armé d'un énorme hanap, l'un en train de le vider, l'autre le tenant à la main et le troisième semblant, à ses gestes, faire un discours d'ivrogne. Un quatrième, plus avancé, se trouve sous la table; il est occupé à.... rendre ses comptes. Derrière ces hommes on aperçoit une vieille femme, celle qui sert ces ivrognes, vidant également un grand hanap, sans doute pour se mettre à l'unisson des autres.

Cette seconde édition, sans lieu ni mention d'imprimeur, et qui doit être extrêmement rare, est restée inconnue à Panzer, qui cite la première, qui parut l'année précédente à Bamberg, 1523, également in-4° de 4 feuillets, mais avec un titre quelque peu différent.

Si l'ivrognerie n'a pas été extirpée en Allemagne dans la première partie du XVI^e^ siècle, ce n'est pas faute d'écrivains qui, en très-grand nombre, se sont élevés contre ce vice.

XLIII.

Les troys/ livres de M. Tvlle/ Ciceron, touchant les deuoirs de bien/ viure, traduits en François,/ par Loys Meigret/ Lyonnois/. Avec privilege dv Roy. Imprimés à Paris chés Chrestien Wechel,/ en la rue S. Jan de Beauvais, au cheual/ volant : le 2 de May, en l'an/ 1547. In-8° de 4 feuillets prélim., 283 pages et deux feuillets blancs à la fin, dont le dernier a au verso la marque de Wechel, la même qui se trouve aussi sur le titre.

Au verso du titre se trouve l'avis suivant du traducteur,

l'un des hommes les plus connus parmi ceux qui, au XVIe siècle, essayèrent de reformer l'orthographe française :

« Nota que i'ay mis en auant ceste façon de ȩ (*e* avec cédille) pour celuy que nous proferons entre *a* et *e*, comme il sonne en la seconde et derniere syllabes de commencement : et pour aussy seruir au lieu de la diphthongue *ai*, là où la prolacion (sic) sonne en ceste façon de ȩ, comme en la seconde syllabe de contraire, aduersaire, qu'abusivement nous escriuons per (sic) *ai*, lesquels seront plus correctement escriz ainsi, contrere, aduersere, necessere (1). »

Les trois feuillets suivants sont occupés par un avant-propos de : Loys Meigret avz Lecteurs; le recto du dernier de ces trois feuillets est en blanc.

J'ai sous les yeux un très-joli exemplaire de cette traduction rare; il se trouvait relié avec le Salluste, traduit par le même Meigret, et qui parut la même année, chez le même imprimeur. L'auteur du *Manuel* ne doit jamais avoir vu cette traduction de Cicéron, *Des devoirs*, car il la cite comme étant in-4° (Voir t. II, col. 52).

XLIV.

Cronique et histoire faicte et composée par feu messire Philippe de Commines cheualier, seigneur d'Argenton, contenant les choses aduenues durant le regne du Roy Loys vnziesme, et Charles huictiesme son filz, tant en France, Bourgogne, Flandres, Arthois, Angleterre, et Italie, que Espagne et lieux circonuoysins, Nouvellement reueue et corrigee, Auec plusieurs notables mis en marge, pour le sommaire de la dicte Histoire. A Paris, on les vend en la rue Saint Jaques, par Oudin Petit, à l'enseigne de la fleur de Lys d'or, 1549. Petit in-8°, de 8 feuillets prélim. pour le titre et la table et 243 feuillets chiffrés.

(1) Dans le texte, les *e* italiques sont remplacés par des ȩ cédilles.

Au bas du recto du feuillet 243, dont le verso est en blanc, se lit cette souscription : *Fin de l'histoire et cronique des feuz Roys onziesme et Charles huictiesme son filz, des choses dignes de memoire aduenues tant en France, Italie, Espaigne, qu'autres lieux circonuoysins durant leurs regnes. De nouueau corrigées, et imprimées à Paris par Guillaume Thibout.*

Cette édition est assez bien imprimée, en petits caractères serrés. Le *Manuel* en cite une édition de Paris, de la même année et du même format, mais qui aurait paru chez *Jehan Longis*. Comme il n'en donne pas de description, je ne puis décidér si c'est la même que celle ci-dessus, mais avec une autre adresse de libraire.

Las éditions anciennes de Comines sont extrêmement nombreuses. Il y a peu d'années encore, ces éditions n'étaient guère recherchées, mais les amateurs savent qu'il en est maintenant bien autrement.

XLV.

P. Ramii Libri duo de veris Sonis literarum et syllabarum, é scholis grammaticis, primi ab authore recogniti et locupleti (Marque de l'imprimeur). *Parisiis, apud Andream Wechelum,* 1564, *cum privilegio Regis.* In-8° de 53 feuillets chiffrés, plus 3 feuillets blancs, sauf que sur le recto du premier de ces feuillets se trouve un *errata* de quelques lignes seulement.

Brunet cite ce petit ouvrage parmi les autres œuvres du fameux Ramus ou de la Ramée, qui était, comme on sait, originaire du pays de Liége. Toutefois il ne l'a pas vu, puisqu'il ne le décrit pas, et qu'il ajoute : « Nous n'avons pas vérifié si c'est le même ouvrage que les *Scolae grammaticae,* imprimé chez And. Wichel en 1559, in-8°. » Or, sans parler du titre qui semble déjà trancher cette ques-

tion, la préface, qui occupe les feuillets 2 à 9 inclus, est intitulée : *P. Rami Praefatio in Scolas grammaticas;* puis au feuillet 10 commence le livre premier, intitulé : *Scolarum Grammaticarum Liber I.* C'est donc bien le même livre.

J'ai sous les yeux un bel exemplaire, grand de marges, de ce livret fort rare.

XLVI.

Historia belli Livonici quod magnus Moscovitorum Dux contra Livones gessit. Per Tilmannum Bredenbachium conscripta. Unà cum brevi narratione praeclarae ejus victoriae qua paucis abhinc mensibus a Lituani vicissim, contra Moschovitos politi fuerunt. Duaci, apud Jonam Silvium, An. 1564. Petit in-8° de 55 pages et un feuillet portant la marque de l'imprimeur Silvius.

On voit sur le titre une petite gravure sur bois, représentant des guerriers qui combattent.

Le *Manuel* ne cite ce livre que sous la rubrique *Antverpiae et Lovanii*, 1564, in-8°. Il omet de mentionner la première édition qui parut la même année à Cologne, chez Maternus Cholinus, également, in-8° de 64 pages.

Quant à cette prétendue édition de Douai, ce n'est qu'un nouveau titre. Il n'y a jamais eu à Douai d'imprimeur du nom de Silvius, et l'exemplaire que j'ai sous les yeux porte d'ailleurs un privilége daté de Bruxelles le 29 mai, qui accorde l'impression de ce petit ouvrage, non à Jonas Silvius, mais à Guillaume Silvius, imprimeur de Sa Majesté et typographe anversois bien connu. Jonas Silvius, frère ou parent de l'imprimeur d'Anvers, était probablement libraire à Douai. Dans la bibliographie douaisienne de Duthilleul, cette impression est indiquée, mais l'auteur n'en avait pas vu d'exemplaire, puisqu'il n'en désigne l'im-

primeur que conjecturalement. Quoi qu'il en soit, cette relation est intéressante, et l'édition donnée par Silvius est devenue fort rare. Le petit livre de Bredenbach a été réimprimé dans la collection d'historiens moscovites, publiée à Francfort en 1600, in-folio.

XLVII.

Discorso di M. Fabio Benvoglienti, per qual cagione per la Religione non si sia fatta guerra fra' Gentili, et perche si faccia tra Christiani. Con alcune cose ad esaltatione della fede cattolica et depressione degl' Heretici. All illustriss. et reverendiss. cardinale Amulio, Con Lizenza et Privilegio in Fiorenza. A presso Bartholomeo Serusatilli, MDLXX (1570). Petit in-4° de 24 pages.

On voit sur le titre la marque de l'imprimeur, une tortue, avec la devise : *Festina lente.*

Cet opuscule sur un sujet très-intéressant, et surtout à une époque de fréquentes guerres religieuses, est très-rare et mériterait d'être recherché.

Une seconde édition, également rare, parut dans la ville natale de l'auteur, *Siena, pel Bonetti,* 1575, in-4°.

Une note manuscrite prétend que ce petit livre, malgré son titre et en dépit de sa dédicace, de l'approbation et du privilége, fut mise à l'index. Je n'ai point trouvé cette assertion confirmée dans les *Indices libr. prohibit.* que j'ai pu consulter.

L'auteur d'ailleurs, qui était assez bon poëte et que Tiraboschi, dans son histoire de la littérature italienne, qualifie d'homme très-savant, passa les dernières années de sa vie à Rome, au service du pape Grégoire XIII.

XLVIII.

Histoire Generalle des Indes Occidentales et terres neuves, qui jusques à present ont esté descouvertes. Traduite en françois par M. Fumée sieur de Marly le Chastel. A Paris chez Michel Sonnius rue Sainct Jacques à l'enseigne de l'Escu de Basle, M.D.LXXVII (1577), *avec privilege du Roy.* — In-8° de 6 feuillets prélim., 335 feuillets chiffrés et 15 feuillets non chiffrés pour la table.

Cette édition d'un livre qui est fort recherché et se paie assez cher, n'est pas mentionnée dans le *Manuel.* Dans les premières éditions, on y citait l'édition de 1578 comme la première. Depuis, feu Brunet a rendu cet honneur à l'édition de 1569. Il aurait dû, s'il avait remarqué le privilége, qui est daté du 16 juillet 1568, et que l'on rencontre au verso du titre, se douter qu'il devait exister des éditions antérieures à 1578. Il n'est même pas impossible que l'on retrouve une édition datée de l'année 1568.

Cette traduction de l'espagnol, de François Lopez de Gomara, qui parut en 1552 à Sarragoce et à Anvers chez Steels, a encore été maintes fois réimprimée. Celle de 1584, augmentée, porte la mention de cinquième édition.

XLIX.

Een wonderlicke beschryvinghe van het Leven, Doen, ende Wesen, der Catherina van Medicis, Conincx in Vranckrycx (sic) *moeder. In den welcken wordt verhaelt de middelen die sy ghebruyckt heeft, om het Coninckrijcke teghen recht te regeren, ende den standt van dien te vernielen.* Sans lieu d'impression. M.D.LXXXIII (1583). — Petit in-8° de 76 feuillets non chiffrés, caractères gothiques.

Traduction flamande très-rare de cette satire qu'on attri-

bue à Henri Estienne, et qui parut pour la première fois en français, en 1575, sous le titre de *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis, etc.* Deux traductions latines parurent la même année 1575, l'une et l'autre sans indication du lieu d'impression.

Je crois que l'une de ces éditions latines a été imprimée à Heidelberg, car j'en ai trouvé un exemplaire, relié avec les deux livres suivants : *De sacro Caesarii (quod Sancerrum vocant) obsidione, famae et deditione historiae. Heidelbergae,* in-8°. — *Gasparis Colonii vita. Sine loco,* 1575. Le tout était imprimé avec les mêmes caractères et sur le même papier. Il existe d'ailleurs une traduction anglaise, également de 1575, qui porte ce titre : *A Marveylous Discourse upon the Lyfe, Deeds and Behaviours of Katherine de Medicis, queen Mother and regent of France,* et la mention de Heidelberg comme lieu d'impression.

La traduction flamande me paraît également, à en juger d'après le papier et les caractères, avoir été exécutée à Heidelberg. J'en ai sous les yeux un bel exemplaire *non rogné.*

L.

Le Petrarque en rime françoise, avec ses commentaires, traduit par Philippe de Maldeghem, seigneur de Leyschot. Bruxelles, Rutger Velpius, 1600. Petit in-8°, de 12 feuillets pour les prélim., 547 pages et 6 1/2 feuillets pour la table.

Cette traduction est loin d'être inconnue, et s'il en est question ici, c'est uniquement pour contribuer à détruire l'idée assez générale qui existe, que cette traduction a eu deux éditions différentes.

« Cette traduction n'est pas bonne, dit Brunet, néanmoins elle a été *réimprimée* à Douay, chez Fr. Fabry, 1606, in-8°. »

Quant à la traduction et au traducteur, je renvoie à la notice intéressante que feu Nicolas Peetermans a publié dans l'*Annuaire de la Société libre d'Émulation de Liége*, année 1857, p. 181-201.

La traduction de Philippe de Maldeghem n'a jamais été réimprimée.

François Fabry, libraire juré à Douay, qui n'était pas typographe, a probablement acheté les exemplaires non vendus de la seule édition de Bruxelles, et les a remis en vente sous son nom et avec la date de 1606, sans rien y changer, sinon le titre. Ce titre, que le libraire a eu l'honnêteté relative de ne pas trop faire mentir par la mention des mots *nouvelle* ou *seconde édition*, a d'ailleurs le mérite de présenter un portrait assez bien gravé de François Pétrarque. Ce portrait fait à la vérité double emploi, car le verso du 12e feuillet des préliminaires offrait déjà, mais en plus petites dimensions et gravées sur bois, les effigies de Pétrarque et de « Madame Laure. »

H. Helbig.

Quelques sceaux

DU DIOCÈSE DE GAND (1).

VI.

PAROISSE DE SAINT-NICOLAS.

Saint-Nicolas, l'une des quatre églises primitives de Gand, semble remonter au XI[e] siècle. Cette haute antiquité rend bien regrettable l'absence complète de souvenirs sigillaires.

Le sceau moderne, dû à la main habile de M[r] Ch. Onghena, nous paraît reproduire heureusement les traditions sphragistiques du XIII[e] siècle. Sur un fauteuil sans dossier, dont les branches recourbées se terminent en quintefeuilles, siége le saint patron, revêtu de ses habits pontificaux, la tête nimbée, mitrée et médiocrement barbue. Il tient obliquement de la main gauche la crosse à volute tournée en dehors et supporte de la main droite trois boules ou masses, appuyées contre le sein droit. Les pieds du saint évêque se posent sur un escabeau, que supporte une console à triple nervure terminée par des quatrefeuilles. Le pliant est couvert d'une draperie remontant jusque sur le marchepied. La légende, encadrée à l'intérieur du champ par un simple filet et à l'extérieur par un grénetis, commence par une croix grecque et porte, séparés par des branches tréflées,

(1) Voir les années 1868, 1869, 1870, 1871.

les mots suivants en belles majuscules : *Sigillum Ecclesiæ Sti Nicolaï Gand.* Les dimensions sont de 0m,06 sur 0m,04.

Les trois boules ou masses d'argent, que tient saint Nicolas, font allusion à la légende bien connue de la triple dot, procurée par le charitable prélat à trois filles nobles, qu'un père ruiné songeait à prostituer pour se créer des ressources. Ce mode de représentation, très-commun en Italie et dans l'île de Corfou, se retrouve fréquemment dans la numismatique du moyen-âge. On y ajoute d'ordinaire un livre, supportant les trois boules, et ce détail nous semble être plus en harmonie avec les traditions du symbolisme.

Remarquons en passant que la terminaison *ae* est postérieure au XIIIe siècle, comme nous le prouvent entre autres les empreintes sigillaires de l'église de Saint-Jean (1) et de l'abbaye du Nouveau-Bois (2). Nous avouons en outre préférer de voir les branches du fauteuil se terminer en tête d'animaux plutôt qu'en ornements du règne végétal.

Trois ordres religieux fondèrent des établissements dans la paroisse de Saint-Nicolas. Ce furent les Jésuites, les Tertiaires de Saint-François et les Frères Mineurs. Les premiers arrivèrent à Gand au mois de septembre 1585. Grâce à l'amitié de Messires Jean de Bette et Gérard de Blasere, ils fondèrent un collége d'humanités, qu'ils transférèrent en 1591 dans la rue des Foulons, à l'hôtel de Hembyse, le fameux Premier de Gand. La nouvelle institution, approuvée solennellement par le magistrat, le 2 novembre 1591, atteignit bientôt un haut degré de prospérité et s'y maintint jusqu'à la suppression de la compagnie de Jésus en 1773. Dix ans plus tard, Joseph II installa, dans la belle église de l'ancien collége, le chapitre de Sainte-Pharaïlde. Succes-

(1) Voir année 1869, Pl. VIII, p. 152.
(2) Voir année 1870, Pl. IX, p. 187.

sivement occupés par le conseil de Flandre, le collége royal et le club des Jacobins, les bâtiments furent remplacés en partie par le palais de l'Université. Le reste devint tour à tour le siége du tribunal civil, le quartier-général de la garde civique et enfin l'École des arts et manufactures.

Le sceau des anciens Jésuites de Gand est d'une extrême simplicité. Il est orbiculaire, au diamètre de 0m,029. Le champ porte au milieu d'une gloire à rayons flamboyants le monogramme du saint Nom de Jésus, surmonté de la croix traditionnelle. L'inscription en partie fruste, empruntée à un acte du 9 mai 1757, déposé aux archives de notre cathédrale (1), comprend les mots : *Coll: Gandav: Societ: Jesu.*

Les congrégations pieuses ou *sodalités*, dont la première fut fondée en 1563 au collége romain par un jeune Jésuite belge, furent canoniquement établies en 1584 par le pape Grégoire XIII et se répandirent bientôt dans le monde entier. Au collége de Gand existaient déjà, vers le milieu du XVIIe siècle, six sodalités, comprenant des gens mariés, des célibataires, des jeunes gens non élèves, et trois sections d'étudiants. La plus importante portait le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge. Le lieu de réunion est encore connu aujourd'hui sous le titre de *Sodalité*.

Le sceau de cette association est ovale et mesure 0,048 sur 0,038. Il représente la Vierge debout sur le croissant que supporte une tête ailée d'ange. Marie, les mains jointes, semble s'élever dans les airs au milieu de quatre anges, dont deux occupent le bas du champ, dans l'attitude de la prière. Les deux autres supportent une couronne fermée, au-dessus de la tête de leur reine. La légende, terminée par une branche à trois feuilles retournées et comprise entre un simple filet et une guirlande de feuilles, commence

(1) Carton mm, n° 454.

PL. XIV

1

4

2

3

J. B. Lavaut del.

par le bas du sceau et porte les mots suivants, séparés par des quintefeuilles : *Sodalitas. B. Mariæ. V. Assumptæ. Gandavi.* (Pl. XIV, fig. 1).

Les Tertiaires de Saint-François s'établirent à Gand vers l'an 1304 et érigèrent, quelques années plus tard, une maison dans la rue des Champs, au coin de la ruelle du Saint-Sacrement, appelée d'abord *Clopsteghe* et depuis, à l'occasion du nouvel établissement, la ruelle du Tiers-Ordre, *Derden ordine steghe.* Ces religieux s'intitulèrent d'abord *les Frères de la pénitence de Jésus-Christ*, ou *les Frères de Saint-Jean au désert.* Ils résidèrent dans la paroisse de Saint-Nicolas jusqu'en 1463, date de leur translation au quartier du *Meerhem*, où ils séjournèrent jusqu'à leur extinction en 1584, comme nous l'avons vu plus haut (1).

L'érection du nouveau couvent des Tertiaires fut approuvée en mars 1465, par l'abbé de Saint-Bavon et les curés de Saint-Michel et de Saint-Martin (2). A cet acte est appendu le sceau primitif des Tertiaires (Pl. XIV, fig. 2).

Dans le champ est figuré le patron saint Jean, debout, la tête découverte et nimbée, les jambes et les pieds nus, le haut du corps revêtu de la peau de chameau. Le saint Précurseur indique de la main droite le disque à l'Agneau, tenu de la gauche. L'inscription en minuscules gothiques, comprise entre deux grénetis, porte : *S. domús Sti. Johis. in gandavo : i : heremo : tertii ordis. pa : Franc.*, c'est-à-dire : *Sigillum domus sancti Johannis in Gandavo in heremo tertii ordinis patris Francisci.*

Cette œuvre semble dater de la fin du XIV^e^ siècle. L'empreinte, en cire verte, mesure 0^m^,041 sur 0^m^,026.

Fondés en 1209 par saint François d'Assise, les Frères Mineurs s'établirent déjà en 1220 à Gand, dans le quartier

(1) Voir année 1871, p. 44.

(2) *Archives de l'État, à Gand.* Saint-Bavon, case 3, n° 2, n° 76.

suburbain, dit *Poortakker*, et acquirent en 1225 une partie des anciennes fortifications appelées *Kuupgaten*. L'année suivante, ils y érigèrent un modeste oratoire. Trente ans après, Gui de Dampierre leur céda un terrain situé entre leur résidence et la rue des Champs. Cette circonstance leur permit d'achever leurs bâtiments claustraux.

Ramenés en 1503 aux rigueurs de la primitive institution, les Frères Mineurs furent spécialement en butte aux persécutions des Gueux et furent exilés par les échevins calvinistes le 8 avril 1579. Quelques-uns se dispersèrent dans diverses maisons de leur ordre à l'étranger; d'autres adoptèrent une règle plus sévère. De cette manière les bâtiments restèrent inoccupés après la tourmente iconoclaste et furent acquis, à la fin du XVI^e^ siècle, par les Récollets, dont nous parlerons plus loin.

Le chevalier Diericx, auquel l'ombre d'un moine semble donner le cauchemar, se permet, avec sa mauvaise foi habituelle, de dénaturer le texte de Sanderus pour prouver que les Frères Mineurs revenus après les troubles du XVI^e^ siècle, *menèrent une vie si déréglée qu'on les chassa en* 1600, *époque où l'on céda leur couvent aux Récollets*. Or, il est impossible à l'homme de bonne foi de rencontrer la moindre de ces accusations chez l'auteur de la *Flandria illustrata*. Ce système de dénigrement et de falsification se retrouve, du reste, chez l'auteur des *Mémoires sur la ville de Gand* partout où il s'agit d'une institution religieuse.

L'acte du 29 août 1288, cité plus haut (1), est muni entre autres du sceau en cire brune des Frères Mineurs établis en Flandre. L'exécution a beaucoup de ressemblance avec celle du beau sceau de l'hospice de *Saint Jean aux enragés* (2). Le sujet est le même, mais les dimensions sont

(1) Voir année 1870, p. 363.
(2) Voir année 1871, p. 263, et Pl. XIII, fig. 1.

moindres. L'apôtre saint Jean, assis sur un banc, la tête nue et nimbée, le corps drapé dans un habit long à larges plis, écrit sur des tablettes posées sur un pupitre à quatre pieds. Au-dessus de la tête de l'Evangéliste plane l'Esprit inspirateur, sous la forme d'une colombe. La légende, comprise entre deux grénetis, porte en beaux caractères majuscules : *Sigillum fratrum minorum in Flandri'*. Les dimensions sont de 0m,040 sur 0m,028.

Dans les archives de la cathédrale (1), nous avons découvert un sceau remarquable de *Liévin*, gardien des Frères Mineurs de Gand. L'empreinte, en cire verte, mesure 0m,042 sur 0m,027. On y voit la Sainte Vierge de profil, assise à droite, les mains jointes, la tête couronnée et nimbée. A gauche, son divin Fils, tourné à trois quarts, tient de la main droite un livre fermé, et élève la gauche pour bénir sa sainte mère. Le haut du champ est chargé d'un lis. L'encadrement se compose d'un dais trilobé, surmonté de cinq clochetons. Le support orné de six arcatures, se découpe par un fronton ou gable trilobé, abritant un Franciscain en prières. Entre deux filets se lit : *S' Gardiani Frm minoru Gande* (Pl. XIV, fig. 3),

Nous avons sous les yeux une empreinte en cire rouge du beau sceau conventuel des Franciscains de Gand. Sous un dais à gable géminé, à arcs surbaissés, est délicatement représentée l'Annonciation. L'ange Gabriel ailé et largement drapé, porte de la main gauche une banderolle, sur laquelle il indique de la main droite les mots *Ave gratia*. La Vierge porte la main droite au cœur et tient de la gauche un livre fermé. Elle est vêtue d'habits longs, d'un ample manteau et du voile virginal relevé sur la tête. Les deux saints personnages se trouvent debout et sont séparés par un lis sortant d'un vase allongé. Un grénetis forme l'enca-

(1) Abbaye de Saint-Bavon, cart. 7, n° 13.

drement intérieur de la scène. Sous le marchepied du dais, le champ est parsemé de lis, entre lesquels on voit la lettre B, surmontée d'un masque. A chaque colonnette du dais est adossé un clocheton à double gable et à console. La légende, serrée entre deux grénetis et coupée par les gables du dais, se termine par une branche à trois feuilles et porte en caractères minuscules : *S' conv̄. fratrum. minorum. gandensium.* Cette belle pièce accuse évidemment le XV^e^ siècle. L'empreinte, dont nous donnons le dessin (Pl. XIV, fig. 4), appartient à notre ami, M. Constant De Bruycker, artiste peintre à Gand.

L'abbé J. B. Lavaut.

(*Pour être continué*).

HISTOIRE

DES RELATIONS POLITIQUES

ENTRE LA FLANDRE ET L'ANGLETERRE,

AU MOYEN AGE.

CHAPITRE XV.

(1350-1369).

Louis de Male. Edouard III.

Dans le courant de l'année 1350, la guerre éclata entre l'Espagne et l'Angleterre, à l'instigation de Jean II, le nouveau roi de France, qui avait succédé à Philippe de Valois. Le comte, en dépit de sa parole et des traités, favorisait sous main les ennemis d'Edouard; il permit de relâcher dans le port de l'Ecluse, à la flotte destinée à envahir l'Angleterre, et n'aurait même pas demandé mieux que de trouver une occasion pour manquer plus ouvertement encore à ses promesses, quand la victoire remportée par Edouard près de Winchelsea, le 29 août, vint contrarier ses desseins; les Anglais s'emparèrent, dans cette action, de quatorze navires et obligèrent les autres de se retirer.

Quelques jours après, le roi d'Angleterre envoya vers le comte trois plénipotentiaires pour renouveler le traité conclu avec lui (1), et le 26 octobre il nomma des commissaires

(1) Rymer, édit. angl., t. III, p. 202.

chargés de s'entendre avec ceux de Louis de Male au sujet de quelques actes attentatoires au traité dont certains sujets anglais prétendaient avoir à se plaindre (1).

Le 8 mai de l'année suivante, Edouard posa un acte qui a sa valeur dans les circonstances où se trouvait le roi d'Angleterre. Deux valets du comte de Flandre avaient été accusés de vouloir attenter aux jours de leur seigneur; soumis à la torture, l'un d'eux rejeta sa faute sur Sohier d'Enghien, à l'instigation duquel il dit avoir agi; l'autre nia cette complicité. Le sire d'Enghien se rendit à Londres, et, voulant se laver d'une accusation injuste arrachée à un malheureux par la torture, il défia tous ceux qui auraient voulu soutenir cette inculpation offensante pour son honneur de gentilhomme. Le terme fixé par le sire d'Enghien étant écoulé, Edouard rendit un bref par lequel il le déclare excusé devers « totes gentz » (2). Cet appel au roi dans une affaire d'honneur, et l'empressement que celui-ci mit à s'en occuper, toutes choses qui rentrent dans les attributions de la suzeraineté, prouvent qu'Edouard voulait jusques dans les petites choses se montrer roi de France.

Les communes, et surtout celle de Gand, n'avaient pas caché leur joie à la nouvelle de la victoire de Winchelsea, et avaient profité de cette occasion pour témoigner une fois de plus, de leurs sympathies pour l'Angleterre et l'alliance anglaise. Une lettre d'Edouard, datée de Westminster, le 20 mai, vint les remercier de ces bons sentiments, et leur donner l'assurance qu'en considération de leurs services passés, et en reconnaissance de ce qu'ils avaient été les premiers à le reconnaître comme roi de France et à le traiter comme tel, il leur pardonnait ce qu'ils pouvaient

(1) Rymer, édit. angl., t. III, p. 205.

(2) Littera testimonialis pro Do. d'Anghen, mendace insimulato attentatorum contra vitam comitis et comitissae Flandriae. — Rymer, édit. angl., t. III, p. 219.

avoir fait contre son intérêt et celui de ses sujets, d'après le conseil de ses ennemis (1).

Cependant le roi d'Angleterre, qui voulait reprendre les armes contre le successeur de Philippe de Valois, chercha par tous les moyens possibles à se ménager des alliances : le 22 juin, il dépêcha vers le comte de Flandre, François de Herle et Etienne de Kensingston, afin de l'engager à conclure avec lui une nouvelle alliance (2). Quelques jours après, dans l'intention sans doute de donner plus de poids à ses propositions, il donna dans la Tour de Londres, à son parent, Henri de Derby, comte de Lancastre, qu'il venait de créer duc, des instructions qui lui enjoignaient de traiter d'une alliance avec le comte, d'un mariage pour le comte de Richemont avec la jeune Marguerite de Flandre, qui venait à peine d'atteindre une année, et surtout de se ménager l'alliance des communes, dont le secours lui avait si souvent déjà été utile.

Voici cette pièce, dans laquelle on verra que c'est sur le dernier point qu'insiste spécialement le monarque anglais :

« Premièrement doit ledit duc treter avecque le conte de Flandres d'un mariage faire par entre le comte de Richemont, filz au Roi, et la fille dudit conte de Flandres.

» Item, en droit de tous les bannitz de Flandres demourant en Engleterre.

» Queux ledit conte de Flandres demande que le roi oste de sondit roilme et qu'il en soeffre nulz lieux bannitz y demourer.

» Le roi voet que ledit duc die que ce feust entièrement contre la franchise du roilme dEngleterre et partant ticle

(1) Rymer, édit. angl., t. III, p. 220. On doit se rappeler que c'est en raison de la conduite des Flamands qu'Edouard fonda l'étape de Calais.

(2) Rymer, édit angl., t. III, p. 224.

chose ne feust mie à granter en prejudice du roi et de tout le roialme; mes des certainz bannitz en especial ledit duc pourra bien treter au mieux que lui semblera, sauvant l'onour du roi voet que ledit duc puisse treter et accorder ovesque ledit conte de Flandres, tant que à la somme de dis mille escus.... en droit de la somme d'argent qu'il demande pour chivaucher sur l'adversaire et le païs de France; et sur ce par condition eut affaire, tailler le temps et la manere de mesme de chevauchée selon qu'il verra que soit affaire.

» Item, voet le roi que ledit duc puisse treter et accorder ovesque certains persones de conseil dudit conte de Flandres par là où lui semblera que soit pour la proffit du roi et les retenir devers le roi et faire certain covenant ovesque eux pour lour demoere, c'est assavoir pourtant comme ils peignent de l'autre partie ou plus ou moins selonc ce qu'ils pourrent accorder soit ce en héritage ou à terme de vie ou autrement pour certeins sommes d'argent à païer en main et un autre quiconque manere que mieux lui semblera pour honour et proffit du roi (1). »

Vers la fin de juillet, le roi de Navarre, Charles II, le Mauvais, vint en Flandre afin de négocier une alliance entre les communes et son nouvel allié, Edouard III; c'est alors que fut conclu le traité où Charles et Edouard se partageaient la France (2).

(1) Rymer, édit. angl., t. III, p. 224.

(2) « Premièrement est à garde pas entre les dessusditz chevalirs que ledit roy de Navarre aura tout le conté de Champagne et de Brie entièrement avecques toutes les appartenances, à tenir en la manere et par autels noblesce que le roy Thibaut de Navarre les tint, toute la duché d'Amiens et ses apartenances. . . . . .

» Item, est parlé que la coronne et le sceptre du royaume de France et les autres terres et seigneuries que celles qui ci-dessus sont déclarées seront ou demouront audit roy dEngleterre. » Acte du 1er août 1331. — Rymer, édit. angl., t. III, p. 228.

L'ambassade du duc de Lancastre n'ayant eu aucun succès auprès du comte, le roi de France voulut essayer à son tour; il fit des propositions magnifiques, dont la plus brillante était l'offre d'une rente de dix mille livres au profit du comte. Celui-ci, dont le moindre défaut était la prodigalité, se hâta d'accepter; il rompit complétement avec le roi d'Angleterre et se rendit à Paris, avec quelques échevins des bonnes villes, pour prêter serment au roi Jean (1).

Si le duc de Lancastre n'avait pas réussi dans ses démarches auprès du comte, les tentatives du roi Jean n'eurent pas plus de succès auprès des communes, qui restèrent fidèles à l'Angleterre. Toutes ces complications aigrirent davantage encore Louis de Male contre ses sujets, et, fort de l'appui que lui promettait la France, il fit proclamer une sentence de bannissement perpétuel contre trois cent quatre-vingts bourgeois, qu'il accusait d'avoir traité avec les ambassadeurs anglais. Les bannis trouvèrent tous un asile et un appui en Angleterre, où Edouard les accueillit avec empressement (2).

C'est sans doute en reconnaissance de ce bel exploit et de la violation de ses serments, que Louis de Male obtint du roi Jean la promesse que celui-ci le protégerait contre

(1) Par un traité conclu le 24 juillet, le roi Jean promettait au comte une rente de dix mille livres, une armée pour défendre ses frontières contre l'Angleterre, une garnison à Gravelines, de l'argent pour solder mille hommes d'armes et la restitution des châtellenies de Lille, Douay et Béthune, au cas où les communes l'exigeraient. — *Archiv dép. de Lille :* fonds de la chambre des comptes, carton B, 826.

(2) Rex.... Volentes dilectos nobis homines Flandriæ, qui pro eos quod parti nostræ adhæserunt, de patria Flandriæ sunt banniti favore prosequi gratiosa.

Suscepimus ipsos et eorum quemlibet, veniendo in regnum nostrum Angliae, ac alibi infra potestatem nostram', ibidem morando, mercanditas suas.... et alia negotia sua faciendo ac exinde redeundo in protectionem et defensionem nostram specialem. — Rymer, édit. angl., t. III, p. 232 (Acte du 25 septembre 1351).

l'Angleterre, et lui ferait don de toutes les confiscations qui pourraient lui échoir du chef de la rébellion des Flamands (1).

Les rigueurs du comte n'étaient pas faites pour calmer ces derniers; il aurait dû comprendre que, loin de les rapprocher de lui et de les séparer de l'alliance anglaise, elles devaient produire un effet tout contraire. Les communes avaient avant tout en vue leur intérêt, leur prospérité, qui dépendaient de leurs bonnes relations avec les voisins d'outre-Manche, tandis que l'amitié de la France ne pouvait être pour elles qu'un danger continuel et la ruine de l'industrie. L'importation des laines et leur manipulation, qui donnaient le pain à une multitude d'ouvriers, n'étaient pas une branche de commerce à laquelle les Flamands auraient renoncé à la légère. Un acte conservé dans les archives de l'Echiquier constate la haute importance de ce négoce par le déplacement d'un capital de 294,184 livres anglaises, qu'il occasionna en 1354 (2).

A la fin de 1352, Edouard voulut tenter un nouveau

(1) *Archiv. dép. de Lille :* fonds de la chambre des comptes, carton B, 828.

(2) Exportations :

	L. s. d.
One and thirty thousend six hundred ad fifty one salks and half of wool. at liv. 6 value each amount to.	189,909- 0-0
Threethous. thirty six hundred and sixtyfive felts and 40 schil. value each hundred at six livres amount to. . . .	6,073- 1-8
Whereof the custom amount to.	81,624- 1-1
Fourteen last, seventeen dicker, and five hides of leather after liv. 6 value the last	89- 5-0
Whereof the custom amount to	6-16-6
Four thousend seven houndred and seventy four cloths and half after 40 shil. value the cloth is	9,549- 0-0
Eight thousand and sixty one pieces and a half, of weasted after 16 shil. 7 den. the piece is	67,7 -18-4
Whereof the custom amount to.	225-13-7
Sum of the unt carried commodities in value and custom.	294,184-17-0

(Cette pièce est reproduite par M. Van Bruyssel dans son *Histoire du commerce et de la navigation en Belgique*).

rapprochement avec Louis de Male. Celui-ci, qui connaissait les dispositions de ses sujets, n'osa pas repousser trop ouvertement les avances du duc de Lancastre, ambassadeur anglais, mais évita de s'engager en rien; il comptait bien provoquer quelque brouillerie, en encourageant le pillage des navires de commerce qui se rendaient dans les ports britanniques.

Sur ces entrefaites, le roi Jean, s'effrayant non sans raison des conséquences que pouvait avoir l'alliance entre Charles le Mauvais et Edouard, négocia de son côté pour se procurer des alliés, et il fit proposer au comte de Flandre le mariage de sa fille Marguerite avec le jeune duc de Bourgogne, Philippe de Rouvre, dont lui-même venait d'épouser la mère. Louis de Male, qui voyait dans cette union un moyen de consacrer son éloignement pour l'Angleterre, accepta les propositions du roi, d'autant plus que des événements d'une autre nature, mais qui venaient réaliser ses désirs et ses prévisions, se passaient en Flandre.

A plusieurs reprises des navires en destination de l'Angleterre avaient été pris et pillés par des pirates flamands, encouragés par le comte. Edouard III, après divers actes de ce genre restés impunis, se vengea en enlevant à la ville de Bruges l'étape des laines, qu'il transporta définitivement en Angleterre par acte du 2 août 1353 (1). Par cette disposition, il était stipulé que toutes les marchandises d'exportation devaient être d'abord transportées dans les villes d'étape, contre paiement des droits et frais ordinaires; les indigènes devaient en outre promettre sous serment de ne conserver sur le continent aucun dépôt autre que Calais (2).

(1) « Eodem anno per consilium regni Angliæ stapula lanarum de Flandriâ revocatur cum omnibus ad eam pertinentibus et stabiliter in Anglia, sed tamen divisim per loca, etc » Walsingam, p. 170. — Cette étape fut accordée à onze villes anglaises et quatre villes d'Irlande.

(2) Lappenberg, p. 30.

Malgré cette mesure rigoureuse, Edouard III déclara que les marchands étrangers continuaient à être sous sa protection toute speciale, qu'eux seuls avaient le droit d'exporter, et que ses sujets anglais n'y étaient en aucune façon autorisés, même sous le couvert des étrangers (1).

L'arrêté du 2 août fut le coup le plus rude qui fut porté aux manufactures flamandes.

Dès ce moment, l'industrie drapière ne fit plus que décliner; un grand nombre d'ouvriers flamands, fuyant les rigueurs de Louis de Male, et assurés de trouver en Angleterre de grands avantages, cédèrent aux invitations d'Edouard et émigrèrent; ils dotèrent ainsi l'étranger d'une source de richesses tarie pour leur patrie (2).

La classe moyenne et les ouvriers n'étaient pas les seuls, du reste, qui avaient à se plaindre des exactions et de la cruauté du comte; bien des nobles, poussés également à bout, avaient émigré et combattaient depuis longtemps dans l'armée du prince de Galles. Nous avons vu précédemment, lors de la bataille de Crécy, le sieur de Ghistelles commander un corps anglais. C'est un seigneur flamand, Denis sire de Moerbeke (3), qui, dans la mémorable journée de Poitiers, reçut l'épée du roi Jean, tout comme un autre Belge, Charles de Lannoy, reçut deux cents ans plus tard, à Pavie, celle du plus brillant parmi les successeurs du prisonnier d'Edouard III.

Louis de Male, fidèle à son système, et de plus en plus attaché à la France, fit décapiter ou exiler les marchands

(1) *Statuts of the Realm*, p. 332 (Ordinatio stapulorum).

(2) Voir aux *Pièces justificatives*, un document concernant les Flamands réfugiés en Angleterre, extrait des *Archives de la mairie de Londres* et reproduit par Delpet, *Documents français en Angleterre*.

(3) Rymer, édit. angl., t. III, p. 385. Litterae testimoniales pro Dionisio de Morbeke super captione adversarii Franciæ; délivrées par Edouard III, le 20 décembre 1357.

anglais résidant en Flandre. A la suite de ces mesures iniques, bien faites pour donner le coup de grâce au commerce et attirer la vengeance du roi d'Angleterre, une sédition éclata à Bruges. Le comte eut grand peine à la réprimer; il n'y réussit qu'en retirant ses dispositions prohibitives à l'égard des Anglais, en leur rendant leurs priviléges et en réglementant leurs relations avec ses sujets. Par cet acte, daté de Gand le 26 février 1359, le comte déclare que les Anglais pourront aller et venir dans le pays, en toute sûreté, y commercer, acheter et vendre; qu'ils ne pourront être emprisonnés sur le territoire de l'échevinage de Bruges qu'en cas de crime emportant perte de la vie ou d'un membre; qu'ils sont autorisés à louer à terme des maisons à leur gré dans la ville de Bruges, pour y demeurer, eux, leurs familles et leurs valets; qu'il sera fait prompte justice des méfaits commis à leur détriment; enfin tous les articles de cet acte leur accordaient des droits aussi étendus que jamais (1).

Le 11 juillet, Louis de Male eujoignit aux baillis et officiers de Nieuport, Ostende, Bergues, Dunkerque, Gravelines et autres lieux voisins de la mer, d'empêcher les insultes qui se faisaient journellement aux marchands anglais et autres qui passaient et repassaient par le pays de Flandre, et de les laisser aller et venir librement et paisiblement (2). Il était dur pour le comte de se voir obligé de rétracter à ce point les ordres qu'il avait donnés lui-même.

Peu après, au mois de novembre, il renouvela l'ancien privilége des Ecossais, qui, malgré les réclamations des

(1) *Archiv. dép. de Lille :* fonds de la chambre des comptes. — Registre aux chartes, f^os^ 12 et 13. — Voir aux *Pièces justificatives*.

(2) *Arch. dép. de Lille :* fonds de la chambre des comptes. — Registre aux chartes, f^o^ 19.

rois anglais, n'avaient cessé de fréquenter les ports de Flandre (1).

Edouard avait continué, malgré ces différends, à accorder de temps à autre quelques avantages aux Flamands; ainsi le 3 juillet 1338, il donna sous sa sauve-garde royale un sauf-conduit aux Vénitiens, qui voulaient continuer les relations qu'ils avaient établies avec la Flandre et auxquelles ils tenaient beaucoup (2); le 18 octobre 1339, il permit aux Brugeois d'envoyer des navires à Honfleur pour ravitailler cette place (3), et le 22 novembre, il leur accorda toute protection pour trafiquer librement (4). C'est encore un Flamand du nom de Walweyn, que, par un bref du 30 octobre, Edouard charge de recevoir trois mille marcs sterlings, montant d'une partie de la rançon du roi d'Ecosse, David Bruce (5). Mais il ne rendit plus jamais l'étape des laines à la Flandre; cette source de richesses fut perdue pour le comté; tous les différends suscités par le comte et son mauvais vouloir avaient même tellement relâché les liens tant politiques que commerciaux entre les deux pays, que le roi d'Angleterre, lors de la paix de Brétigny, après avoir fait renoncer le roi Jean à toute alliance conclue précédemment entre lui et les Ecossais, accepte l'article qui avait rapport à ses relations avec la Flandre. « Et semblablement si avant que faire se porra, le roy et son fils ainsné se délairront et départiront du tout des alliances qu'ils ont avec les Flamens; et promettront que eulx ne leurs hoirs, ne les roys d'Angleterre qui pour le temps seront, ne donront ne feront aux Flamends pré-

(1) *Arch. dép. de Lille :* fonds de la chambre des comptes, carton B, 862. — Voir aux *Pièces justificatives*.

(2) Rymer, édit. angl., t. III, p. 397.

(3) Idem, Idem, p. 452.

(4) Idem, Idem, p. 459.

(5) Idem, Idem, p. 453.

sents ou avenir, ayde, confort, ne faveur contre le roi de France, ses hoirs et successeurs, ne contre son royaume, ne contre ses subgietz en quelque manière, et qu'il ne feront autres alliances avec les Flamens en aucuns temps à venir contre le roy et royaume de Franee. »

Après avoir signé une paix honteuse à tous ègards, le roi Jean retourna en France, et Edouard reconduisit son captif jusqu'à Calais.

Cinq mois après, le roi anglais vit de nouveau l'occasion favorable pour reprendre la campagne; la situation de la France l'invitait à rompre la paix; il se repentit alors d'avoir sacrifié les Flamands dans le traité de Brétigny, et leur adressa de Calais, le 24 octobre, une protestation dans laquelle il exprime le désir que les rapports continuent comme devant, jusqu'à ce que le roi Jean ait de son côté exécuté les conditions du traité. « Come par nos autres lettres, y est-il dit, nous avons fait perpétuelles alliances pour nous, nos hoirs, etc., avec notre frère le roy de France, pour luy, ses hoirs, etc. Savoir faisons qu'il n'est ne uncques ne fuist nostre intention que par lesdites alliances nous nous départions en aucune maneres des alliances que faites avons autrefoitz avec les gentz et tous le païs de Flandre; ancois volons ladite alliance faite avecque lesdits Flamens demorrer en sa force et vertu, jusque à ceo que nostre dit frère et nostre cher neveu, son filz ainsné, auront faites les renonciations qui sont à faire de leur partie, etc. (1). »

Il était facile à Edouard de légitimer en quelque sorte sa conduite, car le roi Jean n'avait pas encore exécuté les conditions du traité; depuis ce moment, le roi d'Angleterre chercha de plus en plus à renouer les anciennes relations entre ses états et le comté, et dans cette intention facilita

(1) Rymer, édit. angl., t. III, p. 531.

de nouveau le commerce des Flamands; ne voulant pas revenir sur la mesure qu'il avait prise en leur enlevant l'étape des laines de son royaume, pour la transférer dans les villes d'Angleterre, il voulut néanmoins leur prouver ses bonnes intentions, en rapprochant de leur contrée l'entrepôt de ce produit indispensable à leur industrie; il décida donc l'octroi de l'étape des laines à Calais, en 1363 (1).

Pendant cet intervalle, de graves événements, qui changèrent complétement la situation, s'étaient succédé. Le roi Jean était mort, laissant la couronne à Charles V; le jeune duc de Bourgogne, Philippe de Rouvre, qui avait épousé Marguerite de Male, au château d'Audenarde, au mois de juillet 1361, était mort au château de Rouvre cinq mois après. Le décès de ce jeune époux ouvrait le champ à l'ambition d'Edouard, dont le rêve constant était de conserver toujours un pied en Flandre; n'ayant pu faire épouser sa fille par Louis de Male, il reprit le projet de négocier pour son cinquième fils un mariage avec la jeune comtesse, la plus riche héritière de l'Europe.

Dès le 8 février 1362, il députa l'évêque de Winchester, Robert d'Oxford, comte de Suffolk, Jean de Stretel, Henry Scrop et Jean de Branketre, vers Louis de Male, pour lui demander la main de sa fille pour son fils Edmond, comte de Cambridge (2). Louis de Male, qui n'avait jamais caché son aversion pour l'alliance anglaise, reçut d'abord ces propositions avec une froideur marquée. Plus tard cependant, quand le roi Jean fut descendu dans la tombe, et qu'il se

(1) Knyghton. — Kervyn, t. III, p. 400. — Par acte du 28 janvier 1363, Edouard réglementa le commerce entre les Flamands et la ville de Bayonne; *Arch. de la ville de Bruges.* — Voir aux *Pièces justificatives.*

(2) « Pour faire bones alliances avec le comte de Flandres,... espécial pour bonnes alliances faire par contrat de matrimoigne entre nostre très chère cousine et noble dame duchesse de Bourgogne, fille dudit comte, etc.... » Rymer, édit. angl., t. III, P. II, p. 636.

vit privé de cet appui, il n'osa plus opposer une résistance aussi vive aux exigences des communes flamandes, qui désiraient cette union. D'un autre côté, il se fiait peu à Charles V, et lorsqu'une nouvelle députation anglaise vint, en 1364, le trouver à Audenarde, il crut que le plus sage parti était d'accepter les propositions du roi d'Angleterre. Une conférence fut tenue dans l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde, où les propositions de mariage furent acceptées par le comte.

Accompagné des députés des communes, il se rendit peu après à Douvres, où il rencontra Edouard, et célébra dans cette ville les fiançailles de sa fille avec le jeune prince anglais. Le 19 octobre, les conventions matrimoniales furent définitivement arrêtées et signées par le duc de Lancastre, les comtes d'Oxford, d'Arundel, d'Hereford, de Suffolk, le chancelier d'Angleterre, évêque d'Ely, Henri de Flandre, Louis de Namur, Roland de Poucke, Gérard de Rasseghem et d'autres seigneurs. Louis de Male qui, dans cette pièce, prend les titres de comte de Flandre et duc de Brabant, déclare, qu'afin d'amener la paix, le bien et le profit des sujets « d'un costé et d'autre, » il donne sa fille au comte de Cambridge et reçoit pour sa part cent mille francs. De toutes les conditions, c'était celle qui, sans aucun doute, avait le plus de charmes à ses yeux, car les exigences de sa vie fastueuse et dissolue faisaient fondre entre ses mains les produits d'impôts énormes, inconnus en Flandre avant lui.

Le mariage devait se faire le mardi après la Purification, c'est-à-dire le 6 février, pourvu que les dispenses du pape fussent arrivées; le roi d'Angleterre donnait à son fils, à perpétuité, le comté de Ponthieu, le château d'Hélicourt, la ville de Calais, le comté de Guines et la terre de Marcq avec « toutes les appartenances, attenances, appendances, toute justice et seigneurie, tout honours, » à la réserve de

l'hommage au roi d'Angleterre; il lui donnait en outre le château de Knaresbourg en pleine propriété, pour en jouir après le décès de la reine (ce qui rapportait annuellement six mille francs), et tous les droits éventuels qu'il pouvait avoir sur les comtés de Hainaut et de Zélande, sur la seigneurie de Frise, et sur les terres de Lessines et Flobecq, appelées terres de débat.

En cas de prédécès de son mari, la duchesse devait avoir pour douaire, sa vie durant, le comté de Ponthieu et le château d'Hélicourt, ou le comté de Hainaut, au cas où le comte son mari l'aurait obtenu de son vivant. Le roi d'Angleterre promettait de payer au comte de Flandre, le jour du mariage, les cent mille francs stipulés. La dot de la fille de Louis de Male était évaluée à quatorze mille livres de rente en terres, dont six mille sur des terres en Artois et en Flandre, un château avec quatre mille livres dans le comté de Bourgogne; et si la comtesse d'Artois, mère du comte, mourait avant lui, Marguerite devait hériter de ce chef de dix mille livres de rente en terres (1).

Par un article additionnel au contrat, Edouard III promit que si le comte de Cambridge restait veuf sans enfants de Marguerite, il tiendrait la Flandre du roi de France (2).

Par cette alliance, le fils du roi d'Angleterre devenait l'héritier éventuel de la seigneurie la plus étendue de l'Europe à cette époque, comprenant en même temps les contrées les plus riches et les plus industrieuses de l'Occident. Edouard III se chargea d'obtenir les dispenses pontificales nécessitées par le degré de parenté des futurs époux.

Aussitôt que Charles V eut connaissance de ce projet, il mesura l'abîme dans lequel cette union pouvait le faire tomber : il vit déjà la monarchie française rayée de la carte;

(1) Rymer, édit. angl., t. III, P. II, p. 750.
(2) *Arch. dép. de Lille :* fonds de la chambre des comptes, carton B, 892.

dans son épouvante, il se hâta d'envoyer des ambassadeurs à Avignon vers le pape Urbain V, pour lui représenter le danger que courait son royaume s'il accordait les dispenses qui devaient consacrer l'union de la Flandre et de l'Angleterre, et amener tôt ou tard la ruine de la France, dont le trône chancelait déjà. Ces menées eurent l'effet que le roi en espérait. Edouard attendait toujours avec impatience les dispenses papales qui devaient réaliser le plus cher de ses désirs. Déjà le mariage avait dû être retardé, ainsi que nous l'apprend une lettre au gouverneur de Calais, en date du 18 décembre 1364 (1).

Enfin, au commencement de 1365, le pape Urbain V, se rendant aux pressantes sollicitations de Charles V, fit expédier deux bulles, l'une à l'archevêque de Reims, aux évêques de Cambrai, Tournai, Thérouanne et Arras, et l'autre à l'archevêque de Cantorbéry. Dans la première, il refuse toutes dispenses, retire celles qui peuvent avoir été données par ses prédécesseurs et défend de passer outre sous peine des censures ecclésiastiques; dans la seconde, il délie les parties de tout engagement, et les autorise à se pourvoir ailleurs (2). On peut se figurer aisément le ressentiment d'Edouard à cette nouvelle, qui portait un rude coup à ses espérances.

Toutefois le projet tant caressé se trouvant déjoué par l'autorité du chef de l'Eglise, il fallait se soumettre, c'est ce que fit Edouard III. Son intérêt lui conseillait de cultiver les anciennes relations de son royaume avec la Flandre; il fit proposer une alliance au comte, qu'une certaine antipathie et le mécontentement de voir une prime de cent mille francs lui échapper par les intrigues de Charles V, éloignaient du nouveau roi de France. Le 26 mai 1367 vit

(1) Rymer, t. III, P. II, p. 767.

(2) Paris, *Trésor des chartes*. — Galland, *Mémoire sur la Flandre*.

se conclure le traité, dans lequel il est dit : « C'est à savoir que nous roy et lui dessus nommé comte tout nostre vivant et les subjets d'un cousté et d'autre serrons bons, vrais et entiers amis et alliés et garderons, sustendrons et supporterons lui uns l'autre et les subgets d'une cousté et d'autre, nos terres, païs et lieux de grief, domage et préjudice à notre poair. Et ne souffrerons sciemment aucuns gens d'armes etc., passer par nos dites terres pour faire guerre ou vilenie sur aucune de nos dites parties (1). »

Deux ans environ se passèrent sans qu'un événement important vint annoncer quelque changement dans la situation. Pendant ce temps, Charles V, fier d'un premier succès, conçut un projet dont la réussite devait être une victoire plus grande dans ses suites pour la maison royale de France, que celle de Crécy ne l'avait été pour l'Angleterre.

Certes, ce devait être un grand triomphe de parvenir à faire épouser Marguerite de Flandre par le duc de Bourgogne; toutefois certains auteurs trouvent qu'il eût été encore beaucoup plus adroit, de la part de Charles V, d'épouser lui-même la jeune comtesse plutôt que de permettre à son frère d'élever à côté de la monarchie française une puissance, qui dès l'abord n'en aurait été que l'alliée, mais qui pouvait éventuellement en devenir un jour la rivale et l'ennemie. En agissant ainsi, le roi de France sacrifia l'ambition de s'agrandir à l'amour de Jeanne de Bourbon (2). Mais plus rusé que ses devanciers, qui pour essayer de dominer en Flandre mettaient la division entre le souverain et les sujets, Charles V, sentant que les règles politiques comme les autres ont des exceptions, voulut se concilier et le comte et les villes, en faisant droit aux

(1) Rymer, édit. angl., t. III, P. II, p. 826. — *Arch. dép. de Lille :* fonds de la chambre des comptes, carton B, 911.

(2) Paul Æmil.

réclamations de celles-ci et en flattant la vanité de l'autre. Il commença par prendre sous sa protection les tisserands flamands qui se rendaient à Tournai (1), et ensuite envoya des députés en Flandre pour entamer les négociations. Ces premières ouvertures eurent fort peu de succès; c'est alors que le roi se décida à charger ses plénipotentiaires d'offrir la restitution des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, qui devaient tenir lieu à Louis de Male des dix mille livres promises en 1351. Ces propositions furent reçues avec joie par les populations; le 12 avril 1369 fut signé l'acte qui consacrait cette restitution (2), et douze jours après le roi le confirma « en bonne foy et loyalle parole de roy sans fraude. » Mais cette concession, pas plus que la promesse d'un don de deux cent mille francs au profit du comte, ne furent capables de rapprocher Louis de Male de Charles V. Et cependant la France mettait à l'alliance de sa fille un prix double de celui offert par l'Angleterre. Il fallut les menaces de sa mère pour décider le comte à signer, le 12 mai, les stipulations matrimoniales préparées le mois précédent.

A l'occasion de son mariage, Philippe le Hardi, pour satisfaire les communes, s'engagea à ne jamais séparer les villes de Lille, Douai et Orchies du comté de Flandre, et à n'y nommer comme châtelains que des seigneurs de la Flandre flamingante (3).

Edouard, outré non seulement par le double échec qu'avaient subi en Flandre ses projets matrimoniaux, mais encore par l'humiliation de se voir préférer une maison rivale, voyant cette union sur le point de se conclure, n'y tint plus, et dès le 8 juin 1369 (4), reprit solennellement

(1) *Ordonnances*. — Kervyn, t. III, p. 402.
(2) *Archives d'Ypres.*
(3) *Arch. dép. de Lille :* fonds de la chambre des comptes, carton B, 918.
(4) Rymer, édit. angl., t. III, P. II, p. 868.

le titre de roi de France et d'Angleterre. Il fit en outre déclarer par le Parlement qu'il était délié de tous ses serments vis-à-vis de la France et fit ses préparatifs pour recommencer la guerre.

Le 12 juin, il envoya en Flandre une députation composée de Richard de Stafford, chevalier, Jean Shepeye, docteur ès lois, et Adam de Bury, bourgeois de Londres, pour « admonester et requérir » le comte, ainsi que les magistrats des trois bonnes villes de « joyntement et séparément, tenir, garder, enteriner et accomplir de leur partie, les alliances et convenances » qu'ils avaient faites avec lui et son parlement, « et de faire exécuter et accomplir toutes autres choses nécessaires, supposé que plus espécial mandement en serroit requis (1). »

Les bonnes villes étaient toujours prêtes à écouter leur intérêt, en se rangeant du côté de l'Angleterre; quant au comte, les deux cent mille francs de Charles V avaient fait leur effet, et les noces de sa fille avec Philippe le Hardi furent célébrées en grande pompe à Gand, le 19 juin 1369. Un duc de Bourgogne, de la maison royale de France, devenait donc héritier présomptif du comté de Flandre (1).

EMILE VARENBERGH.

(Pour être continué).

(1) RYMER, édit. angl , t. III, P. II, p. 871.
(2) FROISSART, édit. KERVYN, t. VII, p. 329.

Pièces justificatives.

I.

(Voir page 73).

Proclamation d'Edouard III, concernant l'accueil que les habitants de Londres doivent faire aux Flamands réfugiés.

28 Juin 1355.

Rex majori et vicecomitibus London. Salutem.

Cum nonulli homines diversarum mesterarum de partibus Flandriæ pro adhæsione sua parti nostræ a dictis partibus banniti et alii partium earumdem ob affectionem quam ad nos habent ad dictam civitatem et alia loca regni nostri Angliæ pro mesteris suis exercendis et victu suo per labores suos querendo accesserint in eodem regno moraturi, nos, de adventu et mora dictorum Flandrensium in ipsum regnum plurimum contentati ac volentes proinde eorum securitati in hac parte provideri.

Vobis mandamus quod statim visis præsentibus in civitate prædicta publice proclamari faciatis ne quis sub gravi forisfactura nostra dictis Flandrensibus in civitate prædicta morantibus aut illuc venturis in personis aut rebus suis dampnum, molestiam aut gravamen inferat aut inferre præsumat, set potius ipsos recipiat amicabiliter et pertractet et mesteras suas in dicta civitate exercere et victum suum inde quærere permittat, dum tamen bene et honeste se habeant et gerant ut debebunt, et hoc nullatenus omittatis.

Teste rege apud Westmonasterium, xxviii die junii, anno regni nostri Angliæ xxix, regni vero Franciæ xvi.

(Archives de la mairie de Londres).

II.

(Voir page 73).

Previlège et franchises ottroyés aus marcheans d'Engleterre.

26 Février 1359.

Nous Loys, etc., faisons savoir à touz ceaux qui ces présentes lettrez verront ou orront, que nous à la diligence, supplication et humble requeste de nos foiauls et bien amés borghmestres, eschevins, conseil et nos bonnes gens communalment de nostre ville de Bruges pour le pourfit, avanchement et multipliement de nostre dit pays de Flandres et espécialement de nostre ville de Bruges, des marcheans et marcheandises venans, estans et repairanz en ycelle nostre ville, eu sur che bon avys et meure délibéracion par nostre grant conseil, avons donné, gréé et ottroyé, donnons, gréons et ottroions de grâce espécial pour le tems à venir à tous les marcheans du Royaume de le seigneurie le Roy d'Engleterre tenans leur congrégacion de euls et leurs marcheandises soubz le gouvernance de leur gouverneur en nostre dicte ville de Bruges, les poins, grâces et franchises qui s'ensuivent, c'est assavoir : que tous les devans dis marcheans, leurs varlés et leur mesniez avoeques leur biens et marcheandises puissent sauvement et segurement en nostre dicte ville de Bruges et en tout nostre pays de Flandrez venir, aler et demourer par terre et par aygue et illeuques vendre, achater et marchander toutes manières de marchandises appartenant à leur congrégacion, lesquels il ameneront de leur pays ou par ailleurs aient achatées où il venront mieux à faire leur profit li uns encontre l'autre et à tous autres estraignés, marcheans, à leur volenté sans assise payer. Item, s'il changent ou barettent aucunez de leur marcheandises encontre draps en nostre dicte ville de Bruges, que il mesmes puissent ces draps faire porter à leur hosteux et vendre ou changer à leur compaignons, sans calaigne ou assise payer, par ainsi que chils qui les achate ou prent par change, les maine hors de nostre dit pays de Flandrez sans tenir estaple des draps dessusdis. Item, que nos eschevins de

nostre dicte ville de Bruges seront prest et apparelliet touteffois que les devantdis marcheans vaudront et les requerront de amender, croistre et amenusier en le présence desditz marcheans le pois de nostre dicte ville de Bruges après le droit pois original, lequel nous volons qu'il aient en leur garde et pooir scellé dou scel de nostre dicte ville de Bruges. Item, que toute la laine soit pesée bien et loyalment continuelment en clef, sans donner vilain trait ou détenable et que li péseres soit esleus par nos eschevins de nostre dicte ville de Bruges et par lesdis marcheans, par ensi que on en puist avoir l'ettroy de cellui ou celle à qui il appartient héritablement à eslire le dit peseur et que li dis peséres fache son sérement pardevant lesdis marcheans de bien et loyaument peser, ensi que dit est pour le vendeur et pour l'achateur et se il ne le faisoit, qu'il soit punis par nostre loy de nostre dicte ville, en la présence desdis marcheans, et un autre mis en son lieu. Item, que les devant dis marcheans voisent aval nostre diete ville de Bruges et regardent les maisons que il vaudront avoir qui plus pourfitables leur seront pour leur aisement et que il les puissent loer ou prendre par taxacion de nos eschevins par sepmaines, par moys, par demy-années et par années s'il veulent et que après ce que elles seront louées ou taxées ne leur seront ces dictes maisons enchireez ne à autrui loueez tant comme il ou aucuns de leur compaignons les vaudront tenir pour le pris des louaiges ou des taxacions et faire ent segureteit al hoste des avant dis pris et s'il advenoit que aucuns de nous bourgois de nostre dicte ville ne vausist laissier avoir les maisons as dis marcheans si comme dit est, il seront par nostre loy de nostre dicte ville à che constraint. Item, que les devant dis marchans et leur vallez ne soient emprisonné dedens l'eschevinage de nostre dicte ville de Bruges pour meffait nul s'il ne touche vie ou membre, s'il puissent trouver wages ou plèges souffisans du meffait amender. Item, se aucuns desdis marcheans ou de leurs vallés estoient pourtrais de vendre, d'achater ou de draps monstrer à autrui que à leur compaignons qu'il s'en puissent purgier par le sérement d'euls et de leurs compaignons pardevant nosdis eschevins et pardevant lesdis marcheans. Item, se aucuns desdis

marcheans vendesist laynes ou autres marcheandises veues, marquiés, pesées et délivréez à l'achateur nulle plainte ne soit oye, rechene ne amende faite, mais se plainte venoit de layne ou d'autres marcheandisez nient monstreez nient veues, amende raisonnable en seroit faicte par le dit de nos dis eschevins en la manière qui s'ensuit, c'est assavoir : que toutes fois que plainte vendroit sur che, deux nos bourgois, bonnes gens de nostre dicte ville et deux preudhommes souffissans desdis marcheans d'Engleterre seront esleus pour oir le débat entre les parties et pour euls apaisier et ce que les III de ces IIII personnes diront par un accort dudit débat sera fins de la dicte plainte et se les IIII personnes dessusdictes ou les III d'iaux si que dit est ne puissent estre à un accord de terminer ledit débat raporter le doivent tantost et les raisons d'ambedeux les parties pardevant nozdis eschevins et pardevant lesdis marchans liquel seront tenut de terminer ledit débat le plus tost qu'il porront bonnement. Item, qu'il puissent avoir et aient dedens l'eschevinage de nostre dicte ville de Bruges leurs assamblées, court et congrégacion de leur compaignons marchans du pays d'Engleterre si souvent qu'il leur plaira et qu'il aient pooir d'amender et de apréchier entre eaux toutes manières de contraux, convenances et trespas entre eaux faictes touchans à la dicte compaignie sans trespas qui touche vie ou membre, laquelle sera réservée à nostre commune loy de nostre dicte ville de Bruges et, s'il advenoit que aucuns desdis marchans ou leurs vallés fuist approchiés ou poursuis d'aucun fourfait touchant vie ou membre, que son corps soit gardés sauvement et honestement XL jours après ce qu'il sera pris par le justicheur, ensi que dedens les XL jours devant dis on puist avoir cognissance dudit trespas fourfait ou ycellui par délibération de ses amis corrigier sans faire calaigne pour ce sur nostre justicheur ou sur noz eschevins dou lieu là où le corps sera pris et arrestés. Item, que les couretiers qui doivent entre eaux faire les marcheandises soient jureis pardevant lesdis marcheans de faire leur devoir pour le vendeur et l'achateur et de esclarchir bien et loyaument les convenances entre eaux faites prendant d'eaux leur service, ensi que on a anchiénement usé. Item, que les porteurs qui

doivent servir as dix marcheans fachent leur sérement de bien et loyaument servir de nuit et de jour se mestiers est et de leur avoir sauver et qu'il puissent eslire porteurs à leur volenté et que nuls estraignes porteres ne mêche main à leur biens sans leur gré; et se aucuns couretiers ou portères meffaisoit ou trespassait envers les devant dis marchanz, que lidit marchant aient pooir de restraindre as couretiers leur monstre et as porteurs leur portaige jusques à tant que li meffaiz soit bonnement amendés. Item, que les dis marcheans puissent avoir en leur hosteux toutes manières de vitaillez et de buvraiges pour leurs despens sans vendre as estraignes sans assise payer, hors mis vins dont il paieront assise. Item, s'aucuns homs quelz qu'il soit demourant en nostre dit pays de Flandres qui soit justichablez doit debte à aucun desdis marchans ou à leur vallés dont il aient lettrez de nos eschevins ou autres lettres obligatoires scellées du scel le debteur et ne fussent payez à leur jour que main sera mise à leur requeste as corps et as avoirs des debteurs jusques à tant que lesdis marchans seront plainement parpayet et se le debteur escapast de prison, que nostre dicte ville en seroit tenue as marchans, créditeurs de le dicte debte. Item, que nuls vallés desdis marchanz ne puist fourfaire, par nulle manière de félonnies ou de trespas, qu'il puist faire dedens l'eschevinage et franchise de notre dicte ville de Bruges, les biens de son seigneur ne d'autrui, lesquels lui seront bailliet pour garder ou pour vendre. Item, que nuls desdits marchans, leur vallés ne leurs biens ne soient arrestés ne atachiés ne enchient domaige pour meffaits advenus ou roberies faites par mer ou par terre par aucun qui soit du Royaume, pooir ou seignourie le Roy d'Engleterre, laquelle chose est à entendre aussi bien des meffaiz, arrests et roberies du temps passet comme du temps advenir, mais li larron, robeur ou chil qui les soustiénent s'il sont trouvet dedens nostre pays de Flandres soient punis pour leurs meffais et les marchans en seront quittes. Item, se aucuns desdis marchans fussent desrobés par force en nostre dicte ville de Bruges à plaine veue hors mis laron, nostre dicte ville en seroit tenue de restorer par la cognissance de nos eschevins. Item, se les biens marchandises desdis marchanz

fussent desrobés sur mer et après les roberies faites admenés dedens nostre dicte ville et lesdis marchans le scévent, qu'il soient recheu à prouver leur biens par leur marques et par bonnes gens de la compaignie desdis marchans sans justiche destourber de celui en qui mainz les biens ou marchandises seront trouvés ou d'autre. Item, que lesdis marcheans, leur vallés ou leur biens ne soient arrestés dedens nostre dicte ville de Bruges pour fait, content, convenences ou debte d'autrui se chils qui se plaint ne peut monstrer que li arrestés soit debteres ou plèges de ce pour quoy on l'a arresteit dans nostre dicte ville de Bruges. Item, que lesdis marchanz puissent dedens les franchises de nostre dicte ville de Bruges, armures achater, avoir et porter sans de rien estre calengiés, mais se il se meffaisoient ou trespassassent de leur armures batissent, navrassent ou trésissent sanc d'aucun homme qui ne soit de leur compaignie que leur meffait soit amendé par nostre loy de nostre dicte ville en la présence desdis marchans et s'il avenoit, que jà n'aviègne, que aucuns hons fust ochis ou mechaignies par aucun desdits marcheans ou de leur vallez que ledit malfaiteur soient puni vie pour vie, et membre pour membre, seloue le loy et le coustume de nostre dicte ville de Bruges. Item, que lesdis marchans puissent avoir et aront une maison pour leur laynes et leur autre avoir peser et que notre eschevin mettront un homme souffissans en celle maison pour tel avoir garder, et, se domaiges en venoit pour la deffaute de celui gardeur, nostre dicte ville en seroit tenue de restaurer et que nuls biens pesés seront délibrés fors par la volenté du vendeur. Item, que lesdis marcheans, leur vallés ne leur biens ne seront entachiés, molestés, grevés ne adomagiés pour nulle manière de debte contraite, convenant ne obligacion faictes à nostre dit pays de Flandres par le Roy d'Engleterre en temps passet ne pour le temps avenir tant que lesdis marchans demorront tenant leur congrégacion de leurs biens et marcheandises soubz le gouvernement de leur gouverneur en nostre dicte ville de Bruges. Item, se guerre sourdoit, que jà n'aviègne, entre le Roy d'Engleterre ou autre seigneur quels qu'il fuist, nous et nostre pays de Flandrez tenut sommes et nostre dicte ville à garnir et faire savoir

apertement et ouvertement as dis marcheans par LX jours devant que eulx, leur vallés ne leur biens ne seront pris ne arrestés, par quoy il, leur vallés et leur biens puissent bien et sauvement vuidier hors de nostre dit pays de Flandres et doivent avoir les LX jours devantdis sauf-conduit de nous et de noz gens et voiture à leur frait pour eaux aler et mener leur biens par terre et par aygue quelque part qu'il vauront, et après celle guerre apaisié ou en aucune autre manière respitée que lesdis marchans puissent avoeques leur biens revenir en nostre dicte ville de Bruges pour leur pourfit fère en la manière devant dicte. Et tous les poins, grâces et franchises dessusdictes leur avons nous ottroyet et greet à la supplicacion et requeste de nostre dicte ville de Bruges tant et si longuement que lesdis marchans tenront leur congrégacion de leur biens et marchandises soubz le gouvernement de leur gouverneur en nostre dicte ville de Bruges et nient plus longuement, sauve les lois, previlèges, franchises et ordenances de nostre dicte ville de Bruges, lesquels, entre autres cas et persones, volons demourer du tout en leur virtu. Item, encores ottroïons-nous as dis marchans, s'i perdent leurs biens, marchandises ou leur neifs sur la mer et lesdis biens arrivassent à terre sur le coste de nostre pays de Flandres, que lesdis biens quels qu'il soient seront sauves as dis marchans paiant les courtages raisonnablement faites pour sauver lesdis biens par le regard de nostre bailli et de nos eschevins dou lieu. Item, que toutez manières d'or et d'argent en plate soient amenées en nostre dit pays de Flandrez et emportez sanz costume payer par lesdis marchans et que l'argent en plate qui est affinés en nostre dicte ville de Bruges soit aussi bons et aussi fins comme chils del ensaigne de nostre ville de Gand et ces II poins derrains leur ottroions-nous tant seulement jusques à nostre rapel eux tenant leur dicte congrécacion en nostre dicte ville de Bruges comme dessus est dit, et s'il avenoit que les II poins chi devant escrips fussent par nous rappellés et lesdis marchans, pour l'ocoison de ce, vausissent départir eaux et leur dicte congrégacion de nostre dicte ville de Bruges, nous volons qu'il aient après ce que ledit rapiel leur sera certifyet l'espace de LX jours de vuidier, le sauf-conduit et voiture à leur

frait, en les mesme manière que dessus est déclaré et pour che que nous volons que les choses dessusdictes soient bien et fermement tenues et gardeez en la manière que dessus est dit, si avons, à le humble supplicacion de nos bonnes gens de nostre dicte ville, ces présentes lettrez scellées en tesmoing de ce de nostre grant scel avoeques le scel de nostre diete ville de Bruges pour la plus grande seurteit de toutes les choses dessusdictes et nous, bourghmaistre, eschevin, conseil et toute la communalté de la ville de Bruges pour ce que toutes les choses dessusdictes sont pour nostre très-chier et redoubté seigneur et princhе naturel sans moyen nostre sire le conte de Flandrez, etc., ottroyés et faictes à nostre humble supplicacion et diligente requeste pour le pourfit et l'amendement de sondit pays de Flandres et espécialment de sa dicte ville de Bruges en tesmoing de vérité avoec le scel de nostre dit seigneur et princhе, lesquelles furent faictes et données à Gand le xxvi[e] jour de février l'an de grâce mil ccc cinquante et wyt.

III.

(Voir page 76).

Charte au sujet du commerce des Flamands avec la ville de Bayonne.

28 Janvier 1363.

Edward, par la grace de Dieu roy dEngleterre, seigneur dIrlande et dAquitagne, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, saluz. Nous avons molz souvent esté trublez par les grandes contentions et destortz que longement ont esté entre nos fealz subges de Bayone et nos boins amis et fealz gens de Flandre, tant pardevant les guerres entre nous et nostre très cher frère le roy de France, come après si avons partant eu grant désir que la chose seroit bien appesée, afin que nul estincelle de discord demeurast entre les parties dessusdites et en sustenance de ladite pais, la quele cascun devra voloir garder, si avons novellement entendu que nostre chier cousin le conte et les boines gens de Flandre, pour tenir fermement meisme le pais, ont accordez à nos dites gentz de Bayone quils porront

venir et marchander franchement ou pais de Flandre, et ensuivant ils font publiquement tenir et publyer à l'Escluse et là où il appartient, si come il nous a bien apparu par la teneur de leurs lettres closes à nous sus estre envoyés, pour quoy nous accordons pareillement, tant pour nous et nos hoirs, come pour nos dittes gens de Bayone, présens et advenir, que tous coihs du pays de Flandres porront franchement et paysiblement venir et marchander à Bayone et en tous nos autres seignoiries aussi come en temps de bosne pays, sans estre empechez ne autrement graves par caust ou occasion des destorts dessusdites et aussi avant come oncques neust esté aucune contention ne destord entre eulx, laquele nous et noz hoirs ferons tenir et garder par touz nos subges prensens et avenir, sans enfraindre en aucune maniere et tout aussi qe tenus et gardés sera de par nostre dit cousin et ses hoirs et les gentz de Flandres qui sont ou seront, ni aucun temps avenir, don par tesmoignage de nostre grant seil à notre palais de Westmoustier, le xxviii[e] jour de janvier, lan de nostre règne trente-septysme.

(Arch. de la ville de Bruges. Charte originale. Se trouve aussi au *Ruwenboek*, f[os] 52 et 94 v°).

Bibliographie musicale (1).

Sonate à tre, due e violone col basso per l'organo di Arcangelo Corelli. Opera prima. Dernière édition, à laquelle on a ajouté le portrait de feu A. Corelli. *A Amsterdam, chez Estienne Roger et Michel Le Cene.* In-4°.

Belle édition, avec un magnifique portrait gravé par J. Folke, et qui date d'environ 1712, puisqu'elle a été publiée avant la mort de l'auteur, arrivée en 1713.

Sonate, etc., opera seconda, du même.

Idem, opera terza.

Sonate da camera, etc., du même.

La partie de second violon et de violoncelle est éditée chez Mortier, à Amsterdam, et corrigée de 600 fautes.

Les œuvres de Corelli comptent parmi les meilleures de cette époque.

VI sonate da camera a tre, due flauti traversieri, o due violini e violoncello o basso continuo, da Antonio Mahaut, con privilegio. In Amsterdam apresso Arnoldo Olofsen.

Édité vers 1770.

Simphonie concertante à deux violons principaux, deux violons, taille et basse, deux hautbois, cors et bassons, trompettes et timbales, dédiée à S. A. S. Mr Ch. Stanislas de Radziwill, duc d'Olyka, Nieswiez, etc., par Ignace

(1) Suite. V. année 1870, p. 500, et année 1871, p. 366.

Raimondi. Œuvre second, libro III. Chez J. Hummel, avec privilège du roi.

Cet ouvrage, non cité par M. Fétis, porte un titre d'une élégance extrême, aussi bien sous le rapport du goût que sous celui de la gravure.

Hummel éditait à Amsterdam et à Berlin.

XII sonates à flauto traverse B. C, Weideman.

Quartettos, trios et duetti Op. IV, par le même.

Ces ouvrages ont été édités à Londres, en 1797.

Stichtelyke Mengelzangen, verzameld uit veelderhande schriften; gecomponeert door C. Cauwenberg, W. Vermooten en anderen voornamen meesters. Haarlem, by Izaak van Hulkenroy, 1738.

Cauwenberg était, en 1738, chanteur des concerts et des églises à Haarlem, et Guillaume Vermooten se distinguait également par son talent de chanteur.

Vredebazuin, of aansporinge tot eendrachtig Psalmgezang aan de gemeente van Maasluis.

Nog is in dien tyd uitgekomen : *Maasluis in rep en roer over de hernieuwen zangtoon, enz. Verkiezinge tot de hernieuwde zangwys, verdeedigt in een samenspraak tusschen een land en zeeman, te Maasluis.*

Ce livre est composé par G. Van der Jagt, contrôleur à Maasluis en 1774.

Journal militaire, publié par M. Torramorell. Anvers, 1828.

Le lecteur sera curieux de connaître quelques détails de la carrière de cet artiste, qui a joui d'une certaine réputation en Belgique et qui a été omis par M. Fétis.

Torramorell (Michel-Bonaventure), d'origine française, naquit en Catalogne (Espagne), le 16 février 1786. Après

la chute de l'Empire, il devint chef de musique au 15e régiment d'infanterie de l'armée hollandaise.

En 1825, on a représenté de lui, au théâtre d'Anvers, un opéra comique en un acte, intitulé: *Le futur de province.*

Le *Journal d'Anvers* en a rendu compte en ces termes: « Le musicien a brodé sur ce canevas informe une musique charmante et gracieuse. En général, cette musique où l'on ne trouve pas, comme dans l'école moderne, ce luxe de notes assourdissantes, annonce plus un mélodiste italien qu'un savant harmoniste. Elle doit plaire à tous ceux qui aiment une musique facile, vive et spirituelle. »

En 1828, étant en garnison à Anvers, il prit une part active au mouvement musical, et était chef d'orchestre de la Société d'harmonie.

On y a exécuté plusieurs de ses compositions.

Voici l'opinion d'un journal sur une ouverture de cet artiste : « La partie d'harmonie a plu par le choix des morceaux et leur exécution; on a entendu avec plaisir une nouvelle ouverture de M. Torramorell qui, dans ce morceau, a sacrifié aux grâces rossiniennes et surtout l'air varié de M. Mengal, qui est dans ce genre un morceau distingué. »

Cet artiste composa plus de deux cents œuvres pour harmonie et orchestre, qui ont eu quelque vogue il y a cinquante ans. Il avait une connaissance parfaite des instruments et possédait l'art de les manier.

Torramorell fit partie du jury d'examen au concours de composition de pièces d'harmonie, ouvert à Anvers en 1828.

En 1829, il arrangea pour harmonie une grande symphonie de L. van Beethoven.

Un journal dit à ce sujet : « Cette symphonie telle qu'elle est exécutée, est un excellent morceau d'étude, qui atteste à la fois et le talent de M. Torramorell et son zèle pour la Société d'harmonie. »

On lui doit encore : *Fantaisie sur la Dame blanche,* publiée à Bruxelles, chez Weissembruch.

En juin 1835, le gouvernement voulant récompenser ses longs services, le nomma chevalier de l'ordre de Léopold. Il était alors chef de musique au 7e de ligne.

En 1836, il fut pensionné et se fixa à Paris, où il est mort en 1872.

Journal de chant, publié par le chevalier Ch. de Lagoanère. Anvers, 1828.

M. Fétis a publié quelques lignes sur cet artiste; nous allons les compléter par les détails suivants :

Lagoanère (Michel, chevalier de), d'origine française, naquit à la Corogne (Espagne) en 1782, et non en France, comme le dit M. Fétis.

En 1818, après avoir fait plusieurs voyages artistiques, il vint se fixer à Anvers en qualité de professeur. Il obtint en cette ville un accessit, au concours de 1828, pour une ouverture en harmonie, et il obtint le 1er prix dans la troisième catégorie : pots-pourris.

En 1829, il s'établit à Lausanne, et en 1841, se retira au Vigan, département du Gard.

Cet artiste avait épousé Mlle Giraud, cantatrice née à Metz, qui s'adonnait à l'enseignement du chant.

Il composa encore :

Délassements en cinq suites pour violon. Paris, chez Paté.

Des duos pour piano et violon, avec Déjazet.

Chants religieux ou prières à Marie. Anvers, chez Ancelle.

VI concerti a quattro violini, etc. Dedicata al molti illustre signore, il signor Martino Bogaerd, di Pietro Locatelli da Bergamo, Opera settima. Leiden, apresso Adriano van der Hoeven, libraro, con privilegio. 1741.

M. Fétis a publié une excellente biographie de ce vio-

loniste italien, mais ne donne aucun titre complet de ses œuvres.

Cet artiste décéda à Amsterdam en 1764.

Sei sonate, a tre, due violini et violoncello a basso continuo, dedicati all' illustrissimo signore Carlo barone de Bentink, etc. Dal suo umilissimo servo Egidii Duni Napolitani, Opera prima. Gravé par Alexis Magito fils. A Rotterdam, aux dépens d'A. Magito fils, maître de musique.

Sans date.

Duni se rendit vers 1750 en Hollande, pour consulter le fameux médecin Boerhaave. C'est probablement vers cette époque qu'on édita ces sonates non citées par M. Fétis.

Six simphonies à deux violons, taille et basse, deux hautbois ou flûtes et deux cors de chasse ad libi. Par C. F Abel, musicien de la chambre de Sa Majesté la Reine de la Grande Bretagne. Œuvre XIV. Berlin, chez J. Hummel.

Six quatuors très humblement dédiés à S. M. Britannique, par C. F. Abel. Œuvre VIII. Amsterdam, J. Hummel.

M. Fétis cite cet artiste extraordinaire, mais a omis ses œuvres.

Simphonie périodique à deux violons, etc., composée par par Fr. F. Schwindel, N° II. Amsterdam, J. J. Hummel.

Très-belle impression.

Cantate à la Sainte-Alliance, par H. Mees.

Parmi les œuvres de ce maître (né à Bruxelles en 1779) qui ont été omises par M. Fétis, citons encore :

Méthode de guitare; Sonate d'alto; Sérénade N° 1, le premier mai; Sérénade N° 2, la lanterne magique; Sérénade N° 3, le pot-pourri; La belle Claire, à deux voix; Léon, à deux voix; Barcarolle; Ma detto al ma mia; Contredanses nouvelles; Romances dédiées à la princesse d'Orange.

Musica instrumenta eoque spectantia.

Cette dissertation d'Adrien Junius a été publiée dans le livre *Nomenclatorum.*

Une troisième édition de ce livre parut à Anvers, en 1583.

Ce savant philosophe et historien naquit à Hoorn, le 1er juillet 1512 et décéda à Amciden (Zélande), le 6 juin 1575.

Les biographes modernes de musique ont omis cet historien.

Het geestelyk Psalmgezang ondersogt, verklaart, en te gelyk aangeboden tot den plicht om Gode te zingen en te Psalmzingen met aangenaamheid in 't harte. Amsterdam, 1767, by H. Vieroot.

Ce livre est composé par Corneille De Wit, professeur de langues orientales à Bois-le-Duc.

VI violentrios v. Van Tellingen, Op. I. Amsterdam, chez J. Hummel.

Date du siècle dernier.

*Raccolta dell' harmonia, etc., sei quartetti de signor M. Barbicci. Opera prima. Prezzo g*ld. A Paris, au bureau d'abonnement musical.

Auteur resté inconnu à nos biographes.

Concerti et simphonie dedicati all' Altezza serenissima etc., da Giuseppa A Brescianello, consiglieri et primo maestro di capella di Sua Altezza serenissima. Opera prima. Libro primo. Amsterdamo, a spesa di Michele Carlo le Cene, libraro, 1733.

M. Fétis dit que cet artiste a fait publier à Amsterdam douze concertos ou symphonies.

L'édition de Le Cène, successeur et beau-fils de Roger, est une des plus belles de son temps.

La maison Roger et Le Cène était une des plus célèbres

librairies et imprimeries musicales du commencement du XVIII[e] siècle.

De muzijk van de 150 Psalmen, benevens de Lofzangen, naar den nieuwsten zangtrant, met præ en interludiums en bassen, door Jacob Potholt. Te Amsterdam, J. Brandt, 1798.

Voici quelques nouveaux détails :

L'ouvrage est précédé d'une instruction pour le chant des Psaumes. — Il est harmonisé selon les principes de C. F. Hurlebusch.

La signature de l'auteur date du 1[er] novembre 1777.

C'est une belle édition, avec basse chiffrée et imprimée sur beau papier; elle a 118 pages grand format, avec musique gravée sur zinc.

Potholt était un des grands organistes et carillonneurs de la Hollande. A sa mort, vers la fin du siècle dernier, il était organiste à la vieille église et carillonneur à l'hôtel-de-ville d'Amsterdam.

Nous avons publié quelques détails sur cet artiste dans le *Guide musical* (1871).

A l'oranger, hymne par J. Mees.

L'art musical simplifié au moyen d'une boussole qui indique toutes les combinaisons de l'harmonie, par Van Syngel, de Gand.

Le *Journal d'Anvers*, de l'époque, a publié une appréciation de ce livre, paru vers 1824.

Henri Van Syngel est un musicien gantois, qui eut de la réputation il y a cinquante ans. On lui doit un grand nombre de romances.

Præ en interludium, voor en tusschen de regels, als mede met bassen, ten dienste der liefhebbers van het orgel en clavier, enz., op nieuw t'samengesteld door J. Potholt, organist van de Oude kerk.

Cet ouvrage était resté inconnu.

Over ons godsdienstige kerkgezang en den organist in betrekking tot het zelve, door J. H. Van der Dussen.

Cet artiste était, en 1805, organiste et carillonneur à Kampen.

Chant des écoliers avant et après la classe, par Ch. Grandys, 1847.

Ces chansons se trouvent dans le recueil de poésies de M. Matton. On y trouve aussi des chansons de A. Hoffmann et Jos. L'abbalestrier.

Grandys était né en 1823 et mourut le 27 mai 1847, à Nivelles.

Wiskonstige Musyka, vertoonende de oorsaecke van 't geluyt, de redens der zanghtoonen telkonstig uytgereeckent, ende het maken en stellen der speeltuygen. Als mede van der ouden Musick, en verscheyden gevoelens der selfter : zynde allen seer gedienstigh en vermakelick voor musikanten organisten, of andere instrumentspeelders, 1659, in-8°.

Cet ouvrage de Dirk Van Nierop, contient quatre parties et trente-six chapitres. L'auteur décéda en 1677.

Di Verdelot tutti le Madrigali del primo et del secundo libro à quatro voci. In Venet. 1557.

Verdelot appartient aux Pays-Bas.

Handboek by het onderwys in het klavierspel, door F. G. Lõffler. Amsterdam, by Theune.

Sans date.

La Bambina al cembalo. O sia metodo facile, e dilettevole in pratica per aprendere a ben suonare, ed a ccompagnare sopra il clavi-cembalo o piano-forte, composto e dedicato alle nobile signora Elisabetta Wynne, Da J. Michele Pfeiffer. Secunda editione. In Venezia. Presso Antonia Zatta e Figli. Col privilegio del ecc^mo Senato.

L'ouvrage est orné du portrait de la jeune E. Wynne (en

médaillon), avec une dédicace de l'auteur, que nous faisons suivre :

« Nobile Signora !

» Affine di riciambarvi in qualche parte l'onor grande, che a me ne ridonda per li maraviglia progressi, che tor faceste nella musica sotto la mia assistenza in eta' di cinque anni, e pesché durando la memoria di un si raro prodigio della natura sia il, etc. »

Cet ouvrage, non cité par M. Fétis, date d'environ 1760.

Joannes Marbek musicus insignis, in vulgarem sermonem transtulit maiores concordantias bibliorum lib. I. Claruit anno 1550. *Baleus.*

Joannis Paseti musici, Madrigali excusi.

Inconnu à M. Fétis.

Joannis Seruini cantiones excusae, 1578. *Idem Psalmos Davidis, à G. Buchanano versibus expressos modulis, 4,* 5, 6, 7 *et* 8 *vocum decantavit. In-4°. Lugduni,* 1580.

Joannes Wanningy Campensis sacrae cantiones, quinque, sex, septem et octo vocum compositae. Apud Gedanenses Magistrum. In-4°. Norinbergae.

Six suites pour le clavecin, par N. Van der Borcht, organiste. Œuvre deuxième. A Louvain, chez Jean Fr. Maswiens, imprimeur de musique.

Ouvrage resté inconnu. L'œuvre premier de cet artiste consiste également en des suites.

Ce musicien était organiste à Louvain, et son livre date d'environ 1750.

VI divertissements pour le clavecin, dédiés à Madame l'abbesse de Cortenberg, composés par F. J. De Trazegnies, organiste de l'église de Sainte-Walburge, à Anvers. Œuvre premier. Prix, 14 *escalins. Gravés à Liége par M*lle *J. Andrez.* — Imprimé vers 1780.

Pièces de clavecin. Deuxième œuvre. Par le même.

De Trazegnies naquit en 1743 et décéda à Anvers en 1820. Nous voyons figurer son nom sur le catalogue de Le Menu.

Trois solos pour le violon, avec acc. d'un second violon, par H. Simon. Bruxelles, Weissembruch.

On a publié plusieurs compositions de Simon, artiste anversois et violoniste distingué, auquel M. Fétis consacre quelques lignes. Il fut professeur de Meerts et Janssens.

Cet ouvrage était resté inconnu (Voir notre ouvrage : *Galerie biographique des artistes musiciens belges,* 1862).

Thème varié pour piano ou harpe, par Pierre Vanderghinste. A Courtrai, chez l'auteur. 2me édition.

Morceau et auteur inconnus à M. Fétis.

Vanderghinste était maître de chant à la cathédrale de Courtrai, et auteur de plusieurs opéras flamands, joués au commencement de ce siècle. Cet artiste décéda à Courtrai en 1860, âgé de soixante et onze ans.

Sonate pour le piano-forte, avec acc. de violon, œuvre VI, par P. B. Van Hoogstraten. Amsterdam, Steup, 1819.

Gezangen der vrye Metzelaren, door Verschuere Reynvaan. Vlissingen, 1799. In-12°.

Introduction en Allegro voor het orgel, door J. B. Schuil. Leeuwarden, by P. Burggraaf f. jr.

Trois trios pour trois violons, par Daniel Soeterik. Premier livre des trios. Rotterdam, L. Plattner.

Sonate pour le piano-forte, dédiée à M. J. Luden. — Œuvre 6me. Par le même.

Verdediging van de eer der Hollandschen Natie, en wel ten aanzien van de Muzijk en Tooneel-Poëzij, enz., door Karel Marie Engelbert, 1777.

Un auteur inconnu publia peu après la réponse à cet opuscule; elle porte pour titre :

Aanmerkingen op K. M. Engelbertus verdediging van de eer der Hollandschen Natie. Gr. in-8°, 40 pag.

Twintig gemakkelijke voorspelen voor chooraalkerkgezang uit de eenvoudigste en meest gebruikelijke toonaarden, enz., door L. H. Posthumes. Franeker, Bruining.

Het vrolijck geselschap der negen Zang-Godinnen of Jan van Elslands gezangen. Te Haarlem, gedrukt by Izaak van Hulkenroy, 1738.

C'est la 4e édition de cet intéressant livre, en petit in-4°.

Toutes les chansons, au nombre de 104, sont à la clef de sol; plusieurs sont d'une grande orginalité. Le livre contient aussi des pièces de vers adressées à l'auteur, dont une porte la signature de Willem Hessen.

Davids Psalmen, bereymt door Jan Van Bellen, op de gewoone zangwyzen en tot gemak der leerlingen, die op instrumenten speelen, op de G. sleutel daarby gesteld. Haarlem, Van Hulkenroy. — Vers 1730.

Sei sinfonie a piu stromenti, Op. I. p. G. Puhl. Berlin.

Sei quatuors, Op. II; par le même.

Violinconcert, Op. III; par le même.

Duos de violon, par le même. Amsterdam, J. Hummel.

Zang- en speel-oeffening, zeer dienstig voor die zig aan de zang of speelkonst begeeven, waar by gevoegt zyn eenige aardige fraaye zangstukjes. Haarlem, Van Hulkenroy. — Vers 1730.

6 *Sonates pour la flûte trav., avec acc. d'un violoncelle. Op. I. Par H. H. Zielcke.* Berlin, 1779.

6 *Quartetten, Op. II, par le même.* Berlin, 1779.

Zielcke était organiste et musicien de la cour de Danemarck, à Copenhague, vers 1780. M. Fétis l'a omis.

G. Cœnius Gezangen. Gillis Lambert Contra-Dansen. G. van Maters kruys Gezangen en onderscheid tussen sterven en sterven. Haarlem, Van Hulkenroy. — Vers 1730.

J. Van Lodensteyns uitspanningen, behelzende eenige stichtelyke liederen, enz., tiende druk, verbeterd en vermeerderd. Amsterdam, Joannes Kannewet.

Le privilége de cette dixième édition est de 1726; la préface est datée d'Utrecht, le 7 juillet 1676.

Le livre est divisé en quatre parties et un supplément, avec un grand nombre de chansons en notation. L'ouvrage complet compte 464 pages in-4°.

Toutes les pièces de vers datent du XVII[e] siècle.

VI sonates pour le clavecin, op. I; par Léonce Honauer.

VI sonates idem, op. II; par le même. Amsterdam.

IV quatuors, par le même. Londres.

Honauer, d'origine allemande, naquit vers 1740 et se fixa à Paris avant 1770.

Recueil musical, contenant six chansons avec acc. de harpe, six autres avec acc. de guitare, deux duos avec acc. de deux violons et basse, une marche guerrière à grand orchestre, par J. B. Hus. Lyon, sans date.

Huss appartient peut-être à la Belgique.

XII Divertimenti di cimbalo, p. L. Frischmuth. Amsterdam, A. Olofsen (1). — Vers 1760.

Recreationi musicali a due voci ĕ siano due flauti traversieri o violini. Col basso continuo e senza sepiace, etc., p. Santo Lapis. Amsterdam, A. Olofsen. — Vers 1760.

(1) C'est Jean Rykers qui grava les belles planches des éditions d'Olofsen. — Il mourut vers 1760, et C. Koek lui succéda.

VI sinfonies, etc., du même auteur, éditées chez Olofsen.

Passe-temps musical de nouveaux airs, par le même.

XII opera Arias, die op de Amsterdamse schouwburg zyn gespeelt onder zyn directie, by inteekening tot f. 410-0, door Santo Lapis. Amsterdam, Olofsen.

Il est constaté que cet artiste habitait Amsterdam en 1754, et qu'il y dirigeait l'orchestre du théâtre.

XII concerti a quatro, due violini, etc., del signore Henrici Albicastro, opera settima. A Amsterdam, chez Estienne Roger, marchand libraire. — Vers 1720.

Vergelyking tusschen de Musick, de Schilderkonst en de Poëzy. Naar 't fransch. s' Gravenhage, by J. A. Rouvink, 1778. In-8°.

Bericht aan de Nederduitsche Gemeente te Middelburg, nopens de verbetering van het openbaar Psalmgezang, op de begeerte van den Eerw. Kerkenraad aldaar, uitgegeven door Gecommitteerden als kerkenraads. Middelburg, by de wed^e^ M. Callenfels, 1776; in-8°.

Cet écrit a été publié sous la surveillance de Leendert Bommel, qui dirigea avec A. 's Gravenzande et H. Huidekoper une réunion pour propager le chant choral.

De Zangwijze der 150 Psalmen, voor 't orgel gecomponeerd door Jacob Tours. Amsterdam, bij A. Loosjes, 1800. Prijs, gl. 7.

Auteur et ouvrage restés inconnus.

Zangwijze van de Psalmen en Gezangen bij Christenen der Hervormde Kerk in ons vaderland in gebruik. Leyden, bij Herdingh en Dumortier, 1800. — *Voor 3 stemmen en basso continuo, door Th. F. Ruppe.*

Tijrtaenus (*de Nederlandsche*). *Liederen voor verdedi-*

gers des Vaderlands, met muzijk voor zang en forte-piano, door G. Fastré. Amsterdam, 1835.

Redevoering over de nuttigheid der Muziek, enz., uitgesproken bij de inwying van het nieuwe orgel te Alkmaar, door Everardus Schutrops, 1755.

Allegro en fa.

Andante en ré.

Presto en sol.

Tous pour clavecin, par Dieudonné Raick, organiste, décédé à Anvers en 1764.

Ce sont des pièces de clavecin qui méritent d'être connues.

EDOUARD GREGOIR.

(*A continuer*).

Le Conflit entre l'Empire et la Hollande

EN 1784-1785 (1).

M. d'Arneth a puissamment contribué à faire connaître en France la vraie Marie-Antoinette, en publiant les nombreuses lettres inédites échangées entre elle et ses frères, et authentiquement conservées dans les archives impériales d'Autriche. La figure historique de la noble reine y gagne beaucoup à mon avis, contrairement à ce qui arrive ordinairement quand on pénètre trop avant dans la vie intime des grands personnages. Nous la voyons parfois en butte à des faiblesses, à des impressions que nous ne connaissions pas, mais nous constatons aussi des qualités bien plus grandes, plus vivaces, plus nobles. Cette correspondance échangée avec les deux frères qui se succédèrent sur le trône impérial, nous apprend bien des faits ignorés : elle est aussi profondément dissemblable. Une affection toute paternelle unissait Marie-Antoinette à Joseph II, qui par son âge en effet était appelé à exercer une réelle influence sur sa sœur, auprès de laquelle, dès qu'elle eût atteint sa dixième année, il dut remplacer le chef de famille. Elle avait complétement gagné par sa grâce et son dévouement la confiance et l'amitié de son frère, qui cependant avait su demeurer sévère envers elle : il ne lui marchandait pas la plus amère critique, et les premières lettres qu'elle reçut après la mort de Louis XV montrent à quel point l'empe-

(1) *Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold II*, correspondance inédite, publiée par le chevalier d'Arneth; 1 vol. in-8°. Leipzig, Köhler.

reur se faisait renseigner, avec quelle franchise il exprimait des reproches que sa sœur recevait toujours avec une touchante douceur.

Les rapports moins intimes avec Léopold II, qui n'avait pas été à même d'exercer une semblable tutelle à l'égard de la reine, sont cependant également tendres; mais on ne saurait assez déplorer la lenteur avec laquelle ce prince, tout en multipliant des assurances de tendre dévouement, se décida à agir, quand il ne pouvait se faire aucune illusion sur le sort qui attendait sa malheureuse sœur.

Comme le remarque M. d'Arneth, les lettres qu'il publie ne constituent évidemment qu'une partie de la correspondance de Marie-Antoinette avec ses frères : telle qu'elle est, elle nous fournit les plus intéressants renseignements : l'éditeur y a joint un certain nombre de lettres demeurées inédites jusqu'ici, échangées par un illustre personnage et par Louis XVI avec le comte de Mercy.

Nous ne prétendons pas ici examiner tous les points touchés dans ce précieux document, ni par cette voie détournée recommencer l'instruction du procès de Marie-Antoinette aux yeux de l'histoire. Ce procès est clos et son verdict, tout à l'avantage de la reine, est hors de toute attaque pour les honnêtes gens. Nous voulons seulement fixer l'attention sur les lettres de Marie-Antoinette au sujet de la lutte qui faillit éclater en 1784 entre les Pays-Bas et l'empereur, et dans laquelle le cabinet français voulait avoir une attitude en désaccord avec les vœux de la famille royale ou du moins de la reine.

L'Autriche était, comme on le sait, devenue propriétaire des Pays-Bas catholiques en vertu du traité d'Utrecht, de façon à maintenir une barrière entre la France et les États-Généraux, qui avaient le privilége, ruineux pour les autres provinces, de la fermeture des bouches de l'Escaut; les troupes hollandaises occupaient en outre certaines places fortes.

Ces conditions pesaient lourdement sur les populations soumises légalement à la suprématie autrichienne et froissaient vivement l'amour-propre de l'empereur, qui, dès son avénement, eut pour principal objectif de secouer ce joug. Il commença, à l'occasion de la guerre de l'Angleterre et de la Hollande, par faire démanteler toutes les places fortes de la « Barrière, » comme on appelait le territoire occupé. Il en vint promptement à de telles exigences, facilitées par l'affaiblissement des États-Généraux, que ceux-ci provoquèrent une conférence où furent soumises les prétentions véritablement excessives de l'empereur (avril 1784). En même temps les Hollandais réclamaient l'appui éventuel de la France, et Joseph II faisait avancer des troupes. Ce prince avait dû recourir à l'intervention de sa sœur. Mais à cette époque encore, l'influence de Marie-Antoinette était nulle : elle l'avait dit elle-même dans une lettre du 22 septembre de cette année, en reconnaissant au contraire l'action des ministres Vergennes et Maurepas sur son époux : « J'ai parlé clairement au roi et plus d'une fois. Il m'a quelquefois répondu avec humeur, et comme il est incapable de discussion, je n'ai pu lui persuader que son ministre était trompé ou le trompait. Je ne m'aveugle pas sur mon crédit, je sais que, surtout pour la politique, je n'ai pas grand ascendant sur l'esprit du roi. Serait-il prudent à moi d'avoir des scènes avec son ministre sur des objets sur lesquels il est presque sûr que le roi ne me soutiendrait pas? »

Tout d'un coup, Joseph II se décida à déclarer que si la navigation de l'Escaut était déclarée libre, il renonçait à toutes ses autres prétentions, mais que le refus équivaudrait à une rupture (23 août). Les États-Généraux ne ressentirent pas à cette occasion l'effroi sur lequel comptait l'empereur. Ils refusèrent, armèrent une escadre et firent tirer sur un petit bâtiment impérial qui voulut franchir l'entrée du fleuve (8 octobre). La conférence de

Bruxelles fut immédiatement rompue : les armées s'assemblèrent et tout annonçait une guerre immédiate. Louis XVI se décida à s'offrir comme intermédiaire pour maintenir la paix en Europe, en déclarant que les Hollandais avaient agi contre son vœu (27 octobre). Cette dépêche, que Marie-Antoinette fut chargée d'envoyer directement à son frère par M. de Mercy, ne la satisfaisait pas et elle annonçait le même jour sa résolution de parler à M. de Vergennes. Le lendemain, elle recevait de Joseph II une lettre pour la mettre au courant de la situation et lui dire confidemment qu'il se contenterait d'une réparation pour l'injure faite par les Hollandais à son pavillon, mais qu'il était résolu dans le cas contraire, à leur faire une guerre impitoyable pour « les faire repentir de leur arrogance. Il lui demandait d'agir auprès du roi pour lui faire voir les affaires sous leur vrai jour, « impatient d'apprendre ce qu'il aura trouvé bon de faire et le ton qu'il prendra en cette occasion vis-à-vis des Hollandais comme mon ami et mon allié. » (29 octobre). Le roi, influencé quand même par Marie-Antoinette, penchait en faveur de son beau-frère : la reine l'écrit nettement à ce dernier le 5 novembre, au sujet des troupes qui étaient envoyées vers les Pays-Bas : « Le roi n'en a pas été surpris et a dit dans son conseil que dans l'état des choses vous ne pouviez faire autrement. » Mais nos ministres redoutaient des projets de conquête et le comte de Vergennes décida le gouvernement français à soutenir, même par les armes, les Hollandais, de peur qu'à défaut de secours de la France, ils ne se jetassent dans les bras de l'Angleterre. Marie-Antoinette éclaira son frère sur ces projets et ces craintes, et le 19 novembre Joseph lui écrivait pour lui déclarer qu'il n'avait aucune pensée d'agrandissement; en même temps il recevait de Louis XVI une lettre extrêmement conciliante; mais l'empereur, tout en le remerciant des témoignages d'amitié qu'il y trouvait,

lui répondait sur l'heure : « Je suis obligé de recourir à la voie des armes que par ce fait (l'insulte au bâtiment battant pavillon impérial) et d'autres qu'ils continuent, ils ont provoqué; et après le refus absolu de la compensation que j'avais proposée, il ne me reste qu'à en revenir à mes prétentions et griefs détaillés dans le tableau sommaire que je lui ai fait communiquer, et de m'en faire raison de force. » Il ajoutait que ses vues « n'ont pas plus d'étendue » et demandait à son beau-frère la continuation de son amitié.

Cependant la reine luttait avec énergie et parvenait sinon à neutraliser la résolution hostile du cabinet de Versailles, du moins à en retarder l'exécution. En même temps elle pressait son frère de formuler des prétentions acceptables. Les ministres entraînés par Vergennes que Marie-Antoinette jugeait très-sévèrement, étaient décidés à la lutte; mais Louis XVI hésitait et ne dissimulait ni ses craintes ni ses sympathies. Les efforts de la reine, secondés à Vienne par le prince de Kaunitz, amenèrent Joseph à mettre moins de raideur dans son attitude : il parla d'un projet d'échange de la Bavière contre la plus grande partie des Pays-Bas autrichiens. La reine lui manda que le ministère consentait à ne pas mettre d'obstacle à cet arrangement (2 décembre) : Louis XVI lui écrivit même de sa main pour lui demander des détails à ce sujet, mais en lui faisant observer que d'autres volontés en Allemagne pourraient rendre ce projet d'une exécution très-difficile et assurément très-longue, tandis qu'il fallait hâter un dénouement. Il lui proposait au contraire un autre biais. La grande résistance des Hollandais venait de leur répugnance à renoncer à Maestricht et son territoire. Louis XVI conseillait à l'empereur de se faire céder cette place et de la retrocéder immédiatement aux Hollandais moyennant finances, le tout sous la garantie du roi de France : il lui offrait de tout négocier, en l'assurant qu'il avait conçu spontanément ce projet et lui de-

mandant, au cas où il le considérerait comme possible, de suspendre seulement la marche de ses troupes. L'empereur répondit immédiatement (17 décembre); il exposait longuement au roi son plan pour l'échange de la Bavière, en lui démontrant comment, limité aux territoires qu'il avait en vue, son exécution n'exigeait le concours que des chefs des trois branches de la maison de Bavière; il ajoutait que fort de l'assentiment de son beau-frère, il était certain qu'il n'y aurait de résistance ni en Russie, ni en Prusse. Quant au moyen conciliatoire, Joseph ne l'acceptait, Maestricht étant précisément son principal objectif, que si l'échange était mené à bonne fin : il consentait à ralentir le mouvement de ses troupes, à les mettre en garnison dans des places assez éloignées pour éviter tout conflit; « quant au plus grand nombre d'articles qui composent mon tableau sommaire, je me repose entièremont sur vos bons offices dictés par votre amitié, que vous m'arrangerez avec la république une conciliation convenable et décente. » Le comte de Mercy transmit cette lettre par l'intermédiaire de la reine, en la priant de faire prononcer le roi devant elle, puis devant le ministre en sa présence. Marie-Antoinette la garda vingt-quatre heures, ne la voulant donner à son époux que le soir ou le lendemain de Noël : « Il me sera impossible, écrit-elle à Mercy, de lui faire prendre une décision de lui-même assez forte pour qu'il la dise à M. de Vergennes devant moi, et que surtout il ne change pas après. Mais comme le moment me paraît essentiel, je tâcherai de voir M. de Vergennes avec le roi, et là de les engager si bien tous les deux, que ce ministre, quelque incompréhensible qu'il soit, se trouvera fort embarrassé. » L'impératrice Catherine venait précisément de faire remettre aux États-Généraux une note très-pressante comme amie et alliée de Joseph II, pour qu'ils eussent à donner prompte et convenable satisfaction à ce prince. Marie-Antoinette avait

donc un peu moins de difficulté dans sa tâche : « Les longueurs et les difficultés de M. de Vergennes vous impatienteraient, mon frère, écrit-elle le 31 décembre. Elles seraient encore plus considérables, si je ne lui eusse parlé de manière à lui en imposer. Je n'ai voulu le voir qu'en présence du roi, afin qu'il ne pût ni défigurer, ni exagérer ce que je lui aurais dit.... Quoique cette affaire, de la manière dont elle a été menée, m'afflige et m'inquiète, je commence à espérer que, malgré les fausses vues et contradictions qu'on aura encore à essuyer, elle pourra finir d'une manière passable. » Peu de jours après, Louis XVI adressait à son beau-frère une longue lettre confidentielle, en réponse à celle datée du 17 décembre, et dans laquelle il acceptait ses explications, tout en lui démontrant le danger que pourrait entraîner le changement proposé dans l'organisation du corps germanique, surtout dans le cas probable de l'opposition du roi de Prusse. Joseph consentit à une suspension d'armes jusqu'au 1er mai 1785. Louis XVI, à ce moment, très-sensible à la déférence que lui témoignait l'empereur, penchait visiblement de son côté : « Vous avez bien raison d'être content des sentiments personnels du roi, écrit Marie-Antoinette à son frère le 4 février; ils sont encore mieux dans son cœur que dans ses lettres. J'en ai été contente et vous l'auriez été vous-même, si vous aviez entendu ce qu'il me disait en lisant votre lettre. Il trouvait vos demandes justes et vos motifs très-raisonnables. Mais, je rougis de vous l'avouer, après qu'il a vu son ministre, son ton n'est plus le même; il est embarrassé, évite de me parler d'affaires. » M. de Vergennes venait en effet de décider la formation d'une armée d'observation, et cette mesure inspirait les plus vives appréhensions à la reine, qui écrivait mélancoliquement : « Je voudrais bien que tous ces nuages fussent dissipés pour mes couches. Quand j'y serai, on aura moyen de me cacher bien des choses, sous le prétexte honnête de mon état et de peur de m'affliger. »

Joseph II ne tarda pas à manifester son mécontentement à sa sœur : « Je ne puis vous cacher que jusqu'à présent, je ne vois dans notre correspondance confidentielle que de ma part des complaisances et de celle du roi des phrases d'amitié (20 février). » Il lui exposait en détail leur double conduite, constatant en résumé que toutes les concessions venaient de Vienne : il la chargeait d'une lettre pour son époux. Dans celle-ci il maintenait son projet de suspension d'armes, mais reprochait nettement à son beau-frère de donner uniquement satisfaction aux députés hollandais, en lui faisant remarquer que le défaut de concours de la France l'avait forcé à abandonner son plan d'échange bavarois, qu'il aurait au contraire mené à bien si Louis XVI avait voulu agir « comme n'a point hésité de le faire l'impératrice de Russie, mon amie. »

Nouvelle tentative de la reine au reçu de ce paquet : « Le roi me paraît aussi décidé que son caractère le comporte, à faire finir les Hollandais (5 mars). Cinq jours après en effet, Louis XVI mandait à son beau-frère qu'il « a fait écrire en Hollande pour presser la république de délibérer sur les conditions proposées par l'Empereur et nommément sur le rachat de Maestricht : en même temps il justifiait par les événements sa conduite dans l'affaire de l'échange bavarois. Marie-Antoinette, quoique retenue sur son lit par ses couches, ne cessait de veiller, et le 18 avril, elle écrit avec bonheur à son frère ; « Si dans ce moment M. de Vergennes ne s'est pas réservé des faux-fuyants, la lettre que le roi m'a dit écrite par son ministre, doit décider les Hollandais à ne pas marchander sur le prix de Maestricht. Il y est parlé de l'alliance et de la parenté dans des termes dont vous seriez content, et on leur fait entendre qu'on n'y manquera pas pour une affaire d'argent. »

Les choses continuèrent à marcher ainsi, les lenteurs de la Hollande mécontentant chaque jour davantage la cour

de Versailles, qui voulait en finir maintenant au plus vite. Le 16 mai, la reine prévient son frère que l'on vient d'envoyer un courrier en Hollande : « Les sentiments de M. de Vergennes me paraissent si bons maintenant, que je suis presque en doute sur leur sincérité. » Depuis l'ouverture des conférences de Versailles en effet, auxquelles prenaient part MM. de Vergennes, de Mercy, de Berkenrode et Brantzen, ces deux derniers, — députés des États-Généraux, — montraient la plus complète mauvaise volonté; c'est ce qui avait déterminé l'envoi d'un courrier.

Après avoir insisté sur la liberté de l'Escaut et la cession de Maestricht, l'empereur se déclare prêt à se contenter d'une réparation publique pour l'affront fait à son pavillon, d'une modique cession de territoire et d'une somme d'argent, tant pour sa prétention que pour réparer les dommages causés par l'inondation à laquelle les Hollandais avaient cru devoir recourir, afin de garantir leurs places fortes. La France avait paru soutenir la Hollande dans la première phase de la négociation : dans la seconde, elle l'abandonna et les États-Généraux se résignèrent enfin à envoyer à Vienne deux députés, interprètes des excuses de la république. Le 26 juillet, l'empereur informa le roi de l'accomplissement de cette formalité et le prévint qu'il autorisait M. de Mercy à reprendre la négociation. Mais il priait Louis XVI, en continuant ses bons offices, de ne pas céder sur « les conditions vraiment modérées que j'ai confiées à V. M. et desquelles je ne puis me départir. » Il fixait en outre au 15 septembre la conclusion de l'arrangement ou le commencement des hostilités. C'était toujours la reine qui était chargée de la transmission de cette correspondance; cette fois elle trouve son frère trop modéré : « Pour moi, j'aurais désiré qu'en faisant la lettre aussi polie et honnête qu'elle l'est, vous eussiez pris une conclusion plus précise et plus ferme, comme de demander au roi sa pa-

role pour vous, et sa déclaration aux Hollandais que, si passé le 15 septembre, ils n'ont pas conclu, la France ne se mêlera aucunement de cette affaire. » (8 août).

Ces appréhensions heureusement furent vaines : Marie-Antoinette qui écrivait fièrement à Joseph, le 19 septembre : « Quoique j'aie horreur de la guerre, vous devez être bien sûr que je ne vous conseillerai jamais un genre de patience, qui compromettrait votre gloire et votre considération. » Mais le délai du 15 septembre ne devait pas être sérieusement dépassé : la reine annonçait en même temps l'arrivée d'un courrier de Hollande apportant des pouvoirs décisifs, et une réunion définitive pour le lendemain chez M. de Mercy. Le 20 septembre, en effet, on signa le traité et dix millions de florins furent accordés à l'Autriche. A la dernière heure cependant, tout parut prêt à se rompre, les plénipotentiaires n'étant autorisés à offrir que huit millions et les ordres étant absolument formels à cet égard, tout comme ceux de l'ambassadeur impérial dans l'autre sens. Louis XVI, désireux de conserver la paix, de plaire à son beau-frère et de maintenir la Hollande dans son alliance au préjudice de l'Angleterre, mit fin à la discussion qui semblait aboutir à une issue fatale, en donnant les deux autres millions de florins. Le 16 octobre, le roi informait officiellement l'empereur de la satisfaction que lui causait l'aplanissement de ces difficultés, en insistant sur la part décisive qu'il avait eu dans une affaire qui intéressait si grandement le maintien de la paix en Europe.

Marie-Antoinette écrit le même jour : « Je vous renouvelle de toute mon âme, mon cher frère, mon compliment et ma joie sur la décision de l'affaire de la Hollande. Elle me paraît bien assurée, quoique dans certains moments je craigne que ces républicains, qui n'ont pu se décider que par la peur, ne reprennent leur hardiesse en voyant vos troupes s'éloigner, et ne fassent les difficiles sur les

articles qui n'ont pu être décidés le jour de la grande conférence. » Mais ces républicains ne crurent pas devoir faire les difficiles, et le traité solennel fut signé le 8 novembre, sous la garantie de la France, à Fontainebleau. « Je vous fais mon compliment, mande Marie-Antoinette à son frère, deux jours après, sur la signature du traité de paix. Cette affaire aurait été plus tôt terminée, si les intentions personnelles du roi avaient été mieux secondées par ceux qui sont chargés de la remplir. M. de Mercy a éprouvé jusqu'à la fin beaucoup de désagréments et d'obstacles que je suis parvenue (aidée de sa douceur et de ses conseils) à faire cesser. Ma tendre amitié pour vous ne m'a rien laissé oublier. » Une grande part revenait, en effet, dans cette négociation à la reine. Nous avons voulu prouver son intelligence des affaires, sa prudence, son zèle, son dévouement pour sa famille, qui ne l'empêchait pas de soigner les intérêts de la France. Nous croyons avoir démontré clairement qu'elle exerça une influence décisive dans cette circonstance, qui pouvait amener une conflagration européenne.

Le traité du 8 novembre 1785 constatait l'abandon des prétentions de l'empereur sur la libre navigation de l'Escaut et la possession de Maestricht. En revanche, il obtenait les forts de Lillo et de Liefkenshoek, les limites de 1662 pour la frontière hollandaise, la liberté du commerce des Indes pour les Flamands et une forte indemnité pécuniaire. Fréderic II avait prévu ce résultat : « Vous verrez, dit-il au marquis de Bouillé, que Vergennes finira par forcer la sérénissime république à s'accommoder avec mon frère Joseph en lui donnant à boire. »

Edouard de Barthélemy.

Chronique des Arts et des Sciences, et Variétés.

La Société des bibliophiles flamands vient de publier, sous la direction de Mr F. Vander Haeghen, bibliothécaire de l'Université de Gand, la première partie d'un ouvrage d'un intérêt incontestable : c'est la narration des événements qui se sont déroulés dans les Pays-Bas et nommément à Gand, depuis 1566 jusqu'à 1568, cette époque de désastreuse mémoire, où, sous le prétexte de détruire l'emblème de faux dieux, rien n'échappait à la rage stupide des réformateurs. L'auteur raconte *de visu* : il est beaucoup plus explicite que *Pater De Jonghe*, et rapporte bien des faits qui ont échappé à celui-ci ; il commente les arguments invoqués par les réformateurs à l'appui de leur nouvel enseignement ; il donne même la biographie de beaucoup d'entre eux. Il ne se contente pas de narrer les faits qui se sont passés à Gand, il rappelle en outre ce qui se passa à Anvers, dans le Hainaut, près de Valenciennes et dans la Flandre occidentale. Ce fut vers la mi-juin 1566, que les Calvinistes se firent entendre pour la première fois aux abords de la ville de Gand, à Mariakerke, et une seconde fois près du mont de Saint-Amand, où le prédicateur avait établi sa tribune, sur les marches d'un moulin. L'espace nous manque pour entrer dans de plus longs détails ; empressons-nous de dire que l'auteur de cette importante histoire n'est autre que *Marcus van Vaernewyck*, l'historien, contemporain des faits qu'il rapporte ; son livre porte le titre : « *Van die beroerlicke tyden in die Nederlanden en voornamelyck in Ghendt*, 1566-1568, *door Marcus van Vaernewyck, naer het oorspronkelyck handschrift.*

Mr F. Vander Haeghen a eu l'insigne bonheur de mettre la main sur cet autographe original chez un libraire d'Amsterdam, croyons-nous, qui appréciait la valeur et l'importance de son manuscrit. Peut-être quelque jour en découvrira-t-on un autre du même auteur, que lui-même mentionne à la page 146, sous la dénomination de *Leecken philosophie*, ouvrage dans lequel il parle plus au long des frères Van Eyck et de leur sœur Marguerite, et qui pourrait fournir quelques particularités inconnues sur ces éminents artistes, si le hasard le faisait découvrir.

La publication du MS. comprendra quatre volumes : le premier se compose de 3 livres, divisés en 55 chapitres, dont l'intitulé donne un aperçu exact du contenu. Aux chapitres 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12 et 13, il signale les ravages commis par les sectaires dans la demeure des Templiers, au couvent des Carmes, à l'hospice Wenemaer, dans les églises de Sainte-Pharaïlde, de Saint-Nicolas, de Saint-Michel, de Saint-Jacques, aux Dominicains, chez les Récollets, dans l'abbaye de Saint-Pierre, à Tronchiennes et aux Chartreux; il y donne beaucoup de détails sur les œuvres d'art, qui y furent anéanties. Il consacre le chapitre 9 spécialement aux dégâts et dévastations commis dans l'église de Saint-Jean (Saint-Bavon), et entre dans quelques details sur le tableau de l'*Agneau de l'apocalypse*, de Van Eyck. Il relate dans quelques chapitres l'appréciation populaire sur les mystères de la religion, traite aussi de quelques articles de foi, et au chapitre 5 : « *Van dry vicien waeromme die gheestelicke van den volcke zoo zeere benyt zyn, ende van 12 poincten, die men jegen desen nyt behoort te stellen.* »

Dans le troisième livre, il est question des mesures prises par l'autorité contre les sectaires; de certain appointement arrêté entre eux et le comte d'Egmont à Gand; de leur résolution d'y élever un temple; de leurs contestations avec les Anabaptistes; des accords, tour à tour renouvelés et détruits, conclus entre les Prédicateurs et leurs adhérents, etc. Le chapitre 15 parle de plusieurs satyres, imprimées par ordre des Calvinistes contre le clergé et le pape; il analyse un pamphlet lancé par Pierre Titelmans et il en rapporte quatre strophes en vers. Enfin, il traite dans les autres chapitres d'un grand nombre de mesures politiques, de questions liturgiques et autres, qu'il serait trop longs à détailler. La publication de ce MS. est un service réel rendu par M. Vander Haeghen à l'histoire locale et à l'histoire de l'art, dont il constate de nouveau et avec plus de détails les immenses pertes que le fanatisme religieux lui a fait subir.

A. V. L.

Encore un document inédit concernant l'hospice de Wenemaer, a Gand. — Le *Messager des Sciences* a publié en 1853 et en 1854 deux notices historiques sur cette fondation; elles sont dues à la plume de feu le baron de Saint-Genois. Depuis cette époque de nouvelles investigations ont été faites qui ont amené la découverte de plusieurs pièces importantes. Mr Adolphe Du Bois en a publié quatre dans notre recueil, en 1870. Et en 1871 Mr A. Van Lokeren a donné sur cet hospice une notice archéologique. A notre tour, nous venons ajouter à la collection une pièce inédite relative à deux fiefs que l'hospice de Wenemaer possédait à Kemseke. Ce document émane des archiducs Albert et Isabelle et porte la date du 27 juillet 1616; il est écrit sur parchemin et muni du grand sceau des princes souverains.

« Albert ende Isabel Clara Eugenia, Infante van Spaignen, by der gratien Goidts Ertzhertoghen van Oistenryck, etc.

» Doen te weten dat wy ontfanghen hebben d'oitmoedige supplicatie van de meesterigheden voochden van thospitael ghefondeert by wylent mher *Willem van Wenemaere* ende vrouwe *Margriete Brunne*, syn huysvrouwe was, binnen onse stede van Gendt, alwaer onderhouden worden vier religieusen vrouwe personen, ende diversche arme en catyvighe weerlycke vrouwe persoonen, naer advenant tynnecomen vande goedinghen van tselve hospitaels, inhoudende dat wylent *Laureys van Haute*, filius Joos, voocht van tvoorn. hospitael, inden jaere XV^e eenentneghentich upghedreghen heeft tot t'vulcommen van zeker Godtvruchtighe fondatien tot proffyte van tvoorn. hospitael, alle zyne goedinghen zoo wel meuble als immeuble, ende onder andere twee leenen groot ontrent zesthien bunderen, gheleghen binnen de prochie van Kemseke, ghehauden van onsen Leenhove vanden lande van Waes, al volghende t'octroy hem verleent by wylent de coniklycke Mateyt van Spagnien onsen heere ende vaeder hoochloffen ghedachten, aen ons gheexibeert by copye, met reserve nochtans, dat die van t'voorn. hospitael ghehauden zouden wesen naer vyffentwintich jaeren, ofte daer vooren, indient moghelyck waere, en doccasie hun presenteert, hemlieden van de voorn. twee leenen ende andere partyen quyt te maecken, ende vuyt handen te stellen, maer vuyt wysen vande ordonnantien ende placcaeten daer op ghemaeckt, beheerende nyet te min de penninghen daer van commende aen andere goede ende deughdelycke renten, tot verzekertheyt van voorseyde fondatien. Omme alle t'welcke te volcommen die van tvoorn. hospitael zouden hebben haerlieder debvoir ghedaen met kerckgheboden ende affixien van billetten binnen onsen voors. Lande van Waes, omme de voorn. twee leenen te verceppen, zonder datter yemandt ghecommen es die danoff de weerde heeft willen gheven, zoo door de inlandtsche oirloghe als oyck naer de trefves, door dien de selve leenen gheleghen zynde binnen de voorseyde prochie van Kemseke zeer naer paelende zyn aen de stede van Hulst ende Zeelandt, daer nyemandt gheneghen en is eenighe coopen te doene, ende alzoo den xxiii^en augusty naestcommende den voorn. gheprefigieerden tydt van vyffentwintich jaeren compt t'expireren, zoo es de supp^ten onmoghelyck hemlieden van de voorn. leenen binnen zoo corten tydt t'ontmaecken, dan ten grooten intereste, schade ende prejuditie van voorn. hospitaele, waer door de voors. godtvruchtighe fondatien zouden commen t'onderblyven, ende smelten. Nu zoo zy supp^ten vreesen dat den Bailliu ende Leenmannen van den voorn. hove vanden lande van Waes hemlieden supp^ten tot vercoopinghe vande voors. leenen zoude willen bedwinghen, daer doore tvoorn. hospitael zoude moghen commen in grooten cost ende schaede, zoo hebben de voorn. supp^ten hun toevlucht tot ons ghenomen,

ende zeer oitmoedelyck ghebeden dat ons ghelieven wilde t'voors. octroy te verlinghen voor noch eenen nieuwen termyn van dertich jaeren, midts by de supp^ten stellende eenen sterfferlycken leeman, ende anderwerff betaelende de reliefven vande selve leenen, midtsgaeders t'caemerlinckgelt naer behoiren, zoo zy tot noch toe zouden ghedaen hebben, ende hun supp^ten danoff te verleenen, ende doen expedieren onse openen briefven in behoirlycken forme daer toe dienende. Zoo ernst dat wy de zaecken voors. overghemerckt ende daer op gehadt t'advys van onse lieve ende ghetrouwe die President ende Luyden van onsen Raede in Vlaenderen, naer dyen zy op t'voors. verzouck ghehoirt hebben den hoochbailliu van onsen voors. lande van Waes, ghenegheu wezende ter oitmoedigher bede ende begheerte van de voors. supp^ten, hebben inghevalle als boven gheoctroyeert, gheaccordeert ende ghewillecort, octroyeren, accorderen ende willecoren, hun ghevende oyrloff ende consent vuyt onse zonderlinghe gratie, midts desen dat zy de voors. twee leenen groot ontrent zestien bunderen, gheleghen in de voors. prochie van Kemseke hier boven gementionneert, alnoch moghen ghebruycken en besitten voor eenen anderen tydt en termyn van vyffentwintich naestcomende jaeren, nyetteghenstaende eenighe ordonnantien ende verboden van aldusdaenighe goeden niet te moghen vervremden, transporteren ofte overzetten aen dooder handt, behoudelyck nochtans ende up expresse conditie dat de voors. supp^ten zullen schuldich zyn van stonden aene de voors. twee leenen te verheffen ende eenen sterffman te stellen, ter wiens doot wy behoyren zullen moghen ghedient worden, van t'relief vande zelve leenen, midtsgaders te betaelen de rechten vande selve verheffinghe het camerlinckgelt ende andere ghewoonenlycke rechten daertoe staende. Ende daerenboven oyck dat zy ten eynde ende ter expiratie van voors. vyffentwintich naestcommende jaeren, ofte alvooren indient moghelyck is ende d'occasie hem des presenteert, zullen schuldich zyn hun quyt te maecken ende vuyt hun handen te stellen de voors. twee partyen van leenen, naer vuytwysen, ende dispositie van onse ordonnantien, beheerende de penninghen daer aff te commene, in andere goeden ende deuchdelycke renten, tot verzekerheyt vande voors. fondatie. Ontbieden daer ome ende bevelen die voors. President ende Luyden van onsen Raede in Vlaenderen ende allen anderen onsen rechteren, justicieren, ende officieren wyen dit aengaende ofte roeren zal moghen, heure stedehouderen, ende eenenyeghelyck van heuren byzondere, zoo hem toebehoiren zal, dat zy de voors. supp^ten van dese onse gratie, octroy, oirlofften, consent ende van allen den inhouden van desen, inder voeghen ende manieren boven verhaelt, doen laeten ende ghedoighen, rustelyck ende vredelyck ghenieten ende ghebruycken, sonder hun daer inne te laeten gheschieden eenich inder, letsel ofte moyenisse, ter contrarien. Want ons alzoo ghelieft. Dies toirconden

hebben Wy onsen zeghel hier aen doen hangen. Ghegheven in onse stede van Brussele den sevenentwintichsten dach der maendt july, inden jaere ons Heeren duysent sesse hondert ende zestiene, mart.

» By de Ertzhertoghen in
hunnen raede, (L. S.).

» Le Conte.

» Op den achtiensten augusty zesthien hondert zesthiene, heef Sr *Huybrecht Heylynck*, in de qualiteyt als voocht van den hospitaele ghefundeert by Mr *Willem van Wenemaere* ende vrouwe *Margriete Brunne*, zyn huysvrouwe was, binnen de stede van Ghendt, verzetende leenen int blauwe ghementionneert, ende ghedaen den be..... eedt als sterf leeman. mitsgaders *Huguon vanden Bogaerde* als bediende man van de selve leenen maninghe van Mher *Philippe de Licques*, rudderheere van Wissekerck,.... ende hoochbailluy vanden lande van Waes ofte Jor *Pieter de Neve*, zynen stadthoudere, ende ..... van *Heyndrick van Zele*, *Anthone Ysebrant*, *Francies van Zele* ende *Joos vanden Bogaerde*, s'gravemannen vanden hove van Waes.

» François van Zele, Heindric van Zele, 1616.

» A. Ysebrant, J. van den Bogaerde. »
1616.

Au moment où l'hospice fondé en 1323 par Guillaume Wenemaer et Marguerite S'Brunen disparaît, il peut être utile de réunir les documents épars rappelant le souvenir de la pieuse munificence des fondateurs envers les déshérités de la fortune (1).

Bon K de V.

Études néerlandaises, par Louis De Backer (2). — Nous avons à parler d'un ouvrage tout récemment paru et dont le but est extrêmement louable. M. De Backer veut faire connaître à la France le peuple néerlandais, sa littérature et son caractère; puisse-t-il réussir. Les Français, exclusifs dans leur

(1) La table des matières contenues dans les quarante-huit registres de la Keure, manuscrit du commencement du XVIIIe siècle, mentionne que les pièces originales relatives à la fondation de l'hospice Wenemaer en 1323 et l'acte interprétatif des échevins de la Keure de 1565 figurent dans le registre lit. OO, fos 130 à 142.

(2) Paris, Ernest Thorin. Gand, C. Vyt, 1872.

manière de voir, toujours remplis de la haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, négligent trop de faire connaissance avec l'esprit des autres nations.

« Les langues, les chemins de fer, la navigation, la télégraphie, voilà les seules armes qui devraient être désormais usitées pour envahir une nation étrangère. En se connaissant mieux, on s'estimera davantage.

» Pour ma part, je me suis appliqué à observer et à analyser un des vigoureux rejetons du vieux tronc germanique, le peuple néerlandais. Je l'ai étudié dans sa langue, son histoire et sa littérature.

» Sa langue est une des formes du bas-allemand (*Niederdeutsch*); son histoire et sa littérature sont celles d'une nation intrépide, laborieuse et libre; toutes trois sont peu connues en France.

» Dans les pages qui vont suivre, j'ai essayé de dessiner la figure la plus poétique de la Néerlande, celle de Vondel; ensuite, de traduire fidèlement le rôle de la femme dans les poëmes néerlandais; enfin, de faire connaître la plus audacieuse des navigations polaires entreprises par des marins néerlandais et immortalisée par le poëme *la Nova Zembla* de Tollens. »

La première partie du livre, consacrée à Vondel, nous fait connaître l'homme aussi bien que le poëte; c'est un tableau de sa vie, de ses travaux et de son amour, un exposé de ses différentes productions, à mesure que Vondel les écrivit. L'auteur analyse spécialement *Gisbert d'Amstel*, cette tragédie, plus romanesque qu'historique, qui fut l'origine de la liaison de Vondel avec Marie Tesselschade; puis il s'arrête longtemps à *Lucifer*, qui renferme des beautés comparables à celles du *Paradis perdu*, de Milton.

La seconde partie du livre est une étude intitulée : *la femme dans les poëmes néerlandais*. C'est, d'après nous, la meilleure de cette œuvre, dont elle tient le milieu : cette étude, en même temps psycologique et poétique, nous fait voir tour à tour l'enfant, la jeune fille, la fiancée, l'épouse et la veuve, telle qu'on la trouve dépeinte dans les poëmes de la Néerlande.

En parlant de la femme et du rôle qu'elle joue dans les productions poétiques des Pays-Bas, M. De Backer se voit amené à parler tout d'abord de *Vader Cats*, le poëte populaire.

Tout en donnant des louanges à l'œuvre de Cats, M. De Backer sait faire la part d'une juste critique, et nous ne pouvons que l'en féliciter. Cats, dans son traité du mariage, comme ailleurs, n'est pas réellement poëte, car ses vers manquent de poésie et ne sont qu'une prose rimée.

Mais ces différents tableaux, où l'auteur passe en revue tous les âges de la vie d'une femme, comptent des pages touchantes, auxquelles on revient avec plaisir.

La troisième partie est intitulée : *Nova Zembla*. Elle commence par un court aperçu des expéditions au pôle nord, et se termine par la traduction en

prose française du poëme de Tollens sur la découverte de la Nouvelle-Zemble.

Nous félicitons M. De Backer, qui, tout Français qu'il est, n'a pas oublié que la partie de la France où il a vu le jour parle encore la même langue néerlandaise qu'on parle dans la plus grande partie de la Belgique et en Hollande. Nous souhaitons que son livre soit lu par ses compatriotes et leur profite au moins un peu.

« Puisse cette trilogie, dit-il, fortifier une âme française dans l'amour du travail, dans la vertu et le sentiment de la dignité nationale! et puisse la France se régénérer à l'exemple de la Néerlande, par le culte de Dieu, de la famille et de la patrie! »

ÉMILE V....

EXPOSITIONS. — Voici, d'après le *Journal des Beaux-Arts*, la liste des expositions en 1872 :

Londres. — En 1872, exposition de gravures, dessins à la plume, au crayon, au fusain, etc.

Moscou. — Exposition des beaux-arts, des manufactures et des sciences. Ouverture 11 juin 1872.

Rouen. — Exposition des beaux-arts. Ouverture le 1er avril 1872.

Nantes. — Exposition des beaux-arts. Ouverture postposée en novembre.

Pau. — Exposition des beaux-arts. Ouverture le 18 janvier 1872.

Lyon. — Exposition des beaux-arts. Ouverture le 5 janvier 1872.

Copenhague. — Exposition industrielle, le 1er juin 1872.

Paris. — Ouverture de l'exposition des beaux-arts, le 1er mai.

La Haye. — Exposition des beaux-arts. Ouverture le 13 mai.

Bruxelles. — Exposition des aquarellistes, au mois d'avril.

Mons. — Exposition générale des beaux-arts. Ouverture le 26 mai.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES. — Une découverte des plus intéressantes, au point de vue de la civilisation du pays de Chimay dans les premiers siècles qui ont suivi la naissance du Christ, vient d'avoir lieu près du lac de Virelles.

On a trouvé dans les *crayas* dits des sarrasins, dont cette partie du pays abonde, une petite mosaïque conservée, incrustée dans du bronze. Ce petit chef-d'œuvre a la grandeur et la forme d'une pièce de cinq francs; il a dû servir de couvercle à un objet quelconque, car on voit encore parfaitement une charnière à la partie inférieure. Le dessus est une mosaïque de très-bon goût, renfermée dans les ronds circulaires, concentriques au centre du couvercle.

On a également trouvé les débris d'un pot, portant au fond la marque de l'ouvrier.

— Parmi les œuvres d'art qui décorent l'église de Watervliet, on remarque un tryptique du XVI^e^ siècle et un bon tableau qui orna le maître-autel. Des recherches récentes faites dans les archives de l'église ont permis de constater que le tryptique est dû au célèbre peintre anversois Quentin Metsys, et que la toile du maître-autel est un Crayer bien authentique.

Nécrologie. — Eugène De Facqz, premier président de la Cour de cassation, membre de l'Académie royale de Belgique, grand-officier de l'ordre Léopold, décoré de la Croix de fer, est mort à Bruxelles au commencement du mois de janvier dernier.

Né à Ath en 1797, il devint avocat, et lorsqu'éclata la révolution de 1830, il fut élu membre du Congrès, où il vota contre l'élection de Léopold de Saxe-Cobourg.

Nommé conseiller à la Cour de cassation, il renonça jusqu'en 1846 à la politique militante.

Depuis de longues années, De Facqz s'était retiré du monde et du bruit, absorbé par ses travaux de magistrat et ses études de jurisconsulte sur l'ancien droit belgique.

— Mgr N.-J. Laforet, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, a succombé vers la fin de janvier à une cruelle maladie dont il était atteint depuis quelque temps.

Mgr Laforet, né à Graids (Namur) le 3 février 1823, avait été appelé au rectorat de l'*Alma Mater* le 2 août 1865.

Il était prélat protonotaire apostolique, *ad instar participatium*, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, officier de l'Ordre de Léopold, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie de la religion catholique à Rome, professeur ordinaire à la faculté de philosophie.

C'est à Mgr Laforet que l'Université de Louvain est redevable de son école des mines. Les lettres lui doivent des travaux de premier ordre sur la philosophie et la religion. Il a publié de nombreux ouvrages et laisse inachevée une grande *Histoire de la philosophie*.

— L'abbé Auguste-Joseph-Alphonse Gratry, né à Lille, le 30 mars 1805, est mort à Montreux, en Suisse, le 7 février. Ancien élève de l'école polytechnique, ancien directeur du collége Stanislas (1841), ancien aumonier de l'école normale supérieure (1846), prêtre de l'Oratoire de l'Immaculée Conception (1852), professeur à la faculté de Théologie de Paris (1863), membre de l'Académie (1867). Le Père Gratry laisse de nombreux ouvrages sur la philosophie, la théologie et l'histoire.

Émile V....

LE LUXEMBOURG BELGE

ET SON ETHNOGRAPHIE

SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

VI.

Les Germains.

Sommaire : Tacite et l'autochthonie. — Les traditions mythologiques unissent le Nord au Sud. — Un *Urvater* ou chef des races indo-germaniques. — Pythéas et ses découvertes. — Importance de l'ambre dans les temps anciens comme donnée historique. — L'*Eridanus* qui coule vers le Nord, mentionné par Hérodote, est le fleuve du Rhin. — L'Hellénisme, saint Jérôme et les Hyperboréens. — Discussions à propos de l'Eridanus d'Hérodote. — Les relations entre les parties septentrionales et méridionales de l'Europe n'ont pas été complétement interrompues. — Données vagues. — Elles ne deviennent positives et précises qu'avec les auteurs classiques. — César et Tacite sont les guides qui nous restent. — Notions succintes de géographie de la Germanie sous les Romains. — Les retranchements prétendûment suédois de l'Allemagne. — La chronique d'Aix-la-Chapelle de 1632. — Restes d'anciens Celtes et Germains. — Frédégaire. — L'Ynglinga-Saga et l'Edda montrent les liens qui rattachent la Germanie à l'Asie. — Odin. — Les Germains et la filiation des races indo-germaniques. — Les Germains ont-ils eu un alphabet? — Les caractères runiques à leur origine et au moyen-âge. — Ulphilas et sa traduction de la Bible. — Tacite, Adelung, Grimm et Fr. Schlegel. — Jornandès, les Gètes et les Goths. — L'idiome germanique avant l'apparition d'Ulphilas. — Alemans, Suèves, Souabes, Saxons et Luxembourgeois. — Chants des Germains. — L'Empereur Julien. — Les Skeireins Aivaggéljons. — Irmin et Arminius. — Les quatre caractères fondamentaux des langues germaniques. — Résumé et prééminence de la langue gothique sur les autres dialectes de la Germanie. — Rivalités entre Gaulois et Germains, Français et Allemands. — Deux extrêmes : Arioviste et Madame de Staël.

Les mœurs, la vie sociale et la physionomie des anciens peuples de la Germanie forment de cette partie de l'Europe

un tout, un ensemble politique, qui contraste d'une manière frappante avec celui des autres races. Ce *microcosme* de peuplades, pour emprunter une expression à l'antiquité, n'avait pas échappé à Tacite, lorsqu'il dit : « Pour moi, je me range à l'opinion de ceux qui pensent que les peuples de la Germanie n'ont pas subi d'altérations par les liens matrimoniaux avec d'autres nations et qu'ils constituent une race d'hommes à part, sans mélange de traits, d'un type qui ne trouve que là son semblable. Voilà qui explique l'uniformité de leur extérieur, phénomène remarquable dans une si grande multitude (1). » Ces idées du grand historien, rapprochées de ses conceptions sur l'autochthonie (2), tendraient à isoler les Germains du reste de l'Europe et à les

(1) Tacit., *Germ.*, IV : « Ipse eorum opinionibus accedo qui Germaniae populos nullis aliarum nationum connubiis confectos, propriam et sinceram et tantum sui similem gentem exstitisse arbitrabantur. Unde habitus quoque corporum in tanto hominum numero idem omnibus. »

(2) *Römische Geschichte von* Theodor Mommsen, t. I, p. 7, 1854. « Keine Kunde, ja nicht ein mahl eine Sage erzählt von der ersten Einwanderung des Menschengeschlechts in Italien; vielmehr war im Alterthum der Glaube allgemein das dort *wie überall* die erste Bevölkerung dem Boden selbst entsprossen sei. » — Voy. Hérodote, *Euterpe*, 2 : « Les Egyptiens, avant que Psammétique régnât sur eux, se croyaient les plus anciens de tous les hommes. » — Grimm (dit W. Lendenschmidt : *Die Raetsel der Vorwelt*) rapporte la tradition d'après laquelle les Saxons sous leur roi Aschanes, seraient éclos de la terre, et l'assertion d'Aventin (*Annales de Bavière*, 1580), qui dérive la domination de Germain du latin *germinare*, attendu que les Germains seraient nés sur des arbres. Il va de soi que cette tradition n'a pas été prise au pied de la lettre, mais qu'elle n'a été qu'une expression figurée pour signifier que les Germains sont autochthones. En interprétant cette tradition dans un autre sens, on lui prêterait une tendance ou trop ridicule ou trop sotte et ne vaudrait pas l'honneur que lui firent Aventin et Grimm, qui la tirèrent de l'oubli.

Dans son savant ouvrage (*Nordisches Griechenthum*), H. Muller tient absolument à faire de Germani un mot tiré du grec. Nous rapporterons ses propres paroles : « Wie mochten wir so lange verkennen dass *Germani* ein griechischer Name sei. Eine Stadt *Germa* in Galatia, *Germa Colonia, Colonia Germenorum, Colonia Augusta Germanorum* auf Munzen auch *Germacolonia* und *Germia* geschrieben. Eine zweite Stadt dieser Benennung lag unweit

présenter dans l'antiquité comme une espèce de météore historique sans cause, dont l'apparition n'aurait été dûment constatée que par l'ouragan des invasions germaniques. Mais telle n'est pas la réalité. Les événements se rattachent les uns aux autres comme les anneaux d'une chaîne indéfinie et les nations dans leurs carrières, à travers les siècles influent les unes sur les autres d'après des procédés qui se répètent avec plus d'exactitude et d'apparence dans la nature matérielle. L'isolement n'existe nulle part, ou, s'il semble se produire, il ne saurait être que par le défaut de données positives. Ces lacunes naissaient aisément aux temps reculés où les savants avaient à lutter contre des obstacles nombreux que la civilisation a fait évanouir (1).

Les annales de tous les peuples et particulièrement des

Pergamus, und eine Dritte ist die homerischen Stadt Ζελεία dem Sitze eines Zweiges der Trojaner, benachbart, oder gar dieselbe Stadt. » — La ville voisine de Ζελεία s'appelle, dit-il, Ἱερα Γέρμη dans Ptolémée et sur des monnaies. — L'auteur que nous citons conclut de ses déductions qu'il existait un *Germaeultus*, auquel cas *Germ* rappellerait, outre les mots allemands *Gaehrung*, *Gerste*, la coutume des Alemans (voy. Grimm) de faire des offrandes de bières, mais aussi les Hyperboréens, qui enveloppaient dans de la paille d'orge leurs offrandes et leurs idôles. Toutefois ici on rencontre les mystères de Cérès. — Hérod., *Melp.*, XXXIII, XXXV et XXXVI. — Voy. aussi Diod. Sic., II, 47. — Pausanias, III, 13. — Pour confirmer ce que nous disons dans le texte, nous ajouterons ici le passage fameux de Tacite, *Germ*, II : « Ipsos Germanos indigenas ere diderim, minime que alienarum gentium adventibus et hospitiis mixtos; quia nec terrâ olim sed classibus advehebantur qui mutare sedes quaerebant; et immensus ultrà atque sic dixerim adversus Oceanus raris ab orbe nostro navibus aditur. Quis porrò, praeter periculum horridi et ignoti maris, Asiâ aut Africâ aut Italiâ relictâ, Germaniam peteret, informem terris, asperam coelo tristem cultu adspectuque nisi si patria sit? »

(1) C'est ainsi que nous savons que les Germains ont dû occuper la Belgique aux temps les plus reculés, et que longtemps (B. G., II, 4; V, 20) avant l'arrivée de César ils prirent possession d'une partie de la Grande-Bretagne et en chassèrent les habitants autochthones. D'après Tacite, *Agr.*, XI, les Calédoniens sont sans aucun doute d'origine germanique, mais comment expliquer la filiation de ces données dont la chaîne est interrompue?

Germains sont liés à une suite de faits mythologiques dont il est presque impossible de poursuivre jusqu'au bout l'inextricable dédale. Mais on y entrevoit pourtant un point lumineux d'où on les embrasse : c'est la communauté d'origine de ces nations au point de départ central, qui nous entraîne invariablement au plateau de l'Asie. De ce continent sont sortis tous les peuples européens, à des intervalles difficiles à déterminer, mais dans un ordre de succession qui est vaguement tracé dans l'histoire. Malheurement des brouillards épais empêchent de jouir sans réserve de l'aurore qui devrait illuminer les faits qui se sont produits aux âges reculés. Les traditions qui forment le fond de *nos origines*, ne laissent que peu d'or pur dans le creuset de la critique moderne; nous voudrions des détails, des renseignements précis, et la science, après de laborieuses recherches, nous abandonne devant un résultat qui agit sur l'imagination avec la rigidité d'un principe froid, sec, mais de nature cependant à répandre une certaine lumière sur les événements d'une si haute antiquité.

Nous savons que l'imagination des étymologistes pour découvrir l'origine des Germains s'est lancée sans succès dans le vaste champ des conceptions telles qu'elles sont écloses dans le monde classique. Sur le terrain de la langue allemande elle-même, il est plus facile d'arriver à une solution satisfaisante de cette importante question; car les recherches étymologiques et historiques, d'après tous les travaux qui ont été entrepris, ne pourrait guère déterminer que l'un ou l'autre de ces cas : *ou le nom de Germains dérive* de la dénomination d'une *arme*, ou de celle d'un chef ou d'une race ou d'un culte; or, l'histoire, aidée de la tradition, montre entre *Ger* et *Ur* une affinité voisine de l'identité, de sorte qu'en rapprochant les termes *Urus*, *Orus* ou *Horus* des Egyptiens, *Oretani et Germani*, *Geryon*, Sylva *Her-Kynia* Gerhart, *Urian* (qui répond à *Lucifer*) des col-

lectifs Oromansaci (*a filio Manno, origine gentis*), Veromandui (*Ger, Mann*), Origiacum (*orax = urus*), Oralaunum (*Or = Ur*, et Foland = δαίμων, le génie primordial), qui se trouvent dans les mythes d'*Orient* du pays de Tongres, où a pris naissance probablement le nom de *Germain*, et qu'on les mette ensuite en regard avec l'Oromazès des Perses (Orient, *Urian*), Urim, l'*Uranos* des Grecs, on sera convaincu que dans l'appellation de *Germain*, il y a comme un parfum de haute antiquité qui conduit à un *Urvater*, à un chef commun et primitif, lequel avait peut-être sous son sceptre toutes les races indo-germaniques et dont les Allemands ont conservé le souvenir dans les traces ineffaçables de leur idiome (1).

Lorsque nous parlons des Germains, invariablement et comme par instinct nous pensons à César et à Tacite. On ne se figure pas cette nation en activité avant la publication des ouvrages de ces auteurs. C'est une habitude invétérée. Cependant l'antiquité classique, nous parlons de la Grèce, qui en tout a précédé les investigations de Rome, et les Phéniciens, ces hardis navigateurs, possédèrent sans aucun doute sur la patrie d'Arminius des notions géographiques qui ont probablement servi à César et à ses lieutenants de prodrômes aux connaissances que les hasards de la conquête ont transmis à l'auteur des Commentaires. Jamais le Nord ni l'Est n'ont été complétement ignorés de l'Europe méridionale. Lorsque les Pélasges, les Ibères et les Celtes, faisant étape aux bords riants de la Méditer-

(1) Au reste, *Gero* et *Manno* sont des termes germaniques qui entrent dans la composition d'un si grand nombre de noms-propres, qu'il serait merveille qu'ils ne se fussent pas rencontrés une seule fois dans une étroite alliance. Nous ne citerons qu'Al-man, Kerk-man, Thiot-man, Ger-war, Ger-berga, Ger-trud, Ger-mar, Ger-hart. — Man-fried, Man-hart, Man-olt. Comparez du reste ces termes avec les Her-mino-nes de Tacite, qui rappellent les adorateurs exclusifs d'*Ermin* ou de l'*Irmangoff* (Voyez Grimm, *Myth.*, p. 326).

ranée ou dirigeant leur course en longues caravanes vers l'Ouest, eurent arrêté leur marche, les Germains, bien longtemps avant qu'Hérodote eût puisé aux sources de l'histoire, s'étaient échelonnés dans les régions septentrionales de la vieille Europe. Des liens indissolubles, qui prennent naissance dans leurs conceptions mythologiques, les rattachent à la Grèce et datent leurs souvenirs du sol de l'Asie. Mais au XIII[e] siècle avant notre ère, la prépondérance des Hellènes sur toutes les populations errantes devint décisive, et cette race, montant d'évolutions en évolutions intellectuelles, transforma avec la vive empreinte de son génie toutes les données de la tradition primitive en faits mythologiques embellis par la pompe de la poésie (1).

Un Grec, le Massiliote Pythéas, attaqué par les anciens Polybe et Strabon et auquel les modernes ont rendu plus de justice, devait nous aider à renouer les liens rompus en apparence entre les régions boréales et le Sud. Nous ne tarderons pas à résumer les connaissances qu'il nous a léguées.

Parlons encore d'un puissant auxiliaire dans cette matière, si malaisée à débrouiller.

Saint Jérôme, s'appuyant sur les noms les plus autorisés

(1) L'opinion que nous exprimons ci-dessus et qui a été présentée avec si grand savoir par Herm. Müller (*Nordisches Griechenthum*), se reflète dans les anciens philologues allemands avec une rare unanimité. Elle est exposée dans l'ouvrage du savant Eccard (*De origine Germanorum eorumque vetustissimis coloniis*, etc., 1750), et Tressenreuter, *Antiquitates Germanicae*, 1761), la reproduit en ces termes, p. 4 : « Lingua porro Graecorum quae semi Germanica aut Celtica est indicat primos omnium Graecorum colonos aut Germanos aut his admodum cognatos fuisse populos. Postea majores nostri sive melioris sedis quaerendae gratia sive ab aliis populis pressi, Occidenti sensim sese infuderunt. Migrationis tempus incertum est. De singularum gentium origine hic non disquirimus; id unicum tantum adjungimus : Germanos primos et solos suae terrae colonos fuisse quod ex nominibus montium, fluviorum, sylvarum discimus quae omnes Germanica habent nomina. » Voyez : *Die Raethsel der Vorwelt*, par W. Lindenschmidt, pp. 66, 67.

de l'antiquité, donne à l'Hellénisme une extension si extraordinaire que dans sa pensée, il forme un collectif dont les peuples du reste du globe ne sont que des subdivisions. Ses idées dépassent de beaucoup l'horizon d'Hérodote.

Japhet, fils de Noë, dit-il, avait des enfants qui occupèrent les régions suivantes : En Asie, ils s'étendirent depuis les monts Amanus et Taurus (Arménie, Asie mineure, Ibérie, Colchide, Albanie et toutes les régions du Caucase jusqu'au Don), et en Europe jusqu'à Gadix, où ils laissèrent leurs noms aux pays et aux peuples. Plus tard changea cet état des choses et ce n'est que par exception que se maintint l'ancienne situation.

Si nous lisons, continue-t-il, les écrits de Varron sur les antiquités, ceux de Sisinnius Capito, du Grec Phlégon et d'autres hommes érudits, nous reconnaissons que presque toutes les îles et les côtes du globe, ainsi que les pays voisins de la mer, ont été habités par des Grecs, lesquels, comme je l'ai déjà dit ci-dessus, eurent des possessions sur toutes les côtes maritimes, depuis l'Amanus et le Taurus (1) *jusqu'à l'Océan britannique.*

Mais les données restent constamment vagues, il n'y a nulle précision dans les relations qui ont existé entre le Nord

(1) Voy. Hieronym., *Quaest. Hebraic. in Genesim, ad* 10, 2, Parisiis, 1699 : « Et videbimus omnes paene insulas et totius orbis littora terrasque mari vicinas Graeciae accolis occupatas : qui, ut suprà diximus, ab Amano et Tauro montibus omnia maritima loca usque ad Oceanum possedere Britannicum. » Il ne nous reste plus ou presque rien des écrivains cités par saint Jérôme.

Nous ne savons si nous nous trompons, mais il paraît évident que l'opinion de saint Jérôme est implicitement renfermée dans celle de Strabon. On dirait que l'une a suscité l'autre. Il suffit de comparer : Strabon, II, 4, p. 104 : « ταῦτα μὲν τὰ τοῦ Πυθεάου καὶ διότε ἐπανελθών ἐνθένδε, Πᾶσαν ἐπέλθοι τὴν παραπεκεανιτιν τῆς Εὐρώπης ἀπὸ Γαδείρων ἕως Τανάϊδος. » Seulement l'idée de Jérôme est plus complète et semble avoir reçu son complément par les études subséquentes, fruit des travaux qui ont échappé au géographe grec ou dont il n'a pas su profiter.

et le Midi du monde connu des anciens, si ce n'est la certitude de leur existence. Un modeste produit, dû au travail de la nature, nous fait deviner *à priori* que la partie septentrionale n'était pas ignorée en Europe à l'époque d'Homère et de Moïse. Nous voulons parler de l'ambre, de cette substance si précieuse aux yeux des anciens, qui l'estimaient à l'égal de l'or et des perles les plus fines (1). L'Eridan (le Pô) en fournit à l'exploitation, pensait-on dans l'antiquité. On y chercha les îles *Electrides*, mais on se trompait. Un fleuve, le Rhodanus, dans la langue du pays appelé Eridanus, coulant dans la mer du Nord, étalait sur ses rives les gisements de cette substance. On pense que ce Rhudon est la Düna ou le Memel (2).

On découvrit de l'ambre en plusieurs endroits, plus rarement en Espagne et en Sicile (3). Les côtes septentrionales et orientales de l'Europe en sont fécondes, et il se montre en abondance en Prusse, entre Pillau et la péninsule sablonneuse de *Curische Nehrung*. La pénurie ou le manque complet de cette résine fossile dans les contrées connues du monde, le grand trafic qu'en faisait le monde ancien et sa richesse dans le Nord ne font-ils pas supposer entre les nations du Nord et celles du Sud l'existence de

(1) Voy. Moïse, II, XXX, 34. — Hom , Od. IV, 73; XV, 460; XVIII, 296.

(2) Mela, II, 7 : « In Adria... Hydria, Electrides, nigra Corcyra. » Rodach est le nom de plusieurs cours d'eau d'Allemagne (dans le duché de Saxe-Cobourg-Gotha et dans la Bavière). — Le Rhodanus s'appelle aussi Roden. — L'incertitude des anciens laissa libre carrière à l'imagination des modernes. On crut tour-à-tour que le célèbre fleuve était la Vistule, le Rhin ou un ruisseau de Poméramie, le *Raddaune*. — Dans Rhodanus on aperçoit Rinno, Rhein, ῥέω = couler, ῥαίνω = verser ou bien Rain, frontière, de sorte que le Rhodanus ou Eridanus septentrional se transformerait en fleuve-frontière, fleuve-limite, puisque les cours d'eau constituent les meilleures frontières. — Marcianus Heracleota, qui a succédé au géographe Ptolémée, le cite dans son périple.

(3) Voy. Adelung, p. 5. — Voy sur les Hyp., Pomp. Mela, *Scythia*, lib. III, c. V.

voies de commerce dès l'aurore de l'histoire. De la mer Noire au plateau de la haute Asie, il y avait une ligne commerciale (1), pourquoi n'en aurait-il pas existé depuis le Dnieper jusqu'à la Düna et la Prusse occidentale? Les Hyperboréens passèrent l'Adriatique en allant porter leurs offrandes, et nous savons qu'il était dans le génie spéculateur des Phéniciens de puiser aux premières sources de production. On ne connaît rien du voyage d'exploration de Himilcon, le Carthaginois, mais l'éveil était donné dans l'antiquité, on sut que le Nord récelait des richesses capables d'enflammer la cupidité des hommes.

L'*Eridan* joue un si grand rôle dans les relations du Nord et du Sud qu'il est important de le dégager tout-à-fait des ténèbres qui semblent le couvrir. Écoutons d'abord Hérodote, qui en parlant de ce cours d'eau est manifestement dans la perplexité et comme sous le coup de la fable de Phaéton, qui fait au *Padus* l'honneur d'avoir vu naître sur ses bords un produit que ses ondes n'ont jamais connu, malgré la superbe dénomination d'Iles Electrides. Voilà

(1) Hénod., *Melp.*, 24, 25 : « Jusqu'aux Argippéens (peuplade chauve voisine des Scythes), dit-il, on a de nombreux aperçus tant sur la contrée que sur les nations qui les habitent, car quelques Scythes les fréquentent et il n'est pas difficile d'obtenir des informations, soit d'eux soit des Grecs du port du Borasthène et des autres ports du Pont-Euxin. Jusqu'aux Argippéens on sait quelque chose; plus loin, personne n'est en état de rien dire avec certitude. »

Il est à remarquer que chaque association commerciale avait des secrets.

Tacite (*Germ.*, XLV) s'exprime ainsi sur l'ambre : « Les Estyens (Dantzick) fouillent même la mer et *seuls de tous* les peuples ils recueillent le succin qu'ils appellent *glesa* (quod ipsi *Glesum* vocant) : ils le trouvent entre les rochers et quelquefois sur le rivage. Quelle en est la nature et comment il se forme, c'est ce que des barbares n'ont ni cherché ni découvert. Longtemps même il resta confondu avec les viles matières que rejette l'Océan, et c'est notre luxe qui l'a mis en réputation (*donec luxuria nostra dedit nomen*). Les gens du pays n'en font aucun usage; ils le recueillent brut, nous l'apportent dans son état informe et s'étonnent (*pretiumque mirantes accipiunt*) du prix qu'ils en reçoivent.

donc, dit Hérodote, les contrées les plus éloignées en Asie et en Lybie. Quant aux régions extrêmes de l'Europe situées vers l'Occident, je n'en puis rien dire avec certitude. Je ne saurais admettre qu'un fleuve, appelé Eridan par les barbares, se jette dans la mer située vers le vent du Nord et d'où le bruit court que vient l'ambre. Je ne connais non plus les îles Cassitérides, d'où on apporte l'étain. En ce qui concerne le nom d'Eridan, il s'annonce comme grec et n'a rien de barbare; il aura été fait par quelque poëte. Bien que j'y eusse mis du zèle, je n'ai pu trouver quelqu'un qui eût vu une mer dans cette direction de l'Europe, des confins de laquelle proviennent l'étain et l'ambre (1). En pesant

(1) Hérod., *Thalia* (lib. III, 115) : « αὗται μὲν νυν ἔν τε τῇ Ασιῃ ἐσχατιαί εἰσι καὶ ἐν τῇ Λιβύῃ. περὶ δὲ τῶν ἐν τῇ Εὐρώπῃ τῶν πρὸς ἑσπέρην, ἐσχατιέων ἔχω μέν οὐκ ἀτρεκέως λέγειν· οὔτε γὰρ ἔγωγε ἐνδέκομαι Ἠριδανόν τινα καλέεσθαι πρὸς βαρβάρων ποταμόν, ἐκδιδόντα ἐς θάλασσαν τὴν προς βορὴν ἄνεμον, ἀπ' ὅτευ τὸ ἤλεκτρον φοιτᾷν λόγος ἐστί, οὔτε νήσους οἶδα Κασσιτερίδας ἐούσας, ἐκ τῶν ὁ κάσσίτερος ἡμῖν φοιτᾷ· τοῦτο μὲν γαρ ὁ Ἠριδανος, οὐτὸ κατηγορέει τὸ οὔνομα, ὡς ἐστι ἑλλήνικὸν, καὶ οὔ τι βαρβαρικὸν, ὑπὸ ποιητέω δὲ τινος ποιηθὲν· τοῦτο δὲ σὐδενος αὐτόπτεω γενομένου οὐ δύναμαι ἀκοῦσαι, τοῦτο μελετῶν, ὅκως θαλασσα ἐστι τὰ ἐπέκεινα τῆς Εὐρώπης, ἐξ ἐσχάτης ὧν ὅ τε κασσιτέρος ἡμῖν φοιτᾷ καὶ τὸ ἤλεκτρον. »

Ce passage, si important pour les relations entre le Nord et le Sud aux temps les plus reculés, a été examiné comme à la loupe par divers interprètes. A ce titre nous aimons à donner la version de Schweighäuser, entièrement conforme à celle que nous avons donnée nous-même ci-dessus sur le texte grec, admis par les meilleurs critiques.

« Hae sunt igitur, dit cet auteur, in Asia et in Libya extremae terrarum regiones. Jam de Europae quidem versus Occidentem extremis *quod pro adcuratè* comperto dicam, non habeo. Neque enim adsentior, Eridanum aliquem fluvium nominari a barbaris qui in mare boreale influat; a quo ad nos electrum venire fama est ; neque *insulae* mihi cognitae sunt Cassiterides unde stannum adfertur. Partim enim ipsum hoc nomen *Eridanus* se prodit esse graecum, neutiquam barbaricum, nempe a poeta aliquo fictum : partim, quamvis studiosè id egerim, tamen a nemine, qui ipse suis oculis vidisset, comperiri potui, ultra Europam (septentrionem versus) mare esse. Ab extrema quidem certe Europa et stannum nobis venit et electrum. »

Eridanus signifie généralement en grec un fleuve, un cours d'eau rempli de tourbillons, ἐριδηνής = plein de tourbillons. Il répond à Dan, Don qui a le gens général de cours d'eau. Voilà qui justifierait l'interprétation attri-

bien les termes du père de l'histoire, on est frappé de son ton d'hésitation. On se trouve en face d'un Grec tout imprégné des conceptions d'Homère et d'Hésiode sur l'*Okeanos*, ce fleuve légendaire qui enceignait toute la terre.

buée aux barbares. Il est vraiment remarquable que dans tous les pays de l'Europe on retrouve cette dénomination de Don, *Dan*, *Tan* pour désigner un cours d'eau. On a le Danube (all. Donau, Danubius), le Don (anc. Tanaïs), Don (York), en Angleterre, Don (Aberdeen), en Ecosse, la Duna, en Livonie, le Tanaro, en Italie (Piémont), et Tange, petite rivière de Prusse. Ont de l'affinité avec ce terme les mots : δονέω = courber, τανάος = prolonger, étendu, et l'ancien vocable allemand *dohnen*, qui a le sens d'être dépendant. Autrefois l'une des embouchures du Nil s'appelait τανιτικον (Diodor. Sic., I, Strab., XVII, 1, § 20), et dans les environs de Corinthe on signalait un *Tan* (Pausanias, II, 38).

Les Mélanchlènes d'Hérodote (IV, 101; IV, 100, 127) viennent aussi à propos pour aider à élucider la question. Cette peuplade, qu'on la place dans l'Esthionie ou dans le gouvernement de Wladimir, appartient aux régions boréales. Un passage de Polybe, qui met en rapport la légende des peupliers avec la chute de Phaéthon, permet de tirer des conclusions très-sérieuses. L'historien grec dit, lib. II, 16, 13 : « τἆλλα δὲ τὰπερὶ τον ποταμὸν τοῦτον (Βόδεγκον = Πάδον) ἱστορούμενα παρα τοῖς Ἕλλησι λέγω δὲ τὰ περὶ Φαέθοντα καὶ τὴν ἐκείνου πτῶσιν ἔτι δὲ τὰ δάκρυα τῶν αἰγείρων κἀι τοὺς Μελανείμονας τοῦς περῖ τὸν ποταμὸν οὗς, φασι τὰς ἐσθῆτας εἰσέτι νυνφορείν τοιαύτας ἀπὸ τοῦ κατὰ φαέθοντα πενθους, επιμὲν τοῦ παρόντος ποιησόμεθα τὴν καθήκουσαν μνήμην καὶ μάλιστα διὰ τὴν Τιμαίου περὶ τοὺς προειρημένους τόπους ἀγνοίαν. » Deux faits nous avertissent qu'il s'agit dans ce passage de peuplades aux bords de la Baltique. Ce sont : 1° les peuples à la tunique noire rappelant Phaéthon, et les peupliers qui consacrent le souvenir de l'ambre; 2° la mention que Polybe fait de Timée. Il est vrai que le premier ne nous donne pas le renseignement qu'il insinue; or nous savons que l'ambre ne se trouve pas dans le bassin de l'Adriatique, mais vers la Baltique. De plus, nous savons par Pline, IV, 27; XXXVII, 12, 1, que Timée a écrit sur les régions productrices de l'ambre, situées aux bords de la Baltique. Je m'étonne que Herm. Müller (*Das nordische Griechenthum*, Mainz, 1844), qui a traité si savamment de cette question, n'ait pas songé à tirer parti du passage de Polybe.

Il est curieux de lire dans Ammien Marcellin (lib. XXXI, 2, 13; III, 1), la distribution géographique des peuplades septentrionales, après un si grand intervalle, conservée d'une manière conforme aux données d'Hérodote. Ammien met en scène, il est vrai, de nouveaux venus, mais nous donne le droit de soupçonner, qu'il n'a en quelque sorte fait que transcrire le vieil Hérodote, en intercalant des renseignements sur les *Alani*, les Huns, les Goths.

Mais nous avons par bonheur d'autres témoignages de nature à rectifier ou à compléter ces idées. D'après Diodore de Sicile, l'étain extrait de la Grande-Bretagne passait par voie de terre, en trente jours, à travers la Gaule et était dirigé vers les bouches du Rhône. Timée, qui lui a fourni ce renseignement, nous apprend encore que l'ambre qu'on exploita en Scythie par de là la Gaule était à son tour transporté vers le Sud par voie de terre. Ces deux substances prenaient donc la même route de transport ou suivaient la même ligne de commerce connue. Mais quelle était cette ligne? Comme il est probable que c'est à *Bononia* que les marchands d'étain déposaient leurs marchandises, il est à supposer, selon toute vraisemblance, que là aussi les Belges, les Cimbres et les Teutons avaient un dépôt, soit que les Belges allassent le chercher dans le pays des Cimbres et des Teutons, ou que ceux-ci se rendissent chez eux avec le précieux objet de leur négoce (1). Dans l'un comme dans l'autre cas, pour venir de la Baltique ou pour y aller, c'étaient les rives du Rhin qui leur indiquaient leur direction, puisque dans ces temps reculés, les conditions géologiques et hydrauliques de notre pays ne permettaient pas de suivre d'autre route. Or, comme l'Eridanus se jette dans l'Océan en face des îles Cassitérides et qu'au rapport de Pline, l'île de Thanet est située à l'embouchure de la Tamise, à l'opposite des îles Electrides qui se trouvent dans la mer de Germanie, il est impossible de méconnaître dans l'Eridanus le fleuve majestueux du Rhin (2).

(1) C'est Posidinius, cité par Strabon (lib. III, p. 147, édit. *Paris*), qui nous apprend qu'il vient de la Grande-Bretagne pour être rendu à *Marseille*.

Diod. Sic., lib. V, p. 302 (édit. *Hanoviae*) : « Ἐτεῦθεν δ'οἱ ἔμποροι παρὰ τῶν ἐγχωρίων ὠνοῦνται καὶ διακομίζουσι εἰς τὴν Γαλατίαν. Τὸ δὲ τελευταῖον πεζῇ δία τῆς Γαλατίας πορευθέντος ἡμέρας ὡς τριακοντα κατάγουσι ἐπὶ τῶν ἵππων τὰ φορτία πρὸς τὴν ἐκβόλὴν τοῦ Ηριδανοῦ ποταμοῦ. »

(2) Voy. dans le Grand Dictionnaire géographique de la Martinière un

Au temps d'Alexandre, Pythéas, que nous venons de nommer, partit de Marseille pour aller explorer l'Europe occidentale. Il prit la direction de Contium (1), puis se dirigea plus au Nord vers Thulé et les pays qui produisent l'ambre. Il raconte des prodiges qui, n'ayant pu être contestés, lui valurent le nom d'imposteur (2). Thule, qu'il

aperçu de ce que les anciens, et Pline à leur tête, savaient des îles Electrides ou *Glessariae Insulae* (Plin., I, 4, c. 16), « qui sont au couchant de la Grande-Bretagne. A l'opposite, continue la Martinière, d'après Pline, vers l'Allemagne, sont éparses les *Glessariae*, que les Grecs modernes ont nommées Electrides, parce que l'ambre y naît. » Voyez plus haut le passage que nous citons de Tacite, qui fait aux Estyens (Dantzik) l'honneur de recueillir l'ambre. — Pline ne parle des îles Electrides, que Scymnus confine dans l'Illyrie, que pour se moquer de l'ignorance des Grecs. Mais il est bon d'observer, pour la réputation de ces derniers, que Strabon lui-même rit de ceux qui placent les îles Electrides dans l'Adriatique.

Quant à Ovide, qui ne paraît pas se douter que l'Eridanus puisse être autre chose que le Pô ou le Rhône, il attribue naturellement à l'aventure de Phaéthon la naissance de l'ambre et le gisement de cette substance aux bords du Pô, où il faudrait donc, selon lui, chercher les *Electrides*. C'est ainsi qu'il chante dans ses vers mélodieux la chute du fils d'Apollon :

Quem procul a patria diverso maximus orbe
Excipit Eridanus fumantiaque abluit ora.

Et les Héliades, les sœurs de Phaéthon, changées en peupliers, fournissent le précieux produit dont les jeunes dames de Rome se feront des ornements :

Inde fluunt lacrimae stillataque sole rigescunt,
De ramis *electra* novis quae lucidus amnis,
Excipit et nuribus mittit gestanda Latinis.

(Voy. Ovid., *Metam.*, II, 355-397, édit. Joh. Siebelis).

(1) Canterbury ou Cap Ransgate, dans le Kent. César y aborda en septembre et n'avait probablement d'autres renseignements sur l'Angleterre que ceux qu'il avait puisés dans Pythéas.

(2) Voy. Strab., I, 4; II, 3, 4. — Les modernes ne font point avec la même violence le procès à Pythéas. Dans le *Dict. hist. et crit.* de Bayle, il y a un article sur Pythéas, qui n'est qu'un écho de la mauvaise humeur de Strabon et de Polybe, mais qui résume les notions que nous a léguées l'antiquité sur les voyages du célèbre voyageur marseillais. « Il fit des ouvrages de géographie qui apparemment n'étaient autre chose que la relation de ses voyages. Il abusa étrangement de la maxime *a beau mentir qui vient de loin;* car il n'y eut sorte de fables qu'il ne racontât des pays septentrionaux, qu'il se vantait d'avoir vus. Il n'ignorait pas que peu de témoins oculaires lui pourraient

n'avait pas vue de ses propres yeux, est peut-être l'Island, où existe encore la province de *Thiele* ou Thielemark (1). Il signala après son voyage l'existence de la tribu germanique des Guttons (2) et fit connaître l'île d'Abolus, que Timée appela aussi Basilia (3). Dans Pline, Mithridates nomme *sacrium* l'ambre de Pythéas, et nous apprend qu'il provient des côtes de la Germanie. Si ce Mithridates est le célèbre roi du Pont, il est probable que les renseignements lui sont parvenus par la voie de la mer Noire (4). Du Rhin à la Scythie, on doit bien des découvertes à Pythéas (5).

donner le démenti; mais la postérité pour le moins ne laissa pas impunie son audace. Polybe le poussa terriblement, Strabon tombe sur lui en plusieurs rencontres avec la dernière dureté. Ces deux auteurs n'étaient pas capables d'endurer qu'il racontât impunément qu'à l'île de Thule, à six jours de la Grande-Bretagne, vers le Nord, et dans tous ces quartiers-là, il n'y avait ni terre, ni mer, ni air, mais un composé des trois, semblable au poumon marin, sur lequel la mer et la terre étaient suspendues et qui servait comme de liens à toutes les parties de l'univers, sans qu'il fut possible d'aller là, ni à pied ni sur des vaisseaux. Il se vanta d'avoir vu cette substance qui ressemblait au poumon de mer, et pour le reste il avoua qu'il n'en parlait que par ouï-dire. Il se vantait aussi d'avoir voyagé par tous les pays de l'Europe qui sont sur la mer Oceane, depuis Cadix jusqu'au Tanaïs, ce que Polybe ne pouvait croire d'un petit particulier comme lui dépourvu d'argent. On avoue pour le moins qu'il n'a pas mal entendu les propriétés des terres septentrionales, eu égard aux aspects du soleil; et ce qu'il disait que les barbares leur montraient le lieu où cet astre s'en allait dormir et qu'il y avait là des pays où la nuit ne durait que trois heures et d'autres où elle n'en durait que deux, ne sent point du tout la fable et lui fait infiniment plus d'honneur qu'une autre chose que Pline rapporte après lui, c'est qu'il y avait une île à une journée du pays des Guttons, peuple d'Allemagne, dans laquelle on se servait d'ambre au lieu de bois pour faire du feu. »

(1) Plin., II, 77, 112; VI, 39; Pomp. Mela, 6; Virg., *Géog.*, I, 30, et Sil., *Ital.*, III, 597.

(2) Plin., XXXVII, 11 : « Incolas proligno ad ignem uti eo proximisque Teutonis vendere. »

(3) Plin., I. C. : « Huic (Pytheae) et Timaeus credidit, sed insulam Basiliam vocavit. »

(4) Plin., IV, 27, et XXXVII, 11, et ibid., I. C.

(5) Strab., lib. I : « Καὶ τὰ περὶ τοὺς Ὠστίους δὲ, καὶ τὰ πέραν τοῦ Ῥήνου τὰ μέχρι Σκυθῶν πάντα κατάψευσται τῶν τοπῶν.

A l'extrémité de l'Europe septentrionale, on connaissait encore des parties de la mer du Nord, le fleuve Paropamisus, une partie de l'Océan nommé Amalchium (1) jusqu'au cap Rubeas. Les Cimbres (2) donnèrent à cette mer le nom de Morimarusa (3). On citait encore la mer congelée de Cronium et les monts Sewo, qui contribuaient à former le golfe Codanus, tout parsemé d'îles, parmi lesquelles on remarque la Scandinavie avec ses cinq cents cantons d'Hillevions (4). On connaissait encore Epigia, Scandia, Dumna, Bergos, Nerigo, d'où l'on se rendait à Thule, Baltia, à trois jours de navigation de la Scythie, et les demeures des Oones, des Hippopodes, des Fanésiens. Pline se plait encore à citer dans ces régions reculées vers Epigia, les Sarmates, les Vénèdes, les Sciri, les Hirri, les golfes *Cylipenus* et Lagnus (5), la mer Glaciale, confondue par les anciens avec la Baltique (6). Tacite s'en remet à une légende pour faire voyager Hercule dans le Nord (7).

(1) Plin., IV, 27.

(2) Les savants ne sont pas d'accord sur la question de savoir si le nom de *Cimbri* doit être pris pour la peuplade de ce nom ou par la Cimbrie.

(3) Plin., L. C. : « Philemon morimarusam à Cimbris vocari usque ad promontorium Rubeas. »

(4) Plin., IV, 27 et 30.

(5) Ibid., 27.

(6) Ibid., VI, 15 : « Irrumpit Scythico Oceano pluribus nominibus celeberrimis duobus, Caspio et Hyrcanio. »

(7) Tac., *Germ.*, 3, et *Hist.*, IV, 53. — Voy. encore Tac., *Germ.*, 34, et Plin., VII, 57; Pomp. Mela, 1, c.; III, 4.

Les auteurs modernes sont loin d'être d'accord, lorsqu'il s'agit de faire correspondre ces appellations anciennes avec celles de la géographie moderne. On admet généralement, néanmoins, que le Codanus est le Cattegat, le Cylipenus le golfe de Livonie. Lagnus est ou le Cattegat ou la partie occidentale du Schleswig, l'île de Langland semble en avoir consacré le souvenir. Mentonomon (Plin., XXXVII, 11) serait le Skager-Rack ou la côte qui s'étend jusqu'à la pointe septentrionale de la Courlande, le village de Medenau aurait éternisé son nom. Baltia est encore dans celui de la Mer Baltique, nom corrompu par les Grecs qui l'appelèrent Basilia, et Abalus doit être recherché dans les Nehrung, dont nous avons déjà parlé. Rausonia est tantôt une île

Comme on le voit par ce qui précède, la certitude histo-

tantôt une terre ferme, Basilia est la Scandinavie, Scandie la grande île à l'opposite de la Scythie. Dumna serait au sud des Orcades, Bergos dans l'Albion ou aux côtes de la Norwége. On cherche Nerigo tantôt dans Norge, en Danemark, ou dans Norrige, en Suède. Epigia, selon Hardouin, ne correspond à aucune localité ayant une similitude phonétique. Amalchium, Cronium, Morimarusa (signifiant à peu près tous les trois *mare concretum*), ont donné lieu à diverses recherches étymologiques. On ne sait ce que c'est que le fleuve Paropamisus ni le cap Rubéas. Le Chronos est peut-être le Pregel à l'est de la Vistule. Le Sevo Mons doit être les monts Kioelen (chaîne de montagnes de la péninsule scandinave). On voudrait faire des Hillewions des montagnards ou une peuplade maritime, des Fanesiens, des Finlandais. Les Guttons rappellent les Goths des émigrations. — Ces rares données puisées dans les anciens que nous avons groupées, afin de s'en former comme un coup-d'œil synoptique, démontrent que le Nord, le berceau de la Germanie, n'était pas si mathématiquement séparé comme on le croit du monde romain, grec et surtout oriental.

Au surplus, n'oublions pas qu'en parlant des tribus germaniques, un auteur romain a dit : « *Quorum nomina vix est eloqui ore romano* (Pomp. Mel., II, 3), ce qui doit mettre la critique sur ses gardes, quand elle poursuit des ressemblances entre les noms donnés par les anciens et les dénominations modernes. Quant aux communications de la Germanie avec l'Orient, il suffit, pour rendre cette idée vraisemblable, rien que par sa seule énonciation, de se rappeler qu'il existait dans l'Inde des Ambri, des Sugambri (*Inst.*, XII, 9), et des *Isari* (Plin., VI, 21). Dans la Bactrie il y avait des *Varni*, et des Tectosages dans l'Asie septentrionale. Est-ce que cette frappante similitude peut être le fruit du hasard? Est-ce que les légendes nées sur le sol de la Grèce qui ont tant d'analogie avec celles qui se perdent dans l'âge héroïque de la Germanie, peuvent d'être formées comme par l'effet d'un mouvement qui ne ressemblerait pas mal aux combinaisons atomistiques d'Epicure? C'est en posant ces questions qu'on les résout. Voy. Hérod., *Polym.*, 62; *Clio*, 125, où est la Carmania; Plin., VI, 27; *Inst.*, XLI, 1 (quelques traits sur les Parthes); Strabo, XV, 3, § 13; Hérod., *Thalia* (III), 85, et Justin., 1, 10 (l'historiette du cheval de Darius; Hérod., *Clio*, 131-140; Strab., XV, 3, § 16, 18, 20, et Valér. Max., II, n° 16 : « *Quod liberos suos non prius* (*Persae*) *aspiciebant quam septimum implessent annum.* » Voy. Herod., *Clio*, 101, et Plin., VI, 29. Le même travail comparatif peut être fait entre Germains et Thraces. A cet effet, voy. Pomp. Mela, I. C.; II, 2; III, 2; Val. Max., II, 6, n° 14. — Plin., VII, 41; X, 10; XXII, 12; Strab., X, 3, § 17; IX, 2, § 26, et Pausanias, IX, 29. — Diodor, V, 94. — Hérod., *Melpom.*, 94, 95, et Strab., VII, 3, § 5. — Cl. Aélian, *De An. Nat.*, XII, 34. — Hérod., *Polym.*, 59, 75, 76, 92 et 108; *Melp.*, 74, 94, 95, 96; *Terpisch.*, 4, 6 et 8; *Euterp.*, 50 et 52 avec Strab., X, 3, § 18. Les Thraces, dit Hérodote (*Terpsich.*, 3), sont après les Indiens le plus grand peuple de la terre.

rique n'entoure point, faute de documents ou de données claires et nettes, le berceau des peuples de la Germanie. Si l'on tient à sortir de la sphère des conjectures et des déductions pour le domaine des faits garantis par l'histoire, il faudra bien se déterminer à consulter les auteurs classiques, dont les livres sont nos seules sources positives. A leur tête sont César et Tacite. Les données que le premier fournit, outre des traits de mœurs, sont du ressort de la géographie ancienne. Ils ne remontent pas à l'origine historique des peuples. On dirait qu'il a continuellement en vue les besoins de la stratégie romaine, et qu'il est sans cesse tourmenté du désir d'être le premier à Rome. Le général ambitieux et politique efface le rôle d'historien.

César regarde les Suèves comme la tribu principale des Germains. Les Trévires lui apprennent que cent cantons de cette race se sont établis aux rives de ce fleuve et se disposent à en tenter le passage. Sous le consulat de Pompée et de Crassus, les Suèves inquiétèrent les Usipètes, ainsi que les Tenchtères, et les empêchèrent de se livrer à l'agriculture, ce qui fut cause que ces peuplades voulurent traverser le Rhin (1). Ils s'étendaient de l'ouest jusqu'à

(1) Cæs., B. G. I., 37, 51, 54; III, 7. — IV, 1 sqq. Ce sont ces deux nations qui déclarèrent par leurs députés à César qu'ils ne s'armeraient pas les premiers contre les Romains, mais qu'attaqués ils ne refuseraient pas la guerre. Le proconsul les défit dans une bataille qui coûta peu de sang à ses soldats, mais qui ternit à jamais sa gloire : il avait dressé un guet-à-pens aux ambassadeurs germains et traité, lui qu'on vantait tant pour sa clémence, des femmes et des enfants fugitifs avec une atrocité digne d'un cannibale. Aussi Caton, ému de tant de perfidie et conservant encore des sentiments d'humanité dans le naufrage de la société romaine, protesta-t-il en plein sénat. Tanusius (Tanusius Geminus, historiographe cité par Strabon), écrit que, le sénat ayant décrété une seconde fois des sacrifices et des fêtes pour cette victoire, Caton opina qu'il fallait livrer César aux Barbares pour détourner de dessus Rome la punition que méritait l'infraction de la trêve et en faire retomber la malédiction sur son auteur. Plutarque, *La Vie de César*,

la contrée où César prit ses dispositions pour le traverser. Ils étaient dans le voisinage des Chérusques. La forêt de Bacenis formait leurs limites communes. C'est, d'après quelques-uns, le Harzwald, selon d'autres, une partie de la forêt de Thuringe, dans le pays de Fulda (1). Outre les Suèves, Arioviste comptait parmi ses troupes encore d'autres nations sorties de la Germanie.

Les *Marcomani* ou habitants des frontières. On leur assigne ordinairement pour séjour le pays compris entre le Rhin, le Mein et le Danube.

Les *Triboci*, *Vangiones*, *Nemetes*, qui habitaient la rive gauche du Rhin, aux environs de Spire.

Les *Harudes*, originaires peut-être du Jutland, avaient probablement quitté cette contrée avec les Cimbres, mais il était difficile de déterminer leur pays à l'époque d'Arioviste.

Les *Sedusii* présentent la même incertitude. On prétend qu'ils ont eu pour demeure le Palatinat, aux environs de Selz.

César fait mention en plusieurs endroits des Cimbres et des Teutons (2). L'an 113 avant J. C., ils abandonnèrent le Jutland et la Baltique, et parcoururent, en la dévastant, une grande partie de la Gaule, à l'exception de la Belgique.

Les *Latovici* et les *Tulingi* (3), peuples d'origine germanique, étaient alliés aux Helvétiens. Leur patrie était probablement à la frontière septentrionale de la Suisse.

chap. XXII : « Τανύσιος δέ λέγει Κάτωνα, τῆς βουλῆς ἐπὶ τῇ νικῇ ψηφιζομένης ἑορτὰς καὶ σπονδὰς καὶ θυσίας ἀποφήνασθαι γνώμην ὡς ἐκδοτέον ἐστὶ τὸν Καίσαρα τοῖς βάρβαροις, ἀφοσιουμένους τὸ παρασπόνδημα ὑπὲρ τῆς πολέως καὶ τὴν ἀρὰν εἰς τὸν αἴτιον τρέποντας. » Voy. plus particulièrement dans B. G., IV, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15.

(1) Caes., B. G., VI, 10.

(2) Ibid., 1, 33, 40. — II, 4. — VII, 77.

(3) Ibid., I, 5.

Cependant il est impossible de dire quelle rive du Rhin ils ont habitée. Leurs voisins étaient les *Rauraci*.

Ce sont les *Ubii* que César connaissait le mieux. Ils s'étendaient de la *Lahn* à Cologne (1). Sous Auguste (39 av. J. C.), Agrippa les transplanta vers la rive gauche du Rhin. Leur *ara* ou *oppidum Ubiorum* fut élevée plus tard à la dignité de *Colonia Agrippina* ou *Agrippinensis*.

Outre ces peuplades, César met encore en scène dans ses Commentaires trois autres tribus germaniques : les *Usipètes*, les *Tenchtères* et leurs alliés, les *Sugambri*. Il est probable que les Usipètes s'étendaient de la Barkel à la Lippe (2), les Tenchtères (3) entre la Lippe et la Ruhr. Ces deux peuples, de même que les *Ubii*, furent contraints d'abandonner leur pays par les avalanches de Suèves; ils franchirent le Rhin, surprirent les Ménapiens, furent à leur tour surpris, traitreusement massacrés par César et allèrent chercher un asile chez les Sicambres (4). Ils étaient répandus de la Sieg à la Ruhr et habitaient le pays compris entre ces deux cours d'eau.

Tacite divise les Germains en Ingévones, Istévones et Herminones (5). Les premiers occupaient le Nord-Ouest,

(1) Caes., B. G., I, 54. — IV, 3, 9, 19.

(2) Ibid., IV, 1, 16.

(3) Ibid., IV, 1.

(4) Ibid., IV, 16, 18. — Il est bon aussi de consulter B. G., I, 31, pour la mémorable notice historique que Devitiacus développe devant César sur les relations entre les Germains et les Gaulois. Mais dans César on ne trouve point de renseignements sur la véritable origine de ces peuples, comme le désire au moins la science moderne. Il nous apprend lui-même (B. G. VII, 13) que dans un moment difficile, il fit soutenir les siens par des cavaliers germains. Il pouvait avoir des renseignements plus ou moins exacts.

(5) Tacit., *Germ.*, II : « Manno tres filios assignant e quorum nominibus proximi Oceano Ingaevones, medii Hermiones, caeteri Istaevones vocentur. » Les Ingévones habitaient le long de l'Océan jusqu'au Jutland. Dans sa classification, Pline range parmi eux les Cimbres, les Teutons, les Cauques. Selon lui, les Istévones habitent aux bords du Rhin, et les Suèves, les Hermondures, les Cattes, les Chérusques se rangent parmi les Herminones. — Plin., IV, 28 : « Vindili quorum pars Guttones. »

les deuxièmes étaient répandus le long du Rhin, et les derniers dans l'intérieur de la Germanie. Pline cite encore les Bastarnes au Sud-Est et les Vindiles au Nord-Est. Les Germains établis à la rive gauche du Rhin n'appartiennent pas à la Germanie indépendante ou libre de la domination étrangère. Leur histoire se confond avec celle de Rome et de la Gaule. Les plus importants d'entre eux sont les Triboques (Alsace), les Vangions (Mayence), les Trévires, les Tongres, les Bataves et les Nerviens. Les Ubiens (Cologne) passèrent le Rhin plus tard (1).

La plupart des nations germaniques entre l'Elbe et la Vistule jusqu'au Sud appartinrent à la puissante confédération des Suèves (2). Les Semnones (dans la Lusace et le Brandebourg) passèrent, à ce qu'ils disaient, pour les plus anciens et les plus nobles des Suèves (3) et eurent cent cantons. On range parmi les Suèves les Longobards (à l'ouest des Semnones), les Angles, les Foses (vers le Wéser), qui se mêlèrent aux Saxons; les peuples de la presqu'île Cimbrique; les Rugiens (Poméranie); les Hérules, leurs voisins; les Vandales (nombreuses tribus aux bords de la Baltique); les Burgondes (dans la Prusse occidentale). Plus tard on réserva le nom de Suèves aux nations établies entre

(1) Tacite, *Germ.*, II, où cet écrivain dit : Les premiers qui passèrent le Rhin et chassèrent les Gaulois, et *qui maintenant se nomment Tongres*, se nommèrent alors Germains (*ac nunc Tungri tunc Germani vocati sint*). — Voy. *ibid.*, XXVIII : « Quant à la rive même du Rhin (*ipsam Rheni ripam haud dubie Germanorum populi colunt*, etc.), elle est habitée par des peuples évidemment germains, les Vangions, les Triboques, les Nemètes (Spire, Worms). Les Ubiens le sont aussi. »

(2) Tacit., *Germ.*, XXXVIII : « Il faut parler maintenant des Suèves, qui ne sont pas comme les Cattes et les Tenchtères une seule et unique peuplade (*quorum non una ut Cattorum Tencterorumve gens*). Ils occupent la plus grande partie de la Germanie et sont divisés en plusieurs nations, dont chacune a conservé son nom, quoiqu'elles reçoivent toutes le nom commun de Suèves. »

(3) Tacit., *Germ.*, XXXIX : « Vetustissimos se nobilissimosque Suevorum Semnones memorant. »

le Lech et le Rhin (la Souabe). Les Alemans, qui apparaissent au IIIe siècle, firent partie de cette nation. On doit encore faire mention des Hermondures (1), entre la Saale et l'Elbe; les Marcomans (2), limitrophes des Suèves : on les trouve d'abord au Rhin et ensuite dans la Bohême, et les Quades, dans la Moravie et l'Autriche. Dans cette énumération succincte, on ne saurait négliger ni les Goths ni les Francs, qui changèrent la face de l'ancien monde.

La tribu germanique qui attire le plus l'attention par l'intérêt ethnographique qui s'y rattache dans l'histoire du Luxembourg, des Flandres et d'une partie du Brabant, c'est celle des Saxons. D'après la tradition, Charlemagne aurait transplanté dans le Luxembourg dix mille de ces vaillants et généreux Germains, et on se plait à croire qu'il y reste encore de nos jours des traces de cette émigration forcée dans quelques dénominations topiques, comme Sassenheim, Hagen, Angelsbourg, Linster, Hostert, Hamm. Ce souvenir historique n'est pourtant pas une simple tradition, si l'on en croit une chronique remarquable (3) qui nous vient

(1) Tacit., XLI : Chez les Hermondures est la source de l'Elbe (*in Hermunduris Albis oritur*). — Consultez *Ibid.*, XL, pour les Longobards et d'autres petites peuplades (*Contra Longobardos paucitas nobilitat.*).

(2) Voy. *Monument. Ancyr.*; Vell. Pat., II, 106, 107, 109, 110; Tacit., XLII : « Près des Hermondures habitent les Narisques, ensuite les Marcomans et les Quades. Les Marcomans sont les premiers par la gloire et les forces. » — Voy. Sext. Rup. (IVe siècle), VIII : « Marcomanni et Quadi de locis Valeriae quae sunt inter Danubium et Dravum pulsi sunt : et limes inter Romanos ac Barbaros ab Augusto per Vindeliciam, Pannoniam ac Moesiam est constitutus. » — Voy. Vell. Pat., II, 108 et 109. — Comparez Tacite, XLII, lorsqu'il dit : Le pays même que les Marcomans habitent, enlevé jadis aux Boïens, est une conquête de leur valeur. Les Quades et les Narisques ne sont pas indignes d'eux. C'est là comme le front de la Germanie, en descendant le Danube (*eaque Germaniae velut frons est qualenus Danubio pergitur*).

(3) Nachdem nun aber der heilige Carolus Magnus mittler zeit auch die Sachsen überwunden und ihnen ein Gesetz gegeben, dass diejenigen, so vom Glauben hinfurt disputiren würden, am nächsten Baum aufgehängt werden sollten, weil sonst zu befuhrchten, dass sie widerumb, wie mehrmalen geschehen, zu vorigen heidnischen Irrthumben und Abgötterei sich wenden und

d'Aix-la-Chapelle et qui porte la date de 1632. « Entretemps, lit-on dans ce document, Charlemagne vainquit les Saxons et fit proclamer une loi que ceux qui dans la suite agiteraient des questions concernant la foi seraient pendus au premier arbre venu; car, autrement, il y aurait eu à craindre qu'ils retourneraient, comme ils le firent maintes fois, aux pratiques du paganisme et au culte des idôles. Pour plus de sécurité, il fit transporter dans ce pays et dans les pays limitrophes plus de dix mille Saxons avec femmes et enfants, afin que par le changement de climat et de demeures, ils renonçassent absolument à leurs mauvaises habitudes. Les émigrés furent assimilés aux anciens serfs du pays ou, ce qui est plus vraisemblable, ils furent employés dans la forêt des Ardennes, qui appartenait au domaine royal, afin d'en opérer le défrichement (1). »

schlagen mögten, hat er noch zu mehrer Sicherheit in die zehntausend Mann sampt Weib und Kind von danne *in diese* und *umliegenden* Landen transportirt, damit dieselben durch Veränderung dero Platzen ihren boesen Gewohnheiten desto bass vergessen möchten. Die Uebersiedelten wurden entweder den aeltern *Leibeigenen des Landes zugesellt, oder was noch wahrscheinlicher ist zur Beurbarmachung des Ardennerwaldes welches koeniglicheS Eigenthum war, in denselben angesiedelt.* Voy. *Das Luxemburger Land, seine Bildung und Vergroesserung*, etc., par Koenig, 1850, p. 9, d'après lequel nous rapportons cette chronique.

(1) Les données de l'histoire de la littérature allemande concordent avec cette chronique. En effet, le bas-allemand vers le milieu du XII^e^ siècle s'appelle ancien bas-allemand ou ancien saxon. Ce dialecte nous est connu par un monument littéraire de la plus grande importance pour l'histoire de la littérature et surtout de la poésie allemande à cette époque. Nous voulons parler de l'*Harmonie des Évangiles*, composée par voie d'allitération, espèce de procédé de versification qui s'explique par ces proverbes français : qui *terre* a *guerre* a, qui *refuse*, *muse*. Or, d'après J. Grimm (*Deutsche Grammatik*, 3^e^ éd , p. 4), l'ancien saxon, employé dans l'*Harmonie des Évangiles*, aurait eu pour patrie la circonscription située entre Munster, Essen et Clèves. La chronique que nous avons citée, se justifierait donc en partie *à posteriori*. Elle acquiert un plus grand degré de vraisemblance, lorsque l'on songe que le monument littéraire dont il s'agit remonte à la première moitié du IX^e^ siècle, c'est-à-dire à une époque relativement voisine de celle qui est contemporaine de l'émigration des Saxons. En comparant

Charlemagne transplanta plusieurs fois en Gaule et en Belgique des masses turbulentes de Saxons; mais cette dernière émigration, qui se fit aussi par la force, paraît avoir exercé le plus d'influence. Au nombre des Saxons s'étaient mêlés beaucoup d'habitants du Holstein et des Wigmodes. Comme il y avait nécessairement des Wendes parmi les colons nouvellement venus, on croit généralement que la petite ville de Wiltz doit son origine à une colonie de Wilses (1), tribu particulière de Wendes (2), qu'Eginhard cite avec complaisance.

L'an 211, Caracalla fit essuyer une défaite signalée à la confédération germanique, dont nous avons fait mention et qui était composée de tribus diverses de Suèves. Ces hardis Germains, voulant de nouveau inonder la Belgique de leurs flots en 496, furent vaincus par Clovis à la bataille de Zulpich. En possession incontestée au V^e^ siècle de la Suisse, de la Souabe et de l'Alsace, les Suèves se répandirent aussi

les mots anglais, réputés d'origine *saxonne pure*, avec les mots correspondants, pris dans le dialecte du Luxembourg, on est frappé de l'identité des termes. Nous ouvrons au hasard *Dick's Shakspere Compt. edit. Love's labour's lost*, p. 948 :

What did the Russian whisper in your ear?

Rosaline répond :

Madam, he swore that he did me hold dear.

On pourrait faire un volume sur cette thèse et le grand William en fournirait le fond.

(1) Ils sont clairement indiqués dans les Annales d'Eginhard (DCCIX, éd. Dom Bouquet) : « Misit interea filium suum Karolum ad Albim cum parte exercitûs, propter quaedam negotia cum Wilsis et Abotritis disponenda et quaedam Saxones de Nordliudis recipiendos. » *Ibid.*, DCCLXXIX, p. 209 : « Ingressusque Wilsorum terram cuncta ferro et igne vastari jussit. » On lit d'un autre côté, dans la *Vie de Charlemagne*, attribuée à Eginhard (c. 7), le secrétaire et le témoin oculaire des exploits de cet empereur : « Decem millia hominum ex his qui utrasque ripas Albis fluminis incolebant cum uxoribus et parvulis sublatos transtulit et hùc atque illuc per Galliam et Germaniam multimoda divisione distribuit. » Cette transplantation a eu lieu en 803 et la chronique d'Aix-la-Capelle n'en est que le commentaire.

(2) Ael. Spart. in Antonino Caracalla, 10.

dans le pays de Trèves, et on peut conjecturer qu'ils introduisirent dans le Luxembourg des éléments germaniques particuliers, qui devraient s'être reflétés dans le dialecte luxembourgeois. Mais ce dernier idiome a conservé si peu d'éléments identiques à ceux qu'on remarque dans le dialecte de la Souabe, bien qu'il y en ait de frappants néanmoins (1), que la déduction ne pourrait pas être satisfaisante et il est à croire que l'élément saxon y prédomine.

Ce qui confirme l'opinion de César en ce qui concerne les Suèves, c'est le nom de Sweden-Schanzen que le peuple en Allemagne et notamment dans la Hesse donne aux restes de fortifications construites par les Suèves ou les Germains. Car ceux-ci, en contact avec les Romains, apprirent d'eux et la stratégie proprement dite et les moyens de défense. Mais le vulgaire attribue aux Suédois l'honneur d'avoir construit les gigantesques constructions militaires dont nous parlons. Cependant il est avéré qu'elles se trouvent dans des contrées qui n'ont jamais été parcourues par les armées suédoises. Au moyen âge, ces dénominations de Sueven-Schanzen se propagèrent par la bouche du peuple, et lorsqu'éclata la désastreuse guerre de Trente Ans, on a mis sur le compte des Suédois ce qui provenait des Suèves. Un semblable phénomène s'est produit en Bohême et en Bavière. On y désigne ces constructions, d'après une métamorphose analogue, sous le nom de Hussiten-Schanzen (2).

Les Cattes habitaient le nord de la Hesse supérieure. A l'invasion des Romains en Germanie, les Suèves se tenaient

(1) Voy. *Historisch-philologische Studien*, etc., par Dr M. Stronck. — Un aperçu de M. de la Fontaine, dans les publications de la Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg, 1854, p. 57.

(2) Voy. Peucker, *Das germanische Kriegswesen*, II, p. 346-446 (*Organisation militaire des Germains*); *Schuster die germanischen Heidenschanzen* (*les retranchements de la période païenne des Germains*), dans la *Revue militaire d'Autriche*, de Streffleur, 1868.

près de Starkenbourg. Ils se formèrent en une confédération, qui devint la ligue des Marcomans. Ceux-ci quittèrent la Hesse sous la pression des armes de Rome. Ils furent remplacés par des Romains qui tenaient le pays sous leur joug, par des Germains de toutes les races et des Gaulois (1). Quand l'heure de la décadence eût sonné pour Rome, ces Germains d'origine mixte entrèrent dans la grande alliance alemanique, qui fut dissoute par les Francs.

Les Celtes et les Germains ont laissé des traces de leur existence dans les pays qu'ils avaient pris pour domicile. Elles consistent en objets qui se rapportent à leurs occupations et à leurs usages et dont la découverte est due le plus souvent au hasard. La science, pour mieux apprécier leur civilisation primitive, a conçu divers degrés dans les progrès de leur état social.

On a cru longtemps et l'on croit encore que les Celtes ont été supérieurs aux Germains par l'état de leur civilisation. Aussi les objets en bronze qui portent un caractère de supériorité technique ont-ils été invariablement attribués au génie des Celtes. Cette opinion est vivement contestée. On admet maintenant que les deux races ont parcouru trois périodes de formation. Elles portent le nom de périodes de pierre, d'airain, de fer, suivant les ustensiles ou armes que l'on découvre enfouis dans la terre ou les tombeaux. Ces

(1) Voy. dans Tacite, *Germ.*, XXX et XXXI, la situation de ce noble peuple et le tableau saisissant de ses mœurs. Leur intelligence et leur finesse (*multum* (*ut inter Germanos*) *rationis ac solertiae*), dit-il, étonnent dans des Germains. N'est-ce pas le dépit de Rome, habituée depuis des siècles à se contempler dans la splendeur de sa supériorité et qui commence à réfléchir que de l'opiniâtre Germanie pourraient bien sortir des vengeurs. Les Germains de bonne heure prirent part à la vie militaire et politique des Romains. Voyez à cet égard : Caes., *Bell. civ.*, III, 7. Ibid., *Bell. Gall.*, tout le liv. VII. — Suet., *Aug.*, 35, 49; *Nero*, 34. — Tacite, *Ann.*, 1, 50; *Hist.*, II, 88. — Vopiscus, *in Probo*. — Végèce, *De re militari*, III, 10, et la *Notitia Dignitatum*, où se trouve une nomenclature des légions germaniques. Voy. Tac., *Ann.*, XIII, 54, et Ammien Marcellin.

races ont traversé ces intervalles de temps sous l'action d'un principe civilisateur inhérent à leur nature ou en communauté avec des populations plus civilisées. D'après ces données, il n'est pas étonnant de trouver dans des tombeaux celtiques, comme dans ceux des Germains, des armes en pierre, en airain ou en fer, selon que ces tombeaux correspondent à l'une des périodes formatrices où vivaient les anciens Celtes et les Germains (1).

Dans les travaux historiques de Tacite apparaissent encore d'autres tribus germaniques. Nous avons déjà dit qu'aux yeux de cet historien, les Germains sont aborigènes; de plus il insinue que c'est une opinion qu'ils ont d'eux-mêmes (2). Au moyen âge, des poëtes et des historiens assignent à plusieurs tribus germaniques une origine troyenne et notamment aux Francs. Frédégaire, au milieu du VII^e^ siècle, agite cette question. Il a eu de nombreux imitateurs. Est-ce une réminiscence de l'émigration préhistorique dont nous avons déjà parlé, ou est-ce une confusion avec l'expédition maritime entreprise par les Francs

(1) Voy. *Die Alterthümer der heidnischen Vorzeit*, par Dr Walther, Darmstadt, 1869, p. 5.

(2) Tac., *Germania*, II : Ipsos Germanos indigenos crediderim minimeque aliarum gentium adventibus et hospitiis mixtos. — Tuisconem deum, *terrâ editum*, et filium Mannum, originem gentis conditoresque. — César donne des notions sur les mœurs des Germains, *B. G.*, IV, 1. — VI, 11, 21 et suiv. — Voyez aussi *Fragmenta Fredegarii* dans le recueil des historiens des Gaules, t. II, p. 461, et *Ibid.*, p. 648, ex veteri chronico Moissiacensus. On y suit l'origine fabuleuse des Francs telle qu'elle était dans les idées du moyen âge. Sortis de Troie sous la conduite de leur roi Francio, les Francs bâtirent non loin du Rhin une ville sur le modèle de Troie. Ils lui donnèrent le nom de Sicambria. D'après la dernière chronique citée, ils y séjournèrent jusqu'au règne de l'empereur Valentinien, qui les chargea de la difficile mission de débusquer les Alains des marais du Palus-Méotide. Après cette expédition, ils firent la guerre à Valentinien lui-même, mais forcés de céder aux légions romaines, ils allèrent s'établir dans les villes germaniques des bords du Rhin. En 406, ils passèrent le fleuve national de la Germanie, envahissent la Gaule et apparaissent aux Pyrénées. Tel est le récit des chroniqueurs.

l'an 280 de notre ère (1)? Nous penchons vers cette dernière opinion. La première serait une hardiesse qui ne s'adapte pas aux vues étroites des chroniqueurs du moyen âge. Le début de l'*Ynglinga-Saga* et le prologue de l'*Edda* enrichissent aussi l'histoire d'un certain nombre de faits de la plus haute importance (2).

Toutes les traditions du Nord sont classées dans ce livre. Au reste, le souvenir d'une patrie orientale se conserve chez tous les peuples de la Germanie : ce souvenir s'altère, mais il se perpétue chez les chroniqueurs nourris de l'Ecriture sainte et de l'antiquité classique. Nous venons de parler de l'origine troyenne des Francs. Le moine Wittikind (3) fait descendre les Saxons des soldats d'Alexandre, qui l'avaient

(1) Les Francs, relégués sur le Pont-Euxin, se saisirent de quelques barques, franchirent le Bosphore et allèrent, ravageant sur leur route les côtes de l'Asie-Mineure et de la Grèce, pillant Athènes, Syracuse, Carthage, regagnent, par le détroit d'Hercule et en tournant l'Espagne et la Gaule, les bouches du Rhin, où ils racontèrent à leurs compatriotes étonnés, qu'ils avaient impunément traversé tout le grand empire. Révélation fatale et que n'entendirent que trop bien les Frisons et les Saxons, qui commencèrent vers ce temps à désoler les côtes de l'empire de leurs pirateries. Voy. pour ce fait : Zosime *Hist.*, lib. I, et *Paneg. incerti in Maximianum et Constantinum*, cap. I.

(2) Voy. J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 2e éd., p. 171. — En Islande, trente-neuf prêtres rendaient la justice et présidaient aux fonctions sacrées; leur charge passait à leurs fils, et tout s'accorde pour indiquer une caste qui réunit longtemps les deux pouvoirs, spirituel et temporel. C'était une caste savante, elle se vantait d'avoir des chants qui embrassaient toute la suite des connaissances divines et humaines. Ces chants, composés dans une langue obscure, chargés d'ellipses, de périphrases, d'épithètes sacramentelles, se perpétuaient par un enseignement qu'on supposait venu des dieux. Les Scandinaves, devenus chrétiens, ne méprisèrent pas cet héritage de leurs pères. On croit que vers la fin du XIe siècle, le prêtre Saemund en recueillit les restes. Il appela son recueil l'*Edda*, c'est-à-dire l'aïeule. Le respect de la postérité l'a conservé jusqu'à nous.

Au reste, on peut encore consulter pour des particularités concernant l'histoire religieuse des Germains, Procope (*Guerre des Vandales et des Goths*), Agathias, Ammien-Marcellin et d'autres.

(3) *Annales de Gestis Ottonum*, au Xe siècle.

suivi jusqu'au bord de l'Indus. Les Souabes voulaient que leurs aïeux eussent passé les mers. Les Bavarois se souvenaient des hautes cimes de l'Arménie, où leurs ancêtres avaient vu les débris de l'Arche; et un cantique du XI[e] siècle de saint Annon, archevêque de Cologne, rappelle aux Allemands qu'ils ont laissé des frères dans les montagnes, sur la route de l'Inde, bien loin vers l'Orient. Tous les témoignages de l'antiquité, tous les souvenirs des Germains s'accordent pour les faire venir des contrées où la tradition universelle place le berceau de la famille humaine (1).

(1) Voy. A. F. Ozonam, *les Germains avant le Christianisme*, Paris, 1847. Rien ne saisit davantage le cœur et l'esprit que les recherches sur la filiation des anciens peuples et leurs courses errantes dans toutes les directions de l'ancien monde.

Leurs migrations d'Asie en Europe, que les essaims d'émigrés aient été composés de Germains ou de peuples latins, ont dû se faire dans ces temps reculés, sur un plan sensiblement uniforme. Il est intéressant de réunir les passages que les anciens nous ont fournis sur ce sujet, et bien qu'ils eussent mieux figurés dans une note du chapitre des Gaulois, ils ne laissent pas que de présenter un très-grand intérêt, surtout aux yeux de ceux qui auraient pris un parti sur l'identité des Germains et des Gaulois.

Il existait en Espagne, aussi bien qu'en Afrique, des traditions remontant aux âges les plus reculés, d'après lesquelles les émigrants les plus anciens seraient venus de l'Orient au temps d'Hercule, bien avant l'arrivée des Phéniciens, et qui furent appelés *Mèdes*, *Perses*, *Arméniens*. De leur union avec les habitants primitifs, les Libyens et les Gétules, seraient descendus les Numides et les Maures (Sal., *Jugurtha*, 18) : « Sed postquam in Hispania Hercules, *sicuti Afri putant*, interiit, exercitus ejus, compositus ex variis gentibus, amisso duce ac passim multis sibi quisque imperium petentibus brevi dilabitur. Ex eo numero *Medi*, *Persae* et *Armenii*, navibus in Africam transvecti proxumos nostro mari locos occupavere. » Cette tradition emprunte une haute valeur historique à la circonstance qu'elle a sa source dans l'esprit même des nationaux, *sicuti Afri putant*, et qu'elle n'est pas d'origine hellénique. Les *Indica* de Mégasthène concordent avec elle. Cet historien parle d'un Nabuchodonosoros, roi des Chaldéens ou des Babyloniens, supérieur à Hercule, qu'il surpassa par sa vaillance et ses exploits. Ce monarque réduisit l'Ibérie et l'Afrique (Strab., XV, et Josèph., C., *Apion.*). Il fit également le récit d'une expédition de ce roi en Thrace et dans le Pont, et parle d'une transplantation aux bords du Pont-Euxin d'une partie des Ibériens (*Abyden ap. Euseb. praep. Evang.*, IX, 41, et *Megasthenis Indica*, éd. Schwanbeck, p. 122 sqq.).

Les habitants de Tinga avaient aussi gardé le souvenir d'une expédition

D'après les mythes consignés dans ces vénérables documents littéraires, Odin est venu de l'Asie, a traversé l'Europe orientale pour aller se fixer dans l'Allemagne du nord

d'Hercule (Plutarch., *Sertor.*, c. 9, et Appien., *Iberica*, 2). L'Hercule Tyrien fut honoré à Tartessos en Espagne, d'après le rite de la Phénicie, ce qui est une preuve manifeste que les Phéniciens ont connu de bonne heure le chemin de ce pays. D'après l'Écriture sainte elle-même, leurs vaisseaux naviguèrent vers l'Espagne au X^e^ siècle avant Jésus-Christ (Voy. Chr. II, 8, 8 et ibid. 9, 10. Pline (*Nat. Hist.*, III, 3), extrait de Varron un passage conforme à ces données. Le plus docte des Romains dit : « *In universam Hispaniam M. Varro pervenisse Heros et Persas et Phoenices Celtasque et Poenos tradit.* » Les Grecs ont partout suivi les traces des Phéniciens. De bonne heure on signale des expéditions de Grecs, comme par exemple celle d'Hercule par les Alpes (Sil., *Ital.*, III, 496), et la fondation du temple de Diane à Sagonte, deux cents ans avant la destruction de Troie (Voy. Plin., *Nat. Hist.*, XVI, 79). Les *Gallaeci* se vantaient même de descendre des Grecs (Voy. Just., XLIV, 3). Dans tous les cas, les combats des Titans à Tartessos et la fable de Geryon, I, I, c. 4, prouvent que l'Ibérie est entrée à un temps reculé dans la sphère des conceptions grecques. Enfin, l'Italie, grâce à sa position géographique, fut bientôt en relation avec l'Espagne. Les anciens établissements grecs furent renforcés d'une émigration sortie d'Ardée. C'est Silius Italicus qui le chante dans ces vers :

Firmavit tenues ortus mox Daunia pubes,
Sedis inops; misit largo quam dives alumno
Magnanimis regnata viris nunc Ardea nomen.
(I, 291).

Per vos, culta diu Rutulae primordia gentis,
Laurentemque Larem, et genetricis pignora Trojae,
Conservate pios, qui permutare coacti
Acrisionois Tyrinthia culmina muris.
(L. I, 658).

Vetus incola Dauni.
Testor vos fontes et stagna arcana Numici,
Quum felix nimium dimitterit Ardea pubem,
Sacra domumque ferens et avi penetralia Turni,
Ultra Pyrenen Laurentia nomina duxi.
Cur, ut decisa atque avulsa a corpore membra
Despiciar, vesterque luat cur fœdera sanguis?
(*Ibid.*, I, 665).

Dans une remarque, *ad Aen.*, VII, 796, le grammairien Servius, celui-là même dont Macrobe fait tant d'éloges, raconte que les Ardéates, pressés par le fléau de la peste, entreprirent un *ver sacrum*, et Tite-Live corrobore

et la Scandinavie. Mais d'autres faits encore plus concluants parlent en faveur de l'origine asiatique des Germains.

Entre les Germains et d'autres peuples occidentaux d'une

cette donnée de toute son autorité : « Oriundi a Zakyntho insula dicuntur mixtique etiam ab Ardea Rutulorum quidam generis (lib. XXI, 7). » Ce qui frappe, c'est l'émigration de l'Italie des Pélasges dans des conditions identiques. Ils furent chassés de ce climat par la peste et la faim. La direction qu'ils prirent, non plus que leur nouvel asile, ne sont connus de l'histoire. Des peuplades espagnoles, telles que les Caeretani, les Cosetani, les Ausetani, les Tarraconenses, qui possédaient le *jus Latei* depuis un temps immémorial, ont dans leur dénomination ethnographique comme une saveur du sol italien. Cela explique suffisamment la protection accordée par Rome à Sagonte et aux peuples en-deçà de l'Ébre, qui furent sans doute à ses yeux des alliés sûrs, au double point de vue de la politique et de la communauté d'origine. L'expression d'Ausone (*Urb.*, XII, 6) : *Tarraco Tyrrhenica* devient pleine d'enseignement, et Saint Jérôme, *Quaest. Hebr. sup. Genesin*, a pu dire : « *Licet quidam* (*Iberos*) *Italos auspicentur.* » Hygin (*Macrob. Saturn.*, V, 18), avait démontré, paraît-il, que les Herniques descendaient des Pélasges et il est remarquable que de nos jours, dans la province de Guipuscoa, le mont Hernica rappelle ce peuple et son origine. Quand Virgile chante *Aen.*, VII, 689 :

Vestigia nuda sinistri
Instituêre pedis, crudus tegit altera pero.

C'est-à-dire que tous les habitants du pays des Herniques avaient la jambe gauche nue et la droite couverte de guêtres de cuir;

De son côté, Euripide dit :

οἱ δὲ Θεστίου
Παῖδες τὸ λαιὸν ἴχνος ἀνάρβυλοι ποδός
Τὸν δ'ἐν πέδλοις ὡς ἐλάφριζον γόνυ
Ἔχουεν, ὃς δὴ πᾶσιν Αἰτωλοῖς νόμος.

Et l'on s'étonne que le poëte grec attribue cette coutume aux Étoliens.

Selon Strabon (lib. IV, p. 176), les Aquitains se distinguèrent des Celtes, leurs voisins, et d'après Saint Jérôme (*Prolog. in libro II. Comment. in Epistolam ad Gal.*, cap. 3), il est avéré qu'ils se vantaient de leur origine grecque : *maxime quum Aquitania Graeca se jactet origine; et Gallatae non de illa parte terrarum sed de ferocioribus Gallis sint profecti.* » En admettant qu'aux bords du Rhône les Sicules servent de transition aux Ligures, il existera une chaîne non interrompue entre les populations gréco-italiques depuis le Latium jusqu'à l'Ébre. Dès lors, une nouvelle lumière jettera quelque clarté sur les anciennes migrations des peuples et leur enchaînement. Il sera évident qu'aux temps primitifs, des colonnes sont parties de l'Asie pour s'engager dans l'Europe occidentale, où ils ont exercé leur influence, qui a été continuée par les Phéniciens, les Carthaginois et finalement par les Arabes. Les Hellènes (les Grecs)

part, et quelques peuples orientaux d'autre part, il existe une analogie, une ressemblance typique qu'on ne saurait nier dans la langue, le système religieux, les us et coutumes, les mœurs, les traditions mythiques et jusqu'aux caractères d'écriture (1). La science moderne a établi que

ont marché sur les traces des peuples sortis de l'Asie antérieure, et à ceux-ci succédèrent des populations italiques. Au rapport de Megasthène, des Ibères auraient été transplantés, à la suite d'une expédition, à l'occident du Pont. Ce qui ne doit pas étonner, si l'on se représente les fluctuations des populations germaniques à l'époque de leurs migrations, au commencement et après la décadence de l'empire d'Occident. S'il est donc établi qu'il existe une affinité d'origine entre les nations ibériques et les populations de l'Italie, on ne sera pas surpris que la langue romaine, après une lutte séculaire, ait fini par s'implanter en Espagne, d'autant plus que les colonies que Rome envoya dans cette contrée, ont dû singulièrement l'aider à y prendre racine. C'est aussi une preuve indirecte que peuvent invoquer les partisans de la distinction radicale entre Gaulois et Germains; car, s'il est vrai, que les premiers ont difficilement abdiqué leur langue pour emprunter celle de Rome, c'est qu'il y avait dans le Celte plus d'éléments se rapprochant des radicaux du latin primitif, qu'il n'y avait dans l'idiome de la Germanie, où le latin n'est pas parvenu à établir sa suprématie, je ne dis pas au cœur de la Germanie, puisque les Romains n'ont jamais réussi à la dompter, mais même à ses limites, en dépit de leurs forts et de leurs camps échelonnés le long du Rhin pendant des siècles. Cette conséquence si importante justifierait seule cette dissertation dans un chapitre exclusivement consacré aux Germains.

(1) Voy. Bopp : *Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Litauischen, Altslawischen, Gothischen und Deutschen.* — Pott : *Etymologische Forschungen*, Lemgo, 1835. — Grimm : *Deutsche Rechtsalterthümer.* — Selon l'*Edda*, dit Ring (*Hist. des Germains depuis les temps les reculés jusqu'à Charlemagne*, p. 2), et la *Heimschringlasaga*, les plus anciens écrits des Islandais, des Norwégiens et des Suédois, l'aîné des Ases (fils sans doute de Mann, cité dans la mythologie grecque à côté d'Assius et de la nymphe Asia), habitait Asgard, en-deça du Don, c'est-à-dire dans le Caucase même ou près de la Mer-Noire. C'était là aussi que les Grecs plaçaient l'Asie ou le pays des Ases dans le sens le moins étendu, nom qui, plus tard, fut donné à tout le vaste continent qui s'étend à l'orient du Don. C'était dans le Caucase aussi qu'ils plaçaient le séjour de Borée, et au-delà habitaient, selon eux, les Hyperboréens, qu'ils regardaient comme *les plus justes des hommes.*

Or, dans le mythe des peuples septentrionaux, il est dit que le fils de Buri, Boer, eut trois fils, Wile, Wé et Odin, lequel, chassé par les dieux du pays, émigra vers le Nord, emmenant avec lui l'élite des guerriers. C'est le même mythe à peu près que celui de Buddha, identique avec le Wodan des Germains

les Indiens, les Perses, les Grecs, les Latins et d'autres peuples de la vieille Europe remontent à une source commune, qui prend naissance dans un peuple primitif dont le siége primordial était aux environs du Caucase et de la mer Caspienne. Peut-on préciser l'époque de la première migration de ces peuples en Europe? Non, sans doute; seulement, il paraît acquis que ces grands déplacements se sont opérés à divers intervalles.

D'après les traditions qui ont cours dans la mythologie du Nord, Odin a introduit en Scandinavie, simultanément

et l'Odin des Scandinaves, qui, lui aussi, après avoir eu à combattre pendant mille ans, fut enfin chassé par les dieux du pays et fut contraint de s'expatrier vers le Nord. La religion de Brahma, qui établit les castes et qui donna à celle des Brahmines ou prêtres la prépondérance sur les autres, exclut le culte de Buddha, jusqu'à ce que les castes asservies se soulevant contre eux, l'égalité se rétablit, et avec elle apparut un autre Buddha, figure mythique, identique avec la première par sa nature, comme par son essence. C'est encore son culte qui tient asservie une grande partie de l'Asie.

Ces deux mythes, à défaut de notices historiques, nous permettent de suivre la marche que durent tenir les guerriers qui, chassés par une révolution qui nous est inconnue, des plateaux de l'Hymalaya, vinrent d'abord s'arrêter sur le Caucase, d'où ensuite leurs tribus se répandirent dans le cœur et dans le nord de l'Europe. Ce sont les Germains, dont le culte en effet était copié sur celui des Orientaux dont ils descendaient, et dont la langue, quoique tant de siècles se soient écoulés depuis leur migration, offre encore tant d'analogie avec la langue sanscrite.

A quelle époque du monde cette migration eut lieu, c'est ce que rien ne permet de préciser. Seulement savons-nous que chasseurs et guerriers, tous les peuples des trois grandes tribus germaniques, mentionnées par Tacite, n'avaient point encore, lorsque les Romains commencèrent à être en rapport de guerre avec eux, quitté les mœurs agrestes des peuples nomades; et c'est là ce qui peut expliquer surtout cette turbulence continuelle que l'histoire leur assigne dans l'antiquité, et qui les porta, lorsque, par suite du temps, leur nombre s'accrut au point de trouver à peine assez de terres pour paître leurs troupeaux, à courir sur les terres des nations plus civilisées, où la nature était plus douce et la vie plus facile. L'isolément dans lequel ils vivaient dans ces forêts vierges, dont était alors recouverte la plus grande partie de leur pays, leur donna ce *caractère aventureux* qui distingua toutes leurs entreprises et en même temps entretint chez eux *cet amour de l'indépendance* qui, chaque fois qu'elle était menacée, leur mit les armes à la main.

avec le culte de l'Asie, les caractères de l'alphabet, c'est-à-dire les caractères runiques. Un passage mal interprété de Tacite (1) a fait faire fausse route à quelques savants commentateurs, qui se sont imaginé que les Germains de l'époque de cet immortel écrivain (2) n'avaient aucune espèce de connaissance de l'écriture.

Qu'un peuple aussi barbare, dit Adelung, que la plus grande partie des Germains de cette époque, dont les forces

(1) Tac., *Germania*, XIX : Plusque ibi *boni mores* valent quam alibi *bonae leges* (les bonnes mœurs ont plus d'empire en Germanie que n'en ont ailleurs *les bonnes lois*). Dans la pensée de Tacite, ce n'est évidemment qu'un trait acéré de critique décoché contre la société romaine. L'auteur de la *Germanie* est sans cesse préoccupé du contraste entre les Germains jeunes, courageux, aux mœurs sévères, et le Romain de son époque flétri par l'excès des vices.

(2) Voy. Adelung, *älteste Geschichte der Deutschen*, p. 373 : « Dass ein so ungebildetes Volk als die grösste Hälfte der Deutschen dieser Zeit war, dessen Geistes und Leibeskräfte keinen andern ihrer würdigen Gegenstand als den Krieg und die Jagd kannten, dessen ganze Vorstellungskraft von den ersten Eindrücken der Sinne abhing und auf sie allein eingeschränkt war, die Schrift sollte gekannt und geübt haben, eine Erfindung, deren Anwendung doch so manche Fertigkeiten und Kenntnisse voraus setzt, woran es den Deutschen so ganz fehlte, wird nun wohl niemand erwarten, welcher den Menschen auf dieser niedern Stufe der Cultur kennt. *Die Schrift unterscheidet* das gebildete Volk von dem ungebildeten so wie den gebildeten Menschen von dem ungebildeten der niederen Classen. »

Adelung, dans une note dont on lira plus bas le texte, s'exprime ainsi : « A l'époque de César, les Germains n'étaient plus des anthropophages, bien que des monstres de cette espèce eussent encore existé longtemps après lui, en Europe. Diodore attribue cette coutume aux Bretons de l'Iris et Pausanias aux Gaulois de Brennus. Saint Jérôme, dans sa jeunesse, vit des Scots, peuplade britannique, se repaître de chair humaine. Dans le *Monast. Anglic.*, p. 70, on croit constater que l'anthropophagie sévissait encore en Ecosse aux temps de Guillaume Nothus, et en 1207 on les vit encore se partager la peau d'un homme tué. D'un autre côté, les Suèves sacrifièrent aux Dieux leurs prisonniers, et comme c'était la coutume de consommer la chair des victimes, on se demande si cette barbarie ne s'étendait pas aux hommes immolés. Arioviste résolut de livrer aux flammes un député de César, qu'il prit pour un espion, et ce n'est que le sort qui le déroba au supplice. Plus tard, on sut mieux tirer parti des prisonniers. On les vendit comme esclaves. Aussi des marchands d'esclaves suivaient-ils les armées romaines, comme de nos jours nos Européens se rendent chez les monarques de l'Afrique pour faire la traite. On n'a qu'à lire dans Grégoire de Tours les atrocités des Thuringiens contre les

de l'esprit et du corps n'avaient d'autre objectif qui leur parût digne que la guerre et la chasse, dont toute la faculté de l'imagination dépendait des premières impressions et en recevait les limites, qu'un tel peuple ait connu et cultivé l'écriture, invention présupposant en pratique quelque habileté et des connaissances qui ont manqué aux Germains, cela ne saurait être dans les espérances de celui qui connaît l'homme à ce degré inférieur de la civilisation. L'art d'écrire distingue une nation civilisée, comme elle distingue l'homme instruit de l'homme non instruit des classes inférieures.

Mais G. Grimm, dans son livre érudit sur les caractères runiques, a apporté des preuves frappantes du contraire. D'après ses recherches complétées par d'autres savants, les caractères de l'alphabet que l'Europe doit à l'Asie auraient été pareillement répandus en Germanie, où longtemps ils seraient restés le secret et la possession exclusive de quelques initiés. Or, l'alphabet gothique a la plus grande affinité avec l'alphabet runique. Ulphilas s'est servi du premier pour sa traduction de la Bible en goth, mais il ne semble pas qu'il l'ait inventé, comme l'ont affirmé des auteurs grecs du V^e^ et des auteurs latins du VI^e^ siècle (1).

Les Germains possédaient un alphabet particulier, circonstance qui décèle en tout état de choses un certain degré de civilisation. Ce n'étaient donc pas des hommes de nature dans le sens que J. J. Rousseau attache à ce terme, ni des sauvages comme se plaît à le croire le docte Adelung (2).

Francs, et s'il fallait un exemple pour montrer qu'ils étaient à la hauteur des tribus de l'Amérique du Nord pour l'art de scalper, on n'aurait qu'à se rappeler les expressions *decalvare* dans les lois des Wisi-Goths, *capillos et cutem detrahere*, encore en vigueur chez les Francs en 879.

(1) W. Grimm, *Über Deutsche Runen*. — Waitz, *das Leben und die Lehre des Ulfila*. Hanovre, 1846. Waitz n'est pas d'accord avec Grimm sur cette importante question.

(2) Voy. Adelung, *Aelteste Geschichte der Deutschen*, p. 302. « Menschen-

Tacite, au reste, décrit la vie domestique et publique de ces peuples. Les assertions de l'écrivain de Rome dissipent tous les doutes. Et si l'on considère de près le système religieux des Germains, non seulement d'après les notions éparses çà et là dans les écrivains grecs et latins, mais d'après les abondants matériaux que J. Grimm a entassés dans sa mythologie de l'Allemagne, si l'on réfléchit qu'ils

fresser waren sie zu Caesars Zeit wohl nicht mehr, ob es gleich noch lange nachher in Europa dergleichen Ungeheuer gab. Diodor sagt es B. 5, von den Britten welche Iris bewohnten und Pausanias in *Phoc.*, von den Galliern des Brennus. Nach Plinius, B. 30, cap. I, wurden die Gallier erst durch die Römer von dem Menschenfressen entwohnt. Hieronymus, *adv. Jovin.*, B. 2, sahe in seiner Jugend in Gallien die Schotten, ein brittisches Volk, Menschen essen. In dem *Monast. Anglic.*, wird S. 70, aus gemahlten Fensterscheiben behauptet dass die Schotten noch zu Wilhelm Nothi Zeiten Menschen gefressen und noch 1207 theilten sie die Haut eines Getödteten unter sich. Walth., *Hemingf*, B. 1, S. 130. Aber dafür opferten Sueven und Unsueven ihre Gefangenen den Göttern und da es gewöhnlich war das Opferfleisch zu verzehren, so ist noch immer die Frage ob das nicht auch bei den geopferten Menschen geschahe. Ariovist wollte einen Abgeordneten des Caesar, welchen er fur einen Spion hielt, verbrennen lassen und nur das Loos rettete ihn. Später hin wusste man die im Kriege gemachten Gefangenen besser zu benutzen, man brauchte sie als Leibeigene oder verkaufte sie zu Sclaven, daher sich immer eine Menge römischer Sclavenhändler bei ihnen aufhielten wie jetzt die Europaeer bei den Negerfursten in Africa. Bei dem allen war doch die Behandlung der Ueberwundenen in der ersten Wuth schrecklich. Zum Beispiel diene, was Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, B. 3, cap. 7, von dem Verfahren der Thüringer gegen die Franken erzählt, welchem sie in der Folge den Untergang ihres Reiches zu danken hatten. *Dass sie das scalpiren so gut verstanden als die nord-americanischen Völker* erhellet noch aus mehreren Spuren des mittlern Alters. Das *decalvare* im West-Gothischen Gesetze, *das capillos et cutem detrahere*, welches bei den Franken noch 879 üblich war, nach den *Annal. Fuld.*, das Angel-Sächs, *Hettinan*, *capillos cum ipsa capitis pelle detrahere*, das Haar mit Kloben auswinden der mittlern Zeiten wovon die *Haranscara* der späteren Zeiten noch ein gelinder Ueberrest ist war wohl nichts anders. Auch die Sclaven übten es noch im zehnten Jahrhundert und lange vor ihnen auch Herodots Scythen. » — Voy. Pomp. Mela, lib. III, cap. 3; Amm. Marcell., lib. XVII, 10, 12; Sid. Apoll., l. VIII, ep. 6. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, liv. V, cap. 3; Caes., *B. G.*, lib. VI, 23; Lucan. *Phars.*, lib. 7, vers. 430; Seneca, *de ira*, lib. II, cap. 15; Procop., *B. Goth*, lib. IV, 14, où Procope dit des Hérules : « Nefandos sectantur coitus etiam virorum ac pecudum. » Tacit., *Germ.*, IX; *Ib.*, XXXIX; *Annal.*, I, 61; *Ib.*, XIII, 57.

connaissaient l'usage du fer (1), qu'ils employaient la monnaie, qu'après leur contact avec le monde romain et leur conversion au christianisme, ils ont marché à pas de géant dans la voie de la civilisation, il est impossible de s'arrêter à l'idée que la Germanie était peuplée d'une race de sauvages, même aux temps de la première invasion. D'un autre côté, on ne saurait se ranger de l'avis de Radlof (2), qui exagère la civilisation germanique de cette époque reculée, s'autorisant sans doute de l'autorité de Jornandès (3), historien du VI^e^ siècle, lequel dépeint les Goths, qu'il confond avec les Gètes, comme un peuple initié de bonne heure aux sciences philosophiques et à l'astronomie.

On a établi entre les Germains et les sauvages de l'Amérique d'ingénieux parallèles, dit un auteur français; mais la philologie comparée en dément l'exactitude.

Toutes les langues germaniques ne sont, à vrai dire, que des dialectes d'une même langue, et l'histoire approfondie de cette famille de dialectes, l'anatomie de leur structure interne, a été faite, avec une profondeur et une sagacité qui ne laisse rien à désirer, par Jacob Grimm, dans l'ouvrage qu'il a trop modestement intitulé *Grammaire allemande*. Il résulte de cet admirable travail que les divers idiomes germaniques forment comme un grand arbre ou un corps vivant. Chaque idiome est un développement particulier d'une organisation générale. Ce développement a lieu sui-

(1) Voy. Fr. Schlegel's *Vorlesungen über neuere Geschichte*, p. 34; J. Grimm's *Deutsche Mythologie*, et surtout : *Deutsche Rechtsalterthümer* (*Antiquités du droit allemand*). — Tac., *Germania*, V et VII.

(2) Voy. Radlof's *Ausführliche Schreibungslehre* et *Neue Untersuchungen des Keltenthums*.

(3) Jornandès, *de rebus Geticis*, V et XI. Je ne saurais passer sous silence les recherches que J. Grimm a faites sur l'identité des Gètes et des Goths et les conclusions favorables à Jornandès de ce savant philologue. Voy. aussi *Collection des auteurs latins* et la *Bibliothèque latine*, de Panckoucke. Ampère, *Hist. litt.*, t. II, p. 121.

vant des lois régulières, des lois constantes, et au fond de leur diversité, *on reconnaît toujours présente, toujours active, l'unité germanique*. Quand on considère ces résultats, quand on étudie ces langues avec Grimm et Bopp, dans un point de vue comparatif, et qu'on les trouve analogues et parallèles aux langues savantes de l'Occident, le grec et le latin; aux langues sacrées de l'Orient, le sanscrit et le zend; quand on les voit d'autant plus régulières et parfaites qu'on remonte plus haut dans leur hisoire, de sorte que tous les dialectes postérieurs au gothique du IV^e^ siècle offrent une dégradation du type primitif, on sent qu'il y aurait une profonde injustice à comparer aux sauvages ceux qui possédaient de tels idiomes. Les langues des sauvages, comme nous l'avons dit en parlant de la langue des Ibères, trahissent, par la surabondance des formes, par l'abus des ressources synthétiques, l'enfance des peuples qui les ont créées. *Rien de pareil dans les langues germaniques*. Les rapports du gothique, tel qu'il était parlé au IV^e^ siècle, avec le grec, le latin et le sanscrit, sont incontestables; je ne parle pas seulement des rapports de mots, la ressemblance est surtout dans l'organisme intérieur, dans le système de déclinaison et de conjugaison. Cette notable coïncidence atteste *chez les Germains un tout autre degré de culture que chez les sauvages de l'Amérique* (1).

(1) Voy. W. Lindensmith : *Die Rarthsel der Vorwelt*, p. 67, où cet écrivain s'exprime ainsi : « Eine solche aechte Sage scheint die des Jornandes von dem Auszug der Gothen aus Skandinavien zu sein; indem für sie das höhere Alter und der noch lebende Name Gothland in Schweden spricht. Die Gothen waren in Schweden das muss angenommen werden.

» Es ist deswegen noch nicht gesagt, das Skandinavien ihr Ursprungsland gewesen sein muss, nein, so gut wie sie andere Länder auf ihren Wanderungen berührten, konnten sie auch Skandinavien berührt haben... Est ist eine nicht geringe Sache dass *unsere eigenen Quellen* uns die von den Römern und Griechen bekundeten Verwandschaft *des Gothen und Geten* bestaetigten; diese Bestätigung geht uns durch Alfreds Geographie auf das Bestimmteste zu und scheint uns entscheidend wenn auch nich gegen eine nordische Wanderung doch gegen eine nordische Urheimath zu zeugen. »

Or, quelle était la langue des Germains à l'époque qui nous occupe? question difficile et qu'il est de toute impossibilité de résoudre d'une manière satisfaisante. Nous n'avons comme bases d'appréciation que fort peu de chose: des noms de peuples, des noms de lieux et des noms propres qu'on rencontre dans les écrivains de la Grèce et de Rome qui florissaient aux premiers siècles de notre ère. Ce ne sont pas des données suffisantes pour se faire une idée même approximative d'un idiome. Elles indiquent, il est vrai, quelques racines qu'il est utile de connaître (1), certaines formations et compositions de mots, mais sont absolument stériles quant à la partie de la lexigraphie qui a pour objet la flexion des mots. On peut cependant admettre que la langue des Germains, vers la fin du règne de Constantin le Grand, se faisait remarquer par des formes plus nobles et plus pures, plus parfaites, plus variées qu'on ne les trouve dans le texte gothique d'*Ulphilas* ou *Wulfilas* (2).

Pour que le jugement en cette matière fût décisif, il nous faudrait avoir les poésies nationales que Charlemagne a fait rassembler et qui sont malheureusement perdues (3).

(1) J. Grimm, *Deutsche Grammatik*. — Trois époques distinctes marquent l'histoire du langage : le *monosyllabisme*, l'agglutination et la flexion. Les idiomes qui appartiennent à l'époque de la flexion, portent l'empreinte d'une organisation plus développée que celle de l'époque intermédiaire correspondant à l'agglutination, ces dernières langues étant elles-mêmes supérieures aux langues monosyllabiques.

(2) Il est né en 311 et mort en 381 à Constantinople. Il ne nous reste de sa traduction que des fragments considérables des Evangiles, toutes les Épitres de saint Paul et d'autres morceaux. Elle est précieuse pour la linguistique; c'est aussi le document le plus ancien des idiomes germaniques. Un manuscrit de cette traduction est conservé à Upsal. Le parchemin est pourpre, les lettres sont d'argent et la reliure est en argent massif. Il est connu sous le nom de *Codex argenteus*.

(3) Quant aux monuments littéraires purement francs, il n'en reste pas non plus. Le célèbre critique Grimm dit : « Entschieden fränkische denkmäler sind uns missgönnt, auss der Zeit der Merowinge wie der Carolinge *und die* von Karl dem Grossen veranstaltete sammlung vaterländischer Gedichte ist verloren. » — J. Grimm, *Deutsche Grammatik*, 1re partie, 3e édit., p. 5.

Outre cette traduction des Evangiles, nous avons encore des fragments considérables d'un autre ouvrage en langue gothique. C'est une sorte d'exégèse de l'Evangile de saint Jean : *Skeireins Aivaggéljons thairh Jóhannén*. Massman, qui les a publiés à Munich en 1834, est d'avis de les attribuer à Ulphilas ou de les regarder comme la paraphrase d'une harmonie des Evangiles, par Théodore, évêque d'Héraclée. Dans son mémoire pour expliquer le texte des *Skeireins*, Loebe réfute ces deux opinions. N'oublions pas de dire qu'on possède encore des fragments d'un calendrier gothique (1).

Tacite, qu'il faut toujours citer quand il s'agit de l'histoire des Germains, nous autoriserait à croire qu'il existait déjà chez ce peuple, à une époque reculée, des trésors de poésie. Il leur attribue des chants et met particulièrement en relief les vers dans lesquels ils célébraient le dieu *Tuisco*, né de la terre, le fondateur de la nation, et son fils *Mannus*, auquel on attribue de nouveau trois ou un plus grand nombre de fils (2). Ces poëmes étaient d'une grande

(1) Voy. Ulphilas, *Veteris et novi Testamenti versionis Gothicae fragmenta quae supersunt*, etc., par Gabelentz et Loebe, 1843. — Le manuscrit très-ancien découvert à Paris par G. Waitz, a jeté un nouveau jour sur la vie du savant évêque arien. On sait qu'il fut membre, en 360, d'un synode tenu à Constantinople, où, en fervent sectateur de la doctrine d'Arius, il s'était rendu pour défendre l'opinion de son maître. Il mourut dans cette ville en 388. Plusieurs écrivains ecclésiastiques, et entre autres Philostorge, font mention d'Ulphilas. Né vers 360, Philostorge, hérésiarque lui-même, composa une histoire ecclésiastique depuis l'hérésie d'Arius, en 300, jusqu'à l'avénement de Valentinien à l'empire d'Occident, en 425. Elle n'existe pas en entier. Waitz cite le passage où Philostorge dit qu'Ulphilas a traduit toute la Bible à l'exception du livre des Rois.

(2) Tac., *Germania*, 2. — J. Grimm, par ses travaux, ne laisse aucun doute sur l'existence dans la Germanie proprement dite d'une *Mythologie* et d'une *Héroologie* complètes. — Voy. *Deutsche Mythologie*. Tacite, *Germania*, II : Plusieurs usant du privilége que donne l'éloignement des temps, multiplient les enfants du Dieu et les peuples dont la nation se compose. — Le même auteur, dans le récit qu'il fait du siége de Plaisance, fait par Cecina, nous apprend que les Othoniens accablent les cohortes des Germains qui, nus, à

antiquité, ils tenaient lieu pour les Germains de traditions et de monuments historiques (1). Ils avaient aussi des chants de guerre, dans lesquels, avant de commencer la bataille, ils célébraient Hercule comme le premier de tous les hommes courageux (2). Par leur chant guerrier, qui s'appelait Bardit (3) ou *Barritus*, et qu'ils savaient rendre plus retentissant en serrant les boucliers contre la bouche, ils auguraient de l'issue du combat (4). Tacite ne dit nulle part que les Germains aient eu des chants particuliers en l'honneur du prétendu Ulysse; mais il affirme en termes formels que la mémoire d'Arminius se perpétuait dans les chants des Germains de son époque. Arminius fut battu quelquefois, dit-il; jamais il ne fut dompté. Sa vie dura trente-sept ans, sa puissance douze. *Chanté encore aujourd'hui par les barbares* (*caniturque adhuc apud barbaros gentes*), il est ignoré des Grecs, qui n'admirent d'autres héros que les leurs, et trop peu célèbre chez les Romains, qui, enthousiastes (5) du passé, dédaignaient tout ce qui est moderne (*dum vetera extollimus recentium incuriosi*).

Enfin il cite également le chant d'allégresse que, dans la nuit qui précédait une bataille, les Germains faisaient retentir, tout en se livrant à de joyeux festins (6). J. Grimm

la manière de leur pays, s'avançaient témérairement avec des *chants sauvages* (*cantu truci*) et en agitant leurs boucliers au-dessus de leurs têtes (*Hist.*, II, 22).

(1) Tacite, *Germania*, II : *Celebrant carminibus antiquis* (quod unum apud illos memoriae et annalium genus est) *Tuisconem*, etc.

(2) *Ibid.* : *Fuisse apud eos et Herculem memorant*, primumque omnium virorum fortium ituri in proelium canunt.

(3) *Ibid.* III : Sunt illis haec quoque carmina quorum relatu quem *Barditum* vocant, accendunt animos futuraeque pugnae fortunam ipso cantu augurantur.

(4) Grimm, *D. Mythologie*, p. 614, dérive ce mot d'un vieux terme de la Frise, *baria*, qui signifie *manifestare*, *clamare*. *Barid* équivaut donc à *clamor* et répond parfaitement à la fin de la phrase : *quo plenior et gravior vox repercussu intumescat.*

(5) Tac., *Ann.*, II, 88.

(6) *Ibid.*, I, 65.

croit que le témoignage de Tacite repose sur un mal-entendu et que le héros des poésies dont parle cet historien, n'est pas *Arminius*, mais le demi-dieu *Irmin*, qui n'est rien autre, aux yeux du savant philologue allemand, que l'Hercule de Tacite (1). Du fond des idées de ces chants, nous ne savons absolument rien. Tacite ne s'explique pas à cet égard. Julien, au IV^e^ siècle, ne donne non plus d'éclaircissement sur la nature des chants que les Germains faisaient entendre aux bords du Rhin (2). Eginhard, il est vrai, dans sa vie de Charlemagne, assure que ce prince fit recueillir les chants dans lesquels étaient célébrés les exploits des anciens Germains. Mais le célèbre passage du secrétaire de Charlemagne peut aussi avoir en vue des héros de la période mérovingienne, de sorte qu'il ne pourra pas être invoqué comme une preuve péremptoire de l'existence chez les Germains de la période romaine d'une espèce de poésie lyrique (3).

Aussi haut que les Romains remontent dans les souvenirs qu'ils consacrent aux tribus germaniques, dit Fr. Schlegel, ils ne négligent presque jamais de parler de l'amour que *les Germains ont pour la poésie* (4). Nous n'avons plus les

(1) Grimm, *Deutsche Mythologie*.

(2) Voy. le *Misopogon*

(3) « Item barbara, dit Eginhard, et antiquissima carmina quibus veterum actus et bella canebantur scripsit memoriæque mandavit. »

(4) « So früh als nur die Römer über germanischen Völker erwähnen, unterlassen sie auch fast nie der besonderen Liebe derselben zur Poesie zu gedenken. Verlohren sind freylich die Lieder, welche Hermann's Thaten besangen, verschollen sind die weissagenden Gesänge, durch welche die Seherin Velleda die deutschen Bataver zu dem Freiheitskampf begeisterte, den sie jetzt, nachdem sie erst selbst unter römischen Fahnen gegen die andern noch freien Deutschen mitgefochten hatten, endlich für sich allein unternahmen; zu spät für ein vollkommnes Gelingen. Zuvar konnte die deutsche Götterlehre bei den christlichen gewordenen Völkern als solche auch nicht bestehen. Das wesentliche derselben aber für die Dichtkunst, die innere dichterische Kraft erhielt sich in den historischen Heldengedichten. » — Friedrich Schlegel's *Sämmtliche Werke*, t. I^er^, Vienne, 1822, p. 242.

chants dans lesquels on a célébré les exploits d'Arminius, nous sommes privés des poésies prophétiques (1), par lesquelles la prophétesse Véléda excita les Bataves germains à la lutte pour l'indépendance, que ceux-ci ont enfin essayée après avoir marché eux-mêmes sous l'étendard des Romains contre les autres tribus germaniques encore libres; mais ils l'ont essayée trop tard pour que le succès fût complet. Il est vrai que la mythologie de la Germanie ne pouvait se maintenir comme telle au milieu des nations converties au christianisme, mais ce qu'il y a d'essentiel dans cette mythologie, *la force intime du sens poétique*, s'est conservée dans les poésies héroïques de l'histoire.

Au VII^e^ siècle, la Grande-Bretagne vit affluer sur son sol une foule de missionnaires. Plusieurs abandonnèrent cette île pour aller propager la foi en Germanie. La population celtique de cette époque avait déjà embrassé le christianisme. Vers l'an 600, les Anglo-Saxons, à leur tour, ouvrirent leurs cœurs aux inspirations du nouveau culte, et dès-lors

(1) Voy. *Hist.*, lib. IV, 61 : Mummius Lupercus, commandant d'une légion, fut envoyé en présent à Véléda. Cette fille, de la nation des Bructères, jouissait au loin d'une grande autorité, fondée sur une ancienne opinion des Germains, qui attribue le don de prophétie à la plupart des femmes et, par un progrès naturel à la superstition, arrive à le croire. Le même historien dit encore au même chapitre : « Véléda se dérobait aux regards afin d'inspirer plus de respect. *Une tour élevée lui servait de retraite. Un de ses parents, choisi à ce dessein, portait, comme un messager de l'oracle, les consultations et les réponses.* »

Dans sa *Germania*, VIII, il revient sur ce sujet en ces termes :

Ils croient même qu'il y a dans ce sexe (*les femmes*) quelque chose de divin et de prophétique : aussi ne dédaignent-ils pas ses conseils et font-ils grand cas de ses prédictions. Nous avons vu, sous Vespasien, Véléda honorée de la plupart comme une divinité. Plus anciennement, Aurinie et beaucoup d'autres reçurent leurs adorations; et ce n'était point flatterie : ils ne s'imaginaient pas faire des déesses (*Inesse quin etiam sanctum aliquid et providum putant, nec aut consilia earum adspernantur aut responsa negligunt. Vidimus, sub divo Vespasiano Veledam diu apud plerosque numinis loco habitam. Sed et olim Auriniam et complures alias venerati sunt non adulatione nec tamquam facerent deas*).

on établit sur le sol britannique des écoles où l'on enseignait les arts et les sciences que les missionnaires se chargèrent de transplanter en Allemagne.

Grâce à ces bienfaits de la civilisation, la Germanie fit connaissance avec les *caractères romains*, mais le clergé resta encore longtemps en possession exclusive de ces nouveaux signes. Au rapport de G. Grimm (1), l'Allemagne du nord et du sud conserva les caractères runiques jusqu'au IX^e^ siècle, et d'après Graff (2), le mot *rûna*, à cette époque, s'entend de diverses écritures cryptographiques. Et cela n'est pas étonnant! Le clergé fit tous ses efforts pour miner les anciennes croyances païennes, sans cependant réussir en tous points dans ce travail d'extirpation. La mythologie de l'Allemagne, par J. Grimm, confirme cette assertion. On y peut s'assurer que les conceptions originales du peuple, ses superstitions, ses mœurs, ses coutumes, ses divertissements tiennent par des liens non interrompus au paganisme de l'antiquité (3).

La vaste famille des langues germaniques embrasse aujourd'hui un grand nombre d'idiomes, lesquels ont succédé eux-mêmes à d'autres de la même famille et dont nous avons conservé quelques monuments. Toutes ces langues se distinguent par plusieurs caractères communs, qui découlent eux-mêmes de la grammaire sanscrite, dont ils ne sont que

(1) *Ueber die Runen.*

(2) Graff's *Althochdeutscher Sprachschatz*, 2, 323.

(3) L'alphabet runique n'était pas ignoré des Francs. Fortunat, au commencement du V^e^ siècle, connaissait encore les *runes* :

Barbara fraxineis pingatur runa tabellis.
Qu'on peigne le rune barbare sur des tablettes de frêne.

Les inscriptions runiques appartiennent en général à l'ère chrétienne, mais on ne peut plus douter que les *runes* ne fussent en usage dès les siècles païens, depuis qu'on a déchiffré une inscription runique gravée sur un rocher dans la province de Bleking, en Suède. Cette inscription, que connaissait au II^e^ siècle Saxon, le grammairien, remonte à l'époque païenne; on y a les noms des dieux de l'Edda (Ampère).

des altérations régulières. Un des plus célèbres philologues de l'Allemagne, qui est devenu par ses travaux comme le législateur de la grammaire comparée des langues germaniques, M. Jacques Grimm, a distingué quatre caractères fondamentnux dans cette famille. C'est d'abord la propriété de s'adoucir en se prononçant, *pour indiquer une modification* dans la signification ou l'emploi du mot. C'est ensuite la *métathèse*, autrement dit la transformation d'une consonne en une consonne de la même classe, mais qui s'en distingue par une prononciation moins forte, ou plus forte ou plus aspirée. C'est en troisième lieu, l'existence de conjugaisons fortes et faibles, c'est-à-dire, de conjugaisons dans lesquelles la voyelle radicale change d'après certaines lois, et de conjugaisons dans lesquelles elle demeure invariable; enfin l'admission de déclinaisons faibles pour les substantifs et les adjectifs, autrement dit de déclinaisons, dans lesquelles la voyelle radicale demeure la même aux différents cas; ces cas ne se distinguent que par les terminaisons.

On retrouve dans les langues germaniques des traces de cette échelle de sons et d'articulations, qui constitue comme une sorte de gamme vocale et qui existe dans le sanscrit. Les changements qui s'opèrent entre les voyelles et les consonnes s'effectuent presque toujours entre les échelons de la même échelle; c'est-à-dire que dans les langues germaniques, aussi bien qu'en sanscrit et en grec, chaque lettre passe par plusieurs degrés et que c'est entre ces degrés qu'ont lieu les permutations. L'existence de cette échelle diatonique résulte des permutations des lettres, qui s'opèrent non seulement entre les diverses formes d'un même mot ou en passant du mot radical au mot composé, mais entre les mots de la famille germanique qui passe d'un dialecte à un autre (1).

(1) Voy. Maury, p. 500.

Nous emprunterons à un auteur connu de nouvelles considérations qui résument en gros ce que nous avons exposé. La langue gothique, dit-il, montre une supériorité incontestable par la régularité de ses flexions, par l'harmonieuse composition de ses mots et par l'abondance des termes abstraits dont elle dispose. Le teutonique altère déjà ces belles qualités; elles s'obscurcissent surtout dans l'anglo-saxon et le scandinave, où tout se contracte comme sous l'influence d'un climat glacé. Ainsi, en parcourant les idiomes germaniques, on les trouve plus riches, plus sonores, plus exacts, à mesure qu'on retourne vers le midi et l'orient. Les langues des Germains, comme tous leurs souvenirs, s'accordent pour retracer l'itinéraire de leurs migrations, pour en reculer le départ jusqu'en Asie, et sauver ainsi les titres de leur parenté avec le reste du genre humain.

Ces premières indications se confirment, si l'on compare les dialectes du Nord avec la grande famille des langues indo-européennes. C'est un fait acquis à la science par d'admirables travaux, que l'analogie profonde qui unit les idiomes germaniques, celtiques, slaves, et ceux de l'Italie, de la Perse et de l'Inde (1).

(1) Voy. Ozonam, p. 185. — La Bible nous fournit le point de départ de l'histoire de l'Asie orientale.

La Genèse, en effet, ramène tous les peuples existants aux trois fils de Noé : Sem, Cham et Japhet, c'est-à-dire elle reconnaît trois grandes races primitives, issues toutes trois d'une même souche et sorties d'un même centre, dont la position est inconnue, mais qui se trouvait placé probablement dans les régions montagneuses du sud, du sud-ouest et du sud-est de la mer Caspienne.

A ces trois races répondent trois familles de langues : les langues sémitiques parlées par les deux peuples principaux de la race de Sem, les Hébreux et les Arabes, et par plusieurs autres que la Bible rattache à Cham; les langues africaines de l'Égypte et des contrées voisines, dont les populations sont issues de la race de Cham; enfin, les langues qu'on a appelées *indo-européennes* et qui correspondent à la race japhétique. Ces derniers idiomes, dont on a le mieux étudié jusqu'ici les ramifications, et les travaux dont ils ont été l'objet depuis le commencement de ce siècle, ont mis en relief un fait très-inattendu et de la plus haute importance : *c'est qu'une même société primitive a donné*

Les langues germaniques se rattachent à celles de l'Asie par un autre lien, par l'alphabet. On a longtemps douté que l'art d'écrire fut connu en Germanie. Tacite veut que l'écriture y soit restée un secret ignoré des hommes comme des femmes (1). Mais en même temps il décrit les bâtons dévinatoires, marqués de signes déterminés, dont les combinaisons servaient à faire connaître l'avenir. Il indique sur les confins de la Germanie et de la Rhétie, des monuments couverts d'inscriptions en lettres grecques. C'est assez pour laisser soupçonner l'emploi d'une écriture savante, consacrée à des usages religieux et dont les formes n'étaient pas sans ressemblance avec l'alphabet commun de la Grèce et de l'Italie. Plus tard, lorsque Ulphilas traduit la Bible dans la langue des Goths, il se sert de l'alphabet grec : mais il y ajoute plusieurs lettres qui n'ont d'analo-

naissance aux peuples dominants de l'Inde et de la Perse, en Asie et en Europe, aux premiers habitants de la Grèce, de l'Italie, de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Les idiomes de tous les peuples, en effet, sont dérivés d'une souche commune et présentent entre eux les analogies les plus frappantes. A en juger d'après les langues, la race japhétique, qui paraît d'abord avoir habité les contrées situées à l'est de la mer Caspienne, s'est partagée, dès une haute antiquité, en deux branches principales : l'une dite la branche arienne, est restée en Asie et s'est divisée elle-même en deux rameaux : le rameau occidental parlant le *zend* et dont sont issus les peuples de la religion de Zoroastre, les Bactriens, les Mèdes et les Perses, et le rameau oriental qui est allé s'établir dans l'Inde et dont la langue est le *sanscrit*. L'autre branche s'est dirigée vers l'ouest et a envoyé successivement en Europe, les Celtes, les Pélasges, les nations italiques, les Germains, les Slaves, dont les descendants occupent encore aujourd'hui cette partie du monde (Voy. A. Orr, *l'Inde et la Chine*).

(1) Tac., *Germ.*, XIX : « L'écrivain romain, après avoir dit que les Germains vivent sous la garde de la chasteté, loin des spectacles qui corrompent les mœurs, loin des festins qui allument les passions, ajoutent : *Litterarum secreta viri pariter ac feminae ignorant.* Ce passage, rapproché de celui qui le suit immédiatement : *paucissima in tam numerosa gente adulteria*, n'implique pas le moins du monde, de la part de Tacite, la pensée que les Germains n'aient pas eu connaissance des signes alphabétiques, mais il est bien plutôt une preuve de l'esprit satirique de l'écrivain blâmant les correspondances coupables (*secreta litterarum*) de Rome comme autant de degrés qui mènent à l'adultère. Nous pensons que c'est ainsi qu'il faut rectifier le *veut* d'Ozonam.

gues que dans les caractères appelés *runiques*. Ces caractères paraissent au VI^e^ siècle chez les Francs, ensuite chez les Anglo-Saxons, les Scandinaves. Ils y sont liés aux opérations magiques, aux cérémonies des funérailles, à tout ce qu'il y a de plus ancien dans les coutumes et dans les souvenirs. La caste sacerdotale avait fait de l'écriture, selon l'expression de Tacite, un secret ignoré de la multitude, un moyen de perpétuer des superstitions qui étouffaient les intelligences (1).

Ces notions recueillies sur les Germains et les Gaulois, sont susceptibles de recevoir de bien plus grands développements. Nous n'avons tenu qu'à maintenir aux documents historiques leur véritable physionomie, d'après laquelle Germains et Gaulois, dès leur origine, apparaissent dans l'histoire comme une vive antithèse au triple point de vue des mœurs, de la langue et des institutions. D'un autre côté, Arioviste, le roi des Germains, se charge lui-même de peindre les rivalités des deux nations par ces paroles célèbres, adressées à César : « *Non sese Gallis sed Gallos sibi bellum intulisse; omnes Galliae civitates ad se oppugnandum venisse ac contra se castra habuisse; eas omnes copias a se uno praelio pulsas ac superatas esse* (2). »

Depuis, la Gaule n'a pas démenti ses tendances envahissantes. Avant César, les deux nations étaient constamment en hostilité et se livraient des combats nombreux pour la possession de pays, soit au-delà, soit en deça du Rhin. Le christianisme, par la doctrine toute pacifique de l'Evangile, était parvenu à diminuer les aspérités de leur haine natio-

(1) Tacit., *Germ.*, XIX. — On ne saurait assez méditer *Germ.* III, le passage où Tacite dit : « *Monumentaque, et tumulos quosdam, Graecis litteris inscriptos, in confinio Germaniae Rhetiaeque adhuc exstare.* »

(2) Caes., *B. G.*, I, 44 : il dit qu'il n'a pas fait la guerre aux Gaulois, mais que ceux-ci la lui ont faite; que toutes les cités de la Gaule ont accouru pour le combattre et prendre position contre lui, qu'il a refoulé et écrasé toutes ces forces en un seul combat.

nale, sans pouvoir les anéantir, et jusqu'à l'année 1870, de sanglante mémoire, des flots de sang ont marqué la violence de leur antagonisme.

Longtemps la France, profitant de la désunion née en Allemagne par la plus étonnante des révolutions religieuses, s'était illustrée sur de nombreux champs de bataille, aux dépens de cette Allemagne disloquée et devenue l'objectif permanent de sa gloire militaire. Un grand siècle de littérature, suivi d'un siècle de philosophie plus loquace que profond, un élan de patriotisme qui allait s'évanouir aux pieds d'un capitaine heureux et capable d'employer tous les dissolvants sociaux pour affoler la France de gloire teinte de sang, avaient inspiré à ce grand pays un dédain prononcé pour l'Allemagne régénérée par une littérature substantielle, vaste, constamment morale, par les sciences modernes, un mouvement philosophique inouï dans l'histoire depuis la brillante époque de Platon, et par de récents lauriers. On eût dit que ce grand travail de palingénésie germanique s'était fait à l'insu de la France, tant celle-ci s'obstinait, sous un gouvernement corrupteur, à se croire élevée définitivement par la Providence au rang de nation amphictyonique, pouvant d'autorité distribuer aux autres peuples européens leur rôle politique. Un ouragan terrible devait l'arracher à ses illusions. Il a exercé sur la France de tels ravages, qu'à dix-neuf siècles de distance, les paroles d'Arioviste que nous venons de transcrire, semblent être une peinture énergique de tous ses désastres. Mais les illusions, comme les espérances, n'abandonnent jamais complétement les hommes. On s'était imaginé dans les régions du monde idéaliste, que les qualités solides des races germaniques complétées par celles non moins précieuses des races latines, sans cesse cimentées par les progrès réalisés dans toutes branches du savoir humain, auraient un jour enfanté, par la disparition graduelle de rivalités séculaires,

une sorte d'âge d'or, ouvrant à l'humanité de paisibles et glorieuses destinées. Une politique égoïste et partant criminelle, parce qu'elle n'était que dynastique, en décida autrement pour le malheur de la France. Malgré d'efforts inouïs, celle-ci n'a su maintenir le rang militaire que lui valut son passé aussi glorieux que chevaleresque. Il faut se hâter de le dire cependant, elle a étonné le monde par sa tenacité, en opposition avec le caractère traditionnel de la nation. La résistance qu'elle a faite aux armées allemandes donne l'espoir que, si elle consacre son génie aux arts de la paix et aux sciences, elle pourra de nouveau lutter avec sa rivale victorieuse sur un terrain que sa position géographique en Europe a rendu éminemment avantageux pour les luttes pacifiques qui effacent aux yeux de l'humanité éplorée la gloire des champs de bataille (1). C'est seulement alors que les deux races ne formeront plus qu'une identité donnant des lois au monde, qui a soif des bienfaits de la paix.

L'écrivain qui a essayé le premier de présenter à la France le tableau des productions du génie allemand, c'est Madame de Staël, dans son remarquable livre de l'*Allemagne*. En mettant en relief les différences caractéristiques qu'on retrouve dans les conceptions des deux nations, elle touche au but non seulement dans les choses modernes, mais encore, si l'on y regarde de près, aux distinctions ethno-

(1) On connaît le passage de César tant de fois invoqué : *His de rebus certior factus et infirmitatem Gallorum veritus, quod sunt in consiliis capiendis mobiles et novis rebus plerumque student nihil his committendum existimavit* (Caes., *B. G.*, lib. IV, 5). La résistance opiniâtre que les Français ont faite dans la dernière lutte gigantesque, prouverait surabondamment que les circonstances peuvent modifier ou, si l'on veut, suspendre les qualités qu'on croit inhérentes à une nation. Un passage moins connu et qui n'est que la reproduction de la pensée de César. Ce sont ces vers de Silius Italicus :

Quin etiam ingenio fluxi, sed prima feroces,
Vaniloquum Celsae genus ac mutabile mentis,
Respectare domos : moerebant caede sine ulla
(Insolitum sibi) bella geri, siccasque cruore
Inter fela sibi Mavortis habescere dextras.

graphiques consignées dans les sources de l'histoire. Nous choisissons entre mille le passage qui suit. Il renferme encore plusieurs traits qui ont leur actualité et terminera ce chapitre.

« On pourrait dire avec raison, dit-elle, que les Français et les Allemands sont aux deux extrémités de la chaîne morale, puisque les uns considèrent les objets extérieurs comme le mobile de toutes les idées, et les autres, les idées comme le mobile de toutes les impressions. Ces deux nations cependant s'accordent assez bien sous les rapports sociaux; mais il n'en est point de plus opposées dans leur système littéraire et philosophique.

» L'Allemagne intellectuelle n'est presque pas connue de la France : bien peu d'hommes de lettres parmi nous s'en sont occupés. Il est vrai qu'un beaucoup plus grand *nombre la juge*. Cette agréable légèreté, qui fait prononcer *sur ce qu'on ignore*, peut avoir de l'élégance quand on parle, mais non quand on écrit. Les Allemands ont le tort de mettre souvent dans la conversation ce qui ne convient qu'aux livres; les Français ont quelquefois aussi celui de mettre dans les livres ce qui ne convient qu'à la conversation; et nous avons tellement épuisé tout ce qui est superficiel, que, même pour la grâce et surtout pour la variété, il faudrait, ce me semble, essayer d'un peu plus de profondeur. » J'ai donc cru, poursuit-elle, qu'il pouvait y avoir quelques avantages à faire connaître le pays de l'Europe où l'étude et la méditation ont été portées si loin, qu'on peut le considérer *comme la patrie de la pensée*. — Il est triste de dire que les censeurs de Paris exigèrent la suppression de cette phrase : « Car nous n'en sommes pas, j'imagine, à vouloir élever autour de la France littéraire la grande muraille de la Chine, pour empêcher les idées du dehors d'y pénétrer (1). »

J. Felsenhart.

(1) Madame de Staël, *De l'Allemagne, observations générales.*

Rēm AD Dñi
Gregorius
Brendel

Grégoire Breydel.

Grégoire Breydel naquit en 1587; il appartenait à cette patriotique famille brugeoise dont l'illustration remonte à Jean Breydel, le héros de Groningeveld. Il mourut le 7 janvier 1664, curé de la paroisse de Saint-Michel, à Gand, qu'il avait administrée pendant de longues années. Nous donnons ici son portrait, tant à cause de quelques particularités se rattachant à ce personnage qu'en raison de la valeur artistique du portrait lui-même.

Notre gravure est la copie d'un médaillon en argent repoussé, appartenant au cabinet du comte Thierry de Limburg-Stirum, à Gand; cet objet est d'un tel fini et d'une telle perfection d'exécution qu'aussitôt après l'avoir vu, nous nous décidâmes à le reproduire dans le *Messager des Sciences historiques*.

Il existe un autre portrait de l'ancien curé, peint sur toile et placé dans la sacristie de l'église, celle où se trouve l'armoire aux archives, à droite de la porte. Il est orné des armoiries de la famille Breydel, de gueules à trois têtes de cheval de sable, bridées d'argent, et porte l'inscription suivante sur la toile :

> Fondateur van eenen regent
> ende ses coraelen ten dienste
> van de parochiale kercke van
> S^te^ Michiels, overleden den
> 7 januar. 1664, oudt 77 jaren.

M. le B^on^ Kervyn de Volkaersbeke, dans son bel ouvrage

sur les *Eglises de Gand* (1), croit que ce portrait, fort bien exécuté dans tout son ensemble, pourrait bien être de Gaspard De Crayer.

Outre ce portrait et la fondation que mentionne l'inscription ci-dessus, plusieurs objets rappellent encore la mémoire de Grégoire Breydel.

Il y a d'abord le tableau représentant le pape saint Grégoire le Grand, enseignant le chant grégorien, dont il est l'auteur, à des enfants de chœur groupés autour de lui (2). Le pape, vêtu d'un surplis blanc, est assis et tient un livre de chant liturgique ouvert devant lui; il regarde les enfants auxquels il donne une leçon, et ceux-ci paraissent prêter la plus grande attention aux enseignements de l'auguste maître; dans le haut du tableau, on voit des anges qui tiennent une banderolle, sur laquelle on lit ces mots : *Gratus est Deo cantus Gregorianus.* Cette toile, qui est une des plus belles de l'église, est de Philippe de Champagne ou de son neveu, Jean-Baptiste. M. Kervyn l'attribue à Philippe.

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'inventaire du procureur Sadeleire, de 1734 :

« *Parochiaele kercke van S^te^ Michiels :* In de volghende » capelle (neffens die van het Venerable) is het aultaerstuck » van de Champagne, m^ter^ van Philippus de Champagne, » die veel te Parys heeft geschildert. »

Il y a ici une erreur évidente; celui qui fut le maître de Philippe de Champagne ne portait pas le nom de Champagne, mais Philippe de Champagne fut le maître de son neveu, qu'il appela auprès de lui à Paris, et qui fut chargé, après lui, d'achever ses œuvres.

En tenant compte de l'erreur de Sadeleire, il me semble

(1) *Les Eglises de Gand*, t. II, p. 110.
(2) Idem, t. II, p. 71.

que son intention est d'attribuer le tableau au neveu.

Quant à l'inventaire de 1777, nous y lisons :

« *Eglise paroissiale de S^t Michel :* Dans la chapelle suivante (derrière le chœur), le tableau d'autel représente » saint Grégoire, pape, qui apprend le plain chant à des » enfants de chœur; peint par Philippe de Champagne. » Dans ladite chapelle, deux grands tableaux, représentant » la vie de saint Grégoire, peints par Van den Mandel. »

Ces deux citations, on le voit, ne sont pas d'accord.

Ce beau tableau, qui fut confisqué comme tant d'autres par les républicains français, au siècle dernier, fut restitué à l'église, mais seulement à titre de dépôt, en vertu d'une lettre du maire datée du 18 octobre 1809, et figure au catalogue de l'an XI sous le n° 15 (1).

Il se trouve aujourd'hui placé dans une des chapelles à la droite de l'église, côté de l'Epître, celle où se trouve le second confessionnal, en partant du portail.

Une autre toile d'une assez grande valeur fut acquise pour l'église, par Grégoire Breydel; elle représente l'Assomption de la très-sainte Vierge, et se trouva longtemps dans la chapelle de N. D. des Sept Douleurs; aujourd'hui elle est placée également du côté de l'Epitre, dans la chapelle où est le premier confessionnal.

Ce tableau, peint par Jean Janssens, fut acheté le 30 octobre 1634, au prix de six cents florins, avec la singulière clause que l'artiste se réservait le droit, pendant un an, de vendre son œuvre à un autre, s'il parvenait à en obtenir un prix plus élevé (2). Il faut croire qu'aucun acquéreur ne surenchérit sur le curé Breydel, attendu que le tableau resta à l'église.

Parlons maintenant de la fondation dite Grégorienne,

(1) Kervyn, ouvrage cité, t. II, p. 71.
(2) Kervyn, idem, t. II, p. 96.

dont fait mention l'inscription du portrait de G. Breydel.

L'intention du fondateur était que l'église de Saint-Michel eût à perpétuité à sa disposition six enfants de chœur, instruits dans le chant Grégorien et présentant, sous le rapport de la conduite, des garanties en rapport avec la sainteté de l'office auquel ils étaient appelés à prêter leur concours.

Consultons l'acte de fondation pour voir par quelles stipulations le bienfaisant abbé voulut assurer la durée de son œuvre.

Cet acte se trouve consigné en copie dans un registre déposé aux archives de l'église; il est relié en parchemin et porte sur le plat, en lettres d'or, *Fondatie boeck;* au-dessous sont les armoiries des Breydel, fort finement exécutées, mais un peu endommagées par le frottement, et au-dessous encore, également en or, la date 1664.

Grégoire Breydel commence par une invocation : Au nom de la très-sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, de la très-sainte Vierge, mère de Dieu, de l'archange saint Michel et du saint docteur Grégoire. Amen.

Moi Grégoire Breydel, prêtre, curé de Saint-Michel, à Gand, ai fondé et fonde par ces présentes une institution d'un régent ou maître de chant et six choraux pour le service de l'église susdite de Saint-Michel, pour qu'ils soient là nourris, et élevés dans la crainte de Dieu, et apprennent le chant religieux, tant la musique que le simple chant, afin que l'église soit bien et convenablement servie par eux...

La première condition de l'acte concerne le régent : Breydel y déclare formellement qu'il doit être choisi parmi les prêtres flamands et de famille flamande (eenen natuerlycken Vlamynck), ne voulant pas abandonner à un Wallon la direction de la maison fondée par lui.

Ce régent est chargé non seulement de l'éducation et de l'instruction, tant religieuse que profane, des six enfants de

chœur confiés à ses soins, mais également de l'administration des biens de la fondation, ce dont il est obligé de rendre compte, le jour de la Saint-Grégoire, aux administrateurs des biens de la dite fondation (*de heeren regierders*); il est obligé de fournir caution solvable avant son entrée en fonctions. Voici, du reste, la copie de cet acte rédigé en flamand.

« Compareerden voor my Anthoine de Clievere, notaris royael, residerende binnen deser stede van Ghendt ende in presentie van de ghetuyghen hiernaer ghenoempt, in persoone heer ende meester Gregorius Breydel, pbre ende pastor van de parochiale kercke van S^t^-Michiels der selver stede van Ghendt, my notaris wel bekent, te kennen ghevende dat hy comparant van intentie, wille ende begheerte is te doene eene fondatie van ses corraelen ten dienste van de voorseyde kercke van S^te^-Michiel, op de vorme, maniere, conditien, ende reglen, by hem daertoe geconcipieert ende int ghescrifte ghesteit metten lasten breeder aldaer oock ghedeclareert, ende daertoe hy by ghifte metter waermder handt ende donatie *inter vivos* is ghevende alle de goederen, huysen, renten, besedt ende onbesedt, mitsgaders meubelen ende huyscatheylen oock ghespecifieert by de voorseyde fondatie, danof hiernaer d'insertie is volgende, alles int regardt van de voorn. renten ende huysen mette achterstellen van de croisen ende huysheure dieder t' synen overlyden verachtert ende onbetaelt bevonden sullen worden, danof het prohemium luyt fondatie van ses coraelen ten dienste van de parochiale kercke van S^te^ Michiel, binnen Ghendt, ende wordt vervolgt van woorde te woorde aldus.

» In den naeme van de Alderheylichste Dryvuldichheyt, den Vader, ende den Sone, ende den heylighen Gheest, ende ter eeren van de heylighe Maget ende Moeder Godts Maria, den Aertz Enghel S^te^ Michiel ende den heylighen leeraer Gregorius. Amen. »

» Ick Gregorius Breydel, pbre, pastor van Ste-Michiels, binnen Ghent, hebbe gefundeert ende fundere by desen een convict van eenen regent ofte sangmeester ende ses choralen ten dienste van de voornoempde kercke van Ste-Michiels, omme de selve aldaer opghevoet te worden van aete ende dranck ende onderwesen te worden in de vreeze Godts, ende in den kerckelyken sanck, soo wel inde musycke als simpelen sanck, op dat de kercke wel ende behoorlyck door de selve mach gedient worden, tot welcke beter onderhoudt hebbe ick gheconcipieert eenighe reglen die ick begheere van den selven Regent ofte sanghmeester ende choralen van point tot point vastelyck onderhouden te hebben soo hier naer volcht.

» Eerst, dat men tot d'officie van den Regent ofte sanghmeester altyt sal nemen eenen priester, wesende eenen natuerlycken Vlamynck, maer noynt gheenen Waele, om dit huys ende dese fundatie wel te regieren.

» Item, dat den selven regent sal moeten ontfanghen alle de renten die de fundatie aengaen ende daervan alle jaeren precis op Ste-Gregorius dach doen rekenynghe, bewys ende reliqua, aen de heeren regierders, sonder eenighe excusie ofte eenich uutstel te nemen om gheene redene, op welcken dach, den selven regent naer de rekenynghe sal syn sleutelen overleveren inde handen van de selfste heeren regierders, op datter by avonturen waeren eenighe notable fauten, clachten ofte quade menageryen, om den selven regent af te dancken ende eenen anderen in syn plaetse te setten, sonder dat men den selven regent hierteghen sal moghen commen in eenighe oppositie, op welcke conditie aenveert synde, het welcke oock gheschieden sal int regaerde van de ses coraelen om hun oock af te dancken, noodig synde.

» Ter incompste van den regent, sullen hem overghelevert worden by behoorlycken inventaris alle de rentebrieven, meubelen, cattheylen deser fundatie toebehoorende, waer-

van hy ofte syn borghe tot syn afschee sal behoorelycke overleveringhe doen aen de heeren regierders als boven.

» Bovendien sal hy regent moeten stellen voor synen ontfanck ende administratie, souffisante poorters borghe, alvooren hy in de administratie van het selve sal moghen commen.

» Den selven regent sal moeten sorghe draeghen over de choraelen dat sy inde vreese Godts moghen opghequeeckt worden, de selve voorgaende met goet exempel ende onderwysynghe, als voor de selve jongheyt, aen Godt almachtich rekenynghe te gheven in den dach des oordeels, ende op dat dese regeeringhe te beter mach bevesticht worden, soo hebben wy hieronder eenighe reglen by ghevoucht die wy begheeren pointelyck onderhouden te worden. »

Ces règles avaient trait à l'acceptation des jeunes choraux, à leur existence journalière.

Les six enfants qui recevaient l'instruction dans l'établissement, devaient y rester jusqu'à l'âge de dix ans ou jusqu'à l'époque où la voix mue.

Après chaque service fait à l'église, ces enfants devaient se rendre dans la chapelle de Saint-Grégoire et y prier pour le fondateur.

Voici le règlement tel qu'il a été rédigé par Grégoire Breydel lui-même :

Reglen die moeten onderhauden worden by den Regent ende choraelen binnen ende buiten den huyse.

« In den eersten, dat men sal trachten om altyt eerelycke jonghens hiertoe aen te nemen, bequaem tot den sanck ende gheboren van wettelycke ende catholycke ouders, waervan zy attestatie zullen moeten brengen van den kerstenbouck; dese kinders als sy aenveert syn, soo sullen d'ouders hun moeten voorsien van bedde ende . . . . lyn-

waed ende ondercleederen, het welcke sy wederom sullen moghen mededraeghen thunnen afscheeden, ende aengaende hunne tabbaerts ende oversloppen, die sal de kercke leveren, in plaetse van dat sy plachte te betaelen aen ideren chorael vier ponden sjaers, ende aen twee die de candelaeren droughen, elck twee pont groote, waervan de kercke nu ontlast is, ten waere dat men de selve cleederen trocken uut de fondatie van d'heere Heyndrick Soete, bedraeghende sestich pont dertich schellingen en vier grooten tsjaers, ende aengaende de causens, schoenen ende hoyen, die sullen ghelevert worden by de desen van onsen aermen, in plaetse dat sy plachten te contribueren alle de kerels, causens, schoenen, hoyen ende sondaechsche provenven. Voorts soo sullen d'ouders de selve kinderen net onderhouden van hun lynwaet te waeschen, uutghedaen de oversloppen, die met het lynwaed van de kercke sullen ghewasschen worden; de selve ouders sullen hun verobligieren hun kinderen te laeten ten dienste van de kercke ten minste tot dat sy sesthien jaeren out syn ofte dat sy ghemuteert syn van stemme.

» Item, sullen sy smorgens ten vyf hueren in den somer ende in den winter ten sessen wakker ghemaeckt synde van de meester ofte maerte, terstont opstaen, ende binnen dat sy hun cleeden, sal een van de oudste choraelen lesen overluydt dit ghebedt :

» O hemelschen Vader die my desen nacht bewaert hebt, gheeft my alsoo groot een vreese dat ick desen dach overbrynghen mach tot uwer eeren, tot mynen even naesten ghestichtigheyt ende tot mynder siele salicheyt. Amen. In den naem des Vaders, des Soons, etc. » Daernaer Onsen Vader, Wees gegroet, het Gheloove, de tien gheboden Godts, de seven heylighe Sacramenten, etc.; daerentusschen sal elch syn bedde maecken ende met de half heure beneden commen; int ghemeene oratoire sal den regent lesen den *Veni Creator* ende andere ghebeden naer behooren.

» Een half quaert voor alle de diensten van de voornoemde kercke, sal den regent ofte sangmeester hemlieden lyden met hun oversloppen gecleedt naer de kercke twee ende twee ende sorghe draeghen dat sy wel geschickt ende eerbiedelyck den goddelycken dienst helpen singhen; naer de hooghmisse sullen sy twee ende twee, gecleet met hun oversloppen, gaen naer myn capelle ende aldaer lesen den *Profundis* cum collecta *absolve quaesumus Domine animam famuli tui Gregorii sacerdotis*, etc., ende twee en twee met hun oversloppen thuys keerende, sullen sy ombyten ende alsoo naer de schole gaen.

» Ende indien den regent suoenens ofte savonts begeert alleen teeten, tsy door gheselschap ofte door eenighe commensaelen die hy boven dese choraelen vermach te houden, soo sullen de selve choraelen, niet belet synde, ten half huer twelfve eten, opdat hy regent mach ontrent hunlieden syn als sy eten, ten fyne sy silentie ende goede manieren hauden over tafel; naer de tafel, sullen sy de gratie seggen rechte staende ende naer de gratie, lesen eenen *Profundis* met de collecta alsboven *pro defuncto sacerdote*, daernaer sullen sy een half ure spelen.

» Alsser vesperen gesonghen worden, sullen sy alle ghelyck present wesen ende gaen ende keeren twee ende twee, insghelycks savonts te loove, van het welcke hem niemandt sal moghen absenteren, oock de gone die latyn leeren, soo wel op de simpele weeckdaghen als feestdaghen, gaende ende keerende naer de kercke gestichtelyck twee ende twee, gecleet met hun oversloppen soo voorseyt is; naer het lof sullen sy tsamen wederom gaen naer syn capelle ende aldaer lesen overluyt den *Profundis* met de collecta alsboven, ende alsoo met alle modestie naer huys keeren.

» In den somer sullen sy precis ten seven uren, swinters ten half seven gaen eten, daernaer een halfurken spelen.

» Somers ten acht uren, swinters ten halfachten, sullen

sy naer het ghebet gaen, ende aldaer singhen ofte lesen de litanien van Onse lieve Vrauwen van Lorette met de *Salve Regina* ende collecte competent naer den tydt, ende te Passchen, *Regina coeli*, etc., daer naer commende op hunne slaepcamer, lesen dit ghebedt overluydt :

» O hemelschen Vader, die my altydt aensiedt ende bewaerdt, in uwe handen bevele ik myne siele ende lichaem. O Heere, ick bidde U oodmoedelyck dat ghy my wilt vergheven alle myne sonden, die ick desen dach en alle myn leven met ghedachten, met woorden ofte wercken, teghen uwen goeden wille misdaen hebbe, dat ick in tyt en in stonde daer van mach een waerachtighe biechte spreken, ende my daeraf beter mach wachten. Inden naem des Vaders, etc.; en dan met alle modestie gaen slaepen.

» Raeckende den tydt van leeren, lesen, schryven, singhen ende studeren, sal die van den regent ofte sangmeester gheordineert worden, ten besten gheleghentheyt ende occurrentie van de diensten van de kercke, den regent sal vermogen dese regelen t'augmenteren maer niet diminueren naer gheleghentheyt des tydts ende tot meerder profyts van het selfste convict.

» Eyndelick en sullen niet vermoghen eenich ghelt by hun te hauden om te bequisten in noten, appelen, peren, ofte andersins, maer met dat sy eenich ghelt ontfanghen sullen hebben, tsy van vrienden, van uuytvaerden, musycke ofte andersins, sullen het selve brengen in handen van den regent omte bewaeren in hunne spaerpotten, by den regent berustende, elck int particulier, om daerom te coopen het gone hun noodsaeckelyck sal wesen op synen tydt.

» Ende alsoo alle beginselen ghemeenelyck hunne swaerigheyt by brengen, ende dat door een goedt begin een goedt succes te verwachten is, soo ist dat ick van alsnu voor den eersten regent stelle ende verkiese heere ende meester Joannes Erpelincx, die ick dese regierynghe be-

trauwe ende oock het celebreren van de daghelycksche missen syn leven lanck ghedurende, soo hiernaer breeder geseyt sal worden.

» Ende alsoo dese regelen niet wel en connen onderhauden worden, ten sy dat den regent sy de *gremio chori*, soo ist dat ick expresselick bespreke dat den selven sal genieten de quotidiane ghelyck d'ander capellaenen, mits dat sy den choor frequenteren als andere. »

Pour subvenir aux frais de l'institution, Breydel lui légua des propriétés et des rentes dont le dénombrement est fait dans un paragraphe de l'acte de fondation, intitulé : *Huyzen ende renten die ick dese fundatie hebbe ghegheven*, etc.

Nous y trouvons la désignation de la maison affectée au logement du régent et de ses six choraux.

« Alvooren een huys staende op de Wyngaertstraete, met het achterhuys buyten commende in de Egelentierstraete, omme den regent met de choralen te woonen. »

Un article de ce document nous apprend un détail ignoré peut-être jusqu'ici, sur le célèbre jurisconsulte gantois V. De Rooze, c'est qu'il habitait, en 1664, rue de la Monnaie; Breydel fait don à sa fondation d'une maison située rue *Geldmunte* (de la Monnaie), à côté de l'avocat De Roose.

Après avoir stipulé tous les avantages en meubles et immeubles, qu'il accorde à son institution, Grégoire Breydel détaille également les charges qu'il lui impose.

C'est d'abord une messe célébrée chaque jour à son autel, une grande messe le jour de la Saint-Grégoire, ainsi qu'un anniversaire, avec distribution de pain aux pauvres, le jour anniversaire de sa mort. Ce jour-là, tous les chapelains présents à l'office devaient recevoir 12 sous (*de absenten niet gerekent*). Les absents ont tort, c'est la règle.

Dans ce paragraphe, intitulé : *Lasten die dese fundatie sal moeten dooghen*, nous trouvons :

« In den eersten wordt dese fundatie belast met een daghelicxsche misse te celebreren aen mynen autaer op werkdaeghen, ten thien uren, ende sondaechs ende sheylichdaeghen, ten half uer elfven, waerdaer den regent sal trecken thien stuyvers voor yder misse, ende als dese misse niet precys en sal ghedaen worden aen den voorn. autaer ofte ghediverteert, soo sullen de thien stuyvers commen ten proffyte ende accesseren aen de tafel van de voorn. fundatie, ende tot beter onderhout sal dese misse altydt gheluydt ende ghedient worden door een van de choralen, tot celebreren van de welcke geve ick al myne kerckelycke ornamenten, gheene uuytghesteken, mitsgader myn groot ebben cruys staende in myn sallette.

» Item, sal jaerlyck betaelt worden aen de fabrieke voor waslicht negen gulden, mits dat op alle hoochtyden op den selven autaer sullen branden vier eerlycke kerssen in den goddelycken dienst.

» Item, sal men noch betaelen op den dach van S^te^ Gregorius, den xii^e^ maerte, uyt de selve fundatie, twee en dertich schellynghen omme eene ghesonghen misse met volle musycke ter eere van den heylighen Gregorius ende luyden met alle de clocken. »

En outre, chaque année il devrait être livré au régent, à charge de la fondation, à imputer sur le revenu de la ferme située à Vinderhaute, une tonne du meilleur hareng, dont cent trente-deux devaient être distribués aux pauvres de la paroisse, le jour des Cendres, à l'heure du diner, et les six dimanches du carême, à la même heure. Le reste de la tonne restait pour le profit de la cuisine de la fondation.

Le jour de Pâques devait être livré à charge du revenu de la même ferme, deux moutons gras (*twee vette weeren*), pour être divisés et distribués ce jour-là à l'heure du diner.

Aux autres grandes fêtes de l'année, la même redevance devait se répéter.

Tous frais de table et autres pour le régent et les choraux, acquittés, le reste du revenu de la fondation devait servir, d'après la volonté du testateur, à faire suivre les cours de philosophie à Douai ou à Louvain, à l'élève le plus distingué de l'établissement. Le surplus devait être placé en rentes au profit du fonds de l'institution.

La fondation Grégorienne ne subsista pas beaucoup plus d'un siècle; les niveleurs de quatre-vingt-treize, la jugeant sans doute inutile et peu en rapport avec les nouvelles institutions de liberté, d'égalité et de fraternité, la supprimèrent et en firent vendre les biens au profit de l'État.

Ces biens, comme tant d'autres provenant de couvents et d'églises, passèrent aux mains des particuliers; et plus tard un bref du pape, sans légitimer cette possession, déclara qu'il ne fallait pas inquiéter ces nouveaux détenteurs (*non inquietandi*).

EMILE VARENBERGH.

NOTICE

SUR

LES PORTES MODERNES ET ANCIENNES

DE LA VILLE DE GAND.

O Patria! o divum domus et inclyta bello
Mania!

VIRG., *Æneid.* II.

—

S'il est d'une haute importance pour l'histoire de connaître l'étymologie des noms que portent nos villes, nos bourgades et même quelquefois nos villages, elle est intéressée aussi, bien qu'à un degré inférieur, à connaître l'origine des dénominations qu'on a données aux portes, aux places publiques et même aux rues principales de ces villes. Souvent elles se rattachent à quelque événement remarquable, à la fondation d'un monument religieux ou civil qui n'existe plus, et quelquefois encore à un personnage qui par ses travaux a mérité de vivre dans les souvenirs de ses concitoyens. Combien n'est-il pas déplorable de voir des noms si glorieux métamorphosés et travestis (1)? Qui peut reconnaître dans la *rue des Selliers, Breydelstege,* celle que nos ancêtres ont consacrée au compagnon d'ar-

(1) On nous a gratifiés naguères, pour immortaliser un digne émule de Dupuytren et un bienfaiteur de l'humanité, des rues de KLUYSKENS et de WITTENBERG; est-il sûr qu'après quelque temps, elles ne deviendront pas les rues des *Petits Hermitages* et du *Mont blanc?* On voit en plusieurs villes de pareilles âneries.

mes de Pierre de Coninck, un des héros de la bataille de Courtrai?

MM. le chevalier Diericx, Van Duyse, de Saint-Genois et d'autres encore avaient mis sur la voie pour rendre à notre ville le service que feu M. Willems a rendu à celle d'Anvers (1)? Comment s'est-il fait que, même en renouvelant les plaques qui indiquent les noms de nos rues, on n'a tenu aucun compte de leurs réclamations les mieux motivées? Sans beaucoup espérer de mieux réussir que ces savants, nous croyons faire chose utile en soumettant à la critique quelques-uns de ces noms. Nous laissons toutefois à d'autres qui ont plus de loisir le soin d'écrire un volume aussi complet que celui de M. Willems.

Nous aurons donc à examiner si le nom officiel qu'on donne à tel ou tel endroit de notre ville est bien son nom primitif, si la traduction est exacte (2) et puis, s'il est possible de le découvrir, quelle est la cause de ce nom.

Portes modernes.

Depuis la suppression des octrois, qui a fait grand plaisir aux voleurs qui désolent nos campagnards et nos jardiniers-maraichers, suppression qu'on révoquera quelque jour, la ville de Gand comptait sept portes principales : une porte de secours, restée anonyme, et une autre qu'on désignait par l'ancien nom de *Scheyergat* (3), sans songer le moins du monde que ce *gat* ou *gate* est dans notre ancien idiome et encore en plusieurs langues du Nord (4) une porte ou rue.

Les sept portes principales sont celles d'*Anvers*, de

(1) *Historisch onderzoek naer den oorsprong en waren naem der openbare plaetsen der stad Antwerpen.* 1828, in-8°.

(2) Nous pensons avec bien d'autres qu'il eût mieux valu ne pas traduire ces noms. On ne trouverait pas alors le burlesque nom de *rue Bisecapel*, près de Saint-Bavon.

(3) De même que *Engelandgat*.

(4) En anglais *gate* signifie porte ou rue.

Bruges, de *Bruxelles*, de *Courtrai*, de la *Colline*, du *Sas* et de *Saint-Liévin*.

La porte d'Anvers porte le nom de *Dampoort* en flamand, d'après une digue ou *dam*, qui donne aussi son nom à la rue *Steendam*. Elle remplace les deux portes de *Sainte-Anne* et de *Termonde*, dont nous parlerons plus loin. Elle a été déplacée de nos jours et se trouve actuellement près des doks et à la bifurcation de la grande route, dont un côté mène à Anvers par l'ancien territoire de Saint-Bavon, et l'autre par l'endroit nommé autrefois *Heernis*, qui longe l'Escaut, à la ville forte de Termonde.

La porte de Bruges n'a besoin d'aucune explication.

La porte de Bruxelles portait déjà anciennement ce nom, parce qu'elle conduisait à la capitale du Brabant; mais ayant été rebâtie en 1523, on l'appela, en l'honneur de Charles-Quint, porte de l'Empereur, et la rue qui y mène rue de l'Empereur, *Keizerspoort* et *Keizersstraat*, le peuple ne connaît même que ces noms flamands. Quand on a donné récemment le nom de *rue de Charles-Quint* à une belle rue nouvelle, on avait oublié sans doute que notre ville possédait déjà les endroits nommés *Keizerspoort*, *Keizersstraat*, *Keizersdreef* (1) et *Keizersvest*, appelés ainsi tous par autonomase en l'honneur de l'illustre Gantois. On s'est dit apparemment : *quod abundat non viciat*.

La porte de Courtrai, qui reçut, mais pour peu de temps, le nom de *porte Napoléon*, ne porta pendant des siècles que celui de *Peter's cellepoort*, que le peuple s'obstine à lui conserver, et avec raison, puisqu'elle était la porte de l'abbaye de Saint-Pierre. Le monastère de ce nom a jeté un autre éclat que la modeste seigneurie de Muide, dont il s'agira tantôt, et presque de nos jours encore il étendait sa juridiction sur une vaste hauteur, aujourd'hui enclavée dans la ville et qu'on nomme encore

(1) Ou *Groot Gewat*.

Sint-Pieters (1), mais il n'atteignait pas, comme quelques personnes le croient, le canal ou coupure du *rempart des bastions;* il existe encore des pierres de démarcation entre le terrain du couvent et celui de la ville beaucoup plus haut. De là vient que la paroisse de Saint-Bavon n'est limitée à gauche que par la rue de l'Agneau.

Le judicieux De Meyere appelle la *Peters cellepoorte, Porta percella,* et d'Oudegherst *Porte percile,* ce qu'on a pu rejeter avec raison; mais pourquoi ne pas adopter le nom de *porte de Saint-Pierre,* comme on se servait sans contestation aucune de celui de *Saint-Liévin?* Cependant la dénomination française de *porte de Courtrai* est déjà ratifiée par tous.

Il nous est impossible de parler avec la même indulgence du nom qu'on a rêvé pour la porte voisine et de l'étymologie qu'on lui a donnée pendant l'occupation française. La République avait commandé à ses agents de traduire les noms de nos rues et de nos places publiques ou de leur imposer des noms nouveaux, si les anciens avaient le malheur de blesser les opinions nouvelles. Ces agents, émerveillés de la fausse philantropie du bossu La Reveillère-Lepeau, avaient changé, dans le calendrier, le nom d'un saint en celui d'un légume ou d'un outil; ils en agirent de même avec nos portes et nos rues. De manière que le quai aux Herbes, où les porte-faix et les capons du rivage produisent tous les jours des modèles de haute éloquence, devint le *quai de Cicéron.* Le ridicule eut bientôt raison de cette manie bizarre; mais les traductions des noms continuèrent à exister.

L'employé de la mairie qu'on avait chargé de la besogne (2), n'avait qu'une connaissance superficielle de la

(1) On disait encore sous Joseph II, *Sint-Pieters nevens Gent.*

(2) Aucuns ont supposé que c'était G. N. Cornelissen, alors secrétaire de la mairie; le spirituel écrivain savait trop bien le flamand. Il se sera sans doute recusé comme Anversois.

langue flamande et aucune de l'idiome gantois. Plusieurs fois il se fit répéter le nom d'*Euverpoort,* sans pouvoir comprendre la première partie du mot. Au lieu de consulter les archives et les lois de la ville, qui lui auraient bientôt expliqué le logogriphe, il continua à se gratter la tête et se souvint enfin que *heuvel* est une colline et qu'il se trouvait sur une hauteur. A cet éclair de sa pensée, il ne se sentait pas de joie, et s'il avait su le grec, il allait crier comme Archimède : εὑρηκα, je l'ai trouvé! *Heuvelpoort*, porte de la Colline! Et ce nom est resté.

La joie n'eût été qu'exagérée, s'il s'était agi de créer un nom nouveau; mais le moyen de faire qu'une des portes principales d'une ville comme Gand fût restée sans nom pendant huit ou neuf siècles! Il était donc question de découvrir un nom historique et par conséquent de consulter l'histoire. Eh bien! on lit dans le traité de paix de Gavre, conclu en 1453 entre le duc Philippe le Bon et les Gantois : *De Petercelle-poort en de* HEUVERPOORT, *langhs waer die van Ghendt anno* 1451 *uitghingen om Audenaerde te gaen belegeren, zullen ten eeuwighen daghe alle donderdaghen gesloten blyven.* De Meyere la nomme *euverpoort* (1), ce qui est parfaitement exact, la *Chronyke van Vlaenderen* lui donnant le même nom, qui ne peut se traduire que par porte *supérieure* ou *ultérieure*. Nous passons d'autres citations et des meilleures qui traduisent ainsi. Le vocable *heuvel* est d'ailleurs tout-à-fait étranger au langage gantois. Une hauteur quelconque est là un *berg* ou montagne (2). Demandez au gamin le premier venu où l'on trouve le *Sint-Amands heuvel,* il vous regardera d'un air narquois et un éclat de rire sera sa réponse. Nos poëtes, qui roucoulent des ballades ou soupirent des élégies, ont le monopole du

(1) *Annales Meyeri*, ad. ann. MCCCCLIII.

(2) Ainsi *Gruisberg*, *Kalanderberg*, *Geuzenberg*, et à Bruxelles, Montagne de la Cour et Montagne aux Herbes potagères.

joli trochée *heuvel*. L'ancienne porte existait encore au commencement du siècle et relativement bien conservée; c'était un monument de notre ancienne architecture militaire.

Pour lui donner une ressemblance avec nos autres portes, on pourrait nommer la *Heuverpoorte*, porte d'Audenarde.

En passant l'Escaut derrière les bâtiments qui restent de l'abbaye de Saint-Pierre, on arrive par le quartier *Ter Platen*, à la *Porte de Saint-Liévin*, qui n'est entièrement démolie que de nos jours. Elle doit son nom à la célèbre et souvent tumultueuse procession de Saint-Liévin, qui sortait de là pour porter à Hauthem les reliques du saint patron.

A l'autre extrémité de la ville était la *porte du Sas*, qui doit son nom au Sas-de-Gand, où elle conduit. Elle aussi a été déplacée il y a quelques années et embellie par un corps-de-logis élégant, qui est devenu sans objet par l'abolition de l'octroi. En flamand, elle porte le nom de *Muidepoort*, parce qu'elle était construite dans la seigneurie de la *Muide*, qui appartenait au XIII[e] siècle au fameux Henri de Gand, connu sous le nom de *Docteur solennel*, et qui du chef de ce domaine signait quelquefois : *Henricus de Muda* (1). Deux rues ont conservé le nom de la seigneurie : *de Muide* et *de Voormuide*.

N'oublions pas le *Rabot*, à la fois porte d'eau et forte redoute, au confluent du canal du Sas et de la Lieve. Construite en quelques jours et défendue par deux tours remarquables, cette porte est bien conservée; elle date de l'an 1489.

(1) Il était fils de Gerem Goethals et d'Anne de Masmines, et mourut à Tournai, le 29 juin 1293, selon Foppens, ou le 8 septembre, suivant Fabricius, à l'âge de soixante-seize ans.

Portes anciennes et intérieures.

Il y a peu d'années, la ville de Gand comptait encore un bon nombre de portes qui étaient inutiles à sa défense, mais qu'il est nécessaire de connaître, si l'on veut se rendre compte des localités qui ont été le théâtre d'événements notables, cités par les historiens. Nous ne pouvons les passer sous silence, si nous ne voulons pas laisser notre travail incomplet.

Quatre de ces portes étaient d'abord des portes extérieures et n'ont changé de caractère que par suite des agrandissements de la ville. Aujourd'hui on aime à détruire, comme font les enfants (1); mais les temps anciens préféraient conserver les monuments, en leur donnant toutefois une autre destination, ce qui se comprend sans peine. Ces portes sont au nombre de quatre :

La *Grauwerpoort* ou *porte grise*, abattue par suite du décret de Charles-Quint, en date du 7 mai 1520. Dans ses dernières années, les *Vinders* de Saint-Michel y tenaient leurs séances.

La *porte de Saint-Bavon* ou *de Saint-Georges*, dont le pont sur la Lys, au bout du *Steendam*, a gardé le nom; elle conduisait à une prairie étendue et de là à la route d'Anvers. Une légende fort semblable au conte du *Moulin de Sans-Souci*, quoique entre Charles-Quint et Fréderic le Grand il y eût peu de ressemblance, est attachée à cette prairie. Elle est trop connue pour être racontée ici et ne tient d'ailleurs qu'à un léger changement de mots. Le pré se nommait *Sint-Jooris maeyenmeersch* (2); on l'a traduit par *Joorens en Maeytjens meersch* (3), ajoutez-y le nom du lieu

(1) « Cet âge est sans pitié, » dit avec raison le philosophe La Fontaine.
(2) Prairie à faucher de Saint-Georges.
(3) Prairie de Georges et Marie.

voisin sur la route de Termonde, *de Hernis*, changé en *de Deernis*, et l'historiette est toute trouvée.

La *porte de Brabant* ou *Braempoorte* servit de prison pour les personnes atteintes de la lèpre.

La *porte des Bastions* ou *Ketelpoort*, nommée aussi *Porta gallica*, devait son nom flamand à la multitude de bastions, dont la forme ressemblait à celle d'un chaudron, qui l'entouraient. Quoiqu'elle fut, comme ses sœurs, condamnée en 1540, sa démolition fut reculée jusqu'en 1780. Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, elle servait de maison de détention pour les ôtages.

Les portes suivantes paraissent avoir été toujours intérieures; quel peut avoir été le motif de leur construction? tenait-elle à la permission générale qu'avaient les Gantois de fortifier leurs maisons, ce qui explique l'épithète de *Turritis domibus*, que Guillaume le Breton donne à leur ville (1)? L'ordre qui règne dans l'ensemble de ces fortifications, car toutes ces portes étaient des citadelles, ne permet pas d'admettre une semblable supposition : leur mission était visiblement de défendre une première enceinte fortifiée par les nombreux courants d'eau qui traversaient la ville. De là aussi que tant d'endroits qui se trouvent aujourd'hui au milieu de la ville conservent encore le nom de rempart (2). Cette première enceinte paraissait d'ailleurs dirigée surtout vers une invasion française, comme le prouvent les portes suivantes.

La *porte de Tours* ou *de Thorhout* (*porta Thorhaltana*), qui reliait la place du Marais à la rue Haute, où les *Vinders*

(1) *Communia Gandaviorum*
Turritis domibus, gazis et gente superba.
PHILIPPID.

(2) *Bylokevest*, *Cellebroersvest*, *Kaulersvest*, *S^t^ Jorisvest*, *Ketelvest*, *Oude vest*. Voyez l'article intitulé : « De la première enceinte fortifiée de la ville de Gand, » par M. VAN LOKEREN, dans ce recueil, année 1843, p. 1 et suiv.

de Saint-Michel tinrent leurs séances jusqu'au commencement du XIV^e^ siècle, en 1654; mais ses derniers débris disparurent seulement de nos jours.

La *porte d'Assaut* ou *Poterne*, suit la porte de Thorhout; mais en 1346, elle fut transformée en palais pour devenir une résidence des comtes de Flandre, et on lui donna le nom de *Myns heeren hof van Vlaenderen*. Philippe le Bon, encore comte de Charolois, l'habitait avec sa jeune femme, Michelle de France (1), quand on y apprit l'assassinat commis à Montereau sur le duc Jean sans Peur, et attribué au Dauphin. Cette nouvelle mit le prince dans une violente colère, et à peine vit-il sa jeune épouse qu'il s'écria : Michelle, ton frère a tué mon père ! Il n'en fallut pas davantage pour porter un coup mortel à une personne si délicate; la duchesse mourut d'une maladie de langueur, mais le peuple gantois qui l'aimait, accusa de sa mort une de ses dames d'honneur et la mit en pièces. Philippe fit don de la résidence de la Poterne à son conseiller Gui de Brimeu, comte d'Humbercourt, décapité à Gand en 1477. En 1585, elle fut cédée à un couvent de Bernardines, chassées d'Oost-Eecloo par les Gueux, et retint ce nom jusqu'à nos jours. Elle est occupée aujourd'hui encore par des prêtres de la société de Jésus. Cette porte avait cependant été condamnée en 1520.

La *Sandpoorte* ou *porte des Folles*, se rattachait à la Poterne; elle doit son deuxième nom à une maison de femmes aliénées, fondée par le magistrat en 1605 et qui sert encore à ce pieux usage. C'est la dernière des portes qui défend le canal du Quai au bois.

A la jonction de ce canal avec la Lys, que couvre le pont du Jugement (2), se montrait encore, il y a quelques

(1) Fille de Charles VI.

(2) Ainsi nommé d'après des peintures de la Passion qui le décoraient.

années, une porte d'eau appelée le *Kuupgat* (1), d'après une balise à poutres, située près d'un fort nommé la *Wychhuus*. Ce fortin fut donné comme cense de la ville, par les échevins, le 13 novembre 1343, à l'abbé de Saint-Pierre, à condition qu'en cas de besoin, la ville pût y placer les *engins* et les machines de guerre.

En remontant par la porte des Bastions et le rempart du même nom, nous atteignons :

La *Walpoort* ou porte du fort, à cause de sa construction, ou *Waelpoort*, parce qu'elle aussi conduisait au pays français ou wallon. On s'en servait surtout pour garder les *engins* ou machines de guerre de la ville. Elle ne fut démolie qu'en 1765, quoique sa destruction eût été fixée à 1540.

En revenant par la porte de Brabant, nous trouvons la *porte du Pré* ou *Hoeypoort*, nommée aussi *Steenpoort*, où l'on *gardait les ôtages*, et la *porte aux Vaches* ou *Koeypoort*, nommée ainsi problablement parce qu'en sortant de là, le bétail entrait au pré vert et y paissait librement. Il n'existe plus aucun vestige de cesdeux portes, mais la petite place voisine de la porte aux Vaches a conservé ce nom. Cette place, voisine de l'Escaut et régulièrement plantée d'arbres, présente une vue gracieuse aujourd'hui.

La *porte aux cinq vannes*, qui était aussi une porte d'eau, datait de 1290. On la conserva, en y construisant d'abord un moulin à écorces pour les tanneurs et plus tard une fabrique de draps. Elle tomba sous le marteau des démolisseurs en 1796. Il fallut cependant en cacher quelques restes, quand Napoléon Ier fit son entrée à Gand, en 1812, avec la jeune impératrice Marie-Louise (2). Les anciennes

(1) *Kuip* était l'équivalent de *ketel*, pour désigner un bassin. En fermant les écluses à poutrelles du *Cuupgat*, de la *Ketelpoort*, de la porte de Bruges, on pouvait inonder les maisons de la ville sur une vaste étendue.

(2) Il en reste quelques débris au jardin de la grand'dame du petit Béguinage.

dépendances de cette porte ayant été occupées longtemps par la confrérie de Saint-Georges, furent données par elle à des religieuses augustines pour l'enseignement des filles. Leur chapelle, qu'on voit encore, fut dédiée à saint Georges.

Restent quelques portes isolées : la *porte de la Tour rouge*, qui a donné son nom à une rue, protégeait le moulin à foulon de la ville : elle était bâtie en briques rouges, et les parricides cousus dans un sac, étaient jetés de ses murailles dans la rivière. Voir les *Annales Flandriae* de De Meyere.

La porte dite *Keirnemelk-* ou *Steenpoort*, parce qu'on y tenait un *marché au lait battu*, était déjà détruite en 1523.

La porte du *Pont aux Moutons* (*Schaepbrugge*) (1) était détruite avant le décret souvent rapporté; celle dite *de Sluikensbrug*, de même.

Deux portes que nous avons déjà indiquées au commencement de cette notice, donnaient entrée, l'une à l'abbaye de *Saint-Bavon*, et l'autre, celle dite *Spitaelpoort* ou *Hospitaelpoort*, à l'hôpital voisin de Sainte-Anne. Toutes deux disparurent par suite de la construction de la citadelle de Charles-Quint.

Pour défendre sa ville naissante contre les invasions des Normands, Baudouin Bras de fer, premier comte et marquis des Flamands, fit construire en 867 ou 868, à peu de distance de la rive gauche de l'Escaut (2), la forteresse importante connue sous le nom de Château des comtes (*'s Gravensteen, 's Gravenkasteel*) (3), dont une grande partie a résisté jusqu'à nos jours à l'action destructive du temps. Cette forteresse, où résidait la cour féodale du *Vieux Bourg*

(1) *Sleuterkensbrug*.

(2) Polyd. Van der Meersch, *La ville de Gand considérée comme place de guerre*. Mémoire couronné, page 12.

(3) De là deux *Steenstraeten*, *rues du Château*. On en a fait des *rues des Pierres*. Le chevalier Diericx s'est amusé à traduire ce nom par cela.

et dont Sanderus nous a conservé l'aspect général, reçut dans la suite quelques ouvrages supplémentaires, qui s'étendaient depuis le pont dit *Hoofdbrugge* jusqu'à l'extrémité de la rue *Courte du Château*, où ils s'appuyaient sur la porte Grise, flanquée de tours. Baudouin de Lille y ajouta de nouvelles fortifications, qu'il munit de deux grosses tours, et Philippe d'Alsace compléta ces travaux, en élevant, à l'entrée de la citadelle, une porte en plein cintre et crénelée (1).

Le corps de cette forteresse et les ouvrages extérieurs sont couverts par la Lieve, la Lys et un cours d'eau qu'on est en train de combler au moment où nous écrivons ces lignes.

Le Chanoine J. J. De Smet.

(1) Au-dessous de la statue de la Sainte-Vierge, qui couronnait la porte, on lit ces mots :

ANNO MCLXXXI
PHILIPPUS, FLANDRIÆ ET VERONANDIÆ COMES,
FILIUS THEODORICI ET SIBYLLÆ,
FECIT HANC PORTAM.

LES FRANKS

APRÈS LA CONQUÊTE DES GAULES.

Dans la Germanie, l'état existait plutôt pour l'individu que l'individu n'existait pour l'état : « Ces peuples ne connaissaient que la liberté sans patrie, remarque Sismondi; ceux du Midi avaient une patrie sans liberté; les uns et les autres restaient étrangers à la plus haute des vertus civiques, le sacrifice de soi-même à la patrie; les premiers ne le devaient pas; les seconds n'avaient plus assez de vertus pour le faire. Ainsi, dans la grande transformation du cinquième siècle, le Nord et le Midi donnèrent les qualités qui leur étaient propres (1) : les Franks, l'énergie, les Gaulois, la sociabilité. » Mais les agents intéressés qui contribuèrent aux résultats auxquels ces qualités devaient tendre, n'oublièrent rien de ce qui était de nature à accroître leur propre puissance. Celle-ci était peu étendue en temps de paix pour les rois franks. Aussi, à peine la conquête sur les Romains achevée, saisirent-ils toutes les circonstances pour que les prérogatives qu'avaient eues les Empereurs, leur fussent attribuées d'une manière permanente, et l'imitation de l'Empire fut la règle constante qu'ils s'étaient prescrite. « *Quod unitatis cupimus plena redintegration firmari* (1), » disait-on à Byzance, où trônait le Bas-Empire; et les mêmes paroles s'étaient imposées aux Mérovingiens, en Neustrie d'abord, eu Austrasie plus tard.

(1) *Histoire des républiques italiennes*, t. I, f° 272, *passim*.
(2) *Cod. Theodosii*. Appendix, p. XXXI.

En Neustrie d'abord, parce que c'était là que la population gauloise, romaine par les lois et par les mœurs, était la plus nombreuse eu égard aux dominateurs franks, qui n'obéissaient qu'aux lois saliques, tout en respectant les lois du peuple conquis (1). Mais ces dernières lois atteignaient des relations plus spéciales, réglaient des actes ni abordés, ni mentionnés dans le code salique. De là, pour le prince, la nécessité de pourvoir à cette absence de dispositions, et le mode suivi fut de reviser les lois frankes; ce que firent successivement Chlovis en 510, Childebert en 554, comme Thierri I l'avait fait pour la loi ripuaire en 532, et enfin Chlotaire II, en 595. Mais, si par ce moyen, le pouvoir consolidait l'unité, il en était autrement de l'union entre les Franks. Sous le règne des quatre fils de Chlotaire I, les liens des alliances nationales s'étaient relâchés; les ducs héréditaires devenaient plus indépendants, « ce n'était plus la dignité royale qui était partagée, mais la monarchie elle-même (2). » Sous Chlotaire II, vainqueur de Brunehaut, le prestige se releva, et Grégoire de Tours nous laisse entrevoir qu'alors une société politique nouvelle montait sur la scène. Au lieu de « la Nation des Franks, » nous rencontrons désormais les Prélats, les Grands et la Noblesse (3). »

En temps de guerre, la nation armée, marchant sous les ordres du roi, n'avait rien à envier à l'unité d'action des armées romaines. Même discipline, même tactique, même esprit stratégique que pendant un siècle, les chefs franks, Comtes des Domestiques du Palais impérial, avaient appris sous les aigles; même unité donc. Mais en temps de paix, c'était par l'administration que cette unité pouvait être

(1) Pardessus, *Loi salique*, dissertation VI.
(2) Sismondi, *Histoire des Français*, t. I, f° 149.
(3) Id , *ibid.*, citant Grégoire, Frédégaire et Aimoin.

maintenue comme à Rome. De là, la nécessité de recourir aux Romains, ou aux Gallo-Romains, pour y pourvoir; et la qualité de *convivae Regis*, attribuée à ces fonctionnaires, préludait à l'institution de la noblesse.

C'était sur le grand principe de la jurisprudence que l'unité s'appuyait à Rome, le Sénat en était l'interprète. Pendant la décadence de l'Empire, dans les Gaules tous ceux qui y étaient lettrés et presque tous les juristes des curies embrassèrent le sacerdoce; les plus aptes obtenaient l'épiscopat, qui était désormais une magistrature, depuis qu'une loi de Constantin avait attribué aux évêques la faculté de connaître des causes civiles (1). Les prélats furent donc indispensables aux conseils de la couronne, et le point de départ de leur position civile dans le monde les rendait les plus capables de préparer l'unité à laquelle aspirait le pouvoir royal. Ils n'oublièrent pas l'article de la loi des XII Tables qui porte : « *Separatim nemo habesse Deos, neve novos, neve advenas, nisi publice accissos, privatim colento.* » Un culte d'État apporte un solide soutien à l'unité politique, et alors tout poussait à sa réalisation. Si en certains cantons, la loi dictée par l'esprit salique assimilait le clerc au Romain, et dans la composition pour meurtre ne l'évaluait qu'à la moitié d'un *ingénu* frank (2), chez les Ripuaires dès l'année 532, la loi élevait, au contraire, au triple la compensation du dommage causé à un homme d'église; tandis que si, par inverse, un tel homme était passible d'amende, il ne devait que la moitié de ce qu'en pareil cas, eût payé un Frank ingénu et laïque (3). Cette dispo-

(1) A. G. B. Schaeys, *Usages et croyances*, f° 39. — Chateaubriand, *Études historiques*, t. III, f° 14. — Cfr. A. De Gasparin, *Constantin*, f° 38, et surtout f° 50.

(2) Dans la châtellenie de Bruges. Cfr. Kervyn, *Hist. de Flandre*, t. II, f° 9. — Lorsque Charlemagne eût conquis la Saxe, le prix du *whergeld* d'un clerc fut fixé dans cette conquête, au double du taux d'un *ingénu saxon*.

(3) Titre IV, cité par Gérard, *Francs d'Austrasie*, t. I, f° 263.

sition laisse entrevoir que chez les Ripuaires, la population chrétienne était assez nombreuse relativement au reste de la Germanie Inférieure. Sous le règne de Brunehaut, cette contrée avait reçu un nouvel élément d'unité politique : la présence permanente d'un duc, auquel obéissaient un certain nombre de cités (1). Mais l'importance de cette fonction elle-même n'était pas sans dangers pour la couronne, et il parut que l'institution ecclésiastique, alors encore assez faible dans cette contrée, berceau de la monarchie, pourrait seule, étant renforcée, obvier à ces inconvénients. D'ailleurs, une protection était due aux chrétiens de cette population.

Les comices du royaume, réunis à Paris par Chlotaire II en 614, composés des prélats, grands et fidèles, prirent les premières mesures pour que l'Église s'organisât dans le nord de l'Austrasie. Saint Amand y fit ses missions; il fut peu après aidé par saint Eloi, et enfin promu à l'épiscopat de Tongres. En 631, il obtint du roi Dagobert un rescrit qui l'autorisait à recourir aux autorités pour amener les païens au baptême.

Cependant il y avait des chrétiens, il y avait même des troupeaux de fidèles parmi les Franks du nord : leur législation n'entendait pas régler les croyances, le code salique ne prescrit aucun acte de culte; les usages seuls y pourvoyaient. Mais depuis quelle époque, et comment les croyances chrétiennes s'étaient-elles communiquées aux habitants du territoire belge et aux Franks qui y dominaient?

Selon les uns, il n'y avait point de chrétiens en Belgique avant les missions de saint Amand et de saint Eloi, l'irruption des barbares ayant, en 407, renversé le christianisme qui s'y était établi sous Constantin; selon d'autres, ce se-

(1) Huguenin, *Histoire du royaume d'Austrasie*, f° 186, cité par Gérard.

raient les soldats légionnaires romains qui eussent été les premiers propagateurs de la foi dans nos contrées (1), tandis que les conteurs du moyen âge nous affirment que sur l'ordre de saint Pierre, ses disciples immédiats vinrent prêcher l'Evangile dans les Pays-Bas.

Les barbares, en effet, détruisirent les édifices servant au culte chrétien, comme ils détruisirent des temples, des palais et des villas; mais lorsque saint Amand et saint Éloi parcoururent le pays, ils choisirent leurs stations; et ce choix fut naturellement déterminé par l'existence d'un troupeau de fidèles, quelque faible qu'on le suppose; car il importe de se rappeler que rien dans la loi salique ne réglait les croyances. Quand, entre les années 314 et 328 (2), saint Materne, évêque de Trèves, puis de Cologne, s'arrêta à Tongres, à Namur, à Dinant, à Ciney, à Hui, à Hastières, à Walcourt, selon les hagiographes, il était mu par des motifs identiques. Il y avait en ces lieux des noyaux de fidèles que le prédicateur sut accroître en les édifiant. Il est vrai que saint Valère et saint Euchaire avaient précédé à Trèves saint Materne; et que saint Euchaire était contemporain de l'apôtre du Tournaisis, saint Piat; et de saint Chrysole, qui s'arrêta à Wervicq et à Commines; des saints Sixtus, Denys, Sinnicius, etc., qui furent envoyés de Rome dans les Gaules, vers l'an 250. Mais bien antérieurement déjà, la ville de Lyon, la plus importante de la Gaule, renfermait une église, c'est-à-dire un troupeau de fidèles, qui sur ses instances reçut un pasteur en 152 (3). C'était saint Pothin, disciple de saint Polycarpe, que, sur sa demande, Rome désigna pour porter la parole évangélique parmi les Gaulois.

(1) J. Desroches, *Epitomes Hist. Belgicae*, t. I, f° 36.
(2) Cfr. De Marne, *Dissertation sur les premiers évêques des Tongrois*, f° 30.
(3) C. De Faye, *L'église de Lyon*, f° 3.

D'après ces faits, on serait tenté d'admettre qu'en effet les légionnaires romains eussent été les premiers propagateurs de la foi chrétienne; mais il suffit de songer aux qualités requises d'un soldat romain pour s'apercevoir que quelles qu'aient été, non sa croyance, mais ses opinions sur les choses de la religion, il était impropre à la prédication d'une religion de paix et de charité entre les hommes. Saint Martin de Tours le sentit; en quittant la carrière des armes, il l'expose : « Je suis un serviteur de Christ, il ne m'est pas permis de combattre; souffres, César, dit-il, que désormais je lutte en faveur de Dieu seul (1); » et il se voua à la prédication de la foi nouvelle.

Il est bien vrai qu'aux environs de Nymègue (2), et sur les territoires de Xanten et de Kellen, on a trouvé des anneaux, des urnes et des pierres gravées, portant des lettres ou des emblèmes qui étaient usités parmi les chrétiens. Mais l'usage de ces emblèmes symboliques ne remonte pas parmi eux au-dessus de la moitié du III^e^ siècle (3); ils furent précédés, comme marque de reconnaissance, par les lettres grecques entrelacées XP (Chr.), dont l'usage dut être assez répandu au IV^e^ siècle, puisque ce fut la première marque que Constantin donna au Labarum.

Comme nous l'avons signalé, les légendaires remontent aux apôtres. De Marne attribue à Everard de Trèves, vivant en 900, d'avoir avancé que saint Materne était disciple immédiat de saint Pierre, et serait mort en 130. Cappidus de Stavoren, qui écrivait en 920, remonte encore plus haut. Selon lui, saint Egysthe, l'un des 72, fut ramené de Rome en Frise par Verritus et Malorix (4), que saint

(1) D. Buddingh, *S^t^ Marten en S^t^ Martens-mantel*, f° 28.

(2) Smetius, *Antiquitates Neomagens.*, f° 32, apud Desroches.

(3) Léon Paulet, Miniature au moyen âge, § *art chrétien*, Revue trimestr., t. XXX, f^os^ 7 et et 8.

(4) Hamconii *Frisia*, f° 12. La famille Camiuga se dit issue de Malorix, et celle de Hermana de Verritus?

Pierre avait convertis; il trouva le martyre à Baardewyk (1). « On fit dans l'église de Trèves ce qu'on avait fait dans beaucoup d'autres églises, dit de Marne; on y crut nécessaire d'appuyer par des monuments durables l'antiquité dont on se piquait. » Le moine Everard vivait un demi-siècle après que le siége apostolique avait destitué l'archevêque Thetgaud, à la suite du procès en divorce, intenté par Lothaire II en 862 (2). Trèves luttait contre Rome; cette Rome du Nord, résidence temporaire de tant de Césars, voulait rehausser l'éclat de son prestige, et peut-être la fameuse épigraphe, qui donne à Trèves treize siècles d'existence antérieure à celle de la cité de Romulus (3), fut-elle une conséquence de cette prétention. Mais le simple fait de remonter au-delà du III^e^ siècle pour trouver l'origine des associations chrétiennes chez nous, pourrait bien être la tradition d'un fait réel dont les détails sont obscurcis, et, sous cet aspect, voici comment nous nous en rendons compte. Les chrétiens étaient plus nombreux chez les Grecs que parmi les Romains, et plus nombreux encore chez les Israélites que chez les Grecs. La prise de Jérusalem, en l'an 70, avait bien eu pour résultat de pousser à l'émigration les habitants de la Palestine; mais ce fut surtout dans l'Orient qu'ils cherchèrent leurs refuges. C'est la guerre qu'Adrien fit à Bar-kochebas, qui, après une destruction complète de la nationalité israélite en 136, amena la dispersion définitive. Or le nombre des chrétiens israélites était alors plus considérable que celui de l'une ou l'autre école existant à cette époque dans le sein de la

(1) Ou Bardewick en Hanovre, près Luneburg.

(2) Cfr. Gérard et Warrkoenig, *Hist. des Carolingiens*, t. II, f° 272.

(3) En 1028, Marianus cite ce vers :

Ante Romam Treveris stetit annis mille trecentis.

Cette inscription se lit encore sur une maison à Trèves (Felsenhart, *Messager des Sciences historiques*, 1871, f° 22).

synagogue; et, par leur émigration forcée, ils portèrent au loin dans toutes les provinces de l'Empire, la connaissanae de la Foi nouvelle appuyée sur la Loi mosaïque. Le Syrien Bardesanés, cité par Eusèbe (1), écrit en 169 que des Juifs s'étaient établis dans les Gaules, et que dans ce pays entier ils observaient leurs lois et gardaient leurs usages. S'ils y exerçaient le commerce et y pratiquaient la médecine, il est probable aussi que les Romains utilisaient leurs aptitudes pour la rentrée des impôts, comme Fl. Josèphe nous le laisse entrevoir (2). Ce fut une trentaine d'années après la dispersion que le Sanhédrin israélite, réuni à Tibériade, commenta le recueil des lois et arrêts nommé Mischna, fixa les points de foi du mosaïsme, et rejeta définitivement de son sein les chrétiens de sa nation. Dans l'intervalle, et pendant longtemps encore, ceux-ci réfugiés, en Occident surtout, n'eurent d'autres formes de leur culte que celles de la synagogue (3). Aussi pensons-nous que ces chrétiens, israélites de nation, furent les premiers propagateurs de la foi nouvelle parmi nos ancêtres, et ce à partir des années qui suivirent 136; car saint Irenée, évêque de Lyon, qui écrivait dès 177, mentionne l'existence d'églises dans la Germanie (4). Tertullien, en 193, confirme cette assertion, en affirmant le même fait quant à la Grande-Bretagne. Il n'est pas probable qu'il s'agisse d'autres contrées que des Germanies inférieure et supérieure, pour lesquelles la probabilité du fait est plus grande que pour la Germanie transrhénane.

(1) *Præp. Evang.*, lib. V, cap. 10.

(2) *Hist. des Juifs*, lib. XII, cap. 4. — La constitution de Chlotaire II prémentionnée, par l'article 12, ôte aux Juifs la faculté de se mettre au service du fisc; donc jusqu'en 614, ils l'avaient eue et en usaient. Nerva leur avait octroyé le libre exercice de leur culte en l'an 97.

(3) Justin, *Martyr.*, II, Apol., *in fine*.

(4) Irenæus, *Adversus Hæres.*, lib. I, cap. 3. — Tertullianus, *Adversus Judæos*, cap. 7.

Il n'y avait à cette époque aucune trace d'aversion contre les Israélites, si ce n'est chez les Romains, desquels les Bourguignons l'héritèrent d'abord (1), pour la transmettre à tout le moyen âge. Saint Hilaire d'Arles, mort en 449, témoigna toute sa vie la plus grande bienveillance envers les Juifs mosaïstes; aussi, à ses funérailles, mêlèrent-ils leurs larmes à celles des chrétiens (2). Le mépris que professaient à leur égard les patriciens et hommes de guerre romains, n'avait pas d'autre cause que l'appréciation qu'ont encore des classes laborieuses (3) le soudard et le hobereau.

Il en était autrement au sein des populations laborieuses, et Flavius Josèphe pouvait écrire : « Parmi les Grecs » et les barbares, plusieurs tâchent d'imiter l'union dans » laquelle nous vivons; la communication que nous faisons » de nos biens; notre industrie dans les arts, et notre con» stance à souffrir pour l'observation de nos lois (4). » L'édit de Constantin de l'an 321, adressé aux autorités de la Germanie Inférieure, dévoile l'importance du nombre des Israélites que renfermait la cité de Cologne (5). Civilement, ils n'étaient soumis qu'à leurs propres lois; mais ceux qui en ce temps se reconnurent chrétiens, ou vinrent demander le baptême aux prêtres de l'église, changeaient de régime et devaient en tout se soumettre au droit romain (6). Ces circonstances expliquent la tradition qui fait saint Servais de la race de David, et le nom hébreu d'Ephratas, porté par l'évêque de Cologne qui fut déposé pour ses opinions ariennes.

(1) Cfr. la Loi Gumbette, promulguée en 502. — Cfr. Raynal, *Hist. phil.*, t. II, f° 232.

(2) L'abbé Grégoire, *Hist. des sectes*, tome II, f° 351.

(3) La loi impose le travail à tout enfant d'Israël. *Deut.* V, 13, et Fleury, *Mœurs des Israëlites*, f° 167 à 170, § XXIII.

(4) *Contra Appionem.* lib. II, cap. 9. Flavius écrivait en 80. — Voir aussi F. Temple : « The Education of the World, » f° 11.

(5) *Codex Theodos.*, tome VI, f° 221.

(6) Gregor. Turonens., lib. V, c. 9.

En présence de populations séparées par leur droit civil, peut-on supposer que des indigènes et des Franks aient dès-lors embrassé la foi chrétienne? Rien ne s'y oppose (1). Les idées se répandent, elles rayonnent, et aucune loi civile ou politique n'a le pouvoir d'arrêter leur marche. Aussi trouvons-nous des traces de cette extension dans les fictions de notre âge héroïque, dans nos légendes traditionnelles. Elles racontent que le personnage nommé Karel-Toxiander, vivant vers 360 à 377, fut converti par saint Servais; que son successeur, Karel-Hamphigius, gouverna en bon *prince chrétien;* enfin, le fils de ce dernier, désigné par le nom de Karel-le-Beau, figure dans les généalogies brabançonnes sous celui de Carolus-Christianus, anno 404 à 438. Mais l'histoire confirmerait-elle ce qu'indiquent ces fictions? Quelle était la croyance de ces chefs franks, revêtus des plus hauts offices auprès des Césars chrétiens, les Bonicius, Sylvanus, Mérobaudus, Arbogaste, etc. Sans doute il leur était expédient de pratiquer le culte de l'Etat; vraisemblablement plusieurs d'entre eux avaient reçu le baptême, mais quant à la qualité de chrétien de ces hommes politiques, elle ne dut pas atteindre un niveau plus élevé que n'en avait eu, dans le Haut-Empire, la religion de Marcia, l'une des femmes de Commode, ou la foi du César Philippus. Il en a été autrement toutefois de quelques indigènes, missionnaires chrétiens, dont par la suite les compilateurs firent autant d'évêques de Tongres, tels que Navitus, Metropolus, Severinus, Martinus, Marcellus, Florentius et Valentinus, auxquels les hagiographes donnent pour pères des

(1) Le quatrième évêque de Reims, qui en 314 assista au concile d'Arles, se nommait Bethausius, nom qui rappelle ici *Bethasii* (Chron. Alb. ap. Leibnitz, f° 24 à 26).

(2) De Marne, f° 48. — S^t^ Martinus est l'apôtre de la Hesbaie. Outre les nombreuses églises qu'il patronne, son souvenir est consacré à Horion; une chapelle lui est dédiée au lieu dit : *Pas de S^t^ Martin.*

magistrats (*comites*) de différentes localités de notre pays.

Il nous semble donc incontestable, que si du temps de Chlotaire II, nos ancêtres en majorité étaient païens (1), il existait pourtant parmi eux un assez grand nombre de groupes chrétiens, disséminés sur le territoire; mais que c'est aux efforts de saint Amand, de saint Eloi et de leurs successeurs que l'on doit attribuer l'institution ecclésiastique, l'un des éléments indispensables de l'unité telle que l'autorité la concevait, et que voulait atteindre l'administration mérovingienne.

Ce grand travail met en relief deux grandes figures historiques : au début, en 483, saint Remy; à son terme, en 862, Hincmar de Reims. Sans paraître comprendre la portée de son observation, ce dernier touche du doigt le défaut politique de cette organisation sociale. Il reproche aux Belges ses contemporains d'invoquer le droit romain quand la cause qu'ils soutiennent leur présente ainsi des chances de gain; mais de se hâter de recourir aux Capitulaires, quand les lois romaines les condamnent (2). Ce fut très-probablement cet état des choses qui avait porté l'empereur Lothaire I à décréter que tout citoyen était tenu de déclarer au magistrat de son domicile, sous quelle législation il entendait vivre, et cette déclaration le liait pour la vie (3). Mais la différence radicale des principes des diverses légis-

(1) Les guerres successives des Frisons, des Saxons, des Normans, tous païens, soutenus quelquefois par des indigènes, contribuèrent à prolonger l'existence du paganisme. Un diplôme d'Othon I, de l'an 946, tend à constater encore sa présence... « Ut Deo famulantes a falsis christianis et a PAGANIS protegeretur. »

(2) Du CANGE, verb. *Capitula*, citant HINCMAR, opusc. XV, cap. 15.

(3) Capitulaire donné à Rome, vers l'an 864. Agobard, évêque de Lyon dès 814, écrit : « Tanta diversitas legum, quanta non solum in regionibus, » aut civitatibus, sed etiam in multis domibus habetur; nam plerumque » contingit ut simul eant aut sedeant quinque homines et nullus eorum » communem legem cum altero habent. » D. BOUQUET, t. VI, f° 356.

lations produisit des divergences qui rendirent tout-à-fait temporaire cette unité que l'on souhaitait permanente. On a dit parmi les Italiens de nos jours, que si l'unité peut s'obtenir par la contrainte, l'union ne saurait s'obtenir de cette manière (1). En effet, une législation égale pour tous peut seule imposer cette unité, mais à la condition de régler les actes, sans vouloir violenter les consciences, par la puissance desquelles seules l'union peut s'établir chez un peuple.

C. Van der Elst.

(1) « L'unità si può ottinere colla forza, mentre l'unione non si ottien punto colla forza. » De Sanctis.

Ryhove-steen.

Généralement avant le XVI^e^ siècle les maisons à Gand, comme dans bien d'autres villes, étaient construites en bois ou en torchis avec montants en bois et couvertes en paille ou en chaume; en 1417, beaucoup d'habitants, même des béguines, demeuraient dans des maisons de paille, *strooyen huusen*. Déjà, dès 1416, les échevins de Gand défendirent la construction ou même la réparation des toits de cette nature, qui souvent avaient été la cause de graves sinistres. Les maisons construites en pierre ne formaient que l'exception, et étaient occupées presqu'exclusivement par les seigneurs. Elles portèrent la dénomination de *steen* (pierre, château) et étaient connues sous le nom du propriétaire. Les matériaux employés à ces constructions seigneuriales n'étaient point équarris : c'étaient des éclats de pierre, de toute grandeur et forme, provenant des carrières du Tournaisis, qui, placés en œuvre, formaient un *opus incertum*, semblable aux murs des anciennes églises et abbayes. La dénomination de *steen* impliquait moins la signification de château ou de demeure seigneuriale que celle de la nature des matériaux employés, car peu de ces *steen* présentaient le caractère d'ouvrages fortifiés, ou se trouvaient dans une situation favorable à la défense. Ainsi nous voyons qu'il y avait au Marché aux Grains le *Col-steen*, le *Witte-steen*, le *Pollinaes-steen*, le *Grooten-steen*, le *steen* de *Godevert de Pape* et le *Goessins Borluuts-steen*, etc. D'autres de ces maisons féodales présentaient cependant des

orridor

moyens de défense : ainsi le *Gerard-duivels-steen*, le château de Gérard le diable, de la puissante famille des Vilain, qui s'élève encore aux bords de l'Escaut, sur l'extrême limite des terres de France et d'Allemagne au XIII^e^ siècle, avait plusieurs tours pour sa défense, ainsi que naguère l'*Ameede*, rue aux Vaches, que l'on vient de démolir, et l'*Utenhove-steen*, au Marché du Vendredi, qui était flanqué de tourelles aux quatre coins, dont deux existent encore, du côté de la Lys.

La gravure qui accompagne cet article est un curieux spécimen de l'architecture civile du XIII^e^ siècle; nous n'en connaissons ni le fondateur, ni le propriétaire primitif. Dans le registre aux résolutions scabinales de l'année 1368 (*Jaerreg.*, p. 32), il est dit qu'à cette époque cet hôtel se nommait *Ser-Braems-steen* et était occupé par Jean Tollin, vicomte d'Alost. En 1410, Alexandrine Tollin et son époux, Jacques Bune, cédèrent les droits qu'ils avaient à cet hôtel à Henri Tollin, et le 11 octobre 1424, celui-ci vendit cet édifice à Jean Van der Kytule, conseiller de Philippe-le-Bon.

Cet hôtel était habité, durant les troubles de religion du XVI^e^ siècle, par un membre de cette famille, François Van den Ketule, seigneur de Reyhove, qui fut mis à la tête de la commune de Gand. Le 29 octobre 1577, il arrêta lui-même, soutenu par quelques-uns de ses suppôts, le duc d'Arschot, gouverneur de la Flandre, qui avait eu la veille une violente discussion avec Jean Van Hembyze, réclamant insolemment la réinstallation de la commune de Gand dans ses droits et priviléges, ce à quoi il s'était refusé. Reyhove le fit transporter à son hôtel, où il ne tarda pas à être rejoint par plusieurs autres seigneurs de son parti et les évêques de Bruges et d'Ypres, qu'il avait fait arrêter. Ils y furent confinés dans diverses chambres. Le duc y resta jusqu'au 14 novembre suivant.

Cet hôtel porte aujourd'hui le n° 18 de la rue Basse :

la façade du côté de la rue a subi beaucoup de modifications et ne laisse plus guère de traces de sa forme primitive. Mais il n'en est pas de même de celle qui est reproduite ici, et qui donne sur la cour intérieure de cet hôtel. Nous pensons qu'elle est de construction primitive. Elle présente un fronton triangulaire, à marches, qui commence à un cordon avec moulures : deux baies oblongues, non cintrées, y sont ménagées pour donner jour à un immense comble, construit en bois de chêne. La maçonnerie de toute la façade est en *opus incertum* des plus caractérisés : le corps du bâtiment, qui forme un carré parfait, est partagé en deux rangées de fenêtres : trois au rez-de-chaussée et deux à l'étage. Ces fenêtres, à ce qu'il nous paraît, sont primitives; elles ne portent aucun indice, soit d'ogive soit de plein cintre, qui pourrait nous mettre sur la voie pour fixer la date, au moins approximative, de la construction du bâtiment. Celles de l'étage sont à trois croisillons, séparés dans leur hauteur par un meneau : une arcature surbaissée, à claveaux, sert de décharge aux linteaux. Il est évident qu'elles ont été remaniées : les baies se sont étendues jusqu'au cordon placé au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée, une partie en a été bouchée avec des briques. Elles sont en porte à faux au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée. Celles-ci sont au nombre de trois, également à croisillons, dont la partie supérieure est beaucoup plus élevée que les deux autres : à première vue, on ne se rend pas compte de cette disproportion; mais cela provient de ce que l'on a ménagé entre le plafond, espèce d'oubliettes et le plancher de l'étage un entresol assez spacieux et qui échappe à la vue. On n'y avait accès que par une petite baie, pratiquée sous le plafond dans un couloir latéral au salon.

Ce vaste bâtiment est construit sur des caves non voûtées, peu profondes, mais s'élevant au-dessus de terre au

moins à trois mètres. Un vaste vestibule, auquel on n'arrive que par une douzaine de marches, donne accès à différentes salles : au fond, à droite il y a un dégagement, qui conduit à la cage de l'escalier et à un corridor de communication avec le corps-de-logis, faisant face au pignon dont nous venons de parler. Avant d'arriver à ce corridor, on voyait à droite, en face de la première rampe, un petit réduit voûté, à porte massive et lourdes ferrures, qui avait servi de trésorerie. Ce corridor servait de chapelle dans le temps, il était cintré en ogive et d'un travail remarquable.

Nous ne croyons pas, comme nous l'avons entendu dire, que le fougueux démagogue *Joncker Jean Hembyze*, le Premier Échevin de Gand, ait jamais habité le *Reyhovesteen* : il occupait un hôtel rue des Foulons. Van Hembyze était un amateur des Beaux-Arts, mais peu scrupuleux sur le moyen de se former une collection : aussi fit-il transporter dans sa résidence une foule d'objets sculptés, que ses adhérents avaient enlevés des églises et des couvents qu'il avait fait mettre à sac et à feu. A l'époque où l'archevêque de Malines, Jean Hauchin, vint à Gand, pour consacrer les églises et les chapelles restaurées, il fit enlever de cet hôtel, occupé alors momentanément par le seigneur de Champigny, Fréderic Perrenot, tous les objets qui s'y trouvaient encore, provenant de la spoliation des établissements ecclésiastiques : on le voit, à toutes les époques, les démagogues furent les mêmes : le bonheur de l'humanité pour axiome et la rapine pour mobile.

A. V. L.

LA PEINTURE ET LA SCULPTURE A MALINES.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PEINTRES MALINOIS.

Dans la première partie de notre travail, nous avons fait l'histoire des institutions artistiques de la ville de Malines : cette étude était l'introduction nécessaire à un aperçu plus approfondi sur l'état de la peinture et de la sculpture.

Quand nous avons fait connaître la gilde de Saint-Luc et les phases que parcourut son existence, nous avons tracé le cercle dans lequel s'est développée la vie artistique pendant près de quatre siècles; car c'est cette association qui a dicté à l'art malinois les conditions et les lois auxquelles il a été soumis; c'est elle aussi qui a stimulé dans le pinceau et dans le ciseau les progrès que nous nous proposons d'étudier de plus près.

Pour nous former une idée exacte de la puissance passée de l'art, nous devons le considérer sous un jour moins général; nous devons l'individualiser et l'apprécier dans sa pratique et dans ses produits. Connaissant les règles qui le gouvernaient, il reste à voir de quelle manière il obéissait à cette impulsion et quels ont été les instruments ou les organes dont il s'est servi.

Les organes de l'art sont les artistes; c'est par leur bouche

qu'il parle; ce sont eux qui traduisent la théorie en pratique.

Après la vie publique de l'art, nous abordons l'examen de sa vie privée, et nous pénétrerons dans les ateliers de ses adeptes.

La seconde partie de notre ouvrage comprendra donc la biographie des artistes de Malines. Nous parlerons des peintres d'abord, des sculpteurs ensuite. Nous tâcherons autant qu'il est possible de suivre l'ordre chronologique dans l'exposé des notices; néanmoins nous nous départirons de cette voie chaque fois que nous rencontrerons plusieurs artistes dans une même famille, alors nous ne séparerons point ce que la nature a uni, et sous la rubrique d'un nom patronymique, nous grouperons tous les personnages qui se sont signalés dans une carrière spéciale.

Le goût du jour demande que les biographies réunissent de grands détails — trop peut-être — sur les hommes dont elles sont l'objet. On exige une foule de renseignements sur les artistes, sur leur état de fortune, sur leur vie intime et sur leur généalogie : dans la mesure de nos forces, nous répondrons à ce désir du public.

I.

Les peintres du XIV^e^ siècle.

Sommaire : Pierre le peintre. — Henri le peintre. — Jean den Bloc. — Rombaut Goedweert. — Jean le verrier. — Francon de Kempe. — Jean van den Bossche. — Francon de Endout. — Francon van Lint. — Jean van Forcest. — Rombaut van Lyere. — Henri le Verrier.

Les comptes communaux de Malines sont la grande source à laquelle nous avons puisé les indications sur les peintres du moyen âge. Dans ces antiques documents, les détails sont rares et concis; le plus souvent ils ne rappellent que vaguement les noms de quelques artistes; parfois ils font une mention succincte de leurs œuvres. Nous relèverons ces annotations positives, sans nous laisser en-

traîner à des commentaires qui nous mèneraient inévitablement sur le terrain glissant des suppositions.

Le premier peintre malinois, dont les archives locales révèlent l'existence, est un anonyme qui n'a d'autre nom patronymique que la qualification résultant de la profession qu'il exerçait. Il est appelé *Peeter den scildere*.

Pierre le peintre exécuta, en 1317-1318, une bannière et l'étendard de la ville de Malines.

« Item, Pieter den scildere van eene baniere te maken. »

« Item, den zelve van den standaert » (1).

Quelques années plus tard, le Magistrat confia encore à ce peintre un travail du même genre que celui qu'il avait déjà entrepris : il reçut du trésor public le prix d'un nouvel étendard et d'une enveloppe de toile, servant de fourreau au pennon en question.

« Item, van ene standaerde te makene en van line lakene daer hi in ghewonden es. » (2).

Le second peintre connu ne porte guère une désignation plus complète que son prédécesseur; Henri le peintre, *Henri de scildere*, retoucha, en 1351, un étendard pour compte de la cité (3).

Jean den Bloc mit en couleur deux barques de la ville; au même compte est portée la dépense d'un étendard :

« Janne den Bloc van verkene ane II bargiesceepe en van » stoffene. — Item, van de stat standaerde te makene » (4).

Dans le chapitre des registres aux finances, que nous avons sous les yeux, nous trouvons deux travaux de genres bien différents abandonnés aux soins d'un même pinceau. Cette circonstance n'a rien d'étrange, si l'on se représente l'état de la peinture à cette époque reculée; nous sommes

(1) Comptes de Malines, n° 1317-1318.
(2) Id., 1333-1334.
(3) Id., 1351.
(4) Id., 1353-1355.

dans l'enfance de l'art, au moment où il est vraiment encore un métier. L'œuvre industrielle était le but principal du peintre du moyen âge, il n'était artiste que secondairement, comme nous l'avons démontré dans la première partie de notre étude.

Jean den Bloc peignit les bateaux de la ville; il est hors de doute que pour cette opération notre peintre se servit de la couleur à l'huile. Bien qu'au XIV^e^ siècle, ce procédé n'était point encore appliqué à la confection des tableaux, il n'en est pas moins établi que le mélange de l'huile avec les matières colorantes était connu et employé dans des cas nombreux. Il résulte même de diverses sources, que dès les années qui nous occupent, la couleur oléagineuse servait à l'enluminure des étendards, des pennons et des bannières, longtemps avant que cette mixtion ne fût en usage pour les œuvres d'art proprement dites, pour lesquelles nos vieux artistes avaient des enduits spéciaux, soit à la cire, soit au blanc d'œuf, soit à l'eau gommée. Peut-être aussi possédaient-ils d'autres compositions dont le secret ne nous est point parvenu?

En 1374, la ville décida la construction d'une nouvelle maison échevinale (*schepenen huys*). Elle se proposait de donner à cet édifice des embellissements qui le rendissent digne d'une cité riche et populeuse. Le monument fut commencé et nous le possédons encore sous le nom de Vieux-Palais. Malheureusement l'hôtel scabinal n'atteignit jamais que la moitié de son plan d'achèvement; toutefois son entreprise n'en fournit pas moins aux artistes de la localité l'occasion de se signaler et d'exercer toutes les ressources de leurs talents pour la décoration du palais. A partir de cette année, les comptes communaux abondent en citations de personnages employés aux travaux délicats du monument; ils nous font connaître une phalange de sculpteurs, d'architectes, de ferroniers, de verriers et de peintres; nous nous arrêterons à ces derniers.

Rombaut Goedweert ou Goedveers semble avoir pris sur lui la majeure partie des travaux de coloration exigés pour la splendeur du siége de l'administration.

Voici les premiers travaux mentionnés à l'article des comptes, qui concerne maître Rombaut.

Il revêtit de dorures les pommeaux, les feuillages et les tiges, que maître Lambert de Dinant avait battus et placés sur la tour principale qui couronnait le toit de la maison échevinale. Il enlumina les six girouettes, qui s'épanouissaient du sein des susdits pommeaux, et quatre girouettes plus grandes, qui se balançaient au-dessus des cheminées. Il peignit et dora huit petites bannières de métal, qui s'élançaient du faîte de l'édifice, et vingt-quatre de dimension moindre groupées autour de la toiture sur les pignons latéraux. Il polychroma les cinq statuettes de pierre, qui occupaient les niches pratiquées entre les fenêtres, et il appliqua de brillantes couleurs sur la statue de Notre-Dame, sur les anges, sur les socles et sur les sculptures accessoires, placés au-dessus de la grande porte d'entrée. Devant la sainte Vierge se dressait un candelabre de fer, délicatement ouvré, qui supportait une lanterne; notre peintre fut chargé de le relever de couleurs et de métaux et de peindre les vingt-huit petits médaillons qui le décoraient.

Goedweert, dans ces divers travaux, était aidé par un certain nombre d'ouvriers attachés à son service, auxquels la ville versa à boire (1).

L'année suivante, l'artiste continua les ouvrages qu'il n'avait pu achever antérieurement; c'est ainsi qu'il dora l'aigle qui dominait la « petite maison échevinale » (2).

« Item, Romoud Goedweerd van den arent te verguldene » die opt cleyne scepen huus steet (3). »

(1) Comptes de Malines, 1376-1377.

(2) L'édifice contigu au Vieux-Palais était jadis désigné sous le nom de petite maison échevinale.

(3) Comptes de Malines, 1378-1379.

De sérieuses difficultés ayant éclaté en Flandre entre Louis de Male et ses sujets, le prince ne vit d'autre moyen de venir à bout des rebelles que de leur déclarer ouvertement la guerre et de les soumettre par les armes. Il fit les préparatifs de l'expédition qu'il projetait et prit les dispositions nécessaires pour faire le siége de Gand. Le comte de Flandre réunit les éléments d'une forte armée en Brabant, en Artois, en Hainaut, dans le Namurois et à Malines. Les préparatifs de cette campagne, par les traces qu'ils ont laissées dans nos livres aux dépenses, démontrent que le peintre, dont nous nous occupons, a contribué par son travail aux fournitures de l'armée.

Rombaut Goedweert orna de dessins et de peintures la selle de guerre du chevalier Florent de Duffel-Berthout, porte-étendard de Malines. Il acheva deux bannières aux armes de la ville, destinées à ne point quitter l'enceinte de la cité, et trois autres drapeaux, parmi lesquels deux étaient pour les bourgeois et un pour les archers. En même temps il repeignit à neuf cinquante-trois boucliers à l'usage de ce dernier corps.

« Item, Romoud Goedwerd van eene oorlogh zadele » ghestoffeerd die H. Florys van Duffle hadde te vors. oor- » loghe den standaert op te vuerne. »

« Item, den selven Romoude van II baniere met de » poorters wapene binnen de stat. II baniere tpoorters » behoef en I baniere tscutters behoef. Item, den selven » Romoude van LIII taergien tstat scutters behoef te ver- » wene van nuwes... (1) »

En 1384-1385, maître Rombaut fut chargé par la ville de mettre en couleur quatre grandes statues avec leurs socles, plusieurs colonnes et des anges; toutes pièces devant concourir à l'éclat que l'on voulait donner à la nouvelle

(1) Comptes de Malines, 1379-1380.

maison échevinale (1). En même temps, il décora une grande girouette et trois girouettes plus petites pour être érigées sur la tour du rempart de Neckerspoel. Dans le courant de cette année encore, il revernit la châsse de saint Rombaut (2). Ce n'était point la première fois que Goedweert besognait au reliquaire du patron de la ville; car les comptes spéciaux de la construction de cette œuvre, clôturés en 1370, nous apprennent que maître Rombaut dessina un projet d'ornementation pour ladite châsse, ce qui lui rapporta un mouton d'argent; il toucha huit pièces de la même monnaie pour avoir vernissé les statuettes du reliquaire; enfin, il fut payé pour peintures faites aux draperies et au brancart sur lequel étaient portées les reliques du martyr.

Sa femme concourut aussi à la décoration de ce dernier morceau, c'est elle qui en fournit les franges et en façonna les tentures.

Dans la suite, il enduisit de vernis les heaumes et les bannières formant le cabinet d'armes, à l'église de Saint-Rombaut, de messire Francon van Halen, seigneur de Lillo.

Francon de Mirabelle, dit van Halen, chevalier, conseiller du comte de Flandre, avait rempli d'importantes fonctions militaires à Malines. Il décéda en 1375; ses restes furent déposés dans une magnifique tombe, due au ciseau de Jean Keldermans, *alias* van Mansdale.

« Item, Romoude Goedweerd van dat hi vernissyt heeft » II helmen en II banieren die in S. Romonds kerke han- » ghen die H. Vranke van Halen toebehoore. XXI in mey » LXXXVI (3). »

Jean le Verrier (*Janne de Ghelasmakere*), est l'artiste qui plaça, en 1376-1377, quarante-cinq verrières dans les

(1) Comptes de Malines, 1384-1385.
(2) Id., 1384-1385.
(3) Id., 1385-1386.

diverses salles de l'hôtel communal; au témoignage des comptes, les écussons des évêques de Liége, seigneurs de Malines, se détachaient au centre de seize de ces vitraux; les blasons épiscopaux étaient couverts de la mître et accompagnés de la crosse pastorale.

« Item, Janne de Ghelasmaker van XLV ghelasender » veynsteren die staen op de scepenhuis in de nederzale in » der scepenen camere op de hoghezale ende in de bottel- » rye, daer af dat XVI syn met inscilden met bisscops » staven gheverwt... (1). »

A l'occasion des dépenses faites pour la guerre de Flandre, nous apprenons à connaître un nouveau peintre, moins artiste, semble-t-il, que les personnages du même métier, dont nous avons parlé.

Francon de Kempe et ses compagnons travaillèrent pendant quinze semaines à la préparation et à la peinture des engins de tir pour l'expédition de Louis de Male. Leur ouvrage finit le 14 février 1380.

Le même maître, aidé de ses ouvriers, s'appliqua pendant un laps de trente-six semaines, expirant le dernier jour d'octobre 1381, à un travail pareil à celui qu'il avait entamé en 1380. Cette seconde annotation relative à sa besogne, prouve en outre qu'il fut l'entrepreneur général des projectiles et d'autres instruments de combat. Il s'acquitta de nouveau de l'armement des archers, confectionna leurs armes, les revêtit de couleurs et fournit dix-sept mille et cent fers (*ysers*), qui, sans aucun doute, sont les pointes à adapter aux flèches d'arbalètes.

Le même chapitre porte au compte de maître de Kempe deux mille flèches empennées pour les guerriers munis d'arcs; trente livres de colle et seize cents plumes pour les flèches (2).

(1) Comptes de Malines, 1376-1377.
(2) Id., 1380-1381.

D'après les notes qui précèdent, Francon de Kempe aurait été plutôt un ouvrier, une sorte d'armurier, qui avait dans ses attributions de livrer ses fournitures entièrement achevées et peintes. Il maniait la brosse; mais était-il véritablement peintre, c'est ce que nous n'oserions affirmer. Peut-être quelque découverte postérieure jettera-t-elle plus de jour sur ce personnage; en attendant, nous croyons qu'il n'y a aucun inconvénient à prendre son nom en considération.

Jean van den Bossche. Ce peintre partagea la tâche confiée à Francon de Kempe : comme lui, il contribua à l'armement de la milice; car « deux cents flèches pour les canons » sortirent de ses ateliers de peinture. Chaque flèche lui valut quatre deniers de gros de Brabant. Les projectiles dont il s'agit ne sont évidemment point des traits, dans l'acception propre du mot, mais des engins de destruction que le rédacteur des comptes a cru ne pouvoir mieux déterminer que par le mot *pylen*.

« Item, Janne van den Bossche van ijc pylen te verwene » die donderbussen hoeren. iiij in october. Van elc pile » iiij d. gr Brab. (1). »

Cet artiste, en compagnie de Rombaut Goedweert, fut chargé de dorer et d'enluminer quelques-unes des girouettes qui surmontaient la grosse tour du rempart de Neckerspoel (2).

Francon de Endout appliqua son talent à mettre en or et en couleurs trois grandes girouettes et une autre moindre pour le bastion du rempart au *Rees* (3).

Dans le courant de l'année 1384-1385, des œuvres plus fines lui furent soumises; il représenta, entre autres, les armoiries de la ville sur certaines draperies, et il reproduisit sur un panneau la formule du serment de fidélité à

(1) Comptes de Malines, 1382-1383.
(2) Id., 1384-1385.
(3) Id., id.

Dieu, aux saints et à la commune de Malines. Une statue de « messire saint Georges » remplissait la niche principale, pratiquée au-dessus de l'entrée de la porte d'Adeghem; Francon de Endont fut appelé à polychromer cette figure (1).

A mesure que nous avançons dans le dépouillement des comptes communaux, le talent artistique de notre peintre s'élève davantage : en 1386-1387, apparait le dessinateur; il décore les murs de la chambre de réunion du Magistrat, à la maison échevinale, d'une grisaille représentant le Sauveur en croix.

« Item, Vranke van Endout van ene crucifix te makene » met colene en met crite inder scepene camere. II in » meerte, comt V stuyvers VIII den. g° vlam. Valent I st. » XII den. g° (2). »

Peu de temps après, Francon soumit à l'autorité le modèle qu'il avait conçu pour les tentures, les passementeries et les coussins, dont maitre Ulric van der Sleyen, le brodeur, meubla la salle du conseil du nouvel hôtel scabinal (3).

Après 1387-1388, nos documents ne parlent plus de Francon de Endout; son dernier travail connu est l'enluminure d'un drapeau de métal, qui se trouvait sur la tour de la rue des Planches (4).

Francon van Lint débuta, le 13 octobre 1386, dans les travaux publics par la peinture des girouettes : il en orna six, parmi lesquelles de grandes et de petites; les unes en destination pour la porte du Sablon, les autres pour les remparts du Moulin-à-eau.

Un ouvrage semblable lui fut commis pour les bannières, qui terminaient les deux tourelles de la porte d'Adeghem. Il peignit pour le même monument « une rose » (5).

(1) Comptes de Malines, 1384-1385.
(2) Id., 1386-1387.
(3) Id., id.
(4) Id., 1387-1388.
(5) Id., 1385-1386.

Van Lint acheva, en 1394-1395, quinze boucliers; il employait en même temps son talent aux peintures « de la maison de Bornhem » (1).

La façade de la boucherie, qui s'étendait du côté de la maison échevinale, portait une statue; le 31 octobre 1399, notre peintre revêtit cette image de couleurs et de dorures (2).

Au commencement du XV^e^ siècle, le dernier jour d'octobre 1405, Francon perçut le prix des couches de peinture qu'il avait mises sur les bails ou sur les rampes du parvis de Saint-Rombaut et à la porte de Bruxelles.

Il lui fut également payé une somme pour un tableau, relevé de dorures, qu'il plaça sur l'autel de la chapelle dans la maison des échevins.

« Item, de selve van eene tafele die hi ghemaect heeft op » den scepenhuis opten outaer van goude ende van stof- » ferne, comt op XL st. gr° vle. Valent VIII st. X den. gr°. » II ingels (3) ».

Le 16 mars 1405, mourut Marguerite de Male, comtesse de Flandre et dame de Malines, veuve de Philippe le Hardi. La ville célébra pompeusement, le 11 avril suivant, le service funèbre pour le repos de l'âme de la princesse. Au milieu du chœur de l'église de Saint-Rombaut se dressait un riche catafalque, dont Francon van Lint avait décoré les boiseries.

Soixante-quatorze blasons aux armes de Bourgogne et de Flandre se détachaient en tons vifs sur les draperies de deuil. Tous ces décors sortaient de l'atelier de Francon. Le prix des armoiries de grande dimension était de quatre deniers de gros de Flandre chacune. Les petits écussons furent payés la moitié des grands (4).

(1) Comptes de Malines, 1394-1395.
(2) Id., 1398-1399.
(3) Id., 1404-1405.
(4) Id., 1404-1405.

La mort de la duchesse de Bourgogne soumettait la seigneurie de Malines à un nouveau maître, Jean sans Peur. Le duc fit la joyeuse-entrée dans sa bonne ville le 23 avril 1405; la solennité de la réception du prince eut lieu avec autant de faste et d'apprêts que le court espace de temps, qui s'était écoulé depuis le décès de Marguerite, le permettait. La grande décoration pour les fêtes au moyen âge était la profusion des armoiries, les tentures et les branchages. Le peintre auquel la cité avait remis le soin de fournir les blasons funéraires de la comtesse défunte, fut également chargé de préparer les écus qui serviraient à l'entrée de son fils. Van Lint acheva rapidement vingt-quatre grands écussons et soixante petits, au prix de quatre deniers de gros de Flandre les premiers, et de deux deniers de la même monnaie pour les seconds (1).

Jean de Bourgogne consacra les premiers mois de son règne à l'expulsion des Anglais, qui infestaient les côtes de la Flandre. Il leva une armée et appela sous ses drapeaux les contingents de ses différentes seigneuries.

Les Malinois quittèrent leur ville natale, le 27 mai 1405, avec un nombreux attirail de campagne. Les trois banderoles de toile peinte, garnies de franges, et les six grands blasons de Malines, qui précédaient nos compatriotes au combat, étaient les œuvres de van Lint. A cette occasion, il fut soldé pour ses peines, pour frais d'étoffes et d'instruments de peinture à maître Francon, une somme de XLV sous XI deniers de gros I ange (2).

Les derniers travaux de notre artiste se rapportent encore à l'hôtel échevinal, où tant de maîtres s'essayèrent. En 1408-1409, il couvrit de dessins d'or, d'argent et d'azur la cheminée dans la chambre du conseil, ce qui lui rapporta

(1) Comptes de Malines.
(2) Id., 1404-1405.

quatre livres de gros (1). Huit ans plus tard, il produisit vingt-cinq médaillons, enchâssés dans le devant-d'autel de l'oratoire du Magistrat (2).

Jean van Foreest est l'auteur de deux écus de champs d'or à trois pals de gueules, qui est Malines, destinés à faire reconnaître les envoyés de la ville, lorsque ceux-ci seraient chargés de missives officielles. Porté en compte le 4 septembre 1388 (3).

Rombaut van Lyere. Le nom de ce peintre paraît indiquer que lui-même, sinon sa famille, était originaire de la ville de Lierre. Il serait, croyons-nous, plus naturel d'admettre que les ascendants de cet artiste avaient pour berceau la ville de Lierre et que leur fils ou leur descendant dont il s'agit, vit le jour à Malines, où il aurait reçu au baptême le nom de saint Rombaut, l'apôtre malinois.

Rombaut van Lyere se signala par divers travaux, qu'il exécuta en vue des apprêts de la guerre que les Brabançons, unis aux Malinois, se proposèrent de porter dans le pays de Juliers contre le duc de Gueldre. Le départ des troupes eut lieu le 7 septembre 1397.

L'administration commanda au peintre d'enluminer huit boucliers de cuir, et de colorier les cruches et les vases que les chefs des combattants prendraient avec eux (4).

Le comte de Laborde a découvert dans les comptes de la maison de Bourgogne un verrier malinois, Henri Glasemacker, que Philippe le Hardi chargea en 1393-1394 de faire les vitraux pour la Chartreuse de Dijon (5).

(1) Comptes de Malines, 1408-1409.
(2) Id., 1416-1417.
(3) Id., 1387-1388.
(4) Id., 1396-1397.
(5) *Les ducs de Bourgogne*. Tome Ier.

II.

Les peintres du XV^e^ siècle.

Sommaire : Jean Goedwcert. — Jean de Visschere. — Jean van Helmont. — Jacques le Verrier. — Jean Giloft. — Jean Gillots. — Nicolas Daman. — Jean den Hollander et son fils. — Louis van den Triest. — Jean Schoonjans. — Hector de Pointre. — Jacques den Drayere. — Pierre de Bruyne. — Jean Vortmans. — Jean vander Smessen. — Antoine Mickaert. — Corneille van Heemvliet. — Baudouin Bode. — Jean van Zennewede. — André van Leest. — Jean van Turnhout. — Jean van den Molen. — Daniel Dregghe. — Les van den Valgaerden. — Pierre van den Briele. — Jean de Mechelaire. — Jean van Zellaer. — Jean Gheerts. — Jacques van Abeele. — Jean Crabbe. — Jean de Bruyne. — Michel van den Rode. — Laurent Dierickx. — Jacques van Assche — Guillaume de Herte. — Godefroid Yselyns. — Corneille van den Dyck. — Arnold Godevaert. — Jean Mol. — Adrien de Keersmacker. — Corneille de Moeyen. — Les van Battele et les van der Wyet.

Le XV^e^ siècle fut une époque brillante pour l'art. La paix, la prospérité du commerce et la magnificence de la maison de Bourgogne furent les causes principales qui stimulèrent le mouvement artistique, qui tendait à éclore. Le bien-être matériel dont jouissait la société eut une réaction immédiate sur toutes ses productions. Dans l'art particulièrement, nous observons une transformation totale : le rigide et pieux style gothique fut modifié; les architectes du temps firent de leurs œuvres les expressions fidèles des tendances de luxe qui marquaient l'opinion publique. On peut dire de l'art ce qu'un contemporain a dit de la littérature : « le style, c'est tout l'homme. »

Les artistes du XV^e^ siècle suivirent le penchant général : peintres, architectes, sculpteurs, tous répandirent à pleines mains les ornements sur les produits qu'ils mettaient au jour. On vit alors s'élancer sur les édifices, comme autant de flammes légères, ces gracieuses tourelles et ces galeries contournées, qui valurent au type de l'époque la qualification expressive de *flamboyant*. Les monuments de l'art se

couvrirent indistinctement de riches détails : l'été du gothique commence, c'est la saison du *fleuri*.

Le temps des grandes entreprises était passé. Les villes possédaient toutes les édifices religieux et civils, que la nécessité avait commandés. Le XV^e^ siècle, recueillant ainsi l'héritage de ses devanciers, profita de ces legs imposants. Il ne lui restait à faire autre chose qu'à répandre son abondance sur les monuments reçus des aïeux; il s'attacha surtout à semer les décors et à marier la grâce avec l'utilité.

Ce mouvement nouveau eut pour effet d'encourager singulièrement les artistes. De tous les côtés à la fois, on demandait leurs œuvres, mais des œuvres achevées et tapissées de détails. L'offre était restreinte et le travail devenait lent et difficile; il fallait donc que les producteurs se multipliassent. Nous voyons aussitôt apparaître des pléiades de peintres et de sculpteurs; comme nous l'avons dit plus haut, leur nombre grandissant exigea qu'ils se détachassent des corporations industrielles, dans lesquelles ils étaient confondus, pour se constituer en association spéciales et autonomes. Alors prit naissance la gilde de Saint-Luc.

L'influence de l'état social se fit nécessairement sentir sur la peinture, aussi bien que sur les autres branches de l'art. Mais celle-ci reçut en outre une impulsion nouvelle et imprévue par l'application des couleurs à l'huile à l'exécution des tableaux.

Les comptes communaux de cette époque nous apprennent une foule de noms de gens, qui pratiquaient l'art; les registres d'immatriculation au droit de bourgeoisie (*poorterye*) citent également plusieurs artistes, qui des différents points du pays vinrent à Malines pour profiter de l'essor donné à leur carrière.

Jean Goedweert. Il appert des registres aux recettes et aux dépenses, que la ville de Malines avait à ses ordres un peintre du nom de Goedweert, autre que celui que nous

avons cité dans le chapitre précédent. Jean Goedweert partagea les travaux de son homonyme au palais échevinal; comme Rombaut, il consacra son temps à enluminer les bannières de cuivre et les ferronneries, qui surmontaient le faîte des toits. Il peignit et vernissa la lanterne, qui éclairait le perron de l'édifice. Il acheva un cartouche portant les armoiries de Philippe, comte de Nevers et de Rhetel, fils de Philippe le Hardi, pour être placé au-dessus de la porte de l'hôtel de messire Jean Schooff, dont ce prince était l'hôte (1).

En 1404-1405, nous retrouvons Jean Goedweert ayant la direction de la procession de Saint-Rombaut, en compagnie de deux collègues, Jean van Battele et Jean de Visschere (2).

Jean de Visschere est l'un des artistes les plus féconds dont parlent les anciens comptes communaux; l'administration locale lui remit à diverses reprises des travaux, parmi lesquels nous rapporterons les principaux.

Au commencement du XV^e^ siècle (1403-1404), il peignit le brancart ou la civière sur lequel était portée la châsse de saint Rombaut. Sur le reliquaire était couchée une image du saint évêque, dont Jean de Visschere dora la crosse, et dans la volute de laquelle il plaça le blason de Malines.

Dans le même exercice, sont consignées des peintures faites aux fenêtres de la maison échevinale.

Il décora, en même temps, plusieurs cruches d'honneur, qui devaient être présentées aux concurrents d'un grand tir que la ville organisait dans le jardin du couvent des Récollets. Ces vases étaient couverts de sentences et d'inscriptions, entourant les armes malinoises. Jean van Battele partagea ce dernier travail, mais de Visschere prit sur lui

(1) Comptes de Malines, 1397-1398.
(2) Id., 1403-1404.

seul le soin d'enluminer le but, les poteaux et les palissades du champ où avait lieu le concours (1).

L'année suivante, notre peintre fut rétribué pour les peines qu'il s'était données dans l'organisation de la procession de Saint-Rombaut, qui opérait sa sortie annuelle le quatrième jour des Pâques. Jean van Battele et Jean Goedweert s'occupèrent, sous ses ordres, à prendre avec lui les dispositions relatives à la fête et aux ornements, qui y figuraient (2).

En 1405-1406, aidé du même van Battele et d'une escouade d'ouvriers, il fut une seconde fois nommé conducteur des travaux préparatoires de cette procession. Deux fois déjà il s'était acquitté si dignement de cette tâche que le Magistrat résolut de la lui confier dorénavant chaque année; il décida qu'à ce titre l'artiste toucherait chaque fois une somme de quarante sous de gros (3). Nous voyons par les registres aux finances que de Visschere accomplit pendant de longues années le devoir d'ordonner le pieux cortège (4).

La ville se proposait, en 1412-1413, d'offrir à la chevalerie la réjouissance d'un tournoi. Son peintre d'office exécuta les décors nécessaires au terrain de la joûte : à cet effet, il peignit des tentures de toile, quatre figures et seize écussons, armoriés les uns de Bourgogne, les autres de Malines (5).

En 1413-1414, Jean de Visschere employa la couleur à l'huile pour revêtir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le grand canon de la ville :

« Item, Jan de Visschere van der stad groter busse te » verwene met oly verwene bute en binen (6). »

(1) Comptes de Malines, 1403-1404.
(2) Id., 1404-1405.
(3) Id., 1405-1406.
(4) Id., 1407-1408, 1411-1412, 1416-1417, 1421-1422, 1426-1427, 1427-1428, 1428-1429, 1429-1430, 1431-1432, 1432-1433, 1433-1434.
(5) Comptes de Malines, 1412-1413.
(6) Id., 1413-1414.

Il retraça sur deux grands tableaux la teneur d'un règlement ayant rapport au recensement qui eut lieu en 1417-1418 (1).

L'étendard militaire de Malines sortit des mains du peintre en 1420-1421. L'image du patron de la cité se détachait au centre du pennon (2).

Dans la suite, il s'appliqua encore à l'exécution de bannières, c'est ainsi qu'il décora de dessins d'or et de couleur deux gonfalons pour la procession et un petit drapeau (3).

Le 12 mai 1426, il reçut le paiement de l'entreprise qu'il avait faite de dépeindre le blason communal sur quarante-huit cruches (4).

A l'occasion de la procession du quatrième jour des Pâques, en 1427, l'artiste acheva le poêle que l'on tenait au-dessus du Saint-Sacrement; il orna ce dais de riches détails, parmi lesquels se mêlaient des étoiles et les armoiries de Malines.

Les autres travaux du peintre, qui se rapportent à cette année, sont d'abord la coloration au minium de quatre grands canons et de douze pièces d'artillerie, appelées « chambres »; ensuite la peinture d'une escabeau, sur lequel il appliqua les écus de Bourgogne et de Malines (5).

Le serment de l'Arc décida, en 1432-1433, la confection d'une nouvelle bannière portant les insignes héraldiques de la commune, unis à ceux de la gilde. Le soin de parfaire cette pièce devait naturellement échoir au peintre habile, qui maintefois s'était exercé dans ce genre; en conséquence, maître Jean de Visschere fut chargé d'exécuter cette œuvre (6).

(1) Comptes de Malines, 1417-1418.
(2) Id., 1420-1421.
(3) Id., 1424-1425.
(4) Id., 1426-1427.
(5) Id., 1427-1428.
(6) Id., 1432-1433.

Lorsqu'en 1433, le duc Philippe de Bourgogne convia les commissaires d'Anvers, de Bruxelles et de Malines à se réunir au cloître des Récollets, pour y discuter les bases d'un arrangement au sujet de difficultés qui s'étaient élevées entre ces trois villes, relativement au commerce du poisson, du sel et de l'avoine et par rapport à la navigation sur la Senne, la régence de Malines crut devoir approprier convenablement une partie du couvent pour les conférences des députés. Elle pria Jean de Visschere de peindre deux trophées pour l'ornementation du local (1).

La dernière mention des travaux de Visschere, est celle des embellissements qu'il donna à une embarcation que la ville mit à la disposition des citoyens qui comptaient se rendre à un tir solennel, proposé par la ville d'Alost; pour cette circonstance, il acheva trente-six écussons appliqués sur le bateau (2).

Après cette date, Jean de Visschere disparaît : soit que les infirmités l'eussent rendre incapable, soit que la mort l'eut enlevé, la procession de 1435 sortit sans son intervention, et l'ordonnance en fut pour la suite confiée à un autre.

Jean van Helmont. L'an 1408-1409, la ville gratifia l'église du grand Béguinage d'une verrière, à ses armes. Jean van Helmont fut l'auteur de cette œuvre, qui coûta vingt-cinq couronnes de France, valant chacune trente-huit sous dix deniers de gros (3).

A la même époque que Jean van Helmont vivait à Malines un autre verrier, dont le nom patronymique n'est point parvenu jusqu'à nous. Cet artiste s'appelait Jacques; la profession qu'il exerçait avait tellement absorbé sa personnalité aux yeux du public, que celui-ci ne le désignait que sous le nom de son métier.

(1) Comptes de Malines, 1433-1434.
(2) Id., 1434-1435.
(3) Id , 1408-1409.

Jacques le verrier restaura, en 1415-1416, le vitrail qu'autrefois la ville avait fait placer à ses frais au-dessus du maître-autel dans l'église de Saint-Rombaut (1).

Les annotations de 1426-1427 citent un certain Jean Giloft, qui s'appliqua à des ouvrages, en vue de la procession, concurremment avec le peintre Gautier van Battele (2): nous croyons que le personnage en question n'est autre que l'artiste nommé dans les comptes Jean Gillots. Celui-ci fut le successeur de Jean de Visschere dans les fonctions d'organisateur du cortége de Saint-Rombaut. Il débuta dans son emploi en 1435-1436. La besogne dont il fut chargé nous donne une idée assez complète de l'aspect que présentaient les fêtes religieuses au moyen âge. Nous y voyons un singulier mélange d'éléments ecclésiastiques et civils ou populaires. Dans ces cavalcades figuraient le clergé et le Magistrat, des emblèmes de l'Ancien Testament et des représentations tirées du Nouveau Testament; à côté des reliques des saints s'avançaient des figures légendaires et souvent grotesques. Nous ne négligerons point les gros détails que fournissent les comptes pour nous imaginer ainsi le caractère que présentait l'*Ommegang* des Pâques.

Gillots orna soixante aunes de toiles, servant à habiller douze personnages qui chevauchaient à la suite des Trois Rois. Il décora cinq aunes de la même étoffe pour les oriflammes des mages. Il fournit douze aunes d'un tissu grossier, dont était revêtu le dragon, et trente aunes d'un autre affecté à draper la tige de Jesse. Il peignit onze aunes pour les chameaux, huit aunes pour l'éléphant, et vingt aunes pour saint Georges et pour caparaçonner les chevaux. En outre, il retoucha de son pinceau les sculptures de la

(1) Comptes de Malines, 1415-1416.
(2) Id., 1426-1427.

verge de Jesse et l'image de saint Georges; il colora entièrement le nouveau dragon (1).

Les processions des années 1436, 1437, 1440 furent dirigées par notre peintre (2).

Les livres aux dépenses de 1437-1438 constatent que la ville, en cette année, déboursa à maître Jean Gillots à différentes reprises; il fut payé d'abord pour un message qu'il effectua au Doncxken; le motif de cette excursion n'est pas rappelé dans le registre. Les autres paiements qu'il perçut se rapportent plus directement à son métier. Il enlumina, avec un apprenti, une chapelle pour Saint-Paul et deux portes clôturant la ville de Jérusalem. Un travail d'une espèce toute opposée échut encore au peintre : sur l'invitation de la régence, qui lui avait remis la conduite des fêtes communales, il s'improvisa perruquier. Jean Gillots monta trente perruques et autant de fausses barbes. Les deux pièces réunies s'élevèrent chacune à un sou de gros.

Les divers ouvrages de peintures mentionnés plus haut et ceux en cheveux furent commandés pour la procession (3).

Nicolas Daman était juré de l'association de Saint-Luc au 21 avril 1440, dignité que Gauthier van Battele partageait avec lui (4).

Emm. Neeffs.

(*Pour être continué*).

(1) Comptes de Malines, 1435-1436.
(2) Id., 1436-1437, 1437-1438, 1440-1441.
(3) Id., 1437-1438.
(4) Id., 1438-1439.

Chronique des Arts et des Sciences, et Variétés.

Archives de Saint-Nicolas (Waes) (1). — Notre savant ami, M. le chevalier de Schoutheete, vient de rendre un nouveau service à la science historique par la publication d'un Inventaire analytique des archives de la Ville et de l'Eglise primaire de Saint-Nicolas.

« L'utilité de la publication des inventaires d'archives historiques, dit M de Schoutheete, est aujourd'hui généralement reconnue, même dans les pays où les préoccupations industrielles, commerciales et agricoles sembleraient devoir absorber toutes les autres. » Cette observation est parfaitement vraie, car les archives sont la source de tous les souvenirs privés et publics, la rectification de bien des erreurs; les archives sont tout le passé, qu'on ne devrait pas oublier, car l'oublier, c'est s'oublier soi-même.

Cet Inventaire n'est pas en entier l'œuvre de notre ami : la partie relative à la ville est le résultat d'un travail ordonné par le Conseil communal de Saint-Nicolas, dont M. de Schoutheete fait partie, et sur sa demande, à feu François Gérard; cette partie, il l'a revue avec soin avant de la livrer au public. Quant à l'inventaire de l'église, il est en entier son œuvre personnelle.

La première partie de ce travail, les archives de la ville, renferme trois cent vingt-cinq documents, dont le plus ancien remonte à l'année 1217. — La seconde en contient deux cent un, dont le plus ancien remonte également à 1217; elle contient en outre l'analyse de plusieurs registres manuscrits.

La plupart des pièces contenues dans ce double inventaire sont d'un intérêt purement local; il en est toutefois qui ont rapport à des affaires générales; nous citerons entre autres :

1277. Octobre, à Male. Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, confirme toutes les franchises que feu Thomas, comte, et Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, ont octroyé à la communauté du pays de Waes et

(1) *Inventaire général analytique des archives de la ville et de l'église primaire de Saint-Nicolas* (*Waes*), publié sous les auspices du gouvernement, par le chevalier de Schoutheete de Tervarent. — Bruxelles, Gand, Leipzig, maison Muequardt, 1872.

déclare que toutes les terres qu'il possède dans ledit pays seront comprises dans la keure, etc.

1330. 16 Juillet, à Bruges. Louis de Nevers, comte de Flandre, pardonne aux habitants du pays de Waes leur participation aux émeutes de 1330, à condition qu'ils paieront une amende de dix mille livres parisis, etc.

1388. Août, à Tournai. Charte de Philippe le Hardi et Marguerite de Male, relative à la charge, par certaine catégorie d'habitants du pays de Waes, de vider, curer et entretenir les étangs du château de Rupelmonde et l'étang appelé Meulenbroek, etc.

1429. Liste des nobles ayant leur résidence au pays de Waes, dressée par ordre du duc.

1473. Requête au duc par les bailli et hauts échevins, exposant qu'en vertu de leurs priviléges aucun habitant de ce pays ne peut être cité en justice ailleurs que devant la loi de son domicile et que nul habitant ne peut en attraire un autre devant une justice étrangère, etc. (Cette requête à propos d'un cas d'infraction).

1497. 7 Juin, à Saint-Nicolas. Relation de la Joyeuse-Entrée et inauguration de Philippe, archiduc d'Autriche, à Saint-Nicolas, le 7 juin 1497.

1513. Juin, Bruxelles. Lettres patentes de Maximilien pour l'établissement d'un marché hebdomadaire et d'un marché annuel à Saint-Nicolas (Même pièce dans l'inventaire de l'église).

L'inventaire de M. le chevalier Schoutheete est accompagné de sept planches de sceaux de maieurs et d'échevins, et précédé du facsimile d'une charte de 1457; il forme un beau volume d'une typographie fort soignée.

Émile V...

Henri Martin et son Histoire de France [1]. — La critique est aisée, dit-on, et l'art est difficile; nous nous permettrons de rectifier le proverbe, en disant qu'une bonne et saine critique n'est pas chose aisée du tout, qu'elle exige beaucoup de qualités, beaucoup de science, de patience et de jugement.

Nous tenons en main une de ces œuvres d'une critique saine et impartiale, dans laquelle un des collaborateurs de la Société bibliographique de Paris s'attaque à l'*Histoire de France* de H. Martin, couronnée par l'Académie française. Cette œuvre pèche par sa base; élevée sur l'erreur, et une erreur adoptée de parti pris, elle ne peut tendre qu'à introduire dans l'histoire, le culte du paradoxe.

[1] *Critiques et réfutations. Mr Henri Martin et son Histoire de France;* par Henri de l'Epinois. Paris, librairie de la Société bibliographique.

H. Martin a fait de son *Histoire* un long plaidoyer contre le catholicisme; il prend pour fonds de son argumentation, une admiration de commande pour le druidisme et les traditions celtiques; il réduit la religion catholique à un système philosophique, qu'il compare comme croyance à toutes les absurdités indiennes; ceux qui les pratiquent sont, d'après lui, des fanatiques. Si M. Henri Martin s'était vu un moment transporté au temps des druides et dans la position d'un de ces prisonniers auxquels on arrachait le cœur sur l'autel des dieux, je suis persuadé que son admiration se serait refroidie.

Si l'Institut s'est chargé de glorifier l'*Histoire de France*, en dehors de ce corps savant, quelques écrivains, et des moins catholiques mêmes, se sont chargés de protester contre cette manière d'écrire l'histoire. M. de l'Épinois, dans son travail qui a paru d'abord dans la *Revue des questions historiques*, suit pas à pas l'auteur et détruit avec logique, science et impartialité tous ses systèmes.

Cette œuvre de critique est une des meilleures qui nous soient tombées entre les mains, et nous ne pouvons assez la recommander, tant à cause de la forme que du fond. C'est un modèle du genre, en même temps qu'une démonstration de la valeur négative de certaines productions volumineuses échafaudées contre la religion du Christ.

Émile V...

Les citadelles de Gand. — Le démantèlement de notre citadelle s'opère avec beaucoup d'activité. Commencée en 1822, la construction en fut terminée en 1830, d'après les plans et sous la direction du major Gey. Cet officier supérieur croyait travailler pour la postérité, et son œuvre n'a duré que quarante ans! C'était bien la peine d'y sacrifier huit millions de florins des Pays-Bas.

La citadelle dont Charles-Quint fit poser la première pierre en sa présence le 15 mai 1540, pour tenir ses compatriotes en bride, coûta 114,534 livres de gros, 5 escalins et 5 deniers. Elle resta debout pendant deux siècles et demi. Les Autrichiens s'y renfermèrent en 1789, durant la révolution brabançonne, et l'abandonnèrent peu de temps après. On la laissa tomber en ruines ensuite. Les Anglais l'entourèrent de batteries en 1815, et la mirent en état de défense, à l'aide de nombreuses pièces de fonte qui ne servirent à rien. Sept années après, le roi Guillaume Ier nous dota d'une autre citadelle sur la hauteur du Mont-Blandin. C'est celle que l'on est en train de raser aujourd'hui. En 1830, la ville de Gand fit démolir l'un des bastions du château des Espagnols pour donner du travail aux ouvriers pendant la tourmente révolutionnaire. Plus tard on en fit disparaître jusqu'aux derniers vestiges, et tout un nouveau quartier y a été édifié depuis.

On se dispose à en faire autant sur les terrains de la seconde bastille élevée contre la France, en même temps que contre nous.

Puisse notre cité manufacturière et industrielle n'avoir plus jamais de fortifications! Anvers saura ce qu'il en coûte d'être érigé en principal boulevard du royaume.

Fragment retrouvé des actes du concile de Nicée (an 325). — M. Eugène Révillout, jeune savant de mérite, adonné à l'étude de la langue copte, se trouvait l'an dernier, en septembre, à Turin. Il rencontra parmi les papyrus coptes du musée une collection de feuillets portant ce titre : *Actes du Saint Concile*. Des caractères certains, aussi bien historiques que paléographiques et philologiques, permettent de faire remonter jusqu'à la seconde moitié du quatrième siècle ce document vénérable, qui fut donné, comme le porte une souscription curieuse, par une veuve pieuse de la Thébaïde, au couvent de Saint-Jean-Baptiste. M. Révillout avait mis la main sur une partie des sentences du concile de Nicée relatives à la morale; ce manuscrit avait échappé, non entier, il est vrai, à la fureur des Ariens; c'était un monument à peu près contemporain du célèbre concile.

Le texte de M. Révillout donne la suite d'une page découverte, au commencement de ce siècle, par Zoega, dans les manuscrits du Vatican; cette page constitue le début du fragment conservé par les papyrus de Turin.

Le premier est relatif à la charité : le second passage est une sorte d'anathème à la fausse dévotion des uns et à l'impie aveuglement des autres.

Découverte d'une sépulture étrusque. — M. le curé Verjans, d'Egenbilsen (au nord de Tongres, rive gauche de la Meuse), apprenant en juillet dernier que des ouvriers de sa commune avaient amené à la surface de la terre différents objets funéraires, avec ossements brûlés, s'empressa, avec un zèle digne d'éloge et de remercîments, d'appeler sur la découverte l'attention de l'autorité supérieure qui, immédiatement, envoya ses délégués et acquit les objets pour le Musée de Bruxelles.

Les objets principaux étaient : 1° un bandeau d'or estampé et découpé à jour, analogue en tout, sauf pour les dessins, à un diadème d'or déclaré étrusque par le savant Gerhard, de Berlin.

2° Un sceau à 12 côtés, cylindrique et rivé, avec deux anses mobiles, tout-à-fait semblable à plusieurs sceaux découverts dans les sépultures étrusques de l'antique Felsina (Bologne), antérieures à l'invasion gallo-boïque du IV^e^ siècle avant l'ère chrétienne; dans un des sceaux de Bologne, on a trouvé des vases peints à figures noires qui remontent à plusieurs siècles avant cette ère.

3° Une œnochoé en bronze, à bec en forme de proue, avec une anse à dou-

bles palmettes et spirales caractéristiques de l'art étrusque, et qui se remarquent sur plusieurs vases du musée étrusque créé au Vatican par le pape Grégoire XVI; deux licornes sont affrontées des deux côtés de l'évier du goulot.

Le surplus de la trouvaille consiste en fragments, dont quelques-uns très-intéressants.

Rien dans les deux vases d'Egenbilsen ne porte de traces de soudure; tout est rattaché par superposition, raplatissage des rebords, rivure. Observation importante; en effet, on a fait remarquer dans ces derniers temps que l'industrie du bronze, comme le bon sens l'indique, a dû passer par trois périodes successives: d'abord, on coulait le métal dans des moules. Plus tard, on réussit à le marteler en feuilles assez minces pour pouvoir le travailler au repoussé; à défaut de soudure, non encore inventée, on dut recourir au procédé de la rivure. Enfin on inventa la soudure, qui permit de supprimer les rivures auxquelles, circonstance significative, on devait recourir même pour les simples réparations.

Or, on sait par Hérodote que Glaucus de Sio a inventé la soudure vers le VI^e^ siècle avant J.-C., d'où la conséquence que les objets étrusques, qui sont encore rivés, datent d'une époque où le procédé de Glaucus n'était pas encore vulgarisé en Etrurie, pays dont les relations avec la Grèce et l'Orient sont connues.

C'est la première fois qu'en Belgique, mais ce n'est pas la première fois qu'en Europe, on signale des découvertes analogues.

— Vers le milieu du mois de juin, on a trouvé à Namur dans les fondations du nouveau local du Cercle catholique, place Saint-Aubain, un vase, forme pinte à boire, en grès très-fin. Malheureusement, une partie manque.

Ce vase porte trois guerriers, encadrés dans des cartouches rectangulaires. Sous l'un des guerriers, se trouve cette légende: REX DAVIT; sous le second, on lit: KVNIG ARTVS (le roi Artus), et sous le troisième: HANS HAN.

Ces guerriers ont au bras un bouclier, formant blason.

Le bouclier du roi Artus porte trois couronnes, 2, 1.

Les portraits de ces guerriers sont d'un dessin correct, précis et très-fin, et d'une fort belle exécution.

Ce vase, véritable bijou, pouvait avoir de 15 à 20 centimètres de hauteur.

— Le Musée de Bruxelles vient de faire quelques acquisitions très-intéressantes. Sur cinq tableaux dont il s'est enrichi, trois sont destinés à la galerie dite des gothiques. Le morceau capital est un triptyque vendu sous le nom de Memling. Bien des circonstances infirment cette attribution; mais il est cer-

tain que le peintre, quel qu'il soit, qui a exécuté cette belle œuvre, était un maître de premier ordre. Le sujet du panneau principal est un *Calvaire*. On l'a payé 23,000 francs en vente publique, à Londres, et c'est bon marché, eu égard au cas que l'on fait aujourd'hui des peintures de qualité.

C'est également à Memling qu'on attribue les portraits de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, qui viennent d'être acquis par le Musée à la même vente. Ils sont intéressants sous le rapport historique et aussi sous celui de l'exécution. L'authenticité des effigies est incontestable.

Ces portraits proviennent, dit-on, de l'église de Zierck, en Zélande, autrefois incendiée. Ils formaient les deux volets d'un triptyque, car on voit encore la trace des serrures qui les rattachaient au panneau central. Le Musée les a acquis pour la modique somme de 800 fr. Le précédent propriétaire les avait payés 5,000 fr.

Les tableaux dont nous venons de parler proviennent de la collection formée par M. Middelton, ancien propriétaire de l'*Hôtel de l'Europe*, à Bruxelles, mort l'année dernière.

Les manies des amateurs sont sans nombre; quand on croit les connaître toutes, il en surgit de nouvelles qui s'expliquent difficilement ou ne s'expliquent pas du tout. M. Middelton aimait à acquérir des tableaux et faisait de grosses dépenses pour satisfaire son goût; mais il ne se souciait nullement de les voir. Il ne les avait même pas chez lui. Un artiste, par lequel il faisait faire ses acquisitions, en était dépositaire et les conservait dans une espèce de magasin, où ils étaient serrés les uns contre les autres.

— Les fouilles pratiquées à Jupille, le 26 mai, par l'Institut archéologique liégeois, se font avec succès. On y a découvert les restes d'une habitation gallo-romaine très-importante, dont les ruines ont fourni une partie d'un hypocauste, des fragments d'une mosaïque des plus remarquables, des vases de différentes espèces en terre fine, des stylets à écrire, des aiguilles de tête, quelques monnaies et une grande quantité de tuiles romaines; en outre, beaucoup de débris extrêmement curieux par les masques ou têtes à barbe et à cheveux frisés et par d'autres ornements. L'Institut se propose de fouiller en entier le terrain de Git-le-Coq. M. le Ministre de l'intérieur porte un vif intérêt à ces découvertes et a bien voulu promettre l'intervention de l'État dans les frais d'exploration de ce vaste terrain.

— On a fait à Fauvillers la découverte d'une villa romaine et l'on exécute de grands travaux pour la mettre au jour.

Cette demeure seigneuriale formait un quadrangle, de cent mètres sur quinze. La plupart des pavements sont portés sur colonnettes rondes ou car-

rées. Cet édifice était couvert d'une toiture imbriquée. Les enduits intérieurs sont recouverts de peintures remarquables. Jusqu'ici on a remis au jour un *hypocauste*, dans lequel on a trouvé une *strigille*, et une cave.

L'emplacement de la villa appartient à M. Urbin, greffier de la justice de paix, qui cédera au Musée de Bruxelles, les objets découverts.

Un aqueduc pratiqué par excavation de la roche vive, amenait d'abondantes eaux à la villa. Ce canal souterrain est perforé à la profondeur de cinq mètres au-dessous du niveau du sol, il a 1m,60 de hauteur et 60 cent. de largeur; il est dallé, cintré et taillé avec une perfection inimitable : il se dirige vers la fontaine de Sainte-Marguerite, située dans un lieu désert, à deux kilomètres de la maison seigneuriale.

A la distance de 40 mètres au-dessus de la ville, un puisard ou *castellum* communiquait avec l'aqueduc. Il y a dû y en avoir d'autres encore, établis de part en part, sur le trajet du canal.

— Au mois de mai, en creusant des tranchées pour la construction de grands égouts, place Saint-Géry, on a déterré un grand nombre d'ossements humains noirs comme de l'encre, par suite de leur amoncellement dans un terrain marécageux. C'était à cet endroit qu'on enterrait les morts de l'antique paroisse Saint-Géry, ci-devant la quatrième de Bruxelles, érigée comme telle en 1335. L'église Saint-Géry, entourée d'une cimetière, était d'une structure qui démontrait sa haute antiquité; elle fut bâtie, assurent des historiens, en 948. Son emplacement, la place Saint-Géry, qui fut le berceau de la ville de Bruxelles, est occupé aujourd'hui par un marché provisoire aux comestibles, et par les bâtiments de la place. Elle fut construite près des anciennes murailles de la première enceinte.

Les historiens de la ville de Bruxelles, et notamment Eryce Putean, ont, pour prouver l'antiquité de l'église Saint-Géry, affirmé avoir trouvé, dans des archives à Louvain, un manuscrit, parfaitement authentique, dans lequel il est constaté qu'en l'an 980 un duc de Lorraine (portant le même nom que le prince Charles d'il y a 200 ans), fit transporter dans cet édifice religieux le corps de sainte Gudule.

Nécrologie. — Mr C. P. Serrure, professeur émérite à l'Université de Gand, est décédé le 7 avril, après une courte maladie, à l'âge de près de soixante-sept ans.

Né à Anvers en 1805, M. Serrure, après avoir obtenu le grade de docteur en droit, devint archiviste de la province de la Flandre orientale, puis professeur d'histoire à l'Université de Gand; il occupa ce poste depuis 1835 jusqu'en 1871. Sa position officielle ne l'empêcha pas de se dévouer au mouve-

ment flamand qui éclata dans nos provinces peu après la révolution de 1830. Il fonda, en 1836, avec MM. Blommaert et Rens, la première revue périodique flamande : *Nederduitsche letteroefeningen*, et collabora activement au *Messager des Sciences historiques*, puis au *Vaderlandsch Museum*, continuation du *Vlaemsch Museum* de Willems. On doit à M. Serrure la découverte de plusieurs manuscrits se rattachant à nos antiquités nationales, et la publication de divers fragments de Van Maerlant.

M. Serrure était chevalier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de l'Académie de Belgique et de plusieurs corps savants. Après avoir professé en dernier lieu l'histoire de la littérature flamande à l'Université de Gand, il obtint l'éméritat en 1871. Il passa les dernières années de sa vie à Moortzeele, village situé près de Gand.

Ses collections de monnaies, d'antiquités, de manuscrits et de chartes, ainsi que sa bibliothèque où se trouvent de nombreuses curiosités bibliographiques, représentent une valeur considérable; trois ventes partielles ont déjà eu lieu dans le courant du mois de juin.

— Mathieu Lambert Polain, né à Liége, le 25 juin 1808, inspecteur-administrateur de l'Université de Liége, officier de l'Ordre de Léopold, est mort au mois d'avril.

M. Polain était écrivain et historien distingué; sa vocation littéraire date de 1826; depuis lors, il publia de nombreuses notices sur l'histoire du pays de Liége, soit séparément, soit dans des revues ou journaux, comme les *Bulletins de l'Académie royale*, le *Messager des Sciences*, la *Revue belge*, les *Bulletins de l'Institut archéologique de Liége*, etc. (1).

Son *Histoire du Pays de Liége* lui ouvrit les portes de l'Académie en 1846.

Il publia ensuite de nombreuses lois et ordonnances de l'ancien pays de Liége, ainsi que les chroniques de Jean le Bel.

Polain avait été pendant vingt-cinq ans archiviste de l'État, à Liége, avant de devenir, en 1857, inspecteur-administrateur de l'Université.

— M. Thorbecke, un des hommes d'État les plus distingués de la Hollande, où il fut longtemps et à plusieurs reprises ministre et chef du cabinet, est mort à La Haye le 4 juin, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il était en même temps historien et écrivain de talent.

Émile V...

(1) On trouve le détail de ses publications dans le *Liber memorialis* de l'Université de Liége, par Alph. Le Roy.

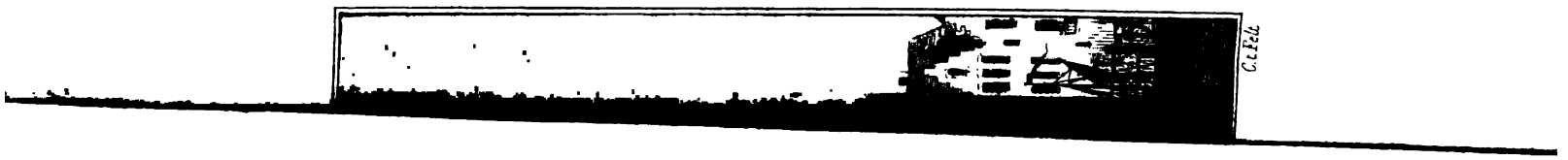

SOUVENIRS ARCHÉOLOGIQUES

DE

LA VILLE DE GAND.

V.

La grande Boucherie.

« Ce grand édifice dont les touristes ordinaires font peu de cas et que les itinéraires ne se donnent pas la peine de décrire (1), » est situé le long de la Lys (2), dont il est séparé par un chemin de halage : sa façade principale est appuyée au pont des Comtes, *'s Gravenbrugghe*, appelé aujourd'hui pont de la Boucherie, et le côté opposé à la rivière touche au Marché aux Légumes, qui servait anciennement de marché au poisson.

La Boucherie de Gand, d'après Sanderus (3), la plus grande et la plus belle de l'Europe, était affectée uniquement à la vente en détail de la viande, bien qu'on y tint chaque année, pendant trois jours, la foire de la mi-carême. Dans beaucoup de villes, les boucheries se confondent avec les halles, en ce sens qu'une partie de ces vastes hangars étai attribuée ordinairement aux bouchers, ou bien que ceux-ci se tenaient dans un bâtiment voisin des halles; mais à Gand, comme dans certaines cités très-populeuses, la corporation

(1) De Caumont, *Abécédaire d'archéologie. — Architecture civile et militaire.*
(2) Ou plutôt sur les bords de la Lys et de l'Escaut réunis.
(3) *Flandria illustrata*, t. I, p. 201.

des bouchers était assez puissante pour avoir sa halle à elle, et cette halle était souvent un véritable monument.

Le bâtiment actuel de la Boucherie date du commencement du XV^e^ siècle. Avant cette époque, vers 1251, à ce que nous apprend une sentence du chevalier de Bailleul, une boucherie existait à peu près en face de celle-ci, de l'autre côté de l'eau, c'est-à-dire près de l'endroit où la Lieve se jette dans la Lys. Les bouchers, dont la corporation portait le nom de *Vleesch-ambacht*, étalaient également dans une rue proche de là, appelée aujourd'hui rue aux Draps, et les tripes se vendaient dans la ruelle désignée de nos jours encore sous le nom de rue aux Tripes, aboutissant d'un côté à la rue aux Draps, de l'autre au Quai au blé. Tout près de là, il y avait une ruelle appelée *Vleeschouwersstege*. Plus tard, c'est-à-dire depuis 1404, on vendit les tripes sur la place appelée *den Hoyaert*, Marché au foin.

Cet état de choses existait encore en 1377 (1). C'est peu après sans doute, que les bouchers allèrent occuper une grande loge en bois, située à côté du Marché au poisson.

En 1408, sous l'échevinat d'Etienne de Liedekerke et Jean de Vaernewyck, l'on commença la construction de la Boucherie actuelle, à la place de l'édifice en bois, qui était d'un fort triste aspect : *een leelick haut huus* (2). L'année précédente on avait déjà fait les préparatifs de cet ouvrage.

La part contributive de la ville dans ces travaux monta à la somme de 977 livres 3 escalins et 4 deniers de gros,

(1) Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 146.

(2) Un extrait du *Politieboek*, n° 1, p. 150 v°, de Juste Billiet, dit : « In dit (1408) jaer was te Ghent tvleeschuus begonnen te fonderen ende hadde langhen tijt daer te vooren gheweest een leelick haut huus, dat groote scade was. » — Nous empruntons un grand nombre de détails sur la construction de la Boucherie, à une excellente notice de M. Edm. De Busscher, insérée dans les *Annales de la Société de Beaux-Arts de Gand*. Cette notice, dont l'exactitude est incontestable, se compose d'une suite d'extraits des comptes communaux de Gand.

la livre valant en Flandre un peu plus de 10 francs. Les magistrats affectèrent au paiement de cette somme, le produit de l'étape des grains (1).

Comme la Boucherie était une propriété de la corporation, celle-ci dut couvrir la plus grande partie des frais. Il nous a été impossible de trouver des détails à ce sujet, la série des comptes du métier étant très-incomplète. L'édifice fut achevé en 1419.

En 1542, l'édifice subit de grandes réparations;la toiture fut renouvelée, ainsi qu'une partie de la charpente.

La halle présente un parallélogramme oblong, bâti en petit appareil équarri, percé des deux côtés, afin de faciliter la circulation de l'air à l'intérieur, de deux rangs de baies de fenêtres que l'on peut fermer à l'aide de contrevents. L'intérieur forme une double nef, ménagée au moyen de piliers en bois qui soutiennent la toiture, et divisée en quatre files d'étaux, pour l'étalage des viandes. La charpente de l'édifice est fort remarquable comme construction et comme solidité. Le rang supérieur des fenêtres était anciennement surmonté d'appentis isolés, ainsi que le représente notre gravure; ces appentis furent supprimés au commencement de ce siècle, on ne sait trop pourquoi, et l'on donna au mur et à la toiture l'uniformité sans caractère qu'ils ont aujourd'hui. Les deux extrémités du bâtiment sont terminées par une façade, carrée par le bas, et finissant par un galbe triangulaire à rampants étagés, que d'autres appellent pignon crénelé. Celle du côté du pont est percée de deux portes cintrées, à arcature légèrement aplatie, et de deux fenêtres-lucarnes triangulaires à courbure ogivale ou tiers point, dont la base a la même flexion que les côtés; elles sont à jour dormant et garnies de meneaux en fer. Ce genre de lucarnes, assez commun dans le style roman, l'est beaucoup moins dans l'architecture ogivale; entre autres édifices

(1) V. notre Notice sur la Maison de l'Étape, III, des *Souvenirs archéolog.*

qui en sont pourvus à Gand, nous citerons l'église de Saint-Michel, où il s'en trouve trois à chaque pignon latéral, et la chapelle de l'ancien Refuge de Baudeloo, qui sert aujourd'hui de Bibliothèque publique, où il y en a trois dans la façade.

Il y a cinq entrées à la Boucherie, deux dans la façade et trois du côté du marché; de ce côté se trouvent, adossées à l'édifice, une rangée de seize échoppes en appentis, affectées à la vente de la triperie; on les appelle, en effet, maisons aux tripes (*penshuizen*); elles furent élevées en 1542.

La maison reproduite sur notre dessin, au bout de la Boucherie, et qui existe encore, est un ancien magasin ou entrepôt de grains, *Aerthuus* ou *Spyker;* nous en avons parlé dans notre notice sur la Maison de l'Étape.

La maisonnette que l'on aperçoit au côté gauche du pignon, s'appelle encore aujourd'hui maisonnette de la potence, *Galgenhuizeken;* on l'a élevée d'un étage au commencement de ce siècle. Derrière ce bâtiment, et invisibles sur notre dessin, se trouvent scellés dans le mur les anneaux et la balustrade qui servaient à l'exposition des criminels; plus loin, presqu'à côté d'une niche qui a dû contenir une statue de la Vierge, et proche de l'entrée de la cave, s'élevait la potence. Dans la cave même, aussi remarquable comme construction que l'édifice, se voit un banc de pierre et un anneau, auquel on attachait le condamné avant de procéder à son exécution.

Ces instruments de supplice appartenaient à la seigneurie de Wasselein, qui comprenait une partie du Marché au poisson, où le titulaire avait droit de haute et basse justice. Il n'y a pas cent ans que cette justice n'existe plus; en 1787, Philippe Bossier, seigneur de Marquette et de Wasselein, la vendit aux Gantois, pour la somme de 100 livres de gros, environ 1088 francs (1).

(1) Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 148.

Au milieu de la façade, entre les deux lucarnes, est placée dans une niche de style ogival, une image de la Vierge qui tient l'Enfant Jésus sur le bras gauche. Cette statue présente une particularité inexpliquée jusqu'à ce jour : la Vierge porte un encrier dans la main droite, et l'Enfant Jésus tient une plume qu'il avance vers l'encrier. On s'est souvent demandé la cause de l'existence de ces attributs, que l'on rencontre encore ailleurs qu'à Gand; ainsi à Bruges, on nous a dit qu'anciennement une statue semblable se trouvait dans la façade de la maison communale, près de l'endroit des exécutions : à Gand aussi, la potence était à quelques pas de là. Quelles déductions faut-il en tirer, et doit-on expliquer ces attributs d'après leur position dans le voisinage du lieu réservé par la justice humaine à l'expiation des crimes? Nous ne l'essayerons pas, mais nous croyons que n'ayant aucune vérité sur laquelle nous pouvons nous appuyer, il est permis de raconter la tradition populaire qui se rattache à la *Vierge à l'encrier*, comme l'appelle le peuple.

C'était au XVI[e] siècle. La Société de Rhétorique de Gand avait ouvert un concours de poésie dont le sujet était l'Assomption de la Vierge; le terme fatal était fixé au 15 août. Ce jour-là les concurrents avaient à se présenter dans une séance solennelle, leur œuvre à la main et en donner lecture; après quoi, le docte aréopage devait proclamer son verdict et décerner le prix.

En ce temps-là vivait à Gand un riche bourgeois, du nom de Martens; il n'avait que deux enfants, un fils et une fille, beaux et bien doués tous deux; Hubert avait vingt-trois ans, Elisabeth en comptait vingt à peine.

Le jeune homme, aussitôt qu'il eût appris l'ouverture du concours, forma le projet d'entrer en lice : il se mit à la besogne, mais il avait beau penser, réfléchir, commencer, recommencer, il ne parvenait pas à produire une œuvre même passable; l'inspiration lui manquait : pour la

première fois peut-être, elle était rebelle à sa voix; et sans inspiration, pas de poésie. Hubert commençait à perdre courage; on l'aurait en effet perdu à moins; il avait travaillé sans relâche, creusé son cerveau, pour aboutir à un résultat quasi-négatif, et le jour fatal était proche : on était au 14 août.

Il essayait encore de cacher sa préoccupation et son chagrin, mais sa sœur s'en aperçut et lui en arracha la cause. Elisabeth s'efforça de consoler son frère, de relever son courage, mais en vain; elle se laissa bientôt elle-même gagner par sa douleur, et prête à éclater en sanglots, elle le quitta pour aller s'enfermer dans sa chambre.

Aussitôt qu'elle se trouva seule, elle se jeta à genoux au pied d'un tableau représentant l'Enfant Jésus. Elle adressa au ciel une prière fervente, supplia la Vierge et le divin Enfant de venir à son aide, et promit de faire sculpter une statue de la mère de Dieu, portant l'Enfant Jésus dans ses bras, si son frère sortait victorieux du concours.

Elle pria longtemps : combien? de longues heures, sans doute, car l'aube commençait à poindre quand elle parut sortir d'une espèce d'extase. Elle n'était plus prosternée au pied de la sainte image, mais assise à sa table; devant elle se trouvaient plusieurs feuilles de papier, chargées d'une écriture encore fraîche : que s'était-il passé? Elle tâcha de rappeler ses souvenirs et crut avoir vu au milieu de sa prière, la Vierge et l'Enfant s'avancer vers elle; la Vierge tenait un encrier et l'Enfant une plume d'or, qu'il lui présenta. Alors sans doute, sous l'effet d'une inspiration miraculeuse, elle avait écrit les vers qui se trouvaient devant elle. Elle avait peine à revenir de son étonnement, elle croyait rêver; la réalité était là cependant : la pièce de poésie était terminée, prête à être présentée au concours. Après un élan de reconnaissance à sa divine inspiratrice, Elisabeth rassembla les divers feuillets, courut trouver son frère et les lui tendit.

— Quel est l'auteur de cette œuvre admirable? dit-il après avoir lu.

— La Vierge et moi, répondit Elisabeth; et puisque vous trouvez ma poésie si belle, vous allez la porter au concours et la présenter comme étant la vôtre.

Il refusa d'abord, mais sa sœur le pressa tant et si bien qu'il finit par consentir.

L'heure de la séance solennelle arrivée, il s'y rendit, lut les vers et fut, d'un avis unanime, proclamé vainqueur.

Elisabeth lui fit ensuite part du vœu qu'elle avait fait à la Vierge, et d'un commun accord, ils firent sculpter la statue représentant la vision de la jeune fille. Ils l'offrirent à la confrérie de l'Assomption, qui avait son local dans la chapelle de la Boucherie, et cette confrérie fit placer la *Vierge à l'encrier* dans la niche où on la voit encore. Cette Vierge continue à être l'objet d'un culte spécial, et il ne se passe pas de fête qu'on n'allume autour d'elle de nombreux cierges en son honneur.

Au sommet du pignon de la Boucherie fut placé, vers la fin du siècle dernier, un lion, tenant une tige en fer, à laquelle était adaptée une petite bannière. C'était un des quatre lions qui surmontèrent les colonnes élevées en 1483 aux quatre angles du marché, et dont nous parlerons sans doute dans une prochaine notice. Sur la façade, soit dans des niches, soit sur des socles, se trouvaient les statues de la Vierge et de saint Jean. Il est possible cependant que ces statues fussent placées aux extrémités du pignon, car les pièces disent seulement : les images qui se trouvaient devant la Boucherie : « *de beelde van Onser Vrauwen ende Sente Janne die voor tVleeschuus staen.* »

Comme la plupart des corporations, celle des bouchers avait sa chapelle; elle était située au bout du bâtiment de la Boucherie, sous le même toit, faisant corps avec elle et recevait sa lumière du côté de l'eau, au moyen de trois grandes fenêtres, qui s'aperçoivent encore fort bien.

Ce sanctuaire ne fut approprié que bien des années après la construction de l'édifice, attendu que dans les comptes du commencement du XV^e^ siècle, il n'en est fait aucune mention.

Il est probable que ce fut le métier des bouchers qui fit les dépenses de l'érection de cette chapelle, bien que les poissonniers eussent également le droit d'en faire usage, et concoururent à plusieurs reprises à son embellissement (1).

La chapelle était dédiée à saint Antoine et à saint Hubert; on y conservait de tout temps une clef qui servait, sous l'invocation de ce dernier saint, à un certain exorcisme, dans le but de préserver de la rage.

Anciennement, on célébrait chaque jour la messe dans cet oratoire, et le prêtre chargé de ce soin reçut, en l'année 1471, la somme de 30 escalins de gros de pension; celui qui avait soin de l'autel en reçut 16 (2). Plus tard, c'est-à-dire dans les derniers temps où la chapelle servit encore au culte, on n'y dit plus de messe que le dimanche.

L'oratoire communiquait avec la Boucherie par une porte ouvrée en fer battu, d'une grande perfection de travail : les panneaux inférieurs en étaient surtout remarquables et représentaient des épisodes de la vie légendaire de saint Hubert. Lors de la démolition de la chapelle, cette porte fut vendue... Le spéculateur qui l'acquit, la revendit à un Anglais et non sans bénéfice apparemment. Comme tant d'œuvres d'art qui prennent le même chemin, cette porte est perdue pour la Belgique.

La consécration de la chapelle se fit le 3 novembre 1448, par l'évêque de Tournai, Jean Chevrot (3), et l'abbé de Saint-Pierre, en vertu du patronat qu'il exerçait sur la

(1) Edm. De Busscher, notice citée.

(2) *Rekeninghe der neeringhen van de vleeschhouwers*, à l'hôtel-de-ville de Gand.

(3) Voir sur ce personnage notre article dans la *Biographie nationale*.

paroisse de Saint-Nicolas, dont dépendait la Boucherie. Une charte du mois de septembre de la même année autorisait les bouchers à ouvrir une chapelle et à y fonder une chapellenie dotée de revenus et assujettie aux charges suivantes : 1° la célébration de l'office divin, auquel les fidèles devaient être conviés au son de la crécelle, car les corporations et congrégations, à moins d'octroi spécial, n'avaient pas le droit d'user d'une cloche; 2° le prélèvement de la moitié des oblations par l'abbaye de Saint-Pierre, et offrande annuelle d'un cierge comme reconnaissance du patronat; 3° choix par le prélat, du chapelain, parmi trois prêtres présentés par la corporation.

Le premier bénéficiaire fut Philippe Van Melle, issu d'une des quatre familles de bouchers qui constituaient en quelque sorte l'aristocratie de la corporation (1); il fut installé et prit possession de son bénéfice le 7 novembre 1448 (2).

L'autel se trouvait au côté sud du bâtiment, en face de la porte en fer battu, dont nous avons parlé; il était anciennement, et sans doute dès la fondation de la chapelle, surmonté d'une peinture murale à l'huile, représentant l'Adoration du Christ, par Nabur ou Nabuchodonosor Martins. Comme il a été longuement question de cette œuvre dans la notice de Mr Edm. De Busscher, insérée dans le *Messager des Sciences historiques*, en 1859, nous croyons pouvoir nous dispenser d'en dire davantage. Cet auteur suppose avec beaucoup de raison que ce fut pendant les troubles du XVIe siécle que l'on recouvrit de badigeon cette curieuse et remarquable peinture. Plus tard, quand le souvenir en fut plus ou moins perdu, cent ans après, en 1696, on éleva

(1) Ces quatre familles étaient les Van Melle, Deynoodt, Van Loo et Minne.

(2) Edm. De Busscher, notice insérée dans le *Messager des Sciences*, année 1859, pp. 115 et suiv.

un nouvel autel, surmonté d'un rétable, dont on confia l'exécution au sculpteur Van Helderbergh (1).

En 1853, lorsque ni la chapelle ni le rétable n'existaient plus, un heureux hasard fit découvrir la peinture. Le concierge actuel de la boucherie, Mr Fr. Van Melle (2), ayant remarqué que des couleurs paraissaient à certains endroits du mur où des éclats de badigeon s'étaient détachés, se mit à gratter le plâtre, et découvrit ainsi une partie du tableau; M. Félix Devigne fut ensuite chargé de la restauration de cette œuvre, qu'il n'est cependant pas parvenu à remettre en bon état; l'ensemble n'est bien visible que lorsque l'atmosphère, à l'approche d'un changement de temps, agit sur la muraille.

L'autel, qui existait encore lors de la démolition de la chapelle, était en marbre blanc, supporté par quatre colonnes également de marbre blanc, portant chacune l'écusson d'une des quatre grandes familles de bouchers.

En face de l'autel et au-dessus de la porte en fer, on plaça, en 1729, un tableau représentant une Assomption de la Vierge (3). Cette toile, œuvre de Robert Van Oudenaert, peintre gantois, avait été commandée par la confrérie de l'Assomption de Notre-Dame, qui avait son local dans la chapelle; elle est une preuve du résultat singulier auquel on arrive le plus souvent lorsqu'on impose à un artiste une composition de commande. Ce tableau, qui est censé représenter l'Assomption, nous montre une rangée de personnages à perruque, tous assis et tournant le dos au sujet véritable. La Vierge monte au ciel derrière eux, et ils ont l'air de s'en soucier fort peu. Si la composition est bizarre,

(1) Edm. De Busscher, *Messager des Sciences historiq.*, année 1859, p. 258.

(2) Nous devons à M. Van Melle un grand nombre de détails qu'il a recueillis sur la Boucherie et la corporation des bouchers; il possède plusieurs manuscrits et objets fort intéressants qu'il nous a communiqués.

(3) Edm. De Busscher, même notice, p. 262.

l'œuvre, comme peinture, n'est pas sans mérite : elle est aujourd'hui à l'hôtel-de-ville de Gand, et sera, espérons-le, placée dans le Musée, quand la ville en aura un.

La chapelle, comme tous les édifices religieux, fut supprimée lors de la révolution française du siècle dernier; elle continua cependant d'exister et ne fut démolie qu'en 1828; l'emplacement qu'elle occupait fut incorporé à la Boucherie; aujourd'hui on en voit à peine la trace. Lors de sa suppression, la corporation des bouchers sauva les joyaux et les ornements sacerdotaux; elle en aliéna une partie, lorsqu'en 1830, il fallut payer les frais de plantation de l'arbre de la liberté; ce qui en restait, ou du moins une partie, fut déposé par le doyen de la corporation à l'hôtel-de-ville, contre un reçu dûment signé.

Bien des années après, en 1855, sous l'administration Delehaye, quand M. Kervyn de Volkaersbeke avait, comme échevin, la direction des travaux, il fut question de rendre les ornements sacerdotaux à la corporation; mais d'un côté, la quittance délivrée vingt ans auparavant par l'autorité, ne put être retrouvée, et d'un autre côté, la chapelle n'existant plus, on craignit pour ces objets des profanations que le retour possible de temps malheureux aurait pu provoquer. Le collége alors manifesta l'intention de remettre les ornements à des églises pauvres de la ville ou de la banlieue; la corporation des bouchers fut consultée, elle émit un avis favorable, et la plupart de ces objets furent donnés à la nouvelle paroisse de Saint-Jean-Baptiste.

Derrière la chapelle était une salle servant de sacristie et de chambre de réunion pour les membres du serment de la corporation; elle communiquait avec la chapelle par une porte basse, située du côté de l'eau. Le panneau de droite de cette salle, c'est-à-dire celui adossé à la chapelle, était occupé par une vaste cheminée et deux armoires en chêne, placées dans le mur à droite et à gauche.

En face de la cheminée était un long banc élevé, garni de velours vert, et attaché au mur, où se plaçaient les membres du serment lors de leurs réunions.

Le tableau de l'Assomption, qui avait été enlevé à la Boucherie lors de la démolition de la chapelle, fut en 1830 rendu à la corporation. Afin de le placer convenablement, on fit fermer la cheminée de la sacristie et enlever les armoires; ce dernier ouvrage fit découvrir, fixés dans le mur, des tableaux représentant des personnages à mi-corps : un témoin de cette scène, qui nous a raconté le fait, n'a pu nous dire ce que ces peintures représentaient, ni ce qu'elles sont devenues.

La sacristie ou salle des délibérations n'avait pas, dans l'origine, les dimensions qu'elle a encore aujourd'hui : en 1692, elle fut agrandie et peinte aux frais du chef-doyen de la corporation, Messire Hyacinthe van Pottelsberghe, et des deux sous-doyens, Jacques et Nicolas Deynoodt. Une inscription en lettres d'or, avec armoiries aux côtés, placée au-dessus de la porte de la salle, rappelle cet événement.

Pendant la domination française, la Boucherie fut vendue comme bien national : plus tard, sous Napoléon I, quand intervinrent les arrangements au sujet des biens nationaux, la corporation eut la faculté de racheter son local; mais comme elle soutint que ce bâtiment était sa propriété et devait lui être restitué purement et simplement, elle négligea ce rachat et la Boucherie demeura à la ville.

Anciennement la grande Boucherie contenait cent seize étaux, loués à raison d'un gros par semaine; cela se passait ainsi en 1471. Les étaux étaient la propriété des membres de la corporation, qui se les transmettaient par héritage et les louaient selon leur convenance. Aujourd'hui les étaux sont moins nombreux, et chacun d'eux rapporte à la ville au moins 50 francs; le revenu total en est d'environ une

dixaine de mille francs. Bien que depuis l'année 1856, les bouchers aient le droit de tenir boutique chez eux, ce qui leur était interdit précédemment, les étaux de la Boucherie sont aussi voulus que jamais.

Un usage tombé aujourd'hui en désuétude, défendait aux veuves de tenir étal; et bien souvent la femme d'un boucher, rentrant à la halle après la mort de son mari pour reprendre sa place, trouva son tronc retourné et ses ustensiles réunis comme pour un déménagement.

Le métier des bouchers était fort puissant et jouit toujours d'une faveur spéciale auprès des princes qui régnèrent en Flandre; ils avaient le droit, lors de l'entrée du souverain, de lui fournir une escorte d'honneur, et étaient tellement fiers des nombreux priviléges accordés à la corporation, qu'ils s'intitulaient enfants de Prince, *Prince kinderen*, dénomination que Louis de Male donna un jour à ses suppôts. « Aussi, dit un auteur, le corps des bouchers se montrait-il reconnaissant de l'octroi de tant de prérogatives et de franchises. Dans les dissentiments survenus entre la commune gantoise et Philippe le Bon, vers 1450, dissentiments qui durèrent jusqu'en 1453 et amenèrent la meurtrière bataille de Gavre, et la défaite des Gantois, les bouchers ne prirent point part avec leur énergie habituelle à l'insurrection de leurs concitoyens. Pendant cette période triennale, aucun boucher ne se signala parmi les élus populaires, ni dans l'échevinage (1). »

Les bouchers jouissaient aussi d'une singulière prérogative, qui consistait dans le droit de chasse au chien courant dans toute l'étendue de la Flandre, à l'exception des seigneuries d'Olsene et de Vinderhaute. Ils entretenaient à cet effet un chasseur à gages, mentionné comme

(1) Edm. De Busscher. — *Messager des Sciences historiques*, année 1859, pp. 134 et 135.

tel sur le registre de la corporation; il était vêtu d'une livrée verte : sur sa manche droite étaient brodées les armes parlantes du métier, de gueules au taureau d'argent, terrassé de sinople, et sur la gauche, un cor de chasse. Les lévriers portaient les mêmes insignes sur leur collier.

Comme toutes les corporations, celle des bouchers avait son attirail de guerre; le costume militaire de ses suppôts était jaune, rayé de rouge. Nous trouvons dans les comptes qui nous restent, que lors d'une expédition en 1476, les soudoyers, au nombre de neuf, reçurent chacun 20 escalins de gros pour leur tenue, et 4 gros par jour pendant les deux mois qu'ils restèrent sous les armes. Le chariot qu'ils avaient avec eux, coûtait 12 gros par jour de location; ils payèrent 5 gros et 6 deniers pour couvrir la tente (1).

Dans certaines occasions, le métier était tenu de faire des cadeaux; ainsi, aux fêtes de Pâques de l'an 1476, nous trouvons dans le même compte, qu'on envoya au grand-bailli de Gand, au sous-bailli, au premier échevin, ainsi qu'au grand-doyen, à chacun d'eux un demi-agneau, de la valeur de 23 gros (2).

Le doyen et les jurés recevaient une indemnité annuelle de 10 escalins de gros, d'après les comptes de 1471.

Lors des cérémonies et des réjouissances publiques, le corps des bouchers se faisait gloire de tenir convenablement son rang, et payait largement de sa caisse. A la naissance de Charles d'Autriche, qui devrait être plus tard Charles-Quint, les bouchers payèrent 2 livres de gros et

(1) *Archives de la ville de Gand; Rekeninghen der neeringhe van de vleeschouwers.*

(2) Dit syn de zenden van Paesschen :

Item, ghesonden den hooghbailliu een alf lam	xxiii gr.
Item, den onderbailliu een alf lam	xxiii gr.
Item, den voorschepen een alf lam	xxiii gr.
Item, den overdeken een alf lam	xxiii gr.

11 escalins, soit environ 30 francs de notre monnaie, pour cent deux livres de cire, réparties comme suit : soixante livres sur le pont de cordes établi entre la tour du Beffroi et celle de l'église de Saint-Nicolas, trente-cinq devant l'image de la Vierge sur la façade de la Boucherie, et sept pour les torches (1).

Quand la corporation se mêlait aux processions, elle se faisait d'ordinaire accompagner de douze porteurs de torchères à ses armes et aux attributs du métier.

En 1539, après que Charles-Quint eût dompté la révolte des Gantois, il supprima le corps des bouchers, comme tous les autres métiers, lui enlevant ses priviléges, ses propriétés et ses archives. L'année suivante, lors de la concession Caroline, il leur octroya de nouveaux statuts, que nous publions ci-après. On y verra, entre autres particularités, que la chair des jeunes chèvres (*geetkins*) était à cette époque réputée viande de boucherie.

Les anciens statuts nous sont inconnus; on n'en trouve plus de traces dans aucun document.

Les bouchers eurent presque de tout temps une seconde halle, plus petite que celle dont nous nous occupons ici. Elle était située près du pont de Brabant ou Braembrugghe, aujourd'hui le pont du Moulin à l'eau. Cette boucherie avait 20 étaux, loués comme dans la grande halle à raison d'un gros par semaine. Il est déjà question de ce local dans les comptes du métier de l'année 1471. Au XVI^e^ siècle, on le reconstruisit, et en 1599, année de la mort de Philippe II, il fut achevé. Les bouchers y étalèrent jusqu'en 1822 ;

(1) « Item, ghegheven ter gheborte van grave Karle, van den wasse up de alleye ende voor Onse Vrauwen voor tvleeschuus, te wetene up de alleye tsestich pont ende vyf en dertich pont voor Onser Vrauwen ten diverschen stonden, te wetene ter gheborte ende als ment kersten dede, ende ter vieringhen ende als men tanneel (*tooneel*) hilt metter torschen die de deken in zyn hand hilt noch III pont, compt al te gaderen hondert pont ende twee, elc pont te ses grooten, comt up gheele II lb. XI sch. gr.

alors la halle de la Braembrugghe, comme l'appellent les comptes, fut démolie pour cause d'élargissement de la rue, et la ville loua à l'usage des bouchers l'ancienne chapelle de la corporation des tisserands, située rue courte du Jour; ils l'occupent encore.

Les archives de la corporation des bouchers, déposées aujourd'hui à l'hôtel-de-ville de Gand, sont fort peu nombreuses. A part des liasses d'anciens procès, il n'y a que quelques registres, dont trois de comptes. La corporation elle-même ne possède plus rien; un registre tout moderne (il date de 1718), provenant de ce fonds, est aujourd'hui la propriété de Mr Fr. Van Melle; les membres du serment y sont inscrits, et les armoiries des chef-doyens, fort bien exécutées, occupent la page en face de la liste ou tableau annuel.

EMILE VARENBERGH.

STATUTS *de la Corporation des Bouchers, d'après la concession Caroline.*

Ordonnantie ghemaect int jaer xv^{c} eenenveertich up tfaict ende conductie van der neeringhe van den vleeschauwers, by Mher Franchois vander Gracht, rudder, heer van Schardau, hoochbailliu van Ghendt, metgaders schepenen van beede de banken int schependom van joncheere Clais Triest, heere van Auwegem, dheer Jans van den Eechoute ende hueren ghesellen.

Alvoren dat doverste ende ghezworene van der voirseyden neeringhe alle jaere naer dat zy by schepenen ghemaect ende ghecreert zyn, zullen ghehouden worden huerlieder eedt te doene ende hooghelic te zweerene onder andere dat zy de kuere ende statuten by der K. Maj^{t} gheordonnert in februario xv^{c} xl lestleden up tfaict, ghifte ende pollicie der zelver neeringhe ende voorts de poincten ende articlen hiernaer verclaert naer inhoudt

der zelven statuten wel en sceerpelic te onderhouden ende doen onderhouden zullen up peine, indien zy bevonden worden ter contrarie ghedaen thebbene ofte laten gheschiene zonder zulcx ter kennessen van schepenen over te brynghene, zelve arbitrairlic daerof in exemple van andere ghepuniert te wordene.

Item, dat de vornomde heuverste ende ghezworne zullen poghen tappoinctierne ende te wetene de differenten ende zaken die onder de supposten van der voorn. neeringhe zullen moghen overcommen; ende indien zy de zelve supposten niet en connen appoinctieren, zullen danof rapport doen die van der wet verbalic of by ghescreven, de welcke zullen daerinne sommierlic voirsien zo zy bevinden zullen daer toe behoorende, zonder dat de voirs. heuverste ofte ghezwornen heurlieden vermoghen zullen breedre tonderwinden van eenich berecht ofte indicatuere te doene op correctie.

Item, dat de vleeschauwere ghehouden wordt die nyet vulstaet en est xx jaeren oudt zynde ofte ghehuwet al waer hy onder de twintich jaeren ondt hem te provengierne met deelen tot zynen vullen stalle van de ombejaerde kinderen die huerende naer advenant van veerthien myten de weke ofte daer ontrent, dat es de xiij^{e} deelen makende eenen gheheelen stal ten acht grooten de weke, volghende den privilege der neeringhe onlancx by der K. Maj^{t} verleent.

Item, volghende welcker ordonnantie zal elc vleeschauwere ghehouden zyn te blyven staende van paesschen tot vastenavondt op zulc stal tzy voren oft achtere als hem te cavele valt, zonder tzelve te vermanghelene, verhuerene ofte vercoopene in eenegher manieren, up de boete van thien ponden parisises ende correctie van scepenen.

Item, dat de ghezwornen ende warderers zulc als daertoe by scepenen ghecommitteert zynde, zullen alle daghe metter tafele ommegaende zullen ghehouden zyn op huerlieder eedt alle tvleesch binnen den vleeschuuse overbrocht wel ende sceerpelic te warderene aleer men tzelve zal moghen loven of vercoopen.

Item, en zo wie eenich vleesch loofde ofte vercochte al eer de voornomde wardere behoirlic ghepasseert waere, zal verbueren tzelve vleesch ten proffyte van den ghemeenen aermen ende boven dien de boete van dry ponden parisises.

Item, dat gheen vleeschauwere hem en vervoirdere te stekene vyncoort (1), blomkins, cruydekins ofte dier ghelycke up ossen, coyen, scapen, calveren, lammeren ofte gheeten, noch ooc tzelve vleesch up gheen serveeten te legghene binnen den vleeschhuuse, omme alzo vercocht te werden, ten zy eerst by den ghezworne metten voornomden warderers die tzelve vleesch zien ende visiteren zullen by heml. uutgheghevene weerdich zynde omme met blomkins, vyncoort, cruydekins ende dier ghelycke besteken ofte up serveete gheleit te weerdene.

Item, dat gheen vleeschauwere hem en vervoirdere eenich ghesleghen vleesch over te brenghene, naer dat vleeschhuus een huere open gheweest heeft, ten waere by den consente van de ghezworene ende warderers ofte ten minste van tween van hemlieden tsamen ende uut merckelicke ende noodtzakelicke redenen, die hemlieden up hueren eedt daertoe roeren zouden moghen.

Item, dat elc vleeschauwere zyne neeringhe alleene doen zal zonder met yemandt te zeurne, colludeerne ofte mede te deelene, maer zal zyne neeringhe ende zyn ghesleghen vleesch venten tzynen propren proffyte alleene, zonder eeneghe fraulde, bedroch ofte arghelist (2), ende daeraf eedt doen tallen tyden als hyts by den oversten, ghezwornen ofte warderers verzocht zal werden, al up correctic van scepenen.

Item, dat elc vleeschauwere maer hauden en zal smalic eenen stal, ten waere dat hem vleesch bachten ghewesen waere, in welcken ghevalle mach hy bachten eenen stal bezeghen tzelve vleesch ghedurende telcken, op de verbeurte van III p. par.

Item, dat elc vleeschauwere ghehouden werdt ten ommegaene van de ghezworne ende warderers te tooghene al zulck vleesch als hy overghedaen heeft ofte van dien daghe in meeninghen es te doene, zonder hemlieden yet danof te ontstekene, up de verbeurte van dry ponden parisises ende correctie van de scepenen.

Item, dat de sluuters van beede de vleeschuusen ghehouden worden die smorgens ende tsachternoens open ende toe te

(1) Vinckoorde, pervenche.
(2) Tromperie.

doene ter zeker hueren, te weten : van Paesschen tot Baefmesse (1^er^ *octobre*), smorgens die open doen ten zes hueren ende sluuten ten ellef hueren, ende tsachternoens die open doen ten tween ende sluyten ten zes hueren; ende van Baefmesse tot Paesschen, smorgens die open doen ten zeven hueren ende sluyten insghelycxs ten ellef hueren, ende tsachternoens insghelycx open doen ten twee hueren ende sluyten ten vyf hueren.

Item, zo wat vleeschauwere eenich baeckvleesch (1) overbrynght, es ghehouden dat over te bringhene metter tonghe int hooft, up dat ment alomme sceerpelic warderen mach, up de boete van dry pon. par.

Item, dat de zelve baeckeniers en zullen gheen sautsytsen (2) maken, zy zullen ghehouden zyn tselfste dat zy daerinne doen openbaerlic te cappene up huerlieder bancq int vleeschuus, ten ansiene van elcken ende dat zy moeten alvoren de wardere moeten passeren, up ghelycke boete.

Item, dat gheen vleeschauwere wie hy zy en zal vermoghen over te doene eenich lamvleesch ofte geetkens, hy en zalse overbringhen ofte doen bringhen metten hoofde daeranne hanghende, up de boete alvoren.

Item, dat ele vleeschauwere werdt ghehouden zyn vleesch dat hy ter banck heeft eerlic te vercoopene, zonder zweeren of yemandt qualic toe te sprekene, oft voor eens anders vleeschouwers stal te roupene, ofte met yemant te scimpene, cloppende, roupende ofte andersins, up de boete van twintich grooten ende sceerpe correctie van scepenen.

Item, dat van up voort gheen vrauwen ter banck staen en zullen omme vleesch te vercoopene, ten ware by ordonnantie van scepenen, de ghezworne derup alvoren ghehoort zynde.

Item, dat ele vry vleeschauwer zal vermoghen alzo vele beesten te slane, ventene ende vercoopene, tzy scapen, ossen, calveren, gheeten, veerckenen, oft andere alst hem believen zal, behoudens dat al tzelve alvoren wardere ghepasseert zy.

Item, wel verstaende dat de zelve vleeschauwers voren in de

(1) Viande de porc.
(2) *Saucissen*, boudins.

rechte strate niet en zullen vermoghen te vercoopene eenighe yden oft rammen, noch ooc eeneghe gheeurde coyen, hoe goet ofte wat die weerdic wezen mochten, up de boete van dry ponden par. ende correctie van scepenen.

Item, nemaer elc vleeschauwer zal aldaer ghehouden zyn te vercoopene goet weeren vleesch ten minsten vier schellinghen grooten weert zynde, ende dat daer onder es, al waerent weers zal ghehouden zyn die te vercoopene bachten, up de boete van twintich grooten.

Item, zullen ooc de zelve vleeschauwers vooren staende moghen vercoopen goede geumen, de welcke ghekeurt zyn ghelyck weers weert zynde boven de III sch. grooten, mitgaders ossen, coyen, calveren vleesch, lammeren ende gheeten vleesch, de wardere ghepasseert zynde.

Item, dat alle de supposten van de voirseide neeringhe zullen ghehouden zyn de voorgaende poincten ende articlen wel ende ghetrauwelic tonderhoudene, up de voirseyde boeten, verbuerten ende correctien, mitsgaders den hueverste ende ghezworne in alle zaken der neeringhe angaende onderdanich te zyne, doende ende latende tghuendt dat hemlieden byde zelve heuverste ende ghezworne bevolen ofte verboden werdt.

Item, dat de voirseyde ghezwornen zullen ghehouden zyn omme te gane ende bezouck te doene alomme ende altyts alst hemlieden goet ende oirbuerlic dyncken zal, omme te weten offer yemandt es die de voirnomde poincten ende artielen oft eenich van dien niet en onderhoudt oft eenichsins daerteghens mesuseert ende dat zonder belet ofte wederzich van yemandt.

Item, indien yemandt de voirseyde boeten ende verbuerten niet en betaelde oft anderssins den bevele ofte verbode van de voirs. heuverste ende ghezwornen niet en obedierde, in dien ghevalle zullen de voirseyde heuverste ofte ghezworne up huerlieder eedt ende arbitraire correctie ghehouden zyn danof terstont scepenen te adverterene, omme danof recht ende correctie ghedaen te zyne naer de gheleghenthede van der zake.

Item, alle de voirscrevene boeten zullen gheint worden by den cnape van der voirseyde neeringhe, de welcke ghehouden wert danof note ende bouck te houdene, zo van ghelycken ooc note ende contrerolle de ghezworne houden zullen, welcke

beede voorts ghehouden werden ten daghe van der rekeninghe huerlieder note ende contrerolle over te bringhene, omme daeruute tsamen de zelve rekeninghe ghedaen te weerdene.

Item, dat alle de zelve boeten niet excederende de dry ponden parisisen, ten daghe van der rekeninghe zullen ghedeelt ende ghedistribueert worden in dryen, te wetene den heere een derde, den aermen een ander derde ende tderde derde ten proffyte van der voirseyder neeringhe, ende de ghone excederende zullen hem deelen volghens der nieuwer ordonnantie van de K. Maj^{t}.

Item, dat dhoude heuverste ende ghezwornen alle jaere thuere afscheede present den heere scepenen ende de heuversten ende ghezwornen die alsdan nieuwe ghecreert zyn, zullen ghehouden werden van al huerlieder ontfanghe binnen huerlieder jaere rekeninghe, bewys ende reliqua te doene, alzo wel van boeten, verbuerten, neeringhelde als allen anderen vervallen der zelver neeringhe concernerende.

Item, ende de zelve rekeninghe aldus ghedaen zynde, zullen de voirseyde oudde heuverste ende ghezwornen niet ooc de cnape der voirseyde neeringhe alsdan by scepenen van huerlieder dienste, diligentie ende arbeit ghesallariert ende ghecompenseert worden naer dat heml. scepenen (up den zelven huerl. dienst ende arbeit regardt nemende) goet ende redelicken dincken zal.

Ten laetsten, scepenen tot welvaert ende verlichtinghe van den ghemeenen insetenen dezer stede ende omme andere meerckelicke redenen hemlieden daertoe moverende, verbieden expresselic den heuversten ende ghezwornen der voirseyde neeringhe eenigh impost of ommezetten up de supposten der zelver neeringhe te doene, te wat redene, coleur ofte oirzake dat zyn moghe, ten zy by expressen voorgaenden laste ende ordonnantie, up pene van dies grootelicx in exemple van anderen ghepugniert te wordene.

Ende alle de vornomde poincten ende articlen ende elc byzonderl. by maniere van provisien ende vorme van premie tonderhoudene ende achtervolghene totter tyt dat by heere ende wet anders inne voorsien werdt ghemerct dat zy tmeerderen,

minderen ende veranderen theml. waerts reserveren, indien zy tzelve by experientie oirbuerl. bevinden.

Gheconsenteert by den ghemeene collegie van scepenen van der kuere de naervolghende articlen gheinsereert ende gheaddeert te zyne tot dezer ordonnantie van der neeringhe van den vleeschauwers ende die ghelast by den supposten van dier. neerstelic onderhouden te werdene, den xviii^{e} decembris xv^{e} xlv.

Item, dat elc vleeschauwere ghecavelt zynde zal vermoghen al eer hy slaen zal, eens te vermanghelen zyn stal zonder meer, dies werdt elc ghehouden zulc stal als hy eestmael bestaet ende becraemt te houdene al tgheele jaer duer, ghestoffeert met zulcken vleesche als daertoe dient toeckent, up de boete van thien ponden parisisen ende correctie van scepenen.

Item, dat de voirseyde vleeschauwers zullen vermoghen huerlieder tweetste te partene ende tsamen te slane zonder meer, behoudens dat zy rechvaerdich ghewin ende verlies hebben, zonder fraulde, up huerlieder eedt, ten waere de vadere ende tkindt, dies weerde zy ghehouden zelve in persone up huerlieder stallen te stane ende huerl. vleesche te vercoopene zonder cnape, telckens up ghelycke boete van thien ponden parisisen ende correctie van scepenen.

Item, dat negheen vleeschauwere en zal vermoghen van up voorts meer vleesch te slane dan naer advenant van twaelf scapen, dry renderen ofte vier veerckenen de weke, dies werdt een calf, een lam ende twee gheetkins voor een scaep gherekent, ende een rent voor viere, een zwyn voor drye scapen, telcken up de verbeurte van den vleesche dat zy meer slaen zullen ende de boete van dry ponden par. ende ditte by vorme van premie ende assaye.

Omme te remedierne ende obvierne zeker abuusen die men jaerelicx bevonden hoeft ghebuerende in beede de vleeschuusen deser stede, en tghuendt dat velc ende diversche vleeschauwers jaerelicx mede cavelen ende nochtans binnen den gheheelen jaere gheene of zeer lettel neeringhe doende zyn, ooc by tvermanghelen ende verwisselen van huerlieder anno ghecavelde stallen, tverhueren oft overlaten van dien, daeraf nemende groote ende excessive baten ende proffyten, dwelcke al redun-

deert ten laste van den ghemeenen insetenen dezer stede ende ooc in fraulde ende vilipenditie van de voorgaende ordonnantie ende statuten by heere ende wet hier te voren daerup ghemaect; so es ghestatueert ende men ghebiet van de zelve heere ende wet weghe dat hem niemandt van de vleeschauwers en vervoirderen mede te cavelen, ten zy dat hy den meerderen deel van den jaere neeringhe doe, noch ooc zyn aenghecavelde stal te vermanghelen, vercoopen, verhuerene, of over te latene eenen anderen ofte eeneghe proffyten danof te treckene in eenegher manieren, ten zy by expressen consente ende adveu van den baillu ende scepenen, al up de boete van thien ponden par. by elc van den transgresseurs van in eenich van den voirseiden poincten, zo wel coopers, vercoopers, mangeleers, huerer en verhuerer te verbuerne. Ende boven dien up arbitraire correctie van scepenen naer de gheleghenthede ven den sticke. Als voorts gheort dat zulcke contreacten als teghenwoordelyck up deze ofte andere toecommende vercavelinghe ghedaen moghen zyn in prejuditien van deser teghenwordegher ordonnantie ende statuute, de contractanten ghehouden werden over te brynghene ter kennesse van heere ende wel binnen acht daghen, up peyne van de zelve contracten te zyne van onweerden ende by den contractanten van den effecte van dien niet te moghen gauderene, ende boven dien up de boete ende correctie als boven.

Ende ten hende van deze ordonnantie te bet zoude moghen onderhouden zyn, zo es van weghen als boven gheordonneert de zelve ordonnantie ghestelt ende gheadjousteert te zynde in de ordonnantie van de voirseyde neeringhe ende van ghelycken gheregistreert te werdene in den bouck ende registre der zelver.

Aldus ghelast int collegie van scepenen voornompt ende ghepubliert int vleeschuus voor cavelinghe, den vierden in april xv^{c} sevenvyftich (1).

(1) Bibl. Gand. MS. n° 58.

LA PEINTURE ET LA SCULPTURE A MALINES.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PEINTRES MALINOIS.

Jean de Hollandere. Le nom « de Hollandere » a été appliqué à plusieurs artistes; il nous paraît que cette désignation pourrait être aussi bien un nom d'origine qu'un nom de famille. L'intéressant ouvrage de MM. Rombouts et Van Lerius, « *Les liggeren de la gilde anversoise de Saint-Luc,* » parle également d'un peintre Jean de Hollander à la date de 1461, mais le personnage, dont nous traitons, fit son apparition dans les travaux communaux de Malines en 1436-1437, lorsqu'il polychroma à la maison échevinale un groupe de l'Annonciation :

« Item, meester Janne den Hollandere van eene beelde » van Onser lieve Vrouwen te maken opt der scepen huys, te » weten de Annunciatio van onser liever Vrouwen, comt op » n d. Johi te XLII grote, compt op VII stuyvers grote (2). »

L'annotation que nous relevons ici pèche par défaut de clarté : telle elle pourrait se rapporter à une œuvre sculpturale autant qu'à une peinture; néanmoins nous interpré-

(1) Suite. Voir p. 216.
(1) Comptes de Malines, 1436-1437.

terons ce passage dans le sens d'une application de couleur sur un groupe, dû à un artiste inconnu, car dans les nombreuses mentions que font les comptes des productions de Jean de Hollandere, il est question toujours de travaux de coloration et jamais de sculptures.

L'occupation subséquente à celle qui précède, est l'enluminure des rosaces ou des porte-flambeaux que les corporations avaient coutume de faire attacher sur les murs de leurs maisons de réunion au moment du défilé de la procession (1).

En 1445-1446, il consacra une partie de son temps à mettre en couleurs deux statues de chérubins, à argenter une lune, à préparer huit diadèmes et plusieurs costumes pour la représentation du mystère de la Sainte-Vierge (2).

Outre la maison des échevins, la ville possédait un autre local, appelé *den Beyaerd*. Cet édifice acheté en 1383 par l'administration, qui était trop à l'étroit dans son premier local, a disparu dans les bâtiments de l'hôtel-de-ville. Dans les travaux d'agrandissement que la régence fit subir au *Beyaerd*, figure la construction d'un nouveau salon; elle pria Jean de Hollander de se charger de la peinture décorative de cette pièce. L'artiste choisit pour sujet de son œuvre les trois âges du monde, il s'engagea à finir son entreprise pour la somme ronde de 2 livres 10 sous de gros (3).

En 1449-1450, nous trouvons notre peintre coloriant divers morceaux destinés à figurer dans la procession annuelle (4).

Une solennité inusitée qui attira à Malines des milliers de visiteurs, fut le jubilé que Nicolas V accorda, sur la

(1) Comptes de Malines, 1444-1445.
(2) Id., 1445-1446.
(3) Id., 1448-1449.
(4) Id., 1449-1450.

prière de Philippe le Bon, à ceux qui viendraient vénérer la tombe de saint Rombaut.

Le 23 avril 1450 (v. st.) eut lieu dans l'église la publication des bulles pontificales. A cette occasion, des fêtes extraordinaires furent célébrées; les édifices religieux étalèrent leurs pompes et la cité contribua de toutes ses forces à relever la splendeur des exercices de piété. Les artistes particulièrement concoururent aux apprêts que l'on faisait pour l'indulgence : maître Jean den Hollandere mit tout son talent à exécuter un grand blason du souverain pontife. Ces armoiries, qui étaient de gueules à deux clefs d'or posées en sautoir, étaient placées au milieu de l'église collégiale (1).

Dans les circonstances jubilaires, le peintre fut également appelé à apporter ses soins à la châsse de saint Rombaut : il commença par y donner quelques touches extérieures, ensuite il la garnit intérieurement de drap d'argent; il teignit d'un rouge vif le grillage qui entourait le reliquaire : le montant de son salaire s'éleva en tout à 4 livres 3 sous de gros de Malines (2).

Le sculpteur Pierre Waelpuyt avait taillé pour la façade du *Beyaert* ou de l'hôtel-de-ville des lions en pierre, qui furent dressés sur les gradins du pignon, quand maître Jean, notre peintre, eut doré sept de ces figures, au prix total de 2 livres 4 sous de gros de Malines.

Lorsque Jean den Hollandere eut achevé ses lions, il reprit les travaux intérieurs du monument; dans une salle du devant, probablement au rez-de-chaussée, il composa sur le mur une scène, la tige de Jesse, avec une grande quantité de personnages; dans les appartements à l'étage, il décora les poutres du plafond; dans une pièce du rez-

(1) Comptes de Malines, 1450-1451.
(2) Id., 1451-1452.

de-chaussée, il travailla aux murailles, les blanchit en partie et les peignit. Sur la cheminée du salon principal, au premier, il retraça différents sujets tirés de la Bible et de l'Évangile, il appliqua les tons voulus sur le crucifix qui dominait ces dernières peintures; il jeta sur les solives de la même chambre des dessins nouveaux. L'ensemble de ces travaux lui rapporta la somme de 4 livres 4 deniers de gros (1).

Le duc Philippe le Bon visita Malines en 1455; la commune, préparant au prince une brillante ovation, confia les travaux artistiques des pièces qui devaient paraître en cette circonstance, à Jean de Hollandere; entre autres le peintre revêtit de couleurs et de dorures une statue de saint André, et il termina les armoiries du souverain et celles des provinces soumises à son sceptre (2).

La procession était la fête qui préoccupait spécialement l'administration, car c'était surtout pour cette réjouissance sacrée que la ville se mettait en dépenses; aussi voulait-elle chaque année ménager une surprise à ses habitants, par l'introduction dans le cortége de quelque morceau nouveau, mais elle avait, en outre, à veiller à la conservation et à la restauration des sujets qui avaient leurs places marquées dans le défilé. La procession du quatrième jour des Pâques offrait donc aux peintres et aux sculpteurs une occasion annuelle d'exercer leur savoir-faire et de mettre leur imagination inventive à contribution. A cette occasion, en 1457-1458, Jean den Hollandere avait à habiller un personnage, qui remplissait le rôle d'Holopherne; il était convenu que ce dernier cheminerait à dos de chameau dans la procession. L'artiste fut rétribué pour sa double tâche : celle de soigner pour le costume d'Holopherne et celle de peindre des toiles imitant un chameau (3).

(1) Comptes de Malines, 1454-1455.
(2) Id., 1454-1455.
(3) Id., 1457-1458.

Les avantages spirituels et matériels que la ville avait retirés de l'indult de 1451, engagèrent le Magistrat à implorer du pape Calixte III pareilles grâces en 1456. Le souverain pontife, accédant à la prière de l'autorité, délivra une bulle par laquelle il octroyait, aux conditions ordinaires, indulgence plénière à gagner chaque année pendant un terme de dix ans, depuis le soir de la Pentecôte jusqu'à la Toussaint. Cette faveur du Saint-Siége fut confirmée par le successeur de Calixte au trône apostolique, le pape Pie II, en 1458. Dès que le Magistrat eût reçu la nouvelle que le Saint-Père maintenait le bref de son prédécesseur, il s'empressa de demander à Jean de Hollandere une bannière, sur laquelle se détacherait l'écusson pontifical, quatorze blasons aux mêmes armes et six écus du défunt pape Nicolas V, le premier dispensateur de cette faveur ecclésiastique (1).

Les travaux préparatoires de la procession furent chaque année remis à la sollicitude de notre artiste. En 1459, il peignit deux fois le sujet de l'Ascension; il couvrit le sommet d'un dais de diverses figures angéliques et humaines, à raison de 4 livres (2).

L'année suivante, il introduisit un nouveau groupe dans le cortége, celui de la Sagesse divine. La gratification qu'il reçut fut de 2 livres (3).

Deux ans après, il remania la tige de Jesse, y plaça douze rois et couvrit la scène entière d'un baldaquin (4). A peine ce travail était-il consommé, qu'il retourna à l'hôtel-de-ville, où il décora la chambre de la *Vierschaer*, dans laquelle il peignit soigneusement l'image du Sauveur crucifié et celle de sa divine Mère (5).

(1) Comptes de Malines, 1458-1459.
(2) Id., 1459-1460.
(3) Id., 1460-1461.
(4) Id., 1462-1463.
(5) Id., 1462-1463.

En 1463, maître Jean représenta sur la toile ou le rideau du jeu de la Sainte-Vierge vingt-quatre prophètes et prophétesses; il appliqua son pinceau à enluminer les tableaux de la procession, qui rappelaient le mont Thabor, l'histoire de Goliath, et à repeindre les harnachements du cheval Bayard (1).

Dans le même exercice, notre artiste figure pour la coloration d'une statue de sainte Catherine, érigée sur la porte de ce nom. Cette œuvre avait pour auteur Gauthier Coolman.

Depuis cette époque, on ne retrouve plus de traces de travaux entrepris par ce peintre; néanmoins son nom figure parmi ceux de l'association de Saint-Luc, qui fondèrent une messe anniversaire pour le repos de l'âme de leur confrère, Jean de Zellaer, le 21 janvier 1479.

Jean de Hollandere laissa un fils, Jean, qui lui succéda dans sa carrière; celui-ci ne nous est connu que par un seul passage des comptes, qui disent qu'en 1473-1474, le jeune Hollandere brunit et vernissa la cheminée de la salle basse au palais du Parlement (2).

Louis van den Triest ne se signala que par une seule œuvre connue; il peignit sur panneau un règlement pour le conseil décanal, autrement dit les jurés de la draperie, le 31 décembre 1440 (3).

Jean Schoenjans ou Schoonjans. Depuis près de deux siècles existait à Malines une importante et noble famille du nom de Schoonjans, *alias* van den Steene; nous ignorons si quelque relation de sang unissait l'artiste dont nous allons parler à cette chevaleresque lignée.

Schoonjans prit toutes les mesures pour la représenta-

(1) Comptes de Malines, 1463-1464.
(2) Id., 1473-1474.
(3) Id., 1440-1441.

tion d'un mystère, tiré de la vie de la Sainte-Vierge, qui fut joué en 1441-1442. Le peintre, qui avait préparé la scène, intervint avec ses subordonnés dans le spectacle comme acteur : quatre cruchons de vin furent la récompense que la ville lui offrit en acquit de son rôle. Il prit également les dispositions nécessaires à la sortie de la procession; à cet effet, il revêtit de couleurs nouvelles le cheval Bayard, retoucha le groupe de la ville de Jérusalem et peignit un tableau sur lequel étaient figurés les douze apôtres. L'ensemble de sa rétribution fut de 19 livres 10 sous de gros de Malines (1).

La même année, un subside de la ville lui procura les ressources dont il avait besoin pour se rendre avec ses compagnons au concours du Saint-Esprit, auquel la ville de Bruges conviait les rhétoriciens (2).

Schoonjans travailla encore pour les *Ommegang* de 1445 et de 1447. Pour la première de ces deux solennités, il produisit quatre petits morceaux animés de figures et quatre grandes pièces également ornées de personnages (3).

Hector de Pointre enlumina la barque de la ville en 1445-1446 (4).

Jacques den Drayere était peintre et rhétoricien. A l'époque du jubilé de 1451, il organisa le mystère de la Sainte-Vierge, joua un rôle dans la pièce, et il costuma les acteurs qui figuraient les Juifs :

« Item, betailt Jacop den Drayere met syne ghesellen » van onser Vrouwen spel te spelene / en van de Jooden te » stofferene... »

Les comptes de 1454 et ceux de 1455 rémunérèrent notre artiste pour une besogne identique.

(1) Comptes de Malines, 1441-1442.
(2) Id., id.
(3) Id., 1445-1446. 1447-1448.
(4) Id., 1445-1446.

En 1457-1457, den Drayere avait la conduite de la procession de Saint-Rombaut (1).

En 1459-1460, il exécuta un travail pareil à celui que son collègue Jean de Hollandere entreprenait au même moment : il arrangea deux épisodes de l'Ascension, sur lesquels on remarquait deux anges descendant du ciel (2). Son salaire global fut de 3 livres de gros de Malines.

Les scènes des jeux de la Sainte Vierge lui furent confiées encore en 1460 (3).

En 1464-1465, il prépara un séraphin pour paraître dans l'Assomption de la Sainte-Vierge (4).

Pierre de Bruyne, peintre d'images, revêtit les parois de la chambre des comptes, au *Beyaerd*, de teintes vertes en 1461-1462 (5).

Jean Vortmans, peintre, fils de Jean, acquit le droit de bourgeoisie à Malines, le 16 août 1457. Il était natif de Lummen près de Tirlemont (6).

« Jan Vortmans, schilder, filius Johannis, van Lummene » burgensis, ut supra. . . . . XVI aug. LVII. »

Sur une toile représentant le siége de Neuss, entrepris par Charles le Téméraire avec le concours des forces malinoises en 1475, on lisait les noms des membres de la gilde de la grande arbalète, qui s'étaient particulièrement distingués dans cette campagne; parmi ceux-ci était remémoré le nom de « Joannes Forman, peinter. » Ce tableau figurait autrefois dans la chambre de réunion de ce serment.

La même année fut reçu *poorter* de Malines le peintre

(1) Comptes de Malines, 1457-1458.
(2) Id., 1459-1460.
(3) Id., 1460-1461.
(4) Id., 1464-1465.
(5) Id., 1461-1462.
(6) Registre d'immatriculation à la bourgeoisie (*Poorterye*).

Jean vander Smessen, fils de feu Ambroise, de Commines (1).

« Jan vander Smessen, schildere, filius quondam Ambro-
» sii, van Comene in Vlaenderen, burgensis uts. xx aug. lvii.

En 1459, un grand nombre de peintres établis à Malines y obtinrent le droit de cité; ce sont les suivants (2) :

Antoine Mickaert :

« Anthonius Mickaert, schildere, filius Magistri Walteri, van Antwerpen, is poorter. Scabini : Gestele, Geerts, actum viii aug. lix.

» Promisit in pascha ejus plegius,
» Wouter van Battele. »

On voit par ce passage que l'artiste n'ayant pas le moyen de solder immédiatement la contribution d'entrée à la *poorterye*, s'engagea à l'acquitter pour les Pâques prochaines; un autre peintre, Gauthier van Battele, se posa comme garant.

Corneille van Heemvliet :

« Cornelis van Heemvliet, schilder, filius quondam
» Egidii, geboren van Heemvliet, is porter. uts.

» Promisit in Pascha ejus plegius,
» Wouter van Battele (1459). »

Baudouin Bode :

« Bouwen Bode, schildere, filius quondam Johannis,
» van Rumpt, is porter — uts.

» Promisit in Pascha ejus plegius,
» Wouter van Battele (1459). »

Le nom de Bode se retrouve plusieurs fois dans les « *Liggeren* » d'Anvers, mais par rapport à d'autres artistes que le nôtre.

(1) Registre d'immatriculation à la bourgeoisie (*Poorterye*).
(2) Id., Id.

Jean van Zennewede :

« Jan van Zennewede, schildere, filius quondam Dieric, » van Denremonde, is porter — uts.

» Promisit in Martiny ejus plegius,

» Wouter van Battele (1459). »

En 1463, André van Leest se présenta à la bourgeoisie :

« Andries van Leest, filius quondam Henrici, schilder, » van Mechelen, is porter — ejus plegius Jacop de Leeuw.

xiii decembris lxiii.

Jean van Turnhout, Campinois, fut admis le 6 janvier 1464 :

« Jan van Turnhout, filius Walteri, schildere, van » Poerle, es porter — ejus plegius Jan van den Molen, » schildere. Scabini Heffene, Molen. vi januarii lxiiii.

Jean van den Molen, peintre, ne nous est connu que par son intervention à la réception de Jean van Turnhout comme citoyen malinois. Il fut le témoin et le répondant de cet artiste en 1464.

Daniel Dregghe devint bourgeois de Malines, le dernier jour de février de l'an 1464. Il était fils de Jean, décédé, et avait vu le jour à Tamise :

« Daniel Dregghe, schildere, filius quondam Johannis, » van Teemsche — ejus plegius Jan Joerdaens, tymmer- » man. » Ultima februarii lxiiii (1).

Les registres aux adhéritances nous apprennent qu'au 21 janvier 1479, maître Daniel Dregghe faisait partie de la gilde des coloristes; en cette qualité il intervint comme co-fondateur dans le service annuel que la corporation fit célébrer à l'intention de l'âme de Jean van Zellaer, leur collègue. Nous savons, d'après un acte tiré de la même

(1) Registre d'immatriculation à la *Poorterye*.

source, qu'en 1509 Daniel Dregghe était encore en vie, ainsi que son épouse Catherine Caramelle (1).

Ce personnage jouissait d'une certaine aisance, car il était propriétaire de quelques immeubles; d'un autre côté, sa position sociale était considérée, puisqu'il occupait les fonctions de trésorier de la chapelle de Sainte-Barbe, dans sa patrie adoptive (2).

Van den Valgaerden. Plusieurs membres de cette famille pratiquèrent l'art à Malines. La ville de Diest était leur berceau, mais ils préférèrent exercer leur profession dans un plus grand centre et vinrent se fixer à Malines.

Josse van den Valgaerden, enlumineur et copiste de manuscrits, prit la *poorterye* à Malines, le 16 avril 1464. Il est annoté dans le livre aux immatriculations comme Diestois de naissance; son père, encore en vie, s'appelait Gauthier.

« Judo van den Valgade, filius Walteri, van Diest, scri-» ver, is porter. » XVI aprilis LXIIII.

L'année suivante, son frère Jean suivit l'exemple de Josse; celui-là était peintre. Bien qu'exerçant la peinture, il porte la double désignation de van den Valgaerden, *alias* Beeldemaker, ce qui nous fait croire avec raison qu'il provenait d'une souche vouée à l'étude de la sculpture. Il est

(1) Adhéritances — 7 novembre 1509.

(2) Id., 16 février 1490.

Nous trouvons dans les registres aux adhéritances que le 17 février 1482, Jean de Ruysschere, le Vieux, vendit à Daniel Dregghe deux maisons avec les terrains adjacents, dans la rue dite *Penning-straet*.

Les mêmes registres renferment un acte du 25 avril 1548, d'après lequel il conste que la fortune d'un certain Daniel Dregghe fut partagée entre trois branches. Dans la première branche venait un autre Daniel Dregghe; dans la seconde, venaient Barthélemy, Jean, Hubert et Rombaut Dregghe; dans le troisième rameau, comparaissaient Anne et Catherine Dregghe, béguines, Élisabeth Dregghe, épouse de Henri de Kemmere, et Marguerite, fille de feu Joseph Dregghe.

probable que le surnom de Beeldemaker (tailleur d'images) provenait du métier qu'exerçait son père, puisqu'il est commun de voir dans le moyen-âge le nom de la profession adjoint au nom patronymique, pour désigner ainsi plus spécialement les branches d'une même lignée.

« Johannes van den Valgaerden, alias Beeldemaker, » schilder, filius Walteri, van Diest — ejus testes et plegius » Symon, syn brueder. » Actum XVIII aprilis LXV.

Cet acte démontre qu'un troisième frère du peintre, Simon, participait déjà aux faveurs communales à Malines.

Simon van den Valgaerden habitait Malines conjointement avec sa femme, Digne Wouters. Leur union fut stérile, comme il ressort d'une déclaration qu'ils firent devant les échevins à la date du 15 mai 1479 (1).

M. Pinchart a fourni d'intéressants documents sur la carrière de cet artiste (2). D'après cet auteur, Simon van den Valgaerden, enlumineur de livres, reçoit, en 1476, la somme de six livres huit sous, monnaie de Flandre, « tant » pour avoir fait et escript ung calendrier, comme pour » avoir enluminé et historié les saints et saincts des festes » gardées par la court (pour le parlement de Malines), y » comprins le parchemins et l'aisselle sur laquelle ledit ca- » lendrier est attaché. »

PIERRE VAN DEN BRIELE, peintre, travailla pour compte de la ville en 1466-1467 (3).

JEAN DE MECHELAIRE (Jean le Malinois) travailla aux entremets de Bruges, à l'occasion des fêtes célébrées lors du mariage de Charles le Téméraire en 1468, à raison de 8 sols par jour.

(1) Adhéritances de Malines.
(2) *Archives des Arts, Sciences et Lettres*, 1860, p. 102.
(3) Comptes de Malines, 1466-1467.

« A Jehan de Mechelaire, payé pour x jours, comprins » sa venue, à viii sols par jour. . . . . iiii livres.

» Premier payement fait aus dits paintres, tailleurs » d'ymages et autres ouvriers le dit jour xvi d'avril l'an » m iiii^c lxvii avant Pâques (1). »

Jean de Zellaer ou de Zeelare, peintre à Malines, comparut le 20 octobre 1473, avec son épouse Elisabeth Sbosschaerts devant le magistrat, auquel il déclara n'avoir point d'enfants et disposer de ses biens en faveur de ses parents collatéraux (2).

Il était un des membres principaux et des plus estimés de la gilde de Saint-Luc; à ce titre le serment institua, le 21 janvier 1479, une messe de *requiem* à célébrer annuellement en mémoire du peintre défunt et de sa femme, également décédée (3).

Le nom de Zellaer est ancien à Malines; dès le milieu du XIII^e siècle, Arnold de Zellaer répandit sa fortune en bonnes œuvres; il est l'auteur de la seconde fondation, dont fut augmenté le chapitre de Saint-Rombaut; les titulaires de ces prébentes, instituées par le prêtre Arnold, furent désignés dans la suite sous la dénomination de Zellariens (*Zellarenses*). Il dota également plusieurs monastères (4). Le nom Zellaer est emprunté à une localité sise sous la commune de Bonheyden.

Jean Gheerts, fils de Jean Gheerts décédé, peintre, né à Wavre-Notre-Dame, immatriculé parmi les bourgeois en 1475.

« Jan Gheerts, filius quondam Johannis, schildere, van

(1) Comte de Laborde. *Les ducs de Bourgogne*. Tome II. — Archives de Lille. Appendice.

(2) Adhéritances de Malines.

(3) Id.

(4) Sanderus. *Chorographia sacra Brabantiæ*.

» Onse Vrouwe Waver, es porter — testes nec plegius in-
» diget. » Actum III july LXXV.

JACQUES VAN ABEEL, fils de Jacques, né à Morcourt, en Hainaut, peintre, bourgeois de Malines en 1477.

« Jacop van Abeel, schildere, filius Jacobi, van Morcourt,
» in Henegouwe, es porter — testes nec plegius indiget. »
XXIX Aprilis LXXVII (1).

En 1479, au 21 janvier, nous trouvons comme jurés de la gilde des peintres, JEAN CRABBE et JEAN DE BRUYNE. MICHEL VAN DEN RODE, LAURENT DIERICKX et JACQUES VAN ASSCHE étaient à cette date simples membres de l'association. Ils fondèrent conjointement le service funèbre, dont nous avons parlé à l'article de Jean de Zellaer (2).

Michel van den Rode vendit sa maison « *den Wolsack,* » au marché aux Laines, à la ville, en 1497-1498; à ce titre il est fait mention de lui dans l'état des dépenses de cette année.

GUILLAUME DE HERTE entra dans le corps des bourgeois de Malines en 1487 :

« Willem de Herte, schildere, filius quondam Jans, van
» Antwerpen, es poirter. Claes de Herte, syn brueder,
» plegius. » Actum XXV juny LXXXVII (3).

L'année 1496 amena plusieurs artistes à Malines; parmi ceux-ci nous citerons les peintres qui réclamèrent la faveur d'être inscrits comme citoyens.

GODEFROID YSELYNS.

« Godevaert Yselyns, schildere, filius Adriaens, van
» Bruessele, es poirtere — ejus plegius Johannes de
» Lange. » XX April XCVI.

(1) Registres de la *poorterye*.
(2) Adhéritances de Malines.
(3) Registre de la *poorterye*.

Corneille van den Dycke :

« Cornelis van den Dycke, schildere, filius quondam » Joannis, van Antwerpen, es poirter — ejus plegius Jan » Croon. » Quarta augusti xcvi.

Arnoud Godevaert.

« Aert Godevaert, schildere, filius quondam Johannis, » van Yeteghem, es poirter — ut suprà. »

Jean Mol.

« Jan Mol, schildere, filius quondam Johannis, van » Brugge, es poirter — ut suprà. »

Adrien de Keersmakere.

« Adriaen de Keersmakere, schildere, filius quondam » Wouters, van Mortsele — ut suprà. »

Corneille de Moeijen.

« Cornelis de Moeijen, schildere, filius Danielis, van » Antwerpen — ut suprà (1). »

Les van Battel.

Une noble maison du nom de van Battel florissait à Malines au XV^e^ siècle; nous ignorons si les artistes dont nous allons parler appartenaient à cette famille, ou s'ils lui étaient étrangers (2).

Battel est un hameau de l'ancienne juridiction de Malines, situé à deux kilomètres de la porte d'Aedeghem; comme tous les noms de lieux, celui de cette localité a été appliqué originairement à plusieurs personnages, dont

(1) Registre de la *poorterye*.

(2) Cette famille portait d'or à la fasce d'azur, au franc quartier d'or, chargé d'un lion de gueules.

ce bourg fut le berceau. Par cette observation, on constate d'une manière évidente que les van Battele étaient d'une famille essentiellement malinoise.

Divers membres de cette souche s'appliquèrent pendant deux siècles, de père en fils, à l'étude et à la pratique de l'art. Cette particularité n'a rien qui étonne; elle est un effet nécessaire de l'ancienne constitution des gildes, où le fils était, pour ainsi dire, de par son père engagé dans la profession que ce dernier exerçait. A l'époque où un métier distinctif était comme une propriété ou un privilége du sang, l'art et l'industrie n'avaient rien à perdre à ce système, qui conservait dans les races les traditions et les préceptes du métier : l'enfant, dès qu'il venait au monde, suivait de l'œil les travaux de son père et s'y associait fatalement; il s'identifiait avec la profession paternelle, parce qu'il savait qu'il devait la pratiquer plus tard; il en connaissait donc le mécanisme avant d'en venir à l'application. On comprend sans peine que ce mode d'organisation en corporations séparées et privilégiées était une garantie de progrès; car la profession spéciale devenant un domaine de famille, le chef s'efforçait de le développer et de l'affermir chez les siens, pendant que chacun de ses enfants y apportait sa part d'intelligence et contribuait puissament à son perfectionnement.

§ 1. *Jean van Battel.*

Dès les premières années du XV^e^ siècle, Jean van Battel se fit connaître comme peintre dans les travaux communaux. Nous le trouvons successivement partageant la besogne du pinceau avec Jean de Visscher, en 1403-1404, 1404-1405, 1405-1406, 1406-1407, 1407-1408, 1408-1409, comme nous l'avons dit lorsque nous avons parlé de ce second artiste.

En 1415-1416, la ville remit à van Battel le soin de polychromer la magnifique tombe qui, dans l'église de Saint-Rombaut, couvrait les restes de François van Halen. Ce monument funèbre, reproduit en gravure dans le *Grand théâtre sacré de Brabant*, a occupé sa place primitive dans le pourtour du chœur jusqu'au commencement de ce siècle. Il se composait d'une niche ornée, recouvrant un sarcophage, sur lequel reposaient les statues de Messire van Halen et de son épouse; ces dernières pièces sont les morceaux principaux que le peintre releva de tons variés et de métaux :

« Item, Jan van Battele van H. Vrancx van Halen tomme » te stofferene in Sinte Romaut kerke, compt op VI lib. » XIII s. III d. gro. vlam. valent XXII s. III d. g. II ingels (1). »

Le seul fait d'avoir confié à van Battel l'achèvement de l'œuvre de Jean Keldermans, témoigne hautement en faveur du talent de notre artiste; car la ville paya son tribut de reconnaissance à François de Mirabelle, dit van Halen, en lui dressant un superbe mausolée dans la principale église, et en chargeant de ce travail son meilleur statuaire et son meilleur peintre.

Jean van Battel, en 1424-1425, revêtit de couleurs l'image de la Sainte-Vierge, qui décorait la châsse ou le reliquaire de Saint-Rombaut (2).

Nous trouvons une lacune de dix années dans la vie du personnage qui nous occupe. Ce que devint van Battel depuis 1424 jusqu'à 1434, nous ne pourrions le dire; les comptes et les autres documents que nous avons consultés demeurent muets à cet égard.

En 1434-1435, maître Jean reprit la palette dans sa ville natale; une escouade d'ouvriers ou d'apprentis tra-

(1) Comptes de la ville de Malines, 1415-1416.
(2) Id., id. 1424-1425.

vaillait sous ses ordres à la confection des décors pour les fêtes annuelles de l'*Ommegang* :

« Item, meester Jan van Battele met sinen ghesellen van » werken en stofferen aen onser Vrouwe spel, van goude, » van silvere, van fermelyoene, van spaensgen groene, van » floreyen en van alderhand verwene en stoffen daer toe » behoerende, onder hen LXVIII daghe zonder meester Jans » daghe / en van ontcoste die hi den ghesellen gaf en XX st. » gro. die de selve meester Jan voir sinen arbeyt hadde, » comt VII lib. XV s. gro. stercx (1). »

L'année suivante, les jeux de la Sainte-Vierge, à l'occasion de la même cavalcade, occupèrent le peintre. Il peignit et retoucha les décors, dirigea la confection des vêtements des païens, fit l'achat des couleurs; l'ensemble de cette besogne lui prit cent et trente-deux jours (2).

Après les préparatifs de ces fêtes pacifiques, maître van Battel entama les apprêts des ustensiles de guerre qu'il fallait pour le siége de Calais, que le duc de Bourgogne avait résolu d'entreprendre.

Il commença par faire l'emplette de dix aunes de double étoffe de laine de couleur verte, à l'effet d'en tailler les deux grandes bannières malinoises : sur les faces principales de ces drapeaux, il représenta les armoiries de la ville et les insignes de la *Poorterye* se détachant sur fonds d'or et d'azur. Il damassa un troisième pennon de toile gommée, sur lequel il reproduisit les mêmes armes; il décora deux enseignes blasonnées, relevées d'or fin, et des trophées portant des arcs d'or pour les arbalétriers.

Il prépara vingt-sept boucliers, les colla, les couvrit de toile; en peignit huit autres à l'huile et en confectionna quatorze entièrement neufs. Il dora huit pommeaux desti-

(1) Comptes de la ville de Malines, 1434-1435.
(2) Id., 1435-1436.

nés à surmonter les tentes de campement; chacun de ces glands était couronné par une girouette de fer doré, sur laquelle brochait l'écusson communal; le tout en or de première qualité.

Outre les pièces précédentes, il fournit aux arbalétriers deux banderoles, relevées de dorures et du blason de Malines, une autre semblablement enluminée pour les confrères de la gilde de l'arc. Le champ de ces bannières était parsemé d'arcs d'or et d'argent. La selle à laquelle était attaché le grand étendard et les harnachements des chevaux furent également embellis par ses soins et marqués à l'écu de Malines. Enfin, sortirent de son atelier trois douzaines de pannonceaux, qui devaient servir à désigner les endroits où les troupes logeraient et se reconforteraient (1).

Malgré la guerre à laquelle elle avait été engagée, Malines n'en célébra pas moins, en 1436-1437, la procession pascale avec les pompes habituelles; les principaux ouvrages de van Battel à ce sujet furent des remaniements à faire aux scènes de la vie de la Sainte-Vierge, l'enluminure du dais, que l'on portait au-dessus du Saint-Sacrement; la peinture du char de saint Paul, de ceux qui figuraient le Baptême du Sauveur, l'Annonciation de l'archange Gabriel et la Nativité de Jésus; il décora pareillement le baldaquin des Mages et la selle de saint Georges (2).

Les fêtes jubilaires de l'année qui suivit lui fournirent de nouveaux sujets à orner; c'étaient la chapelle dans laquelle se passe la conversion de saint Paul; le mont des Oliviers; la ville de Jérusalem et autres pièces de ce genre (3).

Des œuvres d'une nature plus délicate échurent au

(1) Comptes de la ville de Malines, 1435-1436.
(2) Id., 1436-1437.
(3) Id., 1437-1438.

peintre lorsqu'il eut terminé la préparation de l'*Ommegang*. Il s'appliqua, dans la chambre de réunion du tribunal dit *Vierschaer*, à l'hôtel-de-ville, à enluminer un crucifix, une statue de la Sainte-Vierge et celle de saint Jean. Plus, il peignit pour cet appartement une Véronique et deux anges. La ville lui paya dans le même exercice un tableau qui pendait à Anvers devant la Halle aux draps (1).

Cet artiste semble avoir été l'un des promoteurs de la gilde de Saint-Luc; c'est lui qui fonda dans le couvent des Récollets de Malines, en 1443, l'anniversaire qui devait être annuellement célébré en l'honneur de saint Luc, pour le repos de l'âme du fondateur et pour le bien-être spirituel des confrères de la jurande.

Nous avons reproduit antérieurement le texte du document en question (2).

En 1454, une maison, sise près du cimetière de Saint-Rombaut, et appartenant à un Jean van Battel, encore en vie, fut dévorée par les flammes (3).

§ 2. *Gauthier van Battel — Gauthier le Vieux et Gauthier le Jeune.*

Jean van Battel, qui précède, eut un fils également artiste. Celui-ci, nommé Gauthier, reçut, sans aucun doute, les leçons de dessin et de peinture de son père. Il fut admis aux travaux de la ville dès 1426-1427; la procession des Pâques lui procura plusieurs ouvrages à faire tant en peintures qu'en dorures, notamment à un groupe figurant l'Assomption de Marie. Il était aidé d'un certain Fierken et de quelques apprentis (4). En 1428, une besogne iden-

(1) Comptes de la ville de Malines, 1437-1438.
(2) *La gilde de Saint-Luc*, p. 7.
(3) *Indicateur chronologique*. Année 1454. — Archives de Malines.
(4) Comptes de Malines, 1426-1427.

tique, partagée avec les mêmes collègues, lui échut (1). En 1429, il prépara pour la fête des Pâques un char, représentant la vallée de Josaphat; il dora un soleil et argenta une lune.

Lorsqu'en 1434-1435 Jean de Visscher appliqua les décorations picturales sur le bateau que la ville envoya au concours des archers ouvert par la ville d'Alost, Gauthier y ajouta de sa main les blasons de Bourgogne et ceux de Malines (2).

Le 21 avril 1440, la ville perçut un paiement de la gilde de Saint-Luc ou de l'association des peintres, dont Gauthier était le mandataire, probablement en qualité de juré du métier (3).

En 1444-1445, nous retrouvons van Battel peignant à neuf le cadran de l'horloge du *Beyaert* (4).

Gauthier figure encore dans les comptes communaux de 1474-1475 pour avoir pris sur lui les décorations du char de la Sainte-Vierge et le soin de l'habillement des idolâtres qui prenaient rang dans le cortége de l'*Ommegang*.

Gauthier van Battel jouissait du privilége de la bourgeoisie; en cette qualité, il servit de témoin ou de garant à divers artistes qui élurent leur domicile à Malines; ainsi, il offrit, en 1459, son patronage aux peintres Antoine Mickaert, Corneille van Heemvliet, Baudouin Bode et Jean van Zennewede, qui acquirent le droit de cité (5).

Maître Gauthier résidait à Malines dans la rue de Sainte-Catherine. La maison qu'il habitait lui appartenait en communauté avec son fils Gauthier. Ce dernier acheta de Guillaume van der Loe, le 26 avril 1476, la demeure voi-

(1) Comptes de Malines, 1428-1429.
(2) Id., 1435-1436.
(3) *La gilde de Saint-Luc*, p. 6.
(4) Id., 1444-1445.
(5) Registre de réception à la bourgeoisie.

sine de celle qu'il occupait avec son père; elle portait pour enseigne le Dragon, « *den Drake,* » et aboutissait d'autre part à un certain Arnoud van Beneden (1). Dans la suite, le 15 avril 1488, Gauthier le Jeune revendit la maison dite *le Dragon,* avec le jardin et la cour y attenant (2). A ce moment, son père, Gauthier le Vieux, était déjà décédé.

Le premier Gauthier, dont nous nous sommes occupé, était plutôt verrier que peintre-décorateur ou en tableaux, bien qu'il s'appliquât à l'un et à l'autre de ces genres. Le 24 octobre 1474, lorsqu'il était déjà bien vieux, notre artiste entreprit, avec son fils Gauthier, l'exécution d'un vitrail que la corporation des tisserands voulait placer à Saint-Rombaut.

Le 3 décembre 1477, la verrière était mise en place, à la satisfaction des doyens du métier, qui en délivrèrent la décharge aux deux artistes (3) :

« Wouter van Battele doude en Wouter van Battele syn » soon, gelaesmakers, hebben gekent ende verleden dat hen » Jan van Couwelair, als deken, Jan Bogaert, Jan van » Stanvoert en Mathys Tsermartens, als geswoerne van » ambachte van den wevers bynnen Mechelen, huelieder » uut name en van wegen des selfs ambachte deugdelic ver- » nueght, gepayet en wel betaelt hebben van alsulcke » werke van der eender gelaesvensteren ende van des daer » aen cleven mach den selven ambachte toebehoerende, » staende in de prochie kerke van Sinte Romoude bynnen » Mechelen (als opten vierentwintighsten dach van octobri)

(1) Registre aux adhéritances, 1476.

(2) Id.

(3) Adhéritances, 1477. — En 1522, la ville accorda son consentement et un subside de deux livres pour le déplacement du vitrail des drapiers, fait en 1473, par Gauthier van Battel. Cette verrière, qui se trouvait dans le transept au-dessus de la porte sud, fut transférée sous la tour. Azevedo, *Chronycke van Mechelen.*

» int jair van vierentzeventich lest leden byden deken ende
» geswoerene doen ter tyt van den selven ambacht wesende
» aen de voers. Wouteren den vader en Wouteren sinen
» soon bestaet en bevorweert hadde geweest van nyewe te
» maken nair uutwysen der vorweerden daer af gemaect
» ende begrepen in twee chyrographen. Ende hebben dair
» af de selve Wouter en syn sone — ende al tgene des zy
» oft eenich van hen uutzaken van den voirgenoemde prin-
» cipalen werke / oft oec van tgene des zy int hernas van der
» selver vensteren gemaect moegen quitgesconden los / vry
» en ledich den voirg. deken en geswoerene tot des voirg.
» ambachts behoef en alle andere dies quitancie behoeven
» geheelic en al. » — 3 December 1477.

D'après un acte, daté dans les registres aux adhéritances du 24 novembre 1478, il conste que Gauthier van Battel le Vieux mourut avant ce jour. Il décéda donc entre le 3 septembre 1477 et le 24 novembre 1478. Par la pièce en question, sa veuve, Marguerite van Roesbroeck, abandonna à ses enfants l'usufruit de la fortune de son mari. Gauthier van Battel, le Jeune, faisait partie de la gilde malinoise de Saint-Luc; le 21 janvier 1479, il intervint dans la fondation que ses collègues dans l'art firent pour le repos de l'âme de leur confrère Jean de Zellaer, décédé (1).

Il avait épousé une femme, nommée Digna van der Beke, qui le rendit père de plusieurs enfants. Au 23 septembre 1499, les conjoints firent leurs testaments devant les échevins, déclarant que leurs descendants, garçons et filles, hériteraient chacun leur part et sans préférence (2). Notre artiste ne survécut guère à cette époque, car dès le 21 janvier 1506, Digne van der Beke est qualifiée de veuve (3).

(1) *La gilde de Saint-Luc*, p. 8.
(2) Registre aux adhéritances, 1499.
(3) Id., 1506.

Le 30 octobre 1512, la veuve van Battel habitait avec ses deux fils, Gauthier et Rombaut, au-delà du Grand-Pont, dans la rue du Serment (1). Ce dernier Gauthier s'expatria et fixa son séjour en Portugal; ce fait est attesté par un acte enregistré le 19 juin 1561, dans les livres dits *Procuratoria :* il y est dit que Gauthier, habitant Lisbonne, donne plein pouvoir à son frère Josse pour vendre les biens qui lui venaient du chef de ses père et mère et de son frère Jean.

§ 3. *Baudouin van Battel,* alias *van der Wyck* ou *Verwyct.*

Baudouin van Battel était, à ce qu'il nous semble, fils de Gauthier van Battel, le jeune, et peut-être d'une femme van der Wyck ou Verwyct, nom qui aurait continué à distinguer les descendants du rameau dont elle aurait été l'auteur. Comme tous les artistes de son temps, il se forma et s'occupa surtout des travaux préparatoires et annuels des cavalcades.

Les registres aux recettes et dépenses de Malines consignent, pour la première fois, ce peintre en l'an 1463, lorsqu'il modifia le char, qui anciennement simulait la ville de Jérusalem, pour en faire le temple de Salomon; il peignit partie à l'huile, partie en détrempe, le groupe de la tige de Jesse; travaux qu'il entreprit pour la somme ronde de 2 livres 10 sous de gros (2).

Les *Ommegang,* depuis 1466 jusqu'à 1503, furent presque tous organisés par ce personnage, qui chaque fois y apportait des changements, des restaurations et des embellissements, trop longs à rapporter (3).

(1) Adhéritances de Malines, 1512.

(2) Id., 1464-1465.

(3) Id., 1465-1466, 1470-1471, 1473-1474, 1486-1487, 1490-1491, 1491-1492, 1492-1493, 1494-1495, 1499-1500, 1502-1503.

En 1473-1474, notre peintre peignit « en noir » le salon dans lequel on disait la messe à l'hôtel du Parlement; en même temps il polychroma une figure décorative de la porte d'Aedeghem (1).

L'année suivante, il enlumina l'horloge du palais (2); outre les travaux de grosse peinture que le peintre effectua, en 1476-1477, tant à la chambre échevinale qu'à la tour de l'hôtel-de-ville, il enduisit de couleurs une grande quantité de canons, de couleuvrines et d'arquebuses. Il acheva quatre écus aux armes de Bourgogne et quatre à celles de Malines pour la joyeuse-entrée de la duchesse Marie, fille de Charles le Téméraire; il entoura les degrés inférieurs du perron de l'hôtel-de-ville de dix figures qu'il avait peintes; pour empêcher ainsi, ajoutent les comptes, qu'on ne vint uriner en cet endroit.

« .... en x beelden te maken beneden aen den beyaert » aen den opganc van den wandelsteene, ome dat men al» daer niet pissen soude (3). »

Les solennités de la réception de la duchesse de Bourgogne se passèrent sur une estrade dressée à la Grand'Place; c'est là que la princesse devait jurer le maintien des priviléges et des franchises. Le théâtre était revêtu d'une foule de blasons, tous sortis des ateliers de Baudouin.

Malgré les nombreuses occupations dont le peintre était accablé par suite des fêtes d'inauguration, il donnait en même temps les derniers coups de pinceau à un tableau, qu'il avait sous la main, pour être érigé sur l'autel de la *Vierschaer*, à la maison-de-ville. L'ensemble des travaux dont il se chargea, lui rapporta 4 livres de gros, d'après un marché conclu à forfait (4).

(1) Comptes de la ville de Malines, 1473-1474.
(2) Id., 1474-1475.
(3) Id., 1476-1477.
(4) Id., 1477-1478.

D'autres œuvres importantes attendaient notre artiste : en 1481-82, van der Wyct exécuta dans la salle des échevins, à l'étage du *Beyaert*, sur la cheminée, le Sauveur en croix, ayant à ses côtés la divine Mère et saint Jean : ce qui lui valut 2 livres 10 sous.

Dans le vestibule du même local, il décora la muraille d'une image de la Sainte-Vierge, et dans le salon de la *Vierschaer*, il peignit en fresque le Jugement dernier : l'ensemble de ces œuvres lui fut payé 3 livres 19 sous (1).

En 1487-88, Baudouin van Battel consacra une grande partie de son temps à remettre en couleur l'artillerie de la ville, qui se composait, d'après les comptes, de vingt-cinq serpentins, six canons, cinq veuglaires avec leurs chambres, quatorze arquebuses à croc et neuf couleuvrines; ensuite il décora d'or et de couleurs la salle d'armes au palais de Bourgogne (2).

Maître van der Wyct colora en 1496-97 une statue de saint, reposant dans la chapelle de Hombeeck (3).

A en juger par le grand nombre et par le genre des ouvrages que la ville remit à Baudouin van der Wyct, il semble qu'il était depuis longtemps le peintre en titre du Magistrat; toutefois cette qualité ne lui est attribuée dans les registres aux comptes qu'en 1499-1500, dans le chapitre relatif à l'ordonnance de la procession de Saint-Rombaut : notre artiste y est intitulé : « Bouwen van der Wyct, der stad schilder. »

Outre la conduite du cortége annuel, maître van Battel fut dans le même exercice retribué pour avoir décoré les divers appartements dans le palais d'Autriche : à cet effet, il acheva, aux frais de la ville, trois tableaux dont les sujets nous sont inconnus (4).

(1) Comptes de la ville de Malines, 1481-1482.
(2) Id., 1487-1488.
(3) Id., 1496-1497.
(4) Id., 1499-1500.

Il est à supposer que Baudouin van Battel ne survécut guère à son siècle, et qu'il mourut dans les premières années du XVI[e] siècle. Après l'année 1503, le nom de Baudouin disparaît des archives. Sa dernière occupation publique fut, en 1502-1503, la direction de la cavalcade et la réparation d'une partie du mobilier processionnel; en cette circonstance, il toucha une augmentation extraordinaire de salaire, parce que les chars passèrent et stationnèrent devant la cour où le jeune Charles-Quint et sa sœur regardaient par la fenêtre le brillant cortége.

D'après les extraits que nous avons cités, il paraît que Baudouin van Battel était réellement un peintre de talent, et que les sujets qui lui furent commis exigeaient une main habile, tant à cause de leurs difficultés inhérentes d'exécution qu'à cause de l'importance des locaux où il avait travaillé, tels que la maison-de-ville, le palais impérial ou l'hôtel de Marguerite d'Yorck.

Baudouin van Battel, *alias* van der Wyct, était veuf de Barbe Huyghs, déjà le 19 août 1508 (1). Il eut de ce mariage quatre enfants : Jean, Mathieu, François et Claire. Les orphelins eurent pour tuteurs Jean et Pierre van Battel, *alias* van der Wyck.

Peut-être les peintures de Baudouin van Battel reparaîtront-elles un jour, car notre peintre appliqua ses décorations murales sur des parois du *Beyaert*, qui existent encore dans les bâtiments de l'hôtel-de-ville actuel. Il est donc probable que, sous les couches du badigeon, on retrouverait les traces de cet ancien pinceau.

§ 4. *Jean van Battel*, alias *van der Wyck*.

M[r] A. Pinchart a fourni sur Jean van Battel des ren-

(1) Adhéritances, 1508.

seignements nouveaux et précieux (1). Cet artiste décorateur, peintre armoriste, calligraphe et enlumineur, était fils de Baudouin van Battel.

Pendant toute la première moitié du XVI^e^ siècle, dit M. Pinchart, il eut avec un autre peintre du même genre, Jean van Laethem, le monopole de tous les travaux de décoration ordonnés aux frais de la cour. Jean van Battel finit par obtenir le titre de peintre de Charles-Quint, en 1549 ou 1550.

Cet artiste travailla, en 1504, aux décors de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, pour le service funèbre d'Isabelle de Castille; il orna également, en 1509, l'église abbatiale de Caudenberg, pour le service d'Henri VII, roi d'Angleterre; celle de Saint-Pierre, à Malines, en 1520, pour les funérailles de l'empereur Maximilien, et, en 1527, pour celles du duc de Bourbon, tué au siége de Rome.

En 1509, il peignit les armes de l'archiduc Charles, décora un char de plaisir pour les sœurs de ce prince; en 1516, il dessina le modèle du sceau du roi Charles.

L'auteur que nous venons de citer donne des détails plus précis au sujet de ces diverses œuvres.

Les nombreux travaux que van Battel entreprenait au dehors, ne l'empêchèrent point de produire d'autres œuvres dans sa ville natale.

Le 19 juin 1512, il fut payé par l'administration malinoise pour l'exécution et pour le placement, dans l'église de Saint-Rombaut, d'un blason de Charles-Quint (2).

Les registres aux comptes (1514-1515) relatent certaines dépenses faites à l'occasion de divers voyages que Jean van der Wyck fit à Bruxelles pour composer et achever des tableaux qu'il avait sur le chevalet.

(1) *Archives des Arts, Sciences et Lettres*, 1860.
(2) Comptes de Malines, 1511-1512.

Dans un des grands salons de l'hôtel-de-ville de Malines est exposé un triptyque. — Hauteur 0,87, largeur 0,56 m.

Cette œuvre est due au pinceau du maître dont nous nous occupons (1).

Sur le panneau central est représenté Charles-Quint, revêtu du manteau impérial; la tête du jeune souverain est couverte d'un bonnet de velours cramoisi; à la main il tient le sceptre. Le prince est assis sur un trône ouvragé, tendu de courtines d'or. Ce portrait est exécuté avec une certaine finesse; le peintre a heureusement saisi le type de figure du monarque et est parvenu à mettre en harmonie les différentes couleurs qui distinguent les pièces du costume royal. La manière de peindre atteste une main sûre, exercée et même hardie, car malgré les proportions restreintes du sujet, van Battel n'a pas épargné dans l'étoffage la couleur, qu'il a appliqué plus abondamment que ne le faisaient ses prédécesseurs et ses contemporains.

L'effigie du monarque est entourée d'un cercle d'or dans lequel sont groupés, les uns à la suite des autres, dix-huit blasons des provinces de l'Espagne. Cette composition rappelle à première vue l'apparence d'un sceau. Aux quatre coins du panneau sont figurés les écussons, avec heaumes, cimiers et lambrequins, d'Autriche, d'Arragon, de Bourgogne et de Castille. Ces dernières armoiries sont reliées entre elles par des festons dorés, enlaçant les briquets bourguignons. Au bas du panneau sont décrits en caractères gothiques d'or les titres de Charles-Quint. Toutes ces enluminures se détachent, comme une broderie, sur un fond noir uni.

Chacun des vantaux du triptyque porte intérieurement une série de vingt-et-une armoiries, disposées en rangées superposées de trois; elles rappellent les nombreuses seigneuries dont jouissait l'empereur.

(1) *Catalogue du Musée de Malines*, 1869. Supplément n° 5.

A l'extérieur le tableau est revêtu d'un ton uniforme.

Notre peintre exécuta ce triptyque en 1517. Les comptes des années 1517-1518 font mention de cette pièce en ces termes :

« Item, betaelt Janne van Battele, schildere, van een » tafereel jeghens hem ghecocht ter stad behoef, hanghende » in de rentmeesters camere / daer alle de lande van de » Coeninck in gheset en gheschildert staen, xx philips, » coempt op met eenen philips gulden de selven ghegeven » van eene anderen tafereel te maken daer de coeninck in » gheconterfeyt es, tsamen op vi lib. xi s. iii d. »

Van Battel entreprit quelques réparations aux blasons et aux bannières qui pendaient dans le chœur et dans le transept de l'église de Saint-Rombaut; il peignit un portrait de Charles-Quint; le tout, dans le courant du même exercice, au prix général de 6 flor. Philippe, 38 sous (1).

Un événement malheureux signala les travaux de van Battel dans cette église; nous voyons dans l'obituaire paroissial, 10 avril 1516, que l'un des apprentis du maître fit une chute dans le temple et en mourut.

Les comptes que nous avons invoqués portent à la même année, que Jean van derWyck plaça dans la salle du *Beyaert* les écussons des gentilshommes qui avaient pris part à un tournoi, donné sur la Grand'Place à Malines.

Il besogna encore, en compagnie de Paul Tuback, à la peinture de plusieurs appartements, portes, fenêtres, portails, cheminées et poutres du palais de Savoie, habité par Marguerite d'Autriche. Les salons furent décorés de peintures damassées de couleurs bleues et jaunes; les portes et les fenêtres furent peintes en vert, tant au dedans qu'au dehors; les poutres des plafonds et les solives furent par-

(1) Comptes de Malines, 1517-1518.

semées de marguerites d'or et de lettres A, également d'or. De ce chef il toucha 15 livres 16 sous :

« Item, betaelt Janne van Battel en Pauwels Tuback, » schilders, van diversche cameren, vensteren, doere, poer- » talen, schouwen, balcke en ribben int hof van Savoye te » schilderen / met blauw en gheele damast / de doere ende » vensters buyten en binnen gruene te verwene ende balcken » en ribben boven met gulden magriete met eender A daer » boven van fyne goude gheleet. xv lib. xvi s. (1). »

Lorsque le 1er décembre 1530, la ville de Malines perdit la princesse pour laquelle notre peintre avait décoré la demeure, la triste mission de peindre les blasons funèbres de la Gouvernante échut aussi à l'artiste, qui autrefois avait été employé aux embellissements du palais (2).

Les obsèques de Marguerite furent célébrées d'abord avec la plus grande pompe dans la paroisse impériale de Saint-Pierre, ensuite un service solennel fut chanté à l'église de Saint-Rombaut, richement tendue à cet effet; c'est à l'ornementation de ce dernier temple que van der Wyck concourut à cette occasion.

En 1532-1533, maître van Battel fut appelé à retoucher les bannières du feu roi Philippe (Philippe le Beau) (3).

Après cette date, nous ne rencontrons plus le nom de notre peintre dans les ouvrages communaux; le motif pourrait en être que d'autres travaux de longue haleine ou de première importance prenaient exclusivement ses loisirs.

En effet, en 1535, il reçut de la cour l'ordre de parfaire un grand registre de parchemin, relatif à la Toison-d'Or; ce manuscrit, orné de figures et d'écussons, coûta 85 liv. 16 sous de Flandre. Ce premier livre était à peine achevé, que Charles-Quint lui en demanda un autre en 1549. Cette

(1) Comptes de Malines, 1517-1518.
(2) Id., 1530-1531.
(3) Id , 1532-1533.

dernière œuvre, de 120 feuillets, surpassait la précédente en richesse et en finesse d'exécution; aussi ne fut-elle terminée qu'en 1552. On y remarquait les portraits des cinq souverains : Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Maximilien, Philippe le Beau et Charles-Quint, mais ces effigies étaient de la main d'un peintre de Valenciennes (1). Le restant de l'ouvrage était entièrement dû au pinceau de notre compatriote.

L'un et l'autre de ces manuscrits furent exécutés à Malines, par « Jehan van Battel, paintre, demourant à Malines. »

Il semble que lorsque le plus beau de ces registres fut achevé et qu'arriva le moment du paiement, on en trouva le prix un peu fort. La question fut déférée à la chambre des comptes, qui fit évaluer l'ouvrage par trois peintres louvanistes : Jean Rombauts, Henri van der Brugghe et Adrien van Diependael.

Les experts, admirant l'œuvre de van der Wyck, maintinrent son prix et déclarèrent qu'aucun artiste de leur ville n'était de force à entreprendre pareille merveille.

Van Battel avait demandé 1092 livres 6 sols; la chambre des comptes lui attribua 1024 livres 6 sols.

Quant au peintre de Valenciennes, celui-ci reçut 50 florins Carolus. Ce prix donne la proportion de son concours dans l'ouvrage de maître Jean (2).

Jean van Battel, *alias* van der Wyck, mourut à Malines dans la paroisse de Saint-Rombaut; ses funérailles furent célébrées le 7 juillet 1557; à cette date on lit dans le registre aux décès :

« Jan van Battele opt S. Rombouts kerckhof (3). »

(1) A. Pinchart, *Archives des Arts, Sciences et Lettres.*
(2) Van Even, *L'ancienne école de peinture de Louvain.*
(3) Obituaire de Saint-Rombaut, 7 juillet 1557.

Notre peintre habitait au cimetière de Saint-Rombaut, à l'ombre de la belle cathédrale et de la splendide tour dont on venait de commencer la construction, monuments dignes d'inspirer un cœur artistique.

Il mourut octogénaire. Sa femme était Marguerite Backx, dont il eut une fille, Anne, et trois fils, Jacques, Nicaise et Jean, qui tous trois décédèrent avant lui (1).

En 1511, un Pierre van Battel passa franc-maître peintre à Malines (2).

(*Pour être continué*).

Emm. Neeffs.

(1) Registre aux adhéritances, 1473. — Registres aux rentes viagères, XVIe siècle.

(2) Extraits du registre de la corporation de Saint-Luc.

L'ILE DES BATAVES,

Insula Batavorum (1).

Il y a fort peu d'archéologues, d'historiens, ou d'auteurs étrangers aux Pays-Bas, tant en France qu'en Allemagne, qui possèdent une connaissance suffisante de l'intéressante contrée du Betuwe, la vieille île des Bataves, « Insula Batavorum, » bien qu'ils aient traité de la géographie ancienne de la Germanie. Ce qu'ils connaissent des anciennes routes militaires ou chaussées impériales des Romains n'est pas plus complet. C'est pour cela qu'ils nous présentent des concordances de lieux fort différentes entre elles et des plus contradictoires avec les noms de la géographie ancienne que les Romains nous ont transmis.

De la part d'étrangers cela est d'autant moins étonnant que les archéologues, les historiens et même les géographes des Pays-Bas professent à ce sujet des opinions fort divergentes, et les discutent entre eux. A partir de l'époque de Van Someren, qui écrivit sur l'Ile de Betuwe, jusqu'à l'Histoire des Pays-Bas par Bilderdyk, on se trouve au milieu d'un chaos résultant de la confusion toujours croissante d'opinions inconciliables.

Si nous interrogeons le vieux Cluvier, Menso Alting Van Loon et Wagenaar, ils ne nous offrent pas plus de

(1) Géographie ancienne et routes militaires des Romains. Résultats de nombreuses investigations locales faites par D. Buddingh; traduit du manuscrit néerlandais, par C. Van der Elst.

certitude que les écrivains modernes qui s'occupent d'archéologie ou d'histoire, tels que Reuvens, Leemans et Ramaer, qui se sont plus ou moins copiés l'un l'autre, et dont les données augmentent encore la confusion; de telle sorte qu'on se demande en définitive, qui d'entre eux a raison et ce qu'il y a de vrai dans ces diverses opinions.

Si la question se présente dans de pareilles conditions sur la terre natale, il n'y a rien d'étonnant à ce que des étrangers, tels que les allemands Mannert, Reichard, Wilhelm, Bischoff, Möller et Sprüner, soient si peu d'accord entre eux, et que les français d'Anville et Saint-Simon aient versé dans tant d'erreurs, qui, particulièrement chez ce dernier, rendent l'étude de l'histoire extrêmement difficile.

Une revue des différentes correspondances de localités de l'époque romaine, fournie par ces écrivains, offre un curieux spécimen d'énigmes archéologiques, qui, en ces derniers temps, s'accrurent encore d'une manière remarquable par les soins de M. Leemans et de M. Ramaer, son imitateur. Le premier, suivant du fond de son cabinet d'études et d'une manière spéciale, son maître Reuvens, mit au jour une route militaire entièrement nouvelle, pour se sauver du labyrinthe édifié involontairement par les archéologues.

La découverte à Herward, dans le voisinage de Rossem, d'une grande quantité de restes d'antiquités de l'époque romaine, amena Leemans à proclamer que Rossem répondait au *Grinnes* cité par Tacite, lieu où, comme on le sait, combattit Classicus. Il résultait nécessairement de ceci que d'autres noms connus de la voie romaine durent être déplacés à la rive gauche du Wahal comme l'est Grinnes, et principalement ceux qui se trouvaient en relation directe avec Grinnes, tels que Vada et Caspingium, d'une part, et Ad XII (Duodecimum), de l'autre. Leemans, partant de

Lugdunum, pour atteindre son but plaça le vieux Flenium à Vlaardingen; Caspingium à Werkendam; Vada aux environs de Bommel: venait ensuite Grinnes à Rossem, et enfin Ad XII se trouvait à Druten; d'où, selon son opinion, la route militaire se dirigeait sur Nio- ou Noviomagus (1).

Son imitateur Ramaer de Bibberich, se conformant à la fiction de cette route militaire romaine, s'efforça d'établir le théâtre des opérations stratégiques de Claudius Civilis dans l'île des Bataves, sans remarquer les difficultés qu'il suscitait sur cette voie. Du reste, ce qu'il dit est parfaitement vrai : « que les données fausses qui existent déjà, sont admises de bonne foi et continuent à se répandre, tandis que leurs conséquences nous entraînent dans des erreurs de tout genre, qui rendent l'étude de la guerre elle-même des plus défectueuses » (2).

Une couple d'exemples de cette confusion suffiront à faire apprécier la justesse et la certitude de cette désignation de localités. Ainsi Alting avance que *Grinnes* est situé dans le Betuwe, vis-à-vis de Rumont; Van Loon, Saint-Simon et Reichard soutiennent que c'est Gorkum; d'Anville et Rink, de leur côté, disent Tiel; Mannert cherche Grinnes près du village de Dreumel, entre Meuse et Wahal; mais Wagenaar le replace dans le Betuwe; Visscher regarde Rhenen comme Grinnes; Reuvens, Leemans et Ramaer le placent à Rossem, là où l'on indique le fort Saint-André. C'est cette même opinion qu'ont embrassée Wilhelm et Sprüner, sans parler de la carte très-défectueuse éditée par Hubrecht en 1870. Il n'y a guère personne d'accord, mais c'est Leemans qui, par la position qu'il fit à Grinnes, sembla consolider une confusion dont il est en réalité le promoteur.

(1) Voir Dr Leemans, *Rossem*. Leiden, 1842.
(2) Ramaer, *Œuvres de l'*Historisch Genootschap *d'Utrecht*.

Un autre exemple, pour n'en citer qu'un, est *Vada*, où Civilis subit sa glorieuse défaite. Cluvier indique un point du Betuwe, en face de Wageningen; Alting place cet endroit à Meinerswyk, vis-à-vis du Klingerbeek, près d'Arnheim; Pontanus, Saint-Simon et Luiscius tiennent pour Wageningen; d'Anville le cherche dans le Betuwe, vis-à-vis de Rhenen; Haasloop-Werner place Vada à Kesteren; Van Loon ne sort pas du Betuwe, mais le place à Wardenburg, sur le Wahal; Wilhelm, au contraire, veut trouver cet endroit sur l'autre rive, entre Dreumel et Leeuwen, deux villages à gauche du Wahal, et tient Vada pour identique à Ad XII de la Table de Peutinger; Mannert indique Wamel, en face de Tiel, ce que Reichard et Sprüner reportent à Gouda, dans la Hollande méridionale; Beucker-Andreæ met Vada à Vechten, près d'Utrecht; Reuvens et Leemans, quelque part près de Zalt-Bommel ou à Bommel même, ainsi dans l'île de Bommel, sur le « Wahal guéable! » Ramaer le déplace encore pour le mettre à Leeuwen, rive gauche du Wahal, tandis que Van der Noorda voit Vada dans Wayenstein sur le Wahal et que la carte défectueuse de Hubrecht le reporte à Wageningen.

Grinnes et *Vada* sont deux exemples qui suffisent, pensons-nous, à révéler la manière par laquelle les savants anciens et contemporains se sont démenés dans ce labyrinthe archéologique, sans sortir de leurs cabinets d'études, pour trouver la correspondance des situations anciennes avec les noms de lieux connus aujourd'hui. Ils semblent même s'être efforcés à dessein d'accroître le nombre des problèmes existants, et l'on peut se demander qui d'entre eux tient le bon bout?

Puisse une tentative pour répandre quelques lumières sur ces incertitudes et sur ces contradictions, un essai pour obtenir un fondement solide à l'histoire, mériter l'approbation des investigateurs impartiaux et des hommes

de science! Dans cet espoir, nous allons faire connaissance avec l'île des Bataves elle-même, avec son origine et son aspect géographique, afin de pouvoir d'autant plus aisément nous orienter pour l'examen des routes ou chaussées militaires sur cet antique territoire. Nous nous basons sur ce que tout notre travail repose sur l'investigation des lieux mêmes, ce qui est le moyen unique pour trouver l'issue du labyrinthe.

II.

ORIGINE ET GÉOGRAPHIE ANCIENNE.

C'est avec toute justice que Ledebur fait observer l'unanimité des écrivains de l'antiquité classique sur l'acception du nom de INSULA BATAVORUM ou île des Bataves, comme Tacite s'exprime, pour désigner le pays entier entouré par le Rhin de deux côtés, et s'étendant de ce fleuve à l'Océan. Le territoire qu'arrose d'une part le Rhin et le Leck, d'une autre le Wahal, la Meuse et l'Océan, est nommé *Agri Batavi* (1), le Champ des Bataves. Ce territoire avait une étendue d'environ 25 milles de longueur, soit 100,000 pas, comme l'indique Pline (2). Toutefois, l'étendue donnée par cet écrivain n'existe plus : la mer en a englouti une partie; et, dans la partie supérieure, le cours du Rhin décrit par Tacite, s'est déplacé d'une couple de milles, jusqu'au canal de Pannerden. Primitivement, la division du fleuve en Wahal et en Rhin avait lieu près du fort de

(1) « Rhenus..... apud principium agri Batavi, velut in duos amnes dividitur, servatque nomen et violentiam cursus, qua Germaniam pervehitur, donec Oceano misceatur : ad gallicam ripam latior et placidior affluens verso cognomento Vahalem accolae dicunt : mox id quoque vocabulum mutat Mosâ flumine, ejusque immenso ore eundem in Oceanum effunditur. » TACIT., *Ann.*, II, 6.

(2) « Insulae in gallico Oceano.... in Rheno ipso, prope centum M. P., in longitudinem, nobilissima Batavorum insula. » PLIN., *Hist. natur.*, IV, 15.

Schenk, où l'on montre encore près de Lobith la vieille-eau, *de oude Loo*, comme lit primitif du fleuve, qui coulait au pied de l'Eltenberg (*Altinum*).

Mais, de son côté l'Océan a encore rongé une extrémité de la côte, comme le prouvent les fondations d'*Arx Britannica*, trouvées assez loin dans la mer, en vue de Katwyk, en Hollande, ainsi que l'engloutissement de Goeree, Domburg et Roemerswael; ces deux derniers en Zélande.

On peut déterminer exactement la portion de l'île engloutie par la mer, si l'on admet la lection que donne Smidts de l'inscription tracée sur la borne milliaire de l'ouest (1) : A. M. A. F. C. M. p. XII, savoir : *A M|ari A|d F|ossam C|orbulonis M|illia p|assuum XII*. Nous n'avons pas de motifs pour contester cette interprétation, mais nous en avons pour l'admettre. Il en résulte donc d'abord que le canal de Corbulon ne doit se trouver qu'en Hollande (dans le Vliet creusé de main d'homme et dans le Scipleda); ensuite que ce canal était à la distance de douze mille pas de la mer. Celle-ci a donc enlevé à la terre, par les tempêtes et les inondations, auxquelles ces quartiers de l'île, demeures des Caninésates, étaient sans cesse exposés, tout ce qui manque aujourd'hui de la distance du canal à la mer.

Si l'on additionne les nombres des milles repris sur chacune des trois routes militaires, en tenant compte des courbes, et que l'on ajoute les douze mille pas, on obtiendra, à fort peu de chose près, les 100,000 pas que Pline trouvait de son temps, à partir de la bifurcation des fleuves (2).

(1) Trouvée à Naaltwyk, près de Monster.

(2) En comptant les courbes, la voie septentrionale par Manaritio jusqu'à l'Océan, 121,000 Mp., la voie moyenne par Carvo, 112,400 Mp., et la voie méridionale par Ad XII à Forum Hadriani, on a 127,000 Mp. Si l'on soustrait de chacune de ces voies que nous décrirons plus loin, les différentes courbes, l'on trouvera que les données de Pline sont assez prouvées par les chiffres de chacune de ces voies.

§ 1. Nous vérifierons plus spécialement le cours des deux fleuves qui embrassent l'île. La division en deux branches gratifia le Rhin du surnom de *bicornis* — à deux cornes, — d'où l'on peut déduire que les anciens se représentaient le fleuve moins comme un *pater Rhenus*, que comme un géant ou monstre à deux cornes.

Suivons maintenant, sans cesser de porter nos regards à droite et à gauche, le cours septentrional ou primitif du Rhin, qui, jusqu'à son embouchure dans la mer, conserva partout son nom, c'est-à-dire : *Rina*, Rhin, du mot *rinnen*, FLUERE, couler. *Angrina*, village de la partie supérieure de l'île, se nomme donc *An Grina*, soit : au Rhin. Dans Angrina, le *g*, comme l'*h* dans *Hrina*, est l'accent de l'aspiration, posé là pour faciliter l'émission de l'*r*. Au-dessous d'Angrina, le fleuve se partage et forme l'Yssel, rivière naturelle, comme le prouvent et le sol d'alluvion et les méandres de son cours (1). Près d'Arnheim, le Rhin reçoit l'*Ahr*, et près d'*Ostrabach*, aujourd'hui Oosterbeek, l'eau d'un ruisseau, qui ont donné le nom à ces deux localités. *Hete-ren*, sur la rive du Betuwe, et *Ren-chem*, sur celle du Veluwe, se trouvent tous deux contre le Rhin, *Rin* et aussi *Ren*, qui a mieux conservé son nom primitif dans *Grinna*, *Hrinna*, aujourd'hui Rhenen, duquel l'aspiration *g* et *h* ont maintenant disparu.

Le fleuve se partage en deux branches, *rinnen*, en dialecte gueldrois, vis-à-vis de Grinnes ou Rhenen. L'une d'elles, celle du midi, fut endiguée par le *Spees*, c'est-à-dire Spits, comme nous le dirons plus loin. Par ce travail, un lac innommé, que place en cet endroit la Table de Peutinger, fut affranchi du flux des eaux qui le couvraient, le *Lage veld*. L'inondation produite par le gonflement des

(1) L'Yssel n'est pas le canal de Drusus *Drusi Fossa*, que nous indiquerons plus loin, dans l'île des Bataves même.

eaux du Rhin avait encore lieu en partant du *Gelderscke dal*, saigné maintenant par le Grift, qui s'étendait au nord depuis Heymenberg jusqu'au Veenendaal, sinon plus loin.

Des inondations causées également par le Rhin, avaient aussi lieu au-dessous de Rhenen, *Hrinna*, et de Römerdun (Remerten), près duquel Leewendal et Wagenstein limitaient la vallée aquatique, *Waterdal*, s'étendant au-delà d'Over- et de Neerlangbroek; ces lieux ont conservé la dénomination résultant de leur position, par des noms en *broek* (marais) et par celui de Leewendal.

L'eau du Rhin se répandait d'un côté dans cette vallée marécageuse, près de Batavodurum; mais de l'autre, vers Vianen (*Via*), elle s'écoulait comme décharge, 'Tab-lab, *afwater*, dans l'*Alplas* ou *Lacha*, d'où dériva plus tard le nom de Lek, qui a remplacé ici celui de Rhin. Mais à partir de Batavodurum, la branche septentrionale conserva son nom, soit comme Rhin sinueux, *kromme Ryn*, soit comme vieux Rhin. Sur ce bras sont situés Rynenstein et Rynouwe, tandis que les noms de Rynhuizen, Rynstein et Rynenburg paraissent signaler l'existence d'une autre dérivation du Rhin, qui, comme la vieille et sinueuse branche, confondait ses eaux avec celles des lacs et marais situés au-dessous d'Utrecht. Entre Jutphaas et Hera (Her-ma-len), elles formaient le *Loerik*, Lauri, qui a transmis son nom à plus d'un lieu.

Entre Albaniana (Alphen) et Lugdunum, comme entre cette place et l'Océan (*mare germanicum*), le nom du Rhin se présente de nouveau à nos regards, dans Rynburg et Rynegom; comme entre Lugdunum et l'embouchure du Rhin, dans le village de Rynsburg, dont nous mentionnerons plus loin les substructions et les antiquités romaines.

§ 2. Nous avons atteint l'embouchure du Rhin; revenons à la première bifurcation du fleuve près du fort Schenk et de Lobith (Lobede), voisin du Vahal (Nahe-valia, Νάβαλια).

Aucun de ceux qui ont étudié le sol, ne trouvera étrange que le Rhin ou le Mar-gus (fleuve vers la mer), comme il est signalé à *Rigo-magus*, Borgento-*magus*, etc., de la Table de Peutinger, ne fut facilement encombré en cet endroit, par la vase ou par les glaçons que charriait l'Yssel, rivière dès l'origine. Ces circonstances amenèrent le déplacement du lit du jusant (*loop*), qui devint un nouveau grand fleuve (Novio-magus ou Neo-magus) (1). L'on découvrit à peu de distance de ce nouveau partage des eaux, proche de celui du Rhin et de l'Yssel, à Malburg, assure-t-on, un monument dédié à la déesse Haeva et à Macusanus. On l'a expliqué, par une application heureuse selon nous, en y voyant l'idée de l'inondation (*marcus*). Nous dérivons encore le nom de Nymègue, mot vraiment germanique, de *Mar-gus*, c'est-à-dire fleuve. Nous ne croyons pas qu'aucun nom celtique soit applicable à un fleuve tout-à-fait germain.

Rhyn de *Rina*, Magus pour *Margus*, et l'autre dénomination Vahal, *Vahalis*, que Herrig traduit par *Fall* = *Val*, sont toutes réellement germaines. Au point de départ, ce nouveau fleuve, l'un des bras du *bicornis*, conserve son nom de Rhin, comme Tacite le dit; mais plus bas, il l'échange contre le surnom (*cognomen*) de Vahal, qu'il porte encore aujourd'hui, jusques l'endroit où il se réunit à la Meuse et prend lui-même ce nom ancien de *Mosa*. C'est dans ces conditions qu'il déverse ses eaux dans l'Océan par une immense embouchure, *immenso ore* (2) (tudesque *muil* ou *mudr*).

La réalité de ce changement de nom en surnom *Vahal* ou

(1) En gothique et en tudesque, l'*r* est souvent supprimé par syncope, ainsi dans *Ma-lo* pour *Mar-lo*, *Mu-lo* pour *Mur-lo*, de même que : *hie* pour *hier* (ici); *Magus* pour *Margus*, ou, ce qui est la même chose, *Macus* = *Margus*, *c* et *g* s'alternant.

(2) Cfr. Tacite, loco citato. *Ann.*, II, 6.

Wahal ressort, au surplus, de plusieurs noms de lieux sur cette rivière. Ainsi Walburg, dans la partie supérieure de l'île, dit aussi Val- ou Waalburg à Gent, en face de Nymègue, et Valchof qui en est voisin, sont deux dénominations qui semblent provenir du nom de Wahal. Le cas est identique pour Falbure-marca, aujourd'hui Valburg, et plus loin, sous Hien (jadis Ho-hun), les prairies dites Vale- ou *Wal*wei, outre les plaines *Val*ouwe, qui est le *Vel*uwe, à proximité de Tiel; et près de Suilichem, Nieuwe *Waal*. De cette manière, le nom de Wahal se répandit peu à peu le long du parcours du nouveau Rhin, jusqu'à l'endroit où il se joint à la Meuse et prend son nom (1). A Voorn et proche de son embouchure (Ut-la), le nom du Wahal se présente encore une fois à *Zwarte waal*, aprés quoi les deux rivières réunies se jettent dans l'Océan par « une immense embouchure » sous le nom de Meuse (2), ou, comme le porte la Table de Peutinger, comme *fluvius Patabus* ou fleuve batave. La Brielle, c'est-à-dire *Brah-Brie-lo*, large ou grande eau, juste en face de *Ut-la* ou *Witla* (Witlam à l'acc., qui signifie décharge d'eau), conserve le souvenir de cette immense embouchure, engloutissant les eaux de deux grands fleuves de l'Occident. Selon Westendorp, c'est ici que se trouvait au moyen âge la soi-disant mer des païens : *Heidenzee*.

§ 3. C'est entre ces deux fleuves que se trouvait l'île de Bath-au (plaine baignée), que l'on a pu voir, sous l'aspect d'une jeune vierge ou d'un génie sortant des eaux, représentée sur le monument de Dodowero, avant que la main

(1) « Mosa profluit ex monte Vogeso qui est in finibus Lingonum, et parte quadam Rheni recepta quae appelatur Vahalis insulam efficit Batavorum, neque longius ab eo millibus passuum LXXX in Oceanum transit. » Caesar, D. B. G., liv. IV, 10.

(2) « Ejusque immenso ore eundem in Oceanum effunditur. » Tacit., *Ann.*, II, 6.

destructive d'un Vandale eût profané cette tour de garde, notre plus beau monument de l'époque romaine, et que la vierge sculptée sur la pierre, fut transportée au musée de Leide. *Bath-au* veut dire plaine baignée ou inondée, en opposition à Val-aûe (Feld-aûe); c'était la dénomination fort naturelle de cette île, dont les Germains, ses premiers habitants, reçurent le nom spécial de *Batavi*, Bataves. Nous avons vu que Tacite en décrit exactement les limites : les deux bras du Rhin dans deux directions, et l'Océan en face (1). Nous sommes en désaccord quant au nom des habitants qu'il dit issus des Cattes. Comme Ledebur en a déjà fait la remarque, ses informations sur ce point paraissent n'être que le souvenir d'une légende ou d'une tradition (2) : « Das ganze Land, dit-il, welches die Bataver » bewohnten erscheinen uns als eine niedrige den Ueber- » schwemmungen ausgesetzte Aue; der Beschaffenheit des » Landes genau entsprechend ist der Name desselben, die » *Bath-au*. Daher ist es hier, was ohnehin der am haüfig- » sten vorkommenden Fall, und der natürgemäszeste Ver- » hältniss zwischen Land- und Völckernamen ist wohl » nicht zu bezweifelen dass das Volck der Bataver von » dem Lande, welches dasselbe bewohnte, seinen Namen » entlehnt hat. Dies versichert uns auch Dio Cassius aus- » drücklich (3). »

C'est sur ces bases incontestables que nous établissons

(1) « Batavi.... insulam inter vada sitam occupavere, quam mare Oceanum a fronte, Rhenus amnis tergum ac latera circumfluit. » Tacit., *Hist.*, IV, c. 12.

(2) « Batavi non multum ex ripa sed insulam Rheni amnis colunt, Cattorum quondam populus et seditione domestica in eas sedes transgressus in quibus pars romani imperii fierent. » Tacit., *Germ.*, 29. — « Batavi, donec trans Rhenum agebant pars Cattorum, seditione domestica pulsi, extrema Gallicae orae vacua cultoribus simulque insulam inter vada sitam occupavere. » Tac., *Hist.*, IV, 12.

(3) « Οἷς τὸ τῶν βαταούων ἀπὸ τῆς, βαταούας τῆς ἐν τῷ Ῥήνῳ νήσου ὄνομα. » Dio. Cass., *Hist. rom.*, lib. LV, c. 24.

la remarque, que c'est des conditions du sol qu'il faut déduire les noms de Battenberg et de Battenburg, ancien comté en Hesse, de même que Battenhaûsen, et ainsi que de notre Batenburg, du décanat de Batenburg, sur la Meuse, plutôt que de rapports originels ou ethnologiques. Les Batti des Catti de la Hesse, et ceux des Pays-Bas en l'île des Bataves, peuvent attribuer l'analogie de leur dénomination à des conditions identiques de leurs territoires, sans qu'ils soient provenus de la même souche. On ne peut toutefois méconnaître l'origine germanique des Bataves. Ils occupaient le niveau le plus élevé de la portion supérieure de l'île, qui présentait un sol assez affermi pour s'y établir, bien que sans cesse exposé aux fortes inondations, et partout entrecoupé de lacs, d'étangs et de marais. Mais la portion inférieure de l'île, formant aujourd'hui la Hollande méridionale, que l'écoulement des rivières maintenait continuellement sous les eaux, était habitée par leurs alliés d'origine, les *habitants des barques* — Can-ine-saten.

§ 4. Le nom de Caninéfates se trouve, il est vrai, dans Tacite; l'on en fit *konynevangers, konynevatters* (chasseurs de lapins), etc. Cela n'a pas de sens et n'est appuyé sur rien de raisonnable. Où donc ces lapins eussent-ils vécu dans ce pays aquatique tout inondé? Dans les dunes? En ce cas il est étrange que nous n'ayons trouvé nulle part la moindre mention de ce genre de chasse (1), tandis que, si au contraire, nous changeons simplement dans le mot Caninéfates le *f* en un grand *s*, le mot entier obtient un sens et une signification. Ainsi, le nom des habitants de l'ouest, comme celui de leurs voisins congénères de l'est, se trouve en rapport direct avec la condition des terres inondées et semble être dérivé de leur domicile sur des felouques (*Kahnen*),

(1) *Konyn* et *cuniculus* sont en affinité; le mot tudesque primitif nous paraît être *Robyt*, représenté en anglais par *Rabbit*. T.

barques ou chaloupes. Ils étaient donc, d'après nous, habitants de barques : *Saten in Kahnen,* et peuvent avoir été confondus avec les *Maresates,* ou tout au moins en affinité avec ceux-ci.

Tacite mentionne les Caninésates, en disant qu'ils habitent une partie de l'île; que leur origine, leur langue, leur courage sont identiques à ceux des Bataves, qui les surpassent par le nombre (1). Il connut aussi leurs *Kahne* et leurs légères embarcations, avec lesquelles ils rançonnèrent les côtes de la Gaule sous la conduite de Ganascus, jusqu'à ce que les Romains, sous le commandement de Corbulon, coulèrent leurs barques et leurs brigantins, et se rendirent maîtres de cette partie de l'île.

Cette lutte maritime n'est mentionnée ici que pour faire connaître le sol et les habitants de cette partie de l'île; peut-être y reviendrons-nous plus tard. Nous considérons ces quartiers comme étant plongés, pour la plus grande part, dans les eaux des rivières et sous les vagues de l'Océan et propres à n'avoir d'autres habitants que ceux des felouques et d'autres légères embarcations. Jusqu'aujourd'hui on n'a pas encore découvert dans la contrée qui nous occupe, la moindre trace d'habitations lacustres de Bataves ou de Germains.

III.

DÉNOMINATIONS LOCALES DE PROVENANCE AQUATIQUE.

Retournons à la partie supérieure de l'île. Ici les premiers immigrants ou colons élurent leurs domiciles, leurs *siéges,* SATEN ou *sedes,* selon l'expression de Tacite, naturellement dans les endroits où le sol était le plus élevé et

(1) « Ea gens (Caninesates) partem insulae colit, origine, lingua, virtute par Batavis, numero superantur. » TACIT., *Hist.*, liv. IV, 15.

le mieux habitable. Les remarques de Tacite sur les Germains en général, sont également applicables aux Bataves comme tribu particulière, que cet auteur désigne comme la plus valeureuse de toutes. « Ils demeurent séparés et isolés, selon qu'une *source*, un *champ*, une *forêt* leur conviennent (1). »

C'est de là que proviennent, tant en Germanie que dans notre île Rhénane, le grand nombre de noms de lieux terminés en *lo*, eau; *bach*, ricu, ruisseau; *born* et *bron*, source; *mer*, lac; *feld* ou *veld*, champ; *holt*, *hout*, bois, fourré; *walt*, *woud*, forêt; *hain*, *hage*, bocage, haie; ou commencent par ces substantifs.

Nous allons prendre connaissance de nombreux exemples de ces éléments de noms de lieux, et pour chacun d'eux, nous examinerons les conditions territoriales. « Les villages (*vici*, *wyken*) n'y sont point formés comme les nôtres, dit Tacite; chez nous, les constructions sont rapprochées ou contiguës; ici chacun entoure sa demeure d'un espace libre, soit par précaution contre l'incendie, soit par défaut de connaissance architecturale (2). » Aujourd'hui, bien des habitations isolées rappellent à l'imagination ces antiques formes du Betuwe, en même temps que les noms qui sont attachés au sol révèlent les conditions originelles d'une île presque toujours sous les eaux. Ces circonstances nous ont déjà frappé dans *Bath-au*, mot dans lequel *au* a la signification de *plaine* et d'*eau*, désinence qu'on rencontre souvent en rapport avec d'autres noms. Comme signifiant eau, il se présente d'une manière plus déterminée, sous la forme de *a*, *aa*, *aha*, *la*, *loo*, même plus tard *oy* et *ooi;* soit comme

(1) « Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. » TACIT., *D. M. G.*, c. XVI.

(2) « *Vicos* locant, non in nostrum morem, connexis et cohaerentibus aedificiis : suam quisque domum spatio circumdat, sive adversus casus ignis remedium, sive inscitia aedificandi. » TACIT., *D. M. G.*, c. XVI.

dénomination de rivières, soit comme désignation de lieux habités, *saten* (sedes), auxquels on les trouve également réunis. Des noms semblables, renfermant *a*, *la* ou *loo*, avec la signification d'eau, se trouvent dans l'île, dont nous transgresserons rarement les bornes. Nous citerons *Rin-a* dans An-grina, c'est-à-dire sur l'eau du Rhin, localité où la légende populaire loge un certain Angrinus, auquel elle attribue la qualité de patriarche des établissements primitifs du Betuwe supérieur. L'on trouve encore dans le même canton, *Gand-a*, *Ganit-a*, aujourd'hui Gent, l'eau courante; *Rexn-a* (1), Ressen; *Mor-a*, Moorgraaf, originairement marais, ou eau marécageuse. Le Betuwe inférieur nous montre *Ling-a*, le long *Aa*, aujourd'hui la rivière Linge, dont le cours supérieur est voisin, près de sa source, des vieux-siéges; *Ave saten*, joignant à une eau guéable, *Vad-a*, actuellement Waden-*oij* ou *ooi*; *Malsn-a* et *Buri-a*. On trouve à la basse extrémité de la Linge, *Ack-oy* et *Rhen-oy*, qui s'expliquent fort bien par *Aqua Rhena*, noms romains corrompus probablement, mais qui indiqueraient que l'eau de la Linge était considérée comme eau du Rhin. Dans la partie de l'île occupée par les habitants des barques, par suite des inondations incessantes du Rhin, de la Meuse et de l'Océan, comme nous l'avons dit, on trouve *Gold-a*, Gouda; *Lior-a*, Lier; *Scipled-a*, Schipluiden; *Leith-a*, Leiden, rappelant de petites rivières ou des dérivations.

La désinence *la*, *loo*, n'a d'autre signification que *eau*, comme déjà en 1844 nous l'avons avancé dans notre ouvrage *Westland*, et rappelé depuis à diverses reprises (2). Dans

(1) A° 670. Rexna.

(2) Dans mon ouvrage : *Verhandeling over het Westland*, 1844. — *Algemeene Kunst- en Letterbode*, 1845, n°s 23 et 24 (à M. Koenen). — *Bedenkingen en aanteekeningen op de woordverklaringen der plaatsnamen, door HH.* Willems en Kreglinger, dans de Jager, *Taalkundig archief, jaar* 1851. — *Dietsche taal en poëzij*, Gorkum, 1859, f° 10, note. A MM. Van den Bergh et Acker

le Betuwe supérieur, nous distinguons *Bar-la*, la *Sa-la*, une courbe ou dérivation sur laquelle était situé *Ahlsta*, auquel nous reviendrons plus loin, *Hlegi-lo*, les eaux d'en bas, aujourd'hui Leegte sous Herveld ; la *Ley-la* ou Lee, dans le Marschpolder, nom qui signifie la même chose que *Leith-a*.

Comme nous l'indiquerons plus spécialement dans la suite, le général Drusus fit endiguer un des cours du Rhin, à la partie supérieure du Marschpolder (*Spees* = *Spitz*), voisine d'un *castrum*. De là est provenue probablement cette *Ley-la*, que nous considérons comme un reste du courant *Rina* endigué. Le *Isa-la* et le *Loo-pik* (Loopach), de même que la *Locki-a*, nous paraissent également des restes ou des écoulements d'un grand lac d'eaux dormantes : *Lach-a*, l'Al-plas. Il s'étendait, 1° entre l'Isel, *His-la*, et le Lek, *Lac-a*, et 2° entre le Lek et Diefdyk. C'était dans cet Al-plas que le bras méridional du Rhin se jetait, à l'époque romaine, comme dans un grand réservoir : *'Tab-lae* (*af-water*), par opposition à *Ub-la*, eaux supérieures, aujourd'hui d'Ublen (720) Duffel, au-dessus de Nymègue. Nous citons encore *Ut-la*, *Witla* — sortie des eaux — à l'angle, *Hoek*, de la Hollande, où nous avons déjà reconnu le *Brah-* ou *Brie-la*, c'est-à-dire la large ou grande eau, dans le nom de la Brielle. Les conditions aquatiques de l'île, représentées par la conception des Romains sous l'aspect

Stratingh; *de Navorscher Bijb.*, 3de *jaargang*, 1853, f° LXXV, et dito 1855, f° XXXII; — et *Mededeeling voor den Navorscher*, *Loo*, *enz.*, dans mon *Archief*, *Geschiedkundig Mengelwerk*, Gorkum, 1859, contre un sauvage coureur des bois se nommant *Chaloeda*; et enfin la *Lookwestie met de Boschmannen* : Heldring, Van den Bergh et Acker Stratingh; en outre mes observations plus développées dans : *Wandelingen door de Betuwe*, Tiel, 1861, f°s 79 à 101, dans laquelle je prends définitivement congé de mes contradicteurs après leur défaite près de leur *Rien du Bois* (Laubach), du Bois d'arbre (*Dornloh*, *Bomela*) et du Bois de Bois (*Lo-bosch*, *Bosch-lo*). D. B. — Voyez en outre la remarque A.

d'une jeune vierge ou d'un génie surgissant du sein des flots, comme le montre le monument de Dodowero, se dénoncent en outre de toutes parts à d'autres points de vue : *Lacha, Mar, Moor, Gor, Galle, Poel, Broek* (Bruch), *Veen* et toutes les dénominations en affinité avec ces mots.

L'île, principalement dans sa partie du couchant, terre des Caninésates, fournit de nombreuses traces de ce qui précède. Il est inutile de revenir au grand *Lach-a* ou Alplas, ce quartier renfermait plusieurs autres lacs d'une étendue aussi importante. Il en était de même de la partie moyenne du Betuwe supérieur, comme sous Utrecht; elle renferme beaucoup de dénominations provenues de *Meer* ou *Mar*, souvenirs d'étangs assez étendus. Nous nommerons donc les grands et petits *Meeren* sous Doronburc, aujourd'hui Doornburg; *Mari-thaime*, soit Haim sur le Mar, sous *Alos-ta*, aujourd'hui Elst, d'où dépend également *Ey-meren*.

Nous avons au centre de l'île, ou plutôt du Betuwe, *Lake*mond, qui conserve le souvenir d'une eau dormante, *Laca*. On rencontre plus bas le remarquable *Lage-veld*, situé entre Kesteren (Castra) et *Ochten* (Octo), que la Table de Peutinger présente comme un lac dont le contour doit avoir été assez considérable. Citons encore *Ho-meru* (Ommëren), c'est-à-dire hauts lacs.

Nous trouvons dans *Gor-inchem* et dans *Gall-inchem* les racines *Gor* et *Galle;* la première se rencontre encore fréquemment autre part pour désigner des margouillis et des terres putrides.

De nombreux *meeren, moer, veen* et *poel* se montrent dans les parties de l'île, sous les provinces d'Utrecht et de Hollande. Tels furent les lacs voisins du Vieux-Rhin, qui, sous le nom de *Lauric* (*Loerik*), paraissent avoir occupé le sol entre Utrecht, Jutphaas et Harmala ou Hera, aujourd'hui Harmelen. Il faut y joindre les étangs qu'entretenaient les inondations du fleuve entre cet endroit et

Lugdunum : *Swa-mer* (maintenant Swammerdam), signifiant lac du sud; *Mati-lo*, l'eau de la Made, et Oudewater (*Aqua vetus*); et le Moerdrecht (passage fangeux), peu distants de l'Isala. On rencontrait plus vers la mer, le *groote plas*, la grande flaque, entre Waddinxveen et Moerkapel, dans lesquels *Veen* et *Moer* appellent l'attention sur les qualités du sol. D'une autre part, le *Soeter-meer*, c'est-à-dire le lac du midi, doit s'être trouvé en opposition à un second lac, situé plus au nord et maintenant disparu. Divers lacs encore existants, celui de Berkel entre autres, des flaques et des marais, de même que des tourbières, témoignent de ces anciennes conditions locales et de la surabondance des eaux, qui, dans le principe, rendaient le territoire impropre à la culture.

Exceptant *Poel*-dyk, dans la partie ouest, et Soute-*veen*, c'est-à-dire Zuiderveen, entre Delft et la Meuse, on peut considérer tout le territoire entre Alfinum, Alfinhem, aujourd'hui Delft, Rotterdam, Gouda et Alfen (Albaniana), comme un terrain à tourbes surgi du sein des eaux. Mais ce terroir fut, en quelque sorte créé à nouveau par l'art, au moyen de ruisseaux artificiels, de fossés, de canaux, d'irrigations dans les polders (1) et du service public des eaux.

« Les Dieux firent la terre; et le Batave son sol (2). »

(*Pour être continué*).

(1) De « poel, » marécage.

(2) « Tellurem fecere Dei, sua littora Belgae. » Pitcairn.

Quelques sceaux
DU DIOCÈSE DE GAND (1).

VII.

PAROISSE DE SAINT-MICHEL.

Une charte de 1105, citée par Miræus (2), nous apprend qu'à cette date l'église de Saint-Michel n'était qu'un modeste oratoire dépendant de la paroisse de Saint-Martin, sous le patronat de l'abbé de Saint-Bavon. Cette chapelle, brûlée en 1120 et 1125, fit bientôt place à une église paroissiale, dont le curé, cité déjà en 1147, étendait sa jurisdiction sur le territoire de Wondelgem; mais celui-ci en fut détaché en 1199 par l'évêque de Tournai, Etienne d'Orléans. A cette époque les paroisses de Saint-Michel et de Saint-Martin avaient au spirituel une administration commune, composée au moins de quatre prêtres, quittant à tour de rôle la première église pour séjourner dans la paroisse primitive de Saint-Martin, devenue une succursale de Saint-Michel. La séparation définitive des deux églises n'eut lieu que le 9 juin 1569, par lettres-patentes de notre évêque, Corneille Jansénius.

Nous avons réussi à découvrir trois sceaux des anciens curés de Saint-Michel. Le premier fait partie de notre collection particulière et est appendu à un acte daté du

(1) Suite. — Voir les quatre années précédentes et la 1re livraison 1872, pp. 58 et suiv.

(2) *Op. diplom.*, IV, p. 354.

samedi après l'octave de saint Martin de l'an 1226. Par cet acte, Simon, doyen de la chrétienté à Gand, et Godefroid, *prêtre* de Saint-Michel, approuvent la cession des dîmes de Melsele et de Lokeren, faite par le chevalier Steppon de Ponteraven, en faveur de l'abbaye du Nouveau-Bois. Le sceau, en cire rouge, représente le buste de l'archange saint Michel, muni de quatre ailes, dont deux sont déployées. L'Esprit céleste est figuré sous la forme d'un jeune homme imberbe, la tête nue et nimbée. Il semble reposer sur une triple arcature, reproduisant les nuages. Un lis à grandes dimensions occupe le bas du champ. L'inscription encadrée par de simples filets est altérée et porte en belles majuscules : MAGRI GOD..... GA. C'est-à-dire : (*Sigillum*) *Magistri Godefridi* (*presbyteri sancti Michaëlis*) *Gandensis*. L'empreinte intacte paraît avoir eu le module de 0m,052 sur 0m,042 (Pl. XV, fig. 1).

La figure 2 reproduit un second sceau curial appendu à une charte par laquelle Maîtres Jean, Simon et Guillaume, recteurs de Saint-Michel, acceptent l'établissement à Gand des Carmes chaussés ou Frères de Notre-Dame, en vertu des lettres-patentes de Philippe Mouskes, évêque de Tournai, datées du mois d'octobre 1282 (1).

L'empreinte en cire jaune est orbiculaire, au diamètre de 0m,024 et d'une exécution remarquable. Nous y voyons saint Michel debout, ailé, la tête nue, imberbe et nimbée, portant un bouclier triangulaire armorié d'une croix. L'archange foule aux pieds le dragon infernal et le terrasse avec une croix processionnelle à longue hampe. La légende, comprise entre deux grénetis, commence par une croix grecque et porte : S' PAROC' BI' MICHAEL' GANDEN'. C'est-à-dire : *Sigillum parochorum beati Michaelis Gandensis*.

Enfin, dans les archives de la cathédrale (2), nous avons

(1) Archives de l'État, à Gand, fonds Saint-Bavon, case 3, n° 2, n° 81.
(2) Fonds de l'abbaye, carton 14, n° 212.

Pl. XV

1

3

2

J.B. Lavaut

trouvé un sceau en cire verte, munissant un vidimus du 20 février 1270, par lequel Gilles de Hamme, Pierre Zoutsiedere, Hugues dit Joye, Ewan de Wayenberghe et Guillaume Pancouke, prêtres curés de Saint-Michel, reconnaissent le règlement du service de la quotidienne, fait par l'abbé de Saint-Bavon et par les marguillers de l'église. Le texte de cette pièce prouve à toute évidence qu'au XIV[e] siècle, le nombre des curés de Saint-Michel n'était pas restreint à quatre.

Cette belle empreinte (Pl. XV, fig. 3) se distingue par le fini et la richesse des détails. Sous un dais à triple gable muni de crochets, avec contreforts à arcades géminées, sur un escabeau orné de six étoiles, apparaît saint Michel avec les mêmes attributs que dans le sceau précédent, mais tenant un bouclier triangulaire à coupe moins aiguë, armorié de la figure du soleil, symbôle de la justice divine dont le prince céleste est le ministre. Le bas du champ et de la légende est coupé par un écu portant une croix en forme de T. De chaque côté du dais serpente une branche gracieusement contournée. Deux grénetis encadrent les mots suivants, séparés par des étoiles à cinq raies, dont la dernière se trouve entre deux globules : S. CURATORVM. SCI. MICH. GANDENS. Le sceau mesure 0[m],059 sur 0[m],038.

Comme nous l'avons dit plus haut (1), en parlant de l'origine de l'abbaye du Nouveau-Bois, un hôpital fut érigé en 1201 à côté de l'église de Saint-Michel, par Foulques Utenhove ou *de Curia*, et par sa sœur Gertrude. La possession de cet établissement fut solennellement confirmée à l'abbaye, le 11 février 1217, par une bulle du pape Honorius III, que nous avons sous les yeux. Cet hôpital, dédié à la Vierge Marie, est confondu à tort par le chevalier Die-

(1) V. année 1870, p. 184.

ricx (1) avec l'orphelinat fondé au coin de la rue dite *de Rame*. Outre le témoignage de Sanderus (2), nous citerons à l'appui de notre assertion le passage suivant de la chronique inédite du Nouveau-Bois que nous possédons :

Nieuwenbossche, abdye van edele maegden van het order van Cisteaux, moeder ende stichteresse van de abdije de Bijloke tot Gendt, heeft haer beginsel ofte oorspronck genoemen van ons order in het jaer 1201, *in het groodt hospitael van Gendt, op de prochie en nevens de kercke van den heijligen Michaël, gebauwt door den edelen heer Fulco van Utenhove, canoninck van Rijssel, ende door Geerterude, sijne eijgene suster.*

Cet établissement fut transféré en 1226, par Jeanne de Constantinople et Ferrand de Portugal, à l'endroit dit *Biloke* ou *Port de Sainte-Marie*.

Le beau scel de l'hôpital primitif, que nous reproduisons (Pl. XVI, fig. 1), pend à un acte du mois de mars 1217, par lequel Henri, abbé de Saint-Bavon, renonce en faveur des curés de Saint-Michel au patronat de l'hôpital Sainte-Marie (3). L'empreinte figure un demi-œuf en cire verte, mesurant $0^m,073$ sur $0^m,051$. La Mère de Dieu est assise sur un fauteuil sans dossier, dont les branches, terminées par des têtes de lions, semblent supporter chacune un chandelier à cierge allumé. La Vierge, drapée d'un large manteau, la tête nimbée, couronnée et couverte d'un voile, tient de la main droite un sceptre fleuronné et de la gauche son divin Enfant, élevant la main bénissante vers sa mère et inclinant à gauche la tête nue, encadrée dans un simple nimbe sans croix. Une étoile à sept raies flamboyantes surmonte la tête de Marie. L'inscription, serrée entre deux

(1) *Mémoires*, II, p. 616.
(2) *Flandria illust.*, I, p. 322.
(3) Archives de la cathédrale, fonds de l'abbaye, carton 7, n° 17.

Pl.XVI

1

2

J.B.L.van dl

grénetis, commence par une croix grecque et porte : SIGILL' HOSPITALIS' SANTE MARIE IN GANDAVO.

Deux empreintes plates du même sceau, l'une en cire rouge, l'autre en cire verte, munissent deux chartes identiques de 1224, par lesquelles l'abbesse Ode Uutenhove confirme la fondation d'une chapellenie de la Sainte-Vierge dans le même hôpital.

Après le tranfert de cette institution au Port de Sainte-Marie, la maison contiguë à Saint-Michel, *domum sitam secus atrium sancti Michaëlis*, fut donnée aux Frères Prêcheurs en 1228, par Ferrand de Portugal (1). Sanderus (2), et d'après lui Diericx, assurent que les Dominicains s'établirent déjà à Gand en 1221, du vivant même de leur saint fondateur. Une tradition populaire prétend même qu'ils occupèrent d'abord une maison en face de l'endroit où ils bâtirent plus tard leur église. On remarque en effet au mur latéral de la maison n° 14 des vestiges de construction ancienne en pierres et moellons, accusant une époque très-reculée.

Nous avons sous les yeux une charte magnifiquement écrite, en date du mardi avant l'Ascension de l'an 1268. Par cet acte, Jean curé de Zele et doyen de la chrétienté au pays de Waes, d'accord avec Jacques de Herlewyn, frère prêcheur à Gand, et Gilles de Maglines, bailli de Gand, comme arbitres, règle entre l'abbesse du Nouveau-Bois et les habitants de Lokeren l'entretien du ruisseau dit *de Leede*. Cette pièce importante est munie du sceau en cire brune de frère Jacques, représentant le couronnement de la Vierge et un moine en prières, sujet déjà figuré dans le scel du gardien des Frères mineurs reproduit dans la Pl. XIV, fig. 3; mais dans le sceau du Dominicain manque le dais

(1) Miræus, *Op. diplom.*, III, p. 88.
(2) *Flandria illust.*, I, p. 315.

à clochetons, et le module n'est que de 0m,032 sur 0m,022. La légende porte entre de simples filets : S' FRIS' JACOBI DE/ GANDAVO' ORD' P'D. C'est-à-dire : *Sigillum Fratris Jacobi de Gandavo ordinis prædicatorum.*

Revenus dans leur couvent si horriblement dévasté par les Gueux, les Dominicains adoptèrent, en 1588, un sceau dont l'exécution ne mérite pas une reproduction dans nos planches. Nous y voyons sous un simple dais hémisphérique Notre Dame couronnée, debout sur le croissant, drapée dans un large manteau et tenant de la main droite son divin Fils, qui s'incline pour remettre le rosaire à saint Dominique agenouillé à droite. Le reste du champ est chargé de rayons flamboyants, posés horizontalement. Entre le grénetis extérieur et le filet qui encadre le champ, on lit : O MEDIATRICX NOSTRA. RENOVATUM 1588. Le module de la pièce est de 0m,037 sur 0m,042.

Bien des détails sont encore inédits sur l'origine de nos institutions religieuses. Tel est entre autres le cas avec les frères Cellites ou Alexiens. Le lecteur nous permettra assurément de lui communiquer à ce sujet quelques renseignements inconnus jusqu'ici et tirés d'un manuscrit que nous communiqua, il y a quelques années, notre regretté ami, Henri Callion.

Au commencement du XIVe siècle, quelques jeunes gens pieux, frappés de l'abandon où étaient laissés beaucoup de malheureux atteints d'aliénation mentale ou de maladies contagieuses, se réunirent dans le but d'assister les malades et de procurer aux défunts une sépulture convenable. Nos magistrats s'empressèrent d'encourager ce noble projet et promirent une protection généreuse. Les membres de la nouvelle association se réunirent d'abord dans le bâtiment existant encore aujourd'hui derrière la grande Boucherie et transformé depuis en auberge, à l'enseigne du *Panier d'or, het gouden Mandeken.* Les confrères prirent la règle

de saint Augustin et adoptèrent pour costume un habit long ou *kolder* de couleur brune, avec cape et manteau noirs. Ils ne s'engageaient dans l'ordre que pour un certain temps et par de simples vœux. On les nomma *Lollards, Mattemans* ou *Schokkebroeders*. Bientôt, à leur exemple et dans le même but, se formèrent des associations de filles dévotes, appelées en Flandre *Schokkezusters* et *Mattevrouwen*. Audenarde, Bruges, Louvain et Bruxelles virent presque simultanement surgir des établissements semblables.

Nos Lollards, trop à l'étroit dans leur première demeure, obtinrent de nos édiles une partie des anciens remparts de Saint-Michel, entre la porte de Thourout et la porte d'Assaut, et s'y établirent en 1313. Ils acceptèrent en 1461 le tiers-ordre de Saint-François, portèrent un costume noir et prirent saint Alexis pour patron. Sous le nom de Cellites et d'Alexiens, les *Schokkebroêrs* continuèrent à rendre les plus éminents services aux habitants jusqu'à leur suppression en 1797.

Dans la riche collection de livres et manuscrits de feu M^r^ Jean De Meyer, nous avons trouvé une charte inédite datée du 10 janvier 1473, par laquelle les époux Pierre Onghenade et Elisabeth Van den Wincle fondent dans la chapelle des Cellites de Gand une messe à chaque dimanche de l'année. Cet acte fut passé devant les échevins du métier d'Assenede et accepté au nom du couvent, par le père supérieur, Govard Boucman, et par les frères Laurent Maes, Jean Van den Hecke, Laurent de Ruwe, Michel Vlaminc, Henri Van den Vivere et Jacques Van den Dale.

Le sceau en cire verte que nous reproduisons (Pl. XVI, fig. 2), est parfaitement conservé et accuse par son exécution et par l'emploi des minuscules gothiques le commencement du XV^e^ siècle. Dans le champ est figuré le Sauveur à mi-corps, la tête nue et nimbée, montrant les saintes plaies de ses mains divines. Le Christ se trouve debout

dans une baignoire, de forme carrée, figurant probablement le pressoir mystique, dont parle le prophète Isaïe, au chapitre 63 : *Torcular calcavi solus et de Gentibus non est vir mecum.* La figure du Rédempteur, répandant son sang pour l'humanité, était sans doute le plus éloquent emblème que pussent adopter les martyrs de la charité.

La légende, encadrée par de simples filets, ne manque pas d'originalité. Elle commence par une croix et porte, séparés par des globules, les mots : SIGILLVM : DER : BROEDERS : VAN : VP DE VESTE IN GHEND. Le module est de 0^{m},043 sur 0^{m},024.

L'abbé J. B. LAVAUT.

(*Pour être continué*).

Souvenirs du bon Vieux Temps.

Tous ceux qui, comme nous, sont grands fouilleurs d'archives, savent combien ce métier si plein de déboires a aussi pour ses fidèles de grandes et de petites joies. On a sacrifié tout un jour, toute une semaine, tout un mois — nous mettons les choses au pis — à poursuivre sans résultat la constatation d'une date, d'un nom ou d'un fait indispensable; on sent le découragement venir; pour un rien on jetterait au feu le livre commencé, mais ne voilà-t-il pas que le soir, au coin de son feu, en repassant les notes qu'on a prises pendant ce jour, cette semaine ou ce mois de vaines recherches, on s'aperçoit tout-à-coup qu'on a ramassé, sans le savoir, un renseignement qui met fin à une longue et retentissante querelle entre savants. On tient le tombeau de Pierre l'Hermite, le berceau de Charlemagne ou de Rubens. On était jusque là parfaitement obscur et ignoré, et voilà que, du jour au lendemain, on est en passe de devenir célèbre.

Quelle joie! quel délire! comme on se félicite alors d'avoir perdu son temps! Et ces rencontres-là sont moins rares qu'on pourrait le croire. Il en est jusqu'à trois de ces chercheurs heureux que nous pourrions citer. Mais à quoi bon? Tout le monde connait ces doctes et poudreux archivistes, dont les journaux de Bruxelles et de la province ont, dans le temps, célébré les exploits. Hélas! nous ne pouvons dire comme eux :

Nourri dans le sérail, j'en connais les détours;

c'est peut-être pour quoi nous manquons du flair merveilleux qui les distingue. Nos découvertes ne sont jamais que de petites trouvailles. Cependant, si petites qu'elles soient, il n'en est pas une qui ne nous ait fait faire un pas en avant dans la connaissance du passé. Elles touchent à tout, comme font les notes de Charles Nodier, recueillies et publiées par Frédéric Hennebert sous le titre de *Corbeille de rognures;* seulement pour les faire valoir, il faudrait avoir le style et l'esprit du savant grammairien et de l'aimable conteur du *Musée des familles.* Or, ces deux dernières conditions de succès, rares partout, le seraient tout particulièrement en Belgique, s'il faut en croire nos voisins du midi, qui ne nous pardonnent point de savoir à peu près parler et écrire en leur langue, et, ce qui est bien autrement grave, de ne point penser comme eux. Mais :

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire,

nous nous risquons donc à raconter, à notre façon, nos dernières trouvailles.

I.

Un procès sous Charles-Quint.

C'était en octobre dernier. Nous cherchions dans les registres aux sentences du ci-devant Conseil de Brabant des données sur un procès pour enlèvement de mineure, intenté vers le milieu du XVI^e^ siècle à un certain Juif d'Anvers, mal converti, qui se sauva, et devint dans la suite, le conseiller et l'ami du Grand-Turc Soliman, et le plus redoutable ennemi des chrétiens, quand nous fûmes arrêté court par une sentence portant la date du 24 décembre 1544, et dont le préambule était, à lui seul, un tableau curieux des mœurs de l'époque, un exposé non moins curieux, croyons-nous de l'administration de la justice sous le règne de notre

César gantois (1). La scène se passe dans la patrie du savant fondateur des *Acta Sanctorum*, à Bolland, gros bourg seigneurial de l'ancien duché de Limbourg. Un manant de la localité, Guillaume Randaiphe, possédait une rente de trois muids d'épeautre à charge d'un certain Hubert Budin, de Herstal. Comme le paiement de cette rente n'avait point été fait en temps voulu, et que le débiteur semblait ne tenir compte aucun des réclamations de son créancier, celui-ci perdit patience, et, un jour de plaid, se présenta devant les échevins de Bolland et leur exposa le cas. L'affaire était claire; le jugement aurait pu être rendu séance tenante, mais les juges avaient leurs raisons pour n'en rien faire. « Si vous voulez gagner votre procès, dirent-ils à Randaiphe, il vous faudra donner à chacun de nous un pot de vin et au mayeur un double. »

Notre homme ne ressemblait en rien à ce pauvre Nabab, dont parle Henri Estienne en son apologie pour Hérodote, lequel se laissa si bien circonvenir par des juges iniques qu'il leur abandonna une vigne de dix arpents pour obtenir d'eux justice d'une autre vigne, de cinq ou six arpents à peine. On l'aurait écorché vif plutôt que de lui faire conclure un marché de dupe. Il se fâcha et, dans sa colère, laissa échapper ces paroles : « Je sais pourquoi vous voulez ma ruine, vous voulez ma mort; mais, prenez garde, une fois déjà mon bon droit a triomphé malgré vous et contre vous, et cette fois-ci, s'il plait à Dieu, il en sera de même. »

En parlant ainsi, Randaiphe faisait allusion à un procès qu'il avait gagné contre le baron d'Eynatten (2), seigneur

(1) Arch. gén. de Belgique. Conseil de Brabant. Sentences, vol. nº 590.

(2) Ce nom s'écrit dans les vieilles chartes Ynatten, Ennaten, Einaten et Eynatten. Cette dernière orthographe a prévalu. Le château de ce nom se trouve sur les confins de l'ancien duché de Limbourg, entre Aix-la-Chapelle et Néau. Il fut le berceau d'une race énergique et puissante, dont l'un des

de son village, la sentence des échevins de Bolland ayant été réformée en appel. Si nous nous sentons porté à partager son indignation, à applaudir à sa mâle énergie, nous devons aussi, en y réfléchissant, blâmer son imprudence. Un homme de fief, un manant limburgeois du XVI^e^ siècle était dans bien des cas à la merci de ses tyrans locaux, on pouvait toujours, au moyen de la poursuite de droits réels ou de la perception de redevances plus ou moins fictives, le réduire à la mendicité, le pousser au désespoir. Dans le cas present, on essaya de ce système. Le sergent du village eut l'ordre de saisir les trois vaches et le cheval de Randaiphe, pour lui apprendre à payer une autre fois de meilleure grâce « les pots de vin » qu'on aurait occasion de lui réclamer. Cela paraît absurde, tellement c'est odieux; cependant le doute n'est pas permis : nous avons là, devant nous, la sentence du Conseil de Brabant, datée du 24 décembre 1544, qui nous l'affirme.

Ses vaches et son cheval, c'est-à-dire ses instruments de travail et son gagne-pain, partis d'un côté, Raindaiphe s'en alla de l'autre. Il se rendit à Herstal, où résidait son mauvais débiteur, non pour le voir, mais pour réclamer justice des échevins de ce bourg, qui étaient les supérieurs de ceux de Bolland. Au premier abord, cela paraît étrange que, contrairement à l'usage assez général voulant qu'on

membres s'illustra à la guerre de Trente Ans et mourut feld-maréchal autrichien. Le personnage dont il est question dans ce récit, était le grand-père du feld-maréchal. Il avait épousé Jeanne de Reuschenberg, dame de Setterich. La terre et seigneurie libre de Bolland lui venait de sa mère Marie de Brandenbourg, dernière de la branche limbourgeoise des Houffalise. Un Arnold d'Eynatten, fils de Mathilon, figure déjà, en 1320, au nombre des feudataires de Jean III, duc de Brabant. V. Butkens, *Trophées sacrés et profanes du Brabant*, II, 224. Faune, *Geschichte de koelnischen, gulichschen und bergischen Geschlechter*, I, 96, 98, 99. Galesloot, *Livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, Bruxelles, 1865, p. 103 en note. — Arch. gén. de Belgique. Cour féodale de Brabant. Reg. n^os^ 140 et 149.

appelât de la sentence des juges de son village à ceux du conseil de sa province, un Limbourgeois eût à passer la Meuse et à se rendre en Brabant, pour obtenir réformation d'un arrêt. L'étonnement cesse quand on se dit que la Renaissance, malgré son éclat littéraire et ses splendeurs artistiques, était encore en plein moyen âge, que son esprit réformateur s'en prit d'abord à la religion, et que ce point seul lui donna assez de besogne pour empêcher d'aller au delà, de toucher aux abus sans nombre de l'administration féodale. C'est ainsi qu'en 1540, comme à l'époque carlovingienne, les échevins, juges ou baillis de Bolland relevaient de ceux de Herstal, et ceux-ci des chanoines de Sainte-Marie, à Aix-la-Chapelle, décimateurs des uns et des autres. Ce détail, qui nous est révélé par le procès dont nous nous occupons, va nous permettre d'ajouter, en passant, un commentaire aux doctes travaux des Mabillon, des Ducange, des Carpentier, des Lacomblet et des Wouters. On sait que l'empereur Arnold donna en 888, à l'église de Sainte-Marie, à Aix-la-Chapelle, la dîme de quarante terres de ses domaines, fermes et palais. L'origine de cette faveur remonte à Pepin de Herstal, qui avait fait à l'abbaye de Chèvremont une « donation verbale, » confirmée en 779 par Charlemagne, et en 844 par Lothaire Ier. Ce dernier dit positivement que le monastère de Chèvremont (*in loco nuncupante novo castello*) avait été fondé sous l'invocation de sainte Marie, mère de Dieu; or, comme tel, il dépendait du chapitre royal d'Aix-la-Chapelle qui, dans la suite, s'attribua ses biens et sa juridiction. Cela avait échappé au savant Miræus, qui confondit le *Novum Castellum* carlovingien de Chièvremont avec le palais d'Aix-la-Chapelle. L'archiviste Quix l'a d'abord corrigé (1). Après lui est venu

(1) *Geschichte der Stadt Aachen*, I, 1840, p. 9. V. aussi Ernst. *Histoire du Limbourg*. Liége, 1837, I, 333.

Lacomblet. Dans son *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, il dit que Miræus aurait dû se rappeler que Notger, évêque de Liége, s'étant emparé par ruse, en 980, de Chèvremont, y avait tout saccagé et détruit, palais et monastère, et avait fait la fortune de l'église Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle (1). L'archiviste de Dusseldorf se trompe ici d'un siècle environ, puisque la susdite église hérita déjà, comme nous l'avons vu, en 888, du monastère de Chèvremont, et nous nous demandons s'il ne s'est pas trompé également en traduisant par Buel ou Budel près Cranendonck, le *Budilio* de la charte de 799. Nous savons bien qu'il a pour excuse l'indication de la charte même, disant *Budilio in Toxandria*, mais l'orthographe variait fort en ces temps reculés et les dénominations géographiques également; et nous voyons le *Budilio* de 799 devenir *Bodilio* en 844 et *Bulinge* en 888.

Quant à la Toxandrie, sur laquelle il y aurait fort à disputer, il n'en est plus question; cependant, si la supposition de Lacomblet était fondée, Quix, qui a eu à sa disposition le chartrier de l'église Sainte-Marie à Aix-la-Chapelle, y aurait bien trouvé dans les comptes de recette des nonnes trace du village de la Campine hollandaise. Ce qu'il y remarque, c'est que presque tous ces quarante-trois domaines de la couronne doivent être cherchés sur la rive droite de la Meuse (2). A la liste qu'il dresse, nous croyons

(1) *Urkundenbuch*. Dusseldorf, 1840. V. I, p. 1 en note.

(2) La démonstration essayée par l'archiviste et bibliothécaire d'Aix-la-Chapelle, p. 29, du premier et unique volume de sa *Geschichte der Stadt Aachen* (Aachen, 1840), n'est pas complète. Quelques localités n'ont pu être reconnues par lui et appelleront sans doute l'attention de la Société belge de géographie. Dès à présent, on peut affirmer, croyons-nous, que le Hrinio et le Hreniolo de la charte de 779 ne sont autres que Grand-Rechain et Petit-Rechain, entre Soiron et Verviers, et qu'ailleurs il faut lire ou deviner Theux, Sprimont, Walhorn, Elsloo, Jupille, Esneux, La Tourbe ou Tonnain, Richelle, Baelen, Mesch, Conzen, Paliseul, Gimmenich, Meersen, Ciney et Bolland.

pouvoir ajouter Bolland, qui serait le Bodilio et le Bulinge des chartes que nous avons citées, car, sans cela, où chercher l'origine de ses rapports avec Herstal et Aix-la-Chapelle? Ces rapports seront rappelés dans la suite de notre récit.

Le 31 octobre 1540, les échevins de Herstal rendirent une sentence obligeant leurs collègues de Bolland à restituer, sans frais quelconques, à Randaiphe, leur manant, les gages dont ils s'étaient emparés au mépris de toute raison et de toute justice. L'affaire aurait dû finir là. Malheureusement les juges de Bolland allèrent demander conseil au seigneur du lieu. Peut-être étaient-ils au bout de leur latin, et, craignant une destitution qui eût été cent fois méritée, venaient-ils se mettre sous la protection d'un homme puissant et redouté.

Peut-être encore avaient-ils disposé du cheval et des trois vaches de Randaiphe et se trouvaient-ils fort empêchés d'en opérer la restitution. Toujours est-il que le baron d'Eynatten se rit de leurs vaines terreurs et leur promit de les tirer de ce mauvais pas. Il avait en matière d'honneur et de justice les singuliers principes des burgraves de tous les pays et de tous les temps. La soirée du 6 novembre 1540 fut choisie par lui pour châtier exemplairement un simple manant, un homme de rien qui avait osé croire à son bon droit, qui avait parlé, qui avait agi, et vu le succès répondre à son audace. Il fit armer ses dix ou douze laquais et se mit à leur tête. On se couche tôt au village, l'hiver surtout. Aussi pas un cabaret ouvert, pas une lumière aux fenêtres. Les ténèbres épaisses et le silence profond invitaient à mal faire. Le baron n'hésita plus; il donna à ses gens le signal des hostilités. Sous leurs coups la porte de Randaiphe vola en éclats. Son domicile fut violé. On le tira hors de son lit, on l'accabla de coups, et, sans même lui laisser le temps de se vêtir, on le traîna

à travers la nuit, le froid et les boues jusqu'au château de son seigneur et maître, où on le jeta sur une botte de paille au fond d'une vieille tour. Il resta là quatre ans! Sa femme fut son sauveur. Elle aussi avait été fort maltraitée par ces visiteurs nocturnes qui lui avaient enlevé son mari, ses porcs gras et ses pauvres économies. Mais ils lui avaient laissé pour seul et dernier bien, sa liberté. Elle s'en servit contre eux. Quittant un beau jour son village et sa province, elle vint à Bruxelles chercher des protecteurs, des amis. Elle en trouva. Le Conseil de Brabant, qui avait été saisi de la plainte de Randaiphe contre les échevins de Bolland, cita également à sa barre le seigneur du lieu. Celui-ci refusa de comparaître. Il prétendit que son prisonnier avait mérité la peine qu'il subissait, pour avoir osé, simple manant qu'il était, l'attraire devant les échevins d'Aix-la-Chapelle, dont l'intervention ne pouvait, en aucune façon, être invoquée et constituait une flagrante violation des priviléges de Bolland. Voilà donc toute l'excuse d'une persécution féroce, implacable, inouïe!

La Cour de Brabant l'examina et la trouva mauvaise. « Si le fait reproché à Randaiphe, dit-elle, avait été fondé, » il n'aurait rien eu en soi de grave, et son ignorance » même eut été excusable, puisque les priviléges qu'on in- » voque disent expressément que les échevins d'Aix-la- » Chapelle exercent maintenant sur Herstal et sur Bolland » la juridiction qui avait autrefois appartenu au chapitre » de Notre-Dame de la même ville (1). » La Cour n'ajoute point un seul mot de blâme, mais elle frappe le véritable transgresseur de la loi, en ordonnant au baron d'Eynatten d'avoir à relâcher sur l'heure et sans conditions son prisonnier, de lui payer vingt carolus d'or pour les quatre

(1) Arch. gén. de Belgique. Conseil de Brabant. Registres aux sentences, vol. n° 590.

porcs gras qui lui avaient été pris par ses gens dans la nuit du 6 novembre 1540, et de lui restituer en outre les dix-sept florins de Liége, dérobés à sa femme dans la même nuit.

Cette sentence renferme un mot qui complète le tableau des mœurs du XVI^e^ siècle, que nous avons tâché de faire revivre. Les juges de Bruxelles ne s'oublient pas; ils se décernent à eux-mêmes le compliment d'avoir prouvé au monde que « le duché de Brabant était avant tout pays de loi et de justice. » Est-ce bien sûr?

Les contemporains eux-mêmes protestent et, après ce que nous venons de voir et d'entendre, nous protestons plus que jamais avec eux. La complicité des rouages de la machine féodale empêchait sa marche régulière et sa surveillance exacte. En un mot, l'arbitraire était la conséquence nécessaire de la confusion des pouvoirs et des juridictions; la vie était difficile, le repos et la sécurité pour ainsi dire impossibles à qui n'était point tyran ou valet de tyran, et ainsi se justifiait encore, au bout de trois siècles, le mot de Rubus de Molesmes :

Labeur de clerc est Dieu prier
Et justice de chevalier :
Pain leur trouve le labourier.

On tombait sur le peuple de toutes parts; on le traitait en vache à lait, en bête de somme, et il pouvait s'estimer heureux, quand, après avoir nourri tous ceux qui étaient au-dessus de lui, il lui restait de quoi manger. Aujourd'hui le peuple a tout, et il n'est content de rien. Qu'il apprenne à connaître son passé, à le comparer à son état présent, et il cessera de se poser en victime ou en accusateur.

C. A. R.

HISTOIRE

DES RELATIONS POLITIQUES

ENTRE LA FLANDRE ET L'ANGLETERRE,

AU MOYEN AGE.

CHAPITRE XVI.

(1369-1377).

Louis de Male. Edouard III.

Malgré les concessions que Charles V ne cessait de faire à la Flandre, dans l'intention de se concilier le pays, les bonnes villes restaient fidèles à l'alliance anglaise. « Et soutenoient toujours plus les communautés de Flandre, la querelle et opinion du roi d'Angleterre, à être bonne et juste, dit Froissart, que celle du roi de France. »

Le 4 août 1370, les bonnes villes conclurent avec Edouard III un traité de commerce, que le comte ne put s'empêcher de confirmer; il le fit le 27 avril de l'année suivante. Il est à remarquer que le système de neutralité commerciale, existant au profit du comté, autorisait et même favorisait ces transactions. Voici quelles étaient les principales clauses de ce traité :

« Premièrement, y est-il dit, que les seigneurs, les gents, subgets, maistres des neefs, maroiniers et marchans desdis seigneurs d'une part, et d'autre tant decha la mer come de là, par terre et par mer, et tous autres bons marchans non estans ennemis de l'un les ne de l'autre, puissent franche-

ment et paisiblement converser marchandaument et entremarchander l'un avec l'autre, et amener leurs propres bons et les bons d'autres marchans non estans ennemis de l'un les ne de l'autre comme dit est, tout aussi amiablement, franchement et paisiblement comme en temps de bonne pais faire le soloient en paiant decha et de là les devoirs et coustoumes. Item, pour cause des plusers dommaiges, arres et empeschements qui ont esté amenés ou porront vraisemblablement avenir en après à ceulx dudit pais de Flandre, à cause de l'amener par mer les bons et marchandises des ennemis dudit roi dEngleterre, afin que tels debas, arrestés et empeschements cessent et bone amisté entre lesdis seigneurs, leurs dits païs et subges puet estre continués et marchans et marchandises avanchies.

» Parlé est et touché que nul homme, marchant ne autre, dudit païs de Flandre ne chargera aucun neef ne autre vessel alant ne retournant par mer, d'aucuns bons de ses ennemis de France et d'Espaigne, par aucune couverture, fraude ou mal engins.

» Et que ledît conte ne ses subgets dudit païs ne feront aucune personne desdis ennemis le roi, franc bourgeois de villes ou paiis de Flandres, afin d'eschuir tielle couverture et que la chose mieux porra être cogneue, et les gens du paiis de Flandre le plus franchement puissent passer par la mer.

» Parlé est que chascune neef ou vesseil qui ainsi sera chargé aura avoec la Charte Partie, lettres ouvertes, soubs le scel de la ville où il est bourgeois, habitant ou subget, faisant expressément mention des bons et marchandises qui y serront compris : et à quelle personne les dis bous sont et appartiennent, ou quel lieu il estoient chargiés et aussi auquiel port il entendent à deschargier.

. . . . . .

. . . . . .

» Item, parlé est par espécial que nul des subges dudit Monsieur le conte où de son paiis de Flandre n'amènera ne fera amener, par mer, aucuns armures, artillerie ou vitailles des dits ennemis por eux aidier à refrechier ou conforter à l'encontre dudit roi dEngleterre de ses amis, aidans, adhérens ou complices quelconques; sauff et excepté tantseulement les armures, artilleries et vitailles nécessaires pour la garde et défense des propres corps des maistres marchands, maroiniers et leurs varles, estoians es neefs et vasseaulx dessus dites, etc. (1). »

Cette paix fut proclamée à Londres le 8 mai 1371, en vertu d'un bref d'Edouard aux magistrats de cette ville (2).

Louis de Male, dont les velléités gallicanes avaient surnagé, se remit à exciter les pirateries des Flamands, afin de troubler les relations amicales entre ses sujets et les sujets du roi d'Angleterre; il fit même arrêter des marchands anglais à l'Ecluse. Il y a aux archives de la ville de Bruges, une farde dans laquelle se trouve l'inventaire détaillé des marchandises qui se trouvaient sous le coup de l'embargo; ce document fort curieux, peut donner nne idée de la quantité considérable de marchandises qui pouvait se trouver pendant un court espace de temps dans ce port, quand on songe que toutes celles dont il est question dans cet inventaire, appartenaient à une seule compagnie anglaise; et cela après que la Flandre eût déjà perdu l'étape des produits anglais. Il y est surtout fait mention de beaucoup de cire, de savon, d'anis, d'alun, de térébentine, de soufre, de poisson.

Le 1er juillet, Edouard donna commission à Nicolas de Louvain, chevalier, gentilhomme de sa chambre, à Robert de Wyckford, docteur ès lois, et Adam de Bury, maire de

(1) Rymer, édit. angl., t. III, P. II, p. 898.
(2) Id., id., id., p. 914.

Calais, pour réclamer au sujet de ces excès, et exiger une réparation (1). Il le faisait avec d'autant plus de droit, que quelques jours auparavant, le 24 mai, sur les plaintes du magistrat de Bruges, il avait ordonné à ses officiers de faire rendre prompte justice à quelques marins flamands, qui avaient eu à se plaindre de ses sujets (2).

Par une fatale coïncidence, le même jour que le roi envoyait ses députés au comte, une flotte flamande de l'Ecluse, conduite par Jean Pieterszoon, revenait de la Rochelle avec un chargement de vins et de sel. Elle rencontra dans la Manche une escadre anglaise, qui se rendait, sous le commandement de Guy de Brienne, du comte de Herrefort et de messire Richard Stury, auprès du duc de Bretagne pour traiter avec lui de la part d'Edouard et lui amener un contingent militaire.

Les Flamands s'étaient arrêtés dans un havre que Froissart désigne simplement sous le nom de Bay : et là, soit provocation, soit par suite de l'aigreur qu'avaient excitée entre les deux nations les pirateries autorisées par le comte, les flottes s'attaquèrent avec fureur. Les Flamands avaient l'avantage du nombre, mais leurs équipages étant principalement composés de marchands, étaient moins préparés à l'action que les forces militaires que portaient les vaisseaux anglais. « Si se combattirent en chevaliers, et leurs gens moult aprement à ces Flamands et se portèrent très-vaillamment, dit Froissart (3). Et dura cette bataille sur mer bien trois heures et là eut fait plusieurs grand apertise d'armes et maint homme navré et blesé. Et avoient leurs nefs attachées à crochets et à chaines de fer, par quoi ils ne pussent fuir. Et finalement le place demeura aux

(1) Rymer, édit. angl., t. III, P. II, p. 920.
(2) Id., id., id., p. 917.
(3) Édit. Buchon, t. V, p. 257.

Anglois. » Les Flamands furent tous tués ou pris et perdirent vingt-cinq vaisseaux, avec toute leur cargaison de vin et de sel (1). Jean Pieterszoon fut fait prisonnier et conduit à la Tour de Londres.

A la nouvelle de cet échec, toute la Flandre fut dans la consternation : ce n'était pas asssz d'avoir perdu une riche cargaison, vingt-cinq vaisseaux et près de quatre mille hommes, mais à ce désastre venait se joindre la menace de malheurs encore plus grands. Edouard III, bien qu'il eût donné le 10 août un nouveau mandat à ses envoyés (2), se préparait à armer une flotte, et paraissait décidé à exhaler tout son dépit en tirant vengeance des Flamands et de leur comte. Le 26 août, il envoya l'ordre par toute l'Angleterre d'arrêter les Flamands et de saisir leurs biens (3); le 7 février 1372, il manda à tous les capitaines de ses ports de tenir prêts les vaisseaux nécessaires pour lui et ses troupes (4), et fit tellement garder le passage entre Calais et Douvres, qu'aucun navire ne pouvait plus sortir des ports de Flandre ou y entrer.

Les bourgeois de Gand, de Bruges et d'Ypres, voyant les dispositions d'Edouard, s'assemblèrent en foule; ils se disaient que n'étant pas coupables envers le roi d'Angleterre, ils allaient devoir payer pour les fautes et le mauvais vouloir de leur prince, et que « tout imaginé et considéré, que profitable ne leur étoit mie la guerre ni la haine aux Anglois qui leur étoient voisins, pour l'opinion de leur seigneur le comte aider et soutenir (5). D'ailleurs, disaient-ils, les affaires allaient déjà assez mal, et les usuriers lom-

(1) Le vin français se vendait à cette époque en Flandre 4 livres parisis le muid, de 288 pintes (Van Bruyssel).

(2) Rymer, édit. angl , t. III, P. II, p. 921.

(3) Id., id , id., p. 921.

(4) Id., id., id , p. 933.

(5) Froissart, édit. Buchon, t. V, p. 239.

bards auraient bientôt été les seuls en état de gagner leur vie. Toutes les communes ne songèrent plus qu'à implorer la paix.

Le comte n'osa pas s'opposer à ce mouvement, il consentit même, bien malgré lui, à s'y associer, en nommant des commissaires qui devaient, conjointement avec ceux des bonnes villes, se rendre auprès d'Edouard, afin d'essayer de l'apaiser et de traiter ensuite avec lui. Ces députés étaient, pour le comte, le sire de Ghistelles, Philippe de Massemines, Goswin de Wilde, chevalier, le doyen de Saint-Donat, chancelier de Flandre, et Jean vander Zickele; pour la ville de Gand, maître Jean de Bakker, Daniel Sersanders, Rasse van de Walle et Henri de Roden; pour Bruges, maître Pierre Riscassen (?), Michel d'Assenede et Jacques de Thourout; pour Ypres, Henri Ruggenvoet et Gauthier Trusselin; pour le Franc, Guy, bâtard de Flandre, Guy, son fils, Nicaise de Mol, chevalier, Richard de Straten, Rogier de Steelant et Jean van den Brouck.

Le roi qui tenait à conserver l'amitié de la Flandre, se laissa facilement fléchir, malgré la déloyauté du comte, et grâce à la médiation du cardinal-archevêque de Cantorbéry, il consentit à signer, le 20 mars 1372, une convention nouvelle à Marcq, près de Calais (1). Cet acte n'était au fond que la ratification du traité du 4 août de l'année 1370, que Louis de Male avait si peu respecté. Edouard, voulant prévenir les conséquences funestes qu'aurait pu avoir un retard dans l'exécution des conventions arrêtées à Marcq, écrivit au magistrat de Londres afin que celui-ci fît immédiatement proclamer la paix et relâcher sans délai les marchands qui avaient été arrêtés, avec ordre de leur restituer leurs marchandises et de leur rendre l'exercice de leur commerce (1).

(1) Rymer, édit. angl., t. III, P. II, p. 938. — *Archives départ. de Lille*, fonds de la chambre des comptes, carton B, 934.

(1) Rymer, édit. angl., t. III, P. II, p. 938. — Par un acte du mois de

Le 5 avril suivant, il sanctionna la convention au palais de Westminster. Après cela, il s'agissait de régler la question des dommages, question toujours grave après une cessation d'hostilités, et rarement résolue tout-à-fait, ainsi qu'à l'entière satisfaction des parties : au mois de mai de l'année suivante, ce règlement, loin d'être terminé, était à peine commencé; Roger de Beauchamp, récemment nommé capitaine de Calais, fut désigné par le roi d'Angleterre pour s'entendre à ce sujet avec les députés du comte (1). Pendant ce temps, Edouard avait publié un mandement en faveur des marchands de Flandre (2).

La guerre n'avait pas cessé entre la France et l'Angleterre; en 1375, le pape interposa sa médiation pour faire cesser cette lutte inhumaine, et par l'intermédiaire de ses deux légats, l'évêque de Ravenne et celui de Carpentras, une trêve fut conclue entre les deux adversaires le 11 février 1375, à l'abbaye de Notre-Dame de Bourbourg (3).

Mais comme en vertu des conventions, l'Angleterre ne pouvait conclure de traité que de l'assentiment de la Flandre, celle-ci dut être comprise dans la trêve du 11 février. « Et aussi, y est-il dit, parmi ledit paiis aucun ne pourra aler ou passer pour faire guerre à aucune de ne partie adverse, mais bien pourront aler franchement tous les subgets du roi d'Engleterre, bienveillans ou alliés (excepté les bannis par voie de justice) par tous lesdits terrains et de là en Flandre, sans ce qu'il leur en puisse porter domage ou empeschement. »

juillet de l'année suivante, les échevins de Gand reconnaissent que le traité a été conclu à leur demande et promettent de l'entretenir. *Archives départ. de Lille;* fonds de la chambre des comptes, carton B, 937.

(1) Rymer, édit. angl., t. III, P. II, p. 975.

(2) Delpit, *Docum. français;* acte du 28 mars 1373. — Voir aux *Pièces justificatives*.

(3) Rymer, édit. angl., t. III, P. II, p. 1022.

La trêve devait durer jusqu'aux fêtes de Pâques, et dans l'intervalle les dispositions nécessaires devaient être prises pour assurer une paix définitive. Le duc de Lancastre débarqua à Calais afin de traiter au nom d'Edouard, et le duc d'Anjou, frère de Charles V, se rendit à Saint-Omer. Mais comme il était plus commode pour les plénipotentiaire de se trouver tous réunis en un seul endroit, il fut convenu que les conférences auraient lieu à Bruges. Le roi de France y envoya le duc de Bourgogne et le comte de Tancarville; de son côté, le duc de Lancastre s'y rendit avec son frère Thomas, depuis duc de Glocester. L'assemblée songea tout d'abord à prolonger la trêve : le 27 juin, les stipulations en furent rédigées et on se mit d'accord pour la faire durer jusqu'au 30 juin de l'année suivante. Ces préliminaires posés, on entama les négociations; les envoyés français présentèrent leur projet, auxquels les Anglais proposèrent des modifications. Dans le projet rédigé par les envoyés français, la trêve, en ce qui regardait le territoire « par mer, de l'Ecluse en Flandre, jusqu'à la bouche de la Sayne, et par tous les ports qui sont à l'oposite de l'Angleterre, » ne devait prendre cours qu'à dater du 9 juillet (1). Les propositions et les contrepropsitions n'amenant aucun résultat définif, la conférence fut obligée de se séparer.

Vers la Toussaint, les plénipotentiaires se réunirent de nouveau à Bruges. C'étaient pour l'Angleterre, les ducs de Lancastre et de Bretagne, les comtes de Salisbury et l'évêque de Londres; pour la France, le duc de Bourgogne, le comte de Saarbrück, l'évêque d'Amiens, Nicolas du Bosc, élu de Bayeux, et le duc d'Anjou : celui-ci toutefois s'arrêta à Saint-Omer et n'alla pas plus loin.

Le duc de Brabant, Robert de Namur et Albert de Ba-

(1) Rymer, édit. angl., t. III. P. II. p. 1032.

vière, se rendirent également à Bruges, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs accourus pour voir tous ces princes, et assister aux fêtes qu'avait promises le duc de Bourgogne. Elles furent brillantes tant par le concours de monde qui s'y pressa, que par le luxe qu'y étalèrent à l'envi les nobles invités. Les joûtes durèrent quatre jours, pendant lesquels « en la ville de Bruges si vous dis que furent tenus grand états, » dit Froissart (1).

Les évêques de Ravenne et de Carpentras eussent voulu atteindre un résultat plus sérieux; aussi allaient-ils de l'un à l'autre, proposant par ici, mettant les meilleures raisons en avant par là, mais en vain. Le roi de France redemandait quatorze cent mille francs de France, qui étaient payés pour la rançon du roi Jean, et la ville de Calais abattue. On conçoit facilement que ces conditions ne devaient être nullement du goût des députés anglais. Surtout sacrifier Calais, qui avait coûté tant de sang et de peines, renoncer à conserver cette forteresse qui lui livrait la clef du nord de la France, l'Angleterre ne pouvait y songer. La conciliation, sur de pareilles bases, devenait donc quasi impossible; aussi les plénipotentiaires, après avoir passé tout l'hiver à Bruges, se séparèrent-ils de nouveau, en ajournant leurs délibérations à l'année suivante. Le résultat le plus clair, le seul du reste de la conférence de Bruges, fut une prolongation de la trêve jusqu'au 1er avril 1377, consentie d'un commun accord le 12 mars 1376 (2).

Pendant les conférences de Bruges, la duchesse de Lancastre, qui avait accompagné son mari, se rendit en pèlerinage à Saint-Adrien de Grammont; elle était dans un état de grossesse très-avancé, et à son retour elle fut obligée de s'arrêter à Gand, où elle accoucha d'un fils. Ainsi, à

(1) Édit. Buchon, t. VI.
(2) Rymer, édit. angl., t. III, P. II, p. 1048.

trente ans d'intervalle, la cité d'Artevelde fut le berceau du père et du fils.

Vers la Noël de la même année, la conférence s'assembla de nouveau à Bruges; les plénipotentiaires anglais étaient les sires Jean de Cobham et de Montaigue, l'évêque de Hereford et le doyen de Londres; pour la France, il y avait le comte de Saarbrück, le sire de Châtillon et maître Philibert de l'Espinasse. Les légats du pape y étaient aussi, mais leurs efforts ne furent pas plus heureux que précédemment : les exigeances de part et d'autre étaient trop en opposition, ainsi que les prétentions des alliés respectifs des deux puissances contractantes. Il fallut de nouveau se séparer.

Dans le courant de cette année, Edouard accorda un nouveau privilége aux habitants de Calais pour l'étape des matières et produits anglais. Il voulait par là favoriser la Flandre, tout en ne consentant pas à lui rendre l'étape qu'il lui avait enlevée quelques années auparavant; mais en lui permettant de se fournir à quelques pas de ses frontières, il rendait aux bonnes villes à peu près l'équivalent de ce qu'il leur avait pris (1).

Pendant que se traitaient à Bruges les questions relatives à la paix, un grave procès s'y débattait également. Ce litige est d'autant plus important qu'il a un rapport direct avec les relations amicales entre la Flandre et l'Angleterre, de même qu'il a emprunté son origine aux questions de rivalité politique que les légats cherchaient dans le même moment à apaiser. Cet incident se trouve narré tout au long dans un manuscrit d'Yves de Kaërembars, procureur

(1) « Concessimus vobis quod stapula nostra lanarum coriorum et pellium lanutarum nec non plumbi, stanni pannorum vocatorum Worstedes, nec non casis, butiri..... apud dictam villam nostram Calesii et *non alibi*, in partibus transmarinis aliqualiter existat. » — Rymer, édit. angl., t. III, P. II, pp. 1057 et 1058.

du connétable Duguesclin, déposé aux archives de Bruges, dans lequel M. Kervyn de Lettenhove a puisé ce qu'il en dit dans sa remarquable *Histoire de Flandre* (1). Nous en disons quelques mots à cause de l'issue du procès qui intéresse notre histoire au point de vue spécial auquel nous la traitons.

Le comte de Pembroke avait été fait prisonnier par des corsaires espagnols et jeté en prison par Henri de Transtamarre. Le connétable Duguesclin, auquel les amis du captif s'adressèrent, obtint sa mise en liberté moyennant abandon à l'Espagne de certains domaines pour lesquels le comte promit une indemnité de cent vingt mille francs, dont cinquante mille au comptant et le reste six semaines après être retourné en Angleterre. Une somme importante et des obligations garanties par plusieurs grands seigneurs anglais furent déposées chez un marchand lombard à Bruges. Sur ces entrefaites, le comte de Pembroke mourut en route et ne put donc retourner en Angleterre. Le connétable réclama le paiement qui lui avait été promis et qui ne constituait pour lui qu'une indemnité, et, d'un autre côté, le duc de Lancastre exigea la restitution des sommes déposées à cet effet chez le marchand de Bruges, alléguant qu'elles avaient été prêtées par le roi d'Angleterre, et que le comte de Pembroke n'ayant pu rentrer dans son pays, l'obligation cessait d'exister. L'affaire fut portée devant le tribunal des échevins de Bruges, qui se laissèrent influencer par leurs sympathies politiques. Le roi de France, mécontent de leur jugement, envoya à Bruges un héraut chargé d'ajourner les bourgmestre et échevins devant son tribunal; ceux-ci ne voulurent point recevoir l'envoyé, qui fut trop heureux d'échapper aux mauvais traitements qu'on se préparait à lui infliger.

(1) Kervyn, t. III, p. 415.

Cette conduite, dont la partialité manifeste doit être flétrie à bon droit, fut un titre de plus pour la Flandre à la gratitude de l'Angleterre. Aussi, le 11 mars 1377, Edouard chargea-t-il l'évêque d'Hereford et Jean Shepeye de traiter avec le comte et les bonnes villes du renouvellement de leurs anciennes alliances (1).

La guerre allait être reprise entre la France et l'Angleterre, quand Edouard III mourut. Cette grande existence s'éteignit à Sheen, sur la Tamise, à deux lieues de Londres, le 21 juin 1377, après un règne d'un demi-siècle. Cette mort plongea l'Angleterre dans le deuil; depuis si longtemps Edouard avait personifié en lui la puissance royale, qu'à peine pouvait-on s'imaginer que son règne dût finir. La nation anglaise ne songe à ce roi qu'avec un sentiment tout particulier d'orgueil et de satisfaction. C'est lui qui posa les bases de la puissance de l'Angleterre, et fit briller son époque d'un lustre chevaleresque, bien que les dernières années de sa vie, obscurcies par plusieurs revers, ne répondissent pas à l'éclat du commencement et du milieu de son règne.

Aussitôt tous les ports d'Angleterre furent fermés; on ne laissa sortir personne, de peur que la mort du roi ne fût connue en France avant que tout fût mis en ordre dans le pays. « Si fut le corps du roi Edouard porté en grand processions, larmes et pleurs, dit Froissart, derrière lui ses enfans, les nobles et prélats d'Angleterre tous au long dans la cité de Londres, à visage découvert à Westeminster, et là fut enseveli près de la reine Philippe, sa femme. »

(*Pour être continué*).

EMILE VARENBERGH.

(1) RYMER, édit. angl., t. III, P. II, p. 1074.

Pièce justificative.

(Voir p 342).

Mandement en faveur des marchands de Flandre.

28 Mars 1373.

Cum pax et concordia super debatis et concordiis nuper inter subditos nostros et subditos nobili viri Lodew. . . . . de novo sunt firmate . . . . . Nos volentes dictam concordiam manuteneri . . . . . ne quis cujuscumque status seu conditionis fuerit. . . . . eisdem mercatoribus Fflandrie, aut navibus seu mercandisis suis, aut aliis gentibus de Fflandria veniendo per terram, vel per mare, per dominium et potestatem nostram causa mercandisandi seu alia licita causa quacunque ibidem morando, mercandisas suas exerciendo et ex inde ad propria redeundo, non inserat seu quantum in eo est, ab aliis inferri premittet in personis navibus bonis aut aliis rebus suis quibuscumque injuriam, molestiam, dampnum, violenciam, impedimentum aliquod seu gravamin; sed eos et eorum quemlibet tanquam amicos et benivolos nostros amicabiliter foveat et pertractet, et vos ipsi omnes homines Fflandrenses ac bona et mercandisas suas, quacunque occasione debati et discentiones predictorum in civitate predicta arestatos sine dilatione dearestari; et eos una cum eisdem bonis et mercandisis ibidem conversare et mercandisare vel ab inde libere recedere et transire permittatis juxta concordiam supradictam et hoc nullatenus omittatis.

Apud Eltham.

(Archives de la mairie de Londres).

Bibliographie musicale.

Suite et fin.

Musicae Modulationes XXVI, ex optimis autoribus diligenter selectae. Antverpia, 1542.

Sans nom d'imprimeur.

Remarques curieuses sur l'art de bien chanter, par Bauly. Paris, 1668, *chez Ballard.*

Essai sur le goût ancien et moderne de la musique française, par Franc. de Balmont. Paris, 1754. In-4°.

Ce musicien, maître de chapelle à Paris, naquit à Versailles en 1690 et décéda le 14 février 1760.

Lettres pour servir à l'histoire de la musique, par A. Goguet. Paris, 1731. (Mercure de France).

Lettre d'un amateur de l'opéra à Mr de . . . . . A Amsterdam et se vend à Paris chez Couturier, 1776.

C'est une dissertation sur la réforme de l'opéra à Paris.

La réforme de l'opéra. Paris, 1753.

Les réformateurs de l'opéra. Paris, 1753.

La paix de l'opéra, ou parallèle impartial de la musique françoise et italienne. Paris, 1753.

A cette époque on a publié à Paris un grand nombre d'écrits anonymes concernant la lutte entre la musique française et italienne.

Auchiridion Oder eyn Handbuchlein eijnem verzlichen

Christen fast nutzlich bij sich zuhaben zur stettervbung unnd trachtung geystlicher gesenge und Psalmen, Rechtschaffen unnd kunstlich vertheutscht. M.CCCCC.XXIIII.

Ce livre rare contient beaucoup d'exemples en notation. A la fin on trouve : *Gedruckt zy Erffordt zcum Schwartzen Hornn, beij der Bremer brucken. M.D.XXiiij jar.*

Il n'y a pas de nom d'imprimeur,

C'est nn ouvrage curieux, avec papier d'un beau teint.

Selon les hommes compétents, ce livre semble être une reproduction.

Pseaumes de Marot, par Pierre Haultin. Paris, 1567.

Il y a un calendrier historial, où on lit : « Le 24 aoust 1572, Gaspard de Coligni, Admiral de France, et grand nombre de Noblesse, et autres de la Religion, cruellement masacrez à Paris sous Charles IX, Roy de France. Orléans incontinent les nouvelles du massacre entendues, massacra cruellement les fidèles de tout aage et sexe à l'exemple de Paris. »

Cet ouvrage, si important pour le biographe, a été omis par Gerber, Schilling, Fétis et autres historiens.

Un grand nombre de livres de Psaumes ont été publiés en Hollande; on les cherche en vain dans les ouvrages des biographes cités.

André Verschout, à Leide, publia en 1578 :

De CL Psalmen Davids wt den Franchoyschen Dichte in Nederlantschen overgezet door Petrum Dathenum. In-8°.

Sur le premier vers de chaque Psaume, il y a une mélodie dans la clef d'ut, d'alto et de ténor.

Belle édition, avec notation musicale.

Michaelis Varoti sacrae cantiones in omnes anni, festivitates quinque vocum. — Venetii, anno 1568.

On a encore de ce maître italien des messes à six voix

(Venise), des messes à deux et cinq voix, des hymnes à cinq voix et d'autres compositions religieuses.

Il est assez étonnant que M. Fétis ne l'ait pas cité, d'autant plus que Walther et Gerber mentionnent ces œuvres.

Teutsch Kirchenampt mit lobgsengen von göttlschen Psalmen, wie es die gemein zu Strasburg singt, etc.

Getruckt by Wolff Röpphel.

Ce livre, sans date, appartient au XVI^e^ siècle et il contient de nombreux exemples en notation.

De Jean-Antoine de Baif, chansonnettes mesurées, à Paris, 1588.

Salmi di David, tradotti in lingua volgare italiana, el accommodati, al canto de i Francesi. Per Messer Francesco Perrotto. Appresso Giovanno di Tornes. M.D.C.III.

Ce livre de 443 pages, petit format, est dédié à la reine Elisabeth, *Reina d'Inghilterra, Francia, Irlanda,* etc. La dédicace date du 21 février 1584.

Il y a plusieurs pièces en vers, entre autres une adressée à la reine Elisabeth, une autre à l'*Italia,* puis une troisième à l'auteur. Ce livre, daté de Venise le 23 avril 1573, est une traduction des Psaumes de Théodore de Bèze; il contient 150 Psaumes en notation et des cantiques.

Les Psaumes de Clément Marot et de Th. de Bèze ont été publiés à Leide, chez L. Elsevier, en 1606.

Delitiae Musicae seu Cantiones etc., ad Testudinis usum accommodatae. Ultrajecti, apud Salom. de Roy et Joh. Guil. de Rhenen. 1612. Petit folio. *Leyde.*

Cette œuvre, qui contient les meilleurs morceaux de musique du temps, est transcrite par Jac. van den Hove, luthiste hollandais, sur lequel on a peu de renseignements.

Paradisum s. viridarium catechisticum, odis seu cantionibus belgico-latinis ad musicos tonos concitum.

Ce livre appartient à Ben. Haeftenus ou Van Haften, né en Belgique vers 1602 et Bénédictin en 1627. Il devint supérieur, vers 1640, de l'abbaye d'Afflighem près de Termonde, où il décéda le 31 juillet 1648.

Triomphus Jesu oft godlicke lofsanghen, verciert met gheestelycke liedekens ende dichten tot voortganck van de jonckheyt, recreatie voor de blygeestige..... Ghecomponeert ende in druck laten uitgaen, door een Godtvruchtighe Religieuse van den derden Regel van S. Franciscus, ghenoemt d'ordre van Penitentie, in het klooster te Syons binnen de stadt van Liere. 't Antwerpen, by Geeraerdt van Wolsschaten, 1633.

Ce livre, resté inconnu, est en notation musicale.

Onderwyzinghe hoe men alle de Toonen en halve Toonen, die meest gebruyckelyk zyn op de Handt-Fluyt zal konnen; door den konstryken Musicyn G. van Blanckenburg, organist der stadt Gouda. 't Amsterdam, by Paulus Matthysz, in de Stoofsteegh, in 't Muzycboek gedruckt, 1654.

L'ouvrage est probablement de l'artiste de ce nom, qui fut reçu au château de Muiden, appartenant au célèbre poëte Hooft, qui fut aussi renommé comme flûtiste.

L'auteur a écrit ce livre sur la demande de l'éditeur.

Den lieflelycken Paradys-vogel, tot Godt om hoogh vliegende. Behelsende verscheyde geestelycke liedekens van de Goddelycke liefde, ende het verlangen van het hemelsch vaderlandt. Gecomponeerd door den Eerw. Heere Daniel Bellemans, canonick Nobertin van Grimbergen. Den VIII druck. T'Antwerpen, by Petrus Josephus Rymers, op de groote markt, in de Pauw. (Vers 1670).

On a du même auteur :

Het Citterken van Jesus, spelende sestigh nieuwe liedekens op het groot Jubilé van het H. Sacrament van mirakel tot Brussel. Ghecomponeert door den Eerw. Heere Daniel Bellemans, etc. T'Antwerpen, by Joannes van Soest, op de groote merckt, in de Pauw. — 1671.

D. Bellemans naquit à Anvers en 1641. Après avoir prononcé les vœux solennels de la prêtrise, il fut pourvu d'une cure dans la seigneurie de Hornen, entre la Meuse et le Vahal. Il mourut le 21 février 1674.

Les chansons du premier livre sont adaptées à des airs connus.

Les Lamentations de Hieremia a 6, *di Petro Philippi.* — Vers 1620.

Philippi, d'origine anglaise, était organiste à Soignies en 1623. Il fut au service des archiducs Albert et Isabelle. P. Phalèse, à Anvers, a publié un grand nombre de pièces de musique de cet artiste.

Pièces de viole de Gemba, de M. Hakart, composées de préludes, allemandes, courantes, farabandes, gigues, fantaisies, etc., à une viole de Gambe et une basse continue. Amsterdam, chez Roger. — Vers 1698.

M. Fétis, dans le tome IV de sa *Biographie musicale,* signale à deux différentes places un artiste de ce nom : Charles Hacquart (p. 175), de Bruges, et Charles Hacquart, né à Huy. La citation qu'il donne du titre de l'ouvrage n'est pas exacte.

Suittes pour le luth avec un violon, de plusieurs auteurs. Amsterdam, Roger. — Vers 1698.

Il y a dans ce livre des œuvres de Brunings, artiste flamand.

Les trios de M. Konink pour toutes sortes d'instrumens. Livre premier, gravé. Amsterdam, chez E. Roger.

Idem, livre second. — Vers 1698.

Alphonso d'Eve, opera prima, messe et motets, à 1, 2, 3, 4 *et* 5 *voix et* 5 *instrum.* Amsterdam, Roger. Vers 1698.

M. Fétis dit que les ouvrages d'Eve sont en manuscrit.

Messe et motets de M. Fiocco, à 1, 2, 3, 4 *et* 5 *voix et* 3, 4 *et* 5 *instrum.* Amsterdam, Roger. — Vers 1700.

Athalie, tragédie de Racine et les chœurs, mis en musique par M. Konink. Amsterdam, Roger.

Konink ou de Kouink naquit vers 1680.

L'amour vainqueur, composé par le fils de Philidor l'aîné, ordin. de la musique du Roy. Amsterdam, idem.

Les trios de M. Jean Leuthon, ordin. de la musique de S. M. Britannique, pour toutes sortes d'instruments. Amsterdam, idem.

Suites faciles pour une flûte ou un violon et une B. C., de Mrs du Fau, l'Enclos, Pinel, Bruynings, Le Fevre et autres habiles maîtres. Amsterdam, idem.

Trois suites de pièces et sonates pour le violon, flûte, hautbois et viole, avec une B. C., composées par M. Heudeline. Amsterdam, idem.

A quel pays appartient Heudeline? Aucun livre biographique ne le mentionne.

Les trios de M. d'Eve pour les flûtes, violons et hautbois. Seconde édition, consid. augmentée et gravée en taille douce. Amsterdam, Roger, 1698.

Oude en nieuwe Hollandse boeren-lietjes en contredansen. Amsterdam, Roger; 2 volumes.

Duos et sonates pour la flûte, par M. Bingham. Livre second. Amsterdam, idem; 2 éditions.

Douze sonates à 2 flûtes, violons ou hautbois, composées par J. de Koning. Amsterdam, idem.

Six sonates, 3 à une flûte et une basse C. et 3 à un violon et une basse C., composées par D. Purcel. Idem.

Douze sonates à 1 flûte et 1 basse et deux caprices id., par Andreas Parcham, opera prima. Idem.

Sonates par Fede et Greber. Idem.

Douze sonates pour instruments, par A. H. Schultzen. Idem.

Six sonates à violino o hautbois, par le même.

Motets de M. Mouqué à 1, 2, 3, 4 et 5 voix, avec instrumens. Amsterdam.

Les motets de M. Hakart, à 2, 3, 4, 5, 6 et 7 voix et instrumens. Idem.

Giov. de Haese, opera seconda baletti da camera à tré. Idem.

Les solos de M. Petersen pour le violon et B. C. Idem.

Les trios de M. de Beaussen gravés. Idem.

Airs de danses angloises, hollandoises et françoises, par A. Pointel. Idem.

Les airs flamands de Schenck. Idem.

3 *Concerto pour piano-forte, avec 2 violons, alto, basse, cors et flûtes, par Hermann, musicien du roi à Paris.*

OEuvre inconnue et sans date.

Sonate a due violini con suo Basso continuo, di D. Mauritio Cazzati, opera decima quarta.

XVII^e^ siècle.

Joannes Hamboys Anglus, musicus insignis, scripsit de

arte canendi lib. I et composuit cantiones diversi generis dulcissimo claruit, anno 1470.

Ouvrage non cité complétement par M. Fétis et que nous trouvons mentionné dans la *Bibliotheca* de Gesner.

Achille et Polinène, tragédie mise en musique, le premier acte par feu Mons. de Lully, le prologue et les quatre autres actes par Mons. Colasse. Amsterdam, Antoine Pointel, 1688.

Dissertation sur le chant Grégorien, par G. Nevers. Paris, 1683.

Walter donne le contenu de ce traité dans son *Lexicon* (1732). Il a été traduit en hollandais par Ab. Maubach.

Den Honing-raat der Psalm-dichten etc., op sang-maate gestelt door verscheide autheuren. Door Hendrik Ghysen geheel op nooten, en op een sleutel gestelt. Amsterdam, Ger. Borstius, 1686.

Ce livre, dédié à M. N. Witsen, bourgmestre d'Amsterdam, est précédé d'une préface de Ghysen.

Schriftuurlyke Gesangen, door R. Rooleeuw. Amsterdam, by Arendz en Rieuwertz, 1686. In-12, 2de druk.

Modulationes aliquot quatuor vocum, selectissime, etc. Jean Petreium, 1538.

Cet ouvrage est de Junckers, maître flamand. Nous n'avons pas de renseignements sur ce compositeur, omis par les biographes.

Les livres d'airs de du Bousset, Renaut, du Buisson, du Parc, Piroye, chevalier. Amsterdam, E. Roger.

Le premier livre d'airs spirituels du P. le Quointe. Idem. Il y a eu trois livres.

Recueil d'airs de M. Pointel. Idem.

Les Pseaumes du Père le Quointe. à 3, 4 *et* 5 *voix et* 5 *instrumens.* Idem.

Concerti per chiesa e per camera à violino di concertino, due violini, alti, viola e basso continuo, di Giuseppe Alberti, opera prima. Amsterdam, chez Estienne Roger, n° 415.

Vers 1698.

Moteti a 1, 2, 3 *e* 4 *voci e* 2 *instr., autore S. de Konink.* Amsterdam, idem, 1697.

Missa Newmann für gemischten Chor mit Orgel-begleidung van P. Rampis, Domvikar und Domkapellmeister in Eichstädt.

Auteur inconnu de nos biographes.

Opera XVII del cav. Tarquini Merula, a 1, 2, 3, 4 *instrumentum.* Rotterdam, 1647. — Éditeur inconnu.

David Pieterssen. Speelstucken viol solo et organo.

De différents auteurs.

Paradisus voluptatis, a 1, 2 *et* 3 *vocib. cum instrum.* Antverpiæ, 1656.

'T Lof van Jubal, enz., door C. T. Padbrué. Amsterdam, bij Broer Jansz., 1643.

Nous avons publié une notice sur cet organiste de talent dans notre *Histoire de l'orgue*, 1865.

L'ouvrage est dédié aux magistrats de la ville d'Haarlem. C'est un livre fort curieux pour l'archéologie.

Sacri Concertus di J. B. Grille. Venise, vers 1670.

Psalmen, lof-sangen en geestelyke liedekens, door W. Sluiter. Deventer, bij Colomp, 1661. In-4°.

Franc. Turini. Madrigali a 3 *voc. et* 2 *viol.* Venetiis, 1639.

Pavanen, balletten, etc., Joh. Viersanck. Rostock, 1641.

Andreas Hammershmidt, Paduanen mit 5 *und* 3 *instrumenten.* Freyberch, 1639.

Bast. Locatelli. Madrigali a 2, 3, 4, 5, 6 *vel* 7 *vocum.* Venetiis, 1628; 6 vol.

Ces pièces appartiennent à l'école italienne.

Sixti Kargel musici, carmina Italica Gallicae et Germanica ludenda cithara. Ejusdem nova et elegantissima Italica et Gallica carmina in testudi ne canenda, in tabulaturam translatae. Moguntiae, anno Domini 1569.

Balletti à 5 *voci di Caravaggio, scilicet alto, tenore, canto, quinto et basso.*

Un artiste G. Caravaccio, était directeur de musique à Bergame, en 1620.

Henrici Fabri. Introductio ad musicam practicam, non modo praecepta, sed exempla quoque ad usum puerorum accomodata, quam brevissime complectens. Malhusii Duringorum, anno Domini 1548. — In-4°.

De triomfeerende Min-Muzyk, van Carl Hacquart. 1610.

On a peu de renseignements sur ce compositeur, qui doit avoir vécu en Hollande. Nous croyons qu'il n'y a eu qu'un seul artiste du nom de Hacquart.

Parnasso espagnol de Petro Ruimonte, scilicet alto, superius, tenor quinto, sesto et basso a 4, 5 *et* 6 *voci.*

Ce musicien espagnol était maître de chapelle des archiducs Albert et Isabelle en 1605.

Egid. Henny. Madrigali a 5 *voc. Anversia,* 1643.

Auteur inconnu de nos biographes.

Giovanni Legrenzi a 2 *et* 3 *instrumentum.* Rotterdam, anno 1647.

Les recueils d'airs de Paris des années 1695-1698 *à* 1699. Amsterdam, Et. Roger.

Concerts à 9 *instrumens, par F. Venturini.* Amsterdam, Roger. — Vers 1698.

Venturini était violoniste et maître de concerts à la cour

de George-Louis de Hanovre. Il était élève de Farinelli. Nous ne le trouvons ni dans les livres biographiques de Gerber, ni dans ceux de M. Fétis.

Joannes de Castro. Eiusdem Triciniorum sacrarum, omnis generis instrumentis musici, et vivae voci accomodatorum, hactenusque non editorum in 4. Litanii, excudebat Petrvs Phalesius. Et Gallice in 4. Antverpiae, apud Joannem Bellerum, 1582.

CL Psalmen Davids sampt anderen geistlichen Gesengen dvrch Ambrossivm Lobwasser. Basel, bey Joh. Lvdw. König und Joh. Brandmyller. M.D.C.LXXXVIII.

Ce livre rare contient les Psaumes avec notation. Voici le second titre de cet ouvrage :

Psalmen Davids, dvrch D. A. Lobwasser, Martin Luther und andere gottsgelerhte Männer in teutsche Reimen gestellt.

Méthode de guitarre, Paris, Momigny; Méthode de harpe, Paris, Richault; Même édition, Bruxelles, chez Plouvier; 2 *Symphonies à grand orchestre, Paris, chez Decombe et Meisonnier. Duos pour cor et harpe, et pour clarinette et violon;* 4 *Sonates pour harpe et* 2 *violons; Trios pour* 2 *harpes et violon;* 3 *Sonates pour harpe, etc.*

Ces compositions sont de J. B. Bédard. M. Fétis a omis ces ouvrages.

Diapason de tous les instruments à vent, par Francorne. Paris, chez Marchand. — Vers 1776.

Ce livre est fort utile pour les jeunes artistes. Francorne était maître de musique à l'Académie royale, à Paris.

Même remarque.

Méthode de violon, par J. Frey. Paris, chez l'auteur. 1817.

De la nature des opéras bouffons et de l'union de la co-

médie et de la musique dans les poèmes, par Quatremère de Quincy. 1789.

M. le docteur Weber en a fait une traduction allemande en 1792.

Het Paradys der geestelycke en kerckelyke lof-sangen. 7^de^ *druk.* Amsterdam, Van Metelen, 1679; in-12.

Suites pour flûte ou hautbois et basse. — Idem pour le luth, avec violon ou flûte, par Pinel. Amsterdam, Roger. — Vers 1698.

Musicien resté inconnu.

Compendium musicae pro illius artis tyronibus a Mag. Henrico Fabro latine conscriptum et a M. Christophoro Rhid in vernaculum sermonem conversum, nunc praeceptis et exemplis auctum studio Adami Gumpeltzhaimer. Augsb. 1591; in-8°.

A. Gumpeltzhaimer était *cantor* à l'école d'Augsbourg.

Di Stefano Venturi del Nibbio, il primo de Madrigali pastorali. In Venetia, 1592.

Di Julio Gabucci il secondo libro de Madrigali. In Venetia, 1598.

M. Fétis a cité d'autres livres de Gabucci.

Di Alessandro Nuvelloni Mantouano (organista di S. Maria di Gradar) Capricci musicali, ridotti in Canzonetta et Balleti, libro secondo. In Venetia, 1598.

Di Bartholomeo Ratti detto il Moro da Padoua (Maestro di capella del Mag. Regimento et Communita di Gimona) Ardori Amorosi Madrigali, et Canzonetta. In Venet. 1599.

M. Fétis cite un autre livre de ce maître italien.

Di Francesco Maria Boreilli da Pesaro (organista di Loretto), il primo libro di Madrigali. In Venetia, 1599.

Auteur et ouvrage restés inconnus.

Di Ottavio Bargnani da Brescia, Canzonette, Arie et Madrigali a tre et a IV voci. In Ven., 1599.

Joach. Fritt. Fritzii, Brandeburgensis Newe Geistliche Tricinia. Zu Nuremberg, 1593.

Di Girolamo Casati detto il Filago, Maestro di Capella Ridutto Musicale de Novara, il primo Madrigali. In Milano, 1594.

Sonates pour 2 flûtes et basse continue, par Robert Orme. Amsterdam, chez Roger. — Vers 1698.

Orme était Français, mais les biographes modernes ne le citent pas.

Julii Fiesci Musici liber secundus Madrigalium quinque vocum. Venetiis, 1567.

Joannis Zangeri Oenipontani Musicae practicae institutiones. Impressae Lepsiae, à Georgio Hantzio, 1554.

Henricus Gallus musicus, de Instrumento novo, in-8°. *Erphoidiae* (XVI^e^ siècle).

Gerber, Schilling et Fétis n'ont point connu ce compositeur.

Joannis Turiomari rudimenta Musicae. — OEuvre du XVI^e^ siècle.

Textor (Jean). — *Theatrum Poëticum et Historicum,* publié à Bâle en 1592. Le 4^e^ livre traite de la musique dans les chapitres suivants :

De musica et instrumentis musicis; de musices et cantoribus; de iis qui cithaedicam artem exercuerunt; de sirenarum cantu; de certaminibus olympicis.

Textor est mort en 1524. Il était né à Nevers et fut philologue à Paris. M. Fétis n'a pas connu ce professeur.

Un autre musicien de ce nom, Guillaume Textor, a publié, en 1566, à Venise, des madrigaux à 5 voix.

Der Fluyten Lust-hof beplant met Psalmen, Pavanen, Almanden, etc., *door den Ed. Jr. Jacob Van Eyck. T'Amsterdam, by Paulus Matthysz,* 1654. *Met een vignet.*

On y trouve les vers suivants :

Het oog behaaght zich zelf, wanneer het komt t'aanschouwen,
Of bosschen, groen van loof, of statige gebouwen;
Maar dat 's alleen voor haar, al is ze dan verheught,
Geen ander deel van 't lyf heeft deel aan die genought.
Maar gaat het oor te feest, dan zal, door zang en snaren,
De ziel, als opgewekt tot in den hemel varen;
Hy neem my in zyn handt die daartoe is gezint
En ik bedriegh my zelf zoo hy 't niet zoo bevindt.

Il y a dans la seconde partie des pièces pour 2 violons di Gamba, avec une instruction pour la flûte.

Jean-Jacques Van Eyck était carillonneur au Dom, à Utrecht, depuis 1625 jusqu'à l'année de sa mort, qui arriva en 1657.

Il cultivait avec talent l'orgue et la flûte.

Gerber, Schilling et Fétis ont omis ce virtuose, un des plus habiles carillonneurs de son temps.

Evangelische Gezangen voor Godzoekende Christenen, door Hendrik Lussing Mathys zoon. Met eigenaardige, in den Italiaanschen smaak, hiertoe vervaardigde melodiën door een zeer bekwame hand. Amsterdam, by J. Allart, 1779. *Uitgegeven naar kerk-orden, en na voorgaande goedkeuringe van de E. Classis, van Amsterdam.*

Ces chants sont composés par Joseph Schmitt, nommé *le Père Schmitt.* Il y a eu trois séries. La dernière a été éditée à Amsterdam, en 1783, chez Joh. Wessing, Willemsz.

L'édition est d'une élégance rare.

Schmitt est cité par M. Fétis, mais l'ouvrage précité lui était inconnu.

Il y a également des erreurs dans les notices biographiques sur ce maître, que nous aimons à rectifier.

On a confondu ce musicien avec Ch. J. Schmitt, né à Mayence et qui se fixa à Amsterdam en 1795, où il fut chef d'orchestre du théâtre allemand, des concerts *Eruditio Musica* et du Manège.

Il décéda, comme écrit M. Fétis, à Francfort, en 1808.

J. Schmitt se fixa à Amsterdam en 1777 et fut éditeur de musique. Il était chef d'orchestre de la société *Felix Meritis* et composa une cantate pour l'inauguration de la nouvelle salle de concerts, qui se célébra le 1er novembre 1788 et fut chantée par 112 exécutants.

Il se maria à Amsterdam, où il mourut le 28 mai 1791.

Le 22 mars 1792, on a inauguré le placement d'un buste en son honneur, dû au ciseau du statuaire Jacques Swart.

Plus tard, la veuve Schmitt épousa le musicien Vincent Springer, qui succéda comme éditeur à Schmitt.

Schmitt s'est distingué comme chef d'orchestre et on lui doit une symphonie pastorale, une tempête à plusieurs voix, des messes, etc., toutes exécutées à Amsterdam.

Kusjes in 't Latyn geschreven door Joannes Secundes, enz. Den tweeden druk vermeerdert en verbertert met 4, 5 *ende* 3 *stemmen, met een basso continuo. Door Cornelius Padbrué, Musicyn van Haerlem. t' Amsterdam gedruct by Broeder Jansz, anno* 1641.

Padbrué est un musicien ignoré des biographes Gerber, Schilling et Fétis.

Ce musicien, qui naquit à la fin du XVIe siècle, s'est rendu assez populaire par ses chansons.

Ce recueil contient des chansons sur des paroles de J. Secundes et de J. Brosterhuysen et une canzonette italienne à 3 et 4 voix, également mise en musique par Padbrué.

On trouve à la fin de ce recueil, un hymne en latin à 3 voix, musique de P. Luidhenz. Ce compositeur flamand est aussi resté inconnu.

Padbrué était un musicien très-considéré en Hollande, et il fut reçu comme beaucoup d'autres hommes de talent, au château de Muiden, par le grand poëte C. Hooft.

Westerbaen (1657), et J. Van den Vondel ont écrit des vers sur le talent de Padbrué, dont nous extrayons les suivants :

Deuntje aan K. Tymensz. Padbrué.

Zing dat Frederik ga slapen,
Zonder harnas, zonder wapen.
Zing hem zonder ysren kraegh,
Zonder helm in 's Graven-Haegh.
Zing de zwaerden in de scheden,
Zing de welvaert in de steden.
Zing de schepen op de rêe,
Zing het onweer uit de zee.
Wilje zingen, ik wil rymen,
O genoegelyke Tymen,
Zoo myn zang geen waerheit derft,
Ghy zult zingen als ge sterft.

Joost Van den Vondel.

Padbrué doit avoir brillé comme chanteur et appartient à la série des bons compositeurs flamands du XVII^e^ siècle. Cet artiste vivait encore en 1657.

Les Étrennes de l'amour, ballet par Pas. Boyer, 1769.

OEuvre bien réussie et bien goûtée.

Boyer est mort à Paris en 1806.

3 *Concertos pour le violon, par M. Alexandre.* Nous avons de lui : *XXVIII^e^ suite d'airs d'opéras-comiques en quatuor concertants, avec l'ouverture*, etc., *arrangés par M. Alexandre.* Ce recueil paraissait périodiquement.

Miserere et les 3 leçons de Ténèbre, par Lalande. Paris, chez Bailleux. — Vers 1760.

Deux trios pour divers instruments, par Zappa. Paris, chez Le Duc.

Auteur resté inconnu.

Les fêtes de Thalie, ballet, par Muret, représenté à l'Opéra de Paris.

En 1722, il était musicien du prince de Conti, et le 5 mai de cette année, en le reconduisant chez lui dans une voiture, il se cassa la jambe.

Cei accident est mentionné dans le *Courriere di Vienna.*

Muret était maître de musique du duc du Maine.

24 *Matinées, exercices pour violon, par Garunès.* Paris, chez Imbault.

Imbault était un des grands éditeurs de son temps.

Vermeerderde Zeede- en Harpgezangen, 3de druk. Amsterdam, by Klumper, 1733, in-4°.

Sonates pour le piano et le violon, dédiées au roi, par E. Delaguerre. Paris, 1707, in-f°.

Delaguerre ou Guerre (Elisabeth Jacquet), organiste-improvisateur, née à Paris en 1660, et artiste d'un rare talent.

Elle donna une série de concerts à Paris, qui furent très-suivis.

Le catalogue des livres de musique de Boivin pour l'année 1729, publié à Paris, mentionne les œuvres suivantes :

3 *Livres de cantates;* 9 *livres de sonates; pièces de clavecin qui peuvent se jouer sur le violon, dédiées au Roi. Composées par Mademlle Delaguerre et gravées par H. de Baussen. A Paris, chez Pierre Ribou,* 1707. *Alter apud eosdem venales prostat inscriptus.*

Abrégé des règles de composition et d'accompagnement, dédié a la Reine, par De Visme. Paris, 1767.

Ce livre traite des intervalles, des cadences, des modulations et de la fugue.

Méthode élémentaire de Guitarre ou Lyre, les principes de la musique, etc., *par André Fauvel.* Mayence, chez M. Schott.

Même ouvrage traduit en espagnol et publié par Schott.

Gamme ou Manche de Guitarre à 6 cordes, par Fauvel. Paris, chez Frey.

Handleiding om de menschelyke stem naer willekeur als een Muzykinstrument te bespelen, of nieuwe leerwyze van de zangkunst. Te Franeker, by G. Ypma, 1836.

Écrit anonyme.

Ludwig van Beethoven. Leiden, D. Du Mortier en zoon, 1840. In-8°.

Ce volume est traduit de l'allemand.

Il contient le testament du grand maître, ainsi que des modèles de l'écriture de van Beethoven.

Ce livre curieux a 231 pages.

Wiskundige oefening, enz., *behelsende veele voornaeme zaken van de mathesis.* Amsterdam, Joh. Luts, 1718. In-4°.

Ce livre, de Pierre Hellingwerf, a 478 pages. Dans la seconde partie il traite : *De musica.*

Beginsels der Natuurkunde, enz., *door Pieter Van Mussenbroek.* Leyden, Samuel Luchtmans, 1739. In-4°.

Cette deuxième édition contient des chapitres traitant du son, de l'écho, de la trompette, etc.

Redevoering, uitgesproken by de invoering van de nieuwe Psalmen, door Van den Berg. Dortrecht, A. Blussé, 1774.

L'auteur était prédicant à Arnhem.

Redevoering, opgedragen aan de Staten van Friesland, d. Georgius Lemke. Amsterdam, Petrus Conradi, 1775.

De juichende wachters van wegen de Heerlykheid des Heeren, en de gelukkige invoering van een wys verbeterd kerkgezang, enz., *in de groote kerk te Zwolle uitgesproken.* Amsterdam, Steven van Esveldt, 1775. In-4°.

On doit cet écrit à Arnold Rotterdam, prédicant à Steenwijk. Ce livre contient de très-bonnes idées sur le chant des psaumes.

Zes muziekstukjes op gedichten van M. H. Van Alphen, gecomponeerd door een eerste liefhebber der Muziekkunst. N° 1. Amsterdam, J. Roos en zoon, 1788. Petit octavo.

Air varié pour le clavecin, par J. H. Helling. Amsterdam, 1793.

Petites pièces pour le clavecin, op. 2.

Par le même.

Novae Missae novem quinis, senis, octonis accommodatae vocibus :

Praestantissimorum Auctorum operâ concinnatae ad numeros variarum cantionum, auctore R. D. Joanne Deschamps, etc. *Antverpiae, Ex Officina Typographica Petri Phalesii ad insigne Davidis Regis, M. D. C. XV.*

Ce livre rare est dédié à D. Carole ab Argenteau, supérieur et prélat du couvent de Saint-Winoc, situé dans le nord de la France.

Il y a dans l'ouvrage 9 messes, à 5, 6 et 8 voix. Le livre a 72 pages.

Gerber, Schilling et Fétis ont omis ce compositeur.

Nous ignorons si le père Deschamps appartient à la France ou à la Belgique.

Essai sur la musique considérée dans ses rapports avec

la médecine; présenté et soutenu à la Faculté de Médecine de Paris, le 2 mai 1815, par J. B. Lamarche. In-4°.

M. Fétis, qui n'a pas connu ce livre, en fait mention.

Ce volume, de 51 pages, contient de très-bonnes choses sur l'influence de la musique chez les malades.

Concerto à violino principale violino primo, secondo, alto et basso, 2 hautbois et 2 cors de chasse ad lib. Composé par M. J. Fodor l'aîné. Œuvre XV. Berlin, Hummel. In-folio.

Duos à 3, duos à 2 violons, op. 18. *Concert pour le clavecin avec acc. de quatuor, clarinettes et cors, comp. et déd. à Mad. Serrurier, par A. Fodor, op.* 8. Berlin, Hummel.

Simphonie périodique à deux violons, taille, basse, flûtes ou hautbois et cornes de chasse. Composée par Pr. Joseph Schmitt. N° XI. Amsterdam, J. Hummel. — Vers 1780.

Cette symphonie fait partie de la collection de symphonies périodiques publiées tous les mois par la maison Hummel.

Cet artiste séjourna à Amsterdam (Voir notre livre sur ler artistes musiciens néerlandais).

3 *Quatuors,* 6 *trios concertants à flûte ou violon et basse.* Francfort.

6 *Sonates pour le clavecin avec violon.* Bruxelles, 1782.

Ces œuvres sont de Conrad Breunig, musicien de l'évêque de Turnes.

Aucun biographe ne cite cette œuvre.

Airs de Fiorelli, pour flûte, par C. F. Bitterman. Paris, Schonenberger.

Andante avec 9 *variations pour le piano, dédié aux ama-*

teurs de musique en Brabant, par Ch. Fr. Bittermann. Anvers, Bachem (1). — Vers 1818.

Concerti Grossi con due Violini, Viola e Violoncello di concertino obligati, et due altri Violini e Basso di concerto grosso da Francesco Geminiani, opera terza. Nouvamente stampata e corretta per l'autore stesso. Amsterdam, Henry Chalon.

Cette œuvre date environ de 1760.

Son œuvre *Seconda,* qui contient des *Concerti* pour quatuor avec flûte, etc., est dédiée à la duchesse Henriette di Malborough. Elle sort des presses de M. C. Le Cène.

Concerti grossi. Sonates de violoncello e basse continuo, par Geminiani, 1746.

Dédiés au prince d'Ardore, ambassadeur français à La Haye.

Dictionarium Harmonicum, of zekere wegwyzer tot de ware Modulatie, door Geminiani. Amsterdam, Olofsen, 1756.

VI Sonates pour le violon, avec un violoncelle ou clavecin, par Mons. Geminiani. La Haye, 1746. In-4°.

Fr. Geminiani naquit à Lucques en 1679, et mourut à Dublin en 1762.

Geminiani s'était fixé à La Haye en 1746.

Le premier livre; les charmes de la voix et le papillon, par Néron. Paris, Boivin. — Vers 1730.

Non cité par M. Fétis.

(1) Benoît-Ignace Bachem, qui tenait un magasin de musique à Anvers en 1808, naquit à Bonn, et décéda à Anvers le 20 décembre 1833, âgé de soixante-neuf ans.

Bittermann est un artiste allemand. Bachem a édité des morceaux de l'opéra *le Souper de famille,* musique de J. Strunz, qui était 1re flûte au théâtre d'Anvers en 1810.

Motets par Paulin. Paris, Boivin, 1729.

Même remarque.

Suites de pièces à 2 flûtes, par Quoüance, op. 1. Paris, Boivin, 1729.

Même remarque.

VI Sinfonies à 4, œuvre 3me, par Tallon, musicien de la chambre et de la chapelle du roi à Paris. — Vers 1767.

Même remarque.

Motets par Valet, natif de Montigny. Paris, Boivin. — Vers 1730.

Même remarque.

VI Quatuors pour clavecin et alto, par Vauclain. Paris, vers 1784.

Même remarque.

Théorie musicale, contenant la démonstration méthodique de la musique, à partir des premiers éléments de cet art jusque et y compris la science de l'harmonie, par A. F. Echy de Ylette. Paris, 1810.

Nouveau traité des règles pour la composition de la musique, 4e édition, avec planches. Édité à Amsterdam, chez E. Roger.

Ce traité est de la composition de C. Masson, maître de chant à la cathédrale de Chalons.

La première édition parut à Paris en 1705.

Celle d'Amsterdam date environ de 1715.

Méthode pour exécuter les variations d'Harmonie avec les clavessins ordinaires, sans ôter les mains de dessus le clavier, par de la Pleigniere. Paris, 1783 (Journ. encyc.).

Sur l'introduction de la musique dans les églises (Journ. ecclésiastique), 1764, *par le chanoine Potel, de l'église d'Auxerre.*

Manuel utile et curieux sur la mesure du temps, par Gabary. Angers, 1771.

Ce livre donne la description du métronome.

Inconnu à M. Fétis.

Six sonates à une flûte et une basse cont. Six sonates à un hautbois et B. C.

Ces deux œuvres sont de A. Schultsen et éditées à Amsterdam, chez E. Roger, vers 1720.

Aucun biographe ne signale cet auteur.

VI Concerti armonici a 4 violini obligati, alto viola, violoncello obligato e basso continuo, de Bacciccia Ricciotti, 1740.

Dédiés au comte Bentinck.

Ricciotti était plus connu sous le nom de Bachiche (selon le privilége).

Il était Italien et se fixa en qualité de professeur de musique à La Haye vers 1738, où il était bourgeois de la ville.

Concert pour le clavecin ou piano forte, avec l'accompagnement de 2 violons, taille et basse, 2 flûtes et 2 cors de chasse (ad libitum), composé par A. Rosetti, op. II, liv. 1. Amsterdam et Berlin, chez J. Hummel.

Concerto pour le clavecin, avec l'accompagnement, composé par F. A. Hoffmeister, œuvre II. Amsterdam, J. Hummel.

Six sonatines pour le clavecin, avec l'accompagnement d'un violon, très-humblement dédiées à S. A. S. Madame la Princesse Louise d'Orange, etc., *par J. A. K. Colizzi, maître de musique de sa dite A. S. Œuvre V^e^.* La Haye, B. Hummel, et J. Julien Hummel, à Amsterdam.

Air de simples jeux de son enfance, etc., *varié pour le*

clavecin, par J. Colizzi, dédié à M^elle^ Van Swinden. Leide, B. Hummel. Prix 16 sols.

M. Fétis ne donne aucun titre complet des œuvres de ce claveciniste italien, qui habitait La Haye en 1795, époque à laquelle il était attaché à la cour et qu'il dirigeait la musique dans une des églises (Westeinde-kerk).

Sonate à 4 mains, par A. Fodor, op. IX. Berlin et Amsterdam, J. Hummel. — Vers 1810.

Le même artiste publia à Berlin, chez J. Hummel : 3 *duos à viole et violoncelle. Œuvre* 14.

Chansons à boire, par Nic. Fer. Le Grand. Amsterdam, Roger. — Vers 1725.

Auteur inconnu de M. Fétis.

L'ouvrage est cité chez Gerber, et bien en flamand : *Triomphe der Batavieren, bestaande in eenige Oorlogs-Zangen, Minne-Zangen en Drinck-liederen, op. 1 et 2.*

Huit symphonies à deux Violons, Taille et Basse, deux Cornes de chasse, dédiées à S. A. S. Madame la Princesse de Nassau, Weilbourg, etc., *par son très-humble serviteur Giovan. Batista Zingoni. Opera prima. Aux dépens de l'auteur.* A Amsterdam, J. Hummel.

Ce livre est très-bien imprimé.

Auteur et livre restés inconnus de M. Fétis.

VI Sinfonie con duoi violini, etc., *dedicate all Illustrissimi signore il signor Lothario Francesco di Haensbroech, conte del Santo Romano* (suivent les titres), *composti de Antonio Guglielmo Solnitz, opera terza. Stampata a Spese di Fred. Em. Fischer, Maestro ordinario di Musica nella celebre Universita de Leyden.*

Il y a une dédicace de F. Fischer, en italien.

Auteur et ouvrage restés inconnus.

Simphonie périodique à deux violons, taille et basse, flûtes ou hautbois et cornes de basse. Composée par Fr. Joseph Toeschi, maître de concerts de l'Électeur Palatin. N° 1. Amsterdam, chez J. Hummel. — Éditée vers 1780.

M. Fétis ne donne aucun titre complet des œuvres de cet artiste, qui naquit en Italie.

Hummel a publié l'œuvre seconde, qui contient six quatuors; l'œuvre troisième contient cinq quatuors, et l'œuvre quatrième se compose de six symphonies, dédiées à S. E. M^r^ Louis Ferdinand comte régnant de Sayn, seigneur de Hambourg, etc.

Suiten voor clavecimbel, door Petrus Bustyn. Amsterdam, Et. Roger.

Walter prétend que cette composition est de Pierre de Huybert, membre du Conseil de Flandre, et l'appelle Bystyn.

C'est l'œuvre première. — Vers 1725.

Bustyn a composé avec Schryver, la musique des Psaumes, rimés par Van Westhuyse.

VI Trios de violon, op. 1, par H.-J. Bertrand. Liége, 1768.

Bertrand appartient probablement à la Belgique, et l'œuvre précitée a peut-être été publiée chez M^lle^ Andrez.

Six sonates de M. de Swaen, à 2 violons, violoncelle et bass. cont. Amsterdam, E. Roger.

Gerardo Han, Opera prima, sonate à tré col-violoncello. Gravé vers 1720 à Amsterdam.

Han était carillonneur à Amsterdam.

N. F. Haim Romano. opera prima sonate da camera. Id.

Id., opera seconda.

Six sonates pour flûte, de M. Crosts. Idem.

Sonates et airs à violino solo, del Sig. Heudeline. Idem.

Trois suittes de pièces pour un dessus de viole ou violon et bass. cont., par M. Heudeline. Idem.

2 *Concertos past. pour violon, par Joseph Touchemoulin, élève de Tartini.* Paris, OEuvre 2e. P. Bailleux.

Cette œuvre date environ de 1780. M. Fétis dit que cet artiste a laissé ses œuvres en manuscrit.

Scelta di motetti di diverse excellentissimi Autori racolta da Gio Van Geertsom, a due et tre voci, con il basso continuo per l'organo clavecimbalo, spinetta, à altro instrumento simile.

Ce livre, édité à Rotterdam, contient 19 motets de B. Gratiano, Saint-Gabri, Durante, A. Abbadini et autres.

Les airs sérieux et à boire (tous de l'année 1701). Amsterdam, E. Roger, 1701.

Roger, un des plus célèbres éditeurs de musique, avait un correspondant considérable à Londres, Fr. et P. Vaillant. Il publia le même livre pour les années 1702 et 1703.

Edouard Gregoir.

Chronique des Arts et des Sciences, et Variétés.

Un ancien manuscrit frison. — Il y a une couple d'années que le docteur Verwijs, apprenant que Mr C. Over-de-Linde du Helder, possédait un fort vieux manuscrit en ancien frison, désira en avoir connaissance. Il obtint d'en faire prendre copie pour la société scientifique *Het Friesch Genootschap*, de Leeuwaarden. En juin 1871, le docteur J. G. Ottema fit a cette société un rapport sur cette trouvaille vraiment intéressante (1), et nous venons ici en exposer le résumé.

Le manuscrit est sur papier; il est daté de l'an 1255; et l'enquête établit que cette date, postérieure d'une année à la triste mort en Westfrise, de Guillaume roi des Romains, est vraiment authentique. Il fut écrit par Hiddo Overa Linda de Linda-Oort, un des ancêtres du propriétaire actuel, et reproduit une copie écrite par Liko Overa Linda dans l'année 803, dit-il?

L'ouvrage est intitulé : *Thet Bok Adela Folstar*, que le rapport traduit par *Het Boek van Adela's aanhangers*, le livre des partisans d'Adela.

Ce volume renferme une histoire légendaire des origines frisonnes, différant en quelques points des fables connues de Furmerius et de Hamconius. Selon le livre d'Adela, l'autorité résidait à l'origine dans un sacerdoce féminin, et l'acte le plus solennel du culte était l'entretien du feu sacré, confié à des prêtresses : *Burg-fâme*, sous l'autorité d'une *Eere moeder* qui habitait *Fryasburg* dans l'île (actuelle) de Texel. Ce livre raconte que plusieurs générations successives inscrivirent ces Annales, qui remontaient à cinq siècles avant notre ère?

Le rapporteur fait remarquer que contrairement aux récits mythiques légués par la poésie primitive sous des aspects généralement contradictoires, toutes les parties du livre d'Adela écrit en prose, sont bien liées entre elles, qu'il donne une suite d'événements non interrompue, et qu'il cite même *ses* sources.

Des conditions de cette nature nous font rejeter la coopération de plusieurs

(1) *Verslag omtrent een overoud Handschrift*, bij het *Friesch Genootschap* uitgebragt door J. G. Ottema, 1871.

générations pour n'admettre qu'un rédacteur unique; vivant, non au début du IXe siècle mais au début du XIIe; en un mot, un contemporain de Geoffroy de Monmouth et de ses imitateurs.

Nous remarquons parmi les allégations de ce curieux manuscrit, celle de l'émigration des Atlantes en Grèce (*Alt-landers* et *Krekaland*), et l'arrivée dans l'Attique de personnages de nos côtes, devenus types des dieux de l'Olympe; ce qui nous porte à croire qu'il existe quelqu'autre copie du livre d'Adela, dont eut connaissance M. De Grave, l'auteur de la *République des Champs-Élysées*.

Quoi qu'il en soit l'âge du manuscrit, aujourd'hui six cent seize ans, paraît indiscutable; sous ce rapport son intérêt est d'une haute importance. La mention de son mode de composition nous prouve que la méthode suivie par Creuzet de Lessert dans : 1800 *ans. Annales d'une famille;* ou d'Eugène Sue dans *les Mystères du peuple*, n'est pas une innovation de notre âge, mais qu'elle était suivie dès avant le XIIIe siècle.

C. V.

Donation d'un tableau en 1678. — Une découverte intéressante a été effectuée dernièrement aux Archives de l'ancien Conseil de Flandre à Gand. Il s'agit de la donation faite, en 1698, à la chapelle de la cour judiciaire, par le conseiller Jacques-Félix Coninck, d'un beau tableau représentant le *Jugement dernier*, par un peintre non désigné. Cette donation ayant été faite sous une réserve ou condition non advenue, n'a jamais été exécutée. Voici l'extrait du Registre aux résolutions (*Resolutien van den Hove*) qui constate la double circonstance :

« Le XXXe jour d'avril 1678, le seigneur Jacques-Félix Coninck, conseiller de ce conseil, a déclaré et promis de donner sa peinture excellente du *Dernier Jugement*, pour estre mise et colloquée avec ses armes dans la chapelle de cette cour, aussytost que feu le conseiller Jacques Van Hessele, exécuté par la corde pour la religion, seroit béatifié par le Saint Siége.

» Faict en présence des soubsignez président, conseilliers, greffiers et notaire du dict conseil, et estoit signé : L. Errambault, L. Triest, P. Stauthaz, C. Renynghe, B. Van Overwaele, A. J. Helias, J. de Vreese et V. Lynde.

» Laquelle donation je subsigné a accepté au nom du conseil. Actum le jour, mois et an susditz, et estoit signé : L. Errambault. »

La condition mise à la réalisation de cette donation n'ayant point été accomplie, la remise du tableau n'eut pas lieu. L'acte resta entre les mains du président Errembault et, à son décès, en 1695, à Tournai, où il avait une charge de président à mortier au parlement depuis l'an 1695, l'acte de 1678

fut envoyé par ses héritiers, en septembre 1715, à messire Jean-François Heubens, avocat fiscal au Conseil de Flandre, par celui-ci présenté à la cour qui en ordonna la conservation dans l'armoire secrète du conseil.

Le fait de cette donation nous a été communiqué, il y a quelques années, par le préposé en chef au classement des susdites archives, Mr Edm. De Busscher. Nous aurions déjà publié l'extrait ci-dessus, mais nous avions l'espoir de parvenir à découvrir le nom de l'auteur du tableau et de pouvoir mieux apprécier le *Jugement dernier* dont il est ici question.

(*Journal des Beaux-Arts*).

Découvertes archéologiques. — On vient de découvrir une œuvre d'art du plus haut intérêt pour la Belgique : c'est un rétable en bois sculpté, du XVe siècle, orné, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de peintures d'une grande finesse et qu'on croit être de Roger Vander Weyden ou Roger de Bruxelles, surnommé l'Apelle de son temps.

Cette pièce, admirablement fouillée, porte en caractères gothiques, sur une lisière saillante, le mot *Brussel*, et son ensemble constitue, pour l'histoire de la sculpture et de la peinture au moyen-âge, un monument des plus remarquables.

— On vient de découvrir, aux environs de Nérac (Lot-et-Garonne), les ruines d'un palais ou d'une magnifique villa, dont l'origine semble remonter au IIe ou au IIIe siècle. Les fouilles se poursuivent activement et l'on découvre chaque jour des débris qui pourront fournir de précieuses indications pour l'histoire de la vieille Aquitaine.

— Il paraît qu'en Espagne, à l'Escurial, on a retrouvé un instrument assez étrange, qui mérite quelque attention. C'est un violicembalo, un espèce de piano à archet que Jean Heyden inventa à Nuremberg en 1606, et que Philippe III fit venir à San-Lorenzo. On tire des sons de cet instrument à l'aide de roues cylindres, frottées de colophane, qu'une manivelle met en mouvement. On joue en même temps sur le clavier et, à l'aide de lames métalliques qui mettent les roues enduites de colophane en contact avec les cordes, on obtient des sons fort agréables.

Ce curieux appareil excite, en ce moment, l'attention de tous les amateurs de musique.

Un instrument analogue existe en Belgique, au musée du *Steen*, à Anvers, parmi les épaves de la domination espagnole dans les Pays-Bas.

— La *Science pour tous* annonce qu'une découverte archéologique importante vient d'être faite en Crimée. Au pied de l'Aiou-Dag, au fond d'une vallée, en creusant une tranchée, on découvrit des murs qui déterminèrent à commencer des fouilles dans cet endroit. Après quelques jours de travail apparurent tout-à-coup les ruines de la cathédrale de la ville antique de Parthénion. Quoiqu'on n'ait encore découvert que le maître-autel, on a trouvé une grande dalle avec une inscription, où l'on peut lire que la ce temple a été bâti au XV^e^ siècle, pendant l'épiscopat de Théodore. Il y avait à côté une tombe, dans laquelle on a rencontré une croix de cuivre. Voilà pour l'archéologie une découverte de valeur.

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — L'Académie royale a célébré le 28 et le 29 mai le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse. Deux séances générales ont eu lieu sous la présidence du roi, qui a ouvert la première, et dans un langage à la fois simple et élevé a remercié les membres de la compagnie de ce qu'ils ont fait pour l'honneur du pays, et souhaité la bienvenue aux savants étrangers que cette solennité avait appelés à Bruxelles.

Plusieurs discours ont été lus ensuite, ainsi que divers rapports sur les travaux de l'Académie.

— Le Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique a eu lieu à Bruxelles du 22 au 30 août. Des excursions ont été faites dans les cavernes de la Lesse, au champ de Spiennes, à Dinant, et au camp retranché d'Hastedon, prés de Namur. Les principales questions proposées au Congrès étaient celles-ci : « D'après quels faits peut-on établir en Belgique l'antiquité de l'homme préhistorique. Quelles étaient les mœurs et l'industrie de l'homme qui habitait les cavernes de la Belgique? Les comparer avec celles des populations troglodytes des autres parties de l'Europe occidentale et avec les sauvages de l'époque actuelle. De l'homme qui habitait les plaines du Hainaut à l'époque quaternaire. Ses relations avec ses contemporains des cavernes des provinces de Liége et de Namur, et des vallées de la Somme et de la Tamise. Caractères de l'âge de la pierre polie en Belgique. Caractères de l'âge du bronze et de l'âge du fer en Belgique. »

Le Congrès était présidé par M. d'Omalius d'Halloy. Un grand nombre d'explications ont été données par M. Dupont, secrétaire du Congrès, qui dirigeait les excursions.

Nécrologie. — Le docteur Ferdinand-Auguste Snellaert est mort à Gand le 5 juillet dernier d'une maladie de cœur. Les lettres flamandes perdent en lui un défenseur éprouvé, et l'Académie royale de Belgique un membre actif et dévoué.

Né à Courtrai en 1809, F. Snellaert fit ses humanités au collége de sa ville natale, après quoi il se rendit à l'Ecole de médecine d'Utrecht. A la fin de 1829, il fut nommé officier de santé près de la 15e division; il passa plus tard au 4e régiment des dragons. Peu partisan de la révolution qui sépara la Belgique de la Hollande, Snellaert resta dans les provinces du nord jusqu'en 1835. A cette époque il rentra en Belgique, et se fit recevoir docteur en médecine à l'Université de Gand. Il s'établit en cette ville et se fit bientôt un nom dans les lettres. Avec Rens il fonda la société : *de Taal is gansch het volk;* puis il prit la direction du *Kunst en Letterblad*, et par ses relations intimes avec Willems, devint un des collaborateurs du *Belgisch Museum*. Dès 1840, il se fit avec Willems et Blommaert l'organe des griefs des Flamands, et dès lors fut toujours un des lutteurs les plus actifs du mouvement flamand.

Parmi ses ouvrages nous citerons : *Verhandeling over de Nederlandsche dichtkunst in België sedert hare eerste opkomst tot aan den dood van Albert en Isabella. — Vlaamsche Bibliographie. — Oude en nieuwe liedjes. — Schets eener geschiedenis der Nederlandsche letterkunde. — Nederlandsche gedichten uit de XIVe eeuw van Jan Boendale, Hein van Aken en anderen*, publié à l'Académie royale, ainsi que : *Alexanders Yeesten van Jacob van Maerlant.* — Nous ne parlons pas ici des nombreuses publications, articles de revues et de journaux dus à la plume de Snellaert.

Il était membre d'un grand nombre de sociétés savantes, entre autres de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut royal néerlandais, des Bibliophiles flamands, etc., et présida pendant quelque temps le Willems-Fonds. Il prit une part des plus actives à l'organisation des Congrès linguistiques.

Comme écrivain, Snellaert jouit d'une célébrité justement méritée; comme médecin, il se consacra avec dévouement au soulagement des pauvres, et l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que son zèle fut une des causes de sa mort prématurée.

F. A. Snellaert était chevalier de l'Ordre de Léopold, de l'Ordre du Lion néerlandais et décoré de la Croix de Fer.

Émile V...

— Édouard Terwecoren, de la compagnie de Jésus, né à Vilvorde en 1815, est mort à Bruxelles le 1er juin. En 1852, il fonda les *Précis historiques* et les

dirigea jusqu'à sa mort. Son but, en fondant cette Revue, était d'instruire et d'édifier en combattant les tendances du siècle. Ses publications en dehors des *Précis* sont assez nombreuses.

ÉMILE V... .

— L'abbé JOUVE, inspecteur des monuments de la Drôme, est mort au mois de février; il est l'auteur de nombreuses publications archéologiques et historiques.

— HENRY LYTTON BULWER, homme d'Etat et écrivain, est mort à Londres le 3 juin; il était né en 1804. Il publia deux volumes de la *Vie de lord Palmerston*, et laisse le reste en manuscrit, ainsi qu'une *Vie de Robert Peel*.

— CLAUDE-JOSEPH DE CHERRIER, auteur d'un ouvrage en trois volumes sur *La lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe*, membre de l'Académie des Inscriptions, est mort à Neufchatel (Vosges), le 28 juillet, dans un âge fort avancé.

— MICHEL-HENRI-FRANÇOIS CARAFFA DE COLOBRANO, compositeur, membre de l'Institut, dont la célébrité et les opéras sont aujourd'hui quasi-oubliés, est mort à Paris le 25 juillet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

ÉMILE V...

HISTOIRE

DES RELATIONS POLITIQUES

ENTRE LA FLANDRE ET L'ANGLETERRE,

AU MOYEN AGE.

CHAPITRE XVII.

(1377-1385).

Louis de Male. Richard II.

L'année précédente, Edouard III avait pris ses dispositions pour assurer le trône après lui à son petit-fils Richard, fils du Prince Noir, mort en 1376. Le jeune prince fut couronné, peu après, sous le nom de Richard II.

Après que les plénipotentiaires anglais et français se fussent séparés à Bruges vers la fin de 1376, le duc de Bretagne était resté auprès de Louis de Male et ne cessait de l'exciter contre Charles V. L'incident, survenu à l'Ecluse à l'envoyé français, Pierre de Craon, sire de Brunetel, acheva de brouiller momentanément le comte avec la France (1).

Profitant des bonnes dispositions de Louis de Male, le jeune roi d'Angleterre se hâta de renouveler avec lui les anciens traités d'alliance (2). De son côté, Charles V écrivit

(1) Kervyn, t. III, p. 421.

(2) Rymer, édit. hollandaise, t. III, P. III, p. 70. — Acte du 28 septembre 1377.

au comte des lettres dans lesquelles il lui reprochait fort durement de donner l'hospitalité au duc de Bretagne, et disait à qui voulait l'entendre, « que le comte de Flandre » étoit le plus orgueilleux et le plus présomptueux prince » que on sut.... et que c'étoit le seigneur qu'il eut plus » volontiers mis à raison. »

Louis de Male ne tint aucun compte de ces menaces et s'adressa aux communes, qui lui promirent deux cent mille hommes tout armés, si le roi de France cherchait à leur faire la guerre.

Sur ces entrefaites, le duc de Bretagne se décida à se retirer en Angleterre; le comte de Salisbury alla à sa rencontre jusqu'à Gravelines avec cinq cents lances et mille archers, « pour le doute des garnisons françoises, » dit Froissart, et le mena à Calais, d'où il s'embarqua pour Douvres, où le roi d'Angleterre le reçut « à grand' joie. »

Richard II, ou plutôt ses régents, suivant en cela le système des rois précédents, s'efforcèrent de conserver l'amitié des Flamands, en prêtant l'oreille aux moindres de leurs réclamations et en se hâtant d'y porter remède. Ainsi le 4 février 1378, le comte de Kent, gouverneur de Douvres et des cinq ports, fut chargé, au nom du roi, de donner en toute hâte pleine et entière satisfaction à quelques marchands flamands pour certains dommages qui leur avaient été causés (1).

Le départ du duc de Bretagne, qui pendant tout le temps de son séjour en Flandre n'avait cessé d'intriguer au profit de l'Angleterre, menaçait de laisser aux influences françaises le loisir de travailler à un rapprochement entre Louis de Male et la cour de Charles V. L'Angleterre, voulant à tout

(1) *Record Office.* — *Comptes rendus de la Comm. d'Hist.*, t. IX, p. 525. Voir aux *Pièces justificatives.* — Le 26 mars, un seigneur flamand du nom de Jean d'Ypres, chevalier, qui avait été sénéchal de l'hôtel d'Edouard III, obtint une forte pension (Voir aux mêmes sources).

prix prévenir ce changement, et entretenir dans l'esprit du comte un ressentiment qui tournait au profit de sa politique, envoya une ambassade en Flandre, afin de renouveler les traités de paix et d'amitié conclus entre Edouard, le comte et les bonnes villes. Les députés anglais étaient Robert Rous, chevalier, et maître Jean Godeford, docteur ès lois, archidiacre de Wilton (1); du côté de la Flandre, Liebrecht, secrétaire de Bruges, se rendit en Angleterre avec six autres bourgeois (2).

Ce traité tant désiré, n'était pas encore conclu au mois d'avril suivant, car nous voyons une nouvelle ambassade anglaise, composée de Guichard d'Angle, comte de Huntingdon, de Hugues de Segrave, chevalier, et du doyen de Londres, maître Gauthier Skirlane, arriver en Flandre et mener à bonne fin l'entreprise diplomatique que leurs prédécesseurs n'avaient pas réussi à terminer (3).

Dans le courant de cette même année, d'après Walsingam, une flotte flamande ayant rencontré en mer une flotte anglaise, l'attaqua et la défit; mais les Flamands, après leur exploit, étant descendus en Angleterre, un grand nombre d'entre eux furent pris, convaincus de piraterie et exécutés (4).

Deux années se passèrent ensuite sans incident remarquable, les relations établies se poursuivirent et rien ne vint en interrompre le cours. Seulement, à deux reprises différentes, quelques navires flamands furent capturés par les Anglais; mais le roi se hâta de faire droit aux justes réclamations des marchands. La première fois, des marins des Cinq Ports s'étant emparés contre tout droit et raison

(1) Rymer, édit. holl., t. III, P. III, p. 70.

(2) *Record Office.* — *Comptes rendus de la Comm roy. d'Hist.*, t. IX, p. 527. Voir aux *Pièces justificatives*.

(3) Rymer, édit. holl., t. III, P. III, p. 75.

(4) Walsingam, p. 224.

de quelques bâtiments de l'Ecluse, qui venaient de l'embouchure de la Somme et se rendaient dans le Zwyn, Richard ordonna à son oncle, le comte de Kent, gardien des Cinq Ports, de faire prompte justice (1). La seconde fois, des navires flamands, soupçonnés de porter secours aux ennemis de l'Angleterre, furent arrêtés par les hommes du roi; mais bientôt l'erreur fut reconnue, et les Flamands furent remis en liberté et leurs biens restitués (2).

Mais si aucune difficulté majeure ne s'éleva entre le comte et ses anciens alliés, si la paix régna au dehors, il n'en fut pas de même au dedans. Nous ne retracerons pas les différents épisodes de la guerre civile qui ensanglanta cette page de notre histoire; telle n'est pas notre tâche, qui se borne à enregistrer ce qui intéresse les rapports internationaux.

Les troubles de la Flandre eurent, en 1380, un écho dans les deux pays voisins, la France et l'Angleterre. Charles V était mort, et le duc d'Anjou, oncle du jeune roi Charles VI, avait promis d'abolir certains droits, entre autres celui de la gabelle ; comme il ne s'exécutait pas assez promptement, les Parisiens se révoltèrent et massacrèrent les collecteurs.

En Angleterre, l'émeute prit des proportions plus sérieuses et coûta la vie à un grand nombre de Flamands. Nous avons vu que les appels réitérés des souverains anglais, joints aux exactions et aux cruautés du comte, avaient décidé beaucoup de Flamands à émigrer, et à se retirer à l'abri de la haute protection dont ils étaient couverts de l'autre côté du détroit. Un certain nombre de ces Flamands s'occupaient d'opérations de banque, et le gou-

(1) *Record Office. — Compt. rend. de la Comm. roy. d'Hist.*, t. IX, p. 528. Voir aux *Pièces justificatives*.

(2) Rymer, édit. holl., t. III, P. III, p. 109.

vernement anglais, convaincu de leur solvabilité, leur avait affermé le produit de certaines taxes, dont en même temps il éleva considérablement le tarif. Le peuple murmura, fit du bruit, et comme toujours en pareil cas, fit retomber toute la faute et la punition sur les percepteurs de l'impôt. La qualité d'étranger n'est jamais une recommandation dans des circonstances de ce genre. A Londres, dès l'origine des troubles, treize Flamands se réfugièrent dans l'église des frères Augustins, mais ce saint asile ne les protégea pas contre la fureur populaire; la foule les y poursuivit et les immola aux pieds même des autels. A Southwark, quarante-neuf autres, qui avaient essayé d'échapper à la foule, furent reconnus et saisis; on leur fit prononcer deux mots anglais, dont leur accent rendait l'émission défectueuse, et on les mit ensuite à mort sans pitié (1).

Depuis lors jusqu'en 1382, nous n'avons trouvé que peu de traces d'actes officiels concernant les relations entre les deux pays. A cette époque, il est fait mention dans les archives de Lille, à la date du 7 février, de quelques lettres de sauf-conduit accordées à des Anglais par le comte de Flandre, et le 14 du même mois, Louis de Male promulgua une charte autorisant les marchands irlandais à trafiquer en Flandre (2).

Lors de la dictature de Philippe van Artevelde, après la prise de Bruges par les Gantois, le 3 mai 1382, le comte s'adressa au roi de France afin d'obtenir de lui aide et secours. Voyant cela, le Ruwaert proposa une réconcilia-

(1) Ces deux mots étaient : *bread and cheese*, pain et fromage. — All wich the behaeded, except they could plainly pronounce bread and cheese, for if their speeche sounded like brot or cawse, off went their heads as a sure marke they were flemings. Allen, *Hist. of London*, t. I. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce*, t. II.

(2) *Archives départ. de Lille.* Fonds de la Chambre des comptes, Registre aux chartes.

tion entre les communes et Louis de Male, mais pour toute réponse, son héraut fut jeté en prison. Il se tourna vers l'Angleterre, car les Anglais étaient, disait-il, « les véritables protecteurs et défenseurs de l'indépendance et de la liberté flamande. » Il envoya au roi Richard trois députés pour lui demander de vouloir entrer en négociation avec la Flandre, qui enverrait vers lui douze ambassadeurs, choisis par les différentes villes; le roi accueillit favorablement cette députation, pour laquelle il fit fréter un navire, le 7 octobre, afin de faciliter son retour en Flandre (1), et lui remit un sauf-conduit pour les douze délégués (2). Le 14 octobre, les trois bonnes villes de Gand, Bruges et Ypres nommèrent chacune leurs chargés de pouvoirs; il y en avait cinq pour Gand, c'étaient : Messire Guillaume de Coudenberge, Guillaume van de Pitte, Rasse van de Voorde, Jean van Waes et Michel Boone; quatre pour Bruges : Louis de Vos, Jacques de Scutelaere, Jacques de Brouwere et Guillaume Mattenzone; pour Ypres il y en avait trois : Gilles Tant, Jacques Moenin et Lamsin de Borchgrave (3). Le capitaine gantois François Ackerman accompagna les ambassadeurs, bien qu'il ne figure pas dans la lettre de sauf-conduit ni dans l'acte des communes. Pierre d'Auxy, évêque de Tournai, figurait également parmi eux, d'après certaines chroniques, ainsi que Martin van de Watere, clerc du lignage de Philippe van Artevelde, et qui devait être élu évêque urbaniste de Gand (4).

(1) *Record Office.* — *Comptes rendus de la Comm. roy. d'Hist.*, t. IX, p. 339. — Voir aux *Pièces justificatives.*

(2) Rymer, édit. holl., t. III, P. III, p. 143.

(3) *Archives de la ville de Gand;* inventaire n° 435. Voir aux *Pièces justificatives.* — Rymer, édit. holl., t. III, P. III, p. 143. — Consulter sur cette ambassade une notice de Mr Emile de Borchgrave, dans le *Héraut d'armes.* Bruxelles, 1868-1869. — Kervyn, t. III. p. 505 et suiv.

(4) Froissart. — Despars. — Ceci se passait à l'époque de la querelle des Urbanistes et des Clémentins, qui amena un schisme dans l'Eglise.

L'ambassade se mit en route vers Calais par Ypres, Bourbourg et Gravelines; à Calais, le gouverneur Jean Devereux lui fit grand accueil et mit un navire à sa disposition; elle gagna Douvres et de là se rendit à Londres. Partout le peuple d'Angleterre la reçut à merveille, dit Froissart, et « disoient que Gantois étoient bonnes gens. »

Les ambassadeurs flamands allèrent se loger dans la cité. Avant d'être reçus par le roi, ils eurent à Westminster une entrevue avec le duc de Lancastre, les comtes de Buckingham, de Salisbury et de Kent, messires Jean de Montaigu, Guillaume de Windsor et autres conseillers du roi. Puis ils furent admis à une audience solennelle par Richard II. Là ils exposèrent l'objet de leur mission, le désir de la Flandre de voir se renouveler l'alliance entre la couronne d'Angleterre et les bonnes villes, obligées de se gouverner elles-mêmes par l'absence du souverain; ils déclarèrent au roi qu'ils venaient lui demander aide et protection en présence des graves événements qui se préparaient pour le comté, lui offrant en échange l'hommage des bonnes villes, tel qu'il avait été prêté à Edouard III.

Richard II, qui avait suffisamment à faire dans son royaume, se trouva dans l'impossibilité de donner une réponse immédiate; mais dans cet intervalle, il combla les Flamands de faveurs et arma chevalier François Ackerman. La réponse, après s'être fait attendre, arriva toutefois : le roi promettait son secours, acceptait l'alliance de la Flandre et chargeait Guillaume de Ferenton d'aller la faire ratifier par les communes.

Froissart, qui se montre très-peu favorable à la cause des communes, attribue les retards que subit la réponse du roi d'Angleterre à une autre cause que les embarras politiques. D'après lui, les députés flamands, au lieu de promettre l'exécution des anciens engagements des bonnes villes vis-à-vis de la couronne d'Angleterre, auraient ré-

clamé une dette de deux cent mille écus que les Flamands avaient autrefois prêtés à Edouard III, lors des siéges de Tournai et de Calais (1). Richard II aurait trouvé cette exigence déplacée dans un moment où on venait implorer son secours, et ne se serait pas hâté d'envoyer des troupes. Nous croyons notre opinion plus conforme à la vérité et à la logique.

Philippe van Artevelde, ayant reçu des nouvelles favorables de ses envoyés dès les premiers jours de novembre, annonça la conclusion d'une étroite fédération avec Richard II, dans une visite qu'il fit aux bourgeois d'Ypres. « Si as ouï nouvelles de nos gens que nous avons envoyés en Angleterre, » dit-il; « nous aurons tempremente un très-grand confort des Anglois, car nous avons bonnes alliances à eux : ils se sont alliés avecques nous pour aider à faire notre guerre contre le roi de France, qui veut nous guerroyer (2). » On ajoutait qu'une flotte anglaise, qui portait les envoyés flamands, Guillaume de Ferenton et le renfort promis, allait mettre à la voile pour la Flandre.

Cette flotte, en effet, arriva à Calais; mais le gouverneur de cette ville fit connaître tant aux ambassadeurs flamands qu'au commandant de la troupe anglaise, que le pays qu'ils devaient traverser étant tout entier occupé par les Français, c'était se compromettre que de risquer le passage;

(1) D'après une note insérée dans le *Messager des Sciences*, année 1836, p. 507, les Flamands auraient réclamé du roi « d'accorder comme de temps passé le roy Aldestan de bonne mémoire, naguère trespassé (941), donna et octroya aux habitants de Flandre CXL livres sterling pour certaines causes qui à ce le mouvoient à payer certains termes come pleinement appert par la copie des lettres originales sous scel authentique. »

Nous avouons notre ignorance au sujet de cette espèce de rente, dont nous n'avons trouvé de trace nulle part; nous sommes même tenté d'en contester l'existence, car nous ne croyons pas à l'existence d'une lettre authentique du roi Athelstan, qui du reste ne payait pas en livres sterlings.

(2) Froissart

Charles VI lui-même campait à Ypres. Il leur conseilla d'attendre les événements (1). Une soixantaine d'archers anglais quittèrent seuls la troupe et se rendirent au camp flamand. C'était à la veille de l'action décisive.

Le 29 novembre 1382 eut lieu la fatale rencontre de Roosebeke, qui couvrit la Flandre de sang et de deuil. A la suite du désastre, les ambassadeurs des bonnes villes rentrèrent chez eux, tandis que Guillaume de Ferenton, jugeant qu'il n'avait plus rien à faire en Flandre, retourna en Angleterre avec le corps de troupes qu'il avait amené.

La bataille de Roosebeke marque une nouvelle ère de malheurs pour la Flandre : nouvelles cruautés, nouvelles exactions, nouvelles proscriptions. Louis de Male voyant que ses sujets, les Gantois surtout, tenaient encore pour l'alliance anglaise, fit bannir tous les marchands anglais du pays (2), et détruisit les fameux traités conclus par Jacques van Artevelde avec Edouard III.

Dans la querelle des Urbanistes et des Clémentins, la Flandre tenait le parti d'Urbain VI, le pape de Rome, de même que l'Angleterre; cette communauté d'idées, et surtout l'intérêt politique, furent un prétexte à la reprise des négociations entre les communes indomptées et ce dernier pays. Richard II chargea l'évêque de Norwich de prêcher la croisade pour marcher contre Charles VI (3), qu'il craignait de voir venir assiéger Calais pour compléter ses triomphes (4). Pressé de s'assurer la coopération des communes, le roi chargea Jean Devereux, capitaine de Calais,

(1) Meyer, 1382.

(2) *Annales de la Société archéolog. d'Ypres*, 1862. — Walsingam, n° 318. — D'après ces faits, nous nous expliquons difficilement l'envoi d'une députation par le comte au roi d'Angleterre en janvier 1383 (Rymer, édit. holl., t. III, P. III, p. 145).

(3) Rymer, édit. holl., t. III, P. III, p. 145.

(4) » » » » p. 145.

Brian de Stapleton, capitaine du château de Guines, Guillaume Ermyn, trésorier de Calais, et Jean de Burley fils, capitaine du château de Calais, de se rendre en Flandre pour traiter « sur toutes contentions, notes, discordes et débats meus et demenez ou à mouvoir, e de mener » entre lui et ses sujets d'une part, « et le comte, les gents des bonnes villes et ceulx du Frye (le Franc) et les autres païs de Flandre d'autre part, pour prendre, accorder et recevoir trèves et soëffrances de guerre, » pour lui et ses sujets avec le comte et le pays de Flandre (1).

Sur ces entrefaites, l'évêque de Norwich, Henri Spencer, et ses croisés étaient débarqués à Calais, et sans y attendre le maréchal de Beauchamp qui devait lui amener du renfort, il commença la guerre. Il fut décidé dans son conseil de se diriger d'abord vers la Flandre. Trois mille Anglais s'emparèrent d'abord de Gravelines, et comme le comte de Flandre envoya deux hérauts à l'évêque pour lui demander raison de cette aggression, disant que lui, seigneur de Flandre, reconnaissait aussi le pape Urbain, l'évêque répondit que pour le moment, par l'exercice de l'autorité et le droit de conquête, les vrais seigneurs de Flandre étant le roi de France et le duc de Bourgogne, tous deux Clémentins, lui « soudoyer au pape Urbain, » venait pour les détruire.

Les garnisons du comte dans les châtellenies voisines prirent l'alarme, et se réunissant sous les ordres d'un bâtard de Louis de Male, le Haze de Flandre, vinrent présenter la bataille aux Anglais devant Dunkerque. Un héraut qui alla les sommer de déclarer si elles étaient urbanistes ou clémentins, fut tué. Alors les croisés, qui avaient reçu des renforts de Calais, de Guines, ainsi que de Gand, commencèrent la lutte; elle ne fut pas longue; les gens du comte, complétement culbutés, se dispersèrent.

(1) *Record office. — Compt. rend. de la Comm. roy. d'Hist.*, t. IX, p. 530.

Ce succès entraîna la prise de Dunkerque, bientôt suivie de celle de Bergues, Cassel, Bourbourg, Saint-Venant, Poperinghe et Messines. Toute la côte de Flandre s'insurgea, et bientôt, au commencement de juin, une troupe de vingt mille Gantois, sous les ordres d'Ackerman, vint renforcer l'armée anglaise.

Toutes ces forces allèrent mettre le siége devant Ypres, défendu par la garnison française qu'y avait laissée Charles VI, et par la plupart des partisans du comte. L'évêque de Norwich, confiant dans la parole des Gantois qui comptaient sur un soulèvement de la population yproise, espérait s'emparer de la ville en peu de jours, et ne doutait pas de voir bientôt le comte à ses pieds. Dès le 1er juin, il s'était fait donner par le roi, à lui et à quelques autres anglais (1), pleins pouvoirs pour traiter avec le comte et les communes de Flandre, et peu après, Richard II l'autorisa à recevoir l'hommage du comte au roi d'Angleterre comme « vray roy de France » (2).

Mais le succès devant Ypres ne répondit pas à ce beau programme : les *Leliaerts* se défendaient courageusement; ils furent un moment près de se rendre, mais la nouvelle qu'une armée française marchait à leur secours, fit rompre les préliminaires déjà entamés. Les Anglais tentèrent un dernier assaut général, qui n'eut pas de succès, et levèrent le siége; les Gantois retournèrent dans leurs foyers, et l'évêque de Norwich, après avoir mis le feu à ses campements, se retira vers Gravelines; toutes les villes conquises furent promptement reprises par les Français. — Quand Richard II apprit ces nombreux échecs, il chargea le duc

(1) Les autres étaient : Jean Devereux, Hugues de Calverley, Brian de Stapelton, Guillaume Elmhalm, Thomas Trevet, Jean Philippot, Jean Shepeye et Thomas de Stafford. — Rymer, édit. holl., t. III, P. III, p. 153.

(2) Rymer, édit. holl., t. III, P. III, p. 154

de Lancastre de rassembler une armée pour marcher au secours de l'évêque de Norwich, le nommant son lieutenant en France, en Flandre et sur tout le continent, avec pleins pouvoirs de traiter avec le comte et les communes (1). Mais ce secours devait arriver trop tard. Le duc de Lancastre n'était pas encore parti quand il vit aborder aux rivages d'Angleterre, Henri Spencer et ce qui lui restait de troupes (2).

Après ces stériles campagnes, le besoin de voir la fin de cette guerre se fit sentir de part et d'autre. Louis de Male espérait, du reste, qu'une réconciliation entre Richard II et Charles VI priverait les communes de l'appui de l'Angleterre, les isolerait et les mettrait à sa merci. Richard II consentit à traiter *avec son adversaire de France,* et nomma pour cet effet son oncle, le duc de Lancastre, et le comte de Derby, auquel il adjoignit l'évêque de Hereford, Jean Holand, Guillaume de Beauchamp, Thomas Percy, Jean de Cobham, Jean Marmyon, Jean Devereux, Gauthier Skirlave, Jean Shepeye et Jean Philippot. Les plénipotentiaires de Charles VI étaient le duc de Berry, le duc de Bretagne, le comte de Flandre, l'évêque de Laon, l'évêque de Bayeux, Pierre de Maillesez, Jean de Santerre, Raoul de Rayneval, Arnauld de Corbie, président du Parlement; Anceau de Salins, Jean le Mercier, sire de Nomant, et Jean Tabary, secrétaire (3).

Les exigences étaient de part et d'autre tellement grandes qu'il fut impossible, même après trois semaines de pourparlers, d'en venir à formuler des préliminaires de paix. Les plénipotentiaires français tenaient surtout à l'exclusion

(1) Rymer, édit. angl., t. III, P. III, pp. 158 et 159.

(2) Cette croisade des Urbanistes est racontée au long dans Knyvtn, t. III, pp. 545 et suiv.

(3) Rymer, édit. holl., t. III, P. III, pp. 160 et suiv.

de la Flandre, tandis que les Anglais, fidèles aux anciens traités, maintenaient qu'il ne leur était pas permis de faire la paix sans que la Flandre y fût comprise. Un nouveau soulèvement de Gand trancha la difficulté en faveur des communes. Une trêve fut enfin conclue à Lelinghem, près de Witsand, le 26 janvier 1384; elle devait durer jusqu'au 1er octobre au soleil levant; pour la Flandre, elle commençait au 2 février : chacun des belligérants devait conserver ses positions, et les habitants de Gand et d'Audenarde demeurer en l'état où ils étaient pendant quinze jours, au bout desquels il en aurait été décidé autrement (1).

Quatre jours après, Louis de Male mourut à l'abbaye de Saint-Bertin; sa mort fit passer la Flandre à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, cadet de la maison de France. Avec lui commence une nouvelle période historique dont le caractère diffère complétement des précédentes.

Emile Varenbergh.

(1) Rymer, édit. holl., t. III, P. III, p. 162. — Les habitants d'Ypres obtinrent de Philippe de Bourgogne un répit de cinq ans pour toute somme par eux due au prince, à cause des dommages causés à leur ville pendant le siége soutenu contre les Anglais et les Gantois (*Archives d'Ypres*).

Pièces justificatives.

I.

(Voir page 382).

Richard II à Edouard, comte de Kent, au sujet de certaines réclamations présentées par des marchands flamands.

Rex, carissimo avunculo suo Edmundo comiti Cantabr., constabulario castri sui Dovorr et custodi quinque *portuum* suorum vel ejus locum tenenti ibidem, salutem.

Mandamus vobis quod quicunque homines *portuum* prædictorum qui bona et mercandisas inimicorum nostrorum Franciæ nuper in navibus Flandriæ supra mare per *dilectum et* fidelem nostrum Thomam de Percy, militem, et alios fideles nostros in comitiva sua ac etiam per homines quinque *portuum eorumdem* jam naviter ducta emerunt seu alias habuerunt et tenent in præsenti, ad solvendum et debite satisfaciendum *magistris* et marinariis Flandrensibus in eisdem navibus tunc existentibus pro fretto navium suarum prædictarum eis inde *debito* una cum dampnis et expensis eorumdem magistrorum et marinorum Flandrensium circa prosecutionem suam in hac *parte* penes nos et curiam nostram ac alio modo habitis et appositis sine dilatione compellatis et satisfaciatis eisdem Flandren*sibus pro* fretto suo ac dampnis et expensis suis prædictis, ipsos quo voluerint libere ire permittatis, taliter vos habentes in hac *parte* ne in vestri defectum clamor ad nos inde perveniat iteratus. Et hoc nullatenus omittatis.

Teste rege apud Westm., quarti die februarii 1378.

(*Record office. — Bullet. de la Comm. d'Hist.*, t. IX, p. 325).

II.

(Voir page 382).

Pension accordée par Richard II, roi d'Angleterre, à Jean d'Ypres, chevalier, à cause des services rendus par ce dernier à Edouard III.

Rex omnibus, etc. Salutem.

Sciatis quod cum Dominus Edwardus nuper rex Angliæ, avus noster, octavo die Januarii, anno regni sui Angliæ quinquagesimo, de gratia sua speciali et pro bono servicio quod dilectus et fidelis noster Johannes de Ypre, chevaler, tunc senescallus hospicii ipsius avi nostri eidem avo nostro impenderat et impenderet, per litteras suas patentes concessisset eidem Johanni ducentes marcas, percipiendas singulis annis de firma prioratus de Ware, tunc in manu prædicti avi nostri occasione guerræ inter ipsum et Gallicos mote existentis per manus prioris aut alterius firmarii ejusdem prioratus pro tempore existentis ad terminos Passchæ et S^ti^ Michaelis per æquales portiones, quamdiu dictus prioratus vita ipsius Johannis durante in manu dicti avi nostri existissit occasione prædicta, vel quousque idem avus noster aliter pro statu ipsius Johannis duxisset ordinandum. Nos de gratia nostra speciali et pretextu boni servitii per præfatum Johannem eidem avo nostro impensi, quum quidem Johannes dictas litteras juxta ordinationem magni Consilii nostri in cancellaria nostra restituit cancellandas, concessimus eidem Johanni quinquaginta marcas, percipiendas singulis annis de firma prioratus prædicti jam in manu nostra occasione prædicta existentis per manus prioris, sive alterius firmarii ejusdem prioratus, qui pro tempore fuerit ad terminos Passchæ et Sancti Michaelis per æquales portiones quousque pro statu ipsius Johannis aliter per nos fuerit provisum.

In cujus.

Teste Rege apud Westm., xxvi die martii 1378.

(*Record office. — Bull. de la Comm. d'Hist.*, t. IX, p. 526).

III.

(Voir page 383).

Sauf-conduit accordé par Richard II à Lubrecht Scutelaer et autres chargés de certaine négociation avec le gouvernement anglais.

Rex universis et singulis admirallis, etc., salutem.

Sciatis quod cum Lubrecht Scutelaer, de Brugges, cum sex hominibus de partibus Flandriæ in comitiva sua ad tractandum nobiscum et consilio nostro super certis alligantiis et concordiis inter nos et illos de Flandria habendis infra regnum nostrum Angliæ mediante licentiæ nostra in proximum i ventnruses, nos, pro ipsorum adventu mora et recessu securis et quietis volentes ut convenit providere, suscepimus ipsum Lubrecht ac sex hominines prædictos infra dictum regnum nostrum Angliæ per dominium et potestatem nostra, tam per terram quam per mare, ex causa prœmissa veniendo, ibidem morando et exinde ad propria redeundo necnon bona, res, equos, monetam, jocalia et hernesia sua quecumque in salvum et securum conductum nostrum ac in protectionem, tuitionem et defensionem nostras speciales et ideo vobis mandamus, quod eidem Lubrecht vel sex hominibus prædictis infra dictum regnum nostrum per dominium et potestatem prædicta veniendo, ibidem morando et exiude est prædictum est ad propria redeundo, in personis, bonis, rebus, moneta, jocalibus aut hernesiis suis quibuscumque non inferatis seu quantum in vobis est ab aliis inferri permittatis injuriam, molestiam, dampnum, impedimentum aliquod aut gravamen, et si quid eis forisfactum vel injuriatum fuerit id eis sine dilatione debite corrigi et reformari faciatis.

In cujus, etc., usque ad festum Pentecost proximo futurum futurum duraturum.

Teste Rege apud Westm.... 1379.

(*Record office.* — *Bull. de la Comm. d'Hist.*, t. IX, p. 527).

IV.

(Voir page 384).

Lettre de Richard II concernant certaines réclamations présentées par des marchands flamands.

Rex, carissimo avunculo nostro Edmundo, comiti Cantabriæ, constabulario castri sui Dovoor. et custodi quinque portuum suorum, vel ejus locum tenenti, salutem.

Gravem quærimoniam mercatorum villarum de Lescluse et Brugges in Flandria recepimus continentem quod licet ipsi diverses naves cum allece, frumento et aliis mercandisis et bonis suis propriis apud Somme carcari fecissent ad easdem naves et mercandisas usque le Swyn in Flandria, prout eis licuit, ducendum, dicta tamen naves et mercandisæ supra mare versus dictas partes de Swyn, sub confidentia amicitiæ nostræ velando, per homines nostros ligeos dictorum quinque portuum vi et armis captæ et infra libertatem portuum prædictorum ductæ et ibidem injuste detentæ existunt in status ipsorum mercatorum destructionem et depauperationem manifestam et contra formam tractatus et concordiæ inter nos et Flandrenses habitorum, prout per literas nostras testimoniales sub communi sigillo villæ de Bruges sigillatas in cancellaria nostra ostensas, plenius poterit apparere; unde nobis supplicarunt ut eis super restitutione mercandisarum et bonorum suorum prædictorum justiciam fieri jubere dignaremur.

Nos volentes ipsos mercatores tanquam amicos nostros, pertractare et ipsis prout universaliter facere tenemur justitiam fieri in præmissis.

Vobis mandamus quod vocatis coram vobis mercatoribus prædictis vel eorum attornatis et aliis quod noveritis in hac parte fore evocandos ac visis cartis testimonialibus de bonis et mercandisis suis et audita querela ipsorum mercatorum, si legitime probare poterunt naves et bona et mercandisas prædictas ad mercatores Flandrenses et non ad aliquos alios de inimicitia nostra existentes pertinere et contra amicitiam inter nos et

Flandrenses existentem per gentes prædictas capta fuisse, tunc eisdem mercatoribus super restitutione et liberatione navium bonorum et mercandisarum prœdictorum absque omni dilatione et sine difficultate aliqua faciatis debitum justitiæ materiam vel causam habeant penes nos ulterius querulandi.

Teste me ipso apud Westm., xx die martii (1380).

(*Record office. — Bull. de la Comm. d'Hist.*, t. IX, p. 528).

V.

(Voir page 386).

Richard II ordonne de préparer un navire pour le transport de Jean le Jeusne, Laurent de Maeg et autres, retournant en Flandre après avoir conféré avec son gouvernement.

Rex, dilecto et fideli suo Roberto de Asshedon, constabulario castri sui Dovoor. et quinque portuum suorum, vel ejus locum tenenti, necnon custodibus passagii in portu Dovoor. vel Sandewici, salutem.

Mandamus vobis firmter injungentes, quod pro securo et celeri transitu dilectorum nobis Johannis le Joesne, Laurentii de Maagh et Nicholai le Barbour, Flandrensium, qui nuper in regno nostro Angliæ ad nostram præsentiam, pro quibusdam negotiis nos et bonum publicum dicti regni nostri concernentibus, accesserunt et jam ad partes Flandriæ sunt de licentia nostra redituri, cum omni celeritate qua commode poteritis ordinari et parari faciatis et ipsos versus partes prædictas cum novem familiaribus, duodecim equis ac aliis bonis et hernesiis suis quibuscumque libere et absque impedimento aliquo transire permittatis, aliquo mandato nostro vobis prius in contrarium directo non obstante. Et hoc nullatenus omittatis.

Teste Rege apud Westmon., VII die octobris (1382).

(*Record office. — Bull. de la Comm. d'Hist.*, t. IX, p. 529).

VI.

(Voir page 386).

Nomination des délégués flamands chargés de se rendre en Angleterre.

Allen den ghenen die dese presente lettren zullen zien of horen lesen, schepenen, hooftmanne, dekene ende raed van der stede van Ghend, Ruwaerde, raed ende de groote raed van der stede van Brugghe, Ruwaerde, voocht, schepenen ende raed van der stede van Ypere, saluut. Doen te wetene u allen dat mids dat meester Willem van Coudenberghe, Willem van de Pitte, Race van de Voerde, Jan van Waes ende Michiel Boene ghedeputeert ende ghecommitteert syn uter stede van Ghend; Lodewyc de Vos, Jacob de Scotcleere, Jacop de Bruwere ende Willem Matten zone, uter stede van Brugghe; Gillis Tant, Jacob Moenin ende Lamsin de Borchgrave uter stede van Ypre, ende alle ghemeenlyc deen metten andren over de drie steden van Vlaendren, Ghend, Brugghe ende Ypre en over tghemeene land van Vlaenderen, omme te treckene vore eenen harden excellenten, hooghen monghenden, zeere gheminden ende gheduchten heere, onsen heere den Coninc van Inghelant ende van Vrankerike sinen edelen rade, ende lande ghemeenlike, ende uterlyc betroudt syn, mids zekeren laste dat hem der af ghegheven es, van al dies hemlieden in baten van den drien steden vorseyd, ende van den lande van Vlaenderen ghemeenlike, zal gelieven te handelen ofte te tooghene, syt met monden of met brieven. So eist dat wy bidden, versouken ende met neerenste supplyeren hem allen wier wien sys te doene moghen hebben dat zy den vorseyden ghedeputeerden ende ghecommitteerden gheloeven van al dies zy in baten of in de name van den drien steden ende lande van Vlaenderen vorseyd, handelen, tooghen ofte voort stellen zullen. Bede sy hebben van ons ende van den drien steden ende ghemeenen lande van Vlaenderen, gheel last ende vulle macht up al te verandwordene dies men an hem-

lieden ofte an eeneghen van hemlieden versouken sal den drien steden ende ghemeenen lande van Vlaendren anegaende; Emmer al waert dat een of meer van den vorseyde ghecommitteerden absendt waren waert by nootzaken of andersins dat de ganste partie present zynde vulle macht hebben van al den zaken vorscreven ghelyc of zy alle present ende vor ooghen waren. In orconschepe ende kennessen van den zeghelen ten zaken der drien steden vorseyd hier ane ghehanghen ende elc sondeilinghe. Ghedaen ende ghegheven den veertiensten dach van october int jaer ons heeren dusentich drie hondert ende twee ende tachentich.

(*Archives de la ville de Gand.* — Original en parchemin, sceau de la ville de Bruges en cire brune à deux queues, les deux autres manquent. Provenant des chartes confisquées. — Inventaire nº 455).

Notices

SUR

DES LIVRES RARES DU XVI^e^ SIÈCLE.

LI.

La vie des Pères // tant Degypte que de Sirie et de plu-// sieurs autres pays, composée // par Monseigneur Sainct // Hierosme. Impri//mé nouvelle-//ment à Pa//ris (sans date). In-folio goth. à 2 col., de CCXXII (222) feuillets chiffrés et 5 ff. non chiffrés à la fin; de 53 lignes à la page entière, fig. en bois et initiales ornées.

Ce titre se trouve dans un encadrement, au-dessus d'une jolie et fine gravure en bois. Sous cette gravure se voit la marque de Jean Petit, dont le nom et la devise : *Petit à petit,* sont répétés plusieurs fois sur le titre.

Au haut du verso du dernier feuillet, après les deux dernières lignes de la table et le mot *Finis,* on lit la souscription suivante :

Cy finist le liure très-vtile et proffitable à tous bons et loyaulx // chrestiens qui veullent viure et mourir selon la loy et foy de nostre // sauueur et redempteur Jesus-Christ. Lequel liure est intitulé : La vie // des sainctz pères anciens iadis demourans es grands desers // Degypte, Thebaïde, Sirie, Mesopotamie, et autres // lieux moult solitaires, là où les dictz sainctz pè//res ont mené leurs vies très-austères,

tant // comme en ieusnes, vigiles et oraisons, la//bours et autres moultz gran//des abstinances et vexa//tions de leurs corps //. Imprimé nou//uellement à // Paris //.

On voit quatre fleurs de lis au bas de cette souscription.

J'ai sous les yeux un bel exemplaire de cette édition, qui ne se trouve pas indiquée dans le Manuel de Brunet; — je ne la trouve pas mentionnée non plus par d'autres bibliographes. Cet exemplaire provient de la vente F. Soleil, qui a eu lieu à Paris en janvier et février derniers; — elle y est indiquée p. 271, sous le N° 2088, comme imprimée vers l'an 1500; — elle doit l'avoir été certainement dans les premières années du XVI^e^ siècle. Ce volume y fut vendu 50 francs.

LII.

Légendes (en allemand) de saint Rupert et de sainte Hildegarde. Oppenheim, Jakob Koebel, 1524. Petit in-4°, de 2 ff. non chiffrés et XLII feuillets chiffrés, avec 22 belles gravures sur bois.

Je ne donne pas le titre réel de ce petit livre, parce qu'il y a des exemplaires de deux sortes. Les uns, dont je n'ai jamais vu d'exemplaire, ont un titre et une dédicace adressée à l'abbesse du Mont Saint-Rupert, à Bingen; — les autres, dont j'en possède un, sont précédés de deux feuillets restés en blanc, et commencent tout bonnement, au haut du premier feuillet chiffré, par cette rubrique : *Vorrede vnd anzeige des Herkommens, lebens, wesens und legend des Jungen Christlichen Fürsten und heiligen Sanct Ruprechts.*

Il y a 12 gravures pour la légende de saint Rupert et 10 pour celle de sainte Hildegarde.

Le jésuite Busaeus, dans la vie latine de saint Rupert qu'il publia à Mayence, en 1602, parle déjà de cette lé-

gende, traduite par Jacques Koebel, syndic et typographe de la ville d'Oppenheim, d'après un manuscrit découvert à Bruxelles; il ajoute qu'elle est ornée de belles gravures (*praeclaris imaginibus*), et parut à Oppenheim en 1524. Joannis, dans le *Scriptores rerum Mogunt.*, t. I, préface p. 11, et *ibid.*, p. 186, cite également, d'après Henschenius, ce livre, imprimé à Oppenheim en 1524, in-4°.

Le chanoine Conrad Dahl, dans sa dissertation historique de sainte Hildegarde (en allemand, Mayence, 1832, in-8°), décrit, p. 50-55, un exemplaire semblable au mien, c'est-à-dire n'ayant ni titre ni dédicace. Le savant chanoine assure que c'est un livre tout-à-fait inconnu et qu'il n'a rien de commun avec celui imprimé à Oppenheim en 1524. Il croit que son exemplaire est défectueux des feuillets préliminaires, et que ce livre a été imprimé à Mayence par Jean Schoeffer, ce qu'il reconnaît par la marque de la feuille de trèfle. Mais il commet une erreur. La feuille de trèfle n'est pas une marque particulière, elle a été employée, en guise d'ornement, par bon nombre d'imprimeurs allemands et belges pendant la première moitié du XVI^e^ siècle. Je ne suis pas en état de comparer mon exemplaire avec un autre portant la rubrique Oppenheim, 1524, mais je reconnais facilement les caractères de Jacques Koebel, et nullement ceux de Jean Schoeffer. Les deux feuillets blancs qui précèdent le texte dans mon exemplaire, forment d'ailleurs partie intégrante du premier cahier. Par exemple, il est difficile de deviner pourquoi on aura distribué une partie de l'édition avec ces deux feuillets restés en blanc. C'est un problème difficile à résoudre. Quant aux gravures, fort jolies, elles me paraissent être du même artiste qui travaillait habituellement pour Jean Schoeffer.

LIII.

Le liure de vraye et parfaite oraison.

Ce titre, en lettres rouges et en une seule ligne, se trouve au-dessus d'une gravure en bois représentant Jésus en croix, avec une personne en prière aux pieds de la croix (l'auteur du livre?). En-dessous de la gravure on lit : *Omnia que desyderantur huic non va-//lent comparari. Prouer. iij // cvm privilegio.* Le milieu du recto du dernier feuillet porte cette souscription :

Imprimé à Paris par maistre Si-//mon du bois pour Christien Wec//hel, libraire iuré de l'uniuer-//sité de Paris : demourant // en la rue Sainct-Jacques, // à l'enseigne de les//cu de Basle, // mil cinq // cens // xxix, au // mois de ap-//uril. Petit in-8° goth., de 10 ff. non chiffrés pour le titre, la table et l'almanach, et CLII ff. chiffrés, avec fig. sur bois (2), imprimé en rouge et en noir.

Le *Manuel*, t. III, col. 1122, mentionne, mais beaucoup trop succinctement, ce livre, d'une exécution typographique remarquable et qui doit être fort rare, puisqu'on n'y cite aucune adjudication.

Le verso du dernier feuillet est orné de la marque de Chrétien Wechel, qui en a employé plusieurs. Celle-ci ressemble à celle reproduite dans le *Manuel*, t. II, col. 913, mais avec des différences assez marquantes. M. Didot dit de cette marque dans son *Essai sur la typographie* (*Encyclopédie moderne*, t. XXVI, col. 755) : « Sur quelques-unes de ses anciennes impressions, on voit un arbre avec deux écureuils et cette devise : *Unicum arbustum non alet duos erithaces*, adage qu'explique Erasme, dont Wechel fut l'ami. » Il ne s'agit pas ici le moins du monde de deux écureuils, mais bien de deux rouge-gorges (*crithacos*); c'est peut-être une coquille, on aura imprimé *écureuils* pour *bouvreuils*.

Au recto du second feuillet se trouve, comme suit :

Le contenu de ce présent liure :

Le sermon de Jésus-Christ en la montaigne.

Trois brefues expositions sur le PATER NOSTER.

Vne exposition sur le AVE MARIA.

Vne exposition sur le CREDO.

Vne exposition sur les dix commandemens de la Loy.

Aulcunes Benédictions de la table auec les actions de graces.

Deux homélies de sainct Jehan Chrysostome pour apprendre la manière de prier Dieu.

Les psaumes pénitentiaulx exposez par manière d'oraison.

Dans cette table n'est pas comprise une : *Adjoute de l'acteur concluant,* soit *l'exposition du Gloria Patri;* puis vient au verso du f. CLI et au recto du f. CLII, le privilège de François Ier, daté du 17 juin 1528. — L'auteur de ce livre de dévotion, assez remarquable par le style, est resté inconnu. L'imprimeur Simon Dubois est le même qui fit paraître à Alençon, en 1531 et 1533, quelques productions de Marguerite de France, reine de Navarre.

Je possède un joli exemplaire du *Livre de vraye et parfaite dévotion.* Il provient de la vente Soleil, n° 227, et aura passé inaperçu, car il fut adjugé pour 9 francs.

LIV.

Breydenbach. Viaggio da Venetia al santo sepulchro et al monte Sinai, con disegni di Paesi, Citte, Porti, Chiese, et cet. Venetia, N. de Aristotile detto Zoppino, 1533. In-8°, avec gravures sur bois.

C'est ainsi que ce livre est indiqué dans le catalogue du docteur Kloss, de Francfort. Londres, 1835, in-8°, p. 41, n° 345. Ne l'ayant jamais vu, je ne puis en donner de

description, mais il valait la peine d'être signalé, et voici pourquoi : Tous les bibliophiles connaissent la célébrité du voyage de Breydenbach dans la Terre-Sainte. D'innombrables bibliographes, en effet, se sont occupés des différentes éditions de ce voyage et ont publié des notices plus ou moins complètes et plus ou moins exactes sur les très-nombreuses traductions et éditions de ce voyage. Aucun autre voyage ancien en Palestine — et il en existe beaucoup — n'a eu autant de succès. Eh bien, on signale des traductions dans presque toutes les langues de l'Europe, en exceptant toutefois la langue italienne.

Or, ce voyage n'a peut-être été imprimé en aucune langue aussi souvent que précisément en italien. Seulement l'auteur ou plutôt l'ordonnateur du livre n'y étant pas nommé, on n'a pas reconnu dans ces nombreuses éditions, des versions du voyage de Breydenbach. Aucun bibliographe qui rend compte de ces éditions, ni Brunet, ni Graesse, ni autres, ne s'en est aperçu.

Je renvoie au *Manuel* de Brunet, t. V, col. 1166 et 1167, art. *Viaggio*.

D'après le titre, et en partie d'après les imprimeurs, les éditions ci-après citées doivent être des traductions du voyage de Breydenbach :

Bologne, Justiniani Rubiera, 1500, in-fol.; fig. sur bois.

Venise, Nicolo detto Zoppino, 1521, in-8°; fig. sur bois.

Ibid., 1531, in-8°.

Ibid., même imprimeur, 1538, in-8°, idem.

Ibid., Venturino Rofinello, 1546, in-8°; fig. sur bois.

Enfin, ibid., Dom. Imberti, 1604, in-8°.

A part ces éditions, il est très-probable qu'il en existe encore plusieurs autres.

Ces versions italiennes sont toutes fort rares en dehors de l'Italie et même passablement chères, si on en juge d'après des adjudications rapportées dans le *Manuel*. Je

n'ai pu en voir aucune, mais d'après leur titre identique, je ne doute aucunement que ces diverses éditions citées appartiennent au même livre que l'exemplaire du docteur Kloss, signalé par celui-ci, connaisseur distingué, comme étant une traduction du voyage de Breydenbach.

Une monographie des très-nombreuses éditions et versions de ce célèbre voyage, depuis la première de Mayence, de 1486, serait un livre très-intéressant, qui formerait bien un juste volume. Mais il faudrait que le bibliophile qui aurait le désir et le loisir d'entreprendre ce beau travail put réussir, chose bien difficile, à examiner et à comparer par lui-même, si pas toutes, au moins les principales de ces impressions.

LV.

Quinte curse // Historiogra//phe ancien et moult renommé. Con//tenant les belliqueux faitz d'armes, conduictes // et astuces de guerre du preux et victori-//eulx roy Alexandre le grant. Trans-//laté de latin en françoys et // puis naguères reueu et // concordé avec Plu//tarque, Justin // et autres au//cteurs //. Nouuellement imprimé à Paris //. On les vend en la rue Sainct Jacques chez Jehan Petit, à l'enseigne de la Fleur de Lys d'or. — Au bas du verso du dernier feuillet se trouve cette souscription :

Cy fine le liure de quinte curse des // faitz et gestes Dalexandre le grant //. Nouuellement imprimé à Pa-//ris, par Jacques le Messier //, le penultième iour d'octo//bre mil cinq cens // trente qua-//-tre. Petit in-fol. de 6 ff. préliminaires et cvii (107) ff. chiffrés, goth. à 2 col., fig. en bois et grandes initiales historiées.

Le titre ci-dessus se trouve dans un encadrement gravé en bois passablement singulier, où l'on voit pêle-mêle les sujets les plus disparates, tirés de l'histoire sainte, de la

fable et des traditions du moyen-âge, tels que David et Goliath, le jugement de Pâris, Pyrame et Thysbé, des aventures de Virgile le Magicien, etc.

Le verso du titre est blanc. Au haut du recto du second feuillet, en tête du prologue, on voit une gravure représentant le traducteur (?) assis dans un fauteuil gothique, entouré de livres et occupé à écrire. Une autre grande gravure sur bois se trouve au recto du sixième feuillet, après la table; elle occupe tout le recto. Cela a peut-être la prétention de représenter Alexandre le Grand s'apprêtant à faire son entrée triomphale à Babylone, mais en réalité, on y voit un roi de France assis sur un cheval fleurdelisé, environné de guerriers et d'estaffiers, auquel des personnages qui paraissent arriver d'une ville que l'on aperçoit dans le fond, semblent présenter leurs hommages.

Cette traduction de Quinte-Curce est du Portugais Vasquez de Lucerne. Elle a été faite en 1468 pour le duc Charles le Téméraire, grand admirateur d'Alexandre, qu'il voulait prendre pour modèle.

« La conclusion du translateur, » qui se lit au verso du dernier feuillet, est fort curieuse. Entre autres passages on y remarque celui-ci : « Vous qui aymez mieulx les » armes et les ames que les dances et les dames, regardez » quel throsne de gloire vacquant et appareillé a honneurs » mondains! » La fortune, continue le traducteur, vous a donné plus de grands pays, de seigneuries et de richesses qu'Alexandre n'en avait reçu au commencement de ses conquêtes, et la nature vous a reparti de meilleures dispositions; elle vous a orné de plus de vertus pour la paix et pour la guerre. Il lui prédit en conséquence plus de bonheur et plus de victoires que n'en eut ou n'en remporta Alexandre le Grand.

Or, les prémisses étant fausses, les conséquences devaient l'être naturellement aussi. Si Charles le Téméraire

n'a pas eu tous les vices d'Alexandre, il n'en a jamais possédé non plus les qualités. Ces deux hommes n'avaient qu'un seul point de ressemblance : l'ambition. Le prince chrétien s'est d'ailleurs montré beaucoup plus inhumain que le roi païen, et sa fin fut encore plus malheureuse. Ses conquêtes, tout le monde le sait, se sont bornées à celle d'une tombe sanglante dans un marais.

Le traduction de Vasquez eut certainement du succès. On en connaît plusieurs manuscrits superbes, ornés de miniatures; elle fut ensuite très-souvent et pendant très-longtemps publiée au moyen de la presse.

L'édition décrite ici, est la dernière qui ait été imprimée en caractères gothiques; mais on en connaît encore d'autres en lettres rondes, de 1540 et même 1555, in-16.

Quant à celle-ci de 1534, le *Manuel* la cite comme ayant paru chez Jacques le Messier *ou* chez Jehan Petit; or, le joli exemplaire que j'ai sous les yeux porte les deux noms. Ensuite cette édition n'y est pas même succinctement décrite; elle en valait pourtant quelque peu la peine, puisqu'on y rapporte qu'un exemplaire, qui n'avait rien d'extraordinaire, s'est vendu fr. 185-50 en 1856.

LVI.

Chronicque et hi-//stoire faicte et composée par feu messire Philippe // de Commines, cheualier, seigneur Dargenton, // contenant les choses aduenues durant le re//gne du Roy Loys vnziesme, tant en Fran-//ce, Bourgogne, Flandres, Arthois, // Angleterre que Espaigne, et // lieux circonvoisins. Nouuel-//lement reueue et corrigée // avec plusieurs notables // mis au marge. Im//primé en mars // Lan mil cinq // cens trente // et neuf. // M.D.XXXIX //.

Ce titre est imprimé en caractères rouges et noirs. En-

dessous se trouve la mention : *On les vend à Paris en la rue,* etc., avec l'adresse du libraire, qui varie à l'infini, comme on va le voir. Au recto du dernier feuillet se trouve cette souscription : *Fin de l'hystoire et cronique du feu // roy Loys onziesme de ce nom. Faict et // composée par feu messire Philippe de Com//mines, chevalier, seigneur d'Argenton //. Et fut acheuée de imprimer le septiesme // iour de Mars. L'an mil cinq cens trente et // neuf.* — Ce premier volume, qui contient l'histoire du règne de Louis XI, se trouve parfois seul; il est plus souvent accompagné d'un second volume, moins intéressant sans doute, mais que quelques critiques ont à tort considéré comme n'étant pas l'œuvre du même auteur; il porte ce titre : *Chroniques du Roy Charles huytiesme,... contenant la vérité des faitz et gestes dignes de mémoire du dict seigneur, qu'il feist en son voyage de Naples...*

Au verso du dernier feuillet se lit cette souscription : *Acheuées d'imprimer le vendredy iiii iour de Apuril Lan mil cinq cens et trente neuf,* 2 vol. petit in-8° goth. — Le premier volume a 8 ff. prél. pour le titre et la table, et CCLXVIII ff. chiffrés. — Le second a 6 ff. prél., CXXVII ff. chiffrés et 2 ff. blancs à la fin.

Cette édition de Commines, qui est la dernière qui a été imprimée avec des caractères gothiques et, par contre, la première en un format commode, est loin d'être inconnue.

On peut néanmoins y rattacher quelques observations qui ne sont peut-être pas dépourvues d'intérêt.

Et d'abord, ce qu'on n'a pas assez remarqué jusqu'ici, c'est que presque tous les libraires de Paris ont voulu concourir à cette première édition, in-8°, exécutée d'une manière remarquable.

Le *Manuel* en cite une partie seulement. Voici les exemplaires que je connais sous des noms différents; mais il est très-probable qu'il en existe sous d'autres noms encore :

1° Galliot du Pré,
2° Félix Guibert,
3° Etienne Hervault,
4° Arnould Langelier,
3° Alain Lotrian,
6° François Regnault,
7° Pierre Sergent.

Ensuite, il est assez curieux de noter la progression du prix de cette édition, depuis 1817 jusqu'à nos jours. Ainsi, par exemple, on a vendu un exemplaire superbe, relié en maroquin rouge, lors de la célèbre vente Mac-Carthy, en 1817, fr. 12 seulement, soit beaucoup moins que le prix de reliure (Le même exemplaire a été revendu fr. 54, vente Coste, en 1854). En 1841, la chronique de Louis XI seulement, soit le premier volume, relié en maroquin bleu par Niédrée (exemplaire que je possède et qui est signalé par Brunet), a été vendu fr. 50 et revendu fr. 41, vente Baudelocque (1850). Un exemplaire simplement relié en veau, a été poussé jusqu'à fr. 50 en 1859.

Un autre, bel exemplaire, grand de marges, mais avec une simple reliure vélin à recouvrements, est côté fr. 90 par le libraire Tross, dans son catalogue de 1869.

Enfin, cette année s'est présenté un autre joli exemplaire grand de marges, relié en maroquin brun (mais par un relieur inconnu), à la vente déjà citée de feu M. Soleil, n° 2214 du catalogue. Il a atteint le chiffre de fr. 165, qui est celui d'un bel exemplaire de l'édition des Elzevir!

Dût-on me taxer de mauvais goût, je dois convenir que je préfère un bel exemplaire de cette édition gothique, à un autre bel exemplaire de l'édition elzévirienne tant renommée. Je prétends même que l'édition gothique est plus facile à lire pour des yeux quelque peu habitués aux caractères gothiques et surtout qu'elle est beaucoup plus correcte et plus conforme au bon vieux texte de Philippe de Com-

mines. Dans les éditions plus récentes on a, en effet, pris d'étranges libertés avec ce texte. Je me contenterai d'en citer ici un seul exemple.

Dans la remarquable « *Conclusion de l'acteur,* » à la fin de la chronique de Louis XI, Commines avait dit modestement : *Mais à parler naturellement comme homme qui n'a grand sens naturel ni acquis, mais quelque peu d'expérience, etc.*

Dans l'édition elzévirienne et dans d'autres, on a pris la liberté grande de substituer ceci : *Mais à parler naturellement* (*comme homme qui n'a aucune littérature, mais quelque peu d'expérience, etc.*).

Cette édition gothique, d'un format commode, est plus rare d'ailleurs malgré ses adresses nombreuses et variées, que la jolie édition elzévirienne.

Il est vraiment curieux de constater le revirement que la mode, cette par trop capricieuse déesse, a opéré dans le goût des bibliophiles français. Naguère, on prisait en France les éditions en caractères ronds seulement, et on n'avait pas assez de sarcasmes pour se moquer des Anglais, partisans déterminés du gothique (*Black-letter*). Aujourd'hui on va reconquérir en Angleterre, à énormes frais, ces mêmes éditions gothiques que l'on avait récemment tant décriées!

LVII.

In sacrosanctum Jesu Christi Domini nostri Evangelium secundum Joannem, piæ et eruditæ juxta catholicam doctrinam Enarrationes, pro concione explicatæ, Anno Domini M.D.XXXVI Moguntiae. — Accessit operi, ejusdem divi Joannis apostoli epistola prima, item pro concione non minus erudite quam pie enarrata. Moguntiae in summae aede, Anno M.D.XLV. Per fratrem Joannem Ferum,

summae apud Mogunt. aedis concionatorem, et Cœnobii D. Francisci Guardianum (Marque de l'imprimeur). *Moguntiae, apud Divum Victorem, excudebat Franciscus Behem, Typographus, Anno M.D.LIX.* In-fol. de 4 ff. prél., dont le quatrième resté en blanc, 676 pp. à 2 col. et 4 ff. à la fin, dont le dernier en blanc.

Je renvoie, tant pour cette édition que pour une vingtaine d'autres, à *David Clément, Bibliothèque curieuse,* t. VIII, p. 296-300; — celle-ci y est appelée une édition fort rare, que l'auteur d'ailleurs n'a pas pu voir, sans quoi il aurait sans doute remarqué la nouvelle adresse et la nouvelle marque de l'imprimeur.

De 1539 à 1552, le typographe François Behem s'était établi dans un bâtiment dépendant de l'abbaye de Saint-Victor, située en dehors des murs de la ville de Mayence. En cette année 1552, le margrave Albert de Brandenbourg, de mémoire exécrable et exécrée, vint, sans déclaration de guerre aucune, ravager la ville et le territoire de Mayence, sous prétexte de religion, mais dans le but unique du pillage. L'abbaye de Saint-Victor fut saccagée et livrée aux flammes, et Behem vint se réfugier en ville, où ses presses ne furent remises en activité qu'en 1554.

L'auteur du livre dont le titre précède, Jean Ferus (ou plutôt Wild), père gardien des Mineurs et prédicateur célèbre, osa faire des remonstrances au farouche Albert. Celui-ci, auquel plut la hardiesse du moine, lui promit que son couvent ne serait ni pillé ni détruit. Or, ce couvent était si pauvre qu'il n'y avait rien à prendre : à quelque chose... pauvreté est bonne. « Tu me plais, moine, dit le prince, mais tu me plairais encore plus si tu voulais jeter ton froc aux orties. » Ferus lui répliqua : « Et pourquoi jetterais-je cet habit qui, jusqu'à présent, ne m'a jamais fait que du bien? »

Ce qui rend l'édition citée assez remarquable, c'est que

François Behem, pour pouvoir revenir à son ancienne adresse, il s'était établi à Mayence dans la maison *au Mûrier*, y appliqua pour la premiére fois, je pense, une nouvelle marque d'imprimeur, qui porte la date de 1558. Elle ne représente pas saint Victor, le martyr de la légion Thébaine, mais le Sauveur, sortant de la tombe et foulant à ses pieds le démon et la mort qu'il a vaincus; c'est pour justifier la souscription ancienne : *Apud divum Victorem.*

Le père Ferus ou Wild a joui dans son temps d'une célébrité très-grande. Ses ouvrages ont eu, la plupart, de très-nombreuses éditions; sa biographie a paru à part en 1723, in-4°, par Dietrich. On trouve une très-bonne notice sur cet auteur dans les mémoires du P. Niceron, t. XXVI.

LVIII.

El nuovo et verissimo discorso delle cose piu signalate, seguite nell' assedio della incomparabile citta de Parigi Dal Signor G. B. M. à sua Altezza sereniss^ma^. In Lione, M.D.XCIII. Nel mese di Gennaio. Petit in-4°, de 38 ff. chiffrés.

Il ne faut pas confondre ce livre avec un autre sur le même sujet, et qui porte presque le même titre : *Relatione dell' assedio di Parigi, Roma,* 1591, in-4°, et dont l'auteur est Philippe Pigafetta.

Cette relation est connue; mais quant à celle imprimée à Lyon, je n'ai pu en découvrir de trace nulle part. Elle est très-intéressante, étant écrite par un témoin oculaire qui entre dans de nombreux et curieux détails, dont plusieurs ne se rencontrent probablement que là. — Mais elle présente une série d'énigmes, dont je ne suis parvenu à déchiffrer que la plus petite partie.

Quels sont, en premier lieu, les noms cachés sous les

initiales G. B. M., complétées à la fin du livre par celle de F.? — Les deux sonnets, en langue française, qu'on lit sur le dernier feuillet, et qui sont signés C. D. T. (autre énigme), n'expliquent qu'une partie de ces initiales. Le premier nomme l'auteur : *divin Girard*, voilà pour la première initiale; le second le nomme *brave Ferrarois*, voilà pour la dernière. Je ne puis deviner la principale B. qui cache sans doute le nom de famille; quant à l'M., elle signifie probablement *Medico*, médecin.

Quel est l'imprimeur de ce petit livre, joliment exécuté en caractères italiques? Je ne le déciderai pas; j'affirme seulement que la rubrique *Lyon* me paraît justifiée.

Ensuite, quelle est l'Altesse Sérénissime à laquelle la relation est adressée, et qui n'est point nommée?

Ici je ne fais pas de doute que ce ne soit Alphonse II d'Est, duc de Ferrare, qui mourut en 1597. Les relations de parenté et d'alliance avec la maison de France, de ce prince, — le souverain de l'auteur, qui était probablement son chargé d'affaires, — sont connues; — puis, le héros de la relation est le duc de Nemours, gouverneur de Paris et proche parent d'Alphonse.

Je suis assez disposé à croire que cette relation n'aura pas été mise dans le commerce et aura été tirée à petit nombre. Non seulement on n'y voit pas de trace du nom du typographe, ni d'approbation quelconque, mais encore on rencontre dans cet imprimé, d'ailleurs si bien et soigeusement exécuté, plusieurs blancs laissés pour des noms de lieux et des chiffres, blancs destinés sans doute à être remplis à la plume.

Je possède un exemplaire de cette plaquette rare, qui est, en tout cas, une curiosité historique assez précieuse, mais dont malheureusement, le ciseau du relieur a fait disparaître bonne partie des marges.

LIX.

Le voyage du chevalier errant, Esgaré dedens la Forrest des Vanitez mondaines, dont finablement il fut remis, et redressé au droit chemin, qui meine au salut éternel. Autheur F. Jean de Carthenay, Docteur en Théologie, de l'ordre des Carmes.

Quand purement trois fois leu tu auras,
Ce présent Livre, recréé tu seras.

En Anvers, chez Jean Bellere, à l'Aigle d'or, l'an 1595, *avec privilège du Roy.* Petit in-12, de 173 ff. chiffrés.

Le verso du titre porte l'extrait du privilége daté de Bruxelles le 7 décembre, sans millésime, et l'approbation de juin 1556. Ce privilége, donné pour quatre ans et accordé pour la première édition, était donc périmé depuis longtemps; — aussi l'ouvrage avait-il déjà été réimprimé par d'autres.

Cette édition de 1595 est précédée d'une dédicace non datée, adressée à la baronne de Lannoy, dame de Noircarmes, Bugnicourt, etc. Elle est suivie d'un rondeau adressé à la même Dame, — ou comme on la nomme *princesse*, — et d'une autre pièce de vers *de la vie heureuse qu'on peut trouver encore vivant au monde.* Je soupçonne que ces pièces ont été écrites par l'auteur, qui était quelque peu poëte ou plutôt rimeur, pour l'édition de 1572; car, en 1595, il n'était plus, depuis longtemps, du nombre des vivants. Quant à la première édition de 1557, elle est dédiée à la reine Marie de Hongrie, dont de Cartheny était le prédicateur ordinaire. Dans la dédicace, l'auteur dit qu'il a « revisité et corrigé cette nouvelle édition, mais y a ajouté bien peu. »

A la fin de l'édition de 1595 se trouve une *Péroraïson ou épilogue de ce livre, par l'auteur, aux dévots lecteurs et auditeurs.*

On peut consulter sur cet ouvrage, qui a eu un grand succès et des réimpressions fort nombreuses, l'article sur Jean de Cartheny, par Camille Picqué, dans la *Revue trimestrielle*, octobre 1858, 5e année, t. IV, p. 187-200. On y mentionne bien une traduction latine que je n'ai jamais rencontrée, puis la traduction anglaise, Londres, 1581, mais non pas ce fait curieux, que cette traduction a donné l'idée à *Bunyan* de composer son *Pilgrim's Progress*, ouvrage qui a eu dans les îles britanniques un succès si prodigieux, et qui s'y imprime encore presque chaque année.

Il est remarquable qu'un ouvrage aussi catholique que celui du *Voyage du chevalier errant*, ait été aussi goûté dans un pays protestant.

Aucun bibliographe ne mentionne cette édition de 1595, qui est bien petit in-12, et non in-16, comme elle a été annoncée dans le catalogue Soleil, où je l'ai acquise. — *Graesse, Trésor des livres rares*, annonce, sans la décrire, une édition d'Anvers, 1594, in-12. S'il n'y a pas erreur, ce doit être la même, avec le millésime du titre changé seulement.

LX.

Historie van het Leuen der heyliger Maechden Harlindis ende Relindis, vvt de legende int corste ende ghetrouwelijkste ouergestelt. — Hebben gheleeft int Jaer ons Heeren seuenhondert en dertich, haer lichaemen rusten nv in de stadt van Maezeyck int lant van Luyck, daerze gheert ende besoecht werden. — Den principalen feestdach is den xxij Martij. — Gheprint tot Luyck, by Christiaen Ouwerx, M.D.XCVI (1596). *Met Gratie ende Priuilegie.* Pet. in-8°, de 20 ff. non chiffrés.

Sur le titre se trouve une petite gravure en bois, la Sainte Vierge avec l'enfant Jésus. Au verso du titre on

voit une autre gravure en bois de la grandeur de la page, assez bien exécutée, représentant les deux saintes, Herlinde et Relinde, tenant chacune d'une main une crosse d'abbesse et soutenant ensemble de l'autre une église.

Le recto du dernier feuillet porte l'approbation de Jean Chapeauville, Charles Oranus et Gérard Beeckman, datée du 25 mai 1596. Le verso de ce dernier feuillet présente les armoiries et les devises d'Ernest de Bavière.

Cette plaquette, extraordinairement rare, n'a été mentionnée ni par feu Capitaine dans sa *Notice sur les livres imprimés à Liége dans le XVI^e^ siècle*, ni par M. de Theux dans sa *Bibliographie liégeoise*.

Chapeauville, dans ses *Gesta Pontif. Leod.*, t. I, p. 159-160, mentionne ce petit livre, en disant qu'il a été écrit sur ses instances, par un père Jésuite, et que cette vie des deux saintes, en bas-allemand (*vernaculo, seu teutonico sermone*), se trouve en beaucoup de mains. — On ne pourrait plus en dire autant à l'heure qu'il est!

J'ai sous les yeux un exemplaire grand de marges de cet opuscule assez curieux, qui a été imprimé aux frais de Thierry de Linden, chanoine de la cathédrale de Liége et prévôt de Notre-Dame à Maestricht, et d'Antoine Corneli, écolâtre et chanoine de Saint-Paul, à Liége.

Cette fois, il est réellement temps de mettre un terme à ces notices; — elles pourraient, à la vérité, être continuées indéfiniment; mais finiraient peut-être par lasser les bibliophiles les plus patients. Dans les dernières années, d'ailleurs, bon nombre de ces amateurs qui ont bien voulu encourager ces modestes notices et y prendre de l'intérêt, ont quitté l'amour des livres... avec la vie (1).

H. Helbig.

(1) Je ne citerai parmi ceux-ci que MM. Jules de Saint-Genois, Pol. Van der Meersch, Fr. L. Hoffmann, U. Capitaine et M. L. Polain.

Lettres inédites du Père Daniel Papebroch

A DU CANGE.

Nous avons trouvé à la Bibliothèque nationale de Paris, dans le manuscrit du Fonds français coté 9502, des lettres inédites adressées à notre illustre érudit Du Cange par Daniel Papebroch, savant Jésuite belge, dont le nom est demeuré attaché au grand recueil dit des Bollandistes. Ce sont là, croyons-nous, des documents d'une réelle importance et dont la place est naturellement indiquée dans cette Revue.

Daniel Papebroch, issu d'une famille hambourgeoise, naquit à Anvers le 17 mai 1628; il entra à dix-huit ans dans la compagnie de Jésus et professa avec succès dans plusieurs colléges belges. Chargé ensuite de continuer avec le Père Henschen l'œuvre du Père Bolland, il passa deux années en Italie pour recueillir des documents destinés aux *Acta Sanctorum*. Il revint à Anvers en 1662 et publia successivement les volumes de mars, d'avril, de mai — dont il fit seul trois volumes — et de juin. Les Carmes lui attirèrent de sérieux désagréments à cause de la démonstration qu'il rédigea pour prouver la fausseté de la légende qui attribuait au prophète Elie la fondation de cet ordre. Ces religieux ayant échoué dans leurs menées à Rome, obtinrent de l'inquisition espagnole un décret contre quatorze des volumes édités par Papebroch; mais le pape finit par intervenir en sa faveur. Notre savant Jésuite détermina ensuite la publication du traité *De re diplomaticâ*, par Mabillon,

auctoribus quibuscumque rarioribus citandis, procedentisque ex ipsâ penitus antiquitate et veterum monumentorum fide soliditatem doctrinæ. . . . . Viveret utinam P. Joannes Bollandus! gratissimus ei profecto fuisset tam eruditus talis viri tractatus. Sed heu! 12 septembris aliò transiit; et quidem, ut nos confidimus, ad superos quos stylo exornavit, adjectus omnium grevè religiosorum ordinum suffragiis per Belgium, quæ ei publicis cum cœrimoniis eorum quique suis in templis certatim impendêre tanquam de singulis singulariter merito. Vasto igitur in opere soli destituimur tunc cum maxime judicii ipsius ad extremam usque vitam accerimi vigore eramus adjuvandi; sed juvabit è cœlo, ut speramus, socios laborantes; et amicos quoque etiam mortuus faciet qui possint et velint ferre subsidium, quos inter jam nunc agnoscimus Amplissimam tuam Dominationem, cui manebimus obstrictissimi famuli

GODEFRIDUS HENSCHENIUS.
DANIEL PAPEBROCHIUS, soc. Jesu.

Antverpiæ, 28 Octobris 1665.

F° 68. 18 Février 1676.

Quæstio de S. Odorio martyre.

F° 69. Sans date.

Quæstiones de textibus.

F° 74. Sans date.

Amplissime Domine,

Eruditissimo tuo de capite S. Joannis operi, ad nos cum humanissimis litteris ante biennium misso, rependo operæ

levioris libellum, qui tamen acta sanctorum non illibenter legenti usui haud mediocri esse potest. Ut autem multam me in tuâ ergà nos benevolentiâ fiduciam habere ostendam, audeo novum beneficium petere. Acturi 3° Januarii de S. Blithmundo abbate, aliud non habuimus quàm elogium breve de Hugone Menardo, citante monumenta monasterii S. Walerici. Integram vitam et primigeniam phrasim haberi indidem posse persuadeor, et hanc in subsidium posteritatis, Januarium multipliciter defectuosum (ut sunt principia omnia) suppleturæ recognituræque comparare, neque novi per quem certiùs eam possim quàm per Amplissimam tuam Dominationem impetrare. Velim etiam ex te, vir amplissime, discere, an soror Mariam de Bourbon Ambiani in Monasterio Clarissarum, ubi vixit (forte etiam ibidem mortua et sepulta?) aliquam habeat speciem venerationis publicæ in imagine vel reliquis etc., tanquam *Beata*. Hoc enim titulo eam compellat et nomen martyrologio Franciscano inserit ad 7 septembris Arturus à Monasterio. Non meretur quidem ille auctor, in hoc genere levissimus, ut testimonio ejus quidquam asseratur; juvat tamen interrogare priusquam eum arguamus temeritatis, et propter hanc quoque privatâ suâ auctoritate ascriptam Beatis dicamus commeritum ut à R. P. Luca Waddingo per jocum non ineptum Magnus Papa ordinis minoritici appellaretur. Interim parando ad prælum aprili strenuam damus operam ego et P. Godefridus Henschenius in ætate propemodum septuagenuaria adhuc ad studia vegetus; quam valetudinem ad gloriam suam, sanctorum laudem, amicorum obsequium servet Deus et me qui maneo

Amplissimæ Dominationis tuæ
servus in Christo,

Daniel Papebrochius.

(Sans date).

F° 60. 19 Juillet 1683.

Amplissime et eruditissime Domine,
Pax Christi.

Magno mihi usui et securitati erunt resolutiones vestræ circa Græcobarbaras voces, in vitâ S. Andreæ Sali citatas, sed si ipsam in Codice Mazariano legisti, die, amabo, quid sentis de apocalypsi prolixa sub finem vitæ, circa reges sibi invicem sub mundi finem C. P. successuros? Videntur referri illa ut aliunde accepta, itaque excusari posse bona fide reserere, quæ humanitus acceperat. Verum mirabilius est quod initio dictæ apocalypseos absolutè asseritur, et quasi divinitus acceptam, civitatem à nullis gentibus, eam subindè obsessuris, capiendum usque ad consummationem sæculi; cujus contrarium jampridem videmus factum, civitate à Turcis captâ. Dubitavi aliquando an hæc vellem rescindere, sed vereor ne malæ fidei id sit.

Jam credo acceperit P. Jobert Leodio epistolam sub nomine D. Herovallii vulgatam; ea hic non comparet, nescio an alibi. Sed nova paratur impressio *revue et corrigée*, an expuncto Herovallii nomine? Id sane conveniret. Exportatur spongia quæ Francofurti, ni fallor, imprimitur adversus epistolam vestram. Quod hìc contra eamdem ejusque editorem paraverat P. Valentinus, hactenus non est impressum, quia nullus typographus id vult imprimere suis sumptibus, et Provincialis non vult amplius eisdem præstare, expertus ad æstimationem ordinis nihil facere libellos istos, quin potius obesse. Prior Francofurtensis acrem epistolam scripsit principi Ernesto, quasi toti ordini fecerit gravem injuriam, curando ut epistola latine redderetur et imprimeretur; sed responsum accepit haud paulo acrius suâque impudentiâ dignum, quod alias transmittam P. Jobert, cui placebit tradere si quid ad supra proposita placeret

respondere, vel Domino duci d'Espernon, ut sub alterutrius opercula accipiam. Omnia læta apprecor Amplitudini tuæ, cujus maneo

Humillimus in Christo famulus,

DANIEL PAPEBROCHIUS.

Antverpiæ, 19 Julii 1683.

F° 61. 17 Novembre 1683.

Amplissime et eruditissime Domine,

Mortuo D. Colbert, cogor vereri, ne, distradis aliorsum libris, decidam spe obtinendarum vitarum Græcarum, quas mihi deesse significavi, quando acceperam indiculum à vestrâ humanitate transmissum. Utinam ergo cito inveniatur scriptor idoneus!

Jam impressus est brevique prodibit, postquam suffragia plurium Theologorum collegerit (cœcorum scilicet de coloribus) libellus supplex Carmelitarum ad Pontificem, quem concludunt rogantes « ut Pontifex me jubeat vel palinodiam canere, vel respondere ad sua fundamenta istic fure deducta; » quasi verò possibile sit aliquid novi ab ipsis produci, quod hactenus non prodiderint, aut ego non responderim in Maio ad quecumque mihi objecta puncta; nisi quod minus expresse et minus sollicitè responderim objectæ futiliter auctoritati Pontificum, quos impertinenter allegant, quasi in quæstione historicâ spectare eam debeamus in rebus quæ cognitione ipsorum non sunt.

Mirabor si audeant causam suam romanis judiciis integre permittere; sed credam potius actionem injuriæ instituturos, et undecumque collecturos capita accusationum male fundatarum, uti jam cœperunt istic et... pergunt queri de epistolâ vestrâ, cui quid responderint et sub quo nomine ipse vidisti. Quid autem facturos fuisse credis, si ei epis-

tolæ nullum omninò nomen præfigeretur? Cum ergo vestrum non possemus, deprecante te, censuerunt amici, qui non credebant Dominum Herovallium recusare quominus suum minus invidiosè usurparetur, hoc saltem exprimendum, ut qui semper respondere pro auctore posset, esse virum eruditum, ubique notum, nec Jesuitam. Mirantur hìc omnes quod neget veritati dare testimonium in scripta, cùm aliter apud Pontificem nequeat satisfieri causæ, maxime post editum ejus nomine libellum istum famosum, qui apud exteros necessariò transit pro ejus fœtu, nisi palam contradixisse monstretur. Vide ergò quid persuadere ei in favorem veritatis possis; alioqui vereor ne apud Pontificem (cui illudere est nefas) cogamur offerre nomen *tuum*. Opto ut valeas et utilissimi labores tui citò prodeant; nostri moram aliquam sub prœlo passi iterum alacriter progrediuntur. Interim me meaque commendo

Amplissimæ Dominationi tuæ
servus in Christo,

Daniel Papebrochius.

Antverpiæ, 17 Novembris 1683.

F° 58. 22 Juin 1683.

Amplissime et eruditissime Domine,
Pax Christi.

Utor fiduciâ quam mihi fecit insignis humanitas tua, et in chartam conjicio voces quasdam barbariores de vitâ S. Andreæ Sali, quæ vertenti molestiam facesserent.

(Sequitur vocum quarumdam syllabus).

Atque de his hactenus verbum addo de libello, qui sub nomine responsi à vestro amicissimo Herovallio ad epistolam scripti, et tanquam excusus Parisiis *chez la Roche, à l'enseigne de la Vérité,* atque approbatus *par la Franchise*

H. P. R., prodiit Leodii, auctore Fr. Hyacintho Pierard, Rupefortensi Carmelita, de typographiâ cujusdam Grison, qui imposturam auctoremque confessus, hoc potissimùm argumento premitus datus in carcerem, quia accusatus similiter impressisse seditiosam chartam contra alterum consulem, quæ noctu totâ urbe sparsa comparuit 29 Maii, quod causam eidem consuli dedit in libellum inquirendi, et exempla apud bibliopegum deprehendendi. Hoc autem ubi resciverunt Carmelitæ, eodem die cœperunt dispergere quæ penès se habebant exempla, nam apud typographum nulla inventa. Est qui contra auctorem agat apud nuntium et Principem, quique expectet quid D. Heronvallius sit ad patefaciendam imposturam tam enormem facturus. Quid illos non credemus ausos in rebus antiquis, qui sic in novissimis notissimisque audent fallere? Si P. Theophilus Raynaudus in syntagmate de propriis libris sub titulo Scapularis Stochiani, vitium illi suo libello illatum tam acriter est persecutus, quid convenit illis timere ab eo, quem finxerunt auctorem patronumque sententiæ, non minus à viro quam à sua mente alienæ.

Placeat excusare prolixitatem, meque habere commendatum

Amplissimæ Dominationis tuæ
humillimus famulus,

Daniel Papebrochius.

Antverpiæ, 22 Junii 1683.

N° 62. 2 Novembre 1685.

Amplissime Domine,

Occasione rectoris nostri Antverpiensis, Parisiis ob negotia revertentis, recurro et ego ad salutandos amicos, imprimis Dominationem tuam, atque per ipsam Herovallium, Espernonium, Balusium, Bigotium, eruditissimos

viros. Significo autem spem resumendæ mihi fieri, vere aut æstate proximâ, impressionis et saltem anno 87 absolvendæ; septimo autem tomo addendum appendicem corrigendorum addendorumque, etiam ad quinque tomos Maii jam editos. In his quin plura notaverit Dominatio tua quæ correctionis aut supplementi egeant vix equidem dubito, gaudeboque de his admoneri; quòd et ceteris amicis significatum, idemque oratos volo.

(Sequitur quæstionum de variis textibus series).

Glossarium vestrum perficere audio à pluribus, gaudeoque, gavisurus magis quando jam edito uti incipiam. Interim maneo

Dominationi tuæ

Obligatissimus famulus,

Daniel Papebrochius, S. J.

Antverpiæ, 2 novembris 1685.

F° 70. Sans date.

Amplissime et eruditissime Domine,

Munusculum meum gratum tibi accidisse gaudeo, et primo etiam intuitu probatum; in eo quin reperturus sis aliqua quæ maturius examinari debuissent vix dubito; ego certè in isto (ut et in ceteris meis omnibus) invenio semper quod melius fieri potuisse judicem. Hinc appendiculæ per P. Jobert (ut suppono) traditæ aliam judicavi addendam in correctionem erroris gemini, cujus postremæ exemplum recipi inserendum libro. Plura emendabit in ipso opere editio principalis.

De Domino Valesio quæ scribis non miror, quando nec sancto quidem Gregorio Turonensi, Francicæ historiæ parenti, novit parcere, quoties se putat aliquid supra ipsum sapere.

Carmelitarum rixas negligere satim puto quam respondere. Theses illas Romæ censuratas esse jàm intellexeris.

(Sequitur quæstio de quodam Codice MS.)

. . . Nihil autem habeo quod non sim paratus communicare in bonum publicum, etiam rogatus ab alio quam à te, cui tantoperè obstrictum me fateor, ut nihil negare possim aut velim; quod protestans maneo

Amplissimæ Dominationis tuæ
humillimus famulus,

Daniel Papebrochius.

(Sans date).

F° 64. 24 Mai 1686.

Eruditissimi Domine,

Nescio an responderim humanissimis vestris post redeuntem huc P. rectorem Antverpiensem ad me datis. Certè, si feci, nihil scripsi de spe mihi factâ de Hispaniâ in Escurialensi bibliothecâ circa chronicon vulgò dictum Alexandrinum. Nuper enim prima scripsit mihi Ducissa d'Aveiro, uxor Ducis de Arcos, matrona perquam erudita, super eâ re jussu nunc laborari, cùm accepero aliquid fideliter et citò transmittam, sed lentitudinem Hispanam suspectam habeo, ut vobis vestris satis maturè respondeat.

(Sequuntur aliquot de vitis SS. imprimendis quæstiones).

Glossarium græcum opto feliciter procedere.

Clarissimis viris DD. Heronvallio, Bigotio et Balusio salutem plurimam reddo, meque omnium precibus commendo,

Clarissimæ Dominationis tuæ
humillimus in Christo famulus,

Daniel Papebroghius.

Antverpiæ, 24 Maii 1686.

F° 65. 16 Juin 1686.

Amplissime et eruditissime Domine,

Spero brevi intellecturos vos resumptam ultimorum duorum Tomorum Maii impressionem, absolvendam ex pacto ante Pascha 1688.

(Sequuntur quædam circa res eruditionis quæstiones).

Ex Hispania nihildum accepi de Chronico Alexandrino. Pergam datâ occasione urgere. Interim commendo me precibus vestris et obsequia offero.

Amplissimæ Dominationis tuæ
obligatissimus famulus,
Daniel Papebrochius, S. J.

Antverpiæ, 16 Junii 1686.

Cum vendita fuerit Bibliotheca Segueriana et in regiam traducta, fortassis in eâ reperientur quædam nobis utilia illum invecta post annum 1662.

F° 71. Sans date.

Amplissime et eruditissime Domine,

Nuper à me seorsim edita S. Ferdinandi regis acta occasionem mihi præbent hoc ex exiguo munusculo testandi affectum meæ erga te observantiæ, ubi in annotatis invenire Glossarium tuum cum solita laude allegatum. Id ut acceptum habeas velim, et memoriam eorum quæ ex Colbertini codicibus notavi describenda, si qua ad id commoditas habeatur; curandum saltem ut sciatur penès quem codices illi post hac maneant. Interim felix Pascha tibi tuisque apprecor et maneo

Amplitudini tuæ
humillimus in Christo famulus,
Daniel Papebrochius.

F° 73. Sans date.

Amplissime Domine,

Cum noster Aprilis jam veniat in lucem, memor optimæ tuæ erga hoc opus voluntatis mitto brevem illius notitiam per eruditissimum virum D. Emmanuelem à Schelstrato, qui de ipso nonnulla moliens ad historiæ ecclesiasticæ illustrationem, eumque in finem Parisios se conferens, dignus est amicitia et favore vestro. Salutem addit P. Godefridus Henschenius, cum quo maneo

Amplissimæ Dominationis tuæ
servus in Christo,
Daniel Papebrochius.

F° 57. 25 Mars 1683.

Amplissime et eruditissime Domine,
Pax Christi.

Cum datis 19 Martii novum accepi beneficium, videlicet indiculum eorum sanctorum, quorum vitæ continentur in aliis Colbertinis MSS. In his tamen nihil est quod certùs sine nobis deesse, nisi fortè *Paulus confessor* in codice signato, diversus est ab eis quos novi, scilicet ab eremita Thebæo, Patriarchâ Constantinopolitano, aut episcopo Joannis presbyteri socio.....

Mazarinianus codex de vitâ B. Andreæ Sali, anno 1280 descriptus, aliquantum cultiori phrasi, et hinc inde multò contractius, quàm habetur in originali composito sub exitum decimi seculi in MS. Vaticano, multò pauciores barbarismos habet quàm in eodem Vaticano versionem illius vitæ recognoscam post Pascha, et procul dubio quædam vocabula annotabo judicio vestro subjicienda, quandò hanc mihi fiduciam facit insignis humanitas tua.

Heri accepi simul Coloniâ et Moguntiâ utrobique im-

pressam latinam versionem epistolæ vestræ; sed in utràque versione probo magis studium amicorum quàm stylum, longe inferiorem originariâ elegantiâ. Mogantinum editionem commendat etiam quòd curata sit de mandato serenissemi Landgravii Ernesti, vicecancellario ejus interpretationem aggresso. Coloniensis interpres quis fuerit nescio.

Novum mihi fuit quod Româ nuntiatum scribis, sed eodem die ex censore ordinario intellexi P. Valentinum, plerorumque libellorum auctorem; accepisse à suo generali mandatum ex parte Pontificis ne ampliùs scriberet contrà societatem; contra me verò scribere non putat interdictum sibi. Quæ ego nec deprecor, nec formido, sed contemno ut suades; scio interim non uno in loco à viris cordatis hactenusque indifferentibus calamos parari in meam defensionem, qui non videntur à me prohibendi, aut, si velim, prohiberi posse. Finio cum voto felicissime Paschatis, meque commendo

Amplissimæ Dominationis vestræ
obligatissimus famulus,
Daniel Papebrochius, S. J.

F° 55. 11 Mars 1683.

Amplissime et eruditissime Domine,

Libenter intelligo res Carmelitarum eo esse apud omnes loco Parisiis, ut palam vix audeant ea dicere, quæ hìc et in Germaniâ insolentissimè venditant, adeoque nullo opus esse adversus eorum libellos remedio. Hic vero ubi aliter longè agitur, alia iniri consilia mirum esse non debet. *Sapientibus et insipientibus debitores sumus*, et omnes hic summoperè laudant consilium edendæ istius vestræ epistolæ, quæ etiam in Germaniâ jam habetur latinè reddita, sed absque vestro nomine, quoniam ità jubes, Biterrenses etiam theses, velut aptissimæ, ad confirmandam apud

omnes persuasionem, quod nonnisi apocryphis nitatur prætensæ antiquitas, recusæ hìc sunt, causamque meam me tacente contrà seipsas agunt, dum ubique exploduntur.

Sed missa hæc facio, venioque ad insigne, quo me afficis, beneficium, indicando vitas unicas Bibliothecæ Colbertinæ, quarum nonnullis egeo, videlicet.....

(Hìc recensentur 10 vitæ SS. è variis Bibl. Colb. MSS. codicibus).....

Si autem pro jam notatis habebitur scriptor idoneus, cujus scriptura possit servire impressioni, mercedem ei solvi curabo, quam justam consueris. Quando ego Parisiis eram, nullus hujusmodi inveniebatur, ideòque coactus fui per menses aliquot ibidem subsistere cum P. Henschenio, ex proprià manu cuncta quæ inveniebantur necessaria transcribere.

Græcum vestrum Glossarium promoveri gaudeo; quod utinam absolvatur priusquam mihi absolvatur 28 Maii, in quo est vita S. Andreæ Sali sæculo X scripta, et vocibus trivialibus pro illius ævi barbarie scatem.

Si placeat continuare beneficium in notandis aliis quas Colbertini codices continent vitis græcis, spero etiam indè habendas aliquas hactenùs nobis non visas, quibus opus nostrum completetur.

Interim humillima mea obsequia offero et precibus vestris me commendo.

Amplissimæ atque eruditissimæ Dominationis vestræ

Servus in Christo,

D. Papebrochius.

MARINE ET COURSES DES FRANKS.

260-293.

—

« Des écrivains modernes ont nié que des émigrations aient eu lieu par mer; des anciens ont rejeté les émigrations par terre; ceux-ci, dit Pinckerton, paraissent avoir oublié que les hommes avaient des pieds, ceux-là, qu'ils avaient des mains. Loin d'interrompre les communications, continue-t-il, la mer les rend plus faciles et plus fréquentes entre les peuples barbares. Partout où on a trouvé des hommes, dans les lieux mêmes où les huttes et les vêtements étaient inconnus, on a trouvé des canots, et jamais dans aucun coin du globe situé au bord de la mer, on n'a rencontré un seul peuple, quelque sauvage qu'il fût d'ailleurs, qui ignorât la navigation (1). »

Or un peuple domicilié sur le rivage et déjà engagé sur la voie de la civilisation, ne peut manquer de perfectionner jour par jour ses moyens, d'abord informes, de locomotion par eau.

Nous attachons une idée fort incomplète à la dénomination de Barbare en n'y voyant qu'un synonyme d'inhumain ou de cruel. Chez les Grecs, ce terme signifiait simplement étranger, celui qui parle une langue inconnue (2); il eut d'abord le même sens chez les Romains; mais dans la suite, ceux-ci l'appliquèrent à tous les peuples indépendants de

(1) Pinckerton, *Établissements des Scythes*, p. 288.

(2) C. F. Volney, *Leçons d'Histoire*, VI^me^ séance. OEuvres, t. VII, p. 115, et t. VIII, p. 483.

leur domination. Or, sous les Césars, l'état de ces derniers n'était plus ce que l'on nomme aujourd'hui l'*état de barbarie*. C'est ce que Chateaubriand, qui d'abord était sous l'impression de ce sens restreint, finit par reconnaître : « Réunir sept cent mille combattants, nourrir, vêtir, équiper tant d'hommes, dit-il, est le fait d'une société déjà poussée loin dans les arts industriels : prendre part aux affaires de la civilisation grecque et romaine, suppose un développement considérable de l'intelligence. La bizarrerie des mœurs et des coutumes n'infirme pas cette assertion; l'état politique peut être très-avancé chez un peuple dont des individus conservent les habitudes d'un état antérieur (1). » Ces observations sont relatives au siècle de l'invasion des Barbares, c'est en conséquence que nous croyons important de bien distinguer les époques quant aux traits qui leur sont attribués. Ainsi, par exemple, Pline, reproduisant Timée, qui vivait 380 ans avant lui, raconte que les Bretons naviguent dans des embarcations faites d'osier recouvert de peaux (2). Ce genre de nacelles primitives ne fut pas abandonné; mais c'est une erreur de croire, d'après les vers des poëtes de la fin de l'Empire, que toutes les flottes frankes ou saxonnes n'étaient composées que de pareilles embarcations. Jules César cependant nous avait laissé la description des vaisseaux de la flotte des Armoriques alliée à celle des Ménapiens, qui plus tard se fondirent dans le peuple frank. S'il n'établit pas la supériorité de ces navires sur ceux des Romains, il avoue au moins leur égalité d'action sur les eaux de l'Océan. César nous dit que le fond de ces navires est moins caréné que celui des siens; la poupe et la proue en sont fort élevées; ils

(1) *Études historiques*, V, § 2, tome II, p. 153, *passim*.

(2) *Hist. nat.*, lib. IV, cap. 15. — Voyez en outre Junius, *Batavia*, p. 163 et 164.

sont construits en bois de chêne; les poutres qui les traversent, ont un pied d'équarissage et sont attachées par des clous d'un pouce d'épaisseur; les ancres sont tenues par des chaines de fer, au lieu de cordes; les voiles sont en peaux molles bien apprêtées (1). Il ne mentionne nulle part les nacelles d'osier dont parle Timée.

Il résulte toutefois de ce qui précède que nos Ménapiens connaissaient la charpenterie, l'art de forger le fer et d'en faire des chaines et des ancres, et celui du mégissier (2). Or un peuple que les Romains ont déclaré « d'une étrange » et admirable ingéniosité, et très-propre à imiter et à mettre en œuvre tout ce qu'un autre leur saurait montrer (3), » n'a pu que perfectionner ses connaissances nautiques et les appliquer pendant les trois siècles qui les séparent des Francs maritimes. S'il était vrai que l'usage du gouvernail (*het roer, the rudder*) leur était inconnu, les constructions navales entreprises par Drusus, Germanicus et Corbulon, dans leur propre pays, leur ont offert des exemples de perfectionnements qu'ils n'ont pu laisser échapper à leur attention. On sait que l'an 47, le Caninéfate Ganascus, à la tête des Chauques, remporta des avantages maritimes sur les Romains, et qu'en 69, les Bataves anéantirent une de leurs flottes (4).

Environ vingt années plus tard, Tacite remarque, à l'occasion de la puissance maritime des Suions de la Baltique, que leurs navires se terminent en proue aux deux extrémités; que ce ne sont pas les voiles qui leur donnent le mouvement, mais les rames; que celles-ci ne sont pas attachées par rangs aux deux flancs, mais qu'elles sont libres.

(1) *De bello gallico*, lib. III, 4.

(2) Bruges se distingua de bonne heure dans la préparation des peaux et cuirs. Warnkoenig, *La Flandre et ses institutions*, t. II, p. 181.

(3) Guicciardin, *Description des Pays-Bas*, p. 41.

(4) *Ann.* lib. XI, § XVIII. — *Hist.* IV, 16.

Il ajoute que chez ces Barbares les richesses sont en honneur (1).

La marine ne paraît pas avoir eu aux yeux des Romains, l'importance qu'elle méritait; bien qu'ils s'étaient annexé Carthage et Cadix, Marseille et la Grèce; en définitive, leurs vaisseaux ne furent longtemps que des moyens de transport pour leurs troupes de terre. L'an 17, un millier de vaisseaux, qui portaient l'armée de Germanicus, furent dispersés par la tempête dans la mer du Nord. Une partie de cette flotte fut engloutie, et une autre, plus considérable, fut jetée sur les terres éloignées, dit Tacite (2).

Des carcasses de navires, trouvées en Jutland pendant le présent siècle, ont donné lieu à y voir les débris de cette flotte. Van Buch, qui navigua dans ces parages il y a soixante ans, déclare qu'à la distance de 73 milles de l'extrémité de la péninsule, il a vu, sous l'aspect d'une palissade formée d'un millier de mats et de carcasses de navires, un véritable retranchement (3). On sait au surplus que le cap Skagen est toujours dangereux à doubler.

La ligue franke avait donc des précédents à étudier, des exemples à suivre pour armer ses flottes. Nous croyons pouvoir leur appliquer les indications qui nous sont parvenues touchant les navires saxons et danois vus sur nos côtes dans le haut moyen-âge. Les embarcations de combat étaient dirigées par deux grands avirons, et leurs extrémités formant proue étaient armées d'un éperon; double front qui facilitait l'abordage. Ces navires étaient relativement plats, très-allongés, munis de cinq à trente-six rangs de rames qu'on ne plaçait pas toujours de tribord à babord, mais dont on changeait la disposition selon la

(1) Tac. *De moribus Germ.*, § XLIV.
(2) *Ann.* II, §§ 23 et 24.
(3) Watt. de Peystere, *History of Carausius*, p. 90.

course qu'on désirait suivre. Les nacelles d'osier mentionnées par Pline, et plus tard par Sidoine, se nommaient *curachs;* elles servaient à remonter les rivières et convenaient aux *portages*. Les *holkers* (houlques), fabriqués d'un seul tronc d'arbre creusé à l'intérieur, avaient une destination analogue. Des embarcations plus solides servaient à croiser ou à traverser l'Ocean; c'étaient les *snekkars* ou bateaux-serpents, portant vingt bancs de rameurs. On les nommait aussi *zeepaarden, zeehengsten,* chevaux-marins. La figure d'un animal réel ou fantastique, représentée à l'arrière ou à l'avant, leur avait fait donner ces noms. Les plus grands de ces bâtiments avaient 130 pieds de long sur 40 de large. Ces navires étaient pontés, et le centre servait de cale pour les approvisionnements, le butin et les prisonniers. Quelques-uns étaient *accostillés,* c'est-à-dire surmontés d'une tour formant chambre à la poupe. Des pavois rangés sur l'un et l'autre flanc servaient à protéger les rameurs (1).

Les Kogs, anglais *coggles*, vieux français cogge, de moindre dimension, d'une capacité approximative de cinquante tonneaux, pontés et matés, marchaient à la voile. Propres également au cabotage le long des côtes, hors du temps de guerre ils répondaient aux besoins que satisfont nos belandres (2).

Il n'est pas douteux que des voiles allégeaient pour tous ces navires les efforts des rameurs.

Le César Gallienus, ayant en 256 remporté des avantages sur les nations germaniques, et poursuivant le cours

(1) Cfr. Mallet, *Introd. à l'hist. du Danemark*, t. I. p. 234, et t. II (*Edda*), p. 17 et 240. — Voyez en outre E. Van Bruyssel, *Hist. du commerce et de la marine en Belgique*, t. I, p. 73 et 74.

(2) « De stad Amsterdam voerde eene kog in haar oud wapen. » Halma, p. 321. — Cette dénomination fait songer aux Chauques. — Cfr. J. J. Pontanus, *Orig. Francorum*, lib I, cap. 9, p. 53.

de ses victoires, ne consentit à accorder la paix aux tribus voisines du Rhin, qu'à la condition de défendre cette frontière de l'Empire, et surtout d'empêcher leurs compatriotes de traverser le fleuve pour venir s'établir sur la rive gauche (1). L'exigence de cette condition ne laissa de préoccuper les nations tudesques dont elle contrariait la tendance, et la tradition historique rapporte à l'année 260 le commandement d'un *Othing*, de Bodon, ancêtre de Hengst et de Horsa, qui conduisit la Ligue saxonne, et que Nennius a confondu avec le dieu Odin lui-même (2). Mais si les Saxons avaient dès lors commencé à armer en courses, les Franks ne tardèrent pas à les imiter et à s'allier à leurs entreprises, en même temps que les Ostrogoths, maîtres d'Olbia et de la Tauride, faisaient également des courses maritimes contre les établissements romains de la mer Noire (3). Bientôt les confraternités d'armes ou *Ghildes* eurent leur application dans les expéditions maritimes, et en 265, une aggression puissante de toute la Ligue des Franks attaqua l'Empire par ses forces de terre et de mer; elle ravagea le territoire des Gaules, en même temps que ses flottes rançonnaient les ports de l'Océan. Les escadres saxo-frankes bloquaient presque toutes les côtes des Gaules et de l'Ibérie : elles traversèrent le détroit d'Hercule pour butiner sur la côte d'Afrique d'abord, puis sur celles d'Espagne, qu'elles ravagèrent jusqu'à l'Ebre. Une escadre franke emporta Terragone et la ruina au point que cette ville en portait encore des traces cent et cinquante ans après. La Méditerranée vit ses rivages rançonnés par ces flottes durant douze années consécutives; et, si dans l'in-

(1) Crévier, *Hist. des Empereurs*, t. X, p. 309.

(2) Cfr. Eccard, *De origine Germanorum*, p. 42 et p. 199.

(3) Crévier, *Hist. des Emp.*, t. XI, p. 276 et p. 417. Rubruquis, en 1224, et Busbeek, trois siècles plus tard, constatèrent l'existence en Crimée d'un dialecte tudesque.

tervalle la jonction avec la flotte des Ostrogoths du Pont-Euxin eût pu s'effectuer, le sort de l'Empire eut été décidé deux siècles plus tôt. Dans l'Orient, les nations gothiques ne laissaient pas de repos aux Romains; Trébisonde avait été prise deux fois, les forces de terre ravageaient les provinces de l'Asie; et, en 276, Tacite vainquit un corps d'Alains qui avait fait une irruption dans le Pont. En 277, les corsaires francs subirent une défaite à la suite d'expéditions combinées de flottes et d'armées romaines, commandées par Probus. Cet empereur remporta de grandes victoires, et sur les Francs continentaux, et sur les Bourguignons, Vandales et Lygiens (1), qui avaient envahi la Gaule. Il entrait dans la politique romaine de disperser dans différentes provinces de l'Empire les prisonniers faits dans les combats. Des Vandales et des Lygiens furent transportés dans la Grande-Bretagne; des Francs en partie aux bouches du Danube et en partie dans le Pont, pour les opposer aux aggressions des Ostrogoths et des Alains, peuples scythiques alliés, que les auteurs désignent par le nom de Scythes-Borans (2).

Ces Francs exilés n'entendaient point accepter leur nouvelle position; ils s'emparèrent de solides navires dans un port romain, que les uns voient dans Sinope et d'autres, avec plus de vraisemblance, dans Trébisonde, et en 280, entamèrent de nouvelles courses maritimes. Ils traversèrent le Bosphore de Thrace, pillant et saccageant la Grèce, puis tournant au couchant, ils gagnèrent Syracuse, qui fut complétement pillée par eux. Ils y établirent leur résidence et continuèrent leurs courses contre les ports de l'Afrique. Enfin, chargés de dépouilles, ils traversèrent les colonnes

(1) Tribu slave, tige des Polonais, *Lezki*, Liéches. Cfr. Malte-Brun. Ils ne se montrèrent plus en Gaule depuis cet échec de l'an 277.

(2) Pinckerton, *Établissements des Scythes*, p. 314.

d'Hercule, levant des contributions de guerre dans tous les ports de l'Empire, en Espagne, en Albion, en Gaule, et rentrèrent dans leur patrie par l'embouchure du Rhin (1). Les succès obtenus ne pouvaient qu'exciter leur ardeur pour la piraterie, et, quoique fréquentant désormais des mers pourvues de ports moins riches que ceux de la Méditerranée, les Franks trouvaient encore un puissant appât dans les prises qu'offrait la navigation entre le fort Brittia (2), le port de Witla, celui de Westcapel et Londres, « cette ville d'un commerce immense, » comme l'avait dit Tacite de son état, deux siècles plus tôt (3).

Alliés aux Saxons, les corsaires franks ne tardèrent pas à rançonner les côtes de la Gaule, et pour y obvier, l'empereur Maximien fit construire des vaisseaux dont il donna le commandement à un Ménapien, connu sous le nom de Aurelius Carausius, qui déjà s'était illustré contre les Bagaudes gaulois. Cet amiral remporta des avantages sur les corsaires, mais la répartition des prises ayant donné lieu à un conflit, l'empereur chercha à faire tuer Carausius. Celui-ci, en ayant été instruit, se hâta de traiter avec les Franks et les Saxons, passa en Bretagne, où il prit la pourpre et le diadème; et confirma, en sa qualité d'empereur, la possession des territoires que les Franks n'occupaient qu'éventuellement et qui s'étendaient, au couchant, de la basse Meuse jusqu'à l'Océan. Ces Franks étaient sous les ordres de Genobald et d'Areth, que les précédents nous font considérer comme ayant été les chefs des expéditions

(1) Crévier, *Histoire des Empereurs*, XI, p. 199.

(2) Procope de Césarée, qui écrivait en 540, se fait une singulière idée de ce fort romain, en le prenant pour une île située dans l'Océan et habitée par les Angli, les Saxons et les Bretons. — Cfr. Pinckerton, *Établissements des Scythes*, p. 148; M. Altmg, *Frisia*, verbo *Brittia*. — Selon Am. Marc., l'armée romaine recevait par là ses approvisionnements de la Bretagne.

(3) *Annales*, liv. XIV, c. 33.

maritimes. En 287, l'année suivante, Maximien en lutte secrète contre Carausius, qui obtenait une demi-reconnaissance de Dioclétien, l'Auguste de l'Orient, ne perdait aucune occasion d'affaiblir son antagoniste, en lui enlevant des alliés. Il négocia un traité avec Genobald et avec Areth, qui leur confirmait la possession des terres occupées par eux, moyennant l'engagement solennel de mettre un terme à leurs entreprises maritimes (1). En même temps que ce traité s'exécutait, Carausius était reconnu Auguste par les deux empereurs, en 288. Mais l'année suivante, ces deux derniers s'étant rendus à Milan pour conférer de la situation de l'Empire, la perte de leur collègue fut résolue. Il paraît que celui-ci en fut informé, car loin de désarmer, il fit renforcer les escadres frankes qu'il tenait dans la Méditerranée. Les hostilités éclatèrent en 292. Carausius se tenait à Boulogne, où Constance, nommé César, vint l'assiéger. Il attendait les vaisseaux de la Méditerranée, qui devaient faire leur jonction avec sa flotte. Boulogne fut emportée; Carausius, qui avait pu gagner la Bretagne, ne tarda pas à apprendre que les escadres attendues avaient été détruites par les Romains. Maximien continuait à déployer la plus grande activité dans tous les chantiers de marine. Afin d'entraver ce travail et de s'assurer des ressources maritimes futures, Carausius, dit-on, passa dans la Batavie, où aidé des Franks, ses anciens alliés, il dispersa les autorités batavo-romaines, et les remplaça par des autorités frankes qui lui étaient dévouées. Il fut assassiné en Bretagne l'année suivante (2). Ce fut à la suite de ces événements que Constance marcha contre les Franks, et

(1) Van Bruyssel, livre cité, p. 36, s'appuyant sur Mamertini, *Panegyr.*, et Genethliac. *Maximini et Diocletiani*, cap. V. — Cfr. Pontanus, *Orig. Franc.*, lib, IV, cap. 5.

(2) Watt. de Peysterb, *History of Carausius, the Dutch Augustus*, p. 80.

remporta assez d'avantages sur eux pour que leurs courses maritimes prissent fin. Depuis lors on ne mentionne plus que des corsaires saxons, frisons, angli, withes ou danois, noms sous lesquels leurs anciens alliés franks semblent avoir encore continué quelque temps leurs courses.

Jusqu'à quel point et sous quelle forme tous ces faits nous ont-ils été conservés par la tradition? C'est ce que nous allons tâcher de découvrir.

En songeant aux Lygiens prisonniers, que Probus avait fait déporter en Grande-Bretagne avec des Vandales et des Bourguignons, on est tenté de reconnaître en eux le noyau de ces nations slaves, qui sorties de la Bretagne vinrent s'établir aux bouches de la Meuse, d'après nos vieilles légendes. Ces Slaves ou Wiltes, disent-elles, vivaient de la chasse, de l'élève du bétail, de la pèche, mais surtout de piraterie (1), dernier trait qui rencontre les courses maritimes des Franks de l'an 287. Mais une autre fable nous paraît se rapporter plus directement aux expéditions méridionales des Franks maritimes. « Les rivages de la mer d'Allemagne, dit-elle, ont été colonisés par des troupes d'Alexandre de Macédoine; » mais certaines circonstances du récit nous portent à y reconnaître un reflet du retour des Franks du Pont-Euxin. Vaernewyk dit avoir lu dans *Eyke, die Sachsen Spiegel* (2), que nos ancêtres ayant été au service d'Alexandre, avaient contribué à la soumission de l'*Asie;* que n'osant rester après sa mort dans un pays dont ils avaient pressuré les habitants, ils prirent la mer sur 300 navires, dont 246 périrent dans la traversée. Les

(1) *Oude Goudsche Chronykxken*, p. 3. — Cfr. Hamconii *Frisia*, p. 31. — Junius, *Batavia*, p. 34.

(2) L'auteur du *Sachsen Spieghel*, que Homeyer a publié à la suite de son *Preussische Landrecht*, est Eccard von Rebow; en 1374, Grégoire IX censura cette publication, qui renfermait le droit coutumier longtemps en vigueur dans la basse Allemagne. Il fut imprimé la première fois en 1474.

54 restants portaient 2400 hommes, dont 900 abordèrent sur nos côtes, y vainquirent les troupes *romaines* et dominèrent le pays; c'est d'eux que sont provenus les Lètes, *Laeten*, Laeten. » Ce dernier trait nous conduit bien aux Franks accueillis dans les limites de l'Empire, leurs colons étant désignés par les Romains sous le nom de *Læti* (1).

La légende qui rapporte l'expédition des Franks, commandée par Valentinien en 372, nous paraît avoir emprunté quelques teintes des expéditions frankes dans le Pont. Telle entre autres leurs hostilités contre les *Alains* et la mention des *Palus Mœotides* (2).

L'existence des deux Genobald, comme chefs des Franks, celui que nous avons nommé à l'an 288, et l'allié de Marcomir et Sunon en 389, a pu amener une confusion, recherchée peut-être par les *Liedzangers* ou poëtes, *Cantadores* (3).

Mais les exploits maritimes des Franks nous paraissent avoir donné lieu à quelques autres fictions, entre autre à celle de l'origine tritonienne, que Frédégaire attribue à la tige des Mérovingiens et dont probablement il ne fut qu'un écho quelque peu infidèle. Une fable raconte que le château de Meerwede, qui a donné son nom à — ou reçu son nom du bras de la Meuse qui la fait communiquer aux eaux du Lek, aurait été construit par un Mérovée, roi des Franks (4). La situation de ces lieux nous ramène aux Franks mari-

(1) *Hist. van Belgis*, lib. II, cap. 27. — Cfr. Hancoki *Frisia*, p. 7; Ottema, *Adela's Aanhangers*, p. 13, Verslag.

(2) Junius, *Batavia*, p. 135, citant Paul Emile. — Voyez nos *Franks avant l'an* 418, p. 21. — Pontanus, *loc. cit.*, citant Ado Viennensis, p. 201.

(3) Ce genre de confusion est fort commun dans les traditions : les Coptes confondent aujourd'hui les faits du Joseph de la Génèse avec ceux de Joseph qui fut receveur sous Ptolémée (antiquités judaïques, XII, ch. 4). Qui de nous n'a pas saisi dans les récits populaires, la confusion entre Charles-Quint et le si longtemps regretté prince Charles de Lorraine?

(4) Cfr. v. Alting, vox *Merweda;* Junius, *Batavia*, p. 546.

times; et la distance de Tournai, siége du pouvoir du père de Childerik, indique qu'il ne peut être question de ce dernier personnage.

Sismondi remarque que les rois franks des diverses tribus étaient tous de la même famille, dont l'aïeul primitif était désigné par le nom de *Meer-wig*, le guerrier ou le héros de la Mer (1); « l'aïeul de Chlovis portait le nom de *Merovechus*, mais on ne voit aucune raison, continue-t-il, pourquoi ses descendants eussent retenu son nom; antérieurement un nom fort ressemblant, Merobaudes, avait été porté par un roi frank qui fut revêtu du consulat. Peut-être, continue-t-il, faut-il chercher beaucoup plus anciennement encore le héros demi-fabuleux, le *guerrier de la mer*, qui a donné son nom aux *Merowings* (2). » C'est en conséquence que nous l'avons cherché sur les flottes frankes, et que nous avons cru pouvoir en attribuer la qualité à Genobald, qui traita avec Carausius et avec Maximien en 288. Quant à son origine, un passage de Hariulf (3) nous fait entrevoir qu'il était Sicambre (Gugerne); d'où la fréquence de cette dénomination chez les poëtes et les rhéteurs latins. Cette circonstance ne le rend peut-être pas étranger aux personnages de notre épopée des Niebelungen, *Sighe*munde et *Sighe*linde, qui habitaient Xanten, dans la terre sicambrique (4). Le nom de Genobald ne perdit point son illustration dans le souvenir des Germains; Trithème, en parlant des ancêtres de saint Arnoulf, nous dit qu'ils étaient issus de Genobald.

(1) Aug. Thierry déduit ce nom de *Maar*, renommée. Cela n'est pas assez spécial pour rester la racine d'un nom patronymique : c'est bien *Meer* (*zee*) et *wig* (combattant) qui ont formé le nom.

(2) *Histoire des Français*, t. I, p. 57. Voyez aussi notre article : *Intrusion des fables*, etc., dans les Annales de l'Académie d'archéologie, VI, p. 252, 2me série.

(3) « Meroveus, ob cujus facta et triumphos, *intermissa Sicambrorum voca bulo*, Merovingi dicti sunt. »

(4) V. Em. De Laveleye, *les Niebelungen*, Introduction, fo XLIX.

La convention passée avec Maximien en 288, se rapportait aussi à Areth; mais celui-ci, également illustre, paraît appartenir à une autre lignée, car les généalogistes n'ont pas hésité à le prendre pour la tige des *Carolingi*, sous le nom de Arthard, Artsart (1).

A partir du gouvernement de Constance Chlore, l'histoire n'a plus enregistré d'expédition maritime de la Ligue franke. Vers le même temps se dénoua son alliance avec les Saxons, qui recevant sur leurs flottes tous les riverains de la mer du Nord indistinctement, continuèrent leurs courses, aidés des marins franks, contre la nation desquels ils tournèrent souvent les armes, comme on le voit de Goldwer à l'égard de Chlodion, et plus tard de Godleik (1), en faveur des enfants de Ragnacaire. Dès lors jusqu'au X^e^ siècle, les flottes des corsaires fréquentant nos côtes, et connus sous les noms de *Rutheni*, *Saxons*, *Danois* ou *Normands*, servirent plus d'une fois d'asile à tel ou tel parti frank qui avait succombé dans des luttes intérieures.

C. Van der Elst.

(1) M. Vaernewyk donne à Genobald un troisième compagnon, qu'il nomme Figud-*Wig?* Lib. IV, p. 62. — Molanus, Commentaire MS. de Louvain, cité par De Vadder, *Origine des Ducs de Brabant*, p. 21.

(2) Depping, *Histoire des expéditions des Normands*, t. I, p. 60, anno 515. Béowulf fut le successeur de Godleik, que Grégoire de Tours nomme *Cochiliacus?* — Cfr. G. Verhoeven, *Inleiding*, pp. 206 et 209.

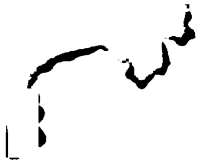

Auguste Van Lokeren.

> Jaloux d'étendre et de multiplier ses idées, il remonte dans les siècles, et s'avance au travers des monuments épars de l'antiquité, pour y recueillir, sur des traces souvent presque effacées, l'âme et la pensée des grands hommes de tous les âges.
>
> LA HARPE.

La mort ne se lasse jamais de frapper. Dans sa course vertigineuse elle saisit ses victimes avec une effrayante promptitude, sans leur laisser le temps de se préparer à la suivre.

Il y a cinq ans, en 1867, elle entraînait brusquement dans la tombe le Baron de Saint-Genois, ce fécond et laborieux écrivain, qui enrichit le *Messager des Sciences et des Arts* des meilleurs produits de sa plume. Huit mois après, elle enlevait avec la même soudaineté, le savant bibliographe Polydore Van der Meersch, et, en ce moment, elle ouvre une nouvelle fosse pour AUGUSTE VAN LOKEREN, l'éminent archéologue que la Belgique vient de perdre.

Des quatre rédacteurs principaux qui dirigeaient le *Messager*, il ne reste plus que celui qui trace ces lignes et dont les prières s'élèvent vers le Ciel pour demander à Dieu d'accorder la paix éternelle à ses trois amis qui ne sont plus.

Auguste Van Lokeren naquit le 4 juin 1799; il était fils de Jean-Baptiste Louis Van Lokeren, médecin distingué, et de Marie Jacqueline Vispoel; il mourut le 9 décembre 1872 et fut inhumé, le 12, au cimetière de la porte de Bruges, dans le caveau de sa famille.

Van Lokeren venait de terminer de brillantes études juridiques, lorsqu'il entra dans la magistrature en qualité de substitut du procureur du roi, à Gand; mais, la révolution de 1830 le fit renoncer à une carrière qu'il aurait indubitablement parcourue avec honneur.

Dès ce moment, il tourna ses regards vers les sciences historiques. Vivement attaché à sa ville natale, il se consacra à l'étude approfondie de ses monuments et de ses anciennes institutions communales.

Il reconstruisit en quelque sorte par la plume et le burin, la capitale de la Flandre, cette fière et splendide cité du moyen-âge, avec ses églises, son hôtel-de-ville, son beffroi, ses palais fortifiés, ses riches monastères, ses places publiques et ses rues qu'encombrait jadis une population turbulente et guerrière.

Son œil attentif s'arrêtait avec autant d'intérêt sur les modestes habitations des béguinages, si riantes et si pittoresques, que le marteau des démolisseurs va faire disparaître, que sur les imposantes ruines de l'antique abbaye de Saint-Bavon, où nos aïeux reçurent la lumière de la Foi.

Il professait un sincère et invincible respect pour ces vieux débris d'une architecture dont le caractère de grandeur éclipse les conceptions des architectes modernes.

Ses incessantes investigations poussées avec non moins d'ardeur que de sagacité, lui permirent de mettre en lumière des trésors enfouis depuis des siècles dans les nombreux dépôts d'archives qu'il visitait sans cesse.

Ses relations avec les savants de tous les pays, la connaissance parfaite qu'il avait de leurs travaux et les voyages

scientifiques qu'il entreprit, le placèrent bientôt au premier rang des archéologues belges.

Van Lokeren avait une excellente mémoire, qui le servait à merveille. Il n'oubliait rien de ce qu'il avait vu ou appris. Tous ses écrits portent le cachet d'une érudition aussi vaste que solide, comme ils portent celui de la loyauté.

« Le style, c'est l'homme, » a dit Buffon. Cet aphorisme est peut-être plus vrai pour Van Lokeren que pour aucun autre écrivain. Il écrivait comme il pensait, ne disant que ce qu'il fallait dire, sans se préoccuper de la tournure littéraire à donner à l'expression de sa pensée. Son langage, parfois un peu abrupte, est toujours clair et plein de franchise. Jamais dans ses écrits la forme n'emporte le fond, et l'on peut dire qu'après les avoir lus, on en recueille d'excellents fruits.

Si nous jetons un rapide coup-d'œil sur les travaux qui recommandent ce savant à la gratitude de la postérité, nous rencontrons d'abord la chronique de *Jean de Thielrode*, si importante pour l'histoire de la Flandre. Van Lokeren débuta donc par une œuvre sérieuse, justement appréciée et que les historiens ne peuvent se dispenser de consulter. Mais, c'est dans le *Messager des Sciences* qu'il publia ses premiers essais littéraires et ses meilleurs articles sur l'histoire nationale. Ce recueil qui compte aujourd'hui un demi-siècle d'existence, subit un moment d'arrêt pendant les deux premières années de la révolution; vers la fin de 1832, il reprit une nouvelle vie et ce fut alors qu'Auguste Van Lokeren entra dans le comité qui en avait pris la direction. Le nouveau directeur contribua largement à sa rédaction par des articles sur la peinture ancienne et moderne, par des notices et des monographies où les monuments de Gand sont décrits avec une exactitude qui ne laisse rien à désirer, et par d'importantes communica-

tions sur la bibliographie, la numismatique et l'archéologie.

Il jugeait les œuvres d'art en connaisseur expérimenté et en signalait les défauts avec une sincérité qui n'était pas toujours exempte d'une certaine rudesse.

Plusieurs grands maîtres de l'ancienne École flamande lui doivent des articles biographiques et leurs compositions des appréciations remarquables à tous les titres.

Ses essais sur l'archéologie méritent de fixer l'attention, et parmi ceux que la collection du *Messager* renferme, il faut mentionner en première ligne la *Notice historique de l'hôpital de la Biloke et de l'abbaye de la Vierge Marie à Gand,* où l'histoire des établissements religieux fondés par la charité de nos ancêtres est esquissée à grands traits. La description de *la Cour du Prince,* où naquit Charles-Quint, n'est pas moins intéressante. Mais, il faut surtout citer ses études sur l'ancienne abbaye de Saint-Bavon : l'architecture, les tombeaux et les cryptes du célèbre monastère, ont fourni tour à tour, à l'auteur le sujet de digressions du plus haut intérêt. Les découvertes qu'on a faites, en fouillant ce sol sacré témoin des prédications des premiers apôtres de la Flandre, ont été soigneusement décrites par Van Lokeren dans une série d'articles qui ont servi de jalons à un travail complet, intitulé : *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon et de la crypte de Saint-Jean* (1).

L'accueil que ce beau travail reçut dans le monde savant en atteste le mérite et l'importance. « L'histoire de » l'abbaye de Saint-Bavon, qu'on peut considérer comme le » berceau de la capitale de la Flandre, restait à faire — » écrit le baron de Saint-Genois — notre honorable coré- » dacteur vient de remplir cette lacune. Un sentiment de » délicatesse qu'on comprendra, ne nous permet pas de faire » l'éloge de ce livre dans un recueil dont M. Van Lokeren

(1) Un vol. in-4°, avec planches; Gand, 1855.

» est un des directeurs. Nous nous contenterons donc » d'analyser l'ouvrage pour que nos lecteurs en saisissent » au moins l'importance.

» M. Van Lokeren prend l'abbaye à son origine et en » décrit toutes les vicissitudes jusqu'à sa suppression en » 1540. Le livre s'ouvre par des considérations générales » sur l'introduction du christianisme en Flandre et sur le » culte des divinités germaniques qui l'y précéda. Viennent » ensuite les détails historiques groupés par règnes d'abbés : » constructions d'églises, de chapelles et d'hospices, dé- » frichements, institutions de bienfaisance, améliorations » sociales, progrès littéraires, beaux-arts, démêlés admi- » nistratifs, persécutions, agrandissements successifs de » leur puissance, calamités, abus, réformes, enfin tout ce » qui constitue la vie publique et privée des anciens mo- » nastères. Les excursions que l'auteur entreprend dans » l'histoire de l'architecture du moyen-âge sont nombreuses; » il fait la description de l'abbaye de Saint-Bavon et de » toutes les constructions architectoniques qui en ont suc- » cessivement modifié l'économie intérieure et extérieure » et dont les imposantes ruines existent encore.

» A l'étude de ce monument, objet de prédilection de » l'auteur, se rattachaient des idées générales sur l'archi- » tecture civile et religieuse de cette période. C'est ce qui a » engagé M. Van Lokeren à décrire les églises de Saint- » Liévin-Houthem, de Gontrode, de Landscauter, la crypte » actuelle de la cathédrale de Saint-Bavon, les murailles » d'enceinte de la *villa* de Saint-Bavon, tous monuments » d'un ordre secondaire, qui doivant leur origine à l'abbaye. » Trente-cinq grandes planches, gravées au trait sur les » dessins de l'auteur, servent à illustrer les explications » techniques répandues dans l'ouvrage.

» La deuxième partie du volume en constitue la partie » diplomatique. Elle contient l'analyse succincte des chartes

» et diplômes de l'abbaye de Saint-Bavon, commençant à » l'année 630 et s'arrêtant à l'année 1564. Ces pièces » s'élèvent au nombre de plus de 1800. Dans les notes et » pièces justificatives, qui embrassent 50 pages, l'auteur a » rejeté les renseignements qui n'ont pu convenablement » être insérés dans le texte.

» Un index topographique mentionne toutes les localités » citées dans les chartes susmentionnées. On peut dire que » l'histoire des origines de Gand se trouve toute entière » dans cet ouvrage (1). »

Cet éloge suffit pour se convaincre que l'auteur de ce livre est digne d'être l'historien du monastère où prêchèrent saint Amand, saint Liévin, saint Macaire et tant d'autres saints apôtres, et où vécurent Eginhard, l'illustre secrétaire de Charlemagne, et saint Gérard, le grand réformateur des ordres monastiques soumis à la règle de Saint-Benoît.

Van Lokeren comprit si bien la valeur de son œuvre qu'il entreprit presqu'immédiatement la publication d'un autre travail plus considérable encore : les *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin à Gand, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression*. Lorsque le premier fascicule de ce cartulaire parut en 1868, l'un des directeurs du *Messager*, Polydore Vander Meersch, en rendit compte dans un article qu'il convient de reproduire.

« L'abbaye de Saint-Pierre, dont l'histoire est si étroite- » ment liée à celle de la ville de Gand — écrit le savant » bibliographe — était une des plus anciennes et des plus » opulentes de la Belgique. Fondée en 630 par saint » Amand, elle acquit promptement une importance consi- » dérable. Avant la fin du XI^e^ siècle, elle possédait, indé-

(1) *Messager*, année 1856, p. 132.

» pendamment de la seigneurie de Saint-Pierre, comprenant » avec le quartier de ce nom, tout le territoire compris entre » l'Escaut et la Lys, de vastes propriétés situées en Flandre, » en Brabant, en Artois et même en Angleterre, où elle » avait obtenu dès le X^e^ siècle, entre autres, avec leurs dé- » pendances, les manoirs de Lievesham, Greenwich, Wool- » wich, etc.

» Le chartrier de l'abbaye était extrêment précieux, tant » par le nombre que par la haute antiquité des documents » qu'il renfermait. Cependant, s'il faut en croire le béné- » dictin Dom Bertoud, qui visita l'abbaye au siècle dernier, » les abbés n'avaient que peu de souci de la conservation » de leurs titres. En effet, nous lisons dans la relation de » son voyage, que « l'abbé Gudwald Seiger découvrit par » un *heureux hasard,* ces années dernières, les plus beaux » monuments donnés par les rois de la deuxième race en » faveur de son monastère, et qu'à la vue de ces originaux, » *oubliés depuis plusieurs siècles,* le goût de la diplomatique » s'empara de son cœur, que dès lors, il travailla sans re- » lâche à mettre ses archives dans le bel ordre qu'on y » admire aujourd'hui. »

» Quoi qu'il en soit, l'abbé Seiger s'occupa beaucoup du » classement et de tout ce qui pouvait contribuer à la con- » servation des archives de son abbaye; il fut très-active- » ment secondé dans ce travail par un certain Bernier, » chargé principalement de la transcription des pièces.

» Quoique l'abbaye de Saint-Pierre ait eu beaucoup à » souffrir lors des troubles du XVI^e^ siècle, les archives qui » nous ont été conservées sont encore très-considérables. » Pour ne parler que des chartes et diplômes, leur nombre » s'élève à environ trois mille, dont quatre cents du VII^e^ au » XII^e^ siècle, six cents du XIII^e^, quatre cent soixante-quinze » du XIV^e^ et plus de treize cents des siècles suivants. Nous » possédons en outre nn grand nombre de cartulaires.

» M. Van Lokeren, qui a déjà rendu d'importants services aux études historiques par la publication de la chronique de Jean de Thielrode et de l'histoire diplomatique de l'abbaye de Saint-Bavon, s'est occupé, pendant plusieurs années, du dépouillement du chartrier de Saint-Pierre, dans le but d'en publier un cartulaire complet, comprenant non seulement les documents conservés au dépôt des archives de l'État, à Gand, mais encore les chartes et diplômes transcrits ou insérés dans différents recueils manuscrits ou imprimés.

» Le premier fascicule de son important ouvrage, qui vient de paraître, comprend les documents, au nombre de trois cent quatre-vingt-douze, des années 630 à 1200. Le soin avec lequel M. Van Lokeren a fait la transcription et la collation des pièces, nous donne la certitude que la critique la plus sévère trouvera peu à reprendre à son travail. Quelques personnes regretteront que le savant éditeur n'ait pas jugé utile de donner la description matérielle des titres insérés dans son recueil, et la mention si les documents sont ou ne sont pas munis de leurs sceaux. Dans un travail de la nature de celui publié par M. Van Lokeren, ces particularités ont une importance que l'on ne saurait contester (1). »

On le voit, Van Lokeren s'était voué à cette œuvre de Bénédictin avec toute l'ardeur, toute l'énergie que l'amour de la science inspire; la mort ne lui laissa pas le temps de l'achever. Trouvera-t-il un continuateur? Il est permis d'en douter.

Auguste Van Lokeren était chevalier de l'Ordre de Léopold. Il remplit pendant plusieurs années les fonctions d'échevin de la ville de Gand, de membre de la Commission des hospices civils, de la Commission directrice de

(1) *Messager*, année 1868, p. 146

l'Académie de dessin et de la Commission des archives de la Flandre orientale. Toutes les compagnies savantes et artistiques de Belgique, sauf l'Académie royale, le comptaient au nombre de leurs associés.

Cet homme de bien, mort en quelque sorte sur le champ de bataille de la science, laissera des souvenirs durables dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu, car il était bon et généreux, et ses travaux attesteront à la postérité reconnaissante, qu'il a bien mérité de la science et de son pays.

B^on^ Kervyn de Volkaersbeke.

Discours prononcé, le 12 *décembre* 1872, *sur la tombe d'*Auguste Van Lokeren, *par M^r^* Emile Varenbergh, *au nom du Comité de rédaction du* Messager des Sciences historiques.

Messieurs,

« Les coups de la mort, même les plus prévus, ne laissent pas d'être sensibles; ainsi se rompent peu à peu les liens de parenté, les liens de l'amitié! Après chaque intervalle de répit que nous laisse la messagère implacable chargée de nous rappeler l'inanité des choses d'ici bas, nous avons une croix de plus à planter au cimetière et un ami de moins auprès de nous.

» Qu'est-ce que notre existence? une course à travers le temps, semée de contrariétés et de douleurs, quelques rares éclaircies de félicité, et la mort comme terme final. Heureusement que nous avons l'idée consolante d'un monde

meilleur où le bien trouve sa récompense et les longues souffrances une compensation.

» Au moment où la tombe va nous séparer d'Auguste Van Lokeren, je crois, en lui disant un dernier adieu, remplir un devoir que m'imposent et l'affection, et la communauté de vues que des relations presque quotidiennes, et la similitude de nos travaux avaient établies entre nous.

» Je ne vous parlerai, Messieurs, ni de sa carrière au barreau ou dans la magistrature, ni des fonctions échevinales qu'il remplit avec honneur, ni des nombreux services qu'il a rendus; sa vie publique présente sans doute bien des faits que l'on peut rappeler dans un éloge funèbre, mais je ne me sens aujourd'hui ni la force ni l'éloquence pour le faire convenablement; la tâche que je me suis imposée est beaucoup plus modeste.

» Organe du Comité-directeur d'une des plus anciennes publications scientifiques de l'Europe, le *Messager des Sciences historiques de Belgique,* dont M. Van Lokeren faisait partie et auquel j'appartiens moi-même, je ne veux qu'exprimer ici en peu de mots le vif regret, le profond chagrin dont nous sommes affectés par la perte de notre ami. Longtemps ils furent quatre à diriger notre recueil, Van Lokeren, de Saint-Genois, Vander Meersch, Kervyn de Volkaersbeke; quatre amis, quatre frères; deux ont disparu coup sur coup, nous accompagnons le troisième à sa dernière demeure. La douleur de celui qui survit se conçoit mieux qu'elle ne s'exprime; si d'impérieux devoirs ne le retenaient loin d'ici, il aurait pris la parole à ma place; mais il saura bientôt payer à Auguste Van Lokeren le même tribut de regrets qu'à Jules de Saint-Genois.

» Membre de la direction du *Messager des Sciences* depuis sa réorganisation après la révolution de 1830, M. Van

Lokeren y publia sur l'ancienne école de peinture et sur nos monuments remarquables de nombreuses et savantes notices que sa modestie l'empêchait souvent de signer autrement que par une initiale.

» Historien consciencieux et fécond, il était devenu un des doyens de la presse scientifique.

» Depuis bientôt un demi-siècle, il s'adonnait aux sciences et aux arts; maniant tantôt le crayon, le pinceau ou la plume, il réunit un nombre étonnant de dessins et de peintures représentant d'anciens édifices dont plusieurs lui doivent leur conservation, et un grand nombre de notes relatives à notre histoire. Ses connaissances archéologiques étaient fort étendues et ses conseils sur la matière toujours bons à suivre. C'est ce qui nous engagea à commencer avec lui la publication d'une collection intitulée : *Souvenirs archéologiques de la ville de Gand,* que nous serons malheureusement obligé de continuer seul.

» Après avoir édité la chronique de Saint-Bavon par Jean de Thielrode, et écrit l'histoire de l'abbaye de Saint-Bavon, ouvrage d'une érudition profonde, tant au point de vue de l'archéologie que des investigations historiques, il mit la main à l'œuvre pour entreprendre son cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre, dont deux volumes ont paru; tâche immense, hérissée de difficultés de tout genre, mais qu'il affectionnait comme l'enfant de sa vieillesse; elle attend un continuateur; mais qui aura le dévouement d'adopter cet orphelin? qui aura la patience infatigable, le zèle à toute épreuve de notre ami, auquel, malgré son âge, une constitution robuste permettait de longues veilles dont il ne se sentit jamais incommodé.

» Dans ces derniers temps, quand la maladie l'étreignait déjà, il aimait encore à parler de ses travaux de prédilection, à donner des conseils, à faire même des projets! que de fois ne l'avons-nous pas vu, au milieu d'une conversa-

tion où l'avenir avait une grande part, saisi soudain par une douleur cuisante et rappelé par la souffrance au souvenir d'une réalité dont, jusqu'aux derniers jours, l'amour des siens tâcha de lui voiler l'issue fatale.

» Jamais homme ne souffrit avec plus de résignation; pas une plainte, pas un murmure ne sortait de sa bouche; il cherchait autant qu'il lui était possible à porter seul le poids de ses peines pour épargner à ceux qu'il aimait le moindre serrement de cœur. Hélas! il n'a pu leur éviter le dernier, le plus grand de tous, la séparation de la mort.

» On plaint souvent celui qui meurt, mais le sort de ceux qui restent, est-il si digne d'envie?

» La tombe d'Auguste Van Lokeren, est celle d'un homme de bien, d'un chrétien; au lieu de dire adieu, nous pouvons donc prononcer une parole plus consolante en disant : Au revoir! »

Table des articles et notices publiés dans le MESSAGER DES SCIENCES, *par* AUGUSTE VAN LOKEREN, *depuis* 1854; *pour faire suite à celle des années précédentes dressée par M^r L. Hebbelynck.*

Année 1860, p. 400 et 513. — Sur la façade du Grand-Théâtre, à Gand.
» 1861, p. 385. — Tour de la cathédrale; à Gand.
» 1862, p. 106. — Dallage-labyrinthe de la Maison-de-ville, à Gand.
» » p. 353. — Église de Celles.
» 1864, p. 384. — Nom de l'architecte de l'abbaye de Saint-Pierre, au mont Blandin, à Gand.
» 1867, p. 401. — Historia provinciae Flandro-Belgico Societatis Jesu; par le R. P. Waldack.
» 1868, p. 41. — Salle des séances du Bureau de Bienfaisance de la ville de Gand.
» 1869, p. 497. — Paix en bronze ciselé, de la collection de M^r Ch. Onghena, à Gand.
» » p. 109. — Critiques historiques.
» » p. 248 et 519. — Vente de la bibliothèque De Meyer.
» 1870, p. 223. — Le couvent des Pénitentes et l'hospice du Schreyboom, à Saint-Pierre, au mont Blandin.
» » p. 253. — Het papier in de Nederlanden, gedurende de middeleeuwen, inzonderlijk in Zeeland; door J. H. De Stoppelaer.
» » p. 255. — La Cour du Prince, à Gand.
» » p. 489. — Tableaux de la ville de Gand, déposés dans les églises de cette ville.
» » p. 504. — Le Grand Béguinage, à Gand.
» » p. 511. — Pierre Huyssens.
» 1871. p. 249. — Crypte de Saint-Bavon, à Gand.
» » p. 440. — Philippe Blommaert.
» » p. 474. — Hospice Wenemaer.
» 1872, p. 117. — Publications de la Société des Bibliophiles flamands.

L'ILE DES BATAVES,

Insula Batavorum.

IV.

DÉNOMINATIONS LOCALES DE PROVENANCE TERRITORIALE.

§ 1. L'île des Bataves doit encore être considérée sous un autre aspect. Dans sa partie du couchant, comme tout le long des rives tant occidentales que septentrionales vers le Veluwe, on rencontre, à côté des noms de provenance aquatique, différentes dénominations forestières en *wald* ou *woud*, en *holt*, *hout* ou *bosch*, qui prouvent incontestablement la richesse boisée primitive du pays.

Nous ne dépasserons pas plus qu'il n'est besoin, la limite de l'île des Bataves, dont nous avons décrit la croissance hors des eaux, et les ressources aquatiques. Les dénominations silvestres sont probablement des restes de l'antique *sylva Ardu-henna* ou *hain*, qui s'étendait jusqu'à Texel (*Tekelia*). De même l'on trouve encore dans la Frise et en Groningue bien des noms en *wold*, provenus de l'ancienne *Badu-henna* (Badu = Bath, bain, forêt baignée).

Il nous paraît que le Betuwe supérieur possédait peu de forêts ou de bocages. *Bemmel*, comme *Boemel*, Zalt-Bommel, et *Bommel* en Zélande, conservent seulement la mémoire de la présence d'arbres près ou le long de l'eau (Loo), d'où Boemelo, et un bois situé vers l'orient, *Ostra-holt*, dont on ne pourrait plus déterminer l'étendue. Il en est

de même de *Houten*, dans la province d'Utrecht. *Hage-stein* rappelle également un bocage, moins étendu certainement que celui auquel *La Haie* doit son origine. On y retrouve aussi un vieux-siége ou *sasselfeld* et le souvenir d'une voie militaire romaine ou haute chaussée : *Ho-lands-weg* = *via alta*. La forêt de La Haie s'étendait dans le Westland jusqu'à *Holtsole* et dans la direction de Leiden, paraît-il, jusqu'au-delà du *Schakerbosch*. On prétend que celui-ci se développait jusqu'à Voorburg, constituant un résidu de l'antique forêt d'Ardenne, et que comme le Bois de La Haie, encore debout, l'*Aardenhout*, près de Haarlem, et le bois d'Alkmaar constituaient des restes de cette forêt. Nous reviendrons à la forêt Arduhenna au chapitre des Bois sacrés, *H. Hainen*, considérant *Henna* et *Hainen* comme ayant la même signification. On admet généralement que toute la partie qui longe la mer du Nord a emprunté son nom de Hollande, soit *Holtland*, à l'étendue de ses bois; dénomination que plusieurs écrivains regardent comme originaire des parages de la Merwede, et qui de là se serait étendu, dès le commencement, sur tout le comté de ce nom. Nous avons encore à signaler dans ses limites les noms qui suivent : *Rhin-sater-woud* et *Asc-lekar-wald*, maintenant Woubrugge. Peut-être la corruption de ce nom, qui avait une nuance religieuse, donna-t-il naissance à celui de *Ysselyke-woud* (forêt effroyable), et y rattacha-t-elle la désignation légendaire de Bois sans merci « Woud zonder genade, » voisin de Leiden (1).

Près de cette ville, on rencontre encore les noms silvestres de *Vorholt* (1064), *Boschkoop* et *Busch-husa* sous *Soeterwoude*, qui est *Zuidwoud*, sans parler du *Woud* et d'*Abtswoude*, proche de Delft. Il faut remarquer d'après ce qui précède, que partout le sol forestier est plus élevé

(1) Voyez la remarque b.

que le niveau des tourbières si étendues du pays des anciens Caninésates, dont nous avons parlé.

§ 2. Des champs et des terres propres à la culture, *velden* et *polders*, ne tardèrent pas à surgir des eaux dans plusieurs endroits et principalement dans le Betuwe supérieur, où l'eau du Rhin gonflé s'écoulait par l'inclinaison naturelle du terrain, le long du Wahal. Elle était entraînée par ce fleuve récent dans la Meuse, et plus loin dans la mer; ou bien, comme nous le dirons plus bas, elle était tenue en respect par des fossés et des dérivations artificielles. Les parcelles les plus élevées, le long du Rhin, émergèrent les premières. Là, depuis son existence dans les âges antéhistoriques, le sol s'était le plus exhaussé, tant par des dépôts de limon comme dans tous les Deltas, que par le travail intentionnel de l'homme. Les champs, *velden*, que l'alluvion ou l'action du fleuve avaient constitués, étaient essentiellement fertiles, et dans le principe, comme nous l'avons marqué plus haut, ils étaient entrecoupés de lacs, de marais et de marécages. Une parcelle désignée de ce territoire, qui avait reçu une destination fixe, était dénommée en conséquence, ou indiquait par son nom la situation qu'elle occupait. C'est ainsi que nous trouvons dans le Betuwe supérieur, *Har-aue* et *Herfeld*, dont la signification diffère peu et que nous translatons en *Legerveld*, champ d'armée. Dans la seconde de ces localités, nous rencontrons le *castra Herculis*, que nous visiterons avec soin. *Felt-* ou *Velgasse*, avec la syncope du *t*, comme dans Val ou Vel'aue et dans Hol'land, est une issue, une voie à travers champs, *Veld* et *Gazo, Gasse;* tandis que dans *Zyderveld*, nous voyons un champ qui est à côté de quelque chose, et pour cet endroit, c'est une digue, le *Diefdyk*. Nous mentionnerons encore *Jaarsveld*, *Lackerveld* et *Hardinx-veld*, très-remarquable selon nous, comme nous l'exposerons plus loin.

Une partie du champ commun, clôturée ou circonscrite, se nommait souvent *ing*, *inc* (1), tant dans l'île qu'au dehors, syllabe qui devint la désinence de plusieurs noms de lieux. Dans l'île même, nous nommons l'*Ing* ou *Eng*, sous Eliste; Mai-*ink*, sous Ochten; *Ing*, bien connu sous Linden; le village d'*Ingen*, dans le Betuwe inférieur; *Casp-ingium*, aujourd'hui Asperen; sans parler des villes de Wageningen et Groningen, *Groen-ingen*, verts pâturages.

La surélévation de ces champs offre peu de variations dans les hautes terres et dans les basses terres ou vallées. L'île entière étant de formation alluviale, doit être considérée comme une vallée s'étendant des hauteurs de Nymègue, qu'on ne peut guère qualifier de montagnes, aux collines ou dunes, parmi lesquelles se trouve *Dunoog* (*Duno*), qui forment la ceinture du Veluwe. En descendant près de Nymègue, le *Dalwagen*, soit *Dalweg*, traverse le Betuwe en entier à la hauteur de *Dodowero* et remonte vers Rhenen.

Entre Caspingium, Gall-inc-hem et Gor-inc-hem, qui dénonce la croûte stérile ou la putridité du terrain de ce côté, résultant des sinuosités et des rejets de la Linge, on trouve *Dalem*, soit *Thal-hem*, qui indique un vallon, *dal*, ou au moins un niveau fort bas. D'une autre part, au-delà de Caspingium, l'infériorité du niveau du *Brah-thal*, breed dal (large vallon), rendit nécessaire la construction d'une digue, le *Tief-dyk*, pour atteindre la haute chaussée, *via alta* (Ho-land's-weg), qui menait à *Via*-nen, tracée sur une éminence longeant le Lek ou le Rhin, dont les eaux avaient amoncelé les terres.

Hors de l'île, d'autres vallées ou terrains bas nous sont signalés, entre les hauteurs de Wageningen et Heymenberg (2), sous le nom de *Veenendal*, dont la portion la plus

(1) Analogue des désinences romanes *innes*, *ignies*. T.
(2) Mont d'Aimon? T.

aquatique reçut le nom de *Levendal*. A l'entrée d'une plaine basse assez étendue du même nom, voisine de Rhenen et de Römerdun ou Remerten, l'attention se porte sur une vallée aquatique, le *Leve-* ou *Waterdal*, inondé par le Rhin entre ce lieu et Wyk te Duurstede. Le Waterdal, devenu marécage, occupa depuis tout l'espace s'étendant jusqu'à Beverwert, sinon au-delà.

Berg-en-dal se présente encore au-delà de Nymègue.

C'est à peine si la partie occidentale de l'île présente quelques noms de lieux en rapport avec les mouvements du terrain, sauf sur le rivage de la Hollande, le long de la mer jusqu'à Texel. Nous voulons parler du rempart naturel construit par l'Océan lui-même, la rangée des dunes auxquelles nous rattachons les noms de *Lugdunum*, *Loosduinen*, *Eyken duinen*, *Staal-duin*. Le premier nom nous paraît avoir été bien traduit par Van Loon en *Licht-duin* (Lux-dun) en conséquence d'un fanal; nous traduisons le second par : *Dune* sur l'eau, *Waterduin*, dénomination qui se présente également en Angleterre; le troisième se trouve dénommé d'après des chênes (*eiken*). *Duno*, que quelques-uns nomment *Dun-oog* (Duin-zigt) « vue des dunes » près d'Oosterbeek, nous semble faire allusion aux dunes et aux eaux du Rhin, qui coulent au pied du mont.

Dans l'Alblasserwaard, il se présente un seul nom en *Donk*, comme en opposition à *Beek* en *Donk*, du Nord-Brabant; il a l'aspect d'une petite dune sablonneuse. Ailleurs nous trouverons *Hill*, qui égale *Heuvel* (colline), *Piers-hill* et *Vicars-hill* au midi; *Hillegom*, au nord de l'île, non loin de Haarlem; dans l'île même, on trouve un *Hillegard*, que la légende a altéré par l'usage en *Hildegaertsberg* (1).

(1) Mont Sainte-Hildegarde, sainte qui, selon la légende, apporta dans son tablier tant de sable qu'elle en fit une colline. Le clocher portait une femme dorée, tenant le tablier étendu. T.

La nature du sol des dunes, sous lesquelles la tourbe est profondément enfouie, se manifeste dans les noms de la partie du couchant : à *'s Gravensande*, où j'ai découvert une urne romaine dans mes anciennes promenades; à *Santvoort* et à *Sandpoort*, en Nord-Hollande. Par contre, la couche argileuse du *Santakker*, sous Elst, et de *Santwyk*, près de Thiel, doivent nous faire réfléchir, et nous reconnaîtrons que ces dénominations proviennent de saints et d'une terre bénite.

Dans la Hollande méridionale, nous avons déjà rencontré les tourbières (*veen*, en vieux teuton; *fenni*, *ven*, en gothique, *fani*); elles étendent encore leur gisement dans la direction du nord, au-dessous des dunes surgies postérieurement (1).

L'alluvion que charriaient le Rhin et le Wahal, déposa un limon argileux très-fertile, que l'on nomme en allemand *Kath* ou *Koth*, fange. *Slyk-Ewyk* (Silec-Awic) renferme la traduction littérale de ce mot *Kath* = fange, *slyk*, et montre la nature du sol tel qu'il se présente à peu près partout dans l'île. *Cothen*, a° 1127, ou *Kothem*, dans la province d'Utrecht; les deux *Katwyk; Katwoude*, a° 1310; *Katwyk*, hameau près de Pynakker; *Kattenbroek* et *Kattenpolder*, et tant d'autres endroits fangeux de notre pays en sont les preuves. Ainsi les soi-disant Cattes, dont nous allons maintenant suivre la marche en leur qualité de Bataves, ne peuvent avoir été que les habitants du sol fangeux.

(1) Nous ne mentionnerons pas ici De Veendery (Da ou Das Ventria = Deventer), ni Sut-fen, sur le vieil Yssel, non plus que *la Sandrie*, *Das Sandery*, Taxandria, en Nord-Brabant. Tous deux sont situés en dehors des limites de nos recherches; mais ils sont uniquement rappelés ici parce que l'on a produit des étymologies si étranges et si érudites pour l'explication de *Daventria* et de *Taxandria*, qu'il est presqu'impossible d'en saisir la portée.

V.

ÉTABLISSEMENTS.

Dans les endroits où le terrain s'élève, comme à *Ho-muth* et Hoogemade (Haut pré), ou comme ce fut le cas sous Eliste, d'où les eaux s'étaient retirées les premières, la population ne tarda pas à s'établir. Elle y dressa ses siéges, *sedes* = *saten*, on y plaça son manoir, *haim*, *ham*, *hem*, angl. *home* (*domus*); on y construisit sa maison, *hus*, *huis*, d'après la convenance d'une fontaine, d'un champ ou d'une forêt, comme le rapporte Tacite. La dénomination des lieux de notre pays nous offre des preuves suffisantes de tout ceci. *Sessel-ing*, sous Eliste, est un *ing* où l'on s'est établi (*sich seszelte*); *Setthune*, aujourd'hui Zetten, était un jardin ou un espace enclos, sur lequel on s'établissait. A cette catégorie se rapportent encore *Saszen-* ou *Saszel-ing*, sous Hagestein, et *Sassenheim*, en Hollande. Les soi-disant Saxons, de même que les pseudo-Cattes, s'évanouissent devant ces considérations, de même que les *Angli* de l'Englanderhout au Veluwe, et les pseudo-Huns des *Hunneschanzen*, que nous ferons mieux connaître ultérieurement.

La qualité d'*anciens* a donné le nom à deux *saten* : *Avesaten* = oude saten, savoir : Kapel-Avesate et Kerk-Avesate, dans les environs desquels nous verrons plus bas Civilis combattre pour ses foyers (*saten*) et pour ses autels. Le bois d'*Asc-Lekar*, maintenant Woudbrugge, en Hollande, renfermait également des manoirs (*saten*) dans sa partie qui s'étendait jusqu'aux bords du Rhin, et portait le nom de forêt, des *Rin-sater* (Ryn-sater-woud).

Ces dénominations révèlent, selon nous, les plus anciens établissements. Dans les endroits qui, au début, ne comptaient qu'une demeure, *heim*, ou une maison, *hus*, séparée

ou isolée dans les champs, à l'ombre de quelques arbres, ou cachée dans la forêt, la population se multipliant graduellement, accrut bientôt le nombre des habitations. C'est ainsi que surgirent des voisinages (*wyken, buerten*), des villages (*dorpen, thorp*) et des tertres (*werven* ou *warf*, exhaussement artificiel de terre).

Haim. Dans le Betuwe supérieur, nous nommerons *Marithaime*, villa en 725, sur le Lac (*Marum*), sous Eliste (1); *Hrinesheim*, quelque part sur le Rhin; plusieurs *Rot-hem :* comme près de Driel, celui près Ulfara ou Wulfara (2), à tours rouges, et un semblable encore près Welie; outre *Rothe-hem*, aujourd'hui Rossum, dans le Bommelerwaard (3), là même où M. Leemans case son *Grinnes*. Nous avons encore dans le Betuwe supérieur un *Ham*, sous Homoet; plus *Hemmen*, qui nous paraît être un pluriel, de même que *Hamr* et *Hamar-ti* = Hemert.

Nous faisons la remarque à propos de *Gorincum, Gellicum, Caspingium*, etc., que partout où l'on rencontre *um* ou *cum*, cette désinence provient de *hem* et *ghem*, et qu'ainsi *Gorinc-hem* se trouve parallèle à Worcum = Waldrichem, qui est situé en face. *Ke-dic-hem* se traduit littéralement par « habitation sur la berge de la digue » (*kaai* = berge et quai).

Hoek-lum, situé à proximité, en formant un triangle avec *Caspingium* et *Leerdam*, porte donc la désignation de manoir de l'angle = *hoek*.

(1) In pago Batua : 725, villa Elista in loco Marithaime (Miræus).

(2) In Bathua : Rothem et alium Rothem, 670. Bondam, I. 12 (Miræus, *Op. dipl.*, t. I, f° 126). In pago Batua Rothem super fluvium Versiam sitam (Miræus, *Op. dipl.*, t. II, f° 934). Item, in altera Rothem, 876. D'après ceci, nous trouvons au moins trois Rothem (manoirs à tours rouges) dans le Betuwe, dont l'un était situé à un passage d'eau, *fara* = veer; c'est pourquoi nous croyons que *Rothem*, près *Versia*, et un autre Rothem se trouvaient tous deux près d'Ulfara (Ulferen), près du Ressenerbroek.

(3) Waard, de *Wared* (île).

Nous trouvons *Dalem* = Thalhem, dans cette même partie basse du pays. *Buninchem*, aujourd'hui Buninc, se trouvait dans l'île, sous la juridiction d'Utrecht, qui comptait encore *Werk-um*, *Wercunde*, a° 1127, aujourd'hui *Werk-hove*, originairement manoir, *hem*, puis court : *hove*, proche d'un passage d'eau, *veer* : en anglais *ferry*, traversant un bras du Rhin dont l'endiguement a détourné la direction.

Revenant dans le Betuwe, arrêtons-nous d'abord à *Arnhem*, en basse latinité *Arn-a-cum*, chef-lieu de la Gueldre, sur le Rhin. On a déduit ce nom de *Haran*, sanctuaire; nous recourrons plutôt à l'*Ar*, *Arn*, ruisseau qui traverse la ville et s'y jette dans le Rhin.

Le Betuwe inférieur eut aussi son *Arn-lo-hem*, littéralement traduit par *Arn-acum*, aujourd'hui Erichem près « Buria in pago Tys-tre-band. » On rencontre à peu de distance *Vada*, soit *Vada-hem*, maintenant Waden-oy, déjà mentionné et auquel se rattache la légende d'un chevalier nageur, traversant au *Prinkel* = *Prince-lo*, le gué voisin; particularités qui nous remettent en mémoire Civilis, comme l'*Arnacum* le fait à proximité pour son neveu Verax, en distinguant cet Arnacum, proche de Vada, de l'*Arenatium*, maintenant Aart, peut-être jadis *Aarthem*, dans cette partie supérieure de l'île séparée aujourd'hui. Cette localité est placée à VI m. p. de *Burginatium*, sur la route militaire de la Table de Peutinger. Si ces *Aart*, *Arthem*, *Arenatium* indiquent, selon Adelung, « ein Artfeld, Artland, ein bestelten tragbaren Acker, » comme on en voit précisément dans cette partie supérieure de l'île, l'*Arn-a-cum*, dans le sens de *Ahr-lo*, signale plutôt un *Lo* = eau, de même qu'Ark-lo et d'autres qui ne se trouvent que dans la partie inférieure. Cette confusion entre *Arnacum*, près Vada, et *Arenatium*, près Burginatium, a donné lieu à de nombreuses discussions.

Hus, husa, huosa = maison, en affinité avec *Hütte,* car l'*s,* le *z* et le *t* s'alternent fréquemment, est encore une expression signifiant demeure, et se traduit aussi par *Huba, huve, hueve, hof* = court. Dans la partie supérieure de l'île, on trouve procédant de *hus* ou se l'étant incorporé : *Hosenheim,* 814, Huasenheim, 854 (1), différant de *Hustin* « in pago Bathua » (2) au XI^e^ siècle, mais qui est peut-être le même que *Husuduna,* aujourd'hui Op-Heusden, Op-Hoesden. *Darthuysen,* situé sur la route militaire hors du Betuwe, peut s'analyser ainsi : *D-art-huysen;* il n'est pas fort éloigné de *Römer-dun* = Remerten, déjà nommé.

La partie inférieure de l'île nous présente *Sevenhuysen* et *Benthuysen,* tous deux dignes de remarque, eu égard à la route militaire du Sud. Les *Huba, Huve* ou Hoeven sont nombreux dans l'île. Signalons d'abord sous Driel, dans le Betuwe supérieur, *Oldenhof* = Oudenhof, près duquel on a trouvé, lors du déblai du tertre de refuge ou *inc,* près du Dysterfeld, une urne romaine semblable à celle que nous avons recueillie nous-même au *Hof* de 's Gravesande, dans la partie du couchant. A peu près chaque village a eu son Hof (court), qui par son importance se distinguait des autres Hoeven (courtils), mais tous sont loin de remonter à un âge aussi reculé que ces deux-ci. Remarquons aussi *Tienhoven,* qui ne tire point son nom du nombre *tien* = dix, comme il paraîtrait à la première vue, mais bien de sa situation à X m. p. sur la voie romaine, allant de Caspingium à Vianen. Un cas semblable se présente pour *Achten* = Ochten, Ad VIII, et pour Ad XII, à Dodowero, dont nous nous occuperons plus bas. Le premier endroit est juste à

(1) « In pago Bathua, in Hosenheim, 814; in Huasenheim, 854, Hustin, 864; » *Bondam,* 1, f° 14, 29, 37.

(2) « In Hustin in pago Bathua; in p. Batua, in villa *Husuduna,* » *Schannat Tradit. Fuldens.,* f° 304. Nous rapportons ceci à Op-Heusden, parce que *Villa Castra,* qui suit immédiatement, est indubitablement Kesteren.

huit milles et le second exactement à douze de *Tyla*. Ces observations, pensons-nous, jettent un rayon de lumière sur d'autres noms de lieux procédant également de noms de nombres, comme *Acht-hoven* sur l'Yssel, et un autre, *Tien-hoven*, sur le Leck, bordant la voie de *Schoonhoven* à Vianen.

Wyken = voisinages. Il surgit des *wic*, *wyk* (vicus) dans les endroits où l'accroissement de la population avait amené l'agglomération des différents *Hamr*, *Husa* ou *Huba* sur un tertre ou hauteur de refuge (*terp*), et l'île peut en compter un assez grand nombre. C'est surtout le long du Rhin et du Wahal, dans le Betuwe, qu'on les rencontre munis de tertres, *terp* = *dorp*, et situés à distance égale l'un de l'autre. *Wih*, *wich*, comme le pense Grimm, ne rappelle pas *wyk* seulement, dans le sens de refuge, mais encore des lieux sacrés ou dédiés aux dieux. Cela se présente dans le Betuwe de la manière la plus admissible pour *Megin-Hardes-wic*, vis-à-vis d'Arnheim, aujourd'hui Meinerswyk; de même que *Len-tir-wic*, en face de Nymègue, comme nous aurons lieu de l'exposer.

Tir et *Arda* ont laissé beaucoup de traces de leurs cultes. — Nous indiquerons encore sur les bords supérieurs du Rhin *Randwyk*, *Ryswyk;* un second *Ryswyk* est proche de La Haie, sur une éminence assez remarquable. Nous trouvons sur la rive du Wahal, *Slyk-Ewyk* = Silec-Awic, et près de Tyla, *Sant-wich*, que nous considérons comme Sanctus Vicus. Dans la partie sous Utrecht, entre le Lek et le Rhin, nous rencontrons *Honswyk* et *Schalkwyk;* près de Gouda, dans la Hollande méridionale, *Rawich*, aujourd'hui Rewyk; puis *Bleijs*wyk, et près de Rotterdam, *Kroos-wyk*, que nous translatons par *Grosz*-wyk, grand-vicus. Pour ne plus nous arrêter à Ryswyk, nous ajouterons seulement que ce Wyk, établi probablement au sein d'un bois de raspe, est assis sur un tertre dont l'altitude frappe les

regards. Il en est de même pour *Naalt*wyk, dans la partie du couchant. Cet endroit consiste principalement en une large rue, formée de deux rangs de maisons, rue que la borne milliaire, *Naald*, découverte en ce village, fait considérer pour une route militaire des Romains. Des observations spéciales s'attachent au Wyk important qui est situé près Duurstede. D'une part, à cause de cette proximité de l'antique *Dore-stadt*, soit *Thurm-stad* ou « ville à la tour » des Bataves, nommée *Batavo-thurum* en conséquence; d'une autre part, à cause de la masse d'antiquités qui fut mise au jour par les fouilles entreprises dans ces lieux. Le Wyk si rapproché de la « ville aux tours » des Bataves, paraît lui-même avoir été une des villes principales de la Batavie. On s'est efforcé de faire croire que cette ville de refuge était située dans l'île même, sur la rive méridionale du Rhin. Vers le castra de Malderik, les Romains eux-mêmes avaient jeté un pont de la rive de l'île, pour s'emparer de Wyk; mais Tutor le détruisit. Toutefois, alors ou plus tard, il tomba au pouvoir des Romains et fut relié à *Fectio* = Fehna ou *Fletio* (venant de Vliet) et à *Trajectum* (Utrecht).

Le Betuwe, ou plutôt l'île des Bataves, possédait, outre les *Wyken* prémentionnés, encore beaucoup de villages le long du Rhin, du Wahal ou de la Linge et des canaux qui, au centre, coupaient le territoire insulaire. Nous en parlerons plus loin, en même temps que d'autres canaux des cantons du couchant et du centre. On ne peut cependant décider si tous ceux-ci remontent à l'époque romaine. Mais l'on peut conclure d'une haute antiquité des lieux où se trouve un *Woerd* (de Vurda) ou tumulus et cimetière à ustion, montrant encore des fragments d'urnes. Il en est ainsi dans le Betuwe supérieur, où Heldring a fait des recherches, et dans d'autres localités du couchant que nous avons visitées nous-même, lesquelles évidemment remontent jusqu'au paganisme.

Les *Wyken* reçurent le nom de village : *dorp*, de *thaurp*, en goth. *tharpa*, vieux allem. *thrapa*, anglo-saxon *thorf*; tertre artificiel ou colline de refuge. Quelques-uns d'entre eux sont devenus des noms-propres de lieux par composition. Dans le Betuwe supérieur, les *tharpa* se présentent en petit nombre; les élévations naturelles du terrain, comme à *Ho-muth* (Hoge-made = haut pré), y sont fréquentes. Les *terps* se présentent davantage encore dans le Betuwe inférieur, comme à *Ho-meru*, aujourd'hui Ommêren, c'est-à-dire au sein des hauts lacs. Dénommé d'après cette condition, cet endroit est situé sur un tertre élevé, garanti contre les inondations, comme on me l'a assuré sur le lieu même. Les tertres ou *terpen* sont partout reconnaissables dans le couchant de l'île, comme à *Ryswyk* et à *Voor, Veur*, venant de *Forum Hadriani*, selon Van Wyn = *Fortrapa*. Les terrains durent être d'autant plus remblayés qu'ils étaient plus bas naturellement. Nous avons encore *Lit-thorp* = Leidorp, *Noot-dorp*, *Everekes-dorp*, situés dans la partie ouest de l'île.

Nous passons ici sous silence plusieurs *tarps* ou *dorpen* situés dans le Kennemerland, au nord, ou dans la Zélande, au midi de l'île des Bataves. La Hollande comptait encore comme habitations privées, plusieurs *Werven : het huis te Werve*, sous Voorburg; *Huis de Warf*, sous Ryswyk, et *Warffum*, soit *Warfhem*, en Groningue, qui est antique et digne d'attention. Ce fut très-probablement à cause de l'exhaussement artificiel qu'il occupe, que ce village se trouve désigné comme un *warf* ou *terp*, par exception.

Les bois, les cultures, les champs, tout ce qui appartenait au territoire d'un village, portait le nom de *Marca* (borde), nommé quelquefois aussi *Grens* (limes = bornes). Ainsi trouve-t-on dans le Betuwe « in pago Bathua » *Fal burc marca*, a° 793, et *Gannitae Marca*, a° 800 ad 814; dans le Betuwe inférieur, *Wat-larero-marca* et *Waganlei-*

sero-marca, a° 891. Nous laissons indécise la question si ce *marca* a quelque rapport à *markt*, marché, lieu auquel les granges (*spiker*) étaient reliées. Toutefois, une de ces granges se trouvait à *Gannitae marca*, et près de *Haraue* (champ du camp ou de l'armée) et d'Arenatium, se trouvait un *Heri-spik*, grange militaire ou magasin d'approvisionnements. Il en était de même à *Hervelt* = castra Herculis; comme je l'ai appris sur les lieux, il y a là un *Spyk*.

Sur la route militaire de *Caspingium*, nous avons rencontré plusieurs *Spik* ou *Spiker*, tel que *En-spik* = Aantspiker, près de Dylo; *Spyk*, entre Renoy et Rumpt = *Rena* et *de Ruimte* (l'espace); un *Spyk*, au midi de *Kedyk* = Kaaidyk, le long de la Linge, sur la voie allant à Gorcum. C'est sur les champs des marchés, des camps ou le long des voies publiques, que ces granges (*spiken* ou *spykers*, magasins d'approvisionnements et greniers d'abondance) se trouvent le plus fréquemment (1). Dans la Hollande méridionale, nous nommerons *Spykenisse*, en l'île de Putten, où la désinence *nisse*, *nes* pour *nas*, comme dans *Nassau*, peut avoir trait à la proximité d'un cours d'eau : *nas*, *nat* = humide. A cause de sa tour, nous signalerons encore *Thornspik*, dans le Veluwe.

Outre les granges, qui avaient remplacé les silos des temps les plus anciens, l'île possédait encore des sanctuaires et des lieux d'assemblées pour le peuple, ce qui témoigne déjà d'institutions sociales régulièrement établies. — Nous allons également les passer en revue.

(1) (*Armamentarium agricolæ*). Tout paysan de la Gueldre ou du Betuwe comprend ce que signifie *Spik* ou *Spiker*, un bâtiment ou grange d'approvisionnement. Le même mot existe en Flandre; plusieurs de ces bâtiments sont encore debout à Gand. M. Van den Bergh seul, qui dans *Eliste* avait vu, au moyen des lunettes de Kiliaan, un *alnus arbor* (aune), l'explique par *Hecke*, *Zaun* (chez Fostermann), bien qu'il eût pu lire dans Kiliaan : Armamentarium agricolæ, Arm. rusticum, etc. — Cfr. ci-haut verbo *Elst* ou *Elista*.

VI.

SANCTUAIRES.

§ 1. Ce sont les saintes *haines*, bois sacrés (sylves bénites), ces temples primitifs de la nature, qui se présentent comme les plus anciens sanctuaires; Tacite les mentionne. C'est dans un bois sacré, que l'on croit reconnaître dans le *Scaker-bosch* (sacrum nemus), que le brave Civilis avait réuni ses alliés.

Nous trouvons en outre *Swet-Hardes Haruc*, c'est-à-dire le *Haruc*, de Harda ou Ardua au sud, ou reliquat désigné de l'*Ardu-henna*, et considéré comme le sanctuaire de la déesse *Ardu*. Nous avons longuement traité ce qui se rapporte aux *haines* ou bois sacrés de notre pays, dans notre livre *Westland*, édité à Leide en 1844. C'est dans cette même catégorie que nous rangeons le soi-disant « bois sans merci » du voisinage de Leide, qui très-probablement procède du *Ase-Lekar-wald*, c'est-à-dire bois de Lekar ou lac dédié aux Ases ou dieux. Ce fut afin de déprécier ce bois sacré et de discréditer les Ases, ou de les plonger dans l'oubli, que ce bois ne fut plus désigné par le nom de Ase Lekar, mais par celui d'*Eysliker woud* (bois effroyable), lui donnant ainsi le sens de sans merci = *zonder genade;* l'emplacement répond à Woubrugge (1).

Balder-bosch, dans le Veluwe, comme *Ostra-holt*, en Betuwe vers le Wahal, paraissent avoir été dédiés aux Ases, le premier à Baldr sans aucun doute, le second à *Ostra;* ce dernier mot ne peut signifier ici oriental, car nous ne trouvons nulle part un bois occidental, en opposition.

(1) Cfr. *Forêts*, ci-haut, et l'annotation b.

§ 2. Selon nous, c'est aux derniers temps qu'il faut attribuer les édifices sacrés, tels que les *Ahl* ou *Ahlsteden*, qui paraissent aussi avoir été utilisés pour la défense, et les *Hlara*. Le Betuwe peut citer quelques spécimens de ce genre de sanctuaires, tandis que le couchant, comme nous l'indiquerons, possédait ses lieux de sacrifices, *Honslar* (*offer-lar*), et qu'il y avait ailleurs *Honswyk* et *Hon-inc* (*Offer-wyk* et *Offer-ing*) (1).

Grimm et Graff affirment tous deux que *Alh* et *Alh* répondent à Fanum, templum, mais également à forteresse, *Arx* (locus munitus). Le Betuwe supérieur possède *Alosta;* c'est là un *Alh-sta*, ville à temple. Ce nom, mué par la suite en Eliste et Elst, renferme la racine et donne la clef de *El* en *Elti*, et peut-être de *Thri-el*, si toutefois il ne faut pas tenir compte ici d'un *lê* ou *lo*. On peut trouver *Ahl-ti* dans les deux premiers, en les ramenant aux noms originaires, et *Tri-Ahl* dans celui-ci, ce que nous ne pensons pas être trop hasardé. Nous rencontrons de nouveau un triangle remarquable dans ces situations respectives, circonstances applicables à des sanctuaires, aussi bien qu'à des points de défense. Si l'on désire savoir où étaient situés ces sanctuaires, nous indiquerons la partie ou section centrale de l'église, entre le chœur et les tours; paroi dont l'entrée septentrionale, comme celle de la tour de Dodowero, dénonce une origine païenne indubitable.

A côté de son sanctuaire et proche de son *parc*, Elst, a° 732, possède un *Campo santo* (Sant-akker), un *Her-elt* ou *Her-alh*, en qualité d'*Arx, locus munitus*. Ainsi, au milieu du Betuwe, *Alsta, El-ti* et *Thri-el*, où de même qu'à Eliste se trouvait un *loo* et un *woerd;* ces deux derniers étaient situés aux bords du Rhin, alors fort large à cet endroit, mais aujourd'hui fortement rétréci.

(1) Cfr. *Westland*. Leiden, 1844.

Dans le Betuwe, nous avons visité plusieurs *Ahlsta*, à leur avons appliqué l'explication reprise ci-dessus, entre autres à la remarquable Ahlsta située sur *la Sala*, et par suite nommée indistinctement *Aalst* et *And-elst* = *An-de-Sala*, sur la Sala. — Le milieu de son église, le sanctuaire proprement dit, entre la tour et le chœur, avec l'entrée au nord, est d'une construction si fruste et d'une si haute antiquité, que le mur du midi, construit en tuf, est presque entièrement consommé. Il menace ruine à cause de sa longue existence. Un cas identique s'est présenté au commencement de ce siècle en ce qui concerne « l'énorme tour » d'*Echtelt* ou *Elst*, totalement formée de tuf consommé, qui s'écroula tout-à-coup par un temps serein et sans le moindre vent.

Cet *Elst* = *Ahlsta* ou *Echtelt*, soit *Acht-Ahlsta*, est situé dans le Betuwe, sur la route impériale (Keizers-straat = Cæsaris?) et fait penser à un temple, aussi bien qu'à une forteresse, en même temps qu'au mot huitième = *Achtste*, si toutefois la huitième borne milliaire d'Ochten a quelque rapport avec ce nom de nombre ordinal.

Nous avons encore, au nord de cet *Acht-Ahl* ou *Ahlsta*, un autre Ahl, à proximité de Kesteren (Castra), sur le Rhin, et un troisième sur la Meuse, dans le Bommelerwaard. Il s'en trouve encore un grand nombre hors de notre île, mais nous croyons que ces citations suffiront.

Ici, nous n'osons pas encore décider que la syllabe *Al* dans *Al-plas*, Al dans *Al-finum*, Al-fen, et dans *Als-meer*, procède d'*Ahl* (sanctuaire), ou si elle doit être comprise comme entier (geheel). Aussi Ettmuller explique-t-il *Ahl* par « *getimbrede tempel Gode*, » c'est-à-dire : temple charpenté pour les Dieux. »

§ 3. Antérieurement, et par notre *Westland*, nous avons expliqué la valeur de *Hlara*, *Lar*, Leer (Hleri), qui est Fanum, lieu consacré. Mone déduit ce nom d'un mot scan-

dinave (Hla-der, Hle-dra), signifiant sanctuaire; mais Bender explique *Lar, Lari, Lares,* par demeures, maisons. Nous persistons dans notre première conception, et regardons *Bal-lar* = *Bar-lar* et *Ar-lar* pour des lieux saints consacrés à *Baldr* et à *Arda.* L'île renferme plusieurs *Lara,* comme *Laer* sous Elst; *Bar-* ou *Berlaer* dans le Betuwe supérieur; *Leer-dam,* près Caspingium, est une digue ou un mole élevé près d'un *Lara;* comme encore *Leersum,* dans le Veluwe; *Lar-hem* = Hlara. On connaissait hors de l'île les *Tres lares,* celui du nord, du milieu et du sud, situés dans le Drenthe. C'est encore à ce vocable que se rapporte *Kevelaer* (Cevelum?), au S.-E. de Nymègue, et qui paraît avoir été connu des Romains.

Nous ne déciderons pas ici la question si *Leer-sum* (Laren, *Hlara*) représente l'ancien *Levæ Fanum.* Dans le voisinage on rencontre encore Leve- ou *Lieve-dal,* ce qui signifie : vallée couverte d'eaux, où la divinité topique *Leva, Lieva,* avait un lieu consacré à l'entrée de « la vallée au sol humide, » qui se poursuivait pendant quelques lieues. Le génie du Betuwe a été représenté à Dodowero, sous l'aspect de *Bath-au,* surgissant de l'onde. Ce qui favoriserait cette opinion, c'est que la route militaire nord de l'Itinéraire d'Antonin rejoignait à Levendal la route nord de la Table de Peutinger, comme nous le verrons plus bas.

§ 4. Le couchant de l'île possède *Hons-laer,* sur lequel nous arrêterons nos regards. Le Batave avait ses places du sacrifice, *Hun-plaatsen,* aussi bien que ses champs du conseil = *Beraad-velden* ou *ing,* qui partout dans l'île ont laissé des noms commémoratifs et des traces sensibles. Le mot gothique *Hun* signifie offrande; *Hun-sla* = abattage des victimes; *Hun-sla-stath,* endroit où l'on sacrifie les offrandes, autel. *Hun-inc, Hon-ing,* sous Eliste, peu éloigné de Sesseling et de Laer, se traduit par *Offer-ing* ou *Offer-*

veld. « *Villa Hehun in págo Bathua,* » nous paraît être le champ du sacrifice situé sur une hauteur; condition très-applicable à *Hehr* = heilig, et à la colline de *Hien,* très-visible par son altitude. Selon nous, le *Hons-laer* que nous avons mentionné au couchant, était un *Laer* (Fanum) où l'on sacrifiait; et *Hons-Holre,* le bois (Holt) dans lequel se trouvait ce Laer, auprès duquel se célébraient les festivités : ces deux noms pour le même lieu s'échangeaient réciproquement. Sous Utrecht, *Hons-wyk,* sur le Lek, signifie la même chose que *Offer-wichei* (ou wyk), situé en Veluwe dans le Balderbosch, là où se rencontrent les soi-disant retranchements des pseudo-Huns, dits *Hunnen-schansen,* collines hémisphérique, dont sous Voorthuizen on peut en voir trois rassemblées. En face de *Dri-el,* proche de *Dun-o,* il s'en trouve encore d'autres, tandis que les *Hunnebedden,* situés dans le Drenthe, s'expliquent parfaitement par leur usage de tables ou bancs de sacrfices; attribution qui a échappé à M. Gratama (1), auquel notre livre *Westland* était inconnu. Ce sont les générations primitives qui érigèrent ces monuments là, dans les forêts ou saintes *haines* considérées comme temples; ils étaient dédiés aux dieux, en qualité d'autels de sacrifices. Au moins celui de *Tinaerlo* fait-il penser à *Thunaer* = *Thor.*

§ 5. Par mes pérégrinations et mes enquêtes locales, j'ai acquis la conviction que les anciens insulaires, auxquels nous reviendrons bientôt, nous ont transmis le souvenir de leurs champs de conseil : *Raad-* ou *Beraadvelden,* dont Mallet (2) déclarait les traces encore reconnaissables, et ce à côté des lieux de sacrifices auxquels nous joignons en-

(1) Cfr. sa brochure.

(2) Cfr. *Wandelingen in de Betuwe*, Thiel, 1861, et aussi *Onderzoekingen.* Idem, 1865. — Mallet, *Introduction à l'Histoire du Danemark*, ch. VIII, t. I, f° 144.

core le *Heun-ink* sous Dyl, et le *Hon-ing* ou *Hun-feld*, sous Eck et Wiel.

Tacite nous fait connaître sur quoi l'on délibérait dans ces assemblées nationales (1) et comment elles étaient conduites (2), et Cluvier ajoute avec justesse qu'on se réunissait en plein air, dans une forêt ou champ, mais souvent près d'une rivière (3). Dans la partie supérieure de l'île, nous avons rencontré un *Beraadveld* qui, par son altitude et sa clôture, est très-clairement distingué des champs voisins. Ce champ était du territoire du hameau *Ambe*, ou plutôt celui-ci semble en être résulté, et nommé *Ambraveld*, ce que M. Van den Bergh ne sut expliquer, et que nous analysons par *Am-b/e-ra/*ad*/-veld*. Sur cette trace, j'allais visiter le *Ra-inc* (closière du conseil), situé dans le voisinage du *Sessel-inc*, du *Parc* et du *Sanct-Akker* (Campo Santo), aux bords d'un large fossé. En cet endroit on rencontre un cimetière romain, dont les restes sont en partie conservés dans le Sanct-akker. Le Betuwe, même l'île toute entière, renferme partout des localités semblables, des *Ra*- ou *Raadvelden* et *Raadingen*. *He-hun*, dont nous avons parlé, avait son *Raa'sveld* peu éloigné de Dodowero = Ad XII; et *Achten*, aujourd'hui Ochten, avait son champ de Mai, *May-ink;* nous attribuons à la même catégorie, *Rawyk*, dans le Betuwe supérieur, près du Rhin, et *Ra-wich*, aujourd'hui Rewyk, près Gouda. Nous remarquons qu'ici existait le *jus primæ noctis*, ce qui ne contribue pas peu à confirmer notre appréciation (4).

J'ai attaché une attention spéciale à *Praste*, hameau voisin du remarquable *Megin-Hardes-wic*, situé au bord du Rhin, vis-à-vis d'Arnheim. Le nom et l'ancien plaid (klaar-

(1) *De Moribus Germ.*, c. XI et XII.
(2) Idem, c. XII.
(3) Cluverii *Germania antiqua*, l. I, c. 244.
(4) Voir remarque e.

bank), qui se trouvait ici, ont tous deux tiré leur origine de l'assemblée nationale, qui s'y réunit encore tous les printemps vers Pâques, et à laquelle, dans ma jeunesse, j'ai assisté souvent. Nous analysons ainsi ce vocable : *Pe-ra-ste*, ce qui revient à l'ancienne forme complète de *Be-ra-stath*, et le traduisons par : place du conseil. C'est pourquoi nous abandonnons à M. Van den Bergh le plaisir de se complaire dans sa découverte latine de *Præsidium*, pour expliquer un mot réellement germain. D'autres *Praste*, hors des limites de notre île, *Pra-stein* entre autres, ont une origine identique, d'après nos convictions.

§ 6. Il n'y a rien d'étonnant à ce que des noms comme *Al-tinge*, *villa Alatinge*, a° 838, ou *At-ting-hem* « juxta amnem Fehta, ubi habitavit annis tribus (1), » se présentent attachés au sol, quand les audiences judiciaires (thing) ont été tenues dans ces endroits. Il se peut que l'autorité judiciaire ait été en relation avec le sanctuaire *Ahl;* car *At*, *Atte*, *Atius*, *Atman*, *Ette*, désignait le juge assermenté, le juré (2).

Nous trouvons encore *Ever-dingen* = Ever, auer-oude = vieu; ou *E-ver* (veer) = passage d'eau; *Har-ding* dans *Har-dinx-veld*, et *Flar-ting*, toutes dénominations fixées au sol. Outre Har-dinx-veld, nous trouvons ailleurs *Tir-grath-feld*, qui tous deux semblent se rapporter à l'armée, Tyr ou Tir étant l'Ase ou dieu de la guerre.

Pod-ding-hem, ou par contraction Pod-hem, dans le Betuwe, et *Bus-inc-hem*, dans le comté de Buren, sont en rapport avec la justice repressive et correctionnelle ou expiatoire (*'t Boetregt*), sur laquelle nous avons écrit un traité spécial (3).

(1) S. Ludgeri *Vita S. Gregorii*, cap. 1.

(2) Cfr. *Wandelingen in* 1861, f° 102. — *Ath* = eed, serment; *Atman*, homme assermenté.

(3) *Het Boetregt, Oudheid-, Geschied- en letterkundig Onderzoek*, Delft, 1863. — *Podhem* ou *Poddinghem*, Tiel, 1865, ne sont pas dans le commerce.

§ 7. Quant à la première dénomination, cela ressort du nom de *Bud-dinge-wold* = Boetregt-woud, forêt de la justice expiatoire, situé dans le Drenthe, où, selon Gratama, l'on montre encore le lieu du supplice. Nous translatons *Poddinghem* par Boetregthuis, maison de justice expiatoire; Podhem, par maison d'expiation. Il faut tenir note de ce que l'on trouve *Do-la* = Dood-la, « eaux des exécutions, » dans le voisinage de Beusekom, jadis *Businc-hem*; « maison à la closière, de justice, » et nous nous demandons si là n'était pas un des lieux mentionnés par Tacite : *ubi, ignavos et imbelles et corpore infames mergunt?* Ce qui ferait accueillir cette supposition, c'est la tradition attachée au nom de *Boesekom* ou Beusekom; elle raconte que ce fut là que les scélérats, les voleurs et les meurtriers devaient expier leurs crimes. D'après ces noms de lieux, nous conjecturons qu'auprès de ce champ de justice, l'exécution capitale s'effectuait dans le *Do-la*.

§ 8. Par ses capitulaires, Charlemagne ordonna qu'à l'avenir les champs du conseil et les closières fussent abandonnés, et que la justice, en gothique *Mal, Mahal,* Mallus, fut rendue dorénavant dans un édifice spécial, *Mallum*, les audiences en plein air étant interdites. Des siéges de tribunaux de cette nature se retrouvent dans le Betuwe; par exemple *Malburg,* a° 1093, près de Huizen, où l'on connaît encore le *Scholtenhof,* la court de l'écoutète; *Maldert,* sous Fal-burc-*marca,* où il paraît qu'on levait aussi les impôts; *Malburg,* sous Avezate; *Malsna,* aujourd'hui Geldermalsen, c'était à dire un Mâl sur la rivière A. — *Mal derik,* aujourd'hui Maurik, est d'une égale importance, tant à cause des antiquités romaines qu'on y a découvertes, que par son édifice du conseil de justice, « Mallum, » et par son blason portant une *force* comme symbole de son pouvoir judiciaire (1).

(1) Force, de *forceps*. Un traité sur ce symbole paraît dans les Annales

Partout à la surface de notre vieille île, on rencontre des *Ahle, Hlara, Ra, Inck, Hun, Thing* et *Mal*, dont quelques-uns, comme nous l'avons vu, ont atteint, en se développant, la qualité de noms de villages ou de hameaux. On rencontre encore presque partout un *Lo* ou un *Heil-lo* et *Beer-lo*, et une quantité de *wurda* = woerde. Les uns et les autres s'expliquent par le culte que les générations éteintes rendaient à l'eau et au feu; les honneurs religieux rendus aux rivières et à la lumière : *Lo-* en *Licht-dienst*. C'est également de là que sont provenus chez nous les deux mots allitérés de *Wih-water* et *Vage-vuur* (eau-bénite et purgatoire).

§ 9. Dans le *Westland*, j'ai suffisamment éclairci ce qui se rapporte aux *woerden*, nom venu de *Vurda*, la déesse de la mort. J'ai suivi dans le Betuwe les traces qu'y a laissées le philantrope Heldring, et j'ai encore constaté partout, comme j'en étais intimement convaincu, que les champs d'inhumation étaient comme tels consacrés à la déesse *Vurda*. C'était là que les corps réduits en cendres renfermées dans des urnes, étaient confiés à la terre-mère, « Terra mater. » Le cimetière à ustion situé à Enspik (Aan't spyker) a une certaine altitude qui lui a valu le nom de colline aux cendres, *Asch-heuvel*. La plupart des villages ou hameaux de l'époque païenne possèdent ces cimetières à ustion, *Woerd*, et des *Lo*, cours d'eau spécial, témoins irrécusables de leur origine anté-chrétienne.

Nous rappellerons ici quelques *woerde* notables, dispersés sur le territoire de l'île. Sous Eliste, *Ric-her-woerde*, comme aussi un Woerd près *Ra-ink*, qui renferme un lieu de sépulture romaine; le Woerd en Driel (*Thri-ahl* ou *Thri-lo*); celui sous *Hehun;* celui d'Enspik, dit *Asch-heuvel*, et

de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à laquelle je l'ai transmis sous le titre de : *Over de Seara en Scharmannen*, t. VII, p. 267.

plusieurs autres. Dans le ci-devant *Al-plas*, nous avons inspecté encore *Schoonre-woerd*, mais nous n'y avons pas rencontré la moindre apparence de fragments d'urnes, circonstance qui nous porte à croire que là, comme dans le vieux *Lugdunum* = Leide, le niveau du cimetière se trouve maintenant recouvert de constructions qui le rendent inaccessible aux recherches. A moins que *Schoonre-woerd* doive être compris *waard* = *warid*, île, et que le village, situé dans l'*Al-blasser-waard*, soit d'une origine postérieure.

Dès 1839, le Haut Woerde du Couchant (Hooge woerde), comme le Haut Woerde d'Utrecht en 1869, m'ont fourni tant de preuves incontestables de leur caractère de cimetières à ustion, qu'on ne peut désormais produire aucun doute raisonnable sur cette ancienne destination, non plus que pour toutes les autres localités de même nom. La superstition du vulgaire de *Hoogewoerde* met encore en campagne le vieux messager des terreurs, aux ordres de Vurda, le *Loup-garou*, weer-wolf, de Vair- of Manwolf, auquel Heldring donna si ardemment la chasse (1). La seconde localité, voisine d'Utrecht, a été prise abusivement par Janssen pour *Fletio*, dont nous parlerons plus bas. La ville de *Woerde* se nommait anciennement *Vurda*.

VII.

DÉDICACES. — DIVINITÉS DU NATURALISME.

De même que les tumulus furent dédiés à Vurda, les eaux et les bois, les sanctuaires et les passages d'eau (trechten), même des piliers ou siéges, furent consacrés aux Ases ou dieux nationaux; et c'est en conséquence que

(1) Heldring est l'auteur des *Wandelingen ter opsporing van bataafsche en romeinsche Oudheden*. Amsterdam, 1839. — T.

leurs noms sont demeurés inscrits dans le sol, non dans l'île seulement, mais sur tout le territoire du pays. — Nous avons fait connaître *Ardu-henna* et *Dea Arduina*. Près d'Arnheim on trouve *Hardjes-* et *Sonneberg*, et vis-à-vis dans l'île même, dans le voisinage de *Praste* prénommé, est situé *Megin-Hardes-wic*, translaté littéralement par « le quartier de la puissante Harda » (De wyk der groote of magtige Harda). Près de Nymègue, en outre, est situé *Len-tir-wich*, maintenant Lent, qui paraît avoir été sous l'invocation de la Lune virile (Luna) ou du dieu de la guerre Tyr. Une attribution analogue se présente pour trois endroits dont les noms se terminent en *Loo*, situés dans le Betuwe inférieur ou Thielerwaard. Ce sont : *Ty-lo*, *Thuilo* et *Dy-lo*, trois places extrêmes ou cantonnements de légions (keur-benden). Ces conditions expliquent assez clairement le nom de *Tys-tre-band*, c'est-à-dire les trois corps de troupes de Tyr ou Tys.

Hors de l'île nous avons encore *Tunaerlo*, *Bal-* ou *Balderloo*, *Hal- lo*, *Woens-* ou *Wodens-loo*, et *Frey-* ou *Freya-loo*, que nous citons en passant. Nous trouvons aussi, outre la dédicace d'un *loo* à Baldr, *Haldr-* ou *Hal-lo* dans le voisinage de Gent; le premier nom se rapporte au dieu de lumière, le second à l'Ase des ténèbres, par opposition. Une des quatre forêts de la région boisée du Veluwe était consacrée au premier, elle se nommait Balderbosch. Ce dieu estival, Ase du soleil se présente en cette qualité, en opposition à l'Ase de l'hiver *Ullr* = Woller (le laineux), auquel sont dédiés dans l'île plusieurs passages d'eau, *trecht* (1); overvaart, veer, *fara*, ferry, angl. Ces passages paraissent être mis spécialement sous l'invocation d'un Ase, bien que cette règle ne soit pas générale.

Nous citerons au centre du Betuwe supérieur : *Ulfara*

(1) De *trehen* = *trekken*.

ou *Wul-fara*, sur le Wahal, aujourd'hui Wolferen, et près d'Echtelt, Bal-vêren, soit *Bal-farø*, dans lesquels on retrouve Ullr et Baldr. Sur le Rhin, on trouve l'ancien *Trajectum*, que l'Itinéraire d'Antonin a mentionné le premier, et que Sigebert de Gembloux nomme *Ull-trajectum*, passage d'eau d'Ullr, en opposition duquel se trouvait probablement *Hasetrecht*, sur l'Yssel, comme passage consacré aux Ases (1).

Dans le couchant de l'île, c'est l'abondance des eaux qui explique le grand nombre de localités de passages, *trecht-plaatsen*, dont les noms indiquent cette circonstance; et s'il y en a peu qui rappellent des dédicaces, *Thor-drecht* excepté peut-être, il faut l'attribuer à leur origine relativement récente. L'on y rencontre *Moor-drecht* (*moer*, limon), *Sly-drecht*, *slyk* = bourbe; *Kiel-drecht*, *kill* = jusant, *Swindrecht*, passage du Swin, et *Papendrecht*, passage des moines? Aarde, *Harda*, la terre, *Sonne*, le soleil, et *Mond* ou *Maan*, la lune, *Luna*, *Lennia* tenaient parmi les Ases, dieux du naturalisme des Bataves, un rang fort important, surtout les deux derniers, d'après notre opinion. Nous faisons ici une distinction entre *Mund*, la lune, et *Mudr*, *Muth* = os, la bouche ou l'embouchure d'une rivière, qui fait plutôt songer à une gueule qu'à une bouche.

L'on trouve dans le Betuwe *Sul-mond*, soit Zuil-maan, nommé aussi *'s Her-mond* (Heer-maan), endroit joignant la route où se trouvait très-probablement un pilastre, comme à *Soelen*, mais qui portait l'image de la lune, et nommé conséquemment pilier de la lune = *Man-sule*. La préfixe *Heer* de *Sul-mond* s'explique par Tyr, dieu de la guerre, surnommé *Har* ou *Heer* par excellence. Près d'un *Lacha*, nous trouvons encore *Lake-mond* dans le Betuwe, *Lex-mond* sur le Lekdyk et *War-mont* près de Leide.

Dans les endroits où dominèrent les influenees étran-

(1) Voyez annotation d.

gères des Romains, les noms de *Luna* et de *Lennia* se présentent principalement. C'est ainsi que nous avons *Luna* ou *Lona*, soit *Loenen* dans le Betuwe supérieur, près du Wahal et peu distant de Len-tir.

Mais il importe maintenant de nous enquérir plus minutieusement de l'influence exercée par les Romains.

VIII.

INFLUENCE DES ROMAINS.

L'influence qu'exercèrent les Romains sur l'île des Bataves, pendant qu'ils l'occupèrent, fut considérable, tant à l'égard de l'aspect extérieur du territoire qu'à l'égard du développement de la civilisation des habitants. Qu'on nous permette d'en signaler ici quelques points seulement. Tout d'abord, notre attention doit se porter sur les travaux de Drusus, à l'an 10 avant l'ère vulgaire; sur ceux de Corbulon, en l'an 48, et sur ceux de Paullinus Pompeius, en l'an 59. Au moyen des canaux (*fossæ*) qu'ils creusèrent, des digues (*moles*) et des routes militaires qu'ils construisirent, ils donnèrent au sol un aspect tout nouveau. C'est ainsi que ce territoire s'éleva au-dessus du niveau des eaux, comme nous allons le voir, et qu'il devint plus habitable.

§ 1. On a recherché pendant longtemps, mais sans quitter le cabinet d'études, la situation du canal de Drusus, *fossa Drusiana*, et celles de ses fossés, *fossæ Drusianæ*, et l'on a produit à leur sujet toute espèce de solutions et de conjectures. Toutes ces hypothèses sont aussi peu vraisemblables l'une que l'autre; mais enfin nous avons constaté, au moyen d'investigations faites sur les lieux, et tenant compte de tous les précédents, nous nous sommes

convaincu que la *fossa Drusiana* mentionnée par Tacite (1), de même que les *fossæ Drusianæ* citées par Suétone (2), ne se trouvent nulle part ailleurs que dans le Betuwe supérieur et inférieur, dans l'île des Bataves. Il y a longtemps que nous avons fait connaître notre opinion sur ce sujet, en signalant dans le Betuwe même le canal et les fossés; nous la confirmons de nouveau en renvoyant le lecteur à notre travail (3).

Le lac figuré sur la Table de Peutinger, et les hauts-lacs (*Ho-meru*) furent supprimés par le premier canal qui s'étendait de Soelen = *Sulen*, à partir de la *Morte-Linge*, (de Doode-Linge) comme on la nomme, jusqu'au pont de Pod-hem, sur le *Lage-veld* entre Ochten et Kesteren. La plaine d'Ommeren fut également mise à nu par la dérivation et l'endiguement du bras du Rhin; depuis le Spees = *Spits* près Kesteren, Aalst et Linden jusqu'à Veerhuisen; toute nouvelle inondation de ces deux grandes plaines fut désormais empêchée. En outre, les deux fossés coupaient parallèlement le Betuwe. Au centre, ils étaient munis d'un rempart élevé (*hooge wal*), qui peut être regardé comme haute-chaussée, *via alta*. Ils commencent au-dessus de l'écluse de décharge et se poursuivent jusqu'au ci-devant grand lac (*groote meer*), à travers de Doronburc. A deux endroits seulement, sous Hemmen et au Ra-ink, sous Eliste, les deux fossés se confondent. Le rempart est renversé depuis le pont de Zetten jusqu'à celui de Hemmen,

(1) « Jamque classis advenerat cum præmisso commeatu, et distributis in legiones et socios navibus, *Fossam* cui *Drusianae* nomen, ingressus. » *Ann.*, II, 8.

(2) « Is Drusus primus Romanorum ducum navigavit transque Rhenum *fossas*, novi et immensi operis effecit quas nunc adhuc Drusianas vocantur. » *In Claudio*, cap. I.

(3) Pour ce canal de Drusus et les fossés, voyez p. 75 à 102 de mon ouvrage : *Onderzoekingen in de Betuwe*, 1863. Tiel, 1865. Voir annotation e.

par le fait d'un cours d'eau naturel, un bras de la *Sala*. Il en est de même dans le *Lage veld*, traversé par un cours d'eau naturel, et sous Eliste, près de Ra-ink, par le canal artificiel, qui y est de largeur double. C'est par ces deux canaux que le grand lac sous Doronburc, le *Rexna, Marum, Eymeren* et la *Sala* furent supprimés, et le sol entre le Rhin et le Wahal, sous les eaux jusques là, fut depuis lors mis à nu.

Ainsi donc, Drusus nous paraît avoir établi un système de dérivation et d'écoulement, d'endiguement et de grande voierie sur le territoire de l'île, système développé encore dans la suite par ses successeurs, Domitius Corbulo en 48, et Paullinus Pompeius en 59. Par les mêmes moyens, le premier s'efforça d'arracher aux inondations de l'Océan et des eaux fluviales la partie du couchant, après qu'une glorieuse victoire navale lui eût assujetti les Caninésates, et qu'il eût ainsi pénétré triomphalement dans cette partie de l'île.

Plus loin, nous apprendrons à connaître le canal de Corbulon, après nous être arrêté aux travaux probables de Paullinus.

L'influence romaine se manifesta encore ultérieurement par les canaux, les digues et les voies publiques tracées dans toutes les directions. Combien de canaux, fossés ou dérivations coupent maintenant en tous sens le fond de l'île si souvent submergée à l'origine? Combien de poldres et d'irrigations, dans la partie du couchant surtout, sous Utrecht et en Hollande, sont les résultats de ces travaux séculaires? Selon nous, ces nouvelles terres furent désignées par les noms de *cop, cope, koop* entre autres, ce qui signifie « coupure d'un étang; » tandis que l'aspect de la configuration extérieure des polders peut faire songer à une coupe, *cupa*, kop. Ceci ressort surtout de *Benscope*, contre le Benskooperdyk; l'irrigation de *Reyerskoop*, pourvue d'écoule-

ments et de digues; de même que *Galekoop, Galekop,* avec *Galesloot* et *Coperdyk; Heykop,* avec son déversoir; *Eyers-* et *Ryerscoop,* avec leurs écoulements, leurs digues de Meeren et leurs irrigations; *Gerverskoop,* avec ses irrigations; *Cooperdyk, Heycop, Neerkoop, Middelcoop,* dans le pays de Vianen; *Teccoop, Papencoop, Oudecoop, Boscoop,* tous accompagnés de leur système de déversoirs et de digues, nommées quelquefois berges ou quais = *kade.*

Le professeur Brill s'est donné beaucoup de peine pour prouver que le *c* ou *k* de *kop,* jadis cop ou cope, devait disparaître pour en venir à n'avoir plus que *op* ou *oop,* anciennement écrit *opa,* soit *opene ruimte,* espace vide. Depuis que nos investigations locales nous ont convaincu que *cop* et *cope* ne sont pas originairement des noms de lieux, mais qu'ils désignent presque partout certains polders traversés d'une *coupure* ou d'une saignée, et d'une digue, levée de terre ou berge, qui les distingue les uns des autres, et nonobstant les noms de Boscoop, Willeskop et Benscop, nous avons dû rejetter cette explication. Nous préférerions y voir un dérivé du vieux teuton *kuofa* ou *copa.*

§ 2. On peut, avec assez de vraisemblance, attribuer aux Romains l'origine de quelques-unes de ces digues; d'autres, remontant du reste à une haute antiquité, sont devenues les berceaux de villages et de villes assez importantes. Nous citons dans le Betuwe l'*Oudendam,* la vieille digue, près de Kesteren, par laquelle les eaux du Rhin et de la Marsh sont contenues; le *Diep-dyk* ou *Tief-deich,* digue du fond, construite dans une large plaine, *Bra-tal,* à partir de Caspingium, auquel nous reviendrons; *Leerdam, Kedichem* (hem au quai); le long de la Linge; Alblasser*dam;* Giessen*dam* dans l'Alblas, que l'on attribue aux Romains; Swammer*dam,* soit Sua-mer-dam ou digue du lac du midi; Rotter*dam,* Schie*dam,* digues de la Rotte, de la Schie, et

Leidschen*dam*. Il est superflu d'énumérer plus de dénominations en *dam*. Nous dirons seulement que parfois l'on rencontre *Har-tich-velt* pour Hardinxvelt, dont nous avons parlé. Écrit ainsi, le *tich* n'est autre que *dyk*, la digue de la Merwede.

Nous croyons encore être redevables aux Romains de la construction des ponts. On se rappelle les *Pontes longi* sur la Lippe, et les *Valterveenbruggen* (les ponts des tourbières), formés de claies d'osier, découverts dans l'Over-Yssel, en 1819 (1).

Tacite parle d'un pont qui était situé, semble-t-il, dans la partie supérieure de l'île sur le Wahal (Nabalia, près Vahalia). Dans la proximité d'Oudewater, dans la partie basse, on montre encore un pont *romain* qui traversait probablement le Vliet, près de Flenium.

Par l'établissement des camps, *castra*, les Romains exercèrent encore une autre influence marquée, ainsi que par les fortresses, la construction de castels, de tours, de chapelles, *sacella*, et de monuments en pierres commémoratifs et dédiés presque tous à des divinités.

§ 3. Un camp de cette origine, sans aucun doute a existé dans le voisinage d'Arenatium ou *Har-aue*, ainsi qu'à Marithaime, « *ubi castra fuit* » (Bondam); des fondations indestructibles y gisent encore sous le sol. Le *castra Herculis*, à Hervelt, c'est-à-dire au champ du camp; un *castra Grinnibus*, c'est-à-dire aux Rinnen; *Tyla castra*, nommé plus tard *villa*, puis *civitas;* un *castra* à Maurik, et un autre indubitablement à Caspingium, et à *Fletio* ou *Fectio*, auxquels nous reviendrons, sans parler de *Lugdunum* et d'autres résidences romaines en Hollande. Dans notre

(1) Ces ponts avaient une étendue de 2 lieues 30'. En 1848, on découvrit des ponts semblables dans les terrains marécageux de *Broeksittard*, au duché de Limbourg.

lle, les restes de châteaux et de tours sont nombreux, mais nous ne prétendons pas qu'ils remontent tous également à l'époque romaine, bien qu'on doive l'admettre pour ceux qui ont produit des antiquités de cette époque. Florus rapporte pourtant que le vigilant Drusus construisit plus de cinquante châteaux, castels ou tours le long du Rhin, dont certainement plusieurs étaient situés dans l'île (1). L'an 10, il se trouvait encore sur l'Eltenberg = *Altinium*, que, par une enquête toute spéciale, nous avons reconnu répondre à *Burginatium* ou *Quadriburgium*. Peu de temps après l'an 10, nous voyons Drusus dans l'île même, où suivant la trace des castels depuis *Doronburc*, dans le Betuwe supérieur, jusqu'à Brittenburg ou *Arx Britannica*, nous trouvons plusieurs châteaux et tours; bien que n'étant pas tous de provenance romaine, ils méritent pourtant d'être signalés à titre d'imitation de ceux de cette origine. Nous traduisons *Dorenburg* = Toren-burg, par château à tours, et le castel de *Kinkelenburg* = Koningsburg, par château royal; *Walburg* et *Falburg*, le premier sous Gannita, le second au centre du Betuwe, tirent probablement leur nom de Fal, Vahal, Wahal, le long duquel le premier est situé. Le second est déjà cité comme *Falburc-marca*, a° 793. Sous Malderik, on trouve encore un *Çulenburg*, dans le Betuwe inférieur; où l'on rencontra des substructions romaines et un pilastre ou borne milliaire, *zuil*, d'où *Sulenburg*, ce qui expliquerait le nom de la ville de *Çulenburg*, C = S, dont les armoiries portent trois pilastres; cette particularité tend à confirmer notre hypothèse. Nous passerons sous silence plusieurs castels sous Dylo et Hagestein, nous citerons seulement *Giessenburg*, que l'on

(1) « Nam per Rheni quidem ripam *quinquaginta* ampliis castella direxit. » Flori *Hist.*, lib. IV, c. 12.

prétend avoir été bâti par les Romains, à ce que nous apprend Westendorp (1).

C'est surtout le long du Rhin, au-dessous d'Utrecht, que nous voyons plusieurs noms de lieu avec la désinence *burg;* comme *Romerburg* et *Fresenburg*, dans le *Trajectum* même, et dont on croit pouvoir encore désigner l'emplacement; *Suadenburg*, maintenant Swamerdam; *Roomburg*, près de Leide, *Arentsburg* et *Voorburg*, dont le premier est attribué à Hadrien, et le second mis en relation avec le *Forum Hadriani*, qui en est voisin. Le *burg* ou castel de Leide, *Valkenburg*, *Rhynsburg* et *Brittenburg* (Arx Britannica), sont tous considérés comme remontant à l'époque romaine et résultant de leur domination. En présence des antiquités découvertes à *Krooswyk* (soit Grosswyk), près Rotterdam, et à *Keenenburg*, sur le Scipleda, on ne peut guère conserver de doute que ces castels remontent à la même époque.

§ 4. Il en est de même des vieilles tours (*thurme*), construites chez nous par les Romains, qui en enseignèrent le mode de bâtisse aux habitants de notre pays. Il n'est pas douteux qu'elles fussent destinées à servir de corps de gardes = *Wart-* ou *Wachttoren* pour une part, et de refuge pendant l'inondation ou la débacle des glaces pour une autre part. C'est dans ces conditions que *Doornburg* se présente comme un castel muni d'une tour. Nous tenons pour identique *Torn-a-cum*, aujourd'hui Doornik, sur le canal de Drusus, avec un passage d'eau = *Veer*, à proximité de Zetten = *Settune*. Une pierre milliaire trouvée à cet endroit, portant une dédicace à la déesse *Vagda-vera*, semble indiquer la destination d'une garde au passage d'eau : *Wacht aan 't veer*. Nous voyons donc dans *Torn-*

(1) Il publia en 1822 : *Over het runnisch letterschrift*, Groningen. Et en 1826, en collaboration avec Reuvens : *Antiquiteiten, enz.*

acum, une tour de garde ou d'observation près de l'eau ou près d'un passage. Une autre tour du même genre, sur laquelle nous comptons appeler l'attention particulière, était celle de *Dodowero* indubitablement, située précisément à mi-chemin entre *Neomagus*, Nymègue, et *Castra Tyla*, Tiel.

Isandoorn, également situé sur la digue du Wahal, doit avoir servi de tour de refuge à l'occasion des débacles et des inondations, comme en pareilles circonstances c'est encore le cas pour beaucoup d'habitants du Betuwe. Au moins cela résulte-t-il de la déduction du nom *Isan* = *Ys*, glace. « L'énorme tour » d'Echtelt, jadis *Acht-Ahlsta*, énorme eu égard à sa circonférence, et qui s'écroula de vétusté, avait été, selon la tradition, bien positivement destinée à la défense, de sorte qu'ici le mot *Ahl* doit être pris dans le sens de : Arx, *locus munitus*, et traduit en conséquence. — Dyl, jadis Dylo, sur la digue de la Linge, possède une tour qui, par l'aspect et par son âge, ne diffère que peu de la tour romaine de Dodowero, et dénonce clairement sa destination défensive en cas de guerre. Tel dut être aussi le cas pour une tour démolie de *Caspingium* ou Asperen, dont le pourtour, *cingulum*, singel, indique encore le site. Il en fut de même sans aucun doute de la tour formidable (*onbesuisde toren*) de Vianen, nommée *Simpol*, de laquelle dans les derniers temps, on repoussa encore les assaillants ou assiégeants venus d'Utrecht. Nous avons tenté vainement d'expliquer ce mot Simpol (1).

Maintenant, nous porterons nos regards sur une tour *Durum* (Th = d) d'une grande importance, *Batavo-durum*, la tour des Bataves, d'après notre traduction. Ceci nous amène à conclure que les Bataves possédaient aussi leurs tours, la construction ne leur en étant pas inconnue. Cet

(1) Voir remarque *f*.

endroit était encore nommé *Dorestat* = Toren-plaats, lieu à la Tour; nous voyons ici comme ailleurs, à *Isandoorn*, à *Doorn*, le th céder la place au d. On pourrait peut-être ajouter ici *Thure-drecht* = Dordrecht, c'est-à-dire passage près de la tour; à moins que l'on ne puisse trouver ici la dédicace d'un passage d'eau au dieu Thor.

Le Betuwe a possédé plusieurs tours rouges, procédant vraisemblablement de siècles postérieurs ainsi désignées, par suite de leur construction en briques rouges; nous les avons déjà mentionnées à l'occasion des habitations (1). Une tradition se rattache à l'une d'elles située dans le Ressennerbroek près Homoet, joignant le passage de Wolferen = *Ulfara* : c'est que les lourds anneaux de fer, que dans ma jeunesse, j'y ai vu scellés dans ses murailles, étaient destinés à amarrer les chaloupes et les barques, que le courant eût entraînées sans ce moyen. Le cas peut fort bien s'être présenté dans des temps d'inondations plus rapprochés de nous, alors que l'usage de la brique avait déjà prévalu.

§ 5. Nous nous arrêterons plus bas à *Dodowero*, le Dodewert des Romains. *Wart* ou *wacht*, corps de garde. L'île renferme plusieurs localités de cette nature qui sont d'origine romaine, bien que désignées sous des noms tudesques. Toutefois, il ne faut pas confondre ce nom *Wart*, avec waart = Warid, ni avec w*oerde*, de Vurda. Le Betuwe a *Har-wart*, legerwacht ou grande garde, près d'Arenatium, comme l'on trouve également *Her-warde*, près de Rossum = 't Rothehem; « *Verda juxta Awic* » = Ewyk, auquel se rapporte la tradition d'un fort englouti, et *Gaspo-verda*, pourraient tous deux avoir été en connexion avec Hervelt ou *Castra Herculis*, servant à le couvrir contre l'ennemi. *Dodowero* se trouvait également en rapport avec un *castra*, ainsi que *Wardenburg*, qui

(1) Cfr. *Rothem*, ch. V.

certainement fut un poste du même genre, auquel se rattache une légende du moyen-âge sur Faust, qu'elle nomme Harde-Faust et le Diable de Thuil. Nous reportons encore à l'époque romaine *Beverwert* ou wart, garde proche d'un passage du Rhin sinueux, et muni de fortes tours. Il en fut de même, pensons-nous, de *Segwart, Seye* = *Sieg,* victoire, à proximité d'un détachement cantonné à *Bent*huizen et à *Bent*-hoorn, ce qui amène l'idée d'une cohorte victorieuse analogue à la *Legio Victrix.*

Dans le voisinage d'un *Castrum* ou *Castra,* on trouve fréquemment un *Parc,* comme à Marithaime paraissant pouvoir revendiquer une origine identique. Il en est de même à Eliste, où l'on trouve le *parc* uni à cette localité batavo-romaine. On y rencontre un *Sessel-inc,* plusieurs *ustrinum, Woerde* ou collines cinéraires; un *Loo* près du *Ra-ink;* un H*lara;* des cibles en remblais pour le *tir* ou exercices militaires en l'honneur de Tyr (1); un *Ahl,* sanctuaire et fortresse, un *Her-alh;* un *campo sancto,* le Sanct akker, à proximité; et immédiatement en regard de tous ces lieux mémorables, un *Parc* qui a pu être en rapport aussi bien avec le *Her-alh* qu'avec le camp de *Marithaime* et le *Castra Herculis.* S'il est vrai que les généraux romains habitaient les castels pourvus d'un parc, nous demanderons si sur l'emplacement de celui-ci on ne retrouverait pas la résidence de Drusus; ou étendrons-nous ce *Parc* jusqu'au Castra des Rinnen, à Opheusden, vis-à-vis du Spees, *Moles?* Nous ne faisons que poser la question.

On trouvait aussi un parc près de Malderik, et près de Rumpt *Parkhoven,* que nous regardons comme en corrélation avec Caspingium.

§ 6. Il n'est pas douteux que les Romains honorèrent chez nous leurs propres divinités, et qu'à côté de nos *Ahle*

(1) D'où peut-être le verbe *tirer,* appliqué à l'action de *tirer de l'arc?*

Chronique des Arts et des Sciences, et Variétés.

Le fossé d'Othon, a Gand. — Le Conseil communal, dans sa séance du 15 juin 1872, a voté un crédit de soixante-dix mille francs pour le comblement de ce canal. Ce travail, qui est en voie d'exécution, ne tardera pas à être achevé, sans doute aussitôt que l'inondation, dont nous parlerons dans un prochain fascicule, aura cessé.

Le canal ou fossé d'Othon, *Ottogracht*, est encore un de ces restes des âges passés, dont bientôt le souvenir même aura disparu. Creusé en 980 par les ordres d'Othon Ier, empereur d'Allemagne, qui, à la suite de certains démêlés avec le comte de Flandre, était venu conquérir une partie du pays, il partait de la Lys, près de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon et passait sous le pont situé derrière l'église de Saint-Jacques, puis sous celui de la Bibliothèque, celui de l'Athénée, et se dirigeait ensuite vers la mer, ou plutôt vers l'Escaut occidental, en passant par le quartier du Marais ou Meerhem. Il forma dès lors la limite entre l'Empire et les pays soumis au roi de France, c'est-à-dire entre la Flandre impériale et la Flandre sous la couronne. Ce canal, qui n'a plus, depuis la fin du XVe siècle, aucune importance politique, a été fort négligé; ses eaux sont devenues stagnantes en été, et servent de réceptacle à toute espèce d'immondices. Sur cette ancienne frontière des deux anciens grands États de la chrétienté, on verra bientôt des cours et des jardins.

Émile V....

Vente de livres. — La vente de la première partie de l'importante bibliothèque de feu Mr C. P. Serrure, professeur émérite de l'Université de Gand, a eu lieu à Bruxelles le 19 novembre dernier et jours suivants.

Jamais nous n'avons vu les livres flamands, et la majeure partie de cette vente en était composée, atteindre des prix aussi élevés.

La lutte a été vive entre le British Museum de Londres, la Bibliothèque royale de Bruxelles, Mgr le duc d'Arenberg et un amateur d'Anvers (Mr R. D. C. F.), qui se sont disputés les pièces les plus importantes de la collection. Parmi celles-ci nous citerons :

Les N^os^ 598 à 605 réunis, comprenant huit éditions différentes des poésies d'Anna Byns, d'Anvers; vendus 2900 francs, non compris les 10 % additionnels.

Le N° 1283. L'Entrée magnifique à Bologne de l'empereur Charles-Quint et du pape Clément VII, le 24 février 1530, recueil de 40 planches in-fol. d'Hogenberg : 825 francs.

Le N° 1841. *De Afcomste van Keyser Caerle de Vyfde*, très-grand tableau gravé sur bois, œuvre capitale du Liégeois Robert Péril, imprimé à Anvers vers 1536. Acquis pour 1150 francs par la Bibliothèque royale.

Nous avons fait la remarque que les anciennes impressions anversoises, et le nombre en était grand, trouvaient acquéreurs à des prix extraordinaires.

A la vente d'une partie de la bibliothèque de feu M^r^ Philippe Blommaert, à Gand (mardi 15 décembre au jeudi 17), les *Monumenta Germaniæ Historica*, collection de Pertz, 22 volumes, ont atteint plus de 1300 francs.

ÉMILE V....

GESCHIEDENIS VAN DE GEMEENTEN DER PROVINCIE OOSTVLAANDEREN. — Les deux volumes parus de cette importante collection renferment les monographies suivantes : 14^e^ volume : Bassevelde, Boekhoute, Oost-Eecloo, Watervliet, Zelzaete; 15^e^ volume : Sint-Jan in Eremo, Sinte-Marguerite, Middelburg, Waterland-Oudeman. MM. De Potter et Broeckaert continuent à donner tous leurs soins à cette œuvre réellement gigantesque, que nous ne pouvons assez recommander à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Flandre. Si chacune des monographies qu'ils publient n'est ni complète ni parfaite (et quelle œuvre humaine peut prétendre à la perfection !), du moins leur travail est-il une base solide sur laquelle il y a moyen de bâtir pour chaque commune, si on veut l'entreprendre, un édifice plus considérable. C'est en même temps quasi le seul travail de ce genre publié jusqu'ici en Belgique, et les deux auteurs pourraient fort bien répondre à leurs critiques, par cet adage latin : « Feci quod potui, faciant meliora sequentes. »

ÉMILE V....

GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE DES COMMUNES BELGES. — Une nouvelle livraison de l'important ouvrage par Jules Tarlier, professeur à l'Université de Bruxelles, et Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, vient de paraître. C'est l'histoire du *canton de Jodoigne*, et elle forme à elle seule un très-grand in-8° de 373 pages à deux colonnes.

M. Wauters a mis cette livraison en ordre d'après les notes et documents recueillis par son éminent collaborateur, M^r^ Jules Tarlier, mort, comme on

sait, le 20 février 1870. Il l'a complétée en y apportant sa part de matériaux, et l'ouvrage dans son ensemble fait honneur aux deux auteurs, qui avaient entrepris une tâche immense, au-dessus des forces humaines, tâche qu'une académie seule pourrait terminer d'après le plan adopté.

Une particularité singulière nous a frappé en parcourant ce volume, si intéressant à tant de titres, c'est qu'au XVI^e^ siècle les femmes participaient aux études médicales et chirurgicales et, bien plus, qu'elles assistaient aux assemblées communales et qu'elles y avaient droit de vote en qualité de chefs de ménage.

Nous appelons sur cette publication l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux travaux sérieux et aux recherches historiques concernant notre pays.

Dégats subis par la cathédrale de Strasbourg. — Tous les vitraux de l'édifice, placés dans 74 fenêtres, présentent un ensemble de 192 figures, plus de 80 médaillons avec des bustes et petits sujets, environ 300 panneaux de scènes dans le style légendaire et un nombre considérable de mosaïques et ornements, tant dans les fenêtres entières que dans les réseaux et les roses. Leur surface de verre, exprimée en nombre rond, n'est pas moindre de 1500 mètres carrés, découpés en plus de 500,000 morceaux et assemblés en environ 4,600 panneaux.

Tous les vitraux n'ont pas été soumis aux accidents du bombardement; on avait pu enlever à temps 670 panneaux, et il ne convient donc de ne s'occuper plus que des 3,930 restés en place.

Pour ceux-là, les chances ont varié, et il est arrivé que ceux à l'exposition au sud ont plus souffert que ceux du côté nord. Les projectiles, il est vrai, sont venus en majeure partie du nord; mais en pénétrant dans le vaisseau de l'église, ils allaient, paraît-il, frapper le côté opposé, et envoyaient les éclats dans toutes les directions.

Il en est résulté les accidents les plus extraordinaires et aux endroits les moins exposés : ainsi, sur tout le nombre de fenêtres de l'étage supérieur, tant du chœur que du transept et de la nef, y compris la grande rose de la façade occidentale et les galeries intérieures ou triforium, au nombre de 49, il n'y a eu d'exception que pour quatre seules baies; une des roses et trois des fenêtres du transept sud n'ont pas été atteintes : toutes les autres ont éprouvé des dégâts et ont été plus ou moins fortement endommagées.

En y ajoutant, pour la partie inférieure de l'église, les fenêtres du porche sous les tours, des bas côtés et des chapelles latérales, soit 22, il se trouve que sur les 71 verrières de la cathédrale, 58 ont reçu des projectiles ou des éclats, et ont eu en totalité 1,221 panneaux détériorés; 13 verrières seulement ont été épargnées.

Les tapisseries de Reims. — Un grand nombre de journaux ont annoncé que Mr Achille Jubinal, auteur d'un grand ouvrage d'art intitulé : *Les anciennes tapisseries historiques de France*, dans lequel fut comprise la reproduction des belles tentures qui ornent encore aujourd'hui l'église Saint-Remy, à Reims, vient, après de longues et patientes investigations, de faire au sujet de ces monuments, une découverte intéressante pour l'archéologie : c'est le contrat original et authentique passé entre le cardinal Henry de Lorraine, archevêque de Reims, le peintre Murgalet, de Troyes, chargé d'exécuter les cartons, et le tapissier Pepersaeq, de Charleville, pour la confection des douze tapisseries dont il voulait faire cadeau à l'église de Saint-Remy.

Dans le contrat, tout est prévu et fixé avec les plus grands détails : l'époque où commenceront les travaux; celle où les ouvrages seront successivement livrés, comment ils seront payés et par qui, la qualité des laines à employer, les nuances, les couleurs, etc.

Le cardinal constitue, dans le contrat, un logement dans la dépendance de son palais, aux maîtres et aux ouvriers. Il va jusqu'à se faire reconnaître et consentir sur eux droits de haute et basse justice en son bailliage de Vermandois.

La découverte est vraie, mais M. Jubinal n'en est pas l'auteur. Cela ressort d'une lettre de M. Loriquet, bibliothécaire de la ville de Reims, à la *Chronique des Arts de Paris*, où il revendique l'honneur de cette découverte, dont il avait déjà fait part à l'Académie de Rheims dès le mois d'avril 1870. Il va publier prochainement ces documents dans le grand ouvrage qu'il vient de terminer sur les tapisseries de Saint-Remy, à Rheims.

Emile V...

Découvertes archéologiques. — On vient de découvrir sur le mont des Oliviers, à Jérusalem, près de l'église du *Pater*, la plus belle des mosaïques anciennes en volutive. Ses quatre couleurs sont le blanc, le rouge, le noir et le jaune. Elle a 5 mètres de long; sa largeur, déjà de 1 mètre 80 centimètres, ne sera entièrement donnée qu'à la fin de travaux de déblaiement

Cette mosaïque appartient certainement à quelque somptueuse habitation romaine; le christianisme, pendant ses premiers siècles, avait couvert de constructions la montagne des Oliviers.

La princesse de la Tour-d'Auvergne va faire continuer sur ses terres des recherches dont on espère de nouvelles découvertes.

Dans le terrain des Chevaliers de Saint-Jean, que le sultan leur a accordé il y a près de trois ans, les Prussiens ont trouvé une partie de l'église de

Sainte-Marie-la-Grande, un cloître et de très-beaux fragments d'architecture.

Le capitaine Warren, envoyé par une société scientifique anglaise, a fait exécuter des fouilles dont les résultats ont été des découvertes topographiques d'un grand intérêt.

La part des Russes, sur leur domaine où l'on arrive par la porte de Jaffa, est une colonne renversée, monolithe d'une dimension remarquable et une fort belle mosaïque.

Un Français, M. Clermont Gannau, a pris aux montagnes de Moal la plus ancienne inscription hébraïque connue.

Près du *Pater* est un terrain appelé le *Credo*. Ce terrain contient une citerne très-curieuse par sa forme. Elle servait de fondement à une église bâtie au lieu où se réunirent les apôtres pour composer le Symbole de la foi, avant d'aller le répandre sur la terre. Il y avait là une touchante pensée : de même que ce Symbole était destiné à tous, de même l'eau pluviale tombant de l'église dans la citerne, dont l'ouverture se trouve encore sur la voie publique, devait s'offrir à chaque passant.

Il est maintenant question d'établir le consulat de France au milieu des terrains illustrés par tant de souvenirs.

Nécrologie. — Mr Charles-Auguste Verviер est mort, le 20 octobre, à son château du Dam, à Waarschoot, âgé de quatre-vingt-trois ans; il était chevalier de l'Ordre de Léopold.

Il y a cinquante-huit ans (mars 1814), il fut nommé receveur des finances de l'arrondissement d'Eecloo, poste qu'il occupa jusques à sa suppression en 1852.

En 1820, il fut l'un des commissaires qui dirigèrent la grande exposition des produits de l'industrie nationale à Gand.

En 1824, il entra aux Etats provinciaux de la Flandre Orientale, dont, en l'année 1870, il était le plus âgé des conseillers.

De 1824 à 1830, il fut vice-président de la société *Tot nut van 't algemeen*, que présidait le duc Bernard de Saxe-Weimar.

Pendant trente-trois ans, il fut, comme à la fin de sa carrière, président à Gand de la Commission communale pour la conservation des monuments anciens; pendant nombre d'anées, curateur de l'Athénée, membre de la Commission des écoles communales gratuites, et directeur de la classe de Littérature à la Société royale des Beaux-Arts.

Vervier, le Nestor des littérateurs flamands, fit imprimer, en 1820, chez Houdin, à Gand, un recueil de poésies en langue néerlandaise, avec traduction en vers français par Raoul, professeur de littérature française à notre Université.

En 1840, il fit paraître à Gand, chez Hebbelynck, un recueil de poésies intitulé : *Letteroefening*.

En outre, un nombre considérable de ses productions littéraires se trouve répandu dans diverses publications périodiques.

— Jules Borgnet, archiviste de l'État à Namur, est mort le 22 octobre, après une courte mais douloureuse maladie ; il était né le 16 novembre 1817. Sa mort est une grande perte pour l'histoire et l'archéologie ; elle sera vivement sentie dans la province de Namur, et surtout dans la ville même dont il était l'historien, où il s'était appliqué à faire revivre les vieux et glorieux souvenirs, à inspirer aux autres ce culte du passé, qu'il professait lui-même comme une religion.

Ses écrits sont nombreux, toutes œuvres patriotiques, inspirées par l'amour du sol natal, de ce cher Namur, joli coin du monde, où il avait vu le jour, où il avait toujours vécu. Tantôt il s'ingéniait à présenter les événements historiques sous une forme agréable, mettant la science à la portée de tous, et la rendant ainsi populaire, tantôt il prenait un ton plus grave et publiait sous forme de Cartulaire les résultats de ses savantes et nombreuses recherches dans les archives des communes de la province. C'est ainsi qu'il fit paraître successivement en peu d'années, sous les auspices du gouvernement provincial, le cartulaire de *Bouvignes*, en 2 vol. in-8°, celui de *Fosses*, 1 vol. in-8°, celui de *Ciney*, 1 vol. in-8°, et se préparait à mettre sous presse le cartulaire entier de *Namur*, dont un fascicule a paru, et celui de *Dinant*, chacun en cinq volumes. Celui de Namur, nécessairement le plus important, devait être divisé en quatre parties : la période des comtes particuliers, la période bourguignonne, la période espagnole et la période autrichienne. Ces cartulaires sont des travaux remarquables, précédés chacun d'une introduction qui constitue pour les différentes communes un aperçu historique et substantiel, en même temps que complet, auquel le cartulaire lui-même sert de pièces justificatives ; ces œuvres suffiraient seules à sauver de l'oubli le nom de Jules Borgnet. La mort l'a surpris trop tôt ; elle l'a empêché de mettre au jour ce qu'il avait achevé et de faire de nouvelles moissons. Il mériterait de trouver des imitateurs ; et l'on devrait se livrer à des travaux analogues dans les autres provinces du pays, si riches en documents originaux. Les *Promenades dans Namur*, grand in-8°, avec de nombreuses planches, est une des publications les plus méritoires de Jules Borgnet ; imprimées par fragments dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, elles furent plus tard réunies en volume. Dans ces *Promenades*, l'auteur rappelle la plupart des faits historiques dont la ville a été le

théâtre, et reconstruit les vieux monuments à mesure qu'il s'avance dans sa cité natale, dont il fait l'histoire étape par étape. Son *Histoire du comté de Namur*, publiée en 1847 dans la collection de la Bibliothèque nationale, bien qu'un résumé, n'en a pas moins une valeur réelle. Son *Histoire des compagnies militaires de Namur* et ses *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises*, deux ouvrages que l'Académie royale imprima dans la collection de ses mémoires, n'ont par là même pas besoin de recommandation.

Tels sont ses principaux travaux; nous donnons plus loin une liste presque complète de ses écrits, que son frère, Mr Adolphe Borgnet, membre de l'Académie royale, a eu la bonté de nous procurer.

Jules Borgnet n'est pas un inconnu pour les lecteurs du *Messager des Sciences :* à différentes reprises notre recueil a publié de ses notices, aussi instructives qu'intéressantes, et s'est occupé de ses publications.

A l'âge de vingt-cinq ans, le 27 février 1842, il fut chargé par le gouvernement de classer et trier les archives des anciens états de Namur, et le 17 mars 1848, un arrêté lui conféra le titre de conservateur de ce dépôt; le 22 septembre 1851, il fut nommé professeur d'histoire à l'Athénée royal de Namur. Un arrêté royal du 6 août 1860, le créa chevalier de l'Ordre de Léopold; le 11 février 1861, il fut nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province; et le 22 décembre 1864, membre de la Commission provinciale de statistique. Il était en outre membre d'un grand nombre de compagnies scientifiques de la Belgique et de l'étranger.

Tout le temps qu'il ne donnait pas à l'exercice de ses fonctions officielles, il le consacrait à ses travaux de prédilection et à la Société archéologique de Namur, qu'il avait aidé à fonder en 1845, à l'aide de quelques amis; cette petite phalange sacrée qui existe encore et comble les vides de ses rangs à mesure qu'il s'en présente, est parvenue à former sous son impulsion une bibliothèque composée exclusivement de livres utiles, et un des musées les plus complets du pays sous le rapport des antiquités gallo-romaines. Jules Borgnet, qui était un vrai savant, était comme homme privé d'une grande simplicité d'habitudes et d'une grande bonté; aimé de tous, de ses supérieurs comme de ses amis, de ses collègues et de ses élèves, il emporte dans la tombe l'estime universelle. Namur, comme l'a dit un journal de la localité, « a perdu un de ses plus dignes enfants; » le meilleur hommage que nous puissions lui rendre est de nous souvenir de lui.

Si nous lui avons consacré plus de place que le *Messager des Sciences* n'en accorde d'ordinaire aux notices nécrologiques, nous en demandons pardon à nos lecteurs; les regrets que nous fait éprouver la perte d'un ami seront notre excuse.

Publications de Jules Borgnet.

Histoire du comté de Namur, 1 vol., 1847.

Cartulaire de Bouvignes, 2 vol., 1862.

Id. de Fosses, 1 vol., 1867.

Id. de Ciney, 1 vol. 1869.

Id. de Namur, 1er fascicule, 1871.

Histoire des compagnies militaires de Namur (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXIV.

Recherches sur les anciennes fêtes namuroises (*Id.*, t. XXVII).

Analectes namurois, 1483-1515 (*Compt. rend. de la Comm. roy. d'Hist.*, t. VI, 2e série).

Le livre des cronicques de Brabant, par Jehan d'Enghien (*Id.*, t. VIII, 2e série).

Le Testament de Guy II (*Bull. de l'Acad. royale*, t. X, 1re part.).

Notice sur les armoiries de la ville de Namur (*Mess. des Sciences*, 1844).

Notice sur l'hôtel-de-ville et le perron de Namur (*Id.*, 1846).

Notice sur les métiers et les serments de Namur (*Id.*, 1847).

Faudacq, chirurgien namurois au XVIIIe siècle (*Id.*, 1849).

Les passe-temps d'un greffier d'autrefois (*Id.*, 1851).

Protocole des délibérations de la municipalité de Namur (*Annales de la Société archéologique de Namur*, 1846).

Les grands-malades (Notice sur la léproserie de Namur) (*Id.*, 1850).

Troubles du comté de Namur en 1488 (*Id.*, 1851).

Les nobles namurois pendant la révolution du XVIe siècle (*Id.*, 1851).

Promenades dans la ville de Namur (*Id.*, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859).

Note sur l'assassinat de Guillaume d'Athus (*Id.*, 1851).

L'évêque Strichland et le magistrat de Namur (*Id.*, 1852).

Documents sur la prise de Dinant par les Français en 1554 (*Id.*, 1853).

Une émeute à Namur en 1566 (*Id.*, 1854).

Compte-rendu de la Cinéide (*Id.*, 1855).

Analectes namurois (*Id.*, 1856, 1858, 1859, 1861, 1862, 1864, 1865).

Li bia bouquet (*Id.*, 1858).

Les couleurs de la ville de Namur (*Id.*, 1860).

Documents relatifs aux anciennes cours de justice de Namur (*Id.*, 1860).

Documents inédits sur les guerres entre Namur et Liége (*Id.*, 1860).

Perrons et pierres de justice à Namur (*Id.*, 1861).

Biographie namuroise (*Id.*, 1862, 1864.

Archéologie du XIXe siècle (*Id.*, 1865).

Mémoires inédits sur Philippeville et Marienbourg (*Id.*, 1865).

Documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique à Dinant (*Id.*, 1868).

Joyeuse entrée d'Ernest de Bavière à Dinant le 19 février 1582 (*Id.*, 1869).

Jubé de l'église de Notre-Dame de Walcourt (*Id.*, 1870).

Origine du Conseil provincial de Namur (*Id.*, 1870).

Analectes dinantais (*Id.*, 1870, 1871).

Une impression dinantaise (*Bulletin du bibliophile belge*, 1846).

Recherches sur les imprimeurs de Namur (*Id.*, 1849).

Note sur la librairie namuroise au XVIII^e^ siècle (*Id.*, 1851).

Nouvelles recherches sur les imprimeurs de Namur (*Id.*, 1852).

La librairie de la collégiale de Notre-Dame de Namur du XV^e^ et XVI^e^ siècles (*Id.*, 1853).

Note sur l'histoire de Namur de De Marne (*Id.*, 1860).

Le dernier fait d'armes des Bouvignois (*Annal. de l'Acad. d'Archéologie de Belgique*, 1849).

Séjour de Pierre le Grand à Namur (*Journ. de Namur*, 17 janvier 1849).

Inauguration de Philippe le Beau comme comte de Namur (*Id.*, 29 décembre 1850).

Le siége de Namur par Louis XIV (*Id.*, 16 janvier 1851).

ÉMILE V....

— M. COOREMANS, ancien membre de la Commission royale d'histoire, chargé par le gouvernement belge de divers travaux historiques, membre de plusieurs compagnies scientifiques et littéraires, est mort vers la fin de l'année 1872.

— CONSTANTIN WESMAEL, officier de l'Ordre de Léopold, professeur émérite de l'École vétérinaire, ancien professeur à l'Athénée de Bruxelles, président d'honneur de la Société entomologique de Belgique, membre de l'Académie, est décédé dernièrement.

— Olivier-Charles-Camille-Emmanuel vicomte de ROUGÉ, né à Paris le 11 avril 1811, est mort au château de Bois-Dauphin (Sarthe), le 27 décembre. Successivement professeur d'archéologie au Collége de France, directeur des études d'égyptologie à l'Ecole pratique des hautes études, membre de l'Académie des Inscriptions, conservateur du Musée égyptien et ancien conseiller d'État, il est l'auteur d'un grand nombre de travaux archéologiques de la plus haute importance. Il était un des plus savants égyptologues de France.

ÉMILE V....

L'Illustration européenne, publication illustrée hebdomadaire. — Cette œuvre nationale compte deux ans d'existence, et forme à la fin de l'année un beau volume, renfermant plus de 200 belles gravures sur bois et plus de 400 pages de texte. Elle publie dans ce moment : *Les Voies du Châtiment*, roman dû à la plume féconde et dramatique de Marcellin Lagarde. L'abonnement pour Bruxelles 10 francs, province 10,50 francs. L'abonné d'un an reçoit *gratuitement* le magnifique tableau, le chef-d'œuvre de Gustave Doré, *La Chute des Anges*, d'une valeur commerciale de vingt francs.

Sommaire N° 6. 2e Année. — *Gravures :* Mgr Labis, évêque de Tournay. — Montaigle (Province de Namur). — Le suisse à l'office. — Deux bons camarades. — *Texte :* Nos gravures. — Causerie. — Le programme d'un aspirant au mariage. — L'arbre de Noël. — Henriette Robertsart. Nouvelle. — Les moisissures. — Musique classique. — La pie et la colombe (Fable). — Petite fantaisie d'un grand homme. — Récréations scientifiques. — Le tableau magique. — Le plus célèbre des cafés de Paris. — Les voies du châtiment. Roman. — Rébus 2.

Académie d'Archéologie de Belgique. — Concours de 1874. — *Premier sujet.* — Prix : 500 francs. — *Traiter une question archéologique ou historique relative à l'ancienne principauté de Liége.*

Le choix du sujet est abandonné à l'auteur.

Deuxième sujet. — Prix : 500 francs. — *Présenter la topographie des voies romaines de la Gaule-Belgique, et déterminer les localités modernes correspondant aux stations indiquées dans l'itinéraire d'Antonin et sur la carte de Peutinger.*

L'auteur fournira les cartes et les croquis manuscrits nécessaires à l'intelligence de son mémoire. Il indiquera sur ces plans les raccordements des voies romaines de la Gaule-Belgique avec celles des pays voisins.

Indépendamment de ces prix, l'Académie décernera à chaque auteur couronné une médaille de vermeil et lui donnera 50 exemplaires de son mémoire.

Les mémoires devront être rédigés en français; ils seront adressés *francs de port*, au Secrétariat général, 22, rue Conscience, à Anvers, avant le 1er mars 1874.

Académie royale des Sciences et des Beaux-Arts de Belgique. — Classe des Beaux-Arts. — *Programme de concours pour 1873. — Sujets d'art appliqué.* — Architecture. — *On demande le projet d'un arc de triomphe* dédié à la Paix, *à ériger à l'entrée d'une grande ville, au centre d'une place publique décorée, à laquelle viennent aboutir de grandes voies et promenades.*

Les concurrents produiront : un plan, une élévation principale, une élévation latérale, une coupe, un plan d'ensemble du monument et ses abords, une notice explicative du projet.

L'échelle du plan sera d'un centimètre par mètre; celle des élévations et de la coupe, de deux centimètres et celle du plan général de cinq millimètres.

Les projets resteront la propriété des auteurs. Un prix de *mille francs* sera décerné à l'auteur de l'œuvre couronnée.

Les projets devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 15 août 1873.

Musique. — *On demande la composition d'*un quatuor pour instruments à cordes.

Le morceau devra être inédit et ne pas avoir été exécuté en public.

Un prix de *mille francs* sera décerné à l'auteur de l'œuvre couronnée.

Les manuscrits envoyés au concours resteront la propriété de l'Académie; toutefois les auteurs conserveront la propriété artistique de leur œuvre.

Les œuvres devront être remises au secrétariat de l'Académie avant le 1er juillet 1873.

Sujets littéraires. — Première question. — *Rechercher l'époque à laquelle l'architecture a subi, dans les Pays-Bas, l'influence italienne. Indiquer les personnages auxquels on doit attribuer cette influence et citer les œuvres des artistes.*

Deuxième question. — *Faire l'histoire de la sculpture en Belgique aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

La valeur des médailles d'or, présentées comme prix à chacune de ces deux questions, est de *mille francs.*

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions doivent être lisiblement écrits et peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er juin 1873.

La classe a accepté pour le concours de 1874 le sujet d'art suivant :

Un prix de *six cents francs* sera accordé à l'auteur de la *meilleure gravure au burin, exécutée en Belgique pendant la période du 1er janvier 1872 au 1er janvier 1874, d'après l'œuvre d'un maître ancien ou moderne de l'École flamande.*

Les concurrents devront soumettre un exemplaire de leur œuvre à la classe.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1872.

Notices et Dissertations.

Souvenirs archéologiques de la ville de Gand. — III. La Maison de l'Étape. Par Emile Varenbergh 1
—— IV. Ryhove-steen. Par A. V. L. 212
—— V. La grande Boucherie. Par Emile Varenbergh. 245
La peinture et la sculpture à Malines. — La gilde de Saint-Luc et l'Académie royale des Beaux-Arts. Par Emm. Neeffs 12
Notices sur des livres rares du XVIe siècle. Par H. Helbig . . . 48, 401
Quelques sceaux du diocèse de Gand. Par l'abbé J. B. Lavaut. . 58, 319
Histoire des relations politiques entre la Flandre et l'Angleterre, au moyen âge. Par Emile Varenbergh 65, 336, 381
Bibliographie musicale. Par Edouard Grégoir 92, 349
Le Conflit entre l'Empire et la Hollande en 1774-1783. Par Edouard de Barthélemy 106
Le Luxembourg belge et son ethnographie sous la domination romaine. VI. Par J. Felsenhart 125
Grégoire Breydel. Par Emile Varenbergh. 175
Notices sur les portes modernes et anciennes de la ville de Gand. Par le chanoine J. J. De Smet 188
Les Franks après la conquête des Gaules. Par C. Van der Elst. . . 200
La peinture et la sculpture à Malines. — Première partie. — Les peintres malinois. Par Emm. Neeffs. 216, 268
—— Généalogie de la famille van Battel 282
L'île des Bataves, insula Batavorum 301, 460

Souvenirs du bon Vieux Temps. Par C. A. R. 327
Lettres inédites du Père Daniel Papebroch à Du Cange. Par E. de Barthélmy 419
Marine et courses des Franks. 260-293. Par C. Van der Elst . . . 454
Auguste Van Lokeren. Par le Bon Kervyn de Volkaersbeke 447

Chronique des Sciences et des Arts.

Société des Bibliophiles flamands. — A. V. L. 117
Encore un document inédit concernant l'hospice de Wenemaer, à Gand. — Bon K. de V. 118
Études néerlandaises, par Louis De Backer. — Emile V... 121
Expositions 123
Découvertes archéologiques. 123, 241, 242, 243, 377, 501
Archives de Saint-Nicolas (Waes). — Emile V... 237
Henri Martin et son Histoire de France. — Emile V... 238
Les citadelles de Gand. — Émile V.... 239
Fragment retrouvé des actes du concile de Nicée (an 325) 240
Découverte d'une sépulture étrusque 240
Un ancien manuscrit frison. — C. V. 375
Donation d'un tableau en 1678. — *Journal des Beaux-Arts.* 376
Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Célébration du centième anniversaire de sa fondation. Ém. V. 378
Réunion du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie. — Émile V... . . . . *Ib.*
Le fossé d'Othon, à Gand. — Emile V... 498
Vente de livres. — Emile V.... . . . . *Ib.*
Geschiedenis van de Gemeenten der provincie Oostvlaanderen. Ém. V... 499
Géographie et histoire des communes belges. — Emile V... . . . *Ib.*
Dégâts subis par la cathédrale de Strasbourg 500
Les tapisseries de Rheims 501
L'Illustration européenne, publication illustrée hebdomadaire . . . 507
Académie d'Archéologie de Belgique. — Concours de 1874 . . . . *Ib.*
Académie royale des Sciences et des Beaux-Arts de Belgique. — Classe des Beaux-Arts. — Programme de concours pour 1875 . . . . *Ib.*
Nécrologie : Eugène De Facqz. . . . . Émile V.... . 124.
» Mgr N.-J. Laforêt. . . . . » . . *Ib.*
» L'abbé Auguste-Joseph-Alphonse Gratry. » . . *Ib.*
» C.-P. Serrure . . . . . » . . 243

Nécrologie : Mathieu-Lambert Polain . . . . . Émile V.... . 244
» M. Thorbecke . . . . . » . . . *Ib.*
» Le docteur Ferdinand-Auguste Snellaert . . » . . . 379
» Edouard Terwecoren . . . . . » . . . *Ib.*
» L'abbé Jouve . . . . . » . . . 380
» Henry-Lytton Bulwer. . . . . » . . . *Ib.*
» Claude-Joseph de Cherrier . . . . . » . . . *Ib.*
» Michel-Henri-François Caraffa de Colobrano. » . . . *Ib.*
» Charles-Auguste Vervier. . . . . » . . . 502
» Jules Borgnet . . . . . » . . . 503
» Cooremans . . . . . » . . . 506
» Constantin Wesmael . . . . . » . . . *Ib.*
» Olivier-Charles-Camille-Emmanuel vicomte de Rougé. — Émile V... . . . . *Ib.*

Planches.

La Maison de l'Étape. 1
Sceaux du diocèse de Gand, pl. XIV 61
» » » pl. XV 320
» » » pl. XVI 322
Grégoire Breydel 175
Ryhove-steen 212
La grande Boucherie, à Gand 245
Carte de l'île des Bataves 301
Portrait d'Auguste Van Lokeren 447